NOVEMBRE 2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (Volume 1)

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 10 décembre 2020
www.regionreunion.com

Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin – Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Sommaire Général

	PAGES
*** Assemblée Plénière**	
*** Délibérations du 25 novembre 2020**	**1**

Sommaire de l’Assemblée Plénière du 25 novembre 2020

1 - RAPPORT/DGSG /N°108508 DAP2020_0023.....01
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 30 JANVIER 2020

2 - RAPPORT/DGSG /N°108767 DAP2020_0024.....03
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 06 AVRIL 2020

3 - RAPPORT/DGSG /N°109139 DAP2020_0025.....05
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 09 JUIN 2020

4 - RAPPORT/DGADDE /N°109242 DAP2020_0026.....07
OBJET : LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE - VERS UN MIX ÉLECTRIQUE A LA RÉUNION 100 % RENOUVELABLE DES 2023

5 - RAPPORT/DECPRR /N°109259 DAP2020_0027.....292
OBJET : ÉGALITÉ DES CHANCES - RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2019

6 - RAPPORT/DGSG /N°109276 DAP2020_0028.....331
OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2021

7 - RAPPORT/DGS /N°109277 DAP2020_0029.....548
OBJET : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES : POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET COMMUNICATION DES SYNTHÈSES DES RAPPORTS DÉFINITIFS RÉALISÉS PAR LA COUR DES COMPTES EN 2019-2020

8 - RAPPORT/DAF /N°109290 DAP2020_0030.....567
OBJET : PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020

9 - RAPPORT/DAF /N°109253 DAP2020_0031.....1162
OBJET : GESTION BUDGÉTAIRE DES PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027 DONT LA FONCTION D'AUTORITÉ DE GESTION SERA PORTÉE PAR LA RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE 2 BUDGETS AUTONOMES

10 - RAPPORT/DRH /N°109345 DAP2020_0032.....1165
OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

11 - RAPPORT/DGSG /N°108796 DAP2020_0033.....1168
OBJET : REMPLACEMENT D'UNE ÉLUE EN COMMISSION SECTORIELLE

ASSEMBLEE PLENIERE

25 NOVEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0023-DE

DELIBERATION N°DAP2020_0023

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 2

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
CADET JEAN ALAIN
BEDIER JOE
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
HOARAU DENISE
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
NABENESA KARINE

Représenté(s) :
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
TECHER PAUL
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Absents :
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE

RAPPORT /DGSG / N°108508
ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 30 JANVIER 2020

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0023-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 novembre 2020
Délibération N°DAP2020_0023
Rapport /DGSG / N°108508

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 30 JANVIER 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° CAB / 108508 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Considérant,

- que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'assemblée plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 30 janvier 2020.

Le Président,
Didier ROBERT

Signé électroniquement par : Didier ROBERT
Date de signature : 30/11/2020
Qualité : PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0024-DE

DELIBERATION N°DAP2020_0024

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 2

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
CADET JEAN ALAIN
BEDIER JOE
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
HOARAU DENISE
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
NABENESA KARINE

Représenté(s) :
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
TECHER PAUL
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Absents :
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE

Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Télécopieur : 0262 48 70 71 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0024-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 novembre 2020
Délibération N°DAP2020_0024
Rapport /DGSG / N°108767

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 06 AVRIL 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° CAB / 108767 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Considérant,

- que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'assemblée plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 06 avril 2020.

Le Président,
Didier ROBERT

Signé électroniquement par : Didier ROBERT
Date de signature : 30/11/2020
Qualité : PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0025-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DAP2020_0025

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de membres absents : 2

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
ANNETTE GILBERT
PROFIL PATRICIA
VIENNE AXEL
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
CADET JEAN ALAIN
BEDIER JOE
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
FOUASSIN STÉPHANE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
HOARAU DENISE
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
NABENESA KARINE

Représenté(s) :
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
TECHER PAUL
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Absents :
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
MURIN-HOARAU ALINE

Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Télécopieur : 0262 48 70 71 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0025-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 novembre 2020
Délibération N°DAP2020_0025
Rapport /DGSG / N°109139

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 09 JUIN 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° CAB / 109139 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Considérant,

- que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'assemblée plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 09 juin 2020.

Le Président,
Didier ROBERT

Signé électroniquement par : Didier ROBERT
Date de signature : 30/11/2020
Qualité : PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DAP2020_0026

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 36

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres absents : 4

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
FOUASSIN STÉPHANE
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
HOARAU DENISE
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
NABENESA KARINE

Représenté(s) :
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
TECHER PAUL
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
BEDIER JOE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE

RAPPORT /DGADDE / N°109242
LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE - VERS UN MIX ÉLECTRIQUE A LA RÉUNION 100 % RENOUVELABLE DES 2023

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 novembre 2020
Délibération N°DAP2020_0026
Rapport /DGADDE / N°109242

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE - VERS UN MIX ÉLECTRIQUE A LA RÉUNION 100 % RENOUVELABLE DES 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et l'article 8 sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte,

Vu la loi n° 2019-1147 du du 08 novembre 2019 relative à Énergie et au Climat et le Décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone,

Vu le décret n°2017-530 du 12 avril 2017 validant la PPE 2016-2023,

Vu la délibération du Conseil Régional n°DAP 2016_0045 du 19 décembre 2016 validant la première PPE pour la période 2016-2023,

Vu la délibération n° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par la délibération DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu la délibération de la Commission Permanente n° DCP 2017_0963 du 12 décembre 2017 relative à la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de La Réunion - financement de l'évaluation environnementale de la PPE 2019-2028,

Vu le rapport DGAADDE / N°109242 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, Energie du 18 novembre 2020,

Considérant,

- que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour 2016-2023 doit-être révisée à l'expiration des 3 ans de son application, soit en 2019, conformément à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) ci-dessus visée,

- que la révision de la PPE a été engagée conjointement par l'État et la Région au second semestre 2017 dans le cadre de la Gouvernance Énergie,

- que cette procédure a abouti au projet de PPE révisée 2019-2028 présenté,

- les objectifs ambitieux affichés en matière énergétique pour le territoire réunionnais :

  – Scénario « 100 % Énergies renouvelables (ENR) » pour la production électrique dès 2023,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

– Un développement très important des actions de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) au moyen du programme d'actions prévues dans le cadre de compensation de la Petite MDE et autres actions (programmes financés par les certificats d'économie d'énergie….),

– Une augmentation significative de la part modale des transports en commun (11 % en 2023 et 14 % en 2028), une baisse de la consommation des énergies fossiles du transport routier (10 % en 2023 et 22 % en 2028) et l'accompagnement du développement du véhicule électrique,

- le Schéma Régional Biomasse (SRB) qui sera arrêté par le Conseil Régional qui sera annexé à la PPE révisée, valant plan de développement sur la biomasse identifiant les gisements pouvant faire l'objet d'une valorisation énergétique et les actions nécessaires pour les exploiter,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'arrêter le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de La Réunion révisé pour la période 2019-2028, ci-joint ;

- de valider :

  – l'évaluation environnementale relative à cette PPE,

  – l'évaluation économique et sociale relative à cette PPE.

- de valider le Schéma Régional Biomasse annexé à la PPE et son évaluation environnementale ;

- de donner délégation au Président pour apporter les derniers ajustements au rapport relatif à l'évaluation économique et sociale ;

- de transmettre ces rapports au Préfet pour saisir l'Autorité Environnementale et ultérieurement leur mise à disposition du public ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Madame Juliana M'DOIHOMA n'a pas participé au vote de la décision.

Le Président,
Didier ROBERT

Signé électroniquement par : Didier ROBERT
Date de signature : 30/11/2020
Qualité : PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

REGION REUNION
www.regionreunion.com



Programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion

2019-2028

Assemblée plénière du Conseil Régional – 25 novembre 2020
(Rapport n° XXX)

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

PRÉAMBULE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif. Elle vise à engager le pays tout entier dans la voie d'une croissance verte créatrice de richesses, d'emplois durables et de progrès. Cette loi vise notamment l'autonomie énergétique des territoires d'Outre-Mer à l'horizon 2030.

Pour l'île de la Réunion, très dépendante des énergies fossiles et zone non interconnectée à un réseau continental d'électricité, l'objectif est de maîtriser les consommations d'énergie et de répondre à ses besoins par le développement des énergies renouvelables. Le territoire ne manque pas de ressources renouvelables (soleil, eau, vent, mer) dont il s'agit d'optimiser l'utilisation. L'enjeu consiste à se libérer des combustibles fossiles, ce qui aura pour effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La Réunion doit, en matière d'énergie, passer d'un statut de territoire d'expérimentation à celui de territoire créateur de richesses et d'emplois mettant en œuvre des solutions technologiques pouvant être diffusées partout à travers le monde. Pour la région Réunion qui connaît un taux de chômage élevé et où la lutte contre la précarité énergétique s'avère essentielle, se trouve là un fort enjeu de développement économique et d'amélioration de la situation de l'emploi.

Élément fondateur de la transition énergétique, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) constitue un document unique en matière de stratégie énergétique pour la Réunion. Elle précise les objectifs de politique énergétique, identifie les enjeux et les risques dans ce domaine, et oriente les travaux des acteurs publics. Elle constitue le volet énergie du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie) et du Schéma d'Aménagement Régional qui sera révisé.

La Réunion étant une zone non interconnectée (ZNI), la PPE est élaborée conjointement par le Président du Conseil Régional et par le Préfet, représentant de l'État dans la région.

La première PPE pour la Réunion, validée le 19 décembre 2016 par le Conseil régional et adoptée par le décret n° 2017-530 du 12 avril 2017, couvre deux périodes successives, respectivement de trois et cinq ans, soit de 2016 à 2018 et de 2019 à 2023. La première programmation a porté prioritairement sur le volet électrique, pour lequel un certain nombre d'actions étaient engagées et dont les résultats étaient attendus rapidement.

Conformément à la loi de transition énergétique, cette PPE fait aujourd'hui l'objet d'une révision. Elle doit être élaborée pour les 10 prochaines années, à raison de 2 périodes de 5 ans soit, pour 2019 – 2023 et 2024 – 2028.

La présente PPE s'inscrit dans l'objectif fixé par la loi *« parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030 »*. Pour l'électricité, l'ambition est d'atteindre un mix 100 % énergies renouvelables en 2030. Cette programmation vise à franchir la plus haute marche vers cet objectif, pour atteindre plus de 99 % d'énergies renouvelables (ENR) dans le mix électrique dès 2023.

Il est pour cela nécessaire de réussir un programme de maîtrise de la demande ambitieux, de développer l'effacement et le pilotage de la consommation, et d'augmenter le taux d'ENR dans le mix électrique, notamment en convertissant les trois centrales thermiques fossiles à la biomasse. Cela permet notamment de sortir rapidement du charbon, objectif de la politique énergétique national réaffirmé par la loi énergie-climat de novembre 2019. La PPE fait ainsi l'objet d'un plan de développement biomasse distinct annexé, le schéma régional biomasse (SRB).

Comme la première PPE, la révision 2019 – 2028 repose, pour le volet électricité, sur le bilan de l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, établi par le gestionnaire du réseau de distribution (EDF SEI).

Elle fait l'objet d'un décret interministériel, auquel le présent rapport est annexé. Pour rappel, la PPE ouvre la possibilité au président de région de demander au ministre en charge de l'énergie le lancement d'appels d'offres régionaux si les objectifs qui y sont inscrits le nécessitent. Le conseil régional souhaite que les futurs appels d'offres soient réguliers, pluriannuels et territorialisés.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

SOMMAIRE

A – Contexte du système énergétique de l'île.....11

B – Évolution de la demande et objectifs de maîtrise de la demande en électricité.....35

C – Les objectifs de sécurité d'approvisionnement.....50

D – Les infrastructures et la flexibilité du système électrique.....60

E – Enjeux et objectifs de développement de production énergétique.....75

F – Transport : stratégie de développement d'une mobilité durable.....109

G – Récapitulatif des objectifs de la PPE.....131

Glossaire.....136
Table des matières.....138
Annexes.....146

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DE LA RÉVISION

Les travaux de révision de la PPE s'appuient sur plusieurs documents, dont notamment :

- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ;
- La Stratégie Nationale Bas Carbone ;
- Le bilan énergétique de la Réunion 2018 éd. 2019 publié par l'Observatoire Énergie Réunion ;
- Le bilan prévisionnel 2019-2020 du gestionnaire du système électrique pour les évolutions de consommation et les hypothèses de déploiement du véhicule électrique ;
- La PPE 2016/2018-2019/2023 ;
- Le projet de schéma régional biomasse élaboré en 2017/ 2018 , valant plan de développement biomasse au titre du 4° de l'article L. 141-5 du code de l'énergie. Il est publié en annexe de la présente PPE ;
- Également, les plans et schémas élaborés ou en cours depuis 2015 (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – *PRPGD*, Schéma de Raccordement au Réseau des Énergies renouvelables – S2RENR, Schéma Régional éolien, Schéma des énergies marines…) ;
- Et les études envisagées dans la première programmation qui ont été réalisées depuis, notamment dans le secteur des transports.

Ces travaux débutés fin septembre 2017 se sont inscrits dans le cadre de la Gouvernance Énergie Réunion, organe réunionnais partenarial original dans le champ de l'énergie.
La Gouvernance Énergie a été mise en place en janvier 2014 et son organisation a évolué début 2020. Comprenant deux niveaux, elle est pilotée par un Comité Stratégique composé de la Région, l'État, le Département, l'ADEME, le SIDELEC et EDF.

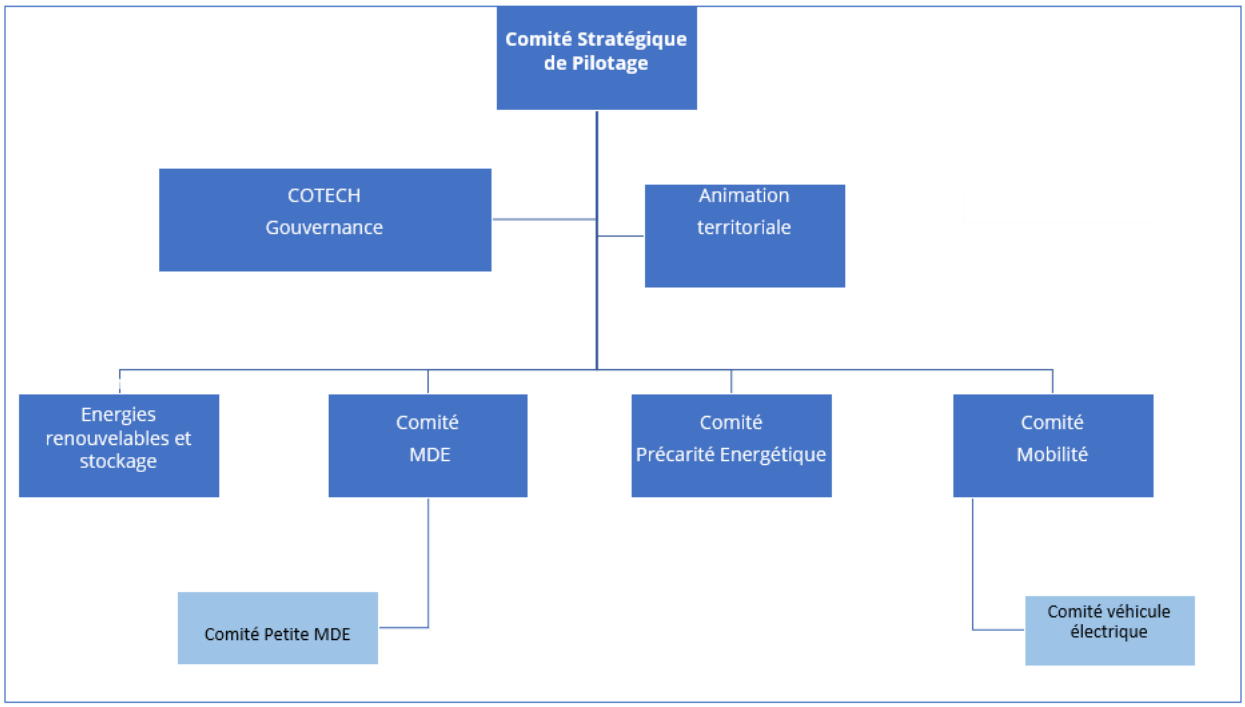

Boîte à outil :

TEMERGIE , NEXA , AGORAH , HORIZON REUNION , OER , ATMO , CLUB EXPORT , SERVICES DE LA REGION , SERVICES DE L'ETAT , CIRAD , …

Ce Comité Stratégique de Pilotage appuie sa gouvernance sur un comité technique de coordination dont l'animation est confiée à la SPL Horizon Réunion.
Un deuxième niveau, constitué de six comités de travail, est chargé des réflexions opérationnelles : énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, précarité énergétique, mobilité,…

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

La méthode choisie pour l'élaboration de cette révision a laissé une large place à la concertation et à l'association de tous les acteurs du champ de l'énergie.
Une douzaine d'ateliers ont été organisés entre octobre 2017 et août 2020 animés par l'État, la Région Réunion ou les pilotes des comités de la Gouvernance et autour des thématiques ci-dessous.

Thématique	Partenaires
Maîtrise de la Demande en Énergie (2 réunions)	Ademe, EDF, SIDELEC, SPL Horizon Réunion, Région Réunion, DEAL
Transport (2 réunions)	SMTR, DEAL, SGAR, Ademe, Région Réunion (Direction transport), Agorah, ATR (Alternative Transport Réunion), FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports), CCIR, SPL Horizon Réunion + les EPCI dans le cadre des PCAET
Véhicule Électrique (2 réunions)	SMTR, Concessionnaires automobiles, Schneider Electric, EDF SEI, DEAL (Direction Déplacements), Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR), Assim Réunion Énergie Environnement (AREE), MEDEF, SER, Albioma (solaire), EDF, solaristes, SPL Horizon Réunion, Région Réunion
Énergies Renouvelables (3 réunions) Photovoltaïque – éolien – hydraulique – géothermie, biomasse – déchets — énergies marines	EDF, Albioma, Producteurs (Sunzil/Quadran/Groupe Dijoux/APEX Energies/Soleo/Sorun/Akuo Energy), SER, MEDEF, SPL Horizon Réunion, Akuo Energy, BRGM, DEAL, Région Réunion, Engie, Ademe
Sécurité d'approvisionnement et réseaux (1 réunion)	EDF, DEAL, Région Réunion, SPL Horizon Réunion, Préfecture, AVIFUEL, Albioma, SIDELEC
GNL (2 réunions)	Grand Port Maritime, EDF PEI et EDF SEI, GIP Bois-Rouge (Pôle Portuaire Industriel Énergétique de Bois-Rouge – PPIEBR), DEAL, Région Réunion, SPL Horizon Réunion, SMTR
Conversion des centrales thermiques (3 réunions)	Albioma EDF PEI DEAL, Région Réunion, SPL Horizon Réunion

Tableau 1: Réunions thématiques avec les partenaires du territoire

- Une information du public sur la révision préalablement à la rédaction du rapport PPE a été réalisée sur les sites de la DEAL et de la Région Réunion, de fin novembre 2017 à fin janvier 2018. Cette information prévoyait un formulaire de contribution et proposait une FAQ. Quelques contributions ont été recueillies.
- Un comité rédactionnel s'est régulièrement réuni de janvier à août 2018 pour intégrer les contributions des ateliers, celles issues de la consultation du public et les orientations fixées par le comité stratégique, puis de janvier à septembre 2020 pour intégrer les dernières évolutions des orientations régionales et la mise à jour du Bilan Prévisionnel 2019 – 2020 établi par le gestionnaire du réseau électrique.
- L'élaboration de l'évaluation environnementale de la PPE par la Région Réunion a commencé en avril 2018 ainsi que l'étude d'impact économique et social.
- En vue de la mise en cohérence des politiques énergie et déchets à la Réunion, le conseil régional et l'État ont échangé avec les EPCI et les porteurs de projets durant l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Cela a notamment abouti aux principes retenus dans le contrat de convergence et de transformation validé en juillet 2019.

Le Comité stratégique de pilotage de la Gouvernance Énergie Réunion s'est réuni autant que de besoin pour valider, à chaque étape décisive, les choix à effectuer, en interaction avec la DGEC.

Enfin, bien évidemment, les travaux de révision ont tenu compte des évolutions constatées depuis l'élaboration de la PPE 2016/2023. Le présent rapport révisé analyse, autant que possible, ces évolutions.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

A – CONTEXTE DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE L'ÎLE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

A.1 – Système énergétique de la Réunion

L'insularité induit une forte dépendance en matière d'approvisionnement énergétique. Ainsi, bien que le mix électrique de la Réunion se caractérise par un taux très important d'énergie renouvelable, l'île reste dépendante des approvisionnements extérieurs.

- Le schéma énergétique de la Réunion s'établit comme suit en 2018 :

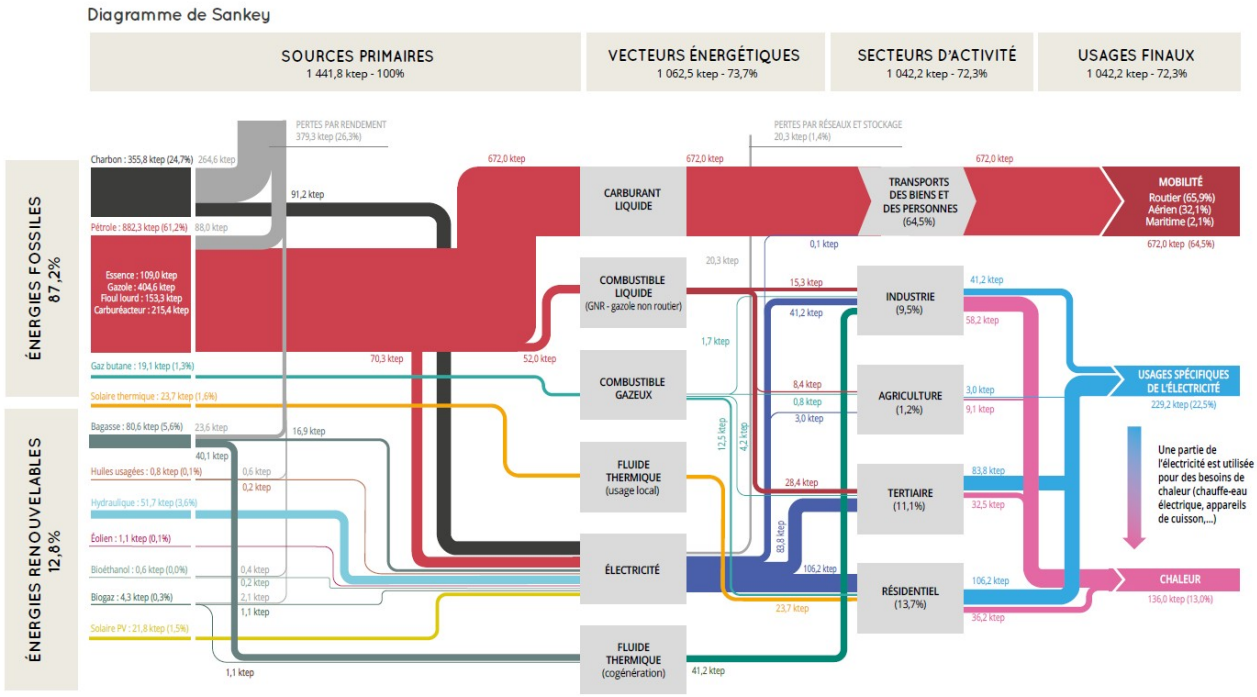

Illustration 1: Schéma énergétique de La Réunion 2018 - Source : BER 2018 éd. 2019

En 2018, l'île de la Réunion est dépendante de l'extérieur pour ses ressources à hauteur de 87,2 %. Les ressources fossiles importées proviennent en grande partie de la zone asiatique pour les carburants et d'Afrique du Sud pour le charbon.
L'approvisionnement en combustibles fossiles est de 1 245,2 ktep (kilotonne équivalent pétrole) répartis comme suit :

- 68 % pour les produits pétroliers (hors gaz butane) ;
- 30 % pour le charbon ;
- 2 % pour le gaz butane.

Les usages de ces combustibles fossiles sont les suivants :

- Le charbon : 100 % destiné à la production d'électricité ;
- Le fioul lourd : 100 % destiné à la production d'électricité ;
- L'essence : 100 % destiné pour un usage routier ;
- Le gazole : 1 % pour la production électrique, 86 % pour le transport et 13 % pour les autres usages ;
- Le carburéacteur : 100 % pour le transport aérien ;
- Le gaz butane : 100 % pour la cuisson dans le secteur du résidentiel, du tertiaire et de l'agriculture.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Les ressources de production renouvelables valorisées sont de 184,6 ktep. Elles se répartissent de la manière suivante :

		Tonnes	GWh	ktep
Biomasse	Bagasse	459 135	-	80,6
	Biogaz (équivalent 100 % méthane)	3 607	-	4,3
	Bioéthanol	960	-	0,6
	Bois	nd	nd	nd
Soleil	Solaire thermique	-	275,7	23,7
	Photovoltaïque	-	253,3	21,8
Eau	Hydraulique	-	601,4	51,7
Récupération	Huiles usagées	860	-	0,8
Vent	Eolien	-	12,8	1,1
TOTAL				184,6

Tableau 2: Ressources renouvelables valorisées en 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019

La consommation d'énergie primaire

Elle est en 2018 de 1 441,8 ktep. Sa répartition est la suivante :

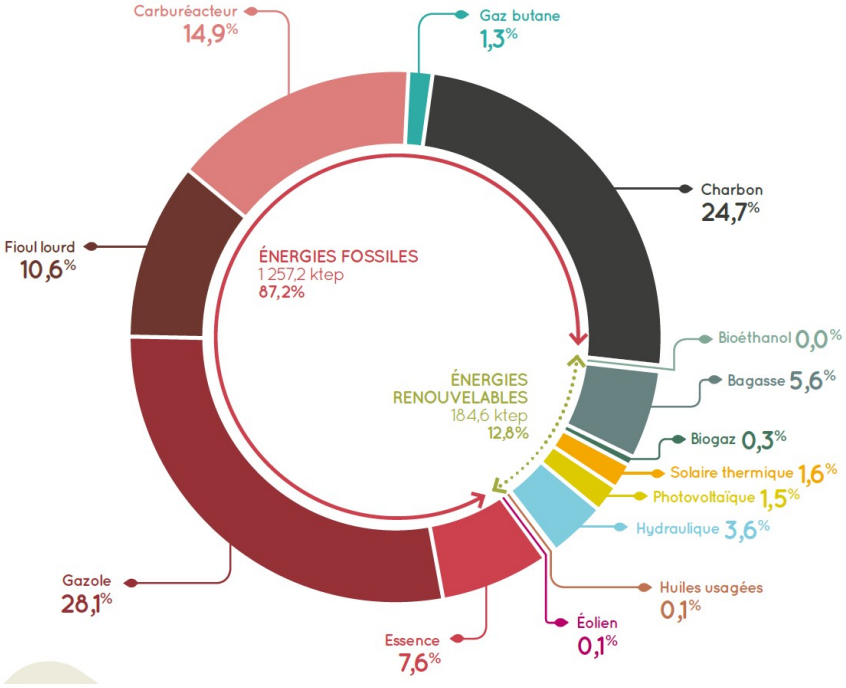

Illustration 2: Consommation d'énergie primaire 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019

L'analyse des consommations d'énergie primaire permet de constater que (hors pertes) :

- 43 % de l'énergie primaire est destinée à la production d'électricité
- 47 % de l'énergie primaire est destinée au transport
- 10 % de l'énergie primaire est destinée à la chaleur

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

La consommation d'énergie finale

En termes de consommation d'énergie finale (1 042,2 ktep en 2018), l'utilisation des produits pétroliers pour le transport tient une place prépondérante. Le transport représente 64,5 % de la consommation d'énergie finale.

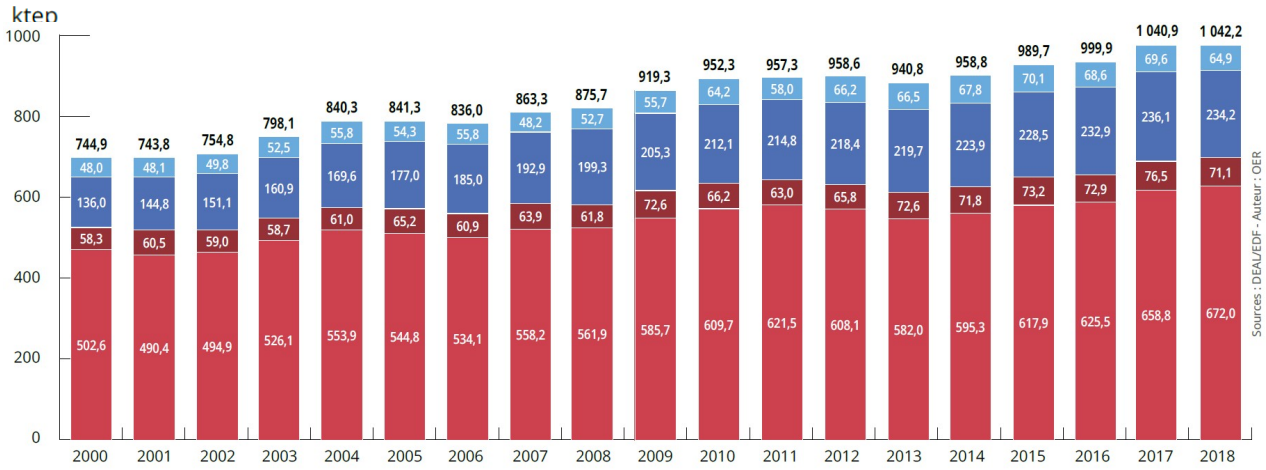

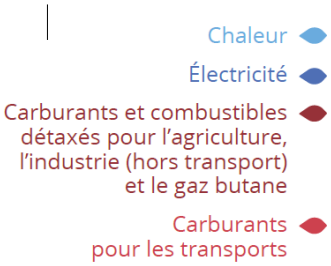

Illustration 3: La consommation d'énergie finale 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019

Le parc de production électrique et la production électrique

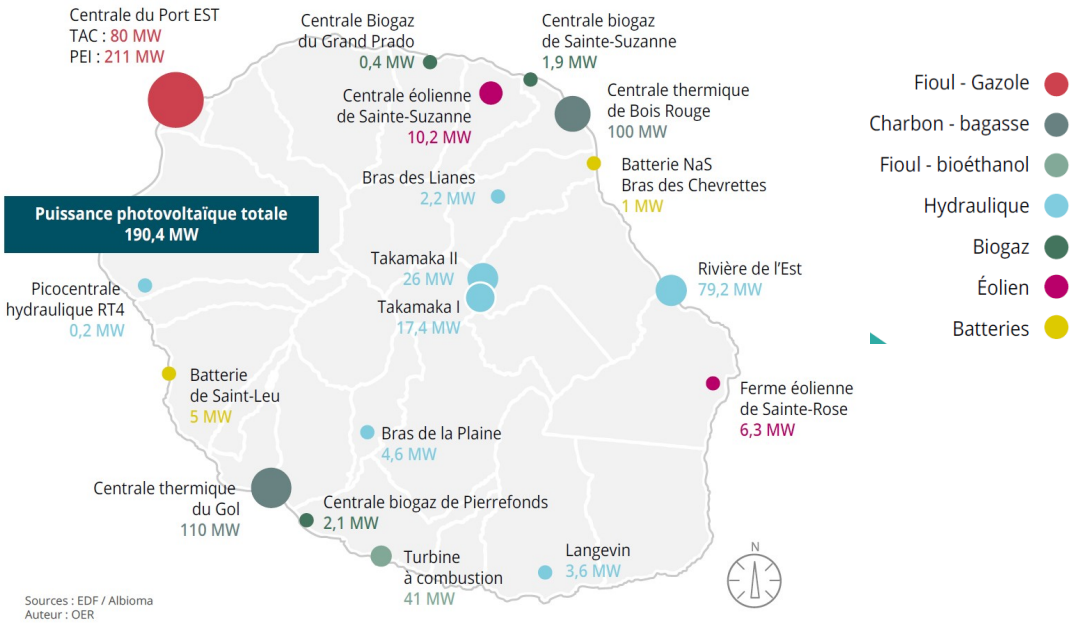

Illustration 4: Schéma du système électrique. Source : BER 2018 éd. 2019

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Au 31 décembre 2018, la puissance installée sur le réseau est de 892,5 MW.

Les moyens de production se répartissent comme suit dans le tableau récapitulatif du parc de production réunionnais en 2018 :

TYPOLOGIE		Puissance nominale mise à disposition par centrale (MW)	Puissance totale mise à disposition (MW)	Variations 2018/2017
Fioul - Gazole	Centrale du Port Est : TAC*	80,0	291,0	0 %
	Centrale du Port Est : Moteurs Diesel	211,0		
Charbon - Bagasse	ALBIOMA Bois Rouge (Saint-André)	100,0	210,0	0 %
	ALBIOMA Le Gol (Saint-Louis)	110,0		
Fioul - Bioéthanol	ALBIOMA TAC* Sud (Saint-Pierre)	41,0	41,0	+ 100 %
Hydraulique	Takamaka I (Saint-Benoît)	17,4	133,2	0 %
	Takamaka II (Saint-Benoît)	26,0		
	Bras de la Plaine (Entre-Deux)	4,6		
	Langevin (Saint-Joseph)	3,6		
	Rivière de l'Est (Sainte-Rose)	79,2		
	Bras des Lianes (Bras-Panon)	2,2		
	Picocentrale RT4 (Saint-Paul)	0,2		
TYPOLOGIE		**Puissance raccordée au réseau contractuellement (MW)**	**Puissance totale raccordée au réseau contractuellement (MW)**	**Variations 2018/2017**
Autres EnR	Centrale éolienne de Sainte-Suzanne	10,2	16,5	0 %
	Centrale éolienne de Sainte-Rose	6,3		
	Centrale biogaz de l'ISDND de Sainte-Suzanne	1,9	4,4	0 %
	Centrale biogaz de Pierrefonds** (Saint-Pierre)	2,1		
	Centrale biogaz de Grand Prado (Sainte-Marie)	0,0		
	Systèmes photovoltaïques	190,4	190,4	+ 2,1 %
Batteries	Batteries NaS Bras des Chevrettes (Saint-André)	1,0	6,0	+ 500 %
	Batterie de Saint-Leu	5,0		
Puissance totale (MW)			**892,5**	**+ 5,8 %**

Sources: EDF / Albioma – Auteur : OER
*TAC : Turbines à combustion

Tableau 3: Parc de production électricité en 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019

Le parc en service a beaucoup évolué depuis 2000. À partir de 2004, les moyens d'énergies intermittentes apparaissent avec, en premier lieu, les systèmes photovoltaïques suivis des systèmes éoliens. Dès 2018 se sont tenus les essais de la nouvelle turbine à combustion bioéthanol.

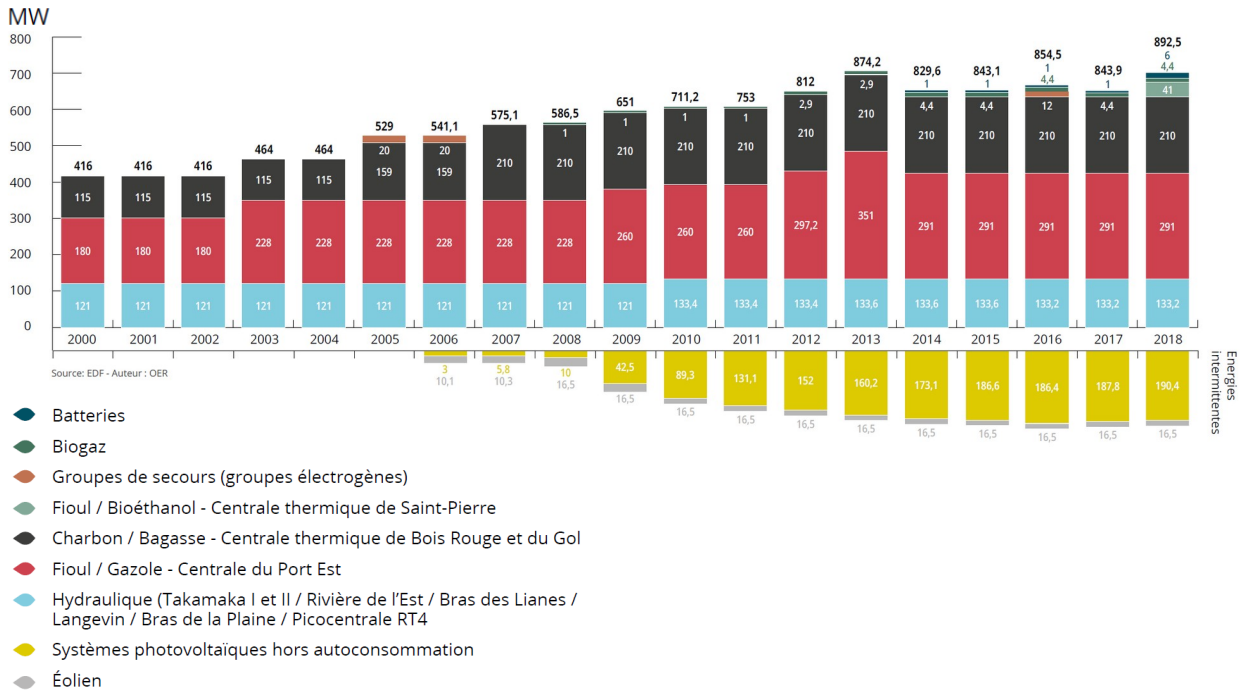

Illustration 5: Evolution du parc en service de production électrique de 2000 à 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

En 2018, la production électrique est de 2 958,9 GWh soit 254,4 ktep. Elle provient pour [illegible] des énergies primaires fossiles (pétrole et charbon) et 36,5 % des énergies renouvelables.

Le mix électrique et la répartition du parc électrique en 2018 sont les suivants :

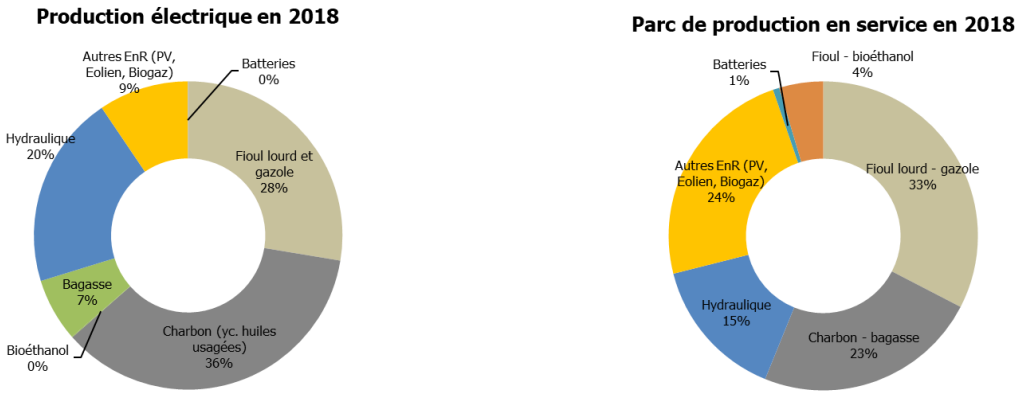

Illustration 6:Mix électrique et parc en service en 2018 – Source : OER

À la Réunion, la part des énergies renouvelables est fortement liée aux productions annuelles à partir de l'hydraulique, du photovoltaïque et de la bagasse qui varient en fonction de la météorologie (pluviométrie et ensoleillement).

À titre d'exemple, l'année 2018 a été marquée par une pluviométrie supérieure aux normales, ce qui explique la part importante de production hydroélectrique dans le mix électrique (20 % du mix). En revanche, la part de production à partir de bagasse était en baisse, ne représentant que 7 % du mix électrique.

Parmi les énergies renouvelables, la production photovoltaïque représente quasiment 9 % de la production d'électricité totale, part qui stagne depuis 2014, en raison d'une faible évolution du parc installé. La filière connaît également une évolution à la hausse de l'autoconsommation : à fin 2018, la puissance totale installée en autoconsommation raccordée au réseau est de 3,8 MWc pour 653 installations.

Enfin, pour la première année, une partie de l'électricité a été produite à partir de bioéthanol lors des essais de la nouvelle turbine à combustion d'Albioma à Saint-Pierre, mise en service industriellement en février 2019.

La part des énergies renouvelables intermittentes au sein du mix électrique tend également à évoluer grâce à l'augmentation du taux maximal de pénétration de ces dernières de 32 % à 35 % en décembre 2018. Ainsi, en 2019, il n'y a pas eu de déconnexion des installations ENR intermittentes (l'intégralité de l'énergie produite par les installations photovoltaïques a été injectée sur le réseau).

Concernant la production électrique à partir du fioul et du gazole, elle a connu une diminution de 7,3 % par rapport à 2017 et la production à partir de charbon et huiles usagées une diminution de 6,5 %. La production d'électricité à partir du fioul et du gazole vient en compensation lorsque la production à partir des énergies renouvelables n'est pas suffisante pour répondre aux besoins. Le fioul et gazole sont les variables d'ajustement par rapport aux autres sources d'énergies : la production ENR ayant augmenté et la consommation diminué, la production électrique à partir des énergies fossiles a donc diminué.

En 2018, les puissances de pointe maximales mensuelles ont varié entre 437 MW et 486 MW.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Evolution passée de la demande en énergie

L'évolution de la demande en énergie dépend aujourd'hui principalement de deux principaux facteurs « visibles » : la démographie et l'activité économique illustrée par le PIB (Produit Intérieur Brut).

Démographie

Depuis 2010, le taux de croissance de la population est inférieur à 1 %, tout en restant supérieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, les projections prévoient une augmentation de la population jusqu'en 2030, passant de 835 000 habitants en 2013 à 862 000 habitants en 2018 , 889 000 en 2023 et 916 000 habitants en 2028 (hypothèses issues du Bilan Prévisionnel d'EDF).

Croissance économique

Le taux de croissance du PIB a été important jusqu'en 2008 et a subi une forte diminution en 2009. Le PIB est revenu à son niveau d'avant 2008 en 2011 et continue de croître depuis de plus de 1 % par an, ce qui est également supérieur à la moyenne nationale.
Ces deux facteurs conjugués, démographie et croissance économique, se ressentent sur la demande en énergie de la Réunion et pèsent dans le mix énergétique qui dépend encore beaucoup des énergies fossiles malgré les efforts consentis pour développer les énergies renouvelables locales.
Le mix énergétique désigne l'ensemble des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour la consommation finale d'une zone géographique donnée. À la Réunion, il inclut les énergies fossiles (produits pétroliers et charbon) et les énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, biomasse).
Il comptabilise toutes les énergies primaires, notamment celles consommées pour la production d'électricité et les transports.
À la Réunion, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire en 2018 est de 12,8 %.

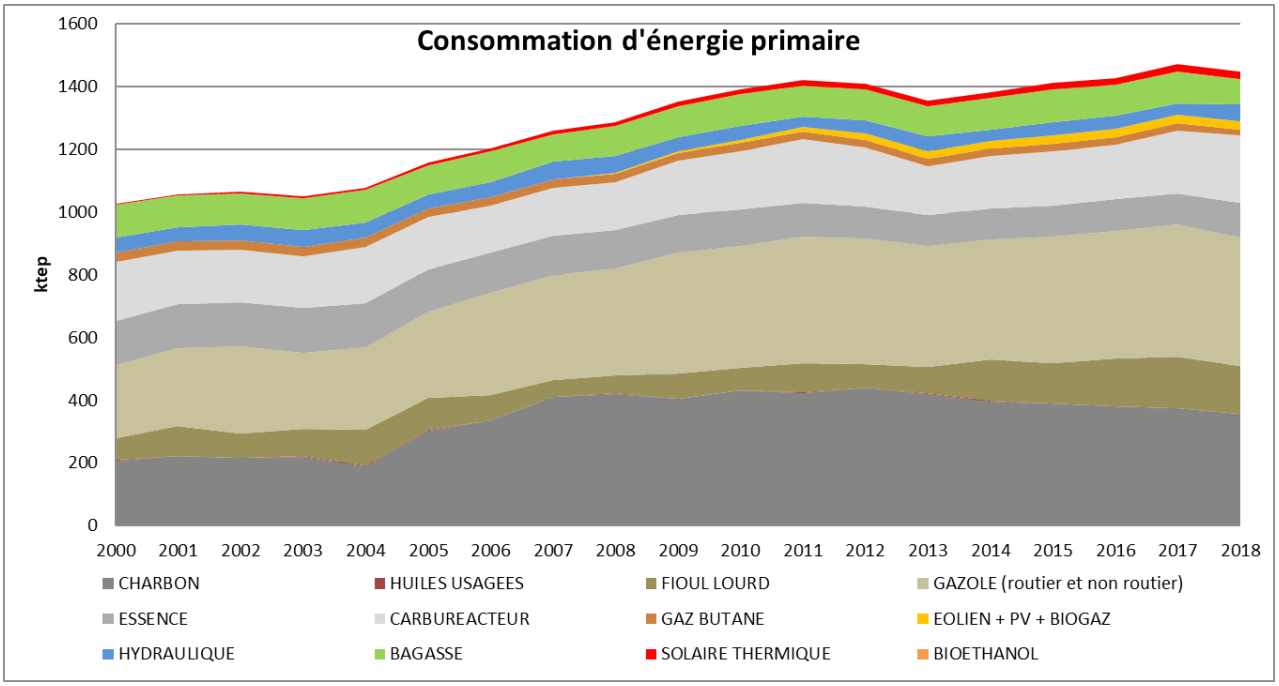

Illustration 7: Evolution des énergies primaires dans le mix énergétique – Source : oer

Au total, plus de 1 446 ktep d'énergies primaires ont été consommées en 2018 sur le territoire de la Réunion, dont 47 % pour le transport et 47 % pour la production d'électricité.
Les importations de combustibles fossiles et les ressources locales tendent à augmenter dans des proportions similaires : le taux de dépendance énergétique est relativement stable, autour de

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

87 %, depuis plus de 10 ans. La projection de cette tendance ne permet pas actuellement d'atteindre l'objectif d'indépendance énergétique à court terme.

- Suivi du taux de dépendance énergétique de 2006 à 2018 :

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
86,8 %	87,4 %	87,1 %	87,7 %	87,5 %	88,3 %	87,2 %	86,2 %	86,8 %	86,1 %	86,6 %	87,0 %	87,2 %

Tableau 4: Taux de dépendance énergétique – Source : BER 2018 éd. 2019

Evolution des importations de carburants

Les carburants importés proviennent principalement de la zone asiatique.
Depuis 2000, les importations de gazole ont augmenté de 68 % et celles d'essence ont diminué de 33 %, variant principalement avec l'évolution du parc automobile.

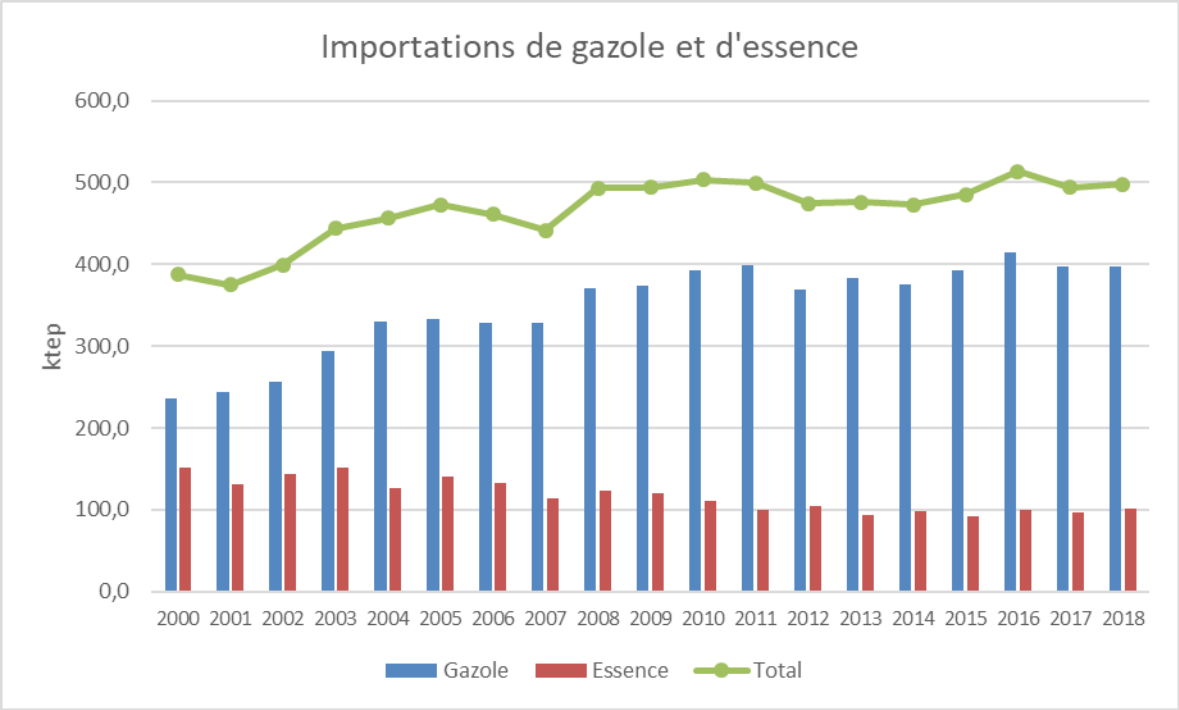

Illustration 8: Evolution des importations de carburants – Source : oer

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

A.1.1 – Le secteur du transport

Consommation des carburants

Evolution de la consommation dans le secteur du transport

En 2018, la consommation dans le secteur du transport était de 672,0 ktep, avec une répartition suivante :

- 66 % pour le secteur du transport routier ;
- 32 % pour le secteur du transport aérien ;
- 2 % pour le secteur du transport maritime.

Les variations de la consommation de carburants du transport sont fortement influencées par celles du secteur aérien (davantage de variabilité sur le transport aérien)

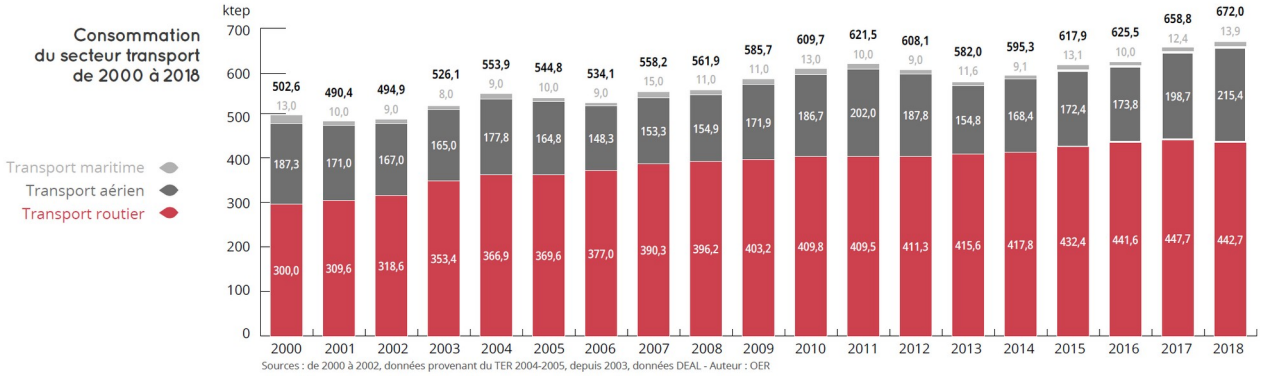

Illustration 9: Evolution de la consommation du secteur transport – Source : BER 2018 éd. 2019

- *Evolution de la consommation des carburants*

En 2018, la consommation des transports routiers était de 442,7 ktep. La consommation du secteur transport routier est en constante augmentation depuis 2000, sauf entre 2017 et 2018 où une baisse a été observée à cause des mouvements sociaux de novembre 2018.
La part du sans-plomb dans les carburants routiers a chuté sans discontinuer depuis le début des années 2000 jusqu'en 2014 (environ 1/4 de sans-plomb), où une légère inflexion au profit du sans-plomb semble commencer à se dessiner depuis.

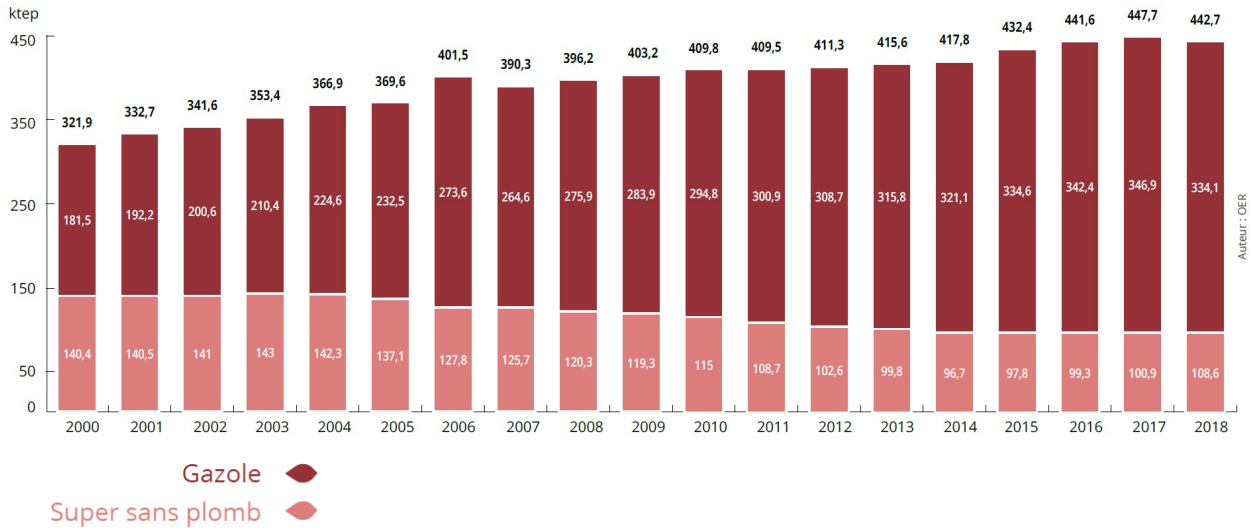

Illustration 10: Evolution de la consommation de gazole et de sans-plomb – Source : BER 2018 éd. 2019

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Il y a lieu de rappeler que le secteur du transport routier consomme 99 % de combustibles fossiles.
La part des véhicules électriques est encore marginale, d'autant qu'il n 'est pas possible d'avoir un suivi exhaustif de recharges à l'énergie « propre » (bornes de recharge alimentées par des centrales photovoltaïques).

Contexte du système de transport de La Réunion

Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'évolution du parc de véhicules hybrides et électriques réunionnais de 2006 à 2018.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (%)
Voitures hybrides non Rechargeables	38	120	202	422	685	960	960	1 671	2 385	3 122	3 897	4 635	5 592	+ 21%
Voitures hybrides Rechargeables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105	215	379	528	+ 39%
Voitures électriques	0	0	0	0	6	12	12	62	123	227	334	589	921	+ 56%
ENSEMBLE	38	120	202	422	691	972	972	1 733	2 508	3 454	4 446	5 603	7 041	+ 26%

Tableau 5: Evolution du parc de véhicules hybrides et électriques – Source : BER 2018 éd.2019

Cette évolution, bien qu'encore modeste, demande cependant une stratégie d'accompagnement du déploiement des véhicules électriques et hybrides rechargeables, en adéquation avec les spécificités de La Réunion et prenant en compte le caractère encore largement carboné de la production électrique.

En 2019, les immatriculations de voitures particulières neuves progressent de 5,2 % à La Réunion après une augmentation de 3,3 % en 2018, et atteignent leur plus haut niveau depuis 20 ans (27 500). Cette hausse profite principalement aux voitures à essence. Les véhicules diesel sont en perte de vitesse. Ils ne représentent désormais qu'un tiers des immatriculations neuves (36,5 % pour 64 % il y a 4 ans). Le nombre de voitures hybrides et électriques connaît sa plus forte augmentation, et leur part dans les nouvelles immatriculations passe à 7,6 %. Le marché des autres catégories de véhicules est également en hausse en 2019 (+ %9 %) après un léger recul en 2018 (- 2, %6 %). Les émissions moyennes de $C0_2$ des véhicules neufs sont en hausse en 2018 et 2019, les véhicules de moyennes et grosses cylindrées étant davantage achetés, et se rapprochent de celles des véhicules neufs immatriculés en métropole. En 2019, le parc de voitures particulières de moins de seize ans à La Réunion est estimé à 360 000 véhicules en circulation. (source DEAL, Chiffres et statistiques Transport, juillet 2020).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Trafic routier

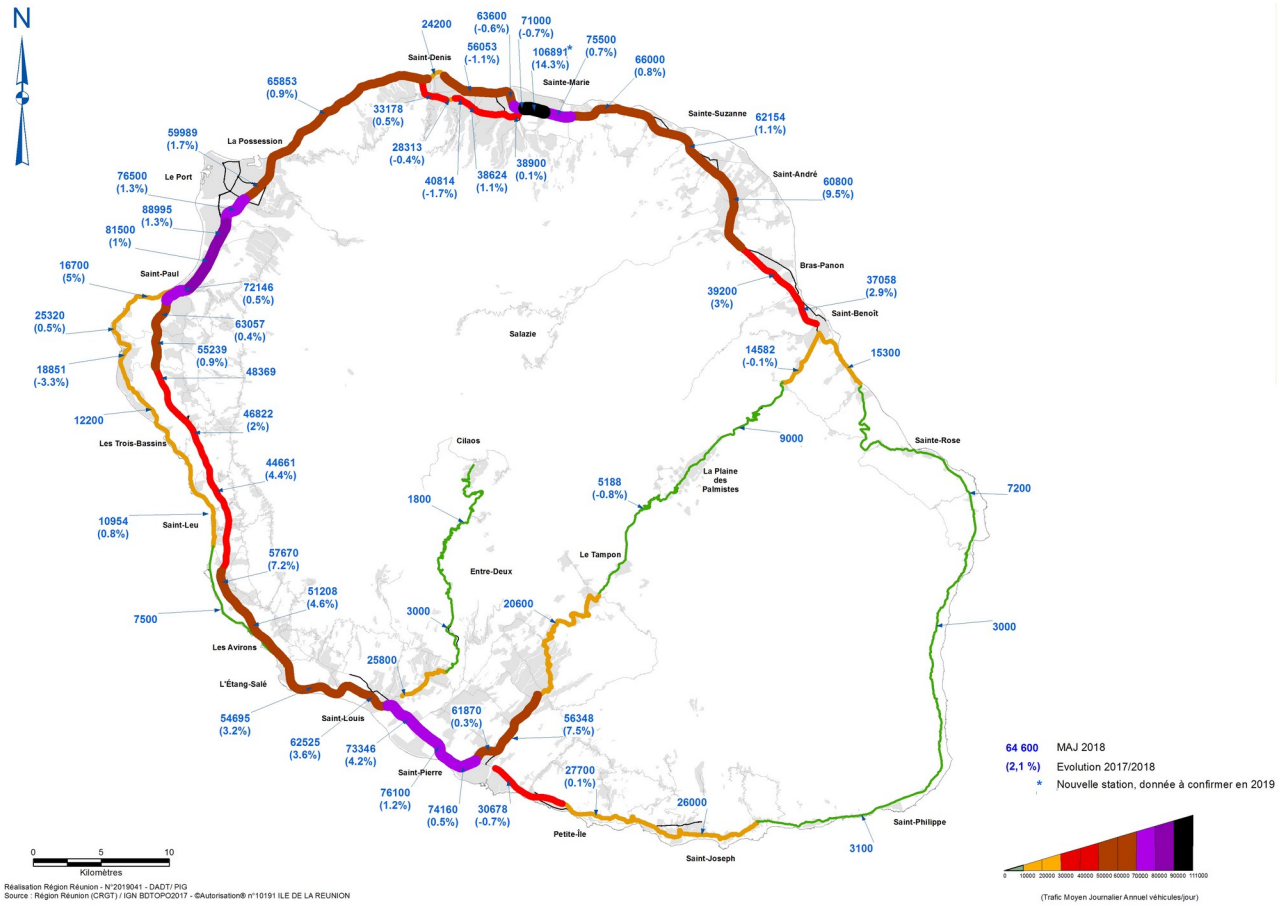

Illustration 11: Bilan du trafic routier en 2018 – Source : CRGT, Préfecture

Le trafic en 2018 sur le réseau routier national a connu une augmentation pratiquement identique à l'année précédente soit + 2, %1 % par rapport à l'année 2017.
Le secteur le plus chargé de l'île se situe entre Gillot et Duparc avec près de 107 000 veh/j.

Organisation du transport public

Depuis les années 1950, il n'existe plus de transport ferré sur l'île.
Seuls les transports en commun routiers sont organisés à la Réunion. Ils sont gérés par sept autorités organisatrices de la mobilité (AOM) :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE



Illustration 12: Répartition de l'organisation du transport public – Source : Région Réunion

Le Conseil Régional est autorité organisatrice des transports interurbains (compétence « transports et mobilité » du Conseil Départemental effectif depuis le 1er janvier 2017).

Les cinq intercommunalités : autorités organisatrices de la mobilité, en charge de l'organisation du transport urbain sur leurs territoires.
Le Conseil Départemental : autorité organisatrice du transport scolaire handicapé.

Le Syndicat Mixte des Transports de la Réunion (SMTR) est quant à lui en charge de la coordination des offres de transports, de l'harmonisation de la tarification et de l'information voyageurs.

Dans un souci de cohérence et d'optimisation des moyens, la création d'une autorité organisatrice unique en charge de l'exploitation de tous les réseaux de l'île sera étudiée, pour mutualiser les investissements, en vue d'harmoniser et d'optimiser l'offre des réseaux de transports pour l'utilisateur final.
Par ailleurs, la loi d'orientation de la mobilité n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 consacre la Région comme « chef de file de la mobilité » ; elle lui impose un rendu public annuel de sa politique en lien avec les différents partenaires.

Mode de déplacement et part modale

En matière de transports et de mobilité, l'île est marquée par une forte prédominance de la voiture individuelle comme mode de déplacement des Réunionnais, associé à :

- des besoins croissants de mobilité, tant pour les voyageurs que pour les marchandises ;
- un réseau routier difficilement extensible du fait de la morphologie de l'île et de l'urbanisation ;
- l'engorgement des axes routiers majeurs, notamment en entrées et sorties des agglomérations ;
- une offre de transports en commun jugée insuffisante ;
- des solutions alternatives (vélos, transports scolaires…) qui ne concernent qu'une part résiduelle du volume global des déplacements.

La réalisation par le Syndicat Mixte des Transports de la Réunion de l'**Enquête Déplacements Grand Territoire** (EDGT) en 2016, selon la méthodologie du CEREMA, a permis d'obtenir une base de données fiable pour caractériser les déplacements des Réunionnais.
En considérant environ 2,5 millions de déplacements effectués quotidiennement du lundi au vendredi sur l'île, 1,85 millions sont réalisés par des modes motorisés (individuels ou collectifs).
C'est le motif de déplacement et non le mode de transport qui définit le déplacement. On compte un nouveau déplacement à chaque fois qu'un individu indique une nouvelle raison de se déplacer.
Selon cette enquête, les parts modales se répartissent de la façon suivante sur le territoire :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

45 %	25 %	21 %	5 %	2 %		
Voiture conducteur	Marche	Voiture passager	Transports collectifs urbains et interurbains	Transports scolaires et autres	Vélo	Deux roues motorisés

Tableau 6: Répartition des parts modales – Source : EDGT 2016

Par EPCI, cependant, la part des transports en commun dans les déplacements est beaucoup plus contrastée.
Le taux global de 7 % cache des disparités et souligne les limites du développement des TC selon les micro-régions.

EPCI	CINOR	CIREST	CASUD	CIVIS	TCO
Part des TC	11 %	6,3 %	4,3 %	6 %	7 %
Dont les transports scolaires	2,0 %	3, %3 %	1, %4 %	2,0 %	2,0 %

Tableau 7: Part des TC dont les transports scolaires par EPCI – Source : EDGT 2016

Ainsi la part des transports en commun dans le mode de déplacement varie selon les EPCI avec 2 contrastes extrêmes : 11 % sur le territoire de la Communauté Intercommunale Nord très urbanisé et à l'inverse 4,3 % sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sud qui se caractérise notamment par son caractère rural (27 % de la surface agricole utilisée de la Réunion, juste après le territoire de la CIREST), par un tissu urbain relativement diffus et par des extensions urbaines qui se développent à 65 % sur les mi-pentes et les hauts.
Cette caractéristique doit être gardée à l'esprit lorsque la problématique des transports et déplacements est analysée.
L'enquête EDGT a également révélé que le taux de motorisation des Réunionnais est plus bas que celui de la Métropole : le taux de motorisation moyen est de 1,08 voiture par ménage, quand la moyenne des autres Enquêtes Déplacements Grand Territoire récentes s'élève à 1,26, loin donc de l'image d'un territoire où les ménages sont particulièrement motorisés. Cette donnée peut surprendre, car le trafic routier est déjà extrêmement dense et le réseau encombré. Avec un rattrapage du taux de motorisation au niveau métropolitain, les routes réunionnaises seraient davantage saturées. L'enjeu est donc bien de développer une offre de transports alternative à la voiture individuelle.
L'accroissement du trafic automobile et les mutations urbaines ont un impact direct sur l'évolution des comportements individuels et collectifs. En effet, **au-delà d'une répartition modale largement en faveur de la voiture particulière, à la Réunion, plus de 39 % des déplacements en voiture font moins de 3 km** et plus de 12 % font moins de 1 km. Ainsi, un des enjeux majeurs pour le territoire est de concentrer les politiques publiques de transports sur ces courtes distances afin d'œuvrer pour l'utilisation par les usagers des modes actifs (vélo ou marche) et les transports en commun.
L'enquête EDGT 2016 a également révélé que les personnes en situation d'handicap réalisent 2,2 déplacements par jour et par personne contre 3,35 pour l'ensemble de la population. Le taux de motorisation est de 0,73 véhicule par ménage contre 1,08 pour la population en général.

Évolution de la demande de transport :

Projections de la demande de transport

En 2017, la Région Réunion a fait réaliser un modèle multimodal des déplacements. Son exploitation lui permet de consolider la planification des investissements dans le domaine du transport.
La simulation de la demande de transport à 2025 et 2035 est la suivante :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

	2016	2025	20
Nombre de déplacements	2 436 000	2 465 000	2 525 000
Variation (par rapport à 2016)		+ 1,2 %	+ 3,7 %

Tableau 8: Projections de demande de transports – Source : simulation modèle multimodal de la Région Réunion

Ces projections basées sur des hypothèses d'évolutions socio-économiques indiquent une augmentation du nombre de déplacements de l'ordre de 1,2 % en 2025 et de 3,7 % à horizon 2035 par rapport à 2016.

Evolution du trafic à horizon 2025

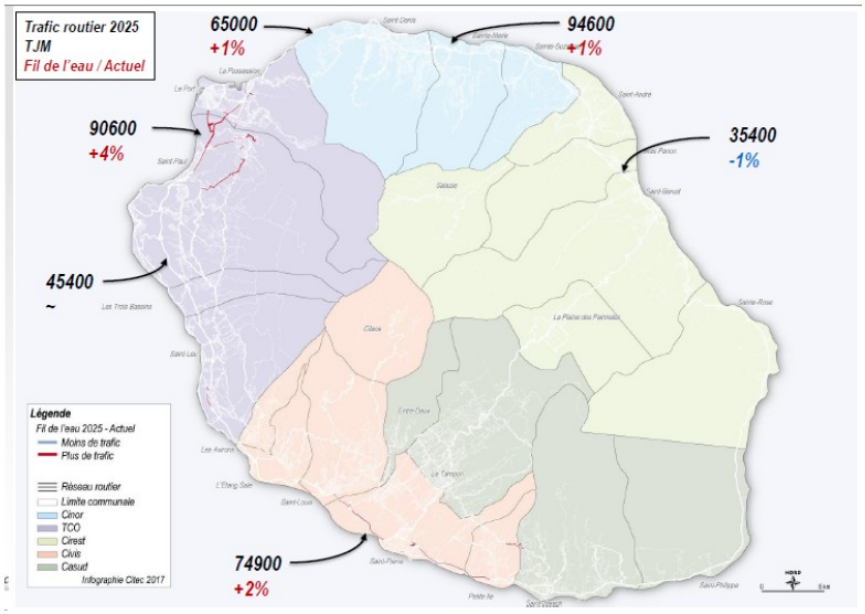

Illustration 13: Evolution du trafic à horizon 2025 (projections)- Source : Région Réunion

D'après les projections de la Région, en 2025 le trafic resterait stable de l'est au nord-ouest et continuerait d'augmenter dans l'ouest.

Le déploiement de l'intermodalité :

Via la réalisation de pôles d'échanges et d'aires de covoiturage prévue comme ci-après :
À mi-2018, la totalité des pôles d'échanges et des parkings relais cartographiés ci-dessous sont réalisés, à l'exception du projet de la CIREST dont les travaux en cours seront achevés fin 2021.
Au total, à fin 2018 cela représente :

- 11 aires de covoiturage
- 462 places de stationnement
- 2 parkings relais aux pôles d'échange clés de l'Île (Nord et Sud)

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

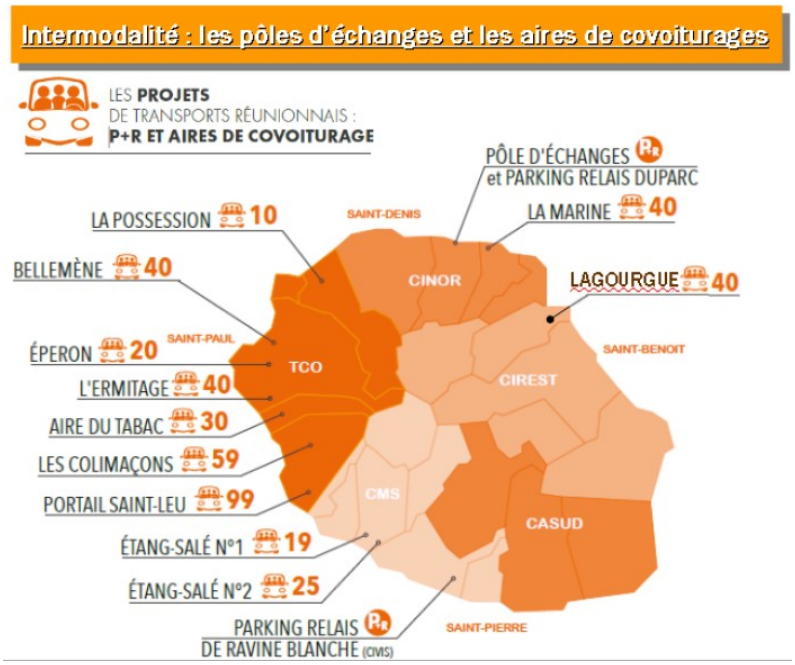

Total covoiturage:
462 places

2 pôles d'échanges
Et parking-relais

Illustration 30 : Parkings relais et aires de covoiturage – Source : Région Réunion

L'essor de l'utilisation systématique de la voiture individuelle n'est pas sans conséquence sur l'accroissement de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, d'un point de vue environnemental, l'impact induit par les transports motorisés est considérable.

Transport routier de marchandises

Ce secteur est peu connu et ne semble pas avoir fait l'objet d'études. Il n'existe pas de données particulières. Il est difficile de distinguer la part du transport de marchandises du transport de voyageurs dans la totalité du transport routier et les consommations d'énergie et émissions de GES associées.

À l'intérieur de l'île, le transport des marchandises ne bénéficie d'aucun dispositif et d'aucune infrastructure particulière. Les flux voyageurs et marchandises sont rassemblés sur les mêmes infrastructures routières. L'impact de ce secteur est donc mesuré suivant le prisme global du transport routier.
Pourtant, les chiffres du Grand Port Réunion sont éloquents : pour l'année 2016, près de 5 500 000 tonnes de produits et matériaux ont été débarqués du port de la Rivière-des-Galets. A cela s'ajoute le fret aérien dans de moindres proportions.

Les flux de transport routier de marchandises sont très mal connus en outre-mer. Les grandes enquêtes diligentées chaque année en Métropole n'existe pas à La Réunion. En 2011, l'observatoire énergie de La réunion a lancé une étude sur ce thème. L'étude n'a pu aboutir faute de données.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

A.1.2 – Électricité

Evolution de la consommation électrique entre 2005 et 2018

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018**
Consommation d'électricité en GWh		**2 059**	**2 152**	**2 244**	**2 317**	**2 388**	**2 467**	**2 499**	**2 540**	**2 555**	**2 604**	**2 657**	**2 709**	**2 746**	**2 724**
Tarif bleu	Nombre de clients	291 678	299 693	308 521	318 481	328 015	336 104	342 828	350 388	355 544	366 093	368 957	378 838	386 112	385 681
	Consommation en GWh	1 285	1 356	1 419	1 629	1 688	1 753	1 811	1 684	1 649	1 695	1 737	1 778	1 805	1 793
Tarif vert	Nombre de clients	1 396	1 400	1 435	1 498	700	1 019*	1 021*	1 434	1 423	1 443	1 440	1 459	1 461	1 467
	Consommation en GWh	774	796	829	688	699	714	687	856	905	902	920	931	941	931
Total des clients		**293 074**	**301 093**	**309 956**	**319 979**	**328 715**	**337 123**	**343 849**	**351 822**	**356 967**	**367 536**	**370 397**	**380 297**	**387 573**	**387 148**

Source : EDF
* N'inclut pas une partie des clients « Collectivités Locales » dû à une modification de la répartition de ces clients.
**En 2018, des évolutions et des corrections ont été apportées dans la segmentation de la clientèle d'EDF.

Tableau 9: Evolution de la consommation électrique entre 2005 et 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019

Globalement, le taux de croissance de la consommation d'énergie électrique diminue depuis 2006 et est passé sous la barre des 2 % depuis 2011. Il est à noter que la consommation d'électricité a baissé pour la première fois en 2018, ce qui peut être en partie expliqué par le mouvement social de grande ampleur qui a eu lieu au mois de novembre 2018 et qui a fortement ralenti l'activité de l'ensemble de l'île pendant deux semaines. La faible récolte de canne a également impacté à la baisse l'activité des sucreries, donc leur consommation électrique. Enfin, l'utilisation de la climatisation a également probablement diminué à cause d'une année plus fraîche.
Bien que le nombre de clients augmente, la croissance de la consommation reste stable. Ceci est en grande partie lié aux différentes actions de maîtrise de l'énergie menées tant auprès des particuliers, des industriels que des professionnels et des collectivités locales. En particulier, les actions de maîtrise de la demande en électricité ont eu un impact estimé à -52 GWh en 2018.
Ci-après les courbes de charges pour des jours types :

Journée type – En Hiver Austral

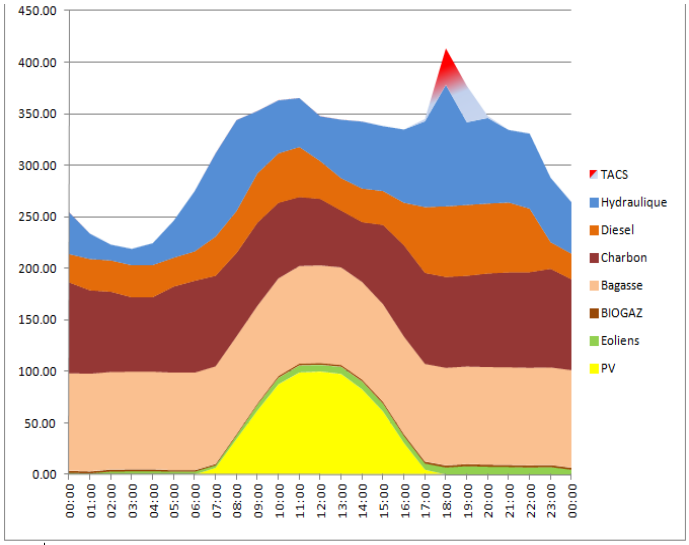

Journée type – En Été austral

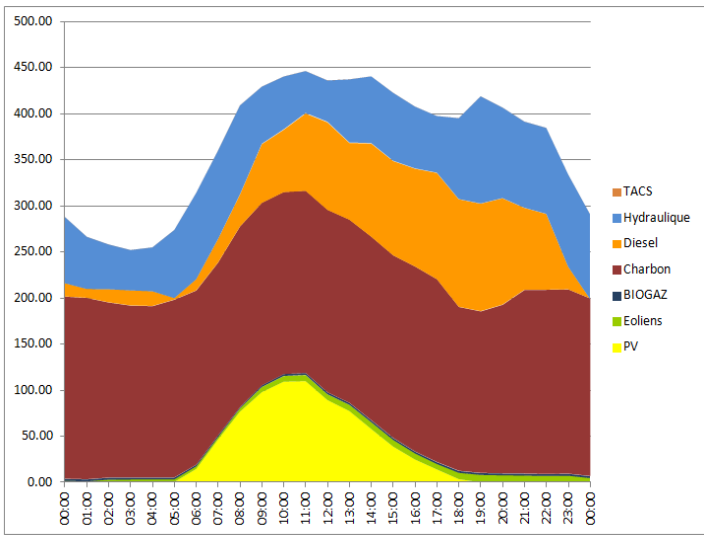

Illustration 14: Profils de production constatés – Source : EDF

La courbe de charge est caractérisée par une pointe en journée sensible à la température (climatisation tertiaire essentiellement) et une pointe du soir principalement liée à la consommation des clients résidentiels (éclairage et appareils domestiques, peu d'effet climatiseurs).

A.1.3 – Chaleur

En 2018, la chaleur correspond à environ 8 % de la consommation d'énergie finale, se décomposant de la manière suivante :

- Industriels : 42,2 ktep dont 40,1 ktep pour la production de chaleur à partir de bagasse pour les usines sucrières et 1,1 ktep pour la distillerie Rivière du Mât.
- Résidentiel / tertiaire : 23,7 ktep pour l'eau chaude solaire.
- Tous secteurs : 19,1 ktep pour le gaz butane.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

A.2 – Inventaire des émissions de gaz à effet de serre du système énergétique

Il s'agit ici des émissions de CO_2 (hors autres gaz à effet de serre) émis lors de la combustion des énergies fossiles. Le champ des émissions ainsi étudiées concerne l'ensemble des émissions énergétiques[1] (production d'électricité, transports, usages dans les secteurs agricole et industriel et résidentiel-tertiaire [gaz butane]).
À la Réunion, le CO_2 représente la quasi-totalité des émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique.

En 2018, la combustion des produits pétroliers et du charbon a émis 4 104,7 kilotonnes de CO_2.

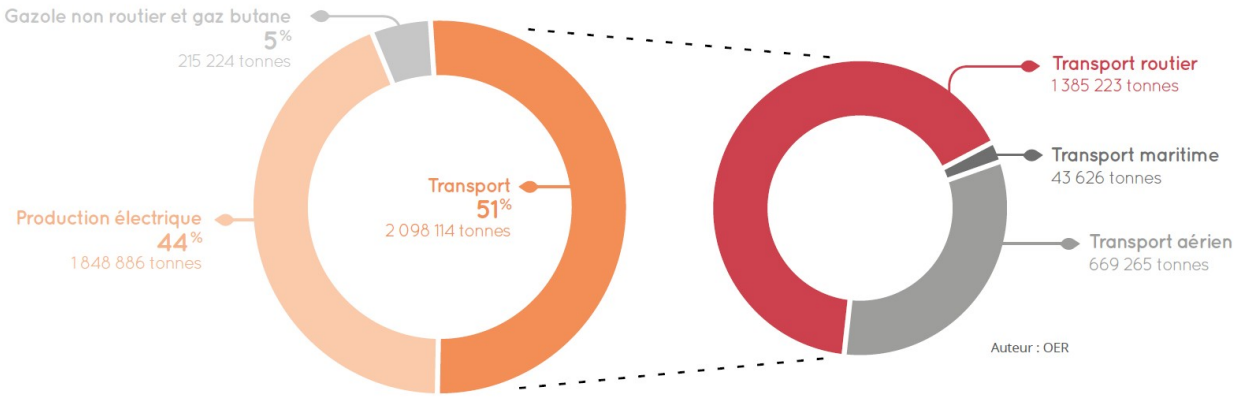

Illustration 15: Émissions de CO_2 issues de la combustion de produits énergétiques – Source : BER 2018 éd. 2019

Les émissions directes de CO_2 pour la production d'électricité déclarées par les producteurs ont été de 1 849 kilotonnes en 2018. Il est à noter que 72 % des émissions du secteur électrique sont dues à la combustion du charbon.
Le ratio moyen d'émission directe par kWh consommé, toutes sources confondues est de 679 gCO_2/kWh en 2018.
En 2018 pour le secteur du transport, les émissions directes de CO_2 ont été de 2 098 kilotonnes, dont 66 % sont dues au transport routier.
Pour le gazole non routier (secteur agricole et industriel) et gaz butane, il a été comptabilisé 215 kilotonnes de CO_2.

A.3 – Cadre législatif et réglementaire de la Réunion

A.3.1 – Dispositions spécifiques aux ZNI en matière d'énergie

Les zones non interconnectées (ZNI) au réseau métropolitain continental d'électricité sont la Corse, les départements d'Outre-Mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, la Réunion, Mayotte) et les collectivités d'Outre-Mer (COM / Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon).
Pour les zones non interconnectées au réseau métropolitain continental d'électricité, les modalités d'ouverture du marché européen de l'énergie ont été adaptées grâce à une dérogation prévue dans la directive européenne du 26 juin 2003 pour les « petits réseaux isolés ». Cette dérogation s'applique à la France mais également à tous les pays européens concernés tels que l'Espagne avec les Canaries et le Portugal avec les Açores. Cette dérogation permet aux électriciens intégrés de ne pas séparer leurs activités de gestion du réseau de leurs activités concurrentielles.

1. Les gaz à effet de serre produits dans les autres processus ne sont pas comptabilisés ici (utilisation des terres, changement d'affection des terres et foresterie ; agriculture, traitement de l'eau et des déchets, gaz fluorés)

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

À la Réunion, les missions de service public de l'électricité sont assurées par EDF au travers de sa direction EDF Systèmes Énergétiques Insulaires (EDF SEI). EDF SEI est donc le fournisseur d'électricité. Il achète en outre, l'ensemble de l'électricité produite sur le territoire insulaire, gère en continu l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité et assure son transport, sa distribution ainsi que sa fourniture auprès de tous les clients.
En revanche, la production électrique ne rentre pas dans le champ du monopole d'EDF.
En France, selon le principe de péréquation tarifaire, l'État a mis en place des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur l'ensemble du territoire. Toutefois, en raison des contraintes spécifiques aux ZNI, les coûts de production de l'électricité y sont nettement supérieurs à ceux observés en métropole. Par conséquent, les tarifs réglementés de vente s'avèrent insuffisants pour rémunérer la production d'électricité dans ces zones. Pour assurer la péréquation tarifaire nationale, une compensation des surcoûts est nécessaire. Celle-ci est calculée par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), et est aujourd'hui financée par les charges de service public de l'énergie (CSPE).
La loi relative à la transition énergétique prévoit pour les départements d'Outre-Mer de parvenir à l'autonomie énergétique en 2030 avec, comme objectif intermédiaire, 50 % d'énergie renouvelable en 2020.
La délibération du 2 février 2017 de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a étendu le périmètre des charges de service public de l'énergie (CSPE) aux coûts supportés dans les ZNI par le fournisseur historique du fait de la mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande d'électricité (MDE), dans la limite des surcoûts de production qu'elles permettent d'éviter. Par délibération de janvier 2019 la CRE a adopté le cadre de compensation CSPE applicable à la Réunion.

A.3.2 – Compétence énergie, habilitation énergie

La Réunion ne dispose pas d'habilitation en la matière.

A.3.3 – Articulation avec les documents existants

De manière générale, la PPE doit mettre en cohérence les objectifs nationaux et internationaux avec les politiques publiques locales en matière d'environnement et d'aménagement à travers notamment les documents d'urbanisme.
La loi de transition énergétique supprime le PRERURE (Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie).

La stratégie nationale bas-carbone constitue la feuille de route pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France. La SNBC révisée est adoptée par décret du 21 avril 2020. Elle vise la neutralité carbone et la réduction de l'empreinte carbone de la consommation des Français à l'horizon 2050. Elle fixe des plafonds d'émissions par secteur et par gaz à effet de serre à travers les budgets carbone et définit un objectif intermédiaire de réduction de 4 0 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport aux émissions de 1990. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité (énergie, transport, bâtiments, industrie, agriculture et le secteur des terres) la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable.

Le code de l'environnement (en son article L22 2-1 B) précise que « L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs **prennent en compte** la stratégie bas-carbone dans leurs documents de planification et de programmation qui ont des incidences significatives sur les émissions de gaz à effet de serre. » Le lien de prise en compte signifie que la SNBC ne peut être ignorée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

<u>Pour approfondir</u> :

Les orientations de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) en cohérence avec la PPE Réunion :

- Orientation B 1 : guider l'évolution du mix énergétique sur la phase d'usage des bâtiments existants et neufs vers une consommation énergétique totalement décarbonée :
  - en outre-mer :
    - le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire, pour limiter la demande en électricité ;
    - le photovoltaïque pour les autres besoins en électricité.

- Orientation B 2 : inciter à une rénovation de l'ensemble du parc existant résidentiel et tertiaire afin d'atteindre un niveau BBC équivalent en moyenne sur l'ensemble du parc :
  - en outre-mer :
    - les rénovations viseront particulièrement à limiter la demande en climatisation en protégeant les bâtiments du rayonnement solaire

- Orientation E 1 : Décarboner et diversifier le mix énergétique notamment via le développement des énergies renouvelables (chaleur décarbonée, biomasse et électricité décarboné)
  - Poursuivre et accentuer les actions en faveur du développement des énergies renouvelables et de récupération (chaleur et froid et électricité)
  - S'assurer que les moyens de production thermique évoluent vers des solutions d'origine renouvelable, dans les cas où cette évolution s'avère pertinente d'un point de vue économique et environnemental
  - Développer très fortement la mobilisation de la ressource en biomasse, dans des conditions environnementales et économiques optimales, dans le respect de la biodiversité, en privilégiant les usages matériaux et en veillant à l'efficience des filières, y compris dans la valorisation énergétique (cf. la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse : résidus de cultures, effluents d'élevage, déchets notamment des filières forêt-bois, et autres résidus), en privilégiant les usages régionaux ou locaux et en prenant en compte les impacts du changement climatique, y compris sur la ressource en eau.

- Orientation E 3 : préciser les options pour mieux éclairer les choix structurants de long terme, notamment le devenir des réseaux de gaz et de chaleur :
  - Point de vigilance :
    - Se référer à la PPE de métropole continentale pour les recommandations environnementales spécifiques à ce sujet. Dans les territoires d'Outre-Mer, les cultures énergétiques ne doivent pas venir se substituer aux cultures alimentaires
    - Étudier et anticiper, dans le cadre des Programmations Pluriannuelles de l'Énergie, les besoins supplémentaires éventuels en termes de flexibilité et de stockage induits par le développement des énergies décarbonées

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

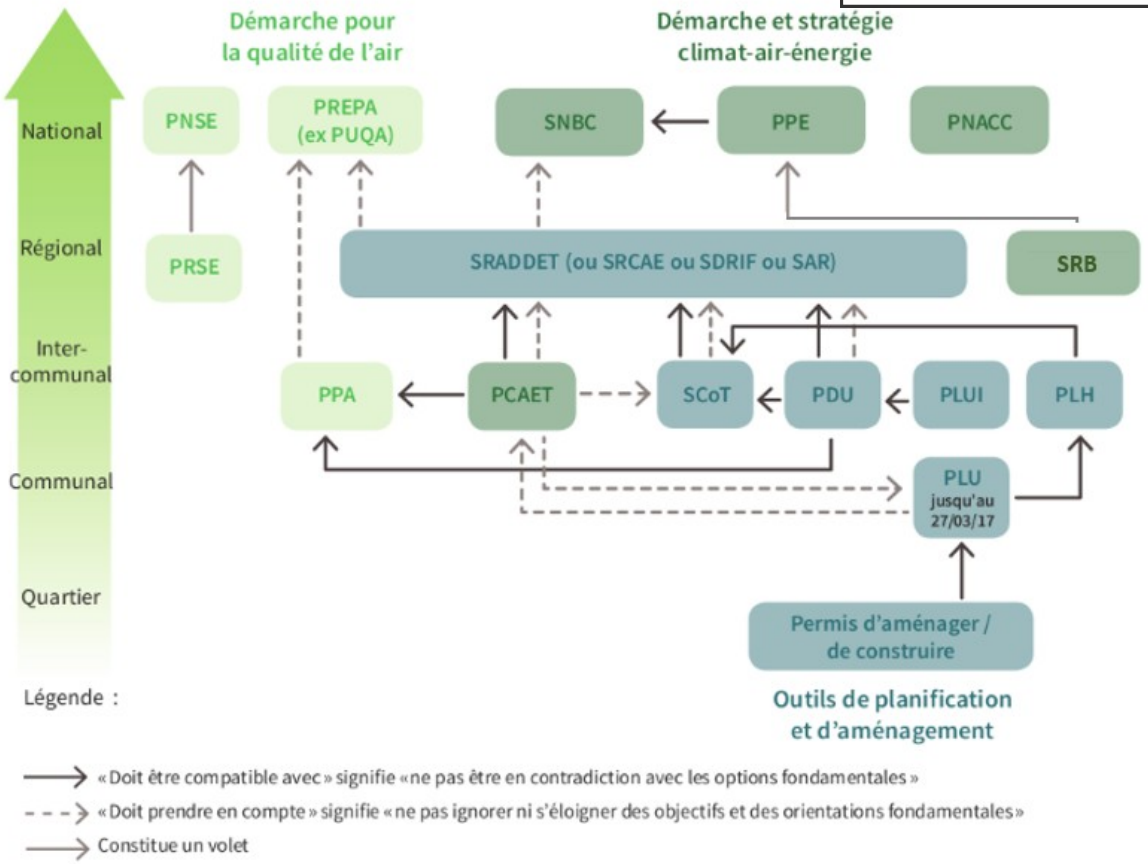

Illustration 16: Schéma d'articulation des différents documents existants

Le livre bleu Outre-Mer publié par le Gouvernement le 28 juin 2018 et le plan de déploiement de l'hydrogène sont pris en compte pour partie dans la PPE. La problématique des transports en commun reste prioritaire sur le territoire de La Réunion. L'État accordera une priorité particulière aux projets de transports en commun en site propre et aux pôles d'échanges multimodaux dans la future programmation des infrastructures 2018-2022. La nécessité de soutenir le développement des transports en commun outre-mer se traduira également par l'engagement de travaux avec la Commission en vue de créer une aide spécifique européenne aux transports dans les RUP afin de compenser l'éloignement de ces territoires et leur non éligibilité aux aides allouées au développement des « corridors prioritaires ».
La PPE remplace le volet « énergie » du SRCAE.
Lors de la révision du SAR, les thématiques énergie-climat et transport seront intégrées au nouveau document.

Le SRCAE (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie)
Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) a été introduit par l'article 68 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Il a pour objectifs, aux horizons 2020 et 2050, de fixer :

- les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, notamment en définissant les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ;
- les orientations en termes de qualité de l'air permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets ;
- les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation des potentiels énergétiques du territoire.

Co-élaboré par l'État et la Région il décline les objectifs de la politique énergétique et climatique spécifiques pour les départements d'outre-mer.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 a mis en place la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) , dont on peut noter pour les zones non interconnectées (ZNI) au territoire métropolitain continental comme la Réunion. L'élaboration, la révision ou la modification de la PPE vaut actualisation du volet énergie du SRCAE. Le schéma régional biomasse (SRB) intègre également le SRCAE en tant que plan de développement de la biomasse de la PPE. De plus, dans les ZNI, les orientations en matière de climat, air et énergie du SRCAE ont vocation à intégrer le schéma d'aménagement régional (SAR) lors de sa prochaine révision.

À l'échelon infra régional, le SRCAE et la PPE sont des documents de référence pour l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) portés par les cinq établissements publics de coopération intercommunale de la Réunion.

A.4 – Coûts de référence des énergies de l'île

A.4.1 – Coûts de production de l'électricité à la Réunion

Le coût de production de l'électricité à la Réunion correspond au coût des contrats d'achat payés par EDF SEI, gestionnaire du réseau. Ces coûts sont détaillés par type d'énergie pour l'année 2018 dans le document publié par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) concernant les charges de service public constatées au titre de 2018.

Type d'énergie	Quantité produite (GWh)	Coût (M€)	Coût moyen (€/MWh)
Bagasse-charbon	1 259,6	254,1	201,7
Thermique	805,2	202,5	251,5
Hydraulique	2,0	0,2	100,0
Eolien	12,8	1,5	117,2
Biogaz	12,7	1,2	94,5
Photovoltaïque	238,4	111,7	468,5
Total	**2 330,6**	**571,2**	**245,1**

Tableau 10: Coûts de production de l'électricité 2018 – Source : CRE, CC'18

L'électricité a coûté en moyenne 245,1 €/MWh à produire à la Réunion en 2018, avec de grandes variations suivant le type d'énergie utilisée : l'électricité à partir du biogaz est la moins chère à produire, tandis que l'électricité d'origine photovoltaïque est la plus chère.
Ces coûts sont variables d'une année sur l'autre, en raison des variations des coûts des matières premières (charbon et produits pétroliers) ainsi que des contraintes liées au mix électrique. Le coût moyen de la production au charbon a fortement augmenté sur les dernières années, avec des investissements en matière de mise aux normes sur les émissions de fumées, l'augmentation du coût des combustibles et de la taxe carbone.

Il est à noter que le coût moyen du photovoltaïque reste élevé en raison des tarifs plus élevés appliqués avant 2010 (cf.annexe 4). Pour autant, ce coût a fortement chuté : dans le dernier appel d'offres ZNI, auquel La Réunion émarge, le prix moyen constaté est de l'ordre de 80 €/MWh pour les projets au sol sans stockage et de 104 à 119 €/MWh pour les projets en toiture sans stockage, en fonction de la puissance.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

A.4.2 – Coûts d'approvisionnement en énergies fossiles à la Réunion

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du coût des importations de combustibles fossiles entre 2008 et 2018.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant total des importations d'énergie (M€)	591	396	517	670	712	489	461	359	310	366	431
Gazole non routier et carburant routier (M€)	438	290	386	500	535	353	325	245	206	235	296
Charbon (M€)	*66*	*58*	*59*	*73*	*73*	55	49	47	39	56	53
Fuel lourd / gaz butane (M€)	*87*	*48*	*67*	*95*	*91*	81	87	66	65	75	82
€/MWh d'énergie primaire importée	44,8	28,3	36,6	44,7	51,4	36,4	33,9	24,9	21,2	25,6	29,8

Tableau 11: Coût des importations d'énergies fossiles de 2008 à 2018 – les données en italique sont des estimations sur la base du TER 2014 – Sources : INSEE, douanes et Bilans Énergétiques de la Réunion, Observatoire Énergie Réunion

La facture des combustibles importés pour le transport, qui représentait environ 3/4 de la facture totale jusqu'en 2012, est en baisse entre 2012 et 2017 et à nouveau en augmentation en 2018. Les combustibles pour le transport représentent environ 2/3 de la facture totale des importations de combustibles fossiles depuis 2015.
Une forte variabilité interannuelle est constatée mais le montant total des importations d'énergie ainsi que le coût unitaire du MWh importé était en baisse entre 2012 et 2016 mais repart à la hausse depuis 2017.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

B – ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ET OBJECTIFS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉLECTRICITÉ

Les objectifs de MDE sur le transport sont traités en partie F.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

B.1 – Évolution de la demande en électricité

Le développement de l'activité, la démographie, la croissance du nombre des ménages et l'évolution des modes de vie (taux d'équipement des ménages) contribuent à l'augmentation de la demande d'électricité.
Le code de l'énergie (article L. 141-5) prévoit que la PPE s'appuie sur le Bilan Prévisionnel (BP) élaboré par le gestionnaire du système électrique.
La PPE se base sur la trajectoire de consommation du scénario AZUR du BP 2019 – 2020 d'EDF.

B.1.1 – Hypothèses considérées pour le scénario AZUR du BP 2019 – 2020 EDF

Les principales hypothèses d'évolution de la demande du scénario AZUR sont présentées en annexe 3 (croissance démographique, croissance économique, taux d'équipement des ménages en climatisation et eau chaude sanitaire).

Véhicules électriques

	2018	2023	2028
Parc VE / VHR	1 511	10 566	33 704
% parc total	0,34 %	2,3 %	7 %
% ventes annuelles	1,7 %	6 %	10 %
Consommation annuelle (GWh/an)	3,4	24,1	72
Taux de pilotage des bornes de recharge	-	nd	40 %

Tableau 12: Projection véhicules électriques – Source : EDF – BP 2019-2020

Dans les scénarios étudiés dans le Bilan Prévisionnel, la notion de pilotage recouvre deux aspects. D'une part, elle intègre le déplacement naturel qui s'opère vers les heures méridiennes lorsque des bornes publiques sont disponibles, ou lorsque les salariés sont incités à charger leur véhicule personnel sur leur lieu de travail. D'autre part, elle prend en compte la mise en place de dispositifs sur les bornes pour optimiser la recharge en fonction du signal réseau fourni par EDF ou des plages tarifaires heures pleines / heures creuses.

B.1.2 – Hypothèses d'évolution de production injectée

	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Energie moyenne * (GWh)	3 000	3 024	3 049	3 077	3 105	3 332
Pointe moy. sur 1h (MW)	481	484	488	492	495	530

* Les volumes indiqués correspondent à une consommation sur 365 jours. Ainsi, pour les années bissextiles il convient de rajouter la consommation du 29 février
Tableau 13: Hypothèses d'évolution de production injectée et puissance de pointe moyenne injectée – Source : EDF – BP 2019-2020 – Scénario AZUR

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Toutes choses égales par ailleurs, la consommation est plus importante de 8 MW environ lorsqu'il fait un degré Celsius de plus, notamment du fait de la consommation supplémentaire des climatisations.

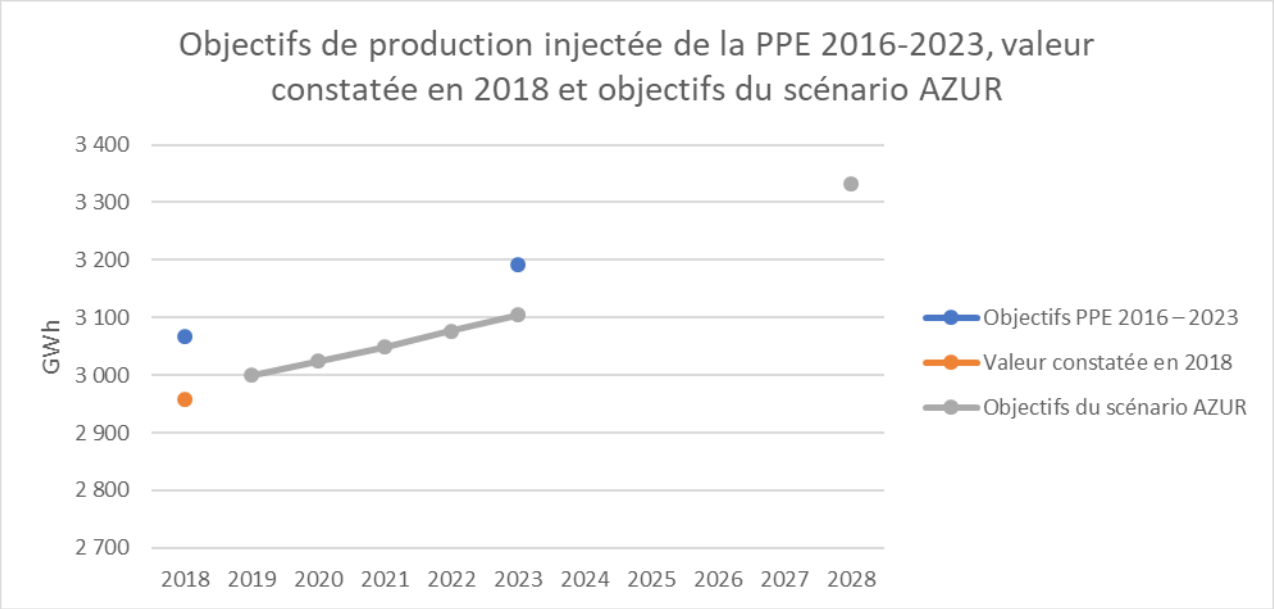

Illustration 17: Objectifs de production injectée de la PPE 2016-2023, valeur constatée en 2018 et hypothèses du scénario AZUR[2]

La PPE 2016-2023 portait un objectif de consommation de 3 192 GWh en 2023 en s'appuyant sur le scénario MDE ++ du BP 2013. Le scénario AZUR se montre un peu plus ambitieux grâce notamment au nouveau cadre de compensation et au fait que la production sur la période 2014-2018 était inférieure aux objectifs entérinés par la PPE.

B.2 – Actions supplémentaires de maîtrise de la demande d'électricité

Les actions supplémentaires, notamment définies dans le cadre de compensation CSPE, contribueront à l'accélération de la maîtrise de la demande en électricité sur la période 2019-2028. Ces actions sont prévues sur les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel. Y contribueront également les projets de grande ampleur (infrastructures), les évolutions technologiques (compteur communiquant et monitoring) et les actions des acteurs obligés en Certificats d'Économie d'Énergie (dans le tertiaire et l'industrie en intégrant le système de management de l'énergie), au-delà des évolutions déjà bien ancrées portant sur la consommation électrique des ménages.

2 La rupture de pente entre les deux périodes 2019 à 2023 et 2023 à 2028 est due aux hypothèses d'évolutions de la consommation des véhicules électriques, de la consommation électrique et de la MDE

- La consommation des VE croît de façon « quasi exponentielle » sur la période 2019/2028, ce qui entraîne un poids plus important sur la consommation en fin de période qu'en début.
- D'autres éléments amènent une « légère accélération » de la consommation entre 2023 et 2028 dans le Bilan Prévisionnel : intensité énergétique du secteur marchand hors agriculture etc

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Le Comité MDE de La Réunion, composé de l'Ademe, la Région Réunion, la DEAL et EDF, mis en place pour établir le cadre territorial de compensation CSPE, a permis de définir des actions MDE très volontaristes et réparties par segment de marché.
On considère dans la suite de cette partie B que les actions de MDE à destination du résidentiel et petits professionnels relèvent des « actions standards » du cadre de compensation CSPE (actions les plus simples, réplicables et dont les gains énergétiques sont évalués de manière forfaitaire). Les autres actions relèvent des « actions non-standards » du cadre de compensation (Cf. détail des actions en annexe n°2 et 3).
Le cadre financier a été validé par délibération de la CRE de janvier 2019 et a été mis en œuvre à partir de mars 2019 sur le territoire. Il est à noter que d'autres facteurs contribueront également à l'atteinte des objectifs : effets de marché, réglementation, autres opérateurs, etc. Le cadre de compensation est doté d'un plan d'accompagnement qui présente notamment les actions de communication à mener pour sa mise place efficace (les principales actions sont présentées en annexe 2).
Le cadre financier peut faire l'objet d'ajustements annuels.

B.2.1 – Gisements de MDE dans le secteur résidentiel collectif et individuel et petits professionnels (tarif bleu) portant sur les usages énergétiques et les comportements

Le secteur résidentiel collectif et individuel et petits professionnels est un secteur à enjeu majeur pour la Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) de l'Île, avec 386 000 clients en tarif bleu représentant 65 % de la consommation d'électricité à La Réunion.

Au-delà des actions déjà entreprises et qui se poursuivront dans ce secteur, (Cf. Bilan en Annexe n°1) un programme complémentaire sera mené jusqu'en 2024.

Ce programme a été envisagé après analyse de différentes études sur le niveau d'équipement et les habitudes de consommation des ménages qui ont révélé une évolution des usages.

Il comprend de nouvelles actions, notamment pour contenir au mieux la croissance de la part du taux d'équipement de la climatisation au sein des ménages réunionnais.

Il propose ainsi de développer encore plus l'isolation des logements pour qu'elle se généralise, l'installation de brasseurs d'air, de chauffe-eau thermodynamiques (quand le CES ne peut se faire), le remplacement d'un ancien climatiseur par un appareil de classe A+++, la protection solaire des baies, le pack isolation/toiture performante. Le programme SARé vise à mettre en œuvre les actions du cadre de compensation, ceci par un accompagnement technique, financier et de mise en place opérationnelle de la rénovation énergétique des ménages et du petit tertiaire.
De plus, pour la forte proportion des ménages en précarité énergétique à La Réunion (74 % des ménages réunionnais éligibles au logement social dont 55 % au logement très social) et suite à des études menées auprès de ces ménages, des actions renforcées de sensibilisation (autres que SLIME) doivent être entreprises.

Parmi elles, on peut identifier l'aide au remplacement d'équipement au profit de matériels les plus performants, comme les réfrigérateurs A+++ dont l'accompagnement a commencé fin 2019, celle au remplacement de l'emblématique et incontournable marmite à riz par un modèle plus économe (de classe 1 plus performant) ou encore en proposant des aides financières abondées (offres précarité).
La liste des actions de ce programme complémentaire figure en annexe (Cf. Annexe n°2).
Sur 5 ans, ces gisements totalisent 228 GWh évités.

Les mesures liées aux CEE :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Un axe fort visant à amplifier les actions de rénovation énergétique de l'habitat a également été décidé. Ainsi des actions d'accompagnement ont été organisées autour de programmes de certifi cats d'économie d'énergie tels que :

- ARTMURE (Améliorer, Rénover et favoriser la Transition des Maisons individuelles pour une Utilisation Rationnelle de l'Energie) : qui doit permettre de créer un outil et une méthode de diagnostic énergétique spécifique à La Réunion et la réalisation de 3000 diagnostics sur la période 2020-2022 ;
- SARé (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) : qui, en lien avec les EPCI, doit permettre d'accompagner les particuliers et le petit tertiaire. Cela se traduit par des conseils de base, le diagnostic, la définition des solutions techniques et financières, la recherche des entreprises et le suivi des travaux de rénovation. Le programme doit durer de 2021 à 2023 et sera éventuellement prolongé en fonction de sa réussite.

Ces programmes s'appuieront sur les dispositifs existants notamment en matière d'aides financières pour favoriser le passage à l'acte de rénovation chez les bénéficiaires.

Dans le cadre des programmes de Certificats d'Economie d'Energie, la Gouvernance de l'Energie pourrait avoir pour rôle de :

- coordonner les actions de certificats d'économie d'énergie sur le territoire,
- vérifier que les actions restent bien dans le cadre de la PPE.

La Gouvernance de l'Energie rendrait un « avis consultatif » sur les projets proposés sur le territoire de La Réunion

B.2.2 – Le compteur numérique, levier d'amplification de la MDE

La modernisation des compteurs électriques est impulsée dans un cadre réglementaire européen en faveur de la transition énergétique, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités. Cette mesure est un levier essentiel notamment pour amplifier la maîtrise de l'énergie dans tous les foyers, faciliter le développement des énergies renouvelables et accompagner l'essor du véhicule électrique sur le territoire.
Le déploiement de la pose de ces compteurs communicants est traité dans la partie infra D.1.7.
La baisse de la demande en énergie est estimée, à dire d'expert, en moyenne à 1,5 % pour les clients équipés en compteurs numériques. Cette estimation n'est pas comptabilisée dans les objectifs de MDE.

B.2.3 – Les actions de sobriété énergétique

Au-delà des services de suivi de consommation qui seront développés en direction des ménages équipés d'un compteur numérique, des actions de sensibilisation continueront à être menées à la Réunion par différents acteurs du territoire, qui contribueront à faire évoluer les comportements de consommation énergétique.

Le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)
Mis en place dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique sur l'île de la Réunion – ce dont la Gouvernance locale de l'Énergie a souhaité faire une priorité – le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) est mis en œuvre et animé par la SPL Horizon Réunion sur mandat.
Ce dispositif est co-financé par la Région et EDF dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).
Il consiste à :

- établir un diagnostic personnalisé de la consommation électrique au domicile de familles identifiées comme étant potentiellement en précarité énergétique chaque année ;
- apporter un conseil à ces familles pour leur permettre d'améliorer leur situation énergétique et les orienter vers les structures adaptées ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- leur remettre à titre gratuit des matériels leur permettant de réduire immédiatement leur consommation électrique ;
- assurer, avec l'accord des familles concernées, un suivi des consommations électriques d'un échantillon de familles pour mesurer l'impact du dispositif.

Pour mémoire, les SLIME Réunion ont concerné 14 500 ménages sur la période de juillet 2014 à décembre 2018. Il a vocation à se poursuivre dans la durée. Entre 2019 - 2020, il est prévu 11 000 visites.

Watty à l'école

La sensibilisation des jeunes générations aux enjeux du développement durable et aux économies d'énergie est également indispensable pour relever le défi de la transition énergétique. C'est la raison pour laquelle EDF est partenaire de longue date de l'académie de la Réunion sur ce sujet et a développé avec elle le programme « Watty à l'école », labellisé par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Ce programme a été déployé dans 24 écoles réparties sur les 24 communes de la Réunion durant les années scolaires 2016 – 2017 et 2017 – 2018. Il vise à :

- sensibiliser les élèves du CP au CM2 aux économies d'énergie et d'eau ;
- les rendre acteurs de la maîtrise de ces consommations au sein de leur établissement et à leur domicile ;
- distribuer un livret d'information aux élèves invitant les parents à participer à la démarche avec leur enfant, ainsi deux économiseurs d'eau et un sachet débitmètre permettant de mesurer les économies d'eau. De plus un jeu de cartes de Watty sur les gestes économes, et un diplôme du « Parfait Économe » sont remis aux élevés pour favoriser les économies d'énergies chez les ménages.

Grâce aux comportements vertueux suite à la pédagogie apportée par le programme « Watty », une économie annuelle de 2 % de la consommation d'un foyer (sur 5 000 kWh/an) est estimée sur le territoire. L'économie annuelle moyenne est donc de 100 kWh/an par foyer.

Dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE), EDF a investi 300 000 € dans l'adaptation locale et le déploiement-pilote de ce dispositif pédagogique qui a déjà bénéficié à environ 6 000 élèves de l'Académie de la Réunion. EDF et l'Académie ont poursuivi la démarche en s'associant au SIDELEC pour financer le déploiement du programme sur les années scolaires 2018-2021 avec comme objectif de faire bénéficier 77 écoles primaires supplémentaires de l'île, soit 19 500 nouveaux élèves sensibilisés.

Energ'île

À travers sa mission d'Espace Info Énergie, menée auprès de l'Ademe Réunion Mayotte et des partenaires de la SPL Horizon Réunion (Région Réunion, intercommunalités, communes…), les conseillers Info Énergie interviennent régulièrement auprès des jeunes publics Réunionnais, en milieu scolaire ou en centre de loisirs, afin de sensibiliser aux thématiques de l'énergie et du développement durable.

En effet, l'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie intégrante des programmes de l'éducation nationale des classes de cycle 3 (CE2-CM1-CM2), depuis 2007.

C'est dans ce cadre que la SPL Horizon Réunion (anciennement ARER) a créé, avec le soutien financier du TCO, un outil pédagogique de sensibilisation, adapté à ces niveaux, et créé avec le soutien de professionnels de l'éducation (enseignants volontaires, association Les Petits Débrouillards) et du Rectorat de la Réunion.

Cet outil est basé sur des approches pédagogiques adaptées, à travers l'utilisation de phrases et images simples et colorées et sur des exemples locaux afin de fournir aux jeunes sensibilisés des références au contexte local et à leur quotidien.

L'outil pédagogique aborde les thématiques suivantes :

- la production d'énergie à la Réunion
- les énergies fossiles et leur impact
- les perspectives
- les énergies renouvelables
- la maîtrise de l'énergie : les bons gestes et les bons équipements

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Depuis 2016, sur demande de la Région Réunion, cette action de sensibilisation est menée également dans les établissements secondaires afin de sensibiliser les étudiants des classes de seconde sur la thématique de l'énergie. Pour la bonne conduite de cette action, Horizon Réunion mène un partenariat avec le rectorat afin de développer des outils adaptés aux programmes des établissements secondaires.
En 2018, les actions de sensibilisation menées dans les établissements scolaires de l'île se sont traduites par la sensibilisation de 3514 élèves.

B.2.4 – Gisements de MDE dans le secteur tertiaire et industrie

B.2.4.1 – Secteur tertiaire

Ce secteur est composé de 5 grandes branches d'activités : commerce, bureaux, enseignement, hôtellerie, restauration et santé. Il représente de 40 % à 45 % de la consommation d'électricité de l'île (étude Artelia/IPSOS) pour les 2 usages prioritaires suivants :

- Le froid alimentaire, surtout présent dans le secteur commercial (petits et grands commerces) qui relève du process,
- La climatisation avec un impact très fort dans les secteurs bureaux, administration (les bâtiments de l'État, des collectivités, bâtiments des activités de service du secteur privé) et enseignement (université, écoles, collèges, lycées).

Les consommations électriques estimées pour le secteur tertiaire se répartissent comme suit :

Branches	Conso. Eléc finale estimée (GWh/an)	Part du secteur suivant valeur retenue	Nombre de sites estimés
Grands Commerces alimentaires	230-250	20 %	80
Grands Commerces non alimentaires	70-80	5/7 %	1900
Petits commerces Dont alimentaire	80-110	8/10 %	3400 1000
Bureaux/administration/services	280-310	25/30 %	4100
Hôtels/restaurants	140-160	10/14 %	1200
Enseignement	60-70	6 %	200
Autres éducation	35-45	3 %	600
Hôpitaux/cliniques	80-90	6/9 %	50
Autres santé	30-40	3 %	2500
Total	1100-1200	100 %	16 230

Tableau 14:Répartition des consommations électriques pour le secteur tertiaire – Source : IPSOS 2011

Remarques :

- 2 branches – le grand commerce alimentaire et les grands établissements de santé – consomment avec 130 sites autant, voire plus, que les 4 400 sites de la branche « bureaux » pourtant consommatrice principale. Ce point fondamental doit être pris en compte dans la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs ambitieux de cette PPE. Le nombre de projets à accompagner (souvent indépendant de la taille des sites) étant un facteur limitant dans un processus d'économies d'énergie, il faudra concentrer les efforts sur les gros sites très « électro-intensifs ».
- L'ensemble des données et hypothèses ont été produites en grande partie sur la base des connaissances des acteurs que sont l'Ademe et EDF. Aussi, il semble opportun de mener une étude exhaustive qui intègre les volumes d'activités et les gains générés par les nouveaux acteurs dynamiques du territoire (autres obligés, traders, acteurs des contrats de performance énergétique) afin de mesurer l'apport de leurs actions.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

La réglementation thermique a fait ses preuves dans le tertiaire en métropole avec la RT [illegible]. la Réunion, il n'existe pas de réglementation thermique tertiaire. Il apparaît essentiel que cette réglementation soit mise en place au plus tôt pour atteindre les objectifs de la présente PPE.

a) Gisements Commerce alimentaire sur 2019/2028

La forte intensité énergétique des bâtiments de la branche commerce alimentaire, avec un parc moyen situé entre 900 à 1 200 kWh/an/m², engendre des potentiels d'économies conséquents mais atteignables. A 2023, la généralisation des solutions et des technologies expérimentées jusqu'à présent (Cf. Bilan en Annexe n°1) semble possible sur ce parc.

Grands commerces alimentaires	Taux de pénétration de la technologie chez les acteurs du secteur en 2023	% d'économie sur usage en 2023	Gisement MDE : GWh/an économisé cumulé sur le parc	
			En 2023	En 2028
Froid/ centrale cascade	15 %	5 %		Tendance
Froid /fermeture meubles	50 %	20 %		
Éclairage/ LED	50 %	30 %		
Gestion des utilités et des consignes (GTB maître utilisé)	20 %	20 %		
Suivi du patrimoine	80 %	2 %		
Total			30	44

Tableau 15: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur du commerce alimentaire – Source : données bâties à dires d'experts, au vu des dynamiques perçues par eux sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficientes pressenties

Études à mener :

- Assurer un suivi de la diffusion des technologies présentées dans ce secteur tous les 2 ans et demander une consolidation du ratio établi, aisément traçable.

Pour le reste du secteur commerce, (8 % de consommation estimée sur 4 400 sites), son caractère diffus et sa grande variété d'activités impliquent qu'il sera traité par la filière « standard », notamment avec les offres climatisation et éclairage.

b) Gisements secteur Bureaux sur 2019/2028

Remarque : Branche la plus consommatrice du secteur tertiaire, avec près de 11 % des consommations électriques de l'île. Le bâti est plus diversifié mais également plus resserré en consommation moyenne surfacique. Sur un parc de 4 400 sites, le spectre des consommations s'étalent de 60 à 200 kWh/an/m² et ce quelle que soit la surface utile.
La stratégie des actions MDE s'adaptera de ce fait aux 3 sous-secteurs identifiés aujourd'hui que sont le secteur diffus (petit tertiaire – traité en actions standards avec le secteur résidentiel), le grand tertiaire existant avec ses grands bâtiments existants et les opérations neuves avec ses bâtiments pilotes.

Grand tertiaire	Taux de pénétration de la technologie en 2023	% d'économie sur usage en 2023	Gisement MDE : GWh/an économisé cumulé sur le parc	
			En 2023	En 2028
Bâtiment neuf	1 %	70 %		Tendance
Bâtiment existant gestion de la climatisation	10 %	20 %		

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Bâtiment existant gestion de l'éclairage	20 %	10 %		
Action sur le bâti (toit/ baies)	5 %	10 %		
Suivi du patrimoine	5 %	2 %		
Total			30	44

Tableau 16: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur bureaux – Source : données bâties à dires d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficientes ressenties.

Facteurs limitants :

- Le comportement d'usage pour la climatisation, nécessitant une sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des usagers.

c) Gisements secteur Enseignement sur 2019/2028

Remarque : L'enjeu de cette branche réside dans la climatisation. 50 % des consommations du secteur relèvent de 3 acteurs publics : Université, Conseil Régional et Conseil Départemental (Cf. Bilan en annexe n°1).

Université – Lycées – Collèges	Taux de pénétration de la technologie dans le parc total en 2023	% d'économie sur usage en 2023	Gisement MDE : GWh/an économisé cumulé sur le parc	
			En 2023	En 2028
Confort Bâti (protection solaire toit /mur baies)	20 %	30 %		Tendance
Brasseurs d'air				
Éclairage/ LED		30 %		
Domotique (gestion de la charge et des équipements		20 %		
Suivi du patrimoine	100 %	2 %		
Total			5	7

Tableau 17: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de l'enseignement – Source : données bâties à dires d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficientes ressenties.

Facteurs limitants :

- Actions dépendantes des programmes d'investissement des collectivités et des aides/subventions disponibles.

Pour le reste du secteur éducation (2 à 3 % de consommation estimée sur 600 sites), son caractère diffus implique qu'il restera traité par la filière et les offres dites « standards » notamment sur le bâti, les brasseurs d'air, l'éclairage et la climatisation.

d) Gisements secteur Santé sur 2019/2028

Remarque : Les économies générées dans ce secteur sur la période de cette PPE risquent d'être modestes. En effet, un nombre important d'établissements est en cours de construction et sera nécessaire afin de pouvoir héberger les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées. Sa consommation pourrait même augmenter (2 %/an) .

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Hôpitaux – Cliniques	Taux de pénétration de la technologie en 2023	% d'économie sur usage en 2023	Gisement MDE : GWh/an économisé cumulé sur le parc non	
			En 2023	En 2028
Climatisation	5 %	15 %		Tendance
ECS	5 %	20 %		
Éclairage/ LED	30 %	30 %		
Gestion des utilités et des consignes (Régulation/pilotage des installations)	20 %	5 %		
Suivi du patrimoine	80 %	1 %		
Total			2	3

Tableau 18: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de la santé – Source : données bâties à dires d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficientes ressenties.

Facteurs limitants :

- Actions dépendantes des programmes d'investissement des clients.

e) Gisements secteur Hôtellerie/restauration sur 2019/2028

Remarque : Ce secteur est très consommateur d'énergie et les pratiques en termes d'efficacité énergétique sont assez faibles.
60 % du parc possède des toitures non isolées et peu de protection solaire de baies. Les établissements sont équipés de climatiseurs individuels dans 75 % des cas, avec un taux de surface climatisé de 85 %. (Cf. Bilan en Annexe n°1).
Compte tenu de l'état énergétique de son parc, l'hôtellerie/restauration est le secteur où des marges de manœuvres conséquentes peuvent être envisagées (climatisation, eau chaude, gestion énergétique).

Hôtels – Restaurants	Taux de pénétration de la technologie en 2023	% d'économie sur usage en 2023	Gisement MDE : GWh/an économisé cumulé sur le parc	
			En 2023	En 2028
Climatisation	30 %	20 %		Tendance
Éclairage	50 %	20 %		
Utilités/process tourisme (balnéo/piscine/pompes)	10 %	50 %		
Gestion des utilités	10 %	5 %		
ECS	20 %	50 %		
Cuisson	80 %	2 %		
Froid alimentaire	20 %	10 %		
Total			20	29

Tableau 19: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration – Source : des données bâties à dires d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité des pénétrations des solutions efficientes pressenties.

Facteurs limitants :

- Mieux identifier les ratios énergétiques caractéristiques du secteur ;
- Étude à affiner pour bien valider les technologies et les potentialités d'économie dans le secteur.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

f) Gisements Éclairage public 2019/2028

Le potentiel d'économies d'énergie en matière d'éclairage public est [illegible] vantes :

- 80 000 points lumineux composent le parc public d'éclairage ;
- 100 % du parc est à rénover (hors réseaux d'alimentation et mâts) ;
- Les coûts de rénovation, toutes dépenses confondues, sont estimés à 600 €/point lumineux,
- Diminution de la consommation électrique du parc de 50 % (a minima) ;

La mise en œuvre du plan pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public permettrait d'économiser :

- 16 GWh / an ;
- jusqu'à 15 000 tonnes de CO_2 par an ;
- au moins 30 % de la facture d'électricité des communes.

Cela, pour un montant d'aides évalué à 48 M€ (Cf. annexe n°1).

B.2.4.2 – Secteur industrie

Les actions de MDE réalisées sur du gain système, variateur électronique de vitesse, récupération de chaleur, Haute Pression flottante[3] sont les plus importantes et représentent une moyenne de 9 GWh évités par an.
Il est à noter que, sur 2016 et 2017, des actions MDE ont été réalisées chez 56 % des plus gros consommateurs industriels (> 2 GWh de consommation annuelle). Sur les années à venir, les actions de MDE seront davantage orientées vers des clients à plus faible consommation, ce qui représente un nombre d'opérations plus important mais à plus faible potentiel unitaire d'économie d'énergie (Cf. Annexe n°2 sur les actions du cadre de compensation CSPE).

Grands projets SWAC

Tous les acteurs du territoire attachent une importance particulière au développement de projets d'infrastructure d'envergure et innovants sur l'île pour encourager les ruptures qui permettront d'atteindre les ambitions de la PPE.
Le SWAC – Sea Water Air Conditioning – est un concept innovant de climatisation à base d'eau de mer permettant de substituer une grande partie de l'énergie électrique nécessaire à la climatisation par l'énergie thermique des mers, soit une source froide renouvelable. L'intérêt d'un tel concept est évident à la Réunion où la climatisation du tertiaire représente une part significative de la consommation électrique de l'île (plus de 15 %).
Lorsqu'il faut 1 000 kW électriques pour climatiser un espace par un groupe froid classique, il en faut moins de 100 kW par le principe du SWAC.

À ce jour, il existe 2 projets de SWAC - le « SWAC Sud » et celui dans le nord de l'île.

- **Pour le SWAC Sud** (CHU de Saint-Pierre) EDF et l'Ademe ont cofinancé la réalisation de toutes les études techniques et aidé à la recherche de la maîtrise d'œuvre la plus compétente pour faire aboutir le projet qui prévoit :
  - pompage de l'eau fraîche à 1 000 m de profondeur et circulation dans des échangeurs thermiques en surface, puis rejet à 50 m de profondeur ;
  - 6,6 MW froid en substitution de consommations électriques associées à la climatisation de l'hôpital de Saint-Pierre 28 GWh f/an), représentant **un gain net pour le système électrique réunionnais d'environ 9 GWh électriques /an.**
- **Un autre projet de SWAC est à l'étude**. Suite à l'abandon du projet de 40 MWf du « SWAC Nord », la réflexion se porte désormais sur un nouveau projet, de taille plus petite (5 – 7 MWf), pour alimenter les besoins de l'aéroport Roland Garros.

3. La régulation par *HP flottante* permet de faire des économies de consommation électrique en réduisant l'intensité absorbée par les ventilateurs

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

L'estimation des besoins qui a fait l'objet d'une étude de préfaisabilité indique un volume de [illegible] compris entre 10 et 15 GWhf/an, pouvant donc conduire à un gain de [illegible] GWh électriques /an. Des études de consolidation sont nécessaires.

Il est à rappeler que ces projets innovants sont complexes à réaliser avec des incertitudes sur la capacité des porteurs de projets à les finaliser.

B.2.5 – Volumes du cadre de compensation et grands projets

B.2.5.1 – POUR 2023

La somme des actions listées dans les parties ci-dessus correspondant aux actions prévues dans le cadre de compensation CSPE validé en janvier 2019 (d'une durée de 5 ans) à laquelle s'ajoutent les gains des grands projets d'infrastructure tels que les SWAC permettent d'estimer les volumes de MDE suivants année par année jusqu'en 2023.

En GWhé	2019*	2020	2021	2022	2023
Cadre de compensation validé par la CRE en janvier 2019	52	57	62	69	77
SWAC (SUD)	-	-	-	-	9
Total annuel	52	57	62	69	86
Total cumulé depuis 2019	52	109	171	241	327

Tableau 20: Volumes d'économies d'électricité annuels et cumulés en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre chaque année jusqu'en 2023

* il a été réalisé en 2019 35 GWh évités de nouvelles actions (résidentiel : 12 GWh, tertiaire – industrie : 23 GWh évités) via le cadre de compensation.

B.2.5.2 – POUR 2028

Les efforts de MDE sont poursuivis à un rythme comparable à la période 2019-2023.
L'atteinte des volumes définis ci-dessus comportent une forte incertitude liée notamment :

- au rythme de déploiement des actions considérées ;
- à la mobilisation des acteurs concernés ;
- à la capacité de proposer des offres économiques compétitives ;
- à la mise en œuvre de projets fortement contraints dans le cadre des offres non-standards (investissements importants, autorisations administratives, développement technologique…) ;
- à l'adoption d'un nouveau cadre de compensation après 2024.

B.3 – Conclusion : des objectifs ambitieux de MDE

L'objectif fixé par la PPE est l'atteinte de 80 % des volumes d'économie d'énergie présentés dans le cadre de compensation validé en janvier 2019.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

En GWhé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total annuel	42	46	50	55	71	35	35	35	35	35
Total cumulé depuis 2019	42	87	137	193	263	298	333	368	403	438

Tableau 21: Objectifs d'économie d'électricité annuels et cumulés en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre chaque année jusqu'en 2023

Pour la période 2024 – 2028, les efforts de MDE sont poursuivis à un rythme comparable. Le volume de MDE réalisé en 2019 étant de 35 GWh, on se fixe un objectif de MDE de 35 GWh/an supplémentaire à partir de 2024 jusqu'en 2028.

Les travaux de ces dernières années sur la MDE à La Réunion ont montré la nécessité de disposer d'un outil de suivi des objectifs et effets de la MDE.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

C – LES OBJECTIFS DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

C.1 – Sécurité d'approvisionnement en carburant et autres énergies fossiles

Ce volet a pour objet de décrire les enjeux et les dispositifs relatifs à la sécurité d'approvisionnement énergétique. Il définit les critères de sûreté du système énergétique, notamment le critère de défaillance pour l'électricité mentionné à l'article L. 141-7.
La sécurité d'approvisionnement peut se définir comme la capacité du système énergétique à satisfaire de façon continue et à un coût raisonnable la demande prévisible du marché.
Du fait de l'évolution des usages et des modes de vie, les Français (par conséquent à la Réunion aussi) se montrent de plus en sensible à la sécurité d'alimentation et à la qualité de fourniture en énergie.
Dans le contexte de la transition énergétique, et encore plus dans les ZNI, cela se traduit par les orientations suivantes, pour les infrastructures énergétiques :

- les infrastructures doivent garder un haut niveau de fiabilité, ce qui nécessite de moderniser les plus anciennes sans que soit perdue de vue la baisse de la consommation des énergies fossiles,
- elles doivent être adaptées aux évolutions du système énergétique et s'articuler avec le développement du stockage de l'électricité ; ce, dans une perspective de diversification du mix électrique et d'interactions croissantes entre vecteurs énergétiques.

Assurer la sécurité d'approvisionnement passe notamment par la maîtrise de la demande d'énergie (MDE), dont l'accélération et le renforcement sont programmés (Cf. Chapitre B supra), par la production d'énergies décarbonées dont les énergies renouvelables, et par la diversification autant que possible des approvisionnements.

C.1.1 – Identification des importations énergétiques

Produits pétroliers

La Réunion importe, par voie maritime, la totalité des carburants pétroliers qu'elle consomme, ce qui représente 538 000 m³ de carburants routier (gazole et essence), 237 000 m³ de carburant aérien (carburéacteur ou jet) et 15 000 m³ de carburants maritimes en 2017.
Quatre opérateurs pétroliers desservent la Réunion et se coordonnent au sein du groupement des importateurs pétroliers pour le transport des produits pétroliers importés depuis l'Asie (Singapour, Malaisie). En effet, les raffineries de Singapour sont les plus proches de la Réunion pouvant produire des carburants à très faible teneur en soufre, répondant aux normes européennes et françaises. À l'avenir, il semble possible qu'avec les évolutions positives de qualité des produits pétroliers produits dans la zone (Inde, Australie, Afrique du Sud), les sources d'approvisionnement de la Réunion se diversifient, mais il n'y a pas de visibilité sur ces évolutions à court terme.
L'approvisionnement en fioul lourd, pour la centrale électrique EDF PEI du Port Est, se fait principalement depuis les Émirats Arabes Unis, avec un navire principal, le Silver Amanda, qui peut être secondé par d'autres navires si nécessaire.
Pour leur approvisionnement en carburant, les navires basés à la Réunion (notamment les navires de pêches, de la Marine et de petite plaisance) peuvent s'approvisionner en gazole marine notamment au Poste 1 du port. Les grands navires de commerce desservant Le Port ne peuvent pas s'avitailler en fioul lourd à la Réunion. Ces navires bénéficient d'ailleurs d'une autonomie suffisante pour ne pas avoir besoin d'un tel service.

Charbon

Concernant le charbon, la consommation à pleine charge des unités du Gol et de Bois-Rouge sont, respectivement, de 1 200 et 1 100 tonnes par jour. Ce charbon est importé d'Afrique du Sud, auprès de quatre fournisseurs différents et par bateaux de 40 000 à 50 000 tonnes environ.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Les centrales sont constituées de 3 groupes de production chacune, qui ne fonctionnent pas de manière strictement similaire et nécessitent des types de charbon différents avec une logistique ad-hoc.
Des stocks sont constitués sur une emprise foncière « bord à quais » au Port Est, de 100 000 tonnes environ (soit l'équivalent de 40 jours de production à pleine charge). L'arrivée des navires est programmée pour alimenter ce stock dès lors qu'il descend à la moitié de sa capacité.
Des stocks de sécurité sont également constitués sur le site des centrales. Ils ne sont utilisés qu'en dernier recours.
Ce fonctionnement permet un approvisionnement sécurisé des centrales thermiques, outils nécessaires à la sécurité électrique sur l'île.

Gaz
Les sources d'approvisionnement sont très variées, pour le gaz butane (Émirats Arabes Unis, Australie, Nigeria, Arabie Saoudite et Argentine, en 2013), les opérateurs se fournissant sur le marché spot.

Biocombustible en substitution du fioul lourd
Dans le cadre de la conversion de la centrale EDF PEI du fioul lourd à la biomasse liquide, EDF PEI s'engage à utiliser des produits répondant aux critères de la directive européenne RED II sur la durabilité de la biomasse et à exclure le recours à l'huile de palme.
EDF PEI envisage, en cas de rupture de la chaîne d'approvisionnement du biocombustible, de pouvoir utiliser temporairement en substitution du gazole non routier fourni par la SRPP. En effet les deux combustibles sont parfaitement miscibles et peuvent être remplacés l'un par l'autre sans problème technique.

Bioéthanol pour alimenter la turbine à combustion de St Pierre
Albioma utilise actuellement du bioéthanol produit localement à partir de la distillation de la mélasse de la distillerie Rivière du Mât en 2019 pour 39 % de la production électrique et 61 % de GNR. Il est envisagé d'augmenter la part du bioéthanol à hauteur de 80 % en fonction des disponibilités locales et d'importation.

C.1.2 – Définition des enjeux et des contraintes pour les carburants

La sécurité énergétique consiste à garantir un approvisionnement en produits pétroliers, à un prix compétitif. Cette notion renvoie à une variété de problématiques qui se situent à des échelles de temps très différentes :

- à long terme, l'épuisement des ressources en énergies fossiles et le besoin de lutter contre le changement climatique nécessite de diversifier le mix énergétique et de réduire la consommation énergétique et la dépendance aux produits pétroliers ;
- à moyen terme, une réalisation en temps utile des investissements est nécessaire pour permettre de satisfaire la demande en produits pétroliers ;
- à court terme, la sécurité d'approvisionnement correspond à la capacité à faire face à une interruption temporaire de l'approvisionnement en produits pétroliers, dont la cause peut être technique ou politique.

Les enjeux à La Réunion
Hormis pour la centrale EDF PEI, qui dispose d'un terminal dédié à Port Est pour le fioul lourd, les autres produits importés sont transportés depuis le terminal portuaire par pipeline jusqu'au dépôt de la SRPP (Société Réunionnaise des Produits Pétroliers).
Les carburéacteurs sont ensuite transportés par camion jusqu'au dépôt de l'aéroport Roland Garros et les carburants routiers transportés par camion jusqu'aux stations service. À l'heure actuelle, l'aéroport ne dispose que de 36 h de stock environ pour l'avitaillement des avions.
Du fait du passage obligé des poids-lourds par la route du Littoral pour desservir la ville de Saint-Denis, l'aéroport et le Nord-Est de la Réunion, l'approvisionnement est sensible aux aléas que connaît cet axe (éboulis assez réguliers). La Nouvelle Route du Littoral (NRL) en cours de construction offrira des conditions plus sécurisées à l'horizon 2023.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Des réflexions concernant un nouveau dépôt à l'Est de l'île se poursuivent dans le cadre des études stratégique d'aménagement du GIP Bois-Rouge (PPIEBR).

Il existe une obligation de stocks stratégiques pour chaque opérateur pétrolier d'outre-mer fixé par l'arrêté du 25 mars 2016 relatif aux règles de sécurité d'approvisionnement dans les DOM

Les capacités de stockage de carburant

La capacité de stockage à la Réunion est d'environ 295 000 m³, dont 10 % sur les centrales électriques et 1 % sur l'aéroport Roland Garros (5 000 m³). Le dépôt principal est celui de la SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers), au Port Ouest, d'une capacité équivalente à 118 jours de consommation.
Un projet de développement du stockage de carburéacteur est prévu à l'horizon 2025 à l'Est de l'aéroport Roland Garros, pour trois fois 3 000 m³, pour un montant estimatif de 20 M€, en remplacement de l'installation existante.
En cas d'événement majeur bloquant l'approvisionnement de carburéacteur de l'aéroport, l'avitaillement des avions desservant la Réunion pourraient se faire à Maurice, comme cela a été le cas pendant les travaux de réfection de la piste longue aéroportuaire dans la première décennie des années 2000.

C.1.3 – Conclusions

Tant pour le charbon, le gaz que pour les produits pétroliers, l'approvisionnement de l'île est bien assuré.
La distribution de carburants est davantage critique avec la présence d'un seul dépôt. La desserte de l'Est et du Nord de l'Île l'est encore plus avec les aléas de la route du Littoral.

C.2 – Sécurité d'approvisionnement en électricité

En matière de sécurité d'approvisionnement en électricité, le document de référence est constitué par le Bilan prévisionnel (BP) de l'équilibre offre-demande d'électricité, établi par le gestionnaire du réseau.

Garantir la sécurité du système électrique vise à éviter les risques de coupure de courant localisée ou de black-out à plus grande échelle. La sécurité du système électrique repose sur deux piliers qu'il convient de bien distinguer :

- L'adéquation des capacités de production électriques pour couvrir à tout moment la demande d'électricité, toutes deux étant soumises à des aléas,
- La sûreté de fonctionnement du système électrique, qui désigne la capacité du réseau électrique à acheminer l'électricité des producteurs d'électricité aux consommateurs. Ce deuxième pilier relève du gestionnaire du réseau public d'électricité mais aussi d'autres opérateurs : producteurs d'électricité, opérateurs de télécommunication, etc.

L'équilibre offre-demande du système électrique est soumis à différents risques :

- D'une part, des pointes de consommation, qui peuvent être liées à la météo… ;
- D'autre part, des fluctuations à l'échelle horaire, journalière ou hebdomadaire, aussi bien du côté de l'offre (particulièrement l'intermittence de la production renouvelable fonction des conditions climatiques…) que du côté de la demande.

La couverture de ces risques nécessite:

- De disposer de suffisamment de capacités électriques disponibles et pilotables, qu'il s'agisse de production ou d'effacement ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- De disposer de suffisamment de leviers de flexibilité dans le système électrique de manière à compenser ces fluctuations, grâce au pilotage de la production, au stockage, etc.

Il est également nécessaire de prendre en compte les caractéristiques insulaires du réseau électrique.

La taille unitaire des groupes de production à La Réunion est élevée par rapport à la taille du système électrique et l'inertie du système électrique est faible. Dans un système électrique, l'inertie est apportée par les machines synchrones directement couplées au réseau. Elle dépend de la masse tournante de chacune des machines synchrones couplées. Elle permet de limiter la vitesse de variation de la fréquence. La nature des moyens de production dans les ZNI les conduit à disposer d'une inertie assez faible compte-tenu du poids de chaque moyen de production.

Les aléas qui affectent l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité (perte d'un groupe de production ou d'un poste source, fluctuation de consommation et de production…) vont donc conduire à des dynamiques de variation de fréquence très rapides. L'inertie disponible est de plus amenée à diminuer avec l'augmentation des parts de production d'origine photovoltaïque ou éolienne qui n'apportent pas d'inertie au système électrique.

Par ailleurs, la taille des réseaux est limitée. Les événements qui affectent le réseau HTB à 63 kV se répercutent sur l'ensemble du système électrique. Les conséquences d'un événement qui resteraient locales en métropole, tel qu'un court-circuit HTB éliminé par les protections de réseau, peuvent donc devenir globales sur un « petit système électrique ».

Enfin, le photovoltaïque et l'éolien ont comme caractéristique commune d'être interfacés au réseau via une électronique de puissance et par conséquent de ne pas apporter d'inertie au système (même si un système de stockage y est adjoint) et ils ne peuvent donc pas contribuer à sa stabilité en cas d'aléas affectant l'équilibre entre l'offre et la demande. Un système de stockage pourrait contribuer à l'équilibre offre demande mais pas apporter d'inertie au système. Il est plus pertinent économiquement de prévoir du stockage centralisé qu'adjoint aux centrales de production.

Ces différentes caractéristiques appellent des adaptations du système électrique pour préserver la sûreté de fonctionnement.

Ces adaptations vont porter sur :

- Une meilleure tenue aux creux de tension et de fréquence de ces nouvelles installations de production pour que leur comportement soit conforme à leur part croissante dans la production d'électricité ;
- Les modes de pilotage du système pour tenir compte des nouvelles dynamiques des phénomènes ;
- Le maintien d'une inertie minimale dans le système pour conserver des dynamiques de variation acceptables, via une adaptation du programme d'appel (respect d'une contrainte en inertie) voire l'installation de matériels spécifiques apportant de l'inertie au système comme des compensateurs synchrones ;
- L'augmentation des flexibilités de production et de consommation adaptées aux variabilités de la production.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

C.2.1 – Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement électrique à La Réunion

Principales orientations

- Maîtriser la consommation électrique et la pointe de demande
- Disposer des capacités de production d'électricité nécessaire
- Évaluer les besoins de flexibilité du système électrique aux horizons 2023 et 2028 et développer le niveau de flexibilité adéquat pour assurer la sécurité d'approvisionnement.

La problématique de la pointe de consommation

Le dimensionnement du parc de production doit permettre d'alimenter les clients à tout moment, notamment lors des pics de consommation ou d'aléas sur le système.

Les actions de maîtrise de la demande d'électricité de la PPE visent à permettre une réduction de la consommation et notamment de la pointe.
De ce point de vue, le pilotage de la charge des véhicules électriques est un enjeu essentiel (cf. paragraphe ci-dessous).
L'évolution des tarifs réglementés de vente (déploiement en cours du Tarif Transition Énergétique depuis 2018), avec une tarification plus élevée en période de pointe, devrait favoriser des reports de consommation sur des heures creuses.
Le déploiement des compteurs numériques constitue également un levier de mise en œuvre de ces enjeux.

Anticiper les besoins futurs de flexibilité

Le système électrique, grâce au parc de production hydraulique et aux turbines à combustion, offre aujourd'hui la flexibilité nécessaire pour répondre aux fluctuations de court terme de l'offre et de la demande.
Cependant, la transition énergétique et tout spécialement le développement des énergies renouvelables intermittentes s'accompagnent d'un besoin croissant de flexibilité des moyens de production mais aussi de la demande à l'horizon de la PPE.

Les nouveaux usages de l'électricité

Le développement de la mobilité électrique constitue à la fois un risque et une opportunité pour le système électrique, selon les modalités adoptées pour la gestion de leur charge. Il convient de souligner d'emblée que la fourniture d'énergie électrique nécessaire à la recharge d'un parc, même conséquent, de véhicules électriques ne devrait pas poser de problème à brève, moyenne ou longue échéance avec les moyens de production actuels et prévus dans la PPE. C'est par contre la fourniture de puissance qui pourrait constituer un facteur limitant. Ainsi, des augmentations brutales de la puissance appelée risquent d'apparaître si plusieurs milliers ou dizaines de milliers de véhicules électriques se rechargent de manière simultanée en fin de journée, conduisant à un renforcement de la pointe journalière.

À l'inverse, si les conditions sont remplies pour permettre aux utilisateurs de véhicules de se recharger durant d'autres périodes ou d'adapter la puissance de leur recharge selon le niveau de contrainte du réseau électrique, l'impact sur la pointe journalière sera moins marqué, au bénéfice de la collectivité et d'une intégration des énergies renouvelables facilitée.

Cela peut être rendu possible en profitant de la flexibilité naturelle, à l'échelle de la semaine, de la mobilité électrique via

- des incitations notamment tarifaires,
- la mise à disposition de bornes pilotables accessibles sur l'espace public ou les parkings des entreprises,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- le pilotage de la puissance de recharge à partir d'un signal disponible représentant les contraintes du réseau électrique et un pilotage type Heures Pleines/Heures Creuses à domicile des Réunionnais.

Il est donc essentiel de créer les conditions d'un développement harmonieux de la recharge des véhicules électriques pour éviter les surinvestissements en moyens de production ou de stockage potentiellement onéreux.

C.2.2 – Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement en produits énergétiques pour la production électrique

Des mesures doivent être mises en place pour assurer la sécurité d'approvisionnement des centrales de production électriques, ce qui est le cas à la Réunion (diversification des approvisionnements, politiques d'économie d'énergie et large effort de développement des énergies renouvelables…) ainsi que la constitution de stocks stratégiques – instrument essentiel de sécurité en cas de crise (Cf. supra).

Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement des centrales charbon/ biomasse

L'enjeu principal pour l'approvisionnement des centrales thermiques Albioma du Gol et de Bois-Rouge réside dans le projet de conversion du charbon à la biomasse.
Priorité à l'utilisation de la biomasse locale :
Le schéma régional biomasse de la Réunion, annexé au présent rapport en tant que plan de développement biomasse de la PPE (au titre de l'article L. 141-5 du code de l'énergie) identifie les ressources de biomasses locales utilisables en valorisation énergétiques, en respectant la hiérarchie des usages : hors conflits d'usage et après déduction des usages alimentaires, matériaux et amendements des sols.
Les centrales thermiques utiliseront autant que possible et en priorité les ressources locales disponibles, qui restent assez limitées ainsi que le SRB l'établit, en l'état de l'organisation actuelle du secteur agricole.
L' importation du complément de biomasse nécessaire devra répondre aux exigences suivantes :

- disponibilité de la ressource à long terme
- logistique et stockage de la biomasse
- garanties de durabilité

Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement en fioul lourd

La seule centrale électrique fonctionnant au fioul lourd est la centrale EDF PEI. La conversion au GNL de cette centrale a été envisagée dans le cadre de la révision de la PPE et une étude de préfaisabilité technique et d'opportunité économique d'importation de GNL à la Réunion, a été portée par le GIP Bois-Rouge (PPIEBR). Cette conversion est complexe, en raison des difficultés d'amortissement d'un tel investissement dans une autre source d'énergie fossile et dans un contexte d'appel accru aux énergies renouvelables. Il est également à noter que dans le cadre d'une étude en vue de la conversion de l'ensemble de ses moyens de production dans les DROM, le producteur EDF PEI a réalisé en Guadeloupe des essais de bioliquide pour la conversion de son parc. .
Au vu des évolutions importantes du parc de production électrique et d'un développement des énergies renouvelables ambitieux prévu par la PPE (cf. partie E), le recours à la centrale EDF PEI ira en décroissant mais sa puissance garantie restera importante pour le système électrique afin de et pour garantir l'équilibre offre-demande et de permettre l'insertion des énergies renouvelables intermittentes (PV, éolien).
La sécurité d'approvisionnement en fioul lourd est traitée au paragraphe C.1.1 supra.

Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement en bioéthanol

La TAC Sud, située à Saint-Pierre et exploitée par Albioma, peut fonctionner avec jusqu'à 80 % de bioéthanol (sur la base d'un fonctionnement de 800 heures /an à équivalent pleine puissance). Cette centrale utilise la totalité du bioéthanol produit et disponible sur l'île. Pour atteindre les 80 %

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

de bioéthanol il est nécessaire d'importer le complément et pour cela mettre en place le [illegible] nancier correspondant.

C.2.3 – Le critère de défaillance électrique

À la Réunion, la faible taille du système électrique conjuguée à la non-interconnexion des réseaux induit une plus grande fragilité que celle des grands réseaux interconnectés et nécessite une approche spécifique.
Le seuil de défaillance retenu dans les bilans prévisionnels établis par le gestionnaire du système électrique consiste en une durée moyenne de défaillance annuelle pour des raisons de déséquilibre entre l'offre et la demande d'électricité. C'est une notion de sécurité sur le long terme.
En application de l'article L.141-5 du Code de l'énergie, la PPE définit ce critère de défaillance électrique. Pour la Réunion, ce critère est fixé à trois heures.
Les bilans prévisionnels pluriannuels sont donc établis avec pour objet d'identifier les risques de déséquilibre entre les besoins et l'électricité disponible pour les satisfaire et, notamment, les besoins en puissance permettant de maintenir en dessous du seuil défini, le risque de défaillance lié à une rupture de l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité.
Il convient donc de programmer les actions nécessaires (actions de la maîtrise d'énergie, renforcement des flexibilités, développement de production…), tout en évitant de se placer en surcapacité de production, qui induit une désoptimisation des investissements.

C.2.4 – Les prévisions d'EDF SEI sur l'équilibre offre – demande

Le Bilan Prévisionnel ne fait pas apparaître de besoins à court terme (à l'horizon 2023). Pour autant, une vigilance particulière devra être portée à la conversion du charbon à la biomasse des centrales d'Albioma qui nécessitera une succession d'arrêts longs de plusieurs mois chacun entre 2021 et 2023. Les périodes et modalités de ces arrêts seront à analyser finement et à optimiser, en lien avec le producteur afin qu'elles ne génèrent pas un niveau de risque trop important pour l'équilibre offre-demande de l'île.

À l'horizon 2028, le système électrique réunionnais aura besoin de puissance pilotable complémentaire ainsi que de flexibilité. La mise en service de l'Unité de Valorisation Energétique ILEVA de 16,7 MW, la conversion du charbon à la biomasse assortie de la prolongation des centrales de Bois Rouge et du Gol, la conversion du fioul à la biomasse liquide, le développement des énergies renouvelables prévues (notamment éolien et photovoltaïque) et l'augmentation de la sollicitation des moyens existants permettent d'accompagner la croissance de la consommation du scénario AZUR (scénario du bilan prévisionnel d'EDF et scénario retenu pour la PPE) et d'obtenir une production d'énergie électrique quasiment totalement renouvelable.

L'évolution de la sécurité d'alimentation du système électrique dépend de nombreux paramètres :

- Evolution des capacités de stockage chimique (énergie stockée limitée)
- Développement de production variable à pas horaire ou journalier (photovoltaïque ou éolien)
- Caractéristique du système électrique réunionnais

L'évaluation de ce critère nécessite des études réalisées par le gestionnaire du système électrique. Pour autant, développer le stockage adossé aux centrales de production variable ne correspond que rarement à un optimum technico-économique global et conduit à renchérir ces moyens de production.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

C.2.5 – Impacts sur la sécurité d'approvisionnement d'un retard de mise en œuvre

Un retard dans la réalisation des objectifs du cadre de compensation territorial de MDE pourrait nécessiter de ré-évaluer les besoins d'investissement. Le suivi régulier de la réussite des actions de MDE prévues par le cadre de compensation et l'adaptation des actions pour assurer la réussite des enjeux de maîtrise de la demande d'électricité permettront d'identifier suffisamment tôt les impacts sur l'équilibre prévisionnel entre l'offre et la demande.

C.3 – Qualité de fourniture de l'électricité

La qualité de fourniture est un élément essentiel sur l'île. Elle se traduit au quotidien par le « bon niveau de fonctionnement du réseau » et la bonne alimentation électrique des clients.

Afin de diminuer le temps de coupure moyen par an et par client, les équipes d'EDF mettent tout en œuvre pour renforcer les opérations de maintenance préventives et intervenir dans des délais de plus en plus courts lors de défauts sur le réseau électrique : pour cela en particulier, un programme d'automatisation du réseau est mis en place, permettant de localiser plus rapidement les incidents et de réalimenter plus de clients par des postes télécommandés.

Cela est mesuré via un indicateur : le temps de coupure moyen en minutes ramené à un client lié aux incidents sur le réseau électrique, hors événements exceptionnels (Critère B). :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL (en minute)	138	133	115	103	164	135

Tableau 22: Critère B – Source : EDF

A noter que l'année 2018 est une année qui a été marquée par

- une saison orageuse sans précédent
- une saison cyclonique intense (Ava, Berguitta, Dumazilé, Eliakim, Fakir) mais avec peu d'événements classés comme exceptionnels.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

D – LES INFRASTRUCTURES ET LA FLEXIBILITÉ DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Cette quatrième partie couvre les enjeux et les dispositions relatifs au développement équilibré des réseaux, du stockage et de la transformation des énergies ainsi que du pilotage de la demande d'énergie notamment dans la perspective des besoins croissants de flexibilité du système énergétique.
Elle traite successivement du système électrique, des réseaux de froid, et des interactions et transferts entre énergies.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

D.1 – Le système électrique de la Réunion

D.1.1 – Les sources de flexibilité du système électrique

Assurer la sûreté du système électrique nécessite de disposer d'une flexibilité suffisante pour faire face aux variations de court terme de l'offre et de la demande.
Un diagnostic des besoins de flexibilité induits par l'accroissement de la variabilité de l'offre et de la demande à court terme, conséquence de l'arrivée des énergies renouvelables et du développement de nouveaux usages de l'électricité, a été présenté supra (Partie C.2.4 notamment).
Il importe de s'assurer que les infrastructures énergétiques, dont les durées de vie sont généralement longues par rapport aux évolutions du système électrique, soient capables de contribuer aux besoins croissants de flexibilité aux horizons 2023 et 2028.
Pour équilibrer en temps réel les niveaux de production et de consommation sur le territoire et gérer l'intermittence, le système électrique dispose de quatre leviers complémentaires :

- **Le pilotage de la demande électrique** via des incitations tarifaires (Heures Pleines / Heures Creuses, Tarifs Régulés Transition Energétique) **:** permet de déplacer les périodes de forte consommation vers les périodes de forte production renouvelable. Les effacements peuvent également rendre des services au système électrique en proposant des réductions rapides de la consommation.
- **Le stockage**, qui peut être alternativement une source de production et de consommation, est potentiellement capable de faire face aux enjeux liés à la gestion de l'intermittence. Le stockage permet « d'aplanir » les pointes de production renouvelable et de « transférer » l'énergie vers les pointes de consommation : à ce titre, il contribue aussi bien à la gestion des périodes de surplus de production renouvelable qu'à l'intermittence des productions renouvelables. Le stockage, peut également participer à certains services systèmes (fourniture de réserves par exemple).
- **Le réseau électrique** (transport, distribution et interconnexions) permet évidemment de raccorder les centres de consommation aux sites de production, notamment renouvelables. Mais surtout, le réseau électrique permet d'agréger géographiquement la production renouvelable et de bénéficier ainsi des effets de foisonnement de leur production, ce qui facilite la gestion de l'intermittence. L'intégration du mix électrique envisagé dans la PPE sera facilitée via cette mutualisation des moyens, assurée par les réseaux de transport et de distribution d'électricité.
- **Les unités de production** programmables et flexibles participent aux mécanismes de réserve et sont capables de faire varier rapidement leur niveau de production à la hausse comme à la baisse pour s'ajuster à la consommation résiduelle et participent aux mécanismes de réserve. En outre lors des pics de production renouvelable, les groupes pilotables devront minimiser leur production au profit des énergies fatales .

D.1.2 – Le pilotage de la demande électrique

Le pilotage de la demande électrique consiste à influer sur la demande et non sur la production.
La demande électrique peut d'abord être influée de façon régulière par des incitations tarifaires (Heures Pleines / Heures Creuses, Tarifs Régulés Transition Energétique). Peuvent notamment être cités les asservissements des chauffe-eau électriques aux heures creuses qui réduisent la consommation électrique durant les heures pleines. Ce type d'incitation change durablement la forme des courbes de consommation électrique, mais ne permet pas d'influer en temps réel sur la charge.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Le pilotage de la charge électrique en temps réel devient un enjeu de plus en plus important avec le développement des nouveaux moyens de productions décentralisés. Le gestionnaire du système électrique travaille donc à consolider et développer ses capacités de pilotage de la demande.

Le premier levier de pilotage de la demande électrique est l'effacement de consommation (le client arrête de soutirer sur le réseau électrique). EDF gère et développe un portefeuille d'effacement d'environ 15 MW actuellement. Il s'est donné comme ambition de porter ce portefeuille à 25 MW d'effacement en 2021 dont 9 MW télépilotables (avec un préavis court de 20 minutes) . Sont visés prioritairement des gros consommateurs : les supermarchés, les bâtiments tertiaires (santé, université…), les entreprises, les aéroports…
Un second levier sera permis par les fonctionnalités des compteurs numériques pour les particuliers et d'éventuelles démarches impliquant les citoyens.
D'autres opportunités seront également instruites : pilotage de la recharge des véhicules électriques (cf. paragraphe dédié supra), pilotage de certains usages industriels, délestage fréquence métrique de consommations non prioritaires en cas d'incident, etc.

D.1.3 – Les réseaux électriques

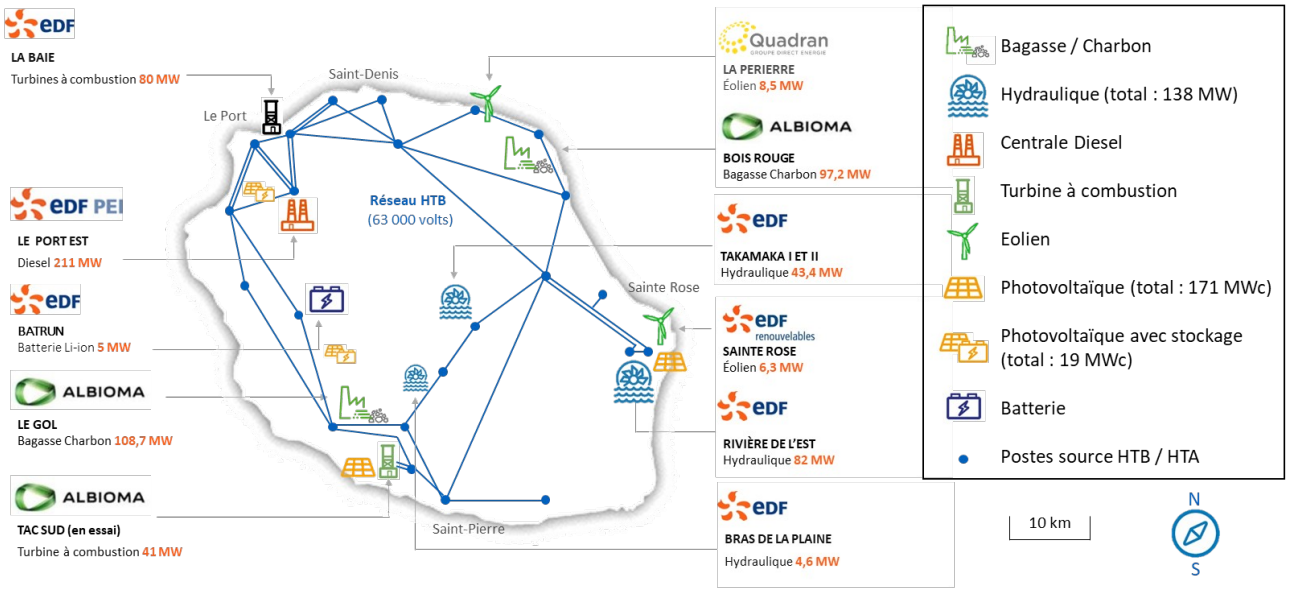

Illustration 18: Schéma du système électrique réunionnais au 31/12/2018 (Seules les installations de plus de 4 MW sont représentées, hormis pour la filière photovoltaïque – Source EDF

En cumulé, les réseaux électriques (HTB 63 000 Volt, Moyenne Tension 15 000 Volt et Basse Tension) représentent environ 10 000 km.
Pour le gestionnaire du réseau électrique, un des enjeux consiste à préparer le réseau électrique aux évolutions futures (augmentation de la consommation, raccordement des producteurs, renouvellement des équipements, évolution du Système Electrique…).
À ce titre, des mises en service récentes ont été opérées :

- Mise en service en juillet 2016, LÉO, la Liaison Électrique de l'Ouest, permet de sécuriser durablement l'alimentation de l'Ouest et du Sud de l'île. Ces ouvrages HTB permettent de transiter 4 fois plus d'énergie que la liaison précédente qui était le siège de contraintes régulières de transit pour alimenter le Sud de l'île.
- En décembre 2016, la restructuration du réseau Nord de l'île a permis de renforcer et de sécuriser l'alimentation de Saint-Denis et de garantir l'équilibre des transits entre l'Ouest et le Nord.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Travaux HTB (63 000 V)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte engage une évolution du mix électrique par un développement accru des énergies renouvelables. Cette transition entraîne une modification significative des flux d'électricité sur le réseau électrique qui nécessite le renforcement de la capacité du réseau afin de parer l'apparition de goulots d'étranglements (appelés congestions) et garantir la sécurité d'approvisionnement de l'ensemble du territoire. En mutualisant les aléas de production et de consommation, les réseaux électriques permettent de mieux intégrer les énergies renouvelables et créent de la valeur pour tous les utilisateurs du système électrique.
À La Réunion, la croissance de la consommation et le développement de nouveaux moyens de production impliquent le développement et le renforcement des réseaux électriques. L'arrivée massive d'ENR réparties sur le réseau moyenne tension nécessitera des adaptations du réseau électrique. Ces adaptations sont envisagées dans le schéma de raccordement au réseau des ENR (S2RENR Cf. infra D.1.8) pour le réseau de transport électrique et les postes source.
Globalement, les délais de réalisation des lignes 63 kV sont plus longs que ceux de réalisation des centrales, notamment en raison de la sensibilité aux questions environnementales et des procédures de concertation avec les acteurs, parfois très nombreux pour des lignes traversant plusieurs communes et des terrains très variés. **Il convient donc d'inclure la question du renforcement du réseau 63 kV dès le début des réflexions sur les projets de production.**
Plus de détails sont fournis au paragraphe D.2. ci-dessous spécifique au développement du réseau.

D'autres adaptations sont nécessaires pour garantir dans la durée la sûreté de fonctionnement du système électrique avec l'évolution du mix de production : adaptation des systèmes de sécurité du réseau pour éliminer des courts-circuits inertie etc (cf. paragraphe C.2).

D.1.4 – Le stockage d'électricité – définition des moyens de stockage nécessaires

État des lieux

De nombreuses technologies de stockage d'électricité existent :
- mécaniques (STEP (cf. partie c), volants d'inertie) ;
- thermiques (stockage de froid ou de chaleur) ;
- chimiques (batteries, stockage d'hydrogène).

Le stockage peut être centralisé ou décentralisé, c'est-à-dire pilotable ou non par le gestionnaire du réseau électrique. Enfin, le stockage peut être stationnaire (raccordé à un point fixe du réseau) ou mobile (par exemple : batteries de véhicules électriques).

Enjeux des différents types de stockage :
- le stockage individuel permet d'optimiser le profil de consommation et de se prémunir de coupures réseau. Il peut également accompagner le développement de l'autoconsommation ;
- le stockage décentralisé (adossé à une centrale de production) permet à une centrale de production de respecter ses prévisions d'injection dans le réseau ;
- les enjeux sur le stockage centralisé sont développés dans la partie b (fonction de réserve et permet l'équilibrage de fréquence et le report de charge).

a. Les capacités de stockages installées à la Réunion

Stockage centralisé :
Actuellement, le système électrique est doté d'une batterie sodium-soufre (NaS) de 1 MW (7 MWh) mise en service fin 2009 située à Bras-de-Chevrettes (Saint-André) et d'une batterie lithium – ion de 5 MW (2,5 MWh) mise en service fin 2018 à Saint-Leu. La technologie Li-ION est aujourd'hui

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

mature. Il faudra porter une attention particulière au traitement des déchets générés en fin de vie.
La batterie NAS effectue en moyenne un cycle de charge-décharge par jour, avec un rendement légèrement inférieur à 70 %.

Stockage décentralisé, sur des centrales de productions photovoltaïques de moyenne et forte puissance :

- 2 centrales dans la tranche 100-1000 kVA, pour 1,9 MW installé ;
- 2 centrales > 1000 kVA, pour une puissance installée de 18 MW.

Stockage individuel :
Une partie des installations photovoltaïques individuelles est équipée de stockage. À titre d'illustration, en 2018, 68 % des installations financées par le dispositif « Chèque Photovoltaïque » par la Région destiné aux particuliers et agriculteurs étaient équipées de stockage. Ces chiffres varient beaucoup d'une année sur l'autre en raison notamment d'effets de marché. Le parc total de stockage individuel, avec ou sans stockage sans production photovoltaïque, n'est pas connu.

b. Les évolutions à venir sur le stockage centralisé : contexte technique et réglementaire

Le stockage s'inscrit dans le cadre plus général du développement des flexibilités, avec l'ajustement de la production (centrales dispatchables), le pilotage de la consommation (effacement, offres tarifaires à différenciation temporelle, etc.), ou encore le développement du réseau (notamment, pour le réseau électrique continental, les interconnexions).

Le développement des technologies et des capacités de stockage de l'électricité représente ainsi un enjeu important pour les années à venir dans une perspective de diversification du mix électrique, avec notamment l'augmentation de la part des énergies renouvelables non synchrones (solaire, éolien) dans la production d'énergie électrique, mais aussi de développement des bâtiments à énergie positive.

Le stockage dit « centralisé », c'est-à-dire connecté au réseau électrique haute tension et piloté par le gestionnaire du système électrique, peut aujourd'hui remplir deux types de fonction :

- réserve de puissance : le principe est que l'unité de stockage (nota : ce sont majoritairement des batteries qui remplissent cette fonction à date) soit en permanence à pleine charge. En cas d'aléa sur le système électrique (chute de fréquence), le stockage va libérer très rapidement (quelques centaines de millisecondes) de la puissance pendant un temps donné (typiquement 15 minutes ou 30 minutes) pour sécuriser l'ensemble du système électrique ; cela le temps que d'autres moyens de production pilotables soient démarrés pour compenser l'aléa. Asservie en permanence à la fréquence, la batterie délivre donc en quelques centaines de millisecondes de la puissance lorsque la fréquence est inférieure à une valeur seuil paramétrable. Grâce à cette dynamique de réponse, la batterie fournit une réserve primaire plus rapidement que celle des groupes de production « standard ». Cette vitesse de libération est particulièrement adaptée aux chutes de fréquence brutales liées à la faible inertie des systèmes électriques insulaires. Cette réserve réalisée par le stockage permet de réduire la réserve primaire réalisée par les autres groupes de production, qui peuvent donc produire à des niveaux plus proches de leur valeur de fonctionnement nominal, ce qui conduit à réduire le coût du mix électrique.

- report de charge : le principe est que l'unité de stockage se charge à certaines périodes de la journée (quand le moyen de production marginal est à coût économique faible ou peu carboné) pour se décharger à d'autres périodes (quand le moyen de production marginal est à coût plus élevé ou plus carboné). Ce stockage peut notamment être réalisé par des batteries électrochimiques ou du stockage hydraulique. L'équilibre économique de ce type

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

de stockage est fonction de l'écart de coût de l'électricité aux différents moments de la journée, du rendement (charge / décharge) du stockage, de la durée de vie du stockage et de son coût. Les batteries et les stations de transfert d'énergie par pompage-turbinage d'eau (STEP) peuvent rendre ce service.

La réglementation en vigueur permet la mise en place de telles installations de stockage dans un cadre défini par la CRE. La CRE a ainsi organisé un guichet concurrentiel en 2017 dans l'objectif de sélectionner les projets les plus efficients d'un point de vue technico-économique et du réseau électrique. Les lauréats ont été désignés en octobre 2018 : 10 MW pour La Réunion, dont 5 MW pour le service de réserve de puissance mis en service en décembre 2018 et 5 MW pour le service de report de charge avec une mise en service prévue fin 2020.

La CRE pourrait encore organiser à l'avenir, en fonction de l'évolution du système électrique, des appels à projets pour le développement du stockage centralisé, afin d'optimiser le coût du mix électrique. La détermination des objectifs de développement du stockage centralisé est une compétence de la CRE.

c. Zoom sur les STEP

Une station de transfert d'énergie par pompage (STEP) est un type particulier de centrale hydroélectriques, fonctionnant en circuit fermé : composée de deux bassins situés à des altitudes différentes, elle permet de stocker de l'énergie en pompant l'eau du bassin inférieur vers le bassin supérieur. Elle injecte de l'électricité sur le réseau en turbinant l'eau du bassin supérieur.

La puissance de la centrale dépend de la hauteur de la chute d'eau entre les deux bassins et de son débit ; la capacité de stockage d'énergie dépend de la taille des réservoirs.

Les possibilités d'implantation d'une STEP à La Réunion ont déjà été analysées à plusieurs reprises. En particulier, une étude mandatée par la Région Réunion a été réalisée par la SPL Horizon Réunion en 2018-2019 et 5 zones propices à la mise en place d'une STEP ont été identifiées au regard du cadre réglementaire et des prescriptions techniques (pente, longueur, distance au réseau électrique, etc.). Ces 5 sites mériteraient la réalisation d'une étude de faisabilité plus poussée.

Toutes les études menées à la Réunion ont identifié la nécessité d'adapter aux STEP les critères d'évaluation de la rentabilité économique des moyens de stockage.

d. Zoom sur l'hydrogène

En juin 2018 un Plan Hydrogène a été lancé par le Gouvernement, l'hydrogène étant considéré comme un des piliers de la transition énergétique. En effet, l'hydrogène est le combustible propre par excellence[4] : sa combustion ne produit que de l'eau et de l'énergie. Il peut produire de l'électricité via une pile à combustible ou servir de carburant. Il peut être stocké selon différentes options.

Le plan hydrogène se décline en trois axes :

- Production d'hydrogène par électrolyse pour l'industrie, principal consommateur d'hydrogène en France (raffinage du pétrole, fabrication d'ammoniac, etc.). En effet, la production d'hydrogène, essentiellement réalisée à partir du gaz naturel, est largement émettrice de CO_2 (10 tonnes de CO_2 pour 1 t d'hydrogène produite) ;
- Valorisation par des usages de la mobilité lourde et flottes captives longue distance ;
- Hydrogène comme élément de stabilisation des réseaux énergétiques à moyen terme.

4 La production de l'hydrogène est moins propre que sa combustion : surtout par vaporéformage du méthane fossile (95 % de la production d'hydrogène), procédé largement émetteur de CO_2 (10 tonnes de CO_2 pour 1 t d'hydrogène produite). La production d'hydrogène par électrolyse de l'eau souffre d'un rendement énergétique très faible aujourd'hui.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Les deux premiers axes ne concernent pas des usages de l'hydrogène pour La Réunion : la perti-
nence de l'hydrogène à la Réunion s'en trouve repoussée.

Sur le troisième axe, notons que l'hydrogène est éligible au guichet stockage ZNI de la CRE. Bien que les batteries Li-Ion constituent aujourd'hui un optimum technique et économique pour cet usage dans les ZNI, l'hydrogène pourrait trouver sa place en tant que vecteur de flexibilité du système électrique, ce qui permettrait la réalisation de pilotes.

L'hydrogène est plus particulièrement pertinent sur un segment très spécifique : le stockage stationnaire de l'électricité en site isolé. Ainsi, il y a lieu de souligner qu'une expérimentation en site isolé a été mise en service en 2017 à la Réunion. Un micro-grid hydrogène été installé à La Nouvelle, dans le cirque de Mafate, qui n'est pas raccordé au réseau. Après trois ans de fonctionnement, il s'avère que la technologie doit encore faire ses preuves en termes de fiabilité sur des durées compatibles avec une exploitation industrielle. Malgré des niveaux d'investissement encore conséquents, les coûts ont tendance à converger avec les technologies Li-Ion sur les durées d'autonomie considérées (~ 5 jours) dans le cas de l'électrification de Mafate.

Ainsi, sur les 5 micro-réseaux restants à développer pour l'électrification des îlets de Mafate, des solutions de stockage hybrides de stockage Li-Ion – hydrogène sont envisagées et étudiées. Ces solutions permettraient de diviser par 5 les volumes de stockage Li-Ion installés et de réduire les impacts du projet sur l'environnement, avec peu voire aucun surcoût par rapport à une solution de stockage tout-Li-Ion.

Objectifs

– La détermination des objectifs de développement du stockage centralisé est une compétence de la CRE. La CRE peut encore organiser à l'avenir, en fonction de l'évolution du système électrique, des appels à projets pour le développement du stockage centralisé, afin d'optimiser le coût du mix électrique réunionnais.

– Pour le développement des STEP terrestres et marines **:**

- 4 projets sont identifiés localement :
  - 3 projets dans le Nord : 1-3 MW (La Perrière Sainte-Suzanne), 5-10 MW (Sainte-Marie) et 50 MW (Saint-Denis)
  - 1 projet dans l'Ouest : entre 9-12 MW (La Saline / Saint-Paul).
- Le développement d'une capacité de stockage de 18 MW à l'horizon 2023 et 74 MW à l'horizon 2028 pourrait être atteint, en fonction des besoins qui seront identifiés par la CRE.

– Pour l'hydrogène : étudier des solutions de stockage hybride Li-Ion – hydrogène pour les micro-réseaux en site isolé à Mafate.

Mesures d'accompagnement, dont les actions à mener

Sur les STEP :

- Animer la filière et communiquer les données non confidentielles nécessaires et les résultats de l'étude à l'ensemble des acteurs susceptibles de porter un projet de STEP.
- Assister à l'identification et au développement de projets STEP :
  - Identifier les sites de projets ou les porteurs de projets avec un potentiel réel ;
  - Identifier les besoins pour le développement des projets ;
  - Aide au développement de projets STEP.
- Continuer à favoriser des projets de R&D (Recherche-Développement) amont, au travers notamment des programmes de recherches de l'Université de la Réunion.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

D.1.5 – L'autoconsommation / autoproduction et la production locale d'énergie

L'autoconsommation prendra un rôle croissant dans le système électrique. Cette question est traitée dans la partie infra E.1.1.5 « Électricité d'origine solaire ».

D.1.6 – Le taux de déconnexion

Comme détaillé supra (cf C2 sécurité d'approvisionnement), les productions ENR non synchrones (typiquement PV et éolien) ont des caractéristiques différentes de celles des moyens conventionnels (interfaçage par électronique de puissance, donc pas d'inertie et moins d'apport de courant de court-circuit, dépendance à une ressource primaire non stockable et donc puissance de production moins pilotable et variabilité de la production plus importante, taille plus petite et donc présence diffuse sur le territoire, moindre tenue aujourd'hui aux perturbations du réseau, en fréquence et tension),qui nécessitent des adaptations du système pour pouvoir être intégrées harmonieusement sans dégrader la sûreté du système et donc la qualité de fourniture.

Les ambitions de la PPE nécessitent de bien analyser la stabilité et l'exploitation futures des systèmes électriques insulaires. Elles nécessitent l'activation simultanée de plusieurs leviers dont les responsabilités sont partagées entre les pouvoirs publics, le gestionnaire du système électrique, les opérateurs de Télécom et les producteurs. Ainsi, pour insérer au mieux ces énergies sur le réseau, des études et travaux sont à mener sur les axes suivants :

- Détermination et adaptation des limitations à mettre en œuvre pour assurer la sûreté du système électrique, en fonction de l'évolution des différents paramètres dont ceux indiqués ci-dessous ;
- Meilleure tenue des productions interfacées par électronique de puissance aux creux de tension et aux écarts de fréquence ;
- Développement des smart-grids : par exemple, optimisation des plans de délestage, intégration des contraintes dynamique en inertie dans les outils de placement de production, mise en œuvre d'une activation automatique de la réserve secondaire pour compenser la variabilité des productions intermittentes etc ;
- Possibilité renforcée et sécurisée de piloter ces moyens de production répartis ainsi qu'une amélioration des prévisions de production ;
- Pilotage à commande centralisée de batteries ou de capacités d'inertie ou de réserves (centralisées ou diffuses) ;
- Établissement des règles de limitation des ENR non synchrones.

Le gestionnaire de réseau étudie à des évolutions pour augmenter l'insertion des ENR non synchrones : il pourrait mettre en œuvre les évolutions du réseau et de sa conduite lui permettant d'accepter 95 % de l'énergie produite par les installations de production ENR interfacées par électronique de puissance, en accord avec les évolutions de la réglementation. Cela nécessiterait cependant des transformations : réglementation concernant la tenue des ENR non synchrones en cas de creux de tension ou chute de fréquence, mise en œuvre de programmes de stockages centralisés, fiabilisation des moyens de communication, modification législative (L141-9 du code de l'énergie), etc.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Pour améliorer la maîtrise de la sûreté du système, le gestionnaire de réseau doit imposer dans certaines situations des limitations aux producteurs d'énergie dite non pilotable. Ces situations ne devront pas impacter fortement les producteurs. Il convient donc de poursuivre les dispositifs d'indemnisation du producteur en cas de limitation tels que prévus dans les contrats récents. En effet, il peut être plus économique à l'échelle globale du système et de la collectivité d'accepter d'effacer de la production que de développer les moyens nécessaires pour éviter ces effacements, et ce d'autant plus que les autres sources de production utilisées seront également renouvelables.

D.1.7 – Vers des réseaux dits « intelligents » et le déploiement du compteur numérique

Les réseaux intelligents

Les réseaux électriques intelligents regroupent un ensemble de fonctionnalités permettant de répondre à différents défis de la transition énergétique. Ils visent notamment à optimiser les investissements dans les réseaux et à permettre l'insertion massive des productions intermittentes et des véhicules électriques, via l'utilisation de fonctions avancées de gestion, d'observabilité et de conduite des réseaux offrant plus de flexibilité, ainsi que le pilotage de la demande.
L'évolution vers plus d'intelligence des réseaux devrait combiner le déploiement de nouvelles familles d'équipements (capteurs, équipements télé-opérables, équipements de communication, compteurs numériques…), la numérisation des équipements existants et le développement de logiciels et systèmes informatique capables de traiter les volumes d'informations collectées sur les réseaux.

Les différents projets réunionnais concernent :

Les smart cities :

Plusieurs projets d'aménagement sur le territoire de La Réunion ont affiché leur volonté de s'inscrire dans une démarche de « smart cities » avec des interactions fortes entre les usagers et les équipements. On peut notamment citer :

- la ZAC Cœur de Ville à La Possession
- le projet Prunel à Saint-Denis
- l'Écoquartier (PIA) Ravine Blanche à Saint-Pierre

Ces démarches, qui sont à l'origine issues d'initiatives locales, justifient une réflexion à l'échelle de l'île. Ainsi l'AGORAH s'est vue confier une mission dont l'objectif est de définir un projet de territoire partagé pour la déclinaison du concept de smart city sur le territoire réunionnais. L'énergie fait partie des thématiques sur lesquelles s'appuiera l'expertise proposée.

La recherche universitaire :

- Le laboratoire PIMENT de l'Université de La Réunion a mené de 2017 à 2020 le programme PEPS Réunion (Production Électrique Photovoltaïque et Stockage à la Réunion). Ce travail réalisé en collaboration avec d'autres organismes de recherches internationaux a permis de donner des indications sur les conditions dans lesquelles des systèmes photovoltaïques et de stockage peuvent contribuer à une production d'énergie garantie en s'appuyant sur des prévisions météorologiques. Le programme propose notamment des règles d'optimisation

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

économiques pour le dimensionnement des centrales de production et pour les systèmes de stockage.

Il en ressort notamment qu'un stockage centralisé à la main du gestionnaire de réseau est préférable à des unités décentralisées et que de manière paradoxale, il pourrait être plus économique à long terme, compte tenu des coûts respectifs des systèmes de stockage et des unités de production photovoltaïques, et dans une hypothèse de développement massif du photovoltaïque dans le mix électrique, de "surdimensionner" les systèmes photovoltaïques afin de réduire les capacités de stockage, et les importants coûts associés, nécessaires pour palier aux effets saisonniers et aux successions de journées faiblement ensoleillées. Une telle stratégie nécessiterait néanmoins des investissements initiaux très élevés.

- Le laboratoire LE2P-Energy Lab porte le projet GYSOMATE (Gestion dYnamique Supervision et Optimisation de Micro-réseaux urbains pour l'Autonomie du Territoire en énergie Électrique). D'une durée de 3 ans (2017-2020) et financé par le FEDER, il est mené en partenariat avec le LIM (Université de la Réunion) et le FEMTO ST (UMR de l'Université de Franche-Comté). Ce projet vise le développement d'un environnement de tests de stratégies intelligentes de gestion de l'énergie tenant compte de la prévision de variables clés (ensoleillement, profils de consommation…) pour le pilotage de systèmes distribués de production et de stockage d'énergie. Une plateforme de simulation temps réel a ainsi été développé afin d'évaluer la pertinence d'un point de vue technico-économique des modèles de gestion de l'énergie électrique dans le contexte d'un fort taux de pénétration d'énergies renouvelables intermittentes. Outre la simulation de stratégies pour la gestion de charges tels que les chauffe-eau électriques ou les climatiseurs, des tests de pilotages d'équipements distants réels peuvent être effectués avec différents protocoles de communication.

Dans un contexte marqué par la diversification du mix électrique et un fort taux de pénétration d'énergies renouvelables non synchrones, l'objectif est de piloter les charges et les systèmes de stockage d'énergie, pour contribuer à la stabilité du système électrique, avec un coût d'opération optimal.

Les compteurs numériques

La modernisation des compteurs électriques a été impulsée dans un cadre réglementaire européen en faveur de la transition énergétique, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités. Cette mesure est un levier essentiel notamment pour amplifier la maîtrise de l'énergie dans tous les foyers, faciliter le développement des énergies renouvelables et accompagner l'essor du véhicule électrique sur le territoire.

Les hypothèses retenues par la CRE dans sa délibération du 22 mars 2018 sont les suivantes :

	Cible du taux de déploiement des compteurs numériques
31 décembre 2020	23,4 %
31 décembre 2022	56,5 %
31 décembre 2024	83,2 %

Tableau 23: Cible du taux de déploiement des compteurs numériques – Source : EDF

L'installation du compteur numérique constitue une protection supplémentaire en cas de surtension sur le réseau pour les appareils électriques des Réunionnais. Le compteur numérique apporte

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

également plus de services et de confort : dépannage plus rapide en cas d'incident, modifications contractuelles assurées à distance sans dérangement pour le client.
Le nouveau compteur numérique donnera la possibilité de suivre ses consommations électriques au jour le jour via « e.quilibre », un site Internet sécurisé et grâce à l'application pour smartphone « EDF DOM et Corse ». Il permet également d'être facturé sur la base des consommations réelles d'électricité et aide ainsi les ménages à maîtriser leurs consommations d'énergie. En comprenant ce qu'il consomme grâce aux données fournies par le compteur et grâce aux nouveaux services qui seront développés autour de ce compteur, chaque ménage pourra être mieux informé et agir sur ses consommations d'électricité. En ce sens, le déploiement du compteur numérique sera essentiel pour les actions de MDE.

À la Réunion, le déploiement du compteur numérique a commencé fin 2017 et sera finalisé en 2024 avec plus de 440 000 compteurs posés (remplacements et nouveaux branchements) et 4 500 concentrateurs.

Fin 2019, on observe les résultats suivants :

Pose compteurs numériques (réalisé)	2017	2018	2019
Réunion	319	41 534	68 453

Tableau 24: Réalisé par année pour la pose de compteurs numériques – Source : EDF île de la Réunion

La pose des concentrateurs dans les postes de distribution permettent aux données de consommation de transiter par courant porteur en ligne (CPL) entre le client et le gestionnaire du réseau. Cette pose s'effectue au même rythme que celui de la pose massive de compteurs.

Pose concentrateurs (réalisé)	2017	2018	2019
Réunion	13	426	962

Tableau 25: Réalisé par année pour la pose des concentrateurs – Source : EDF île de la Réunion

Fin 2019, la première cible en terme de taux de déploiement de compteurs communicants est atteinte et dépassée.

D.1.8 – Le Schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables – S2RENR

Les schémas de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S2RENR) jouent un rôle central pour faciliter le développement des énergies renouvelables. Élaborés par le gestionnaire du réseau en fonction des objectifs de développement des énergies renouvelables fixés par le SRCAE et aujourd'hui par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), ils définissent un périmètre de mutualisation entre les producteurs du coût des ouvrages électriques à créer, comprenant les postes de transport, les postes-source et les liaisons entre les postes.
Le projet de Schéma de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S2RENR) de la Réunion planifie l'évolution du réseau électrique nécessaire à la réalisation des ambitions de développement des énergies renouvelables inscrites dans la PPE. Ce schéma garantit une capacité réservée pour les installations de production à partir d'énergie renouvelable.
Dans certaines zones, la capacité est immédiatement disponible, dans d'autres il est nécessaire d'effectuer des renforcements du réseau ou des créations de nouveaux ouvrages.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Le S2RENR en vigueur a été approuvé par le préfet le 20 mars 2019. La quote-part s'élève à 20,9k€/MW. Le S2RENR sera actualisé s'il ne s'avère pas compatible avec les objectifs de la PPE 2019-2028.

D.2 – Développement du réseau : particularités de la Réunion

D.2.1 – Spatialisation des centrales photovoltaïques

Le Schéma de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables identifie les zones du réseau les plus contraintes. Le développement des centrales électriques devrait idéalement se faire en dehors de ces zones afin de diminuer les coûts de renforcement du réseau. Il serait envisageable que le prochain S2RENR identifie des zones plus ou moins favorables à l'implantation des ENR en fonction des contraintes du réseau.
Un autre intérêt de la spatialisation pour la gestion de l'équilibre offre/demande serait de prioriser l'implantation des centrales de production et notamment des centrales PV raccordés en HTA sur les lignes moyennes tensions les moins délestées en tenant compte de leur échelon de délestage. Ce point pourrait être intégré dans les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) par les EPCI.
Par ailleurs, la Région Réunion a lancé une consultation pour la création d'un cadastre solaire afin de faire un état des lieux des surfaces disponibles pour la valorisation photovoltaïque et des potentiels énergétiques de ces surfaces.
Cet outil présentera à la fois le potentiel mobilisable pour la production d'électricité et la production d'eau chaude sanitaire. La mise en ligne avec accès au public est prévue pour 2021. Les collectivités bénéficieront d'un accès spécifique contenant plus d'informations afin de pouvoir déterminer une stratégie de déploiement sur leur territoire.

D.2.2 – Impacts sur le réseau 63 kV, en fonction des zones de développement du photovoltaïque, d'une variation rapide de la production

Le gestionnaire de réseau mènera une étude pour déterminer l'impact sur le réseau 63 kV de fortes variations de la production photovoltaïque inter-zones. Cela, afin de quantifier le niveau de risques et si nécessaire de mettre en œuvre les parades adéquates.

D.2.3 – Alimentation du Sud de l'île

Ainsi qu'indiqué supra, l'alimentation du Sud de l'île a été sécurisée par la construction de la ligne 63 kV LÉO mise en service 2016.
La Turbine à Combustion (TAC) de Saint-Pierre fonctionnant au bio-éthanol mise en service en février 2020 contribue également à sécuriser l'alimentation du Sud.

Cependant, en fonction de la disponibilité des moyens de production dans le Sud (usine du Gol), des contraintes de transit peuvent apparaître sur la ligne 63 kV reliant Takamaka à Tampon. Le gestionnaire de réseau étudiera les possibilités d'optimisation de cet ouvrage situé en zone environnementale sensible (Parc National).

Par ailleurs, le réseau électrique alimentant les communes de Saint-Pierre, Petite Île, Saint-Joseph et Saint-Philippe est arrivé à saturation. Le renforcement est nécessaire. Pour cela, la construction d'un nouveau poste source 63 kV / 15 kV à Mont-Vert est programmée et sa mise en service prévue en 2020.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

D.2.4 – Impact en termes de raccordement au réseau électrique

Les différents projets listés dans la PPE (ENR, bornes de recharge pour les véhicules électriques) nécessitent de la part du gestionnaire de réseau, la réalisation d'études et de très nombreux dossiers de raccordement.

D.3 – Le développement des réseaux de froid

Le développement des projets de SWAC de l'aéroport Roland Garros et du CHU Sud est traité dans la partie MDE B.2.4 « Grands projets d'infrastructures » supra.

Il faut toutefois ici mentionner l'étude lancée en 2018 par le GIP Bois Rouge (GIP PPIEBR) pour évaluer le potentiel de valorisation de l'eau de mer profonde sur la zone de Bois-Rouge à Saint-André. Le projet combine l'énergie thermique des mers à d'autres sources (chaleur fatale industrielle). Est envisagée la création d'un réseau de froid industriel et tertiaire alimentant les industries existantes (centrale thermique charbon/bagasse, distillerie), ainsi qu'une future zone d'activité industrielles, économique et scientifique. Les nouvelles activités desservies incluent notamment une plateforme logistique, un datacenter, une usine agro-alimentaire et des bassins d'aquaculture.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

E – ENJEUX ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs pour la transformation de notre système énergétique, qui constituent une déclinaison des engagements internationaux et européens de la France et fixent des cibles précises à l'horizon 2030 et 2050 :

- Réduire de 40 % les émissions totales de GES en 2030 par rapport à 1990, avec en 2050 l'objectif de réduire de 75 % ces émissions par rapport à 1990 (objectif « Facteur 4 »)
- Parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030, avec comme objectif intermédiaire, 50 % d'énergies renouvelables à horizon 2020 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012.

Le présent volet précise les orientations et actions de la programmation pluriannuelle de l'énergie relatives à l'offre d'énergie, au travers des différents vecteurs énergétiques : l'électricité, les produits pétroliers, la chaleur et le gaz.

Les estimations quantitatives des émissions de CO_2 dans le domaine de la production d'énergie sont présentées dans l'évaluation environnementale stratégique. Elles démontrent l'incidence positive de la PPE.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

E.1 – Électricité

La nécessité d'éviter toute rupture d'approvisionnement tout en garantissant un coût maîtrisé pour la collectivité, tant économique qu'environnemental, et le respect des objectifs de la loi, en particulier en matière de développement des énergies renouvelables, conduisent à fixer les priorités d'action générales suivantes :

- **Massifier le développement des ENR les plus matures** :
  - convertir les centrales charbon à la biomasse ;
  - convertir les centrales fioul au biocarburant ;
  - accroître le rythme de développement du PV au regard des prix de production très compétitifs constatés aux derniers appels d'offres.
- **Soutenir les ENR d'avenir (**énergies marines, éolien off-shore, géothermie, gazéification, méthanisation, etc.) par le biais d'appels à manifestation d'intérêt, de programmes de recherche de développement, etc.
- **Limiter le recours au parc thermique fossile en fonction du réel besoin de flexibilité**, dans des conditions environnementales et économiques satisfaisantes et privilégier les solutions d'effacement pour piloter l'équilibre offre-demande.

E.1.1 – Énergies renouvelables électriques

L'objectif fixé par la loi est très ambitieux, puisqu'il demande d'aller vers l'autonomie énergétique en 2030. Les objectifs développés dans cette partie visent à atteindre 99 % d'ENR dans le mix électrique d'ici 2028, en cherchant à rester réaliste et en précisant les études à engager pour aller encore plus avant.

E.1.1.1 – Orientations transversales

Accélérer le développement des projets d'énergies renouvelables tout en prenant en compte de façon renforcée les enjeux environnementaux, de faisabilité locale, de conflits d'usages.
Développer l'expertise économique locale d'analyse de projets de production d'énergie en intégrant les externalités économiques.
Veiller à la régularité de lancement d'appels d'offres de développement des énergies renouvelables.
Développer et adapter les actions de formation requises par le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique dans le cadre du contrat de plan régional du développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

E.1.1.2 – Biomasse pour la production d'électricité

a) État des lieux

En 2018, la filière biomasse a contribué au mix électrique à hauteur de :

- 196,3 GWh à partir de la bagasse dans les centrales thermiques bagasse/charbon du Gol et de Bois – Rouge (Équivalent puissance installée de 37 MW) soit, 6,6 % du mix électrique ;
- 12,7 GWh à partir du biogaz dans les installations de méthanisation de la STEU du Grand Prado (Sainte-Marie) et de valorisation du biogaz dans les ISDND (Installation de stockage de déchets non dangereux) de Saint-Pierre et Sainte – Suzanne (puissance installée cumulée de 4,4 MW).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

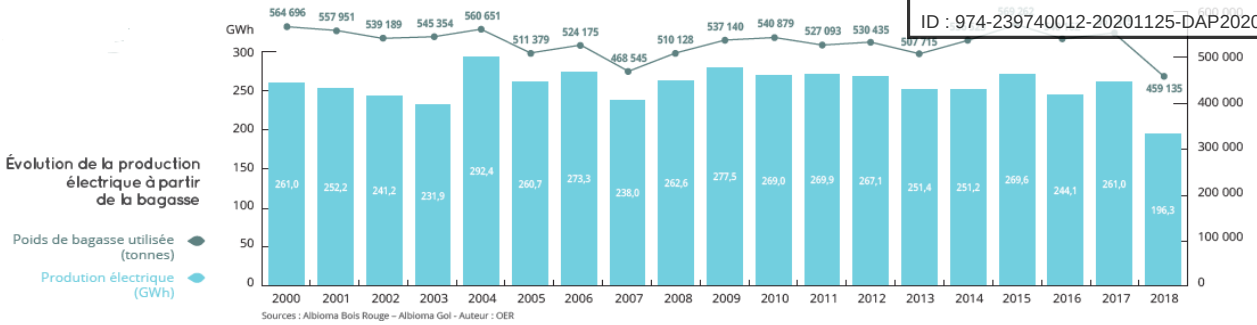

Illustration 19: Evolution de la production électrique à partir de la bagasse – Source : BER 2018 éd. 2019

La fluctuation d'une année à une autre de la part de la bagasse dans la production électrique dépend essentiellement de la qualité de la campagne sucrière. La quantité de canne à sucre de la campagne de 2018 a été bien inférieure à celle de 2017 (-23,9 % de canne en 2018 par rapport à 2017).

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) définit des objectifs de mobilisation de la biomasse locale pour la production d'énergie. En ce sens, le Schéma Régional Biomasse de la Réunion constitue le plan de développement de la biomasse de la PPE Réunion au titre de l'article L. 141-5 du Code de l'énergie. Copiloté par L'État et la Région Réunion, le SRB qui a été arrêté en mars 2019 par la Région Réunion, est élaboré en cohérence avec la révision de la PPE.
Il s'articule localement avec les programmes et plans suivants :

- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) dont le projet devrait être approuvé en 2021 ;
- Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) dont l'arrêt devra se faire en 2020.

Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) est la déclinaison locale d'un document national, le PNFB, qui établit les orientations de la politique forestière et du développement de la filière bois. Il est élaboré par la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB). Le CRFB a été créée par arrêté préfectoral n°1586 du 24 août 2018. Elle a été officiellement installée le 10 décembre 2018. Elle est présidée conjointement par le Préfet et le président du Conseil Régional (décret 2016-1885 du 26 décembre 2016) et co-pilotée également par le Département de La Réunion (art.6 du règlement intérieur). Le bois-énergie est identifié parmi les sources d'énergie valorisable sur le territoire, avec une priorité sur la mobilisation des ressources locales en biomasse qui contribuent aux besoins d'Albioma en approvisionnement extérieur pour la reconversion de ses centrales bagasse/charbon en bagasse/biomasse. La demande accrue en bois-énergie liée aux orientations du plan climat national, et ainsi aux objectifs de la PPE susceptible de stimuler les sylvicultures réunionnaises. Le PRFB identifie des principes d'attention, des objectifs ciblés et des domaines d'attention. Ainsi le bois-énergie fait l'objet de l'objectif 3.3.2 du PRFB « construction d'une filière bois énergie s'appuyant notamment sur les espèces exotiques envahissantes (tel que l'Acacia Mearnsii). Parmi les dix actions identifiées dans le PRFB, les actions suivantes concernent l'objectif ciblé du bois-énergie :

- action 1 – Inventorier et décrire les étendues arborées privées,
- action 2 – préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle rénové à partir d'une étude macro-économique,
- action 3 – soutenir les investissements pour la mobilisation du bois,
- action 5 – renouveler la forêt de production,
- action 6 – construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie,
- action 8 – accompagner les propriétaires forestiers privés,
- action 10 – Déployer un plan stratégique de formation.

Le SRB de la Réunion identifie un potentiel énergétique global de 1 765 GWh PCI (Potentiel Calorifique inférieur) par an à partir des ressources biomasses locales. Actuellement 71 % de ce poten-

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

tiel est déjà valorisé par la mobilisation de la bagasse pour la production de chaleur et d'électricité (1 254 GWh d'énergie primaire – calculé à partir des tonnes de matière brute de bagasse et du PCI).

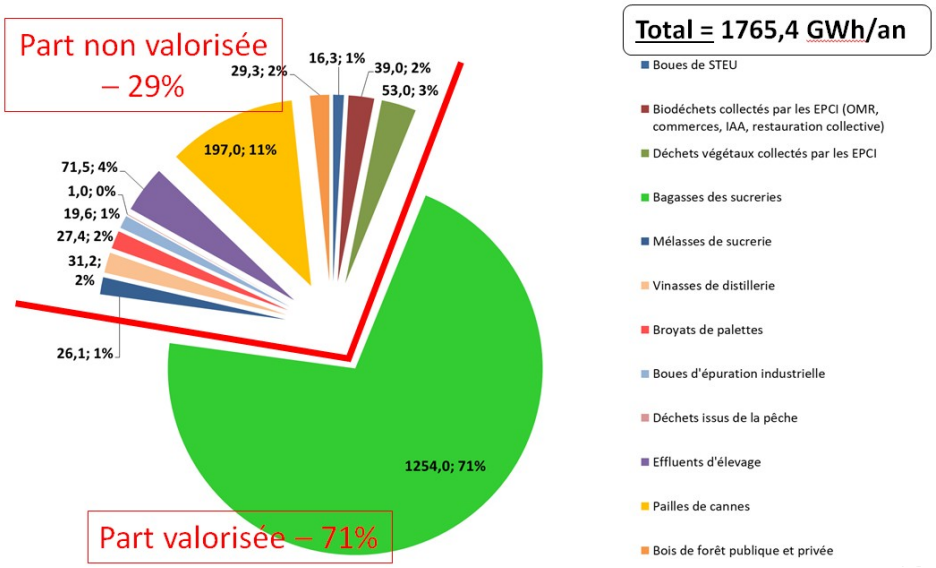

Illustration 20: Potentiel énergétique (en GWh/an) des ressources biomasse mobilisables pour valorisation énergétique – Source : SRB

À noter que les projets de production d'électricité à partir de la biomasse ne bénéficient pas d'arrêté tarifaire, ce qui handicape le développement de cette filière pour les installations de petite puissance.

b.1) Objectifs révisés : conversion des centrales thermiques[5]

À horizon 2023, les trois centrales thermiques utiliseront 100 % de biomasse pour la production d'électricité, soit Bois Rouge, Le Gol et EDF PEI au Port.

Pour la conversion des centrales Albioma, du « charbon » à la biomasse, ces deux centrales thermiques valoriseront en priorité la ressource locale. En complément, autant que nécessaire, il est envisagé d'importer des granulés de bois ou plaquettes de bois. La puissance disponible sera de 190 MWe en saison sucrière et de 200 MWe hors saison sucrière.

S'agissant des importations nécessaires pour la conversion des centrales thermiques charbon à 100 % biomasse, il s'agira de veiller à la qualité environnementale et sanitaire de la biomasse importée ainsi que son impact carbone.

Pour la conversion de la centrale EDF PEI du fioul lourd à la biomasse liquide, le combustible utilisé répondra aux critères de la directive européenne RED 2 qui exige la durabilité de la ressource. La puissance disponible restera de 211 MW.

Les objectifs révisés de la conversion des centrales

- Objectif biomasse solide 2023 : 200 MW (190 MW pendant la campagne sucrière)
- Objectif biomasse liquide 2023 : 211 MW

b.2) Objectifs révisés : développement des autres projets biomasse solide

5La production électrique à partir de méthanisation est traitée en partie E.2.3

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

De plus, les petits projets sont identifiés en combustion de biomasse pour la production électrique :

- 2023 :
  - 1 projet combustion de déchets verts et de bois de palettes de 1 MWe (RUN BIO ENERGIES au Port)
  - 2 projets de gazéification à Petite France et Trois Bassins pour une puissance totale de 200 kWe
- 2028 :
  - +0 à 0,4 MWe (projet de combustion de boues de STEP à Saint-Pierre de 400 kWe, susceptible de revalorisation en méthanisation)
  - +0 à 0,4 MWe gazéification de la biomasse
  - +0 à 4MWe à partir de canne énergie

Pour la canne fibre, dans l'attente des résultats de l'étude macro-économique, cofinancée par la Région Réunion et le Département, il est convenu de porter un objectif de valorisation énergétique à hauteur de 4 MWe à l'horizon 2028. Pour cette valorisation énergétique, plusieurs formes sont envisagées : combustion pour la production électrique, méthanisation et production de bioéthanol pour le transport ou la production électrique de pointe.

c) Perspectives et mesures d'accompagnement

- Schéma régional biomasse

Le SRB identifie les perspectives et les mesures d'accompagnement du développement de la filière (Cf. le document ci-joint et annexé). Ses grandes orientations sont les suivantes :

- Orientation 1 : Conforter les filières existantes
  - Action 1.1 : Protéger les surfaces agricoles (en majorité cannières) de l'urbanisation afin de favoriser la filière canne-sucre-bagasse
  - Action 1.2 : Réfléchir à une optimisation des rendements agricoles pour la filière canne-sucre-bagasse : coupe « péï », procédé de combustion, recherche et actions de développement visant à augmenter les rendements par hectare (variétés…)
  - Orientation 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse
  - Action 2.1 : Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale
  - Action 2.2 : Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palettes en respect de la hiérarchie des usages
  - Action 2.3 : Assurer la mise en concurrence entre les opérateurs de valorisation des déchets en respect de la hiérarchie des usages
  - Action 2.4 : Rappeler un cadre partagé pour l'importation de biomasse à vocation énergétique
  - Action 2.5 : Développer et optimiser une filière de valorisation thermochimique des boues de STEU en respect de la hiérarchie des usages
  - Action 2.6 : Développer des solutions décentralisées de combustion avec mise en place de cogénération pour certains procédés industriels
  - Action 2.7 : Trouver des solutions innovantes pour la gestion des cendres
  - Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation
  - Action 3.1 : Réaliser un projet démonstratif de méthanisation
  - Action 3.2 : Étudier la faisabilité, l'intérêt et la plus-value des projets de méthanisation agricole pour le territoire réunionnais en insistant sur la faisabilité économique et l'intérêt agronomique de manière à approfondir le schéma directeur biomasse méthanisation

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- Action 3.3 : Soutenir le développement des projets de méthanisation des biodéchets auprès des industries agro-alimentaires et des EPCI en relation des filières
- Action 3.4 : Soutenir le développement des projets de méthanisation agricole
- Action 3.5 : Soutenir le développement de la méthanisation des vinasses non encore valorisées
- Action 3.6 : Préciser le gisement et les opportunités de valorisation des boues de STEU industrielles
- Action 3.7 : Évaluer le potentiel économique de méthanisation des boues de STEU à la Réunion en y incluant la gestion du digestat
- Orientation 4 : Poursuivre les démarches en faveurs des filières innovantes
- Action 4.1 : Soutenir la filière gazéification sur le territoire
- Action 4.2 : Soutenir la recherche et les études sur les cultures énergétiques (canne fibre…) en respect de la hiérarchie des usages sans pour autant s'interdire des expérimentations
- Action 4.3 : Évaluer la faisabilité technico-économique de la mobilisation et de l'exploitation de la paille de canne (impact sur l'agriculture, le transport)
- Action 4.4 : Étudier le potentiel de développement d'une filière énergétique à partir d'algues
- Orientation 5 : Mesure de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse
- Action 5.1 : Œuvrer auprès du Ministère de l'Énergie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre…) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse
- Action 5.2 : Intégrer des actions de formation sur les filières visées
- Action 5.3 : Établir des actions d'animation et d'accompagnement des filières et des projets
- Action 5.4 : Mettre en œuvre la Convention Cadre Région – Albioma
- Comité de transformation agricole :

Dans le cadre du comité de transformation agricole installé par le préfet sur demande du Président de la République, un des axes de travail identifié est la canne énergie. La Région Réunion et le Conseil Départemental ont lancé en 2020 une étude macro-économique sur une filière de valorisation de la canne fibre à La Réunion... Une seconde phase de recherche et développement devra approfondir les résultats de l'étude macro-économique et apporter des réponses aux questions en suspens :

- Expérimentation de culture
- Préparation du combustible
- Processus industriels
- Analyses socio-territoriales

- Conversion des centrales charbon Albioma :

Les deux centrales thermiques utiliseront en priorité la ressource locale disponible, en tenant compte de la hiérarchie des usages de la biomasse (alimentaire → amendement des sols → matériaux → énergie). En plus de la bagasse, les centrales auront la capacité de valoriser 100 000 tonnes par an de biomasse locale (hors origine agricole).
Sur la base du schéma régional biomasse et des études complémentaires réalisées par l'ONF, ce volume de biomasse locale pourrait être approvisionné de la manière suivante :

- 45 000 tonnes de broyats de déchets verts
- 10 000 tonnes issues d'emballages
- 25 000 tonnes issues de bois d'élagage
- 10 000 tonnes issues d'espèces exotiques envahissantes
- 10 000 tonnes issues de bois forestier

Pour ce faire, Albioma, avec l'ONF, a réalisé des essais de combustion de cryptoméria en 2019.
Pour 2020, des essais sont en cours sur le broyat de bois d'emballage et palettes, et en fin d'année il est prévu d'effectuer des essais de combustion de l'acacia.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- Conversion de la centrale PEI

EDF PEI a prévu d'alimenter la centrale par un combustible répondant aux critères de la directive européenne énergies renouvelables II (RED II). Cette conversion permettra de réduire de manière drastique, les émissions de poussière et d'oxydes de soufre, comme le montre le tableau ci-dessous :

Émissions	Fioul Lourd	Biomasse liquide
Émissions directe de CO_2 (g/ kWh)	644	0
SO_2 mg/Nm^3,@1 %5 % O_2, gaz sec	563	< 1
Poussières mg/Nm^3,@1 %5 % O_2, gaz sec	40	<10

Tableau 26: Tableau des émissions par gaz – Source : EDF PEI

Le biocombustible envisagé est un EMAG (Esther Méthylique d'Acides Gras) issu de trans-estérification d'huiles végétales, à partir de colza, soja, jatropha, tournesol, d'orge (en excluant les huiles de palme) et d'huiles organiques provenant d'huiles de cuisson usagées ou de graisses animales.

E.1.1.3 – Électricité d'origine solaire : Photovoltaïque

a) État des lieux : actuelle PPE

2018 : +53,5 MW/2015 soit 240 MW installés
2023 : + 121,5 MW/2015 soit 308 MW installés

b) Objectifs révisés

2023 : +150 MW par rapport à fin 2018 soit 340 MW installés fin 2023
2028 : de +250 à +310 MW par rapport à fin 2018 soit un objectif de 440 à 500 MW installés fin 2028
Cela correspond à :

- pour 2023 : + 30 MW / an
- pour 2028 : + 20 à 30 MW/an

Les appels d'offre CRE se feront désormais sans stockage.
Outre les appels d'offre CRE, les dispositifs locaux financés par La Région Réunion, l'ADEME et le financement européen (chèque photovoltaïque et appel à projets Autoconsommation tertiaire – in-dustriel) contribueront à atteindre ces objectifs.

c) Perspectives et mesures d'accompagnement

Le tissu économique local assure être en mesure de répondre à ces objectifs.
Les filières photovoltaïques sont des filières matures qui sont d'ores et déjà en mesure de se déve-lopper et de répondre à un déploiement massif. Cependant, des évolutions technologiques (PV concentrés, autoconsommation collective) sont encore susceptibles de faire évoluer non seulement les usages mais aussi les coûts des installations.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

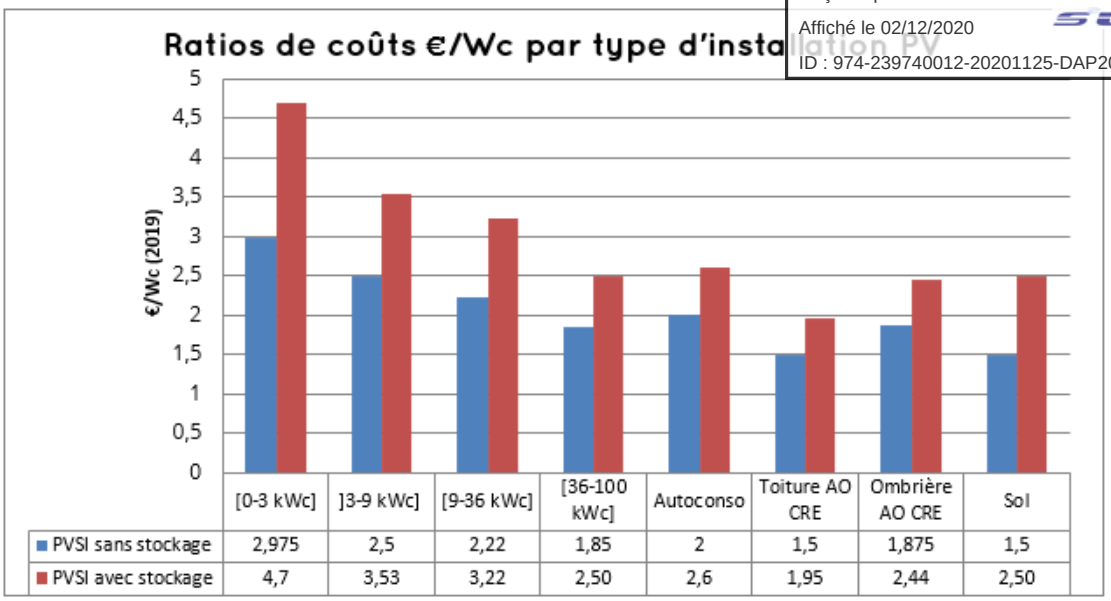

	[0-3 kWc]	]3-9 kWc]	[9-36 kWc]	[36-100 kWc]	Autoconso	Toiture AO CRE	Ombrière AO CRE	Sol
PVSI sans stockage	2,975	2,5	2,22	1,85	2	1,5	1,875	1,5
PVSI avec stockage	4,7	3,53	3,22	2,50	2,6	1,95	2,44	2,50

Illustration 21: Ratio €/Wc par type d'installation PV – Source Région Réunion

En vue d'une injection 100 % réseau
Les appels d'offres territoriaux pluriannuels sont cruciaux pour l'atteinte de ces objectifs.
Le nouveau tarif d'achat pour les centrales de puissance inférieures à 100 kW (dit S17) évolue à la baisse en fonction du volume installé sur l'ensemble du territoire français. Cela semble susceptible de freiner le développement des projets réunionnais. La question d'indexer la baisse de tarif plutôt à des critères liés au rythme de développement photovoltaïque à la Réunion se pose.
De plus, il est proposé que le gestionnaire de réseau définisse de nouveaux paramètres à appliquer aux onduleurs, pour mieux adapter la production photovoltaïque aux contraintes du système électrique réunionnais.
Chez les particuliers installant des centrales PV de faibles puissances, l'installation des compteurs communicants est souhaitée, car elle réduit le coût de raccordement.

Pour l'autoconsommation partielle ou totale
Un dispositif d'aide pour les particuliers s'équipant de centrale en autoconsommation est mis en place par la Région Réunion (Chèque Photovoltaïque). Il a vocation à être poursuivi en intégrant des critères visant à imposer des actions de maîtrise de l'énergie. Les installations avec stockage bénéficient d'une subvention supplémentaire.

En parallèle, un dispositif soutenu par le POE FEDER 2014 – 2020 vise à développer l'autoconsommation vertueuse dans les bâtiments tertiaires et industriels, avec ou sans stockage. Il conviendrait de renouveler une telle mesure dans le PO suivant.
La question du développement massif de l'autoconsommation collective est à considérer pour la période 2024 – 2028. La CRE souhaiterait qu'EDF SEI puisse préciser les impacts et les gisements de l'autoconsommation dans les ZNI, pour fin 2018.

Répartition territoriale
Il est prévu l'élaboration d'un cadastre solaire visant à améliorer la connaissance du productible sur les surfaces (toitures, parking, etc.) non visées par des problématiques d'utilisation des sols.
Par ailleurs l'ADEME lancera fin 2020 une étude nationale « Friche », visant à identifier 10 à 20 sites en friche par département en vue de développement du photovoltaïque au sol.

Sur la base de la répartition du S2RENR (2017), dont on retient la répartition des installations PV par poste source, (5 % dans le Nord, 24 % dans l'Est, 54 % dans le Sud et 17 % dans l'Ouest) la répartition suivante est proposée à l'horizon 2023 :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Unité : MW	Nord	Est	Sud	Ouest	Total
2023	17	82	184	57	340
2028	Répartition à déterminer en fonction du cadastre solaire à réaliser				440 à 500

Tableau 27:Répartition territoriale des installations PV

Cette proposition peut-être entendue par les collectivités locales comme étant un objectif à remplir en termes d'identification des espaces adéquats pour un tel développement (sur toitures, parkings, friches, etc.), dans le cadre de l'élaboration des documents de planification et du PCAET.

E.1.1.4 – Hydroélectricité

a) État des lieux

La PPE 2016 – 2023 affiche un objectif de développement de l'hydroélectricité, en puissance installée supplémentaire par rapport à fin 2015, de 0,5 MW en 2018 et 39,5 MW en 2023, soit des augmentations respectives de 0,4 % et de 30 % en puissance installée. Ces volumes correspondent à :

- 0,5 MW de petite hydroélectricité en 2018 et 1,5 MW en 2023 (par rapport à fin 2015) ;
- la mise en service du projet Takamaka 3.

Le décret approuvant la PPE 2016 – 2023 prévoit également la possibilité de financer les études d'optimisation de la chaîne hydroélectrique de Takamaka.
Depuis l'élaboration de la PPE 2016 – 2023, le projet Takamaka 3 a été abandonné par le maître d'ouvrage EDF en raison de multiples contraintes : techniques, économiques, environnementales et sociétales. Il fait consensus que cet ouvrage aurait constitué le dernier grand projet hydroélectrique de l'île.
Le développement de l'hydroélectricité passera donc désormais par l'optimisation des centrales existantes, la petite et la micro-hydroélectricité, y compris sur les réseaux d'irrigation, voire d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de rejets d'eaux usées traitées, à étudier notamment dans le cadre de contrat de gré à gré.
En 2019, la SPL Horizon Réunion a réalisé pour le compte de la Région Réunion une étude de potentiel hydroélectrique sur les réseaux d'adduction d'eau pour lesquels il existe un potentiel énergétique non négligeable du fait de leur fort dénivelé. En effet, le flux d'eau dans une canalisation peut être valorisé d'un point de vue énergétique par l'intermédiaire d'une turbine et d'un alternateur.
Cette étude a démontré que la mise en place d'une petite centrale hydraulique sur un réseau d'eau n'entraînerait ni de modification notable sur les équipements existants, ni d'investissement supplémentaire en ce qui concerne l'infrastructure hydraulique. La production d'énergie pourrait ainsi être considérée comme secondaire ou comme « produit accessoire » au fait de transporter de l'eau. De plus, la petite hydroélectricité n'engendrait pas d'autres impacts négatifs sur l'environnement.
Cette filière est cependant caractérisée par les éléments suivants :

- Les points de valorisation du potentiel sont très diffus : plusieurs milliers de km de réseaux ;
- Les caractéristiques déterminantes (pression et débit) sont très rarement connues ;
- L'immense majorité des réseaux dispose d'un potentiel faible, inférieur à 10 kW.
- Seules les eaux captées gravitairement sont éligibles, ce qui exclut les projets situés en aval de stations d'épuration.

Sur le plan technico-économique, l'étude a permis de constater que la micro-hydroélectricité présente des atouts réels, à la fois pour le porteur de projet (temps de retour régulièrement inférieur à 10 ans) et pour le réseau électrique (moyen de production décentralisé, prévisible et renouvelable). Il est donc pertinent de concevoir une stratégie régionale qui permettrait de déployer des projets de micro-hydroélectricité sur le territoire réunionnais.
Néanmoins, le développement cette filière fait face plusieurs freins :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- Le tarif d'achat réglementé cadre les projets éligibles :
  - La puissance est limitée à 500 kW ;
- Les gestionnaires de réseaux ne disposent pas des compétences ni du temps nécessaire pour investir pour ce sujet.
- Le potentiel est souvent bridé par la conception même des infrastructures et leur gestion ;
- Une grande partie des sites et des réseaux n'est pas équipée de capteurs permettant une remontée d'information (débit et pression).

Le projet d'aménagement de l'antenne 4 du projet ILO (irrigation du littoral Ouest) a été mis en service en 2013 par Alterelec, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du conseil départemental, pour une puissance raccordée de 120 kW.

b) Objectifs révisés

2023 : + 6,6 MW par rapport à 2018
2028 : + 1 MW par rapport à 2023

c) Perspectives

Les projets suivants sont identifiés :

- Matarum, projet de petite hydroélectricité sur le réseau d'adduction d'eau potable à Cilaos, de 112 kWe. Une étude de pré-faisabilité a été réalisée en 2007.
- Optimisation de la chaîne hydroélectrique de Takamaka : dans le cadre de la maintenance des équipements techniques de l'usine de Takamaka 1, les deux groupes de production existants pourraient être optimisés pour une puissance supplémentaire de 2,2MW (+5, %2 %) pour un gain annuel estimé à 6,0 GWh.
- Optimisation de l'usine de Rivière de l'Est dans le cadre de la maintenance des groupes de production (changement de trois turbines) : 6,2 GWh/an supplémentaires à horizon 2023.
- Le développement de la production hydroélectrique sur le réseau d'irrigation du littoral ouest, dans le cadre d'un appel à projet du conseil départemental est prévu, comme suit :
  - Opérations de turbinage (envisagées aujourd'hui par le Plan Départemental de l'Eau et des Aménagements Hydrauliques (PDEAH), dont les 5 premières sont programmées pour une mise en service en 2020

La Saphir, exploitant du réseau d'irrigation pour le compte du conseil départemental, mène des réflexions pour équiper d'autres sites ayant un potentiel hydroélectrique intéressant. En effet, une turbine de 160 kW a d'ores et déjà été mise en place en amont d'une chambre située sur la Ligne Paradis, à Saint-Pierre.

- Projets à l'étude à la mi 2020 :

Communes	Sites	Puissance kW	Productible GWh/an
Saint-Paul	Restitution Rivière des Galets	500	2,8
Saint-Paul	ILO – RT3	40	0,0726
Saint-Leu	ILO – RT6	40	0,0583
Saint-Leu	ILO – RT8	100	0,351
Saint-Louis	Bras Cilaos (BC) - Bellevue	242	0,588
Saint-Louis	Bras Cilaos – Maniron	393	1,2
Saint-Louis	Bras Cilaos – Larrey	150	0,83
Les Avirons	PT13000 Interconnexion ILO – BC	68	0,32
Saint-Pierre	Ligne Paradis	419	1,21

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Saint-Pierre	Riviere St Étienne	795	2,9
Saint-Pierre - A501C02	Capteur de pression - A501C02	74	0,265
Petite – Ile	Réservoir communal « ville 2 »	59	0,4
	Total court terme (2023)	2 880	11

Tableau 28: Opérations de turbinage envisagées – Source : conseil départemental

- Sites identifiés pour lequel le potentiel reste à confirmer :

Communes	Sites	Puissance kW	Productible GWh/an
Sainte Marie	Puits de chute Rivière des pluies	200	1,75
Salazie	Puits de chute de la Rivière Fleurs jaunes	200	0,9
La Possession	Puits de chute Bras Sainte-Suzanne	800	3,1
	Total moyen terme (2028)	1 100	4,4
Plaine-des – Palmistes	Projet MEREN – Plaine des Palmistes (prévu en 2030)		15

Tableau 29: Opérations de turbinage avec un potentiel à consolider – Source : conseil départemental

- Opérations envisageables de réducteurs de pression (non programmées aujourd'hui par le Département)

Sites		Puissance kW	Productible GWh/an
Littoral ouest	3 chambres du périmètre irrigué Ouest (Irrigation du Littoral Ouest ILO)	230	0,7
Littoral sud	7 chambres du périmètre irrigué Sud (Bras de La Plaine et Bras de Cilaos)	1000	2,2
	Total court terme (2023)	**1230**	**2,9**

Tableau 30: Opérations envisageables de réducteurs de pression – Source : conseil départemental

Par ailleurs, une étude menée par le SIDELEC en 2015 identifiait les gisements suivants par EPCI :

CINOR : • sur réseau d'eau potable : 139 kW • sur réseau d'irrigation : 800 kW • sur réseau d'assainissement : 92 kW	CIREST : • sur réseau d'eau potable : 506 kW • sur réseau d'irrigation : 1 MW
CIVIS : • sur réseau d'eau potable : 161 kW • sur réseau d'irrigation : 1,867 MW	CASUD : • sur réseau d'eau potable : 174 kW • sur réseau d'irrigation : 711 kW
TCO : • sur réseau d'eau potable : 221 kW • sur réseau d'irrigation : 1,85 MW	

Tableau 31: Gisement sur les réseaux d'eau potable et d'irrigation par EPCI – Source : SIDELEC

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Sur la base de ces gisements, les EPCI pourront, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), vérifier ces potentiels et identifier les projets les plus à même de réunir les conditions technico-économiques permettant leur développement.

d) Mesures d'accompagnement, dont des actions à mener

De manière générale, l'objectif de développement de cette filière est de faire en sorte que l'exploitant du réseau d'eau ne se contente pas que de fournir de l'eau de qualité. Il devra aussi être capable de faire évoluer son réseau de manière à limiter les coûts énergétiques liés au pompage et au traitement, et à exploiter les potentiels de production d'électricité par turbinage. Pour ce faire, une liste intégrant des mesures pour développer la filière a été identifiée :

- Pour permettre un positionnement des développeurs sur des projets de petite hydroélectricité sur des réseaux publics, il est nécessaire d'identifier au préalable le potentiel au travers des éléments suivants : débits, taille des canalisations, hauteurs de chute.
- Préconisations techniques et stratégiques issues de l'étude de la SPL Horizon Réunion :
  - sensibiliser les maîtres d'ouvrage et exploitants aux intérêts et enjeux d'une valorisation énergétique du potentiel hydroélectrique de leur réseau afin que cette dimension soit prise compte à la conception ou lors de la réalisation de travaux (de renouvellement ou de renforcement) sur les réseaux
  - accompagner techniquement et économiquement les porteurs de projets
  - cibler des cas types de projets reproductibles (par exemple remplacement des réducteurs de pression par picoturbine)
  - faciliter les négociations en gré à gré pour obtenir un tarif d'achat pour les projets non gravitaires qui présentent un intérêt dans le contexte local
- Les EPCI pourront préciser, dans le cadre de leur PCAET, leurs objectifs de développement des projets de petite hydroélectricité qui pourront être mis en œuvre sur leur territoire.

E.1.1.5 – Éolien terrestre

a) État des lieux

Deux parcs éoliens sont en service et connectés au réseau sur l'île. Ils disposent tous deux de la technologie Vergnet GEV, éolienne rabattable (en cas de cyclone) d'une puissance unitaire de 275 kW.

Site	Exploitant	Puissance installée (MW)	Nombre d'éoliennes	Production en 2016 (GWh)	Nb heures de production annuelle	Date de mise service	Date de fin du contrat d'achat
Sainte-Rose	EDF EN	6,3	23	18,5	Entre 900 et 1 200 h équivalent pleine puissance	2004	2019
La Perrière Sainte-Suzanne	QUADRAN	10,2	37			2006	2021
Total		16,5		18,5			

Tableau 32: Parcs éoliens à la Réunion – Source : Les exploitants

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Un projet de **Schéma Régional Éolien (SRE) a été réalisé en 2015 par la SPL [illegible] Réunion, financé par la Région Réunion et l'Ademe.** Les vo[illegible] des techniques (gisement de vent), réglementaire (exclusion des zones contraignantes pour le développement de l'éolien) et paysager y ont été abordés, afin d'aboutir à une estimation du potentiel de développement de la filière éolienne sur le territoire.

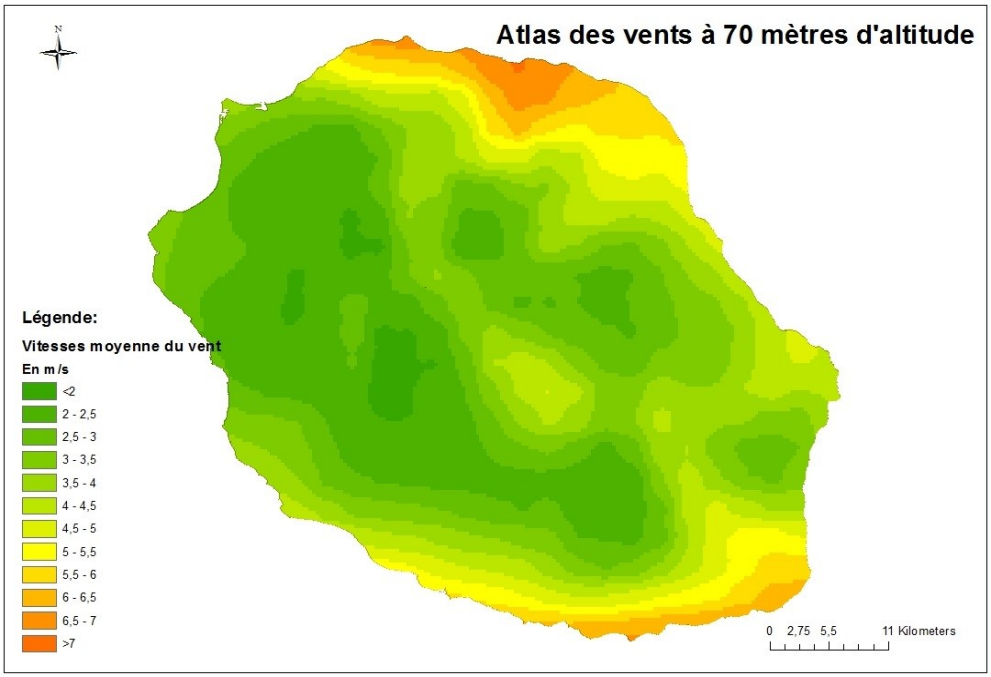

Illustration 22: Volet technique du SRE : Vitesse moyenne du vent à 70 m d'altitude – Données Météo France/modèle AROME extrapolée par une loi logarithmique

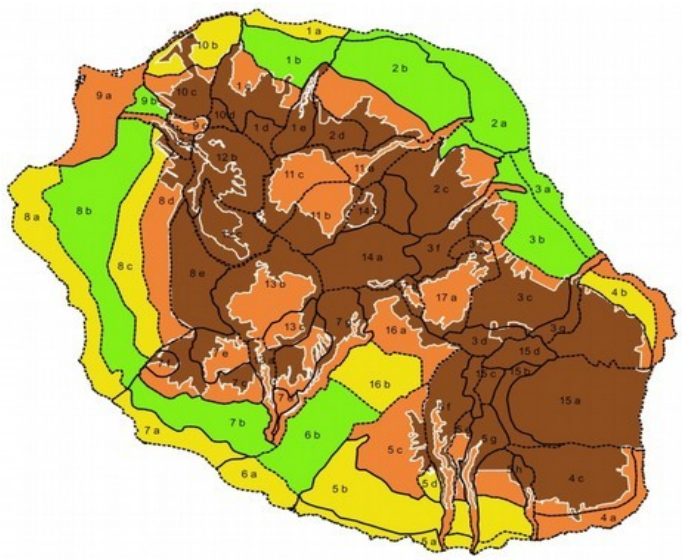

Illustration 23: Volet paysager du SRE : Cartographie des sensibilités paysagères relatives au développement de l'éolien à l'intérieur des sous-unités paysagères

Le potentiel éolien sur l'île est estimé à 78 MW. Cependant, ces estimations n'intègrent pas les évolutions technologiques récentes, notamment la disponibilité sur le marché de machines de puissance unitaire de 1,5 à 2 MW adaptées aux conditions cycloniques, voire jusqu'à 4 MW selon certains développeurs.

b) Objectifs révisés

Les objectifs de développement de l'éolien pour les échéances 2023 et 2028 intègrent à la fois :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- — La fin de contrat d'obligation d'achat pour les parcs existants, prévue entre [illegible] 2021, et les opérations de repowering de ces parcs ;
- — Le développement de nouveaux parcs éoliens sur le territoire.

- **Objectif 2023** : **+ 25 MW** par rapport à 2016, soit une puissance totale de 41,5MW
  - Repowering des sites existants : +13,5 MW
    - À l'horizon 2023, les exploitants des sites existants auront normalement réalisé leur opération de repowering par des machines de puissance supérieure, soit probablement 29 MW installés.
    - En valeur relative, cela fera une puissance installée supplémentaire par rapport à 2016 de +13 MW. La production électrique des premiers projets, pourra être lissée et garantie par du stockage.
  -
- **Objectifs 2028** : **+ 50 MW** supplémentaires par rapport à 2023, soit une puissance totale installée de 91,5 MW.

c) Perspectives

- Technologies d'éolien sur-toilé adaptables en zone cyclonique
- Identification de moyens, de structures
- Des acteurs majeurs de l'éolien sont présents localement, 40 MW de projet seraient actuellement en développement
- Les derniers travaux de la CRE et d'EDF montrent que comme pour le photovoltaïque, le stockage centralisé est plus intéressant économiquement et techniquement que le stockage lié aux centrales électriques utilisant les énergies intermittentes. L'arrêté tarifaire en cours de révision pour les ZNI ne prévoit plus le stockage sur les centrales éoliennes.

d) Mesures d'accompagnement dont des actions à mener

- Le projet de SRE réalisé en 2015 est en cours de mise à jour.
- Plusieurs projets éoliens sont dans le périmètre des espaces proches du rivage, zone sur laquelle l'implantation d'éoliennes ne peut être autorisée depuis la loi Brottes. Lors de la révision du SAR, il conviendra de s'assurer de la faisabilité de ces projets dans le cadre de la révision du SMVM (schéma de mise en valeur de la mer).
- S'assurer de la pérennité du tarif d'obligation d'achat existant pour les ZNI afin de donner une visibilité à moyen/long terme aux acteurs au regard des délais et des coûts de développement des projets éoliens.
- Le développement de nouveaux parcs éoliens doit s'apprécier à l'aune du respect de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien Unesco.

E.1.1.6 – Déchets

Dans le cadre de sa compétence en matière de planification des déchets (loi NOTRe de 2015), la Région Réunion élabore le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui a pour objet de coordonner à l'échelle du territoire l'action de l'ensemble des parties prenantes sur la gestion des déchets.

En cohérence avec les directives européennes et la feuille de route du gouvernement sur l'économie circulaire (FREC, 2018), la Région affiche sa volonté de **tendre vers un objectif** de « zéro déchet » à l'horizon 2030 en affichant, dans le cadre de l'élaboration du projet de PRPGD, des objectifs très ambitieux en matière de réduction/prévention et de valorisation des déchets (réemploi, recyclage et valorisation matière) en favorisant le développement et la structuration des filières liées à l'économie circulaire créatrices d'emplois locaux.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Dans l'attente de la mise en place de l'ambition partagée de tendre vers le « zéro déchet », la valorisation énergétique des refus de tri sous forme de Combustibles Solides de Récupération (CSR) représente une solution de transition temporaire au tout enfouissement. Les installations nécessaires à ce type de valorisation énergétique des déchets sont ainsi prévues, assorties des conditions suivantes :

- -les installations doivent s'inscrire dans une perspective de substitution à terme des CSR par un combustible renouvelable, de type biomasse en privilégiant les filières locales d'approvisionnement qui doivent se structurer ;

- la priorité doit être accordée à l'adaptation de chaudières charbon existantes afin de privilégier les objectifs de transition écologique et d'autonomie énergétique. Il serait possible d'installer des chaudières dédiées pour les CSR sans augmentation des capacités de production ;

- néanmoins, une installation nouvelle pourrait être autorisée, à condition que le porteur de projet produise une étude technico-économique démontrant qu'il n'existe pas d'alternative dans un délai compatible avec les enjeux du territoire, en particulier de mise à niveau d'installation existante présentant un meilleur bilan environnemental et financier.

En conséquence, il est inscrit une puissance de 16,7 MW électrique de revalorisation énergétique des CSR, pour une production électrique de 220 GWh/an, dont 70 à 80 GWh/an en substitution de la biomasse importée, assortie des conditions suivantes :

- l'adaptabilité des installations à la substitution par un combustible renouvelable de type biomasse à mesure que le flux de déchets s'amenuise pour être compatible avec l'objectif « zéro déchet »,
- la justification technico-économique, financière et environnementale, de la compatibilité du projet à la politique de « zéro déchet » et de la transition énergétique ;
- le respect de la hiérarchie des modes de traitement et de valorisation des déchets en privilégiant les objectifs de réduction et les filières d'économie circulaire.

E.1.1.7 – Éolien off-shore

a) État des lieux

Gisement éolien offshore

L'intérêt du vent en mer est qu'il offre des vitesses plus élevées qu'à terre, car l'absence de relief et la faible rugosité de la surface de la mer le freinent moins. On a ainsi à La Réunion, en moyenne annuelle, une vitesse médiane 3 fois plus élevée en mer qu'à terre (modèle AROME Météo-France). De surcroît, à La Réunion, un phénomène vient accélérer encore le vent au large : à l'approche de l'île, le relief imposant brise l'écoulement uniforme du vent, qui s'accélère en passant de part et d'autre de l'île. On trouve ainsi 2 zones au Nord et au Sud de l'île, d'environ 1700 km^2 chacune, dans lesquelles les vitesses moyennes annuelles sont comprises entre 6 et 7,5 m/s à 100 m de haut.

Le vent en mer est également plus constant et plus prévisible car moins soumis aux effets climatiques locaux provoqués par les masses terrestres, comme la brise de terre ou de mer. En effet, par leur volume énorme, les océans sont moins soumis aux variations de température que les terres émergées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Éolien en mer posé

L'éolien en mer posé sur les fonds marins est limité à des profondeurs de 50 m. Il est à noter que les parcs éoliens en mer actuels ne dépassent pas les 30 m de fond.
Ce seuil de 50 m est davantage économique que technique, puisque dans le domaine pétrolier, les plateformes offshore fixes posées au fond sont utilisées jusqu'à des profondeurs de 300 m. Bien que la profondeur d'implantation des parcs éoliens en mer n'ait cessé d'augmenter avec les années, il est peu probable que l'éolien en mer posé se développe au-delà des profondeurs de 40 ~ 50 m, car l'industrie se concentre désormais sur l'éolien flottant pour s'affranchir des contraintes de bathymétrie.
À la Réunion, les zones potentielles pour de l'éolien en mer posé (< 50 m de fonds) sont très proches des côtes (250 m à 2 km) et les surfaces disponibles sont trop petites. Seul l'éolien flottant est donc à envisager.

Éolien en mer flottant

Avec des éoliennes de puissances unitaires de 5 à 10 MW, même des « petits » parcs d'une dizaine d'unités présentent des puissances significatives par rapport aux besoins de l'île. En mer, le gisement en vent se situe au Nord et au Sud de la Réunion. En fonction d'hypothèses de faisabilité technico-économique liées à la taille du parc, à la profondeur d'eau, à la nature des fonds et à l'accessibilité, la superficie des zones exploitables est variable.
En considérant les zones de vent de vitesse moyenne annuelle minimale de 6,5 m/s, une profondeur d'eau de 1000 m maximum, les servitudes aéroportuaires et une distance à un port de 40 km maximum pour la maintenance, on obtient une zone de 50 km^2 au Nord et une zone de 20 km^2 au Sud. En considérant une densité de puissance du parc de 5 MW/km^2, cela représente une puissance totale de l'ordre de 350 MW.

b) Objectifs révisés

Pour 2023 : 0 MW
Pour 2028 : 0 à 40 MW
Si un projet se développe, il est difficile d'envisager un parc d'éolien off-shore de faible puissance au regard des coûts de raccordement.

c) Identification de moyens, de structures

Moyens maritimes et portuaires à identifier / à prévoir / à renforcer.

d) Mesures d'accompagnement, dont des actions à mener

- Identifier des développeurs de projets
- Envisager la négociation d'un contrat de gré-à-gré si un projet se développait à brève échéance
- Lancer des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Lancer des appels d'offres
- Réaliser des études spécifiques pour évaluer la faisabilité technico-économique
- Apporter une visibilité à la filière éolien en mer sur les conditions de son développement à la Réunion
- Renforcer l'acquisition de données océanographiques et les actions de caractérisation du milieu marin
- Participer aux appels à projets européens sur les EMR – veille sur les outils de financement européens.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

E.1.1.8 – Énergies marines renouvelables

En 2009, la Région Réunion s'est dotée d'un schéma régional d'exploitation des énergies marines (SREMER). Ce document a été mis à jour en 2018 pour prendre en compte l'évolution des technologies. Il identifie le potentiel des énergies marines pour la Réunion et propose une stratégie de valorisation.

a) État des lieux

Énergie de la houle

L'exploitation de l'énergie de la houle consiste à capter les variations du niveau de la surface ou les courants sous-marins provoqués par le passage de la houle. Les systèmes houlomoteurs captent l'énergie mécanique de ces mouvements de l'eau et la transforment en énergie électrique. Cette forme d'énergie marine est celle qui regroupe le plus grand nombre de systèmes différents. La hauteur de houle requise dépend du système houlomoteur, c'est davantage la fréquence et la régularité qui importent. Plusieurs types d'implantation sont possibles selon le système : en mer, au large ou près des côtes, ou à terre sur le littoral.
À la Réunion le potentiel est suffisant pour permettre son exploitation. Il est globalement compris entre 5 et 30 kW/ml suivant la localisation et la profondeur du site. Il est plus élevé au Sud Sud-Ouest de l'île, où on rencontre les houles australes les plus fortes.
La filière n'est pas mature, mais se développe rapidement. Actuellement, les technologies ont atteint le stade de centrales de démonstration, voire de parcs pilotes, avec des capacités nominales totales de 500 kW à 1 MW maximum, et d'au plus 300 kW par unité.
La faiblesse de cette filière est sa difficulté à pérenniser dans le temps les technologies développées et le savoir-faire acquis par les acteurs.

Énergie de la marée

L'énergie marémotrice peut se présenter sous forme d'énergie potentielle (différence de niveau d'eau provoquée par la marée) ou d'énergie cinétique (courants de marée). Le terme marémoteur se réfère usuellement à l'exploitation de l'énergie potentielle de la marée, tandis que l'exploitation des courants de marée relève, dans le langage courant, de l'énergie hydrolienne.
Une usine marémotrice fonctionne sur le même principe qu'un barrage hydraulique, le bassin se remplissant grâce à la marée montante. C'est une filière mature technologiquement, bien qu'elle soit peu répandue du fait du petit nombre de sites propices existant dans le monde.
À la Réunion, le gisement est insuffisant : l'amplitude de la marée ne dépasse pas 90 cm.

Énergie des courants marins

L'hydrolien est la filière qui exploite les courants marins sous la surface de la mer. Les machines ciblent en majorité des courants de forte vitesse ; elles sont adaptées à des contextes géographiques et hydrodynamiques différents de La Réunion : chenaux, baies, détroits, et souvent, zones à forts marnages.
À La Réunion, les courants sont de trop faible vitesse pour envisager ce type de valorisation, sauf cas particuliers éventuels encore à découvrir.

Énergie thermique des mers

Il s'agit de pomper de l'eau froide en profondeur et de l'eau chaude en surface, utilisées comme source froide et source chaude dans un cycle thermodynamique pour faire tourner une turbine et produire de l'électricité. Un différentiel de température d'au moins 20 °C entre les deux sources est requis. D'autres applications ou coproduits sont possibles : froid, eau douce, eau minérale, agriculture, cosmétiques, recherche… Ces applications secondaires sont cruciales pour rentabiliser le coût de la conduite d'eau profonde.
À La Réunion, des profondeurs importantes sont proches du rivage, ce qui rend la ressource en eau froide profonde relativement accessible.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- Pour la production électrique, la filière est peu mature. Il n'existe que deux centrales pilotes connectées au réseau, dédiées à la recherche, sur des sites essentiellement exotiques de recherche et pépinières d'entreprises liées à la mer : à Hawaï (100 kW – 2015) et au Japon à Okinawa (50 kW – 2013).
- Pour la production de froid, la filière est plus mature. Une dizaine d'installations commerciales existent depuis 30 ans dans différents pays et différents climats, majoritairement tempérés ou nordiques. Les deux seuls systèmes implantés en milieu tropical sont situés en Polynésie française et appartiennent au même groupe hôtelier.

Le GIP Bois Rouge (PPIEBR) porte un projet de valorisation de l'eau de mer à la fois avec l'énergie thermique des mers et en tant que matière première pour des coproduits en agro-alimentaire et cosmétique. Depuis 2018, une centrale électrique en bord de mer à l'énergie thermique des mers d'environ 350 kW net associée à une production de froid de l'ordre de 4 MWf est étudiée.

Énergie osmotique

L'exploitation de l'énergie osmotique utilise la différence de salinité entre l'eau douce et l'eau salée au niveau des embouchures des fleuves et des rivières, voire dans les salines. On récupère l'énergie produite par le passage de l'eau douce vers l'eau de mer à travers une membrane semi-perméable.

Deux techniques existent, l'électrodialyse inverse, qui génère un courant ionique, et l'osmose à pression retardée, qui génère une pression hydraulique dite pression osmotique. Les technologies sont toujours au stade de la recherche et développement. Le ratio coût/efficacité surfacique des membranes est actuellement le facteur limitant.

Un gisement existe à la Réunion (Port de Sainte-Rose…), néanmoins la filière n'est pas assez mature pour espérer l'exploitation de cette énergie d'ici 2028.

b) Objectifs révisés des énergies marines renouvelables

	2023	2028
ETM	2 MW	+ 0 à 3 MW soit un parc 2 à 5 MW
Énergie de la houle	0 MW	0 à 5 MW
Total (MW par rapport à 2018)	2 MW	2 à 10 MW

Tableau 33: Objectifs EMR 2023 – 2028

c) Perspectives

- ETM : projets en cours à soutenir, déterminant pour le décollage de la technologie. Aspect stratégique en matière de savoir-faire si les organismes de recherche réunionnais arrivent à déposer et à valoriser des brevets.
- Houlomoteur : la résistance aux houles australes et cycloniques est un point dur de développement de ces projets. Le gisement existe à la Réunion, mais son exploitation nécessite d'être en synergie avec la construction des ouvrages de protection maritime.

d) Identification de moyens, de structures

- Moyens maritimes et portuaires à renforcer / à identifier / à prévoir.
- Penser dès le début à intégrer les EMR, notamment houlomoteur ou SWAC, aux projets structurants d'aménagement littoral (NEO, Écocité, ports, etc.).

e) Mesures d'accompagnement, dont des actions à mener

- Créer des partenariats avec les universités, industriels et collectivités étrangères à l'origine des centrales pilotes existantes.
- Envisager d'inscrire le projet de centrale ETM porté par le GIP Bois Rouge (GIP PPIEBR) afin qu'il puisse bénéficier de la procédure « coûts échoués ».

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- Renforcer l'acquisition de données océanographiques et les actions de caractérisation du milieu marin.
- Lancer des AMI pour les filières ETM et houlomoteur.
- Suite à la révision du Schéma Régional Énergies Mer, la Région Réunion choisit un prestataire pour définir une stratégie en vue de la réalisation d'une plate-forme d'expérimentation d'énergies marines. Cette plate-forme permettrait de définir un projet stratégique pour la création d'activités de Recherche Développement Innovation (RDI) dans le domaine des énergies marines renouvelables et de ses « co-produits » à La Réunion et dans le bassin maritime de l'Océan Indien.
- Une seconde consultation sera lancée par la Région Réunion pour l'accompagner dans ses réflexions sur l'hydromaréthermie.

E.1.1.9 – Géothermie

a) État des lieux

Plusieurs études de potentiels ont été réalisées par le BRGM. Celle menée en 2014 a permis d'établir une carte des potentiels et des contraintes.
Les zones à potentiel élevé sont :

- Piton des Neiges : cirques de Salazie et de Cilaos ;
- Piton de la Fournaise.

Il est à souligner que, si la charte du Parc National de la Réunion n'exclut pas la géothermie sur l'aire d'adhésion, il fait consensus de ne rechercher le développement qu'en dehors du cœur de Parc et de la zone classée au Patrimoine mondial de l'Unesco. Ainsi, fin 2016 un permis exclusif de recherche géothermique sur les cirques de Cilaos et Salazie, hors cœur de parc, a été accordé pour une durée de 5 ans.

Des études sont en cours afin de caractériser le gisement, d'évaluer les besoins fonciers et les contraintes environnementales pour l'implantation d'une centrale géothermique. Pour augmenter le rendement du projet, l'identification des besoins de chaleur à proximité de la ressource est également en cours. Les différentes demandes administratives sont prévues pour les forages exploratoires.

b) Objectif révisé et perspectives

2023 : pas d'objectif
2028 : de 0 à 5 MW

c) Mesures d'accompagnement, dont des actions à mener

- Soutien aux études (phase études pour les forages et la valorisation de la chaleur)
  - Suite à l'étude EGHERI menée par le BRGM en 2014, des études préalables sur d'autres sites pourront être réalisées pour vérifier le potentiel et la faisabilité :
    - Plaine des Cafres, Rivière Langevin et Rivière des Remparts, la zone de rift sud-est du Piton de la Fournaise, Plaine des Palmistes, rift de l'Etang Salé et rift nord-est du Piton de la Fournaise
    - Ce programme d'étude viserait à améliorer la connaissance sur la circulation des fluides profonds, sur ces sites présentant des indices d'activité géothermique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

E.1.1.10 – Énergies de récupération : ORC en sortie de centrale

a) État des lieux

Plusieurs des scénarios de l'étude du GIP Bois Rouge (PPIEBR) s'attachent à examiner une valorisation de l'eau froide par un ORC mis en place en sortie de la centrale d'Albioma Bois-Rouge.
Cette étude a permis de préciser le potentiel de valorisation de la chaleur de récupération par un ORC : cette puissance (autour de 100 kWe) est bien plus faible qu'envisagée dans la précédente PPE (1,5 MWe).
Notons que les projets de production d'électricité à partir de l'ORC ne bénéficient pas d'arrêté tarifaire, ce qui potentiellement handicape le développement de cette filière.

b) Objectifs révisés et perspectives

2023 : 0 MW
2028 : 0 à 0,3 MW

E.1.2 – Le parc thermique à combustible fossile

Orientations

- Convertir l'ensemble des groupes des deux centrales thermiques charbon-bagasse à la biomasse.
- Soutenir les projets permettant d'augmenter les rendements des centrales thermiques.
- Convertir la centrale fioul lourd EDF PEI de la ville du Port à la biomasse liquide.
- Limiter le développement de capacités de production thermique fossile de pointe aux cas de risque pesant sur la couverture des pointes de consommation, en privilégiant d'autres solutions pour piloter l'équilibre offre-demande.

E.1.2.1 – Enjeux associés au parc thermique rôle dans le mix électrique et enjeux environnementaux

Dans le mix électrique réunionnais, les centrales thermiques ont pour rôle principal d'assurer la sécurité d'approvisionnement en ajustant la production à la demande, par un fonctionnement en base, en semi-base ou en pointe.
Selon les perspectives de développement des énergies renouvelables et de consommation électrique de la présente PPE, les simulations faites par EDF font apparaître une évolution de l'utilisation des centrales thermiques, toujours nécessaires, mais avec des variations des taux d'appel bien plus importantes (flexibilité accrue de fonctionnement).

E.1.2.2 – Centrales à charbon

Centrales charbon/bagasse (Albioma) (Moyens thermiques de base)

Fin 2018, deux centrales charbon-bagasse sont en production pour une puissance totale installée de 210 MW.

- La **centrale charbon/bagasse de Bois-Rouge**, exploitée par la société Albioma, comporte trois tranches pour une puissance totale de 99,5 MW. Les deux premières tranches, mises en service en 1992, fonctionnent à la bagasse pendant la période sucrière de juillet à décembre et au charbon le reste de l'année.

La puissance électrique délivrée par ces tranches diminue en période sucrière, une partie de la vapeur produite étant consommée par les sucreries. La Réunion a été pionnière dans le domaine, puisque la centrale de Bois Rouge permet une valorisation de la bagasse depuis le début des années 90.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

La troisième tranche de cette centrale, d'une puissance de 44,5 MW, a été mise en service en 2004 et fonctionne normalement au charbon toute l'année.

- Sur le même schéma de fonctionnement que la centrale de Bois-Rouge, la **centrale Albioma du Gol** comporte deux tranches charbon/bagasse (en service depuis 1996) et une tranche de 51,8 MW mise en service en 2005 fonctionnant au charbon. La puissance totale délivrée hors période sucrière atteint 110,8 MW.

L'objectif de la PPE 2016-2023 visait la diminution de la part de charbon dans la production totale des centrales charbon/bagasse.
Les travaux sont en cours sur toutes les tranches pour le programme de mise à niveau de la directive IED1 sur les rejets. Les puissances maximales disponibles (PMD) des tranches seront revues à la baisse.
Les travaux sont terminés sur la tranche 3 de la centrale du Gol, la PMD est passée de 52,5 MW à 51,8 MW depuis le retour en exploitation fin 2016.
Ces deux centrales ont produit 196 GWh à partir de bagasse en 2018, constituant ainsi la troisième source d'électricité renouvelable de l'île, après l'hydraulique et le photovoltaïque. Notons que la bagasse permet également la production de chaleur valorisée dans les usines sucrières. Ainsi, la bagasse constitue la première source d'énergie renouvelable valorisée à la Réunion.

Objectifs à 2023 et 2028

- amélioration du rendement de refroidissement des centrales en utilisant de l'eau de mer
- production d'électricité avec un ORC en sortie de centrale
- 2023 : conversion à la biomasse. Cette conversion couplée à la mise aux normes IED fera passer la puissance des centrales thermiques à 190 MWe en saison sucrière et à 200 MWe hors saison sucrière.

La conversion au 100 % biomasse de toutes les tranches des installations des centrales Albioma répond au besoin de maintenir les moyens de base existants tel qu'identifié dans le BP 2019 d'EDF SEI. La non conversion à la biomasse d'une tranche et/ou son arrêt engendre nécessairement un investissement complémentaire pour l'équilibre du système électrique.
Le maintien de toutes les tranches des usines Albioma en fonctionnement apparaît d'autant plus nécessaire dans la présente PPE que des incertitudes demeurent, tant sur le rythme de développement des ENR que sur l'évolution de la courbe de consommation : un report de la décision sur la conversion d'une tranche d'Albioma n'est possible qu'en maintenant durablement le fonctionnement au charbon.

La dernière tranche de l'usine du Gol (dite ALGB) mise en service en 2006 est la plus grosse unité de l'île avec 51,8 MW net réseau soit 25 % du productible d'Albioma. Cette installation de 2005 ne fonctionne qu'au charbon pour une durée contractuelle de 25 ans jusqu'en 2030.
Le projet de conversion à 100% à la biomasse d'ALGB en 2023 permet de prolonger son contrat jusqu'en 2044 avec les avantages pour le territoire suivants :

- performance énergétique : sa chaudière à 110bars contre 80bars pour les autres unités lui confère une performance énergétique supérieure (consommation de combustible plus faible).
- sécurisation du fonctionnement de la sucrerie du Gol (Sucrière de La Réunion) : la conversion de cette unité pourra valoriser une partie de la bagasse en secours des installations d'ALGA et sera en capacité de fournir 50% de la vapeur nécessaire au fonctionnement de la sucrerie.
- souplesse de fonctionnement, meilleur flexibilité : cette unité a une capacité de variation de puissance élevée, avec un gradient de MW/mn le plus élevé des centrales thermiques à flamme de l'île. Son temps de démarrage est inférieur aux autres unités. Elle peut donc accepter un fonctionnement en semi-base.
- coût de prolongation et pérennisation plus faible : le coût de la prolongation de 15 années est plus faible que pour les autres unités ALGA et ABR1 car elle n'a que 15 ans d'existence à ce jour. Une partie de ses équipements n'auront pas à être renouvelés d'ici 2044.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- coût de la conversion relativement marginal pour la partie stockage biomasse : les postes de déchargement de biomasse, manutention entre quais et stockage au Port auront déjà été financés par les conversions d'ABR et ALGA. La conversion à la biomasse d'ALGB n'entraînerait que la construction du 4ème dôme, la manutention et le génie civil associés.

A contrario, il convient de préciser les contraintes et surcoûts en cas de non conversion à la biomasse d'ALGB et son maintien dans le fonctionnement actuel jusqu'en 2030 :

- une flexibilité non acquise : cela revient à maintenir 7 % de production à base de charbon si l'on maintient ALGB dans le merit order actuel et nettement moins si ALGB n'intervient qu'à la pointe, sans garantie toutefois que la manœuvrabilité actuelle le permette ;
- impact écologique majoré et acceptabilité sociale difficile pour justifier de l'utilisation du charbon au-delà de 2024 alors que la fin du charbon est annoncée en France métropolitaine au 1er janvier 2022 (cf. art 12 de la loi Énergie Climat du 8 novembre 2019) ;
- besoin de conserver un espace de stockage de charbon sur le Port et la logistique associée : mobilisation de foncier, autorisation ICPE, coûts fixes quel que soit le niveau d'appel. A souligner qu'il est déjà difficile de trouver une solution de stockage provisoire pour le charbon au Port le temps des travaux de conversion ;
- nécessité de conserver les installations charbon sur le site du GoI : contrainte foncière pour intégrer les installations biomasse lié à la conversion d'ALGA ;
- impact sur le coût de conversion d'ALGA relatif à la sécurisation des manutentions de combustibles sur le site du GoI : pas de système mutualisé pour les manutentions de biomasse entre les tranches ALGA et ALGB ;
- impact social fort à considérer sur l'emploi si ALGB devait s'arrêter en 2030 : une étude récente du cabinet Utopies précise que pour chaque emploi direct sur Albioma Le GoI, 8,7 emplois supplémentaires sont soutenus sur l'île de La Réunion.

E.1.2.3 – Moteurs diesel

Ressources et installations actuelles – contexte

- La Centrale diesel de Port Est (EDF-PEI)

Cette centrale comprend douze groupes de 17,6 MW chacun (soit un total de 211 MW). Elle est exploitée par EDF-PEI (EDF Production Électrique Insulaire, filiale d'EDF à 100 %).
Ce moyen de production est utilisé en semi-base en complément de la production des centrales de base et de la production renouvelable.

Évolutions aux horizons 2023 et 2028

Les moteurs de Port Est ont été mis en service au cours de l'année 2013 et sont donc destinés à compléter la production locale pour au moins 15 à 20 ans.
Il est prévu la conversion de la centrale en 2023 du fioul lourd à la biomasse liquide .

E.1.2.4 – Moyens de production à la pointe

Les moyens de pointe ont pour rôle de fournir de l'électricité pendant les pics de demande, ils sont essentiels pour assurer la sécurité d'approvisionnement en particulier lors des pointes de consommation. Enfin, ils sont également utilisés en secours d'autres moyens de production.

La TAC de la Baie (EDF)

Le parc compte deux turbines à combustion (TAC) de 40 MW chacune, exploitées par EDF sur le site de la Baie au Port. Ces turbines sont utilisées pour la gestion de la pointe journalière de consommation et comme moyen de secours en cas de défaillance d'un autre moyen de production, soit un total de 80 MW ayant produit 11 GWh au cours de 2016 et l'équivalent de 137,5 h de fonctionnement à puissance nominale installée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Évolutions aux horizons 2023 et 2028

En raison du déclassement des trois anciennes turbines à combustion [illegible] puissance installée cumulée de 60 MW, un moyen de pointe de 41 MWe dans le sud de l'île est mis en service depuis août 2018.

Cette TAC peut utiliser comme combustible principal du bioéthanol, en fonction de la disponibilité de la ressource. Elle fonctionne avec jusqu'à 80 % d'énergie renouvelable (sur la base de 800 heures par an équivalent pleine puissance). Lors de certaines phases de fonctionnement, seul du gazole non routier peut être utilisé.
En 2019, la TAC Sud n'a pu fonctionner qu'avec environ 40 % d'ENR, par manque de disponibilité de bioéthanol
Une étude menée en 2020 sur la filière canne fibre dans le cadre du comité de transformation agricole analyse un scénario visant à produire davantage de bioéthanol.

Objectifs quantitatifs à 2023 et 2028

L'objectif est d'éviter l'installation de nouvelles turbines à combustion, notamment par un développement soutenu et ambitieux d'actions de MDE et des ENR, associé à d'autres moyens de flexibilité (stockage centralisé et effacement de consommation). Ceci n'est envisageable que sous ces conditions cumulatives.

E.1.3 – Conclusions sur l'offre d'électricité

L'atteinte de ces objectifs très ambitieux nécessiteront une action forte et coordonnée de l'ensemble des acteurs afin de favoriser l'implantation locale des projets. Les pouvoirs publics, les industriels et l'ensemble des parties prenantes devront se mobiliser pour assurer un rythme de développement soutenu des énergies renouvelables électriques.
Ainsi, l'évolution de la consommation suppose une rupture significative dans les comportements tant des particuliers que dans le tertiaire. Les actions complémentaires de MDE définies dans le cadre de compensation CSPE doivent à ce titre être menées totalement à bien.
Il convient de prévoir :

- l'augmentation du taux d'intégration des ENR intermittentes sur le réseau ;
- l'installation de moyens de stockage ;
- le développement de l'effacement de consommation et plus globalement du pilotage de la consommation.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

E.1.3.1 – Récapitulatif des objectifs ENR pour l'électricité

Filières – ressources	Centrale / technologie	PPE 2023 révisée en MW	Énergie PPE 2023 révisée en GWh	PPE 2028 en MW	Énergie PPE 2028 BAS en GWh	Énergie PPE 2028 HAUT CORRIGÉ en GWh
Biomasse Liquide	Albioma TAC St Pierre part bioéthanol	41	9,6	41	8,32	2,56
Biomasse / bagasse	Bois Rouge 1 Albioma	200 MW hors campagne 190 MW pendant la campagne	986,3	200 MW hors campagne 190 MW pendant la campagne	1220	1066
Biomasse	Bois Rouge 2 Albioma					
Biomasse / bagasse	Le Gol A – Albioma					
Biomasse	Le Gol B – Albioma					
Biomasse liquide	EDF PEI – Port Est	211	779	211	569	418
Biomasse canne fibre	(en base)	0	0	0 - 4	0	14
Biogaz méthanisation	petits projets biomasse	6,5	23,2	7 - 7,5	23,9	25
Valorisation des CSR	Nord et Sud	16,7	220	16,7	220	219
Géothermie		0	0	0 - 5	0	36,6
Éolien	terrestre	41,5	55,6	91,5	124	123
Éolien	offshore flottant	0	0	0 – 40	0	120
PV	avec et sans stockage	340	475	440 – 500	615	698
Hydraulique	Classique (hors STEP)	145	523	146	522	520
Énergies marines	ETM	2	16	2 - 5	15	37
Énergies marines	houlomoteur	0	0	0 - 5	0	37
Biomasse	petits projets biomasse combustion	1	7,6	1 - 1,4	8	10
Biomasse	petits projets biomasse gazéification	0,2	0,7	0,2 - 0,6	1	2
Énergies marines	ORC	0	0	0 - 0,3	0	2
total		997,9	3096	1149,4 - 1268,0	3326,2	3330,2

La méthanisation pour la production d'électricité est traitée en partie E.2.3 infra
Tableau 34: Récapitulatif des objectifs ENR à 2023 et 2028
Les déchets issus du Nord et de l'Est de l'île sont susceptibles d'être orientés vers la combustion sous forme de CSR à Bois-Rouge.

E.1.3.2 – Les mix électriques à 2023 et 2028

Sur la base de ces objectifs de puissances installées[6] les travaux de modélisation du gestionnaire de réseau donnent des parts d'ENR dans le mix électrique de 99,7% en 2023 et 99,8 % en 2028 fourchette basse et 99,9 % en 2028 fourchette haute:

6. A quelques ajustements près, de l'ordre de quelques MW, en raison de l'évolution des hypothèses de développement au cours des travaux d'élaboration de la PPE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

En 2023 : Mix électrique (99,7 % en ENR)

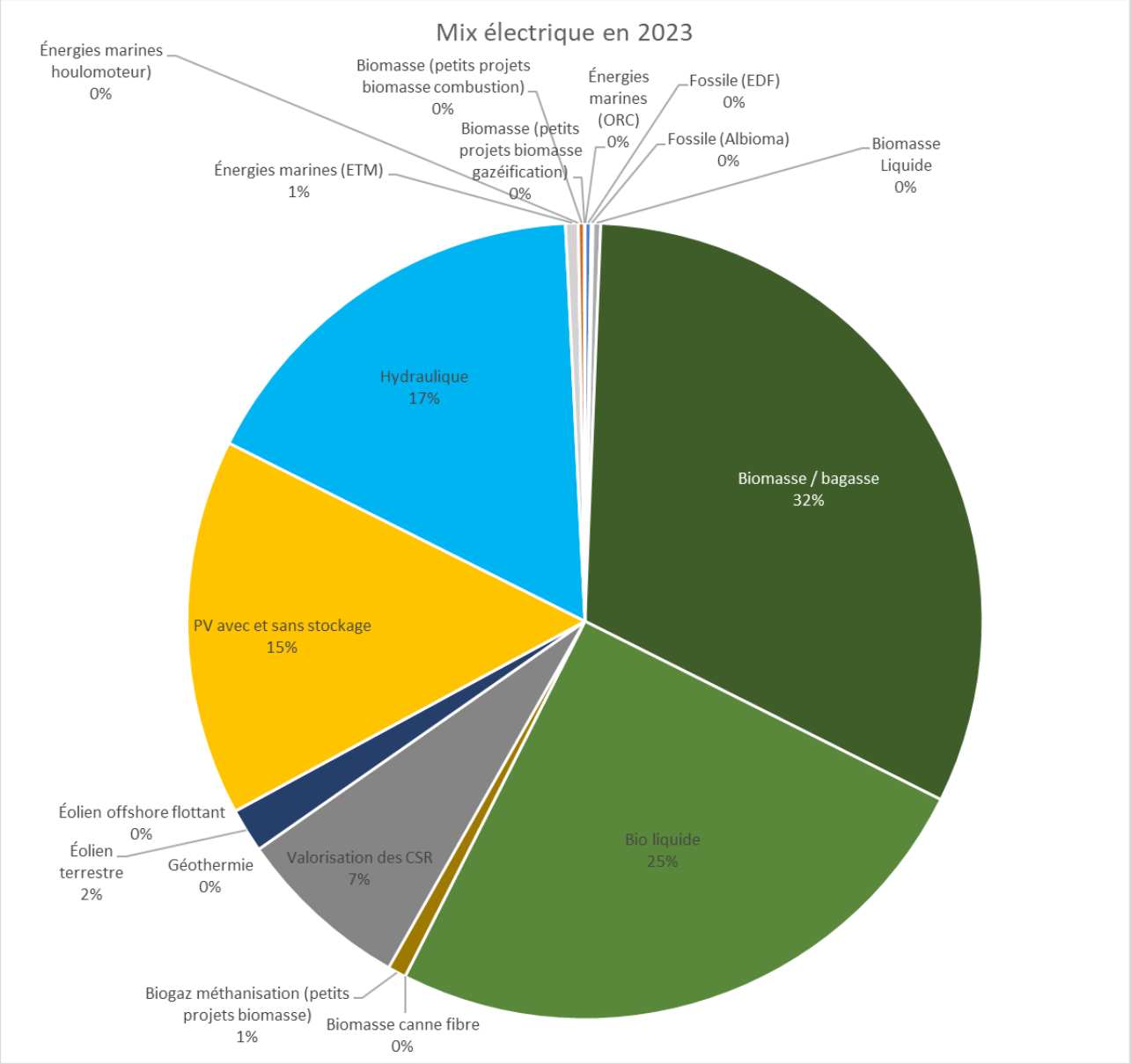

Illustration 24:Mix électrique en 2023

En 2028 : Mix électrique fourchette basse (99,8 % en ENR)

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

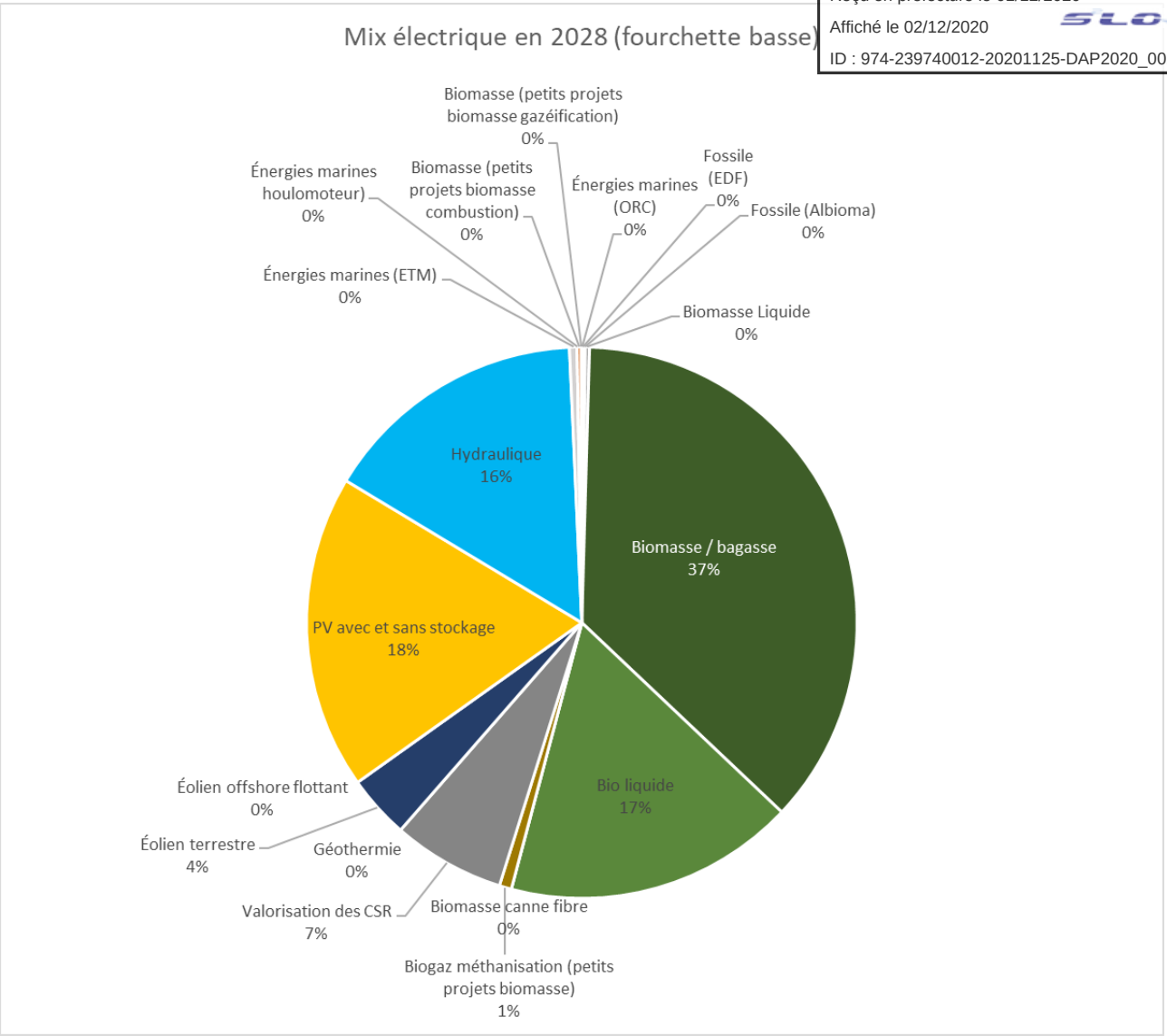

Illustration 25: Mix électrique en 2028 (fourchette basse)

En 2028 : Mix électrique fourchette haute (99,9 % en ENR)

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

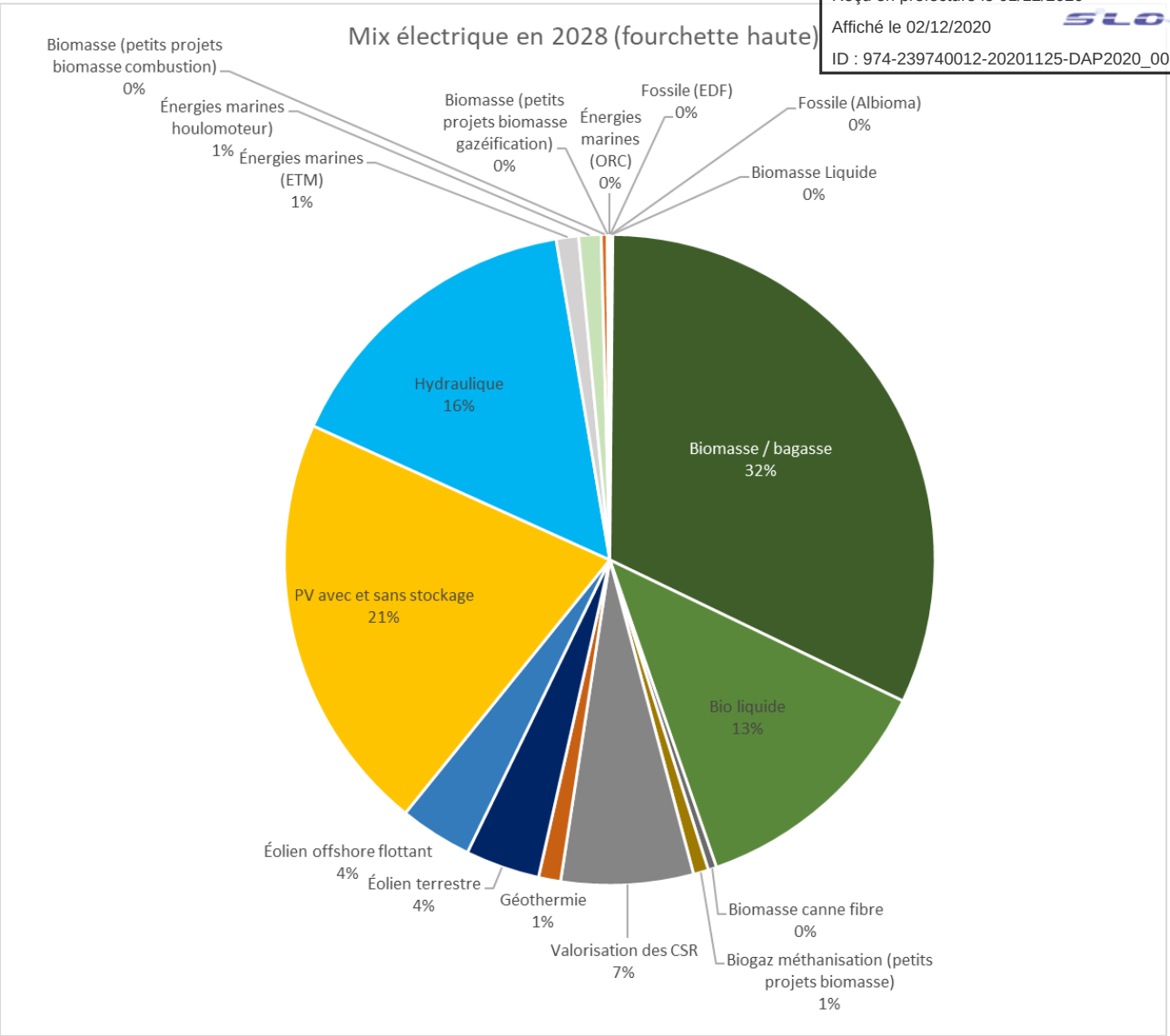

Illustration 26: Mix électrique en 2028 (fourchette haute)

La PPE se fixe comme orientation de panacher les sources de production[7] en les complétant d'un parc de production flexible ainsi que de stockage centralisé

Pour approfondir :

Dans le système actuel, la demande est relativement stable et la consommation d'un jour a le même profil que celle du même jour de la semaine précédente. Le fort développement des énergies non synchrones, essentiellement composées de photovoltaïque, structurera différemment la demande résiduelle en 2028, avec des variations beaucoup plus amples entre les journées, ce qui est de nature à solliciter de façon croissante les flexibilités, notamment celle du parc de production pilotable.
Dans le système actuel pour autant le BP ne montre pas de surcapacité. Le système ayant besoin de puissance pilotable.

Le Bilan Prévisionnel 2019-2020 ne fait pas apparaître de besoins à court terme (à l'horizon 2023).

7Par exemple groupes pilotables de 20 MW pouvant être appelés à Pmax tout au long de l'année sauf 10 % du temps

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

A l'horizon 2028, le système électrique aura besoin de puissance pilotable complémentaire ainsi que flexibilité. La mise en service de l'Unité de Valorisation Energétique n°3 de 16,7 MW, la conversion du charbon à la biomasse assortie de la prolongation des centrales de Bois Rouge et du Gol, la conversion du fioul à la biomasse liquide, le développement des énergies renouvelables prévues (notamment éolien et photovoltaïque) et l'augmentation de la sollicitation des moyens existants permettent d'accompagner la croissance de la consommation du scénario AZUR (scénario du bilan prévisionnel d'EDF et scénario retenu pour la PPE) et d'obtenir une production d'énergie électrique quasiment totalement renouvelable.

E.2 – Gaz

E.2.1 – Évolution de la demande en gaz butane

Le gaz butane importé à la Réunion provient principalement du continent asiatique.
En 2016, l'importation est de 21 834 tonnes soit 24 ktep. Elle correspond à 3,4 % de l'importation totale.
De 2000 à 2011, une diminution de la consommation est observée, stabilisée depuis. La répartition des usages du gaz étant méconnue (résidentiel-tertiaire, agriculture, industrie), ces évolutions ne peuvent être expliquées.

E.2.2 – L'offre en gaz renouvelables : biogaz

Le Schéma Régional Biomasse (SRB), en annexe, développe la valorisation de la biomasse pour les usages énergétiques, dont la méthanisation[8] :

a) Objectifs révisés

- Objectifs 2023 : +2,1 MWe par rapport à 2018 avec les projets suivants identifiés :
  - Méthanisation agricole : METEOR 0,28 MWe
  - Méthanisation agricole et territoriale : COOMETH à Petite-Île : 0,16 MWe
  - Méthanisation industrielle : 2de tranche DRM à Saint-Benoît : 1,7 MWe

- Objectifs 2028 : + 0,5 à 1 MWe par rapport à 2023 avec les projets suivants identifiés :
  - Méthanisation agricole SICALAIT à la Plaine des Cafres : 0,1 à 0,23 MWe
  - Méthanisation agricole et territoriale : COOMETH phase 2 à Petite-Île : 0,42 MWe
  - Méthanisation des boues de STEP à Saint-Pierre : 0,2 MWe, susceptible d'une valorisation en combustion des boues de STEP

b) Perspectives et mesures d'accompagnement

Le SRB, dans son document d'orientation, identifie des mesures d'accompagnement prioritaires suivantes :

- Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation ;
- Orientation 5 : Mesure de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse.
  - Commentaire : biométhanisation domestique
  Les conditions climatiques de La Réunion permettraient le développement de système type biométhanisation domestique. Ces systèmes permettraient à l'échelle individuelle de pro-

8. La gazéification et la combustion de biomasse sont traitées en E.1.1.2

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

duire du gaz de cuisson et de réduire les déchets. Cependant ce type d'installation est soumis actuellement au régime de la déclaration ICPE, il conviendrait de lever tous les risques pour les usagers dans le respect de la réglementation.

E.2.3 – Technologies innovantes

Des petites installations de stockage à hydrogène sont utilisées sur les sites isolés comme Mafate. Par ailleurs, le SIDELEC étudie également des solutions de stockage mixte Li-Ion sur les 5 micro-réseaux restant à développer en site isolé à Mafate.

E.3 – Carburants pétroliers et biocarburants

E.3.1 – La demande en produits pétroliers

Cette partie est traitée en partie A. supra.

E.3.2 – Les importations : description de l'approvisionnement réunionnais

Cette partie est traitée en partie C. Sécurité d'approvisionnement.

E.3.3 – Les biocarburants

- Objectifs 2023 : +41 MW par rapport à 2016

La mise en service de la TAC fonctionnant partiellement jusqu'à 80 % au bioéthanol carburant sur Saint-Pierre en 2018, renforcera de 41 MW la puissance installée pour l'électricité de pointe par rapport à 2016.

- Objectifs 2028 : +41 MW par rapport à 2016

Comme indiqué au E.1.2.4, il s'agit d'éviter toute nouvelle Turbine à Combustion notamment par un développement soutenu et ambitieux de MDE associé à d'autres moyens de flexibilité (stockage centralisé et effacement de consommation). Si une telle TAC devait être installée, le recours au biocarburant devrait être privilégié.

L'expérimentation de l'usage de bioGNV pour alimenter des flottes captives de transport de voyageurs et de marchandises est traitée en F.2.3.

E.4 – Chaleur

E.4.1 – Biomasse solide pour la production de chaleur

a) État des lieux

En 2018, la filière biomasse a contribué à la production de chaleur dans l'industrie et dans le résidentiel - tertiaire.
En ce qui concerne l'industrie en 2018 :

- L'industrie sucrière a bénéficié de vapeur produite par les centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge lors de la combustion de bagasse à hauteur de 40,1 ktep,
- L'unité de méthanisation de la Distillerie Rivière-du-Mât à Saint-Benoît, d'une puissance thermique installée de 2,7 MW, a permis d'éviter la consommation de 1081 m^3 de fioul domestique,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- Les unités de méthanisation valorisant le biogaz en cogénération (Cf. Partie 2 Électricité supra) produisent de la chaleur qui est valorisée dans le processus de chage des boues d'épuration, traitement des lixiviats (récupération pour éviter la pollution des sols et concentration par évaporation) :
- Station d'épuration du Grand Prado : 0,4 MWe et 0,51 MWth
- ISDND Pierrefonds : 1,4 MWe et 1,8 MWth
- ISDND Sainte-Suzanne : 1,9 MWe et 2,44 MWth

En ce qui concerne le résidentiel-tertiaire en 2016 :

- La chaudière bois du complexe aquatique Aquanor à Saint-Denis, d'une puissance thermique installée de 400 kWth, produit 1 256 MWhth
- Il existe une filière de valorisation du bois pour le chauffage des logements pour lequel le volume traité est mal connu.
- En 2018, la filière biomasse a permis de produire 41,4 ktep de chaleur renouvelable.

b) Objectifs révisés

Le SRB ne prévoit pas d'objectif chaleur, mais il évoque tout de même l'importance de tels projets.

- Objectifs 2023 : +1 MWth par rapport à 2018,

Un projet est identifié : Royal Bourbon Industrie à Bras Panon en combustion ou gazéification de broyat de palettes (1300 t/an)

- Objectifs 2028 : pas de projet identifié

Sur du plus long terme, des projets de mise en commun des besoins chaleur sur site industriel (Le Port et Saint-Louis) sont envisagés, mais ils restent à l'état d'épure pour le moment.

E.4.2 – Solaire thermique (individuel/collectif/tertiaire/industrie)

a) État des lieux

En 2018, on considère que la chaleur fournie par le solaire thermique est de 27,6 ktep ce qui correspond à près de 708 000 m².

Sur la cible tertiaire-industrie, en 2017, l'Ademe a lancé un appel à projet qui a permis de soutenir 4 projets. Cet appel à projet a été renouvelé en 2018. Ces actions ont montré le potentiel de développement de l'eau chaude solaire sur ce secteur.

b) Objectifs révisés

2023 :+ 40 000 chauffe-eau solaires par rapport à 2018 soit, 195 800 logements équipés (individuels et collectifs)
2028 :+80 000 chauffe-eau solaires par rapport à 2018 soit, 235 800 logements équipés (individuels et collectifs) environ 70 % du parc estimé.
Les principes retenus pour ces propositions reposent sur :
Pour 2023 : 8 000/ an
Pour 2028 : 8 000/an
Suite aux appels à projets déjà lancés, il est proposé d'amplifier les actions pour développer le solaire thermique sur la cible tertiaire-industrie.

c) Perspectives

Les objectifs visés s'appuient sur la mise en place du cadre de compensation de la CSPE qui propose de participer au financement des Chauffe-eau solaires en tenant compte notamment des capacités financières des bénéficiaires (Précarité énergétique). Ce cadre de compensation prévoit aussi d'intervenir dans le neuf alors que la RTAADOM impose la mise en place des chauffe-eau solaires s'ils sont en mesure de couvrir 50 % des besoins. Cette aide ne pourra donc pas perdurer

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

sur la cible des logements neufs et il conviendra de mettre en place les moyens d'accompagnement et de contrôle pour s'assurer de l'application de cette réglementation.
Le crédit d'impôt Transition énergétique et son évolution Ma Prime Rénove doivent permettre également de financer ces investissements ; l'actuel POE FEDER peut aussi contribuer au financement de l'installation de chauffe-eau solaires chez les particuliers en situation de précarité. Ce dispositif cofinancé par la Région Réunion (Écosolidaire) devrait perdurer sur le prochain POE FEDER.
Le constat de l'impossibilité de mise en place de chauffe-eau solaires sur certains logements nécessite d'offrir une alternative énergétiquement efficace. Ainsi, il est proposé de faciliter la mise en place de chauffe-eau thermodynamiques dans ces cas particuliers avec un objectif de placement de 5 800 Chauffe-eau thermodynamiques en 2023.
La filière chauffe-eau solaire est bien développée à la Réunion. Elle intègre tout le process de la construction à la pose et une certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) adaptée aux conditions locales.
La filière peut absorber les objectifs de la PPE, mais doit développer encore ses capacités à réaliser des installations en milieu occupé.

E.4.3 – SWAC

Cette partie est traitée supra : Cf. B-2.3 volet MDE.

E.5 – Synthèse sur le développement de la production d'énergie

E.5.1 – Tableau récapitulatif par type d'énergie aux horizons 2023-2028

hors transport aérien et maritime , inclus pertes réseau électrique

Consommation finale en ktep	2016	2018	2023	2028
Transport routier (hors véhicules électriques)*	441,6	**442,7**	**397,4**	**344,4**
Électricité(inclus pertes réseau et inclus véhicules électriques)	232,9(sans pert	**254,5**	**267,1**	**286,6**
dont part origine ENR	*34%*	*37%*	*99,7%*	*99,8%*
dont part origine fossile	*66%*	*64%*	*0,3%*	*0,2%*
Chaleur et autres (combustibles détaxés pour l'agriculture et l'industrie, ga	141,5	**136,0**	**149,2**	**153,6**
dont part origine ENR	*48%*	*48%*	*51%*	*52%*
*dont part origine fossile***	*52%*	*52%*	*49%*	*48%*
Total** (hors transport aérien et maritime)	816,0	**833,2**	**813,7**	**784,6**
*dont part origine ENR ****	*18%*	*19%*	*42%*	*47%*
dont part origine fossile	*82%*	*81%*	*58%*	*53%*

Tableau 35: Tableau récapitulatif par type d'énergie aux horizons 2023 – 2028
(*) la consommation des véhicules électriques est estimée à 0,1 ktep en 2017 pour environ 500 véhicules, ce qui représenterait environ 4 ktep en 2028. Elle est comptée dans la partie « électricité »
(**) en considérant, faute de données suffisantes, que tout le GNR est utilisé en chaleur, ce qui est inexact (engins BTP et agricoles)
(***) hors transport maritime et aérien pour lesquels la PPE ne fixe aucun objectif, la PPE n'ayant pas de levier d'action sur ces consommations de carburants liées aux flux de voyageurs et de marchandises entrant et sortant de ce territoire ultrapériphérique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

E.5.2 – Récapitulatif des études générales pré-identifiées

- Stockage et intégration des ENR : études pour préciser les implications pour le réseau de l'intégration des ENR / études pour évaluer la capacité de stockage nécessaire pour assurer l'équilibre et la sécurité du système électrique
- Seuil de déconnexion :
  - diverses études à mener dont smart-grids
  - études EDF SEI à mener pour l'évolution du seuil de déconnexion
- Centrales charbon : étude d'optimisation du rendement de la centrale thermique de Bois-Rouge en utilisant ORC et/ou eau de mer
- Géothermie : étude pour caractériser le gisement
- Étude pour la mise en place d'une réglementation thermique dans le secteur tertiaire
- Étude sur la faisabilité technico-économique de l'éolien offshore
- Réalisation d'un cadastre solaire
- Smart-grids

E.5.3 – Liste des projets à l'étude

- SWAC Sud, Nord, Est et Ouest (Écocité)
- Projet de stockage de carburéacteur à l'est de Roland Garros
- Conversion charbon à la biomasse et aux CSR – Albioma
- Conversion biomasse liquide de EDF PEI
- STEP :
  - 3 projets dans le Nord (Sainte-Suzanne, Saint-Denis et Sainte-Marie)
  - 1 dans l'Ouest : La Saline (Saint-Paul)Smart-grids :
- ZAC Cœur de Ville – La Possession / Prunel – Ville de Saint-Denis
-
- 1 projet de combustion de boues de STEP de 400kWe (susceptible de revalorisation en méthanisation 200 kWe)
- projet combustion de déchets verts + palettes de 1 MWe
  - Gazéification : 2 projets de gazéification de biomasse à Petite France et Trois Bassins
  - Valorisation de la canne fibre : projet expérimental de valorisation de la canne fibre : +4 MW par rapport à 2016
  - Hydroélectricité
    - Matarum, projet de petite hydroélectricité sur le réseau d'adduction d'eau potable à Cilaos, de 112 kWe
    - Optimisation de Takamaka 1 et Rivière de l'Est
    - PDEAH : 5 projets Ouest (à court terme)
  - Éolien : 40 MW de projet seraient actuellement en développement
  - ETM Bois-Rouge
  - Géothermie : permis exclusif de recherche à Salazie et Cilaos
  - Valorisation de l'eau froide par un ORC en sortie de centrale de Bois-Rouge
  - Méthanisation / Méthanation
  - Chaudières biomasse pour les besoins en chaleur

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

F – TRANSPORT : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE MOBILITÉ DURABLE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Introduction

Principaux éléments du cadre de l'action publique et articulation des politiques

Les enjeux de la mobilité durable :

- Développer une offre de transports alternative à la voiture individuelle ;
- Concentrer les politiques publiques de transports sur les courtes distances afin d'œuvrer pour l'utilisation par les usagers des modes actifs (vélo ou marche) et les transports en commun ;
- Réduire les émissions de CO_2 et la production de GES dont le transport routier est fortement générateur ;
- Décongestionner les agglomérations et faciliter la circulation des TC.

la LOM vise la décarbonation du secteur des transports terrestres en 2050 par un renouvellement progressif de l'intégralité du parc français de véhicules et viser la fin de vente des véhicules neufs légers utilisant des énergies fossiles en 2040

La collectivité régionale est instituée « chef de file » de l'intermodalité avec la loi NOTRe. Elle exerce cette compétence au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) et de la Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) ainsi qu'au moyen de sa politique fiscale.

Le SAR (Schéma d'Aménagement Régional)

Le SAR, adopté en novembre 2011 et modifié en 2020, en matière de transport, a pour objectif de favoriser les transports collectifs et les interconnexions avec les modes doux pour une meilleure mobilité :

- Organiser le rééquilibrage modal en faveur des transports en commun et des modes doux, en cohérence avec le développement urbain,
- Confirmer la mise en œuvre du réseau régional de transport guidé et l'articuler à des réseaux locaux plus efficaces, notamment urbains,
- Renforcer le maillage routier reliant certains pôles et quartiers.

Le Schéma d'Aménagement Régional entend inscrire la mise en œuvre d'un réseau régional de transport guidé (RRTG) articulé à des réseaux locaux de transports collectifs plus efficaces. Des modes actifs viendront compléter cette offre de transport inscrite dans les objectifs de développement durable, conduisant ainsi à réduire l'impact énergétique et environnemental. Ainsi, dans ses prescriptions, le Schéma d'Aménagement Régional indique un fuseau dans lequel s'inscrit le tracé de principe du réseau régional de transport guidé en mode transport en commun en site propre en première phase, puis en mode ferré par la suite. Il inscrit également le principe de transport de passagers par câble à St Denis. Il prescrit également que les collectivités doivent, dans leurs documents d'urbanisme :

- réserver les emplacements nécessaires à la réalisation de pôles multimodaux et de parcs de stationnements destinés aux usagers des transports collectifs ;
- encourager l'usage des modes actifs, en particulier en centre-ville.

Le SRIT (Schéma Régional des Infrastructures et des Transports)

Le SRIT, validé en 2014, établit à l'horizon 2020-2030 les grandes orientations du territoire en termes d'infrastructures et de transports, afin de répondre à des objectifs de mobilité durable. La

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

trajectoire de mobilité durable proposée dans cette PPE s'appuie sur ce schéma et sera développée ci-dessous.
Le SRIT s'accompagne d'une batterie d'indicateurs de suivi, regroupés par thématiques telles que : transports en commun, éco-mobilités, infrastructures, modes doux…
Afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par ce document, la Région Réunion a missionné l'Agorah, Agence d'Urbanisme à la Réunion, pour suivre l'avancement de la mise en œuvre des actions sur le territoire, évaluer le coût et l'efficacité des actions au regard des objectifs fixés, identifier les dysfonctionnements et proposer les mesures correctives si nécessaires.
Ainsi, la Région Réunion dispose régulièrement des grandes tendances du secteur.

La PRI (Planification Régionale de l'Intermodalité)

Depuis 2016, le document de planification régionale de l'intermodalité (ex. Schéma Régional de l'Intermodalité – SRI) est venu compléter le volet infrastructures du SRIT.
Elle doit, par le biais de cette planification, relever les défis actuels que sont : le changement climatique, la contribution à la maîtrise et à la réduction des gaz à effet de serre, la congestion urbaine…
Cette planification joue par conséquent un rôle majeur dans la politique de déplacements à l'échelle territoriale qui vise une meilleure articulation entre la recherche stratégique de bénéfices pour le territoire (vitalité économique, cohésion sociale, qualité du cadre de vie et qualité environnementale, etc.) avec un plus grand pragmatisme des moyens. Dans cette approche, le traitement de l'intermodalité apparaît central.
La PRI coordonne à l'échelle régionale les politiques de mobilité par les collectivités en ce qui concerne l'offre de services, l'information des usagers, la tarification et la billetique. Ce schéma assure la cohérence des services de transport public et de mobilité offerts aux usagers sur le territoire régional dans l'objectif d'une complémentarité des services et des réseaux. Il définit les principes guidant l'articulation entre les différents modes de déplacement, notamment en ce qui concerne la mise en place de pôles d'échange. Il prévoit les mesures de nature à assurer une information des usagers sur l'ensemble de l'offre de transports, à permettre la mise en place de tarifs donnant accès à plusieurs modes de transport et la distribution des billets correspondants.
A La Réunion, la PRI a été approuvée par le Préfet le 15 janvier 2020. Elle a vocation a être intégrée au Schéma d'Aménagement Régional (SAR) ce qui la rendra prescriptive et opposable aux PDU.

Politique fiscale régionale

En matière de politique fiscale, la Région Réunion a mis en place les dispositifs suivants :

Taux d'octroi de mer

Par délibération du 16 janvier 2009 reconduite par celle du 30 juin 2015, l'Assemblée Plénière de la Région a modifié les taux d'octroi mer en faveur du développement durable. La révision de ces taux a concerné les voitures de tourisme :

Caractéristiques	Voitures de tourisme : taux d'octroi de mer (OM)
Code douanier SH4	8 703
Moteurs thermiques	
< ou = 1 000 cm^3, y compris les quads	OM = 13 %
>1000 et < ou = 1500 cm^3	OM = 18 %
>1500 et < ou = 2000 cm^3	OM = 23 %
> 2000 et < et = 2500 cm^3	OM = 28 %
> 2500 cm^3	OM = 36,5 %

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Moteurs hybrides	
< 2 500 cm^3	OM = 6,5 %
> ou = 2 500 cm^3	OM = 36,5 %
Moteurs électriques	
	OM = 0 %

Tableau 36: Taux d'octroi de mer – Source : Région Réunion – Assemblée du 30 juin 2015

Ce dispositif incite à l'acquisition de véhicules moins émetteurs de GES à moteur électrique, hybride ou de faible cylindrée. Il constitue un levier de la transition énergétique.
Des évolutions de taux pourraient intervenir en vue de soutenir également l'achat d'autres véhicules électriques, notamment les vélos à assistance électrique (V.A.E) et autres cycles assimilés, à un taux préférentiel voire nul, éventuellement dès fin 2020. Autre perspective envisagée qui s'inscrit dans la planification régionale de l'intermodalité : la diminution de l'octroi de mer des véhicules de transport de voyageurs.

F.1 – Orientations de développement de la mobilité durable et pistes d'actions

Les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
La PPE 2016-2023 a fixé des objectifs ambitieux pour l'évolution des modes de déplacement. Ces derniers ont été définis en cohérence avec ceux du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT.) de la Réunion :

- augmentation significative de la part modale des transports en commun, de 7 % en 2014 à 8 % en 2018 et 11 % en 2023 ;
- baisse de la consommation des énergies fossiles du secteur des transports routiers par rapport à 2014, de 4 % en 2018 et 10 % en 2023.

La PPE 2019-2028 prolonge cette ambition et prévoit :

- une amélioration significative de l'offre de transports en commun ;
- le développement des modes de transports actifs et collaboratifs ;
- le développement des véhicules à faibles émissions et des infrastructures de recharges associées ;
- l'expérimentation de carburants alternatifs .

Plus généralement, l'objectif est de tendre vers une meilleure maîtrise de la demande en mobilité des Réunionnais et une augmentation des parts modales des TC et des modes alternatifs à la voiture individuelle. Ce qui permettra de diminuer les consommations d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre associées. Sur certains territoires les plus denses, la part modale des TC est plus élevée.

Les objectifs de la **PPE 2019-2028** pour le transport sont donc les suivants :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Objectif 1 : Augmentation significative de la part modale de transports en commun (7 % en 2016)	**Objectif 2 :** Baisse de la consommation des énergies fossiles du transport routier
• 11 % en 2023	• 10 % en 2023 (en partant de 2018)
• 14 % en 2028*	• 22 % en 2028[9] (à partir de 2018)

* en cohérence avec l'objectif du SRIT. de 15 % en 2030

Tableau 37: Objectifs du secteur transport pour 2019-2023 et 2024-2028

F.2.1 – Augmentation de la part modale des TC

En vue de réaliser l'objectif 1, la politique régionale se décline à travers un vaste programme d'actions en faveur de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité. La stratégie régionale s'articule autour des principaux axes suivants :

- Le développement des infrastructures de transports en commun suivant de nouveaux modes tels que le rail ;
- L'amélioration des conditions de circulation des transports en commun ;
- La mise en place d'infrastructures et de conditions favorisant l'intermodalité (création de pôle d'échanges multimodaux et parking-relais) ;
- Repenser le stationnement en centre-ville en favorisant les modes doux (création d'abris vélo sécurisé), permettant de faire baisser les émissions de CO2 et de particules fines
- Mise en place d'outils favorisant l'information voyageur et l'interopérabilité entre les différents systèmes de billettique.

Toutes ces mesures ont pour but d'atteindre une augmentation de 7 % par an du nombre de voyageurs soit 2 940 000 voyageurs supplémentaires par an par rapport au chiffre de 2018 pour l'ensemble des réseaux.

Année	Nombre de voyageurs
2018	42 Millions*
Prévisions	
2023	56 Millions
2028	71 Millions

Tableau 38: Prévisionnel du nombre de voyageurs en 2023 et 2028
* suite à la mobilisation des Gilets Jaunes, les réseaux TC ont été interrompus plus d'un mois.

F.2.2 – La réappropriation d'une partie de l'espace public au travers de la diminution du nombre de véhicules en circulation et en stationnement

L'animation locale et la cohésion sociale sont fortement impactées par l'importance des déplacements de proximité réalisés en voiture. La voiture, qu'elle circule ou qu'elle stationne sur l'espace public, va constituer une double contrainte sur l'ambiance urbaine. En stationnant, la voiture

9. L'objectif de réduction de 22 % des consommations des énergies fossiles du transport routier en 2028 par rapport à 2018 est basé sur les objectifs et hypothèses suivants :
- augmentation de la part modale des transports en commun selon l'objectif 1
- 50 % des nouveaux usagers des transports en commun en provenance des voitures particulières
- amélioration de l'efficacité énergétique du parc de véhicules thermiques (Étude de l'Ademe : « Vision prospective 2030-2050 », 2013)
- déploiement du parc de véhicules électriques (20 000 véhicules en 2028)
- taux de remplissage moyen de 1,1 personne/véhicule

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

consomme de l'espace, et souvent de façon prioritaire sur les piétons et cyclistes dont les espaces de circulation sont souvent considérés de façon plus ajustable que ceux des voitures. Cette consommation d'espace au profit de la voiture peut restreindre, et parfois de manière forte, le confort du piéton et du cycliste. Or, une personne qui circule à vélo et à plus forte raison à pied participe à l'animation urbaine d'un territoire de vie, c'est même précisément à travers ces déplacements que se construit la ville comme lieu de vie et de rencontre. La circulation des voitures en milieu urbain peut constituer une coupure plus ou moins marquée compte tenu des volumes et/ ou de la vitesse de circulation. Cette dimension s'ajoute dans la politique de transition énergétique afin limiter les émissions fossiles en ville et à conforter la part modale de la marche à pied (25 %). Une politique de stationnement réfléchie et maîtrisée, participe à la réduction de la congestion du centre-ville et favorise le report modal vers les TC et les modes actifs.

Le développement des infrastructures de transports en commun

Le RRTG (Réseau Régional de Transport Guidé) : future colonne vertébrale des transports en commun, utilisant le rail

Conformément au SAR, un Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) sera réalisé afin de connecter les principaux pôles urbains. La première tranche est prévue d'être mise en service en 2024/25.
Cette infrastructure de transports en commun assurant une desserte régionale complémentaire aux réseaux urbains locaux est conçue comme la colonne vertébrale des transports en commun sur l'île et accompagne la mise en place du maillage du territoire et la structuration du tissu urbain de la Réunion.
Il s'agit de 150 kilomètres allant de Saint-Benoît (Est de l'île) à Saint-Joseph (Sud) en passant par Saint-Denis (Nord) et le littoral Ouest dont l'armature globale est la suivante (tracé de référence concerté validé au second semestre 2016) :

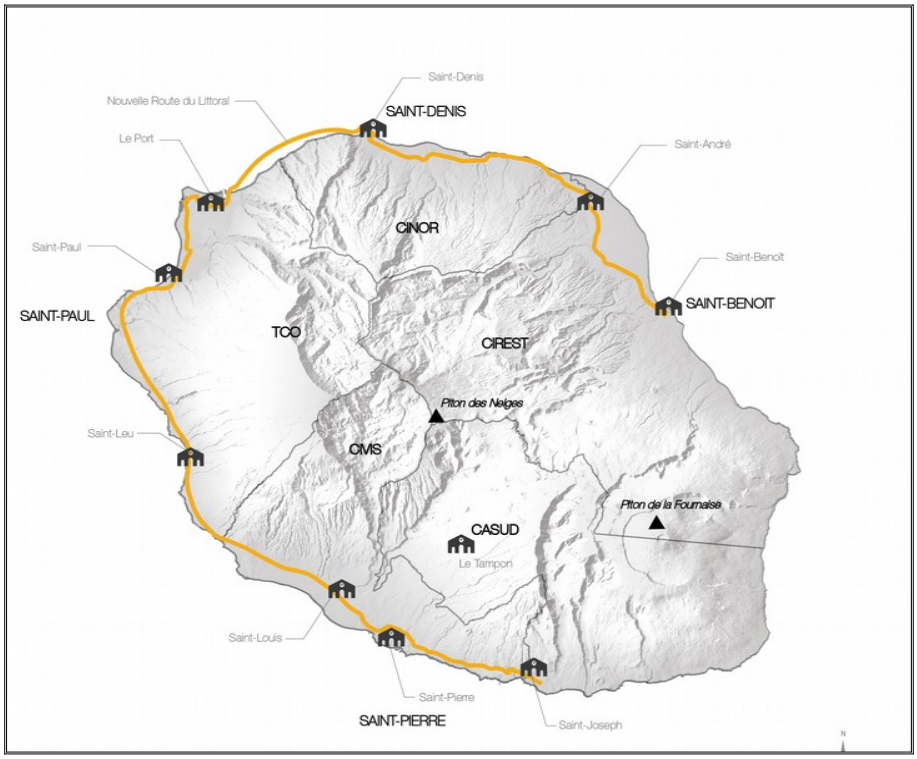

Illustration 27: Cartographie du projet de RRTG – Source : Région Réunion

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE



Illustration 28: Projet RUN RAIL – Premier tronçon – Source : Région Réunion

- Amplitude horaire : de 5 h à minuit
- Consommation énergétique : ~5GWh/an
- Travaux : 2022/2024 – Mise en service 2025

L'investissement nécessaire s'élève à 300 M€ et le coût annuel de son exploitation à environ 8 M€.

D'autre part, les études relatives au Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) montrent que la première tranche du projet traversant d'est en ouest Saint-Denis (de Duparc à Bertin), ferait augmenter la part modale des transports en commun de 5 % à Saint-Denis (hypothèses de report : 60 % en provenance des véhicules particuliers et 40 % de la marche), ce qui permettrait d'augmenter la part modale des TC de 1 % à l'échelle de l'île (avec potentiellement une amélioration dans l'ouest et l'est en rabattement sur le nord).

La déclinaison du RRTG en mode routier

Depuis le 1er janvier 2017 et en application de la loi NOTRe du 7 août 2015 et son corollaire lié au transfert de la compétence transport du Département à la Région Réunion est devenue l'Autorité Organisatrice des Transports non urbains et gestionnaire de la DSP Car Jaune.
Ce réseau se décline ainsi :

- 16 lignes
- 97 véhicules exploités sur les lignes
- 5,2 millions de voyages en 2018
- 7,1 millions de kilomètres en 2018
- 6,1 millions de recettes commerciales
- 249 emplois générés par l'activité Car Jaune

Ainsi la Région veut faire du réseau Car Jaune, un réseau structurant qui se sera la déclinaison du RRTG en mode routier.
La Région mise principalement, en ce qui concerne l'efficacité des TC, sur la mise en œuvre du RRTG, avec la définition de sections prioritaires à réaliser dans chacune des micro-régions de L'Île qui constitueront à terme ce réseau armature.
Ce faisant, sa planification en matière de transport et déplacements trouve une parfaite cohérence avec les grands projets d'aménagement de l'île que la Région a entrepris ou soutient : Nouvelle

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Route du Littoral, Écocité de Cambaie (Ouest), Pôle de Bois Rouge (Est), Aéroport de Pierrefonds (Sud), Extension de l'Aéroport Roland Garros à Sainte-Marie, le nouveau pont de la rivière Saint-Denis (NPRSD)…
Des études sont en cours pour définir les horizons auxquels le mode routier de préfiguration devra évoluer vers un mode ferré.
Ci-après la carte illustrant les projets de déclinaison du RRTG de la Réunion.

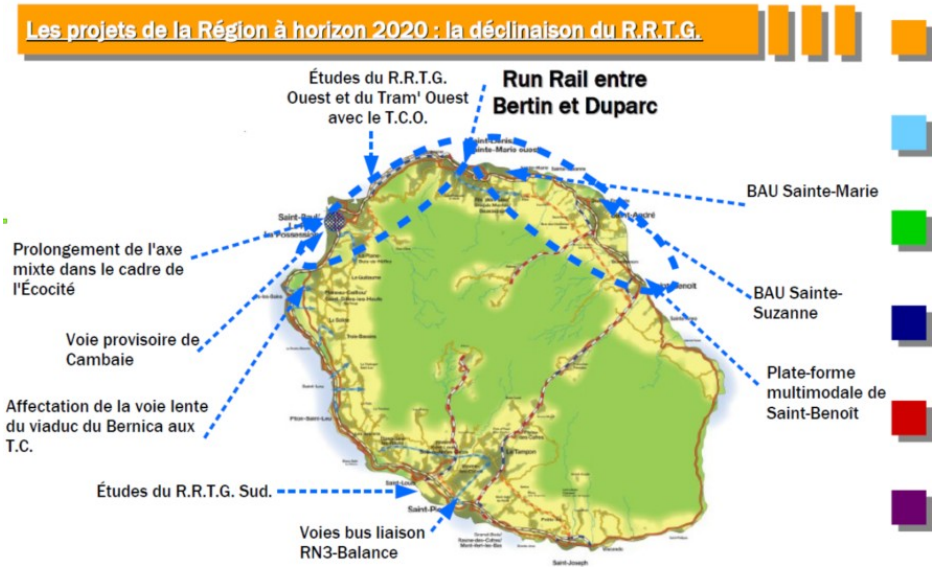

Illustration 29: Les projets de déclinaison du RRTG – Source : Région Réunion

- La programmation s'établit comme suit.

RRTG micro – région est :

- réalisation des études de maîtrise d'œuvre de l'élargissement de la BAU de la RN2 à Sainte-Marie, depuis la Ravine des Chèvres jusqu'à Duparc, afin d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans ces zones fortement congestionnées (6 km). Les travaux sont prévus pour 2021.
- mise en service de la BAU pour les TC de Sainte-Suzanne : (2 km) en 2019.
- poursuite des études relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux, afin d'améliorer le trafic dans ce secteur (4 km). Les travaux sont prévus en 2023.

RRTG micro-région nord :

- La traversée de la ville de Saint-Denis constituera le premier des tronçons du RRTG. réalisé en mode guidé entre le pôle d'échange de Bertin à Saint-Denis et celui de Duparc à Sainte-Marie. Les études de faisabilité étant terminées, 2018 sera consacrée au lancement des phases d'études techniques et réglementaires du projet (Longueur : 10 km).
- Nouvelle entrée Ouest de Saint-Denis en liaison avec la NRL.

RRTG micro-région ouest :

- Suite à l'étude de faisabilité de la section ouest du RRTG entre Saint-Paul centre et Bertin Saint-Denis (25 km). La Région conduira les études de maîtrise d'œuvre en étroite collaboration avec le TCO et en cohérence avec son projet d'Écocité, des différents corridors de TSCP sur ce secteur dont le prolongement de l'axe mixte et des infrastructures connexes (2 km).
- Grâce à l'aboutissement de l'expérimentation de l'affectation de la voie lente du Bernica (Route des Tamarins) aux TC, celle-ci est assignée de façon permanente aux TC.

RRTG micro-région sud :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

En liaison avec les projets de T.C.S.P. menés sur le territoire de la CIVIS, la Région poursuivra les études pour la réalisation d'une voie bus sur la bretelle de sortie de la RN3 vers le giratoire de la Balance à Saint-Pierre, et l'entrée Sud de la ville via le boulevard Banks (2 km) ; ce, après avoir entrepris les travaux de l'entrée Nord de Saint-Pierre – Balance pour 1 km.

Articulation avec le transport par câble urbain

À ce projet régional en cours s'ajoute notamment celui porté par l'intercommunalité Nord qui a opté pour la mise en place d'une 1ère ligne de téléphérique urbain, tenant compte du projet régional de RRTG et du réseau intégré de transport moderne (RITMO) de la ville de Saint-Denis.
1) 1ère ligne Chaudron-Moufia-Bois de Nèfles (Est de Saint-Denis – du littoral vers les hauts)
Les travaux de réalisation de ce premier téléphérique de la Réunion ont débuté début janvier 2020 avec une mise en service fin 2021.
Sur le plan environnemental, les infrastructures nécessaires au transport par câble limitent les impacts au sol, préservent les espaces disponibles et se révèlent peu énergivores et peu coûteux.

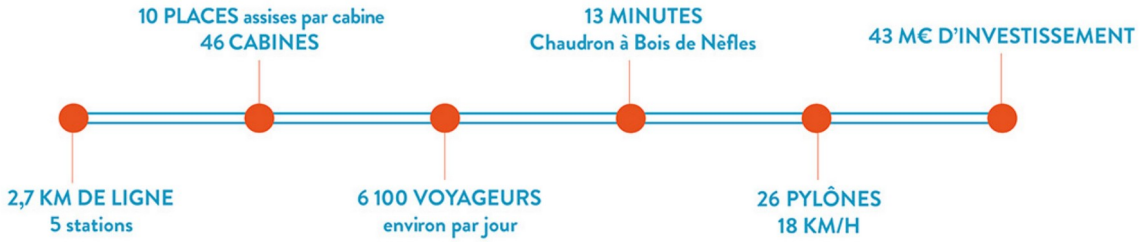

Illustration 30: Chiffres clés du projet de transport de ligne Chaudron – Moufia – Bois de Nèfles – Source : CINOR

2) Un second projet vise à relier les quartiers de Bellepierre et de La Montagne (Ouest de Saint-Denis à proximité de l'hôpital vers les hauts très urbanisés de Saint-Denis).
Sa mise en service est prévue fin 2022. Cette seconde ligne porte sur 1,3 km et sera reliée par deux stations, qui seront connectées au réseau de transport public Citalis et au futur réseau régional de transport guidé (RRTG).

La CINOR, AOM du territoire Nord, souhaite réaliser un tramway (TAO) entre Duparc et le Barachois avec un tracé de 13,2 km. Ce tramway à vocation urbaine, répond à la problématique de congestion routière du chef-lieu et à la saturation de ligne de bus, arrivé avec 42 000 passagers par jour. Le budget global du « TAO » est estimé à 395 M€ au titre de l'investissement auquel sera associé des frais d'exploitation. La livraison du « TAO » est envisagée pour 2023.
La CINOR dans la révision de son PDU propose également la création de nombreuses lignes de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) vers l'Est et de lignes de TSCP maritimes (« bateau-bus ») et les embarcadère/débarcadères associés.

La Commission nationale du débat public saisie a recommandé une bonne coordination de l'ensemble des deux projets.

L'amélioration des conditions de circulation des transports en commun

L'objectif d'augmenter la part des transports en commun dans le mode de déplacement des Réunionnais passe non seulement par une offre de transport efficace, moderne et confortable mais également par tout un environnement favorisant et encourageant l'utilisation de ceux-ci.
La Région a donc prévu dans ce cadre un programme d'actions qu'elle poursuivra sur la durée de cette PPE.
Il s'agit principalement de :

- réalisation de **voies réservées à la circulation des transports en commun** sur les routes nationales par la Région Réunion et soutien financier aux projets de TCSP (Transport en commun en Site Propre) portés par les EPCI ;
- mise en place d'un parc de bus et cars moins polluants ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- réalisation de pôles d'échanges multimodaux (PEM) et parking-relais ;
- réalisation d'aires de covoiturage et la promotion des outils de mise en relation, de campagne de communication locale ;
- mise en place de forfait de mobilités durables.

* L'aménagement de voies réservées à la circulation des transports en commun – Les TCSP

Le programme de réalisation de voies réservées à la circulation des transports en commun (TCSP) se décline à travers 72 projets cartographiés ci-dessous, représentant 110 km d'infrastructures et un coût de 250 M€.
Il a pour but à l'échelle urbaine d'améliorer la vitesse des transports en commun notamment en entrée d'agglomérations et sur les axes les plus fréquentés.
Grâce à ces aménagements les bus et les cars gagnent en performance et en régularité ce qui leur permet d'être de réelles alternatives à la voiture individuelle.
Le calendrier de réalisation prévu pour ce programme est :

- À 2020, les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage des EPCI ou de la Région sont les suivantes, pour un total de 15,42 km :

	TCSP	km
CINOR	Travaux TCSP Zac Beauséjour	2,300
RÉGION	Voie Bus sur la RN1a (entre rue Guldive et le giratoire Sabian) – Saint-Paul	0,800
RÉGION	Voie Bus sur la RN4 au Port	0,500
CIVIS	TCSP ZAC PA – Tranche 2	1,160
CIVIS	TCSP Entrée Ouest de Saint-Pierre – Sections 4 – 5	4,095
TCO	TCSP sur l'Avenue de la Palestine à La Possession	0,224
RÉGION	TCSP RN2- Sainte-Suzanne	2,000
CIVIS	TCSP - Traversée de Saint-Louis	3,825 (en cours)
CIREST	TCSP – Rue du Lycée	0,520
Total		15,424

Tableau 39: Kilomètre de TCSP à 2020 – Source : Région Réunion

- Pour 2023, il est prévu d'aménager 14,4 km de TCSP.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

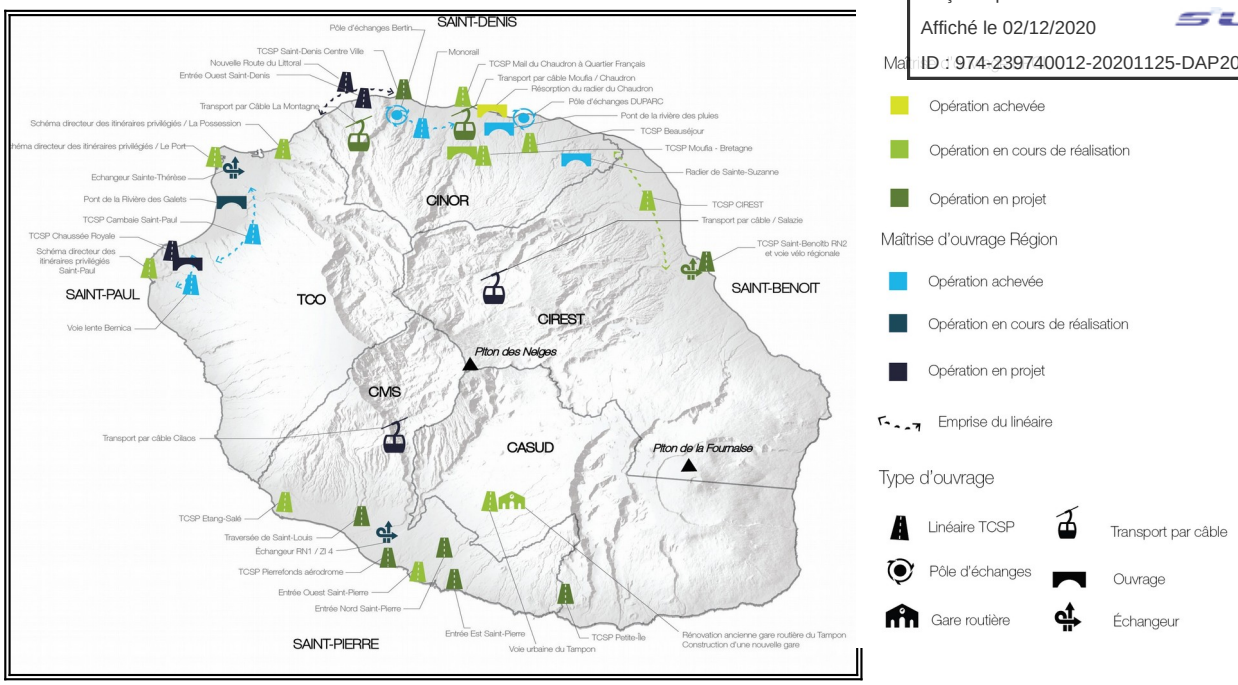

Illustration 31: Les infrastructures de TCSP et leur l'articulation avec les autres projets transport – Source : Agorah -2016

Déploiement de l'intermodalité :

Les entreprises de 50 salariés doivent désormais élaborer un plan de mobilité.

Schéma de développement des aires de covoiturage (obligation)

Les objectifs de subventionnement du covoiturage par les AOM

- Renforcer l'offre de transport public en complétant notamment une ligne régulière,
- Offrir un moyen de transport pour les salariés en horaires contraints ou décalés,
- Offrir un moyen de transport là où il y a peu ou pas de transport en commun,
- Répondre aux besoins de personnes sans solution de mobilité pour accéder à un travail,
- Rendre attractif pour les conducteurs le covoiturage et les courts-trajets,
- Inciter les conducteurs à déposer des offres de covoiturage,
- Désengorger les réseaux routiers, en particulier en heures de pointe,
- Lutter contre l'autosolisme.

F.2.2 – Développement des modes alternatifs à la voiture particulière

Le développement des modes actifs

La démarche en faveur du développement du vélo comme mode de transport alternatif à la voiture individuelle s'est traduite en 2014 par la validation d'un **Plan Régional Vélo (PRV)** articulé autour des orientations stratégiques visant à :

- coordonner les actions vélo à l'échelle de l'île ;
- créer des aménagements sécurisés, continus et lisibles ;
- déployer une offre de services coordonnée ;
- promouvoir le vélo.

Sa mise en œuvre se concrétise par le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDRIC.). Dans ce cadre, des d'études de faisabilité des boucles d'itinéraires cyclables sont réalisées et financées par la Région ainsi que l'aménagement d'un réseau cyclable performant sur les routes nationales – la **Voie Vélo Régionale (VVR)**- permettant de parcourir le tour de l'île.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Par ailleurs, la Région réfléchit à la définition du modèle économique d'un système de **vélo-libre-service** adapté au contexte local. En effet, ces systèmes qui connaissent un succès dans les centres urbains pourraient constituer une solution pertinente sur notre territoire. A travers cette étude, elle disposera d'un outil permettant d'orienter les collectivités dans leurs démarches de déploiement de ce type de services.

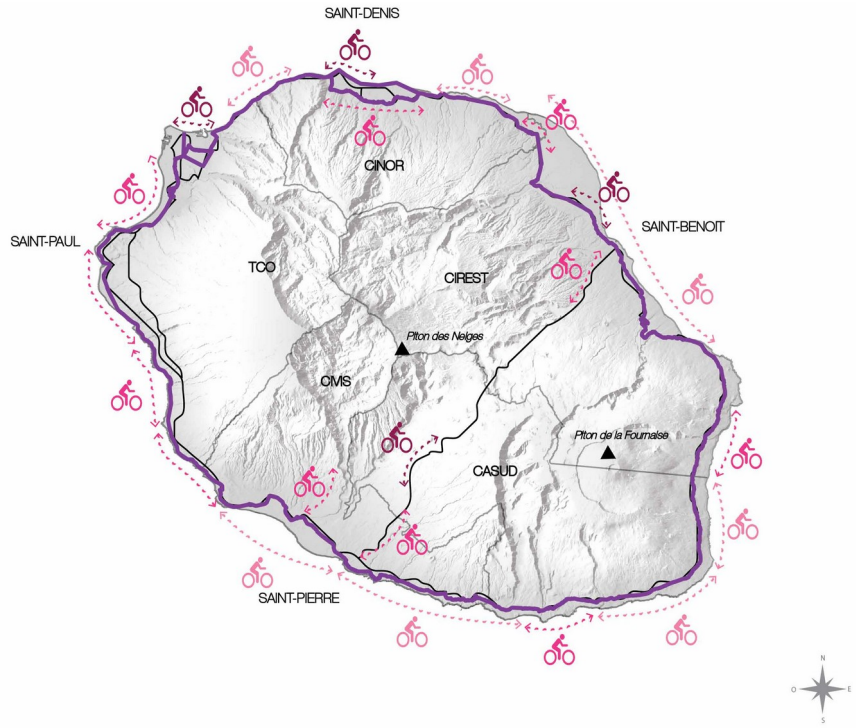

Illustration 32: Linéaire de la Voie Vélo Régionale et boucles prévus au Plan Régional Vélo – Source : Région Réunion

Les objectifs sont les suivants :

Priorité 1	Priorité 2
100 km	45 km

Tableau 40: Objectifs de Voie Vélo Régionale – Source : Région Réunion

À fin 2017, 113 km de voies ont été réalisées.
En 2018, 4 km de plus sont concernés avec :

- la poursuite des études de maîtrise d'œuvre sur St-Pierre, Saint-Paul et Étang-Salé.
- l'engagement des études de faisabilité sur 3 sections supplémentaires de Sainte-Anne au Tremblet.
- la Livraison de 3 sections : – Saint-Philippe Phase 2, section Le Port/La Possession, Sainte-Suzanne (de Bel Air à Ravine des Chèvres).

L'État a créé un « Fonds des Mobilités Actives » inscrit au budget de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) pour aider les collectivités locales à développer les aménagements cyclables. Un budget de 350M€ est étalé sur 7 ans.

Dans le cadre de l'appel à projets FMA 2019, six projets réunionnais ont été retenus :

Le porteur de projet	La ville	Nom du projet
Le Port	Le Port	« Sécurisation Collège Titan »

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Le Port	Le Port	« Sécurisation Collège Albius »
CIVIS	Saint-Pierre »	« Passerelle ZAC Hoarau »
Le Conseil Régional	Sainte-Marie	« VVR »
La CINOR	Sainte-Marie	« Sécurisation Rue Double Dix »
Le Conseil Départemental	Saint-André	« Aménagement RD47 Colosse »

Tableau 41: Lauréats à l'appel à projet Fonds des Mobilités Actives – Source : Région Réunion

L'État a relancé un nouvel appel à projet au titre de l'année 2020.

Outre ce fonds des mobilités, la suppression du stationnement automobile en amont des passages piétons peut se faire à peu de frais par du marquage au sol. C'est également une opportunité pour développer des stationnements vélos de type arceaux (environ 200 €/arceau).

De plus, le programme « ALVEOLE » cofinance l'acquisition d'abris vélo sécurisé ainsi que les formations « écomobilité » **https://www.fub.fr/alveole**

L'ADEME a lancé en 2019, un appel à projet « Vélo et territoires » pour lequel la CASUD a été retenue.

Le développement des modes collaboratifs

Les actions menées en faveur du covoiturage (autres que les aires de stationnement)

Le covoiturage s'avère une solution pertinente afin d'optimiser l'utilisation des véhicules particuliers. La réalisation de parking-relais ou d'aires de covoiturage permet d'encourager cette pratique et de participer au transfert modal lorsque ceux-ci sont accompagnés de stations de bus.

Au-delà de la réalisation de parkings relais ou de covoiturage (Cf.supra : intermodalité), la Région a lancé en 2016, en partenariat avec l'Ademe, un appel à projet afin de soutenir des projets aussi bien portés par les acteurs publics que privés qui s'engageraient dans le déploiement :

- d'aménagements en faveur du covoiturage (projets neufs ou réaffectation de places existantes pour le covoiturage) ;
- de systèmes de mise en relation de covoitureurs potentiels ;
- d'actions de communication en faveur du développement de la pratique du covoiturage.

Les lauréats de cet appel à projets ont été désignés en 2017.
Dans ce cadre,

- La stratégie de communication est en cours d'élaboration.
- Une étude sur l'auto-partage basée sur des enquêtes d'usagers démarrée en 2018, a été terminée en 2019.
- Une plate-forme régionale de covoiturage.

L'investissement nécessaire à ces actions s'est élevé à 200 M€.

Les intercommunalités et la Région Réunion cherchent à ce que les systèmes puissent être compatibles entre eux dans le cadre des SAEIV et de la billetique interopérable.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

F.2.3 – Baisse de consommation des énergies fossiles et réduction des gaz à effet de serre du secteur transport

Le développement du véhicule électrique (VE)

Contexte et études relatives au déploiement des véhicules électriques
En mai 2019, on dénombre 123 prises de recharge publiques pour véhicules électriques en fonctionnement sur l'île, soit 20 points supplémentaires par rapport à 2018.

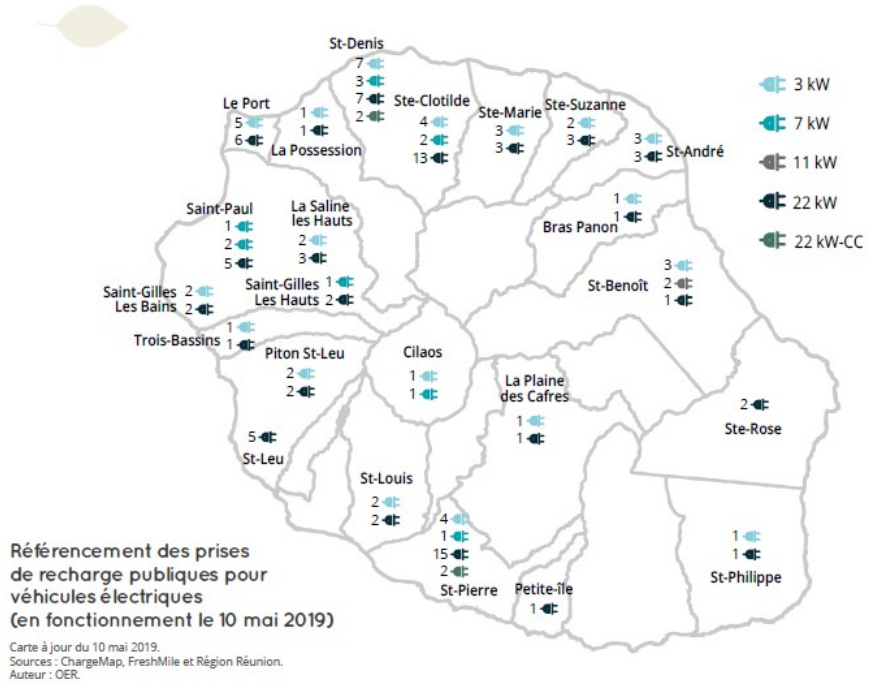

Illustration 33: Référencement des prises de recharge publiques pour VE – Auteur : OER

Environ 34% des prises de recharge publiques disponibles sont d'une puissance de 3 kW (recharge standard) et 54% des prises sont d'une puissance nominale de 22 kW (recharge accélérée, engendrant plus de contraintes sur le réseau à cause d'un appel de puissance plus important). Les prises de 7 kW et 11 kW sont plus rares et il n'existe que 4 prises en courant continu (50 kW) à La Réunion en mai 2019.

Les 123 prises de recharge sont réparties sur 49 sites, en majorité les stations-services (39%), les grandes surfaces commerciales (29%), les concessionnaires (16%) et les ERP (16%).

En 2016, la Région Réunion, l'Ademe et l'Agence française de développement (AFD) ont réalisé une étude économique et stratégique du développement de la mobilité électrique à la Réunion.
Le modèle développé dans le cadre de cette étude a permis de montrer que pour atteindre une baisse de 15 % de consommation d'énergie primaire dans les transports (par rapport à 2014), l'incorporation de VE dans le parc de véhicules particuliers doit être couplée à une politique volontariste de baisse de la dynamique du parc de véhicules particuliers (ou des déplacements cumulés de ces véhicules).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

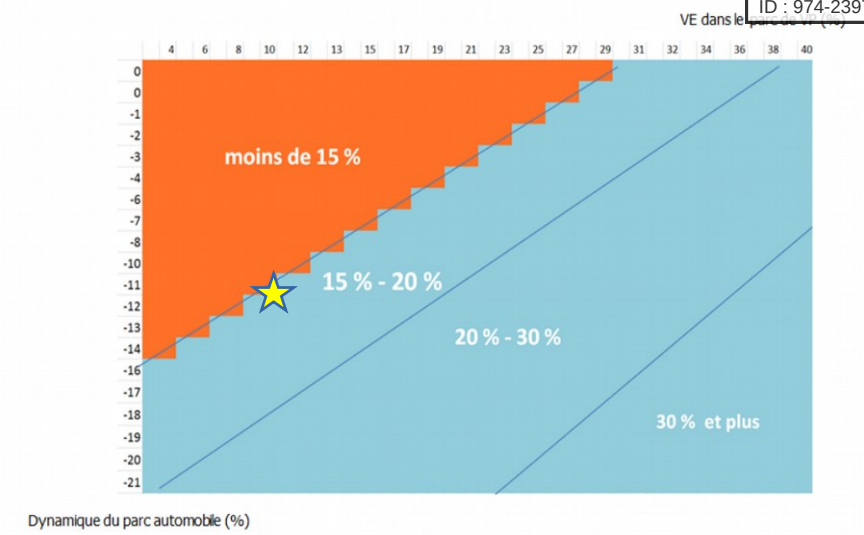

Illustration 34: Réduction des consommations d'énergie primaire en fonction du nombre de VE dans le parc et de la dynamique du parc – Source : Étude 2016 Région-Ademe-AFD

Le scénario retenu dans le cadre de cette étude (étoile ci-dessus) pour atteindre les objectifs de baisse d'énergie primaire dans les transports correspond à un objectif de 10 % de VE dans le parc et une dynamique du parc automobile de -12 %.
Les principaux indicateurs de ce scénario sont les suivants :

- Suppression de 40 000 véhicules net, soit 190 000 véhicules particuliers, ou faire baisser la distance totale parcourue de 12 % ;
- Environ 30 000 VE dans le parc VP ;
- 16 % de réduction de la consommation d'énergie primaire ;
- 12 % de pollution en moins (particules fines, SO_2, NOx, CO), et des émissions plus localisées.

Faisant suite à cette première étude, la Région Réunion, l'AFD, l'Ademe, EDF et le SIDELEC ont confié en 2017 à la SPL Horizon Réunion une étude relative à l'implantation d'un réseau de bornes de recharge alimentées par des énergies renouvelables pour le développement des véhicules électriques.
Cette étude propose en première phase une analyse technique et économique du réseau de bornes de recharge à développer pour répondre aux besoins de déplacements et aux objectifs de la PPE 2016-2023 (150 bornes de recharge à l'horizon 2018 et 225 en 2023).
Le plan de déploiement de bornes de recharge accessibles au public doit viser à mettre à disposition de l'usager un réseau de bornes vertueuses lui permettant de se recharger en dehors de chez lui, à d'autres moments que la pointe du soir.
La carte ci-dessous présente la spatialisation idéale des 150 bornes de recharge nécessaires en 2018.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

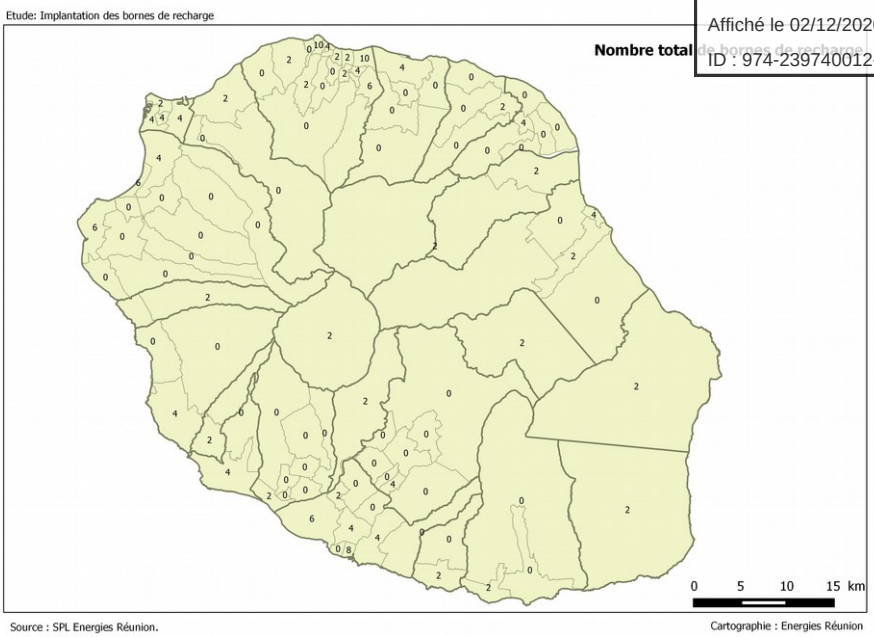

Illustration 35: Spatialisation des bornes de recharge – Source : SPL Horizon Réunion

La seconde phase de l'étude rendue en octobre 2018 a permis de :

- Localiser les emplacements prévisionnels pouvant accueillir des infrastructures de recharge solaires pour véhicules électriques (IRSVE) ; 191 points de recharge ont pu être localisés, et 66 fiches de sites rassemblant les principaux éléments dimensionnant ont été réalisées.
- Dimensionner la puissance photovoltaïque nécessaire à compenser la consommation énergétique des points de recharge : au total on arrive à une puissance de 0,595 MWc
- Chiffrer l'investissement nécessaire pour la mise en place d'un tel réseau : 3,9 millions d'€
- D'établir un guide à destination des collectivités pour permettre de lancer les consultations nécessaires pour la réalisation de ces infrastructures. Concernant le volet relatif aux points de recharge alimentant les véhicules captifs des collectivités, 17 communes ont choisi de déléguer la compétence au SIDELEC.

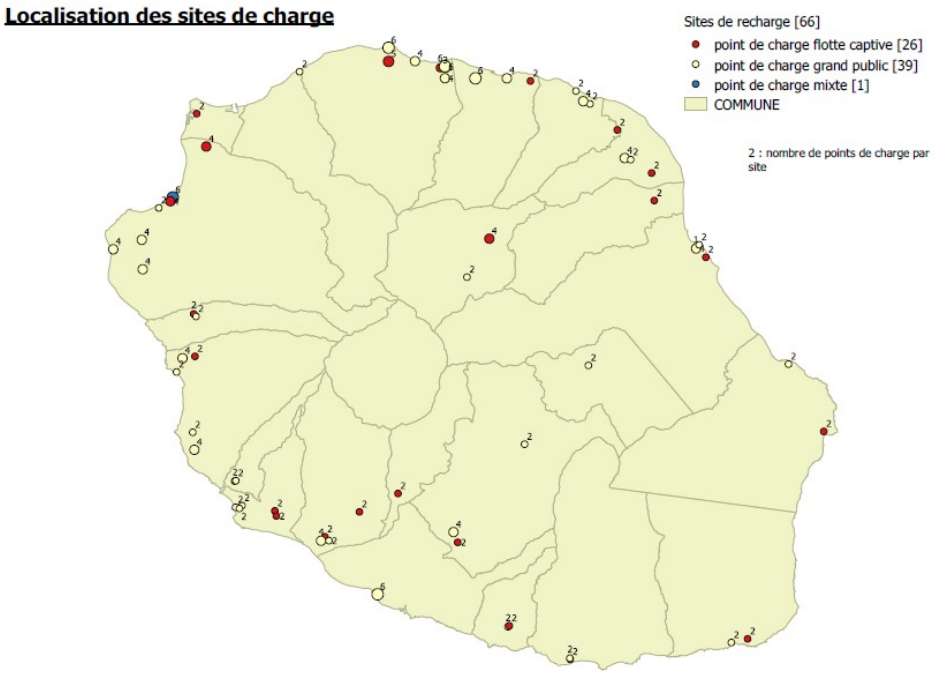

Illustration 36: Localisation des points de recharge – Source : SPL Horizon Réunion

La vigilance au regard du réseau électrique est cependant de mise dans ce cadre, en raison notamment du contexte spécifique de l'île.
Le système électrique réunionnais est caractérisé par :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- une taille limitée et pas d'interconnexion à un grand réseau continental, ce qui engendre une fragilité structurelle ;
- un important développement des énergies renouvelables intermittentes (photovoltaïque et éolien) ;
- des événements climatiques sévères assez fréquents ;
- une pointe de consommation du soir très marquée.

Il en résulte un équilibre demande/production fragile et un risque de coupure du réseau plus important.

Le véhicule électrique constitue un nouvel usage de l'électricité qui a naturellement tendance à accentuer les pointes de consommation (et surtout la pointe du soir), déjà assez marquées à la Réunion. Par ailleurs, c'est aussi un usage qui met en jeu des niveaux de puissance importants. Le risque, en ne maîtrisant pas les modalités de recharge des véhicules électriques, serait de devoir développer des moyens de production de pointe thermiques pour répondre à ces appels de puissance supplémentaires importants.

En parallèle, la production d'électricité au sein du territoire est encore très fortement dépendante (à hauteur de 68 % en 2017) des énergies fossiles (diesel et charbon). De ce fait, malgré leur image « verte », les véhicules électriques peuvent être à l'origine d'un bilan environnemental discutable, voire négatif par rapport aux véhicules thermiques.

Ces caractéristiques incitent à prendre des précautions spécifiques au regard de la recharge des VE. Aussi, il est préconisé que les infrastructures de recharge (IRVE) respectent les critères suivants :

- Alimentation par le réseau électrique mais en modulant la puissance selon le mix énergétique global (en utilisant un programme de type ADVENIR[10] et le signal Open Data temps réel mis en ligne par le gestionnaire de réseau[11]), cela permet une recharge vertueuse.
- Ces bornes peuvent être éventuellement couplées à la production d'énergies renouvelables .

S'agissant des puissances des bornes :

- Des bornes à destination principale de flottes captives (lieux de travail), limitées à 7,4 kW et 3,7 kW en période défavorable ;
- Des bornes accessibles au public (commerces, voirie, parkings municipaux), limitées à 22 kW et 11 kW en période défavorable ;
- La charge très rapide (> 22 kW), qui est peu utile à la Réunion étant données les distances à parcourir et les autonomies actuelles des véhicules, est à proscrire dans le cadre du déploiement des bornes bénéficiant d'aides publiques.

Le déploiement de ces bornes de recharge doit également intégrer, d'un point de vue plus local, la capacité de raccordement sur le réseau électrique existant ; l'anticipation de la détermination des zones d'implantation et la bonne information du gestionnaire de réseau sont nécessaires.

Le schéma directeur de déploiement d'IRVE introduit par la loi LOM est à ce titre, un outil à considérer.

La création d'une association régionale pour le développement de la mobilité électrique permettrait l'instruction partagée (élus, concessionnaires, clients, énergéticiens) de ces sujets.

10. Le programme ADVENIR permet l'attribution d'incitations commerciales via les certificats d'économie d'énergie (CEE). Depuis fin janvier 2018, le cahier des charges spécifique « Zone Non Interconnectée » se trouve en ligne sur le site ADVENIR.

11. EDF SEI propose un signal de recharge des véhicules électriques dont les deux objectifs sont les suivants :

- Éviter les périodes de contraintes sur le réseau, et notamment la pointe de consommation du soir ;
- Diminuer l'impact CO_2 en favorisant la recharge pendant les heures où le mix électrique est moins carboné (heures solaires principalement).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Les objectifs de déploiement des VE et des bornes de recharge

En 2019, on dénombre :

- 193 points de recharge,
- 2 072 véhicules électriques et hybrides rechargeables,
- 191 prises de charge dont 131 fonctionnelles
- 81 points de recharge fonctionnels

Le nombre de borne n'est pas connu.

La loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 prévoit la réalisation d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables définissant les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Les objectifs de déploiement des dispositifs de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sont précisés dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre de véhicules électriques prévisionnels aux échéances de la PPE :

	2023	2028
Nombre de véhicules électriques (parc)	10 600	33 700
Nombre de points de recharge *(cumul)	1 100	3 400
Objectif de déploiement de borne	550	1 700

* On considère 2 points de charge par borne.

Tableau 42: Objectifs de déploiement des bornes de recharge publiques

Ces objectifs de déploiement sont estimés sur la base d'une prise de charge pour 10 véhicules électriques, en considérant que chaque borne alimente 2 points de charge. Ce ratio (nb de point de charge par véhicule) est deux fois plus faible qu'en métropole pour tenir compte des distances moyennes parcourues plus faibles à La Réunion.

Le SIDELEC a mené en 2018 une étude sur les flottes captives des collectivités et plus particulièrement des 24 communes de l'île.
Dans le scénario médian, il en ressort un besoin prévisionnel de renouvellement en véhicules propres de :

- 315 VE pour les 24 communes
- minimum 476 VE extrapolé à toutes les collectivités locales

Le nombre de bornes de recharge pour VE est quant à lui estimé à :

- 79 bornes doubles ou 158 bornes simples pour les 24 communes
- minimum 119 bornes doubles ou 239 bornes simples extrapolé à toutes les collectivités locales

Le développement du bioGNV (biométhane carburant)

En 2016, la Région Réunion a réalisé une étude sur le développement du bioéthanol et du bioGNV comme carburants alternatifs dans les transports en commun.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

S'agissant du bioéthanol, le gisement mobilisable localement (20 000 tonnes) sera dédié exclusivement à l'alimentation future de la turbine à combustion du Sud de l'île. Sans remise en cause du système de production de bioéthanol (filière canne à sucre), l'étude a conclu à la non-faisabilité du développement du bioéthanol carburant dans l'île.
Le bioGNV, en revanche, pourrait être un vecteur intéressant pour les transports en commun ou les flottes de collecte des déchets au vu de la maturité actuelle de la technologie. Celle-ci est déjà très mature, et le marché français compte plus de 2 500 bus et autocars roulant au bioGNV et 5 constructeurs proposent des véhicules sur le marché européen. Une expérimentation pourra être menée pour comparer la faisabilité technico-économique d'une valorisation du biogaz en cogénération ou en carburant.

- **Objectif 2023** : un projet expérimental de production de bioGNV par méthanisation pour les flottes captives de transport (voyageurs, déchets, etc.)
- **Objectif 2028** : à définir selon les résultats de l'expérimentation

CONCLUSION : Récapitulatif des actions transport et leurs impacts énergétiques

Thème	Filière	Détail	2019-2023		2024-2028		2019-2028	
			Nombre d'opérations	Gains en GWh/an	Nombre d'opérations	Gains en GWh/an	Nombre d'opérations	Gains en GWh/an
Transport	MDE	Diminution consommation et modes alternatifs à la voiture individuelle	22 opérations (P+R, PRV)	-6 GWh	15 opérations (P+R, PRV)	- 4,2 GWh	37 opérations	- 10,2 GWh
	Infrastructures	Bornes de recharges publiques pour véhicules électriques	100	ND	3 450	ND	3 550	ND
	MDE	RRTG*	4	- 10 GWh	4	+5 GWh	8	- 5 GWh

*Estimations issues du modèle développé par la Région Réunion

Tableau 43: Récapitulatif des actions transport et leurs impacts énergétiques

Les bornes de recharge publiques comprennent des bornes autonomes (alimentées en ENR) et des bornes connectées au réseau (asservies ou non par un signal EDF).
Pour calculer les gains liés au développement des P+R, les hypothèses considérées sont les suivantes :

- Distance moyenne parcourue par les utilisateurs des P+R : 55 km/jour, correspondant environ à une consommation de 3L de carburant / jour, soit 30 kWh/jour (hypothèse : 100 % gazole)
- 220 jours d'utilisation
- 42 places en moyenne dans les P+R
- Les P+R sont pleins tous les jours d'utilisation

Le GNV dans le transport de marchandises :
La CCI de l'Ile de La Réunion a souhaité engager une réflexion autour de l'évolution des transports routiers de marchandises. En 2019, elle a présenté une étude de faisabilité et d'opportunité d'une

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

mise en expérimentation du transport GNV à La Réunion. L'étude a eu pour objectifs de faire connaître le GNV aux acteurs pour la co-construction d'une feuille de route et des leviers d'actions qui permettraient d'expérimenter l'usage du GNV à La Réunion. Elle a apporté une expertise sur :

- l'offre de véhicules GNV disponibles,
- les technologies de stations GNV,
- les possibilités de disposer de gaz naturel sur l'île de La Réunion et leurs impacts technico-économiques
- la possibilité d'organiser une phase d'expérimentation en définissant les conditions de réussite.

La technologie BioGaz est maitrisée en France et en Europe. Les conclusions de l'étude relèvent que le déploiement de cette technologie sur le territoire est techniquement possible sur la base de stations de biométhanisation, avec le soutien des acteurs publics en appliquant localement les avantages existants au niveau national (dispositif de sur-amortissement et soutien au développement des stations de biognv).

Une 1ère expérimentation est en cours par la Région en partenariat avec la CINOR sur la station du Grand Prado pour le transport de voyageur.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

G – RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS DE LA PPE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

En conclusion, 3 piliers fondent cette PPE pour 2019-2028 :

- une rupture dans la consommation avec des actions très volontaristes et ambitieuses de MDE permettant des économies substantielles d'électricité grâce à une programmation de MDE complémentaire et renforcée,
- la préparation d'une rupture dans le développement des ENR visant 99 % d'ENR dès 2023 dans le mix électrique, avec les nécessaires moyens associés
- une stratégie affirmée pour des transports durables misant sur une rupture de comportement en faveur du report sur l'intermodalité à 2030

En conséquence, la synthèse des objectifs se récapitule comme suit :

G.1 – En matière de MDE

Objectif :
- En 2023 : Atteinte de 80 % des volumes d'économie d'énergie présentés dans le cadre de compensation

- En 2028 : Poursuivre à un rythme comparable à la période de 2019 – 2023

En GWhé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total annuel	42	46	50	55	71	35	35	35	35	35
Total cumulé depuis 2019	42	87	137	193	263	298	333	368	403	438

Tableau 44: Objectifs de la MDE en cumulé depuis 2019

G.2 – En matière de transports

Objectif 1 : Augmentation significative de la part modale de transports en commun (7 % en 2016)	**Objectif 2 :** Baisse de la consommation des énergies fossiles du transport routier
• 11 % en 2023	• 10 % en 2023 (à partir de 2018)
• 14 % en 2028*	• 22 % en 2028 (à partir de 2018)

* en cohérence avec l'objectif du SRIT de 15 % en 2030

Tableau 45: Objectifs du secteur du transport routier

Véhicules électriques

	2023	2028
Nombre de véhicules électriques (parc)	10 600	33 700
Nombre de points de recharge *(cumul)	1 100	3 400
Objectif de déploiement de borne	550	1 700

Tableau 46: Objectifs du secteur transport pour 2019-2023 et 2024-2028
* On considère deux prises par points de recharge.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

G.3 – En matière d'énergies renouvelables

Filières – ressources	Centrale / technologie	PPE 2023 révisée en MW	Énergie PPE 2023 révisée en GWh	PPE 2028 en MW	Énergie PPE 2028 BAS en GWh	Énergie PPE 2028 HAUT CORRIGÉ en GWh
Biomasse Liquide	Albioma TAC St Pierre part bioéthanol	41	9,6	41	8,32	2,56
Biomasse / bagasse	Bois Rouge 1 Albioma	200 MW hors campagne 190 MW pendant la campagne	986,3	200 MW hors campagne 190 MW pendant la campagne	1220	1066
Biomasse	Bois Rouge 2 Albioma					
Biomasse / bagasse	Le Gol A – Albioma					
Biomasse	Le Gol B – Albioma					
Biomasse liquide	EDF PEI – Port Est	211	779	211	569	418
Biomasse canne fibre	(en base)	0	0	0 - 4	0	14
Biogaz méthanisation	petits projets biomasse	6,5	23,2	7 - 7,5	23,9	25
Valorisation des CSR	Nord et Sud	16,7	220	16,7	220	219
Géothermie		0	0	0 - 5	0	36,6
Éolien	terrestre	41,5	55,6	91,5	124	123
Éolien	offshore flottant	0	0	0 – 40	0	120
PV	avec et sans stockage	340	475	440 – 500	615	698
Hydraulique	Classique (hors STEP)	145	523	146	522	520
Énergies marines	ETM	2	16	2 - 5	15	37
Énergies marines	houlomoteur	0	0	0 - 5	0	37
Biomasse	petits projets biomasse combustion	1	7,6	1 - 1,4	8	10
Biomasse	petits projets biomasse gazéification	0,2	0,7	0,2 - 0,6	1	2
Énergies marines	ORC	0	0	0 - 0,3	0	2
total		997,9	3096	1149,4 - 1268,0	3326,2	3330,2

Tableau 47: Récapitulatif des objectifs ENR pour l'électricité à 2023 et 2028 –
Les déchets issus du Nord et de l'Est de l'île sont susceptibles d'être orientés vers la combustion sous forme de CSR à Bois-Rouge

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

hors transport aérien et maritime, inclus pertes réseau électriques

Consommation finale en ktep	2016	2018	2023	2028
Transport routier (hors véhicules électriques)*	441,6	**442,7**	**397,4**	**344,4**
Électricité(inclus pertes réseau et inclus véhicules électriques)	232,9(sans pert	**254,5**	**267,1**	**286,6**
dont part origine ENR	*34%*	*37%*	*99,7%*	*99,8%*
dont part origine fossile	*66%*	*64%*	*0,3%*	*0,2%*
Chaleur et autres (combustibles détaxés pour l'agriculture et l'industrie, ga	141,5	**136,0**	**149,2**	**153,6**
dont part origine ENR	*48%*	*48%*	*51%*	*52%*
*dont part origine fossile***	*52%*	*52%*	*49%*	*48%*
Total** (hors transport aérien et maritime)	816,0	**833,2**	**813,7**	**784,6**
*dont part origine ENR ****	*18%*	*19%*	*42%*	*47%*
dont part origine fossile	*82%*	*81%*	*58%*	*53%*

Tableau 48: Tableau récapitulatif par type d'énergie aux horizons 2023 – 2028

(*) la consommation des véhicules électriques est estimée à 0,1 ktep en 2017 pour environ 500 véhicules, ce qui représenterait environ 4 ktep en 2028. Elle est comptée dans la partie « électricité »

(**) en considérant, faute de données suffisantes, que tout le GNR est utilisé en chaleur, ce qui est inexact (engins BTP et agricoles)

(***) hors transport maritime et aérien pour lesquels la PPE ne fixe aucun objectif, la PPE n'ayant pas de levier d'action sur ces consommations de carburants liées aux flux de voyageurs et de marchandises entrant et sortant de ce territoire ultrapériphérique

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADIR	Association pour le Développement industriel de La Réunion
AFD	Agence Française de Développement
AO	Appel d'Offres
AOM	Autorité Organisatrice de la Mobilité
AOT	Autorisation d'Occupation Temporaire
BP	Bilan Prévisionnel
CASUD	Communauté d'Agglomération du Sud
CEE	Certificat d'Économie d'Énergie
CES	Chauffe -Eau Solaire
CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CINOR	Communauté Intercommunale du Nord
CIRBAT	Le Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical animé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion
CIVIS	Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CO_2	Dioxyde de carbone
CRE	Comité de Régulation de l'Énergie
CRE	Commission de Régulation de l' Énergie
CSPE	Charge de Service Public Énergie
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
ECOSOLIDAIRE	Dispositif régional d'aides pour les chauffe-eau solaires
EDF	Électricité De France
EDGT	Enquête Déplacement Grand Territoire
EER	Coefficient d'Efficacité Energétique
EIE	Espaces Info Énergie
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETM	Énergie Thermique des Mers
FEDER	Fonds Européen de Développement
GES	Gaz à Effet de Serre
GIP	Groupement d'Interet Public
GIP PPIEBR	GIP Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois-Rouge
GMS	Grande et Moyenne Surface
GNV	Gaz Naturel pour Véhicule
GWh	Giga Watt Heure
GWP	Global Warming Potential
IRVE	Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

KTEP	Kilo Tonne Équivalent Pétrole
KWH ou kWh	Kilo Watt Heure
lixiviats	Désignent les eaux qui ont percolé à travers les déchets stockés en décharge en se chargeant bactériologiquement et chimiquement.
MDE	Maîtrise de l'Énergie
MW	Méga Watt
OER	Observatoire Énergie Réunion
ORC	Cycle de Ranking
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial
PCI	Pouvoir Calorifique Inférieur
PDEAH	Plan Départemental de l'Eau et des Aménagements Hydrauliques (PDEAH),
PIB	Produit Intérieur Brut
POE	Programme Opérationnel Européen
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
PPI	Programme Pluriannuel d'Investissement
PRAXIBAT	Dispositif Ademe de formation par la pratique relative à l'efficacité énergétique du Bâtiment
PREBAT	Programme de recherche sur l'Énergie dans le Bâtiment
PRPGDND	Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
PV	Photovoltaïque
REPOWERING	Technique consistant à remplacer une installation pour augmenter son rendement
RGE	Reconnu Garant de l'Environnement
RRTG	Réseau Régional de Transport Guidé
RTAADOM	Règlement Thermique Acoustique et Aération dans les DOM
SEGA	Approche structurée du management de l'énergie dans le secteur des moyennes et grandes surfaces
SIDELEC	Syndicat Intercommunal D'Électricité de La Réunion
SLIME	Schéma Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie
SPL ER	Société Publique Locale Énergies Réunion
SRB	Schéma Régional Biomasse
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
SRE	Schéma Régional Éolien
SREMER	Schéma Régional D'Exploitation des Énergies Marines
SRPP	Société Réunionnaise de Produits Pétroliers
STEP	Station de Transfert d'Énergie par Pompage
SWAC	Sea Water Air Conditioning
TAC	Turbine à Combustion
TCO	Territoire de la Côte Ouest (EPCI)
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
TURPE	Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité
UTCF	Uti Utilisation de la Terre, son Changement et la Forêt
VE	Véhicule Électrique
VHU	Véhicules Hors d'Usage
ZNI	Zone Non Interconnectée

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Table des matières

A.1 – Système énergétique de la Réunion....13
La consommation d'énergie primaire....14
La consommation d'énergie finale....15
Le parc de production électrique et la production électrique....15
Evolution passée de la demande en énergie....18
Démographie....18
Croissance économique....18
Evolution des importations de carburants....19
A.1.1 – Le secteur du transport....20
Consommation des carburants....20
Contexte du système de transport de La Réunion....21
Trafic routier....22
Organisation du transport public....22
Mode de déplacement et part modale....23
Évolution de la demande de transport :....24
Transport routier de marchandises....26
A.1.2 – Électricité....27
A.1.3 – Chaleur....27
A.2 – Inventaire des émissions de gaz à effet de serre du système énergétique....28
A.3 – Cadre législatif et réglementaire de la Réunion....28
A.3.1 – Dispositions spécifiques aux ZNI en matière d'énergie....28
A.3.2 – Compétence énergie, habilitation énergie....29
A.3.3 – Articulation avec les documents existants....29
A.4 – Coûts de référence des énergies de l'île....32
A.4.1 – Coûts de production de l'électricité à la Réunion....32
A.4.2 – Coûts d'approvisionnement en énergies fossiles à la Réunion....33
B.1 – Évolution de la demande en électricité....37
B.1.1 – Hypothèses considérées pour le scénario AZUR du BP 2019 – 2020 EDF....37
B.1.2 – Hypothèses d'évolution de production injectée....37
B.2 – Actions supplémentaires de maîtrise de la demande d'électricité....38
B.2.1 – Gisements de MDE dans le secteur résidentiel collectif et individuel et petits professionnels (tarif bleu) portant sur les usages énergétiques et les comportements....39
B.2.2 – Le compteur numérique, levier d'amplification de la MDE....40
B.2.3 – Les actions de sobriété énergétique....40
Le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)....40
Watty à l'école....41
Energ'île....41
B.2.4 – Gisements de MDE dans le secteur tertiaire et industrie....42
B.2.4.1 – Secteur tertiaire....42
B.2.4.2 – Secteur industrie....46
Grands projets SWAC....46

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

B.2.5 – Volumes du cadre de compensation et grands projets....47
B.2.5.1 – POUR 2023....47
B.2.5.2 – POUR 2028....47
B.3 – Conclusion : des objectifs ambitieux de MDE....47
L'objectif fixé par la PPE est l'atteinte de 80 % des volumes d'économie d'énergie présentés dans le cadre de compensation validé en janvier 2019....47
Pour la période 2024 – 2028, les efforts de MDE sont poursuivis à un rythme comparable. Le volume de MDE réalisé en 2019 étant de 35 GWh, on se fixe un objectif de MDE de 35 GWh/an supplémentaire à partir de 2024 jusqu'en 2028....48
C.1 – Sécurité d'approvisionnement en carburant et autres énergies fossiles....51
C.1.1 – Identification des importations énergétiques....51
Produits pétroliers....51
Charbon....51
Gaz....52
Biocombustible en substitution du fioul lourd....52
Bioéthanol pour alimenter la turbine à combustion de St Pierre....52
C.1.2 – Définition des enjeux et des contraintes pour les carburants....52
Les enjeux à La Réunion 52
C.1.3 – Conclusions....53
C.2 – Sécurité d'approvisionnement en électricité....53
C.2.1 – Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement électrique à La Réunion....55
La problématique de la pointe de consommation....55
Anticiper les besoins futurs de flexibilité....55
Les nouveaux usages de l'électricité....55
C.2.2 – Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement en produits énergétiques pour la production électrique....56
Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement des centrales charbon/ biomasse....56
Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement en fioul lourd....56
Les enjeux de la sécurité d'approvisionnement en bioéthanol....56
C.2.3 – Le critère de défaillance électrique....57
C.2.4 – Les prévisions d'EDF SEI sur l'équilibre offre – demande....57
C.2.5 – Impacts sur la sécurité d'approvisionnement d'un retard de mise en œuvre....58
C.3 – Qualité de fourniture de l'électricité....58
D.1 – Le système électrique de la Réunion....62
D.1.1 – Les sources de flexibilité du système électrique....62
D.1.2 – Le pilotage de la demande électrique....62
D.1.3 – Les réseaux électriques....63
D.1.4 – Le stockage d'électricité – définition des moyens de stockage nécessaires....64
État des lieux....64
Objectifs....67
Mesures d'accompagnement, dont les actions à mener....67
D.1.5 – L'autoconsommation / autoproduction et la production locale d'énergie....68
D.1.6 – Le taux de déconnexion....68
D.1.7 – Vers des réseaux dits « intelligents » et le déploiement du compteur numérique....69
Les réseaux intelligents....69
Les compteurs numériques....70
D.1.8 – Le Schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables – S2RENR....71
D.2 – Développement du réseau : particularités de la Réunion....72
D.2.1 – Spatialisation des centrales photovoltaïques....72

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

D.2.2 – Impacts sur le réseau 63 kV, en fonction des zones de développement du photovoltaïque, d'une variation rapide de la production....72
D.2.3 – Alimentation du Sud de l'île....72
D.2.4 – Impact en termes de raccordement au réseau électrique....73
D.3 – Le développement des réseaux de froid....73
E.1 – Électricité....77
E.1.1 – Énergies renouvelables électriques....77
E.1.1.1 – Orientations transversales....77
E.1.1.2 – Biomasse pour la production d'électricité....77
EDF PEI a prévu d'alimenter la centrale par un combustible répondant aux critères de la directive européenne énergies renouvelables II (RED II). Cette conversion permettra de réduire de manière drastique, les émissions de poussière et d'oxydes de soufre, comme le montre le tableau ci-dessous :....82
Le biocombustible envisagé est un EMAG (Esther Méthylique d'Acides Gras) issu de trans-estérification d'huiles végétales, à partir de colza, soja, jatropha, tournesol, d'orge (en excluant les huiles de palme) et d'huiles organiques provenant d'huiles de cuisson usagées ou de graisses animales....82
E.1.1.3 – Électricité d'origine solaire : Photovoltaïque....82
E.1.1.4 – Hydroélectricité....84
E.1.1.5 – Éolien terrestre....87
E.1.1.6 – Déchets....89
E.1.1.7 – Éolien off-shore....90
E.1.1.8 – Énergies marines renouvelables....92
E.1.1.9 – Géothermie....94
E.1.1.10 – Énergies de récupération : ORC en sortie de centrale....95
E.1.2 – Le parc thermique à combustible fossile....95
E.1.2.1 – Enjeux associés au parc thermique rôle dans le mix électrique et enjeux environnementaux....95
E.1.2.2 – Centrales à charbon....95
E.1.2.3 – Moteurs diesel....97
E.1.2.4 – Moyens de production à la pointe....97
E.1.3 – Conclusions sur l'offre d'électricité....98
E.1.3.1 – Récapitulatif des objectifs ENR pour l'électricité....99
E.1.3.2 – Les mix électriques à 2023 et 2028....99
E.2 – Gaz....103
E.2.1 – Évolution de la demande en gaz butane....103
E.2.2 – L'offre en gaz renouvelables : biogaz....103
E.2.3 – Technologies innovantes....104
E.3 – Carburants pétroliers et biocarburants....104
E.3.1 – La demande en produits pétroliers....104
E.3.2 – Les importations : description de l'approvisionnement réunionnais....104
E.3.3 – Les biocarburants....104
E.4 – Chaleur....104
E.4.1 – Biomasse solide pour la production de chaleur....104
E.4.2 – Solaire thermique (individuel/collectif/tertiaire/industrie)....105
E.4.3 – SWAC....106
E.5 – Synthèse sur le développement de la production d'énergie....106
E.5.1 – Tableau récapitulatif par type d'énergie aux horizons 2023-2028....106
E.5.2 – Récapitulatif des études générales pré-identifiées....107
E.5.3 – Liste des projets à l'étude....107

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Introduction....
Principaux éléments du cadre de l'action publique et articulation
Politique fiscale régionale....112
Taux d'octroi de mer....112
F.1 – Orientations de développement de la mobilité durable et pistes d'actions....113
F.2.1 – Augmentation de la part modale des TC....114
F.2.2 – La réappropriation d'une partie de l'espace public au travers de la diminution du nombre de véhicules en circulation et en stationnement....114
Le développement des infrastructures de transports en commun....115
L'amélioration des conditions de circulation des transports en commun....118
Déploiement de l'intermodalité :....120
Schéma de développement des aires de covoiturage (obligation)....120
F.2.2 – Développement des modes alternatifs à la voiture particulière....120
Le développement des modes actifs....120
L'État a créé un « Fonds des Mobilités Actives » inscrit au budget de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) pour aider les collectivités locales à développer les aménagements cyclables. Un budget de 350M€ est étalé sur 7 ans. 122
Dans le cadre de l'appel à projets FMA 2019, six projets réunionnais ont été retenus :. 122
L'État a relancé un nouvel appel à projet au titre de l'année 2020....122
Outre ce fonds des mobilités, la suppression du stationnement automobile en amont des passages piétons peut se faire à peu de frais par du marquage au sol. C'est également une opportunité pour développer des stationnements vélos de type arceaux (environ 200 €/arceau)....122
De plus, le programme « ALVEOLE » cofinance l'acquisition d'abris vélo sécurisé ainsi que les formations « écomobilité » https://www.fub.fr/alveole....122
L'ADEME a lancé en 2019, un appel à projet « Vélo et territoires » pour lequel la CASUD a été retenue....122
Le développement des modes collaboratifs....122
F.2.3 – Baisse de consommation des énergies fossiles et réduction des gaz à effet de serre du secteur transport....123
Le développement du véhicule électrique (VE)....123
Les objectifs de déploiement des VE et des bornes de recharge....127
Le développement du bioGNV (biométhane carburant)....127
G.1 – En matière de MDE....133
G.2 – En matière de transports....133
G.3 – En matière d'énergies renouvelables....134
Annexe 1 : Bilan de la PPE 2016 – 2018....147
1- Bilan du développement des énergies renouvelables et en matière d'électricité....147
2- Bilan des actions de la maîtrise de l'énergie (MDE)....147
2.1- Bilan quantitatif....147
2.2- Bilan qualitatif....148
Industrie....148
Résidentiel/Particuliers....148
Tertiaire....149
Annexe 2- Cadre territorial de compensation des petites actions visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité à La Réunion adopté par délibération de la CRE n° 2019-006 du 17 janvier 2019....159
Annexe 3 – Hypothèses du Bilan Prévisionnel d'EDF 2019-2020 – Scénario AZUR....161

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Annexe 4 – L'évolution des coûts du MWh photovoltaïque ces dernières années à La Réunion.....162

Annexe 5 – Synthèse des études et projets en cours de la petite hydraulique.....163

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Index des figures

Illustration 1: Schéma énergétique de La Réunion 2018 - Source : BER 2018 éd. 2019.....13
Illustration 2: Consommation d'énergie primaire 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019.....14
Illustration 3: La consommation d'énergie finale 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019.....15
Illustration 4: Schéma du système électrique. Source : BER 2018 éd. 2019.....15
Illustration 5: Evolution du parc en service de production électrique de 2000 à 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019.....16
Illustration 6:Mix électrique et parc en service en 2018 – Source : OER.....17
Illustration 7: Evolution des énergies primaires dans le mix énergétique – Source : oer.....18
Illustration 8: Evolution des importations de carburants – Source : oer.....19
Illustration 9: Evolution de la consommation du secteur transport – Source : BER 2018 éd. 2019.20
Illustration 10: Evolution de la consommation de gazole et de sans-plomb – Source : BER 2018 éd. 2019.....20
Illustration 11: Bilan du trafic routier en 2018 – Source : CRGT, Préfecture.....22
Illustration 12: Répartition de l'organisation du transport public – Source : Région Réunion.....23
Illustration 13: Evolution du trafic à horizon 2025 (projections)- Source : Région Réunion.....25
Illustration 14: Profils de production constatés – Source : EDF.....27
Illustration 15: Émissions de CO_2 issues de la combustion de produits énergétiques – Source : BER 2018 éd. 2019.....28
Illustration 16: Schéma d'articulation des différents documents existants 31
Illustration 17: Objectifs de production injectée de la PPE 2016-2023, valeur constatée en 2018 et hypothèses du scénario AZUR.....38
Illustration 18: Schéma du système électrique réunionnais au 31/12/2018 (Seules les installations de plus de 4 MW sont représentées, hormis pour la filière photovoltaïque – Source EDF.....63
Illustration 19: Evolution de la production électrique à partir de la bagasse – Source : BER 2018 éd. 2019.....78
Illustration 20: Potentiel énergétique (en GWh/an) des ressources biomasse mobilisables pour valorisation énergétique – Source : SRB.....79
Illustration 21: Ratio €/Wc par type d'installation PV – Source Région Réunion.....83
Illustration 22: Volet technique du SRE : Vitesse moyenne du vent à 70 m d'altitude – Données Météo France/modèle AROME extrapolée par une loi logarithmique.....88
Illustration 23: Volet paysager du SRE : Cartographie des sensibilités paysagères relatives au développement de l'éolien à l'intérieur des sous-unités paysagères.....88
Illustration 24:Mix électrique en 2023.....100
Illustration 25: Mix électrique en 2028 (fourchette basse).....101
Illustration 26: Mix électrique en 2028 (fourchette haute).....102
Illustration 27: Cartographie du projet de RRTG – Source : Région Réunion.....115
Illustration 28: Projet RUN RAIL – Premier tronçon – Source : Région Réunion.....116
Illustration 29: Les projets de déclinaison du RRTG – Source : Région Réunion.....117
Illustration 30: Chiffres clés du projet de transport de ligne Chaudron – Moufia – Bois de Nèfles – Source : CINOR.....118
Illustration 31: Les infrastructures de TCSP et leur l'articulation avec les autres projets transport – Source : Agorah -2016.....120
Illustration 32: Linéaire de la Voie Vélo Régionale et boucles prévus au Plan Régional Vélo – Source : Région Réunion.....121
Illustration 33: Référencement des prises de recharge publiques pour VE – Auteur : OER.....123
Illustration 34: Réduction des consommations d'énergie primaire en fonction du nombre de VE dans le parc et de la dynamique du parc – Source : Étude 2016 Région-Ademe-AFD.....124

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Illustration 35: Spatialisation des bornes de recharge – Source : SPL Horizon Réunion.....125
Illustration 36: Localisation des points de recharge – Source : SPL Horizon Réunion.....125

Index des tableaux

Tableau 1: Réunions thématiques avec les partenaires du territoire.....8
Tableau 2: Ressources renouvelables valorisées en 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019.....14
Tableau 3: Parc de production électricité en 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019.....16
Tableau 4: Taux de dépendance énergétique – Source : BER 2018 éd. 2019.....19
Tableau 5: Evolution du parc de véhicules hybrides et électriques – Source : BER 2018 éd.2019..21
Tableau 6: Répartition des parts modales – Source : EDGT 2016.....24
Tableau 7: Part des TC dont les transports scolaires par EPCI – Source : EDGT 2016.....24
Tableau 8: Projections de demande de transports – Source : simulation modèle multimodal de la Région Réunion.....25
Tableau 9: Evolution de la consommation électrique entre 2005 et 2018 – Source : BER 2018 éd. 2019.....27
Tableau 10: Coûts de production de l'électricité 2018 – Source : CRE, CC'18.....32
Tableau 11: Coût des importations d'énergies fossiles de 2008 à 2018 – les données en italique sont des estimations sur la base du TER 2014 – Sources : INSEE, douanes et Bilans Énergétiques de la Réunion, Observatoire Énergie Réunion.....33
Tableau 12: Projection véhicules électriques – Source : EDF – BP 2019-2020.....37
Tableau 13: Hypothèses d'évolution de production injectée et puissance de pointe moyenne injectée – Source : EDF – BP 2019-2020 – Scénario AZUR.....37
Tableau 14:Répartition des consommations électriques pour le secteur tertiaire – Source : IPSOS 2011.....42
Tableau 15: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur du commerce alimentaire – Source : données bâties à dires d'experts, au vu des dynamiques perçues par eux sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficientes pressenties.....43
Tableau 16: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur bureaux – Source : données bâties à dires d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficientes ressenties.....44
Tableau 17: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de l'enseignement – Source : données bâties à dires d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficientes ressenties.....44
Tableau 18: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de la santé – Source : données bâties à dires d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité et des pénétrations des solutions efficientes ressenties.....45
Tableau 19: Développement des solutions techniques et gains envisagés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration – Source : des données bâties à dires d'experts, au vu des dynamiques perçues par les experts sur ce domaine d'activité des pénétrations des solutions efficientes pressenties.. .45
Tableau 20: Volumes d'économies d'électricité annuels et cumulés en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre chaque année jusqu'en 2023.....47
Tableau 21: Objectifs d'économie d'électricité annuels et cumulés en GWh évités liés aux actions de MDE mises en œuvre chaque année jusqu'en 2023.....48
Tableau 22: Critère B – Source : EDF.....58
Tableau 23: Cible du taux de déploiement des compteurs numériques – Source : EDF.....70
Tableau 24: Réalisé par année pour la pose de compteurs numériques – Source : EDF île de la Réunion.....71
Tableau 25: Réalisé par année pour la pose des concentrateurs – Source : EDF île de la Réunion 71
Tableau 26: Tableau des émissions par gaz – Source : EDF PEI.....82
Tableau 27:Répartition territoriale des installations PV.....84
Tableau 28: Opérations de turbinage envisagées – Source : conseil départemental.....86

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Tableau 29: Opérations de turbinage avec un potentiel à consolider – Source : conseil départemental.....86
Tableau 30: Opérations envisageables de réducteurs de pression – Source : conseil départemental 86
Tableau 31: Gisement sur les réseaux d'eau potable et d'irrigation par EPCI – Source : SIDELEC. 86
Tableau 32: Parcs éoliens à la Réunion – Source : Les exploitants.....87
Tableau 33: Objectifs EMR 2023 – 2028.....93
Tableau 34: Récapitulatif des objectifs ENR à 2023 et 2028.....99
Tableau 35: Tableau récapitulatif par type d'énergie aux horizons 2023 – 2028.....106
Tableau 36: Taux d'octroi de mer – Source : Région Réunion – Assemblée du 30 juin 2015.....113
Tableau 37: Objectifs du secteur transport pour 2019-2023 et 2024-2028.....114
Tableau 38: Prévisionnel du nombre de voyageurs en 2023 et 2028.....114
Tableau 39: Kilomètre de TCSP à 2020 – Source : Région Réunion.....119
Tableau 40: Objectifs de Voie Vélo Régionale – Source : Région Réunion.....121
Tableau 41: Lauréats à l'appel à projet Fonds des Mobilités Actives – Source : Région Réunion..122
Tableau 42: Objectifs de déploiement des bornes de recharge publiques.....127
Tableau 43: Récapitulatif des actions transport et leurs impacts énergétiques.....128
Tableau 44: Objectifs de la MDE en cumulé depuis 2019.....133
Tableau 45: Objectifs du secteur du transport routier.....133
Tableau 46: Objectifs du secteur transport pour 2019-2023 et 2024-2028.....133
Tableau 47: Récapitulatif des objectifs ENR pour l'électricité à 2023 et 2028 –.....134
Tableau 48: Tableau récapitulatif par type d'énergie aux horizons 2023 – 2028.....135

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Annexe 1 : Bilan de la PPE 2016 – 2018

1- Bilan du développement des énergies renouvelables et en matière d'électricité

La mise en œuvre de la PPE sur 2016 – 2017 a été marquée par les avancées suivantes :

- Concernant le photovoltaïque : les résultats de l'appel d'offres de la CRE en août 2017 sont, pour la Réunion :
  - Pour les installations photovoltaïques équipées de dispositifs de stockage (batteries) : une vingtaine de projets lauréats pour une puissance de 22 MWc environ ;
  - Pour les installations en autoconsommation : 13 projets lauréats, pour 4,5 MWc

- EDF a présenté des études préalables pour l'optimisation des centrales hydroélectriques de Takamaka ;
- S'agissant de la Biomasse : l'État et le Conseil régional ont lancé l'élaboration d'un schéma régional biomasse qui précise les objectifs et les modalités de mobilisation de la biomasse pour l'énergie.

Ce projet de schéma sera arrêté mi 2018. Le SRB tiendra lieu de plan de mobilisation de la biomasse, annexé à la PPE 2019 – 2028 ;

- Un appel d'offres de la CRE est en cours pour du stockage centralisé sur le réseau électrique haute tension, afin d'augmenter l'insertion des énergies renouvelables intermittentes ;
- En matière de sécurité d'approvisionnement dans l'Ouest et le Sud de l'Île : le chantier de turbine à combustion fonctionnant au bioéthanol, a bien avancé. Sa mise en service est prévue mi 2018.

2- Bilan des actions de la maîtrise de l'énergie (MDE)

2.1- Bilan quantitatif

Bien qu'il soit difficile de chiffrer l'énergie qui n'a pas été dépensée, deux approches sont proposées ci-après.

Comparaison de l'évolution des consommations avec les prévisions

Le calcul de la consommation globale en électricité de l'île comparé au scenario affiché dans la PPE 2016/2023 permet une évaluation des objectifs fixés pour cette première période de la PPE.

La PPE proposait pour 2016/2018 :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Année	2014	2015	2016	201	2018
Consommation électrique (prév.)	2597	2657	2716	2775	2836

Les consommations d'électricité sur 2016/2018 se sont élevées à :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Consommation électrique	2597	2657	2708		

L'évolution s'avère conforme aux ambitions de la PPE sur cette première période. A 2017, le cumul des effets des actions de MDE menées sur le territoire dans le résidentiel et le tertiaire – industrie équivaut à plus de 40 GWh évités.

2.2- Bilan qualitatif

Les actions menées en matière d'efficacité énergétique ont globalement porté sur les axes suivants :

- dans l'industrie : management de l'énergie, optimisation de process, etc.
- dans le tertiaire : bâtiment performant, grande distribution, isolation…
- dans le résidentiel et chez les particuliers y compris sur la cible des foyers les plus démunis : SLIME, éclairage, isolation, protection solaire…

Industrie

Dans l'industrie, des actions ont été menées pour encourager la mise en place d'un management de l'énergie dans les entreprises et les accompagner vers la norme ISO 50 001, dans le cadre du programme (ASSURE) animé par l'Adir. Ce programme est toujours en cours.

Résidentiel/Particuliers

Dans le résidentiel collectif ou individuel, durant les 10 dernières années, la Région Réunion, l'Ademe et EDF ont œuvré pour la MDE auprès de la population réunionnaise en proposant des aides financières pour les travaux d'économies d'énergie en réhabilitation de l'habitat, notamment les travaux touchant à l'eau chaude solaire, l'isolation solaire, la protection solaire, l'éclairage performant (externe et interne) des logements.

La professionnalisation des acteurs qui vendent et/ou posent des matériels relatifs à l'efficacité énergétique et ce, notamment à travers la mise en place de la RGE sur le territoire, a permis de massifier les actions de MDE sur ce secteur.

Des Espaces Info Énergie (EIE) ont été mis en place pour apporter un conseil aux particuliers qui le souhaitent dans leur acte de construire, de rénovation ou plus simplement pour des choix de matériels (électroménager, climatisation…).

Les premières plateformes de rénovation énergétique (3 plates-formes) sont en cours de mise en place avec des EPCI et les communes.

Le programme SLIME qui vise à conseiller et équiper en matériels performants des familles en situation de précarité énergétique s'est développé à la Réunion et a permis de sensibiliser aux économies d'énergie 9 000 foyers en quelques années.

Avec ses offres AGIR + EDF a permis la diffusion de LED, l'isolation des toitures et la mise en place de protection solaires chez les particuliers. La campagne massive sur les ampoules LED de 2016 à 2017 a permis d'en distribuer 400 000 unités.

D'autres acteurs ont également largement participé à la diffusion en masse de LED à la Réunion.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Tertiaire

Ce secteur est composé de 5 grandes branches d'activités :

- Le commerce qui comprend 2 grandes catégories : l'alimentaire et le non – alimentaire,
- Les bureaux,
- L'enseignement,
- L'hôtellerie /restauration,
- La santé.

Dans le secteur de la grande distribution, le projet SEGA a permis de mobiliser 18 établissements sur la gestion optimisée de leur consommation énergétique et l'amélioration de leurs équipements.
Les outils Batipeï et Opticlim qui permettent d'évaluer la performance énergétique des bâtiments et d'optimiser le dimensionnement de la climatisation quand on y a recours ont fait l'objet de formation pour en favoriser l'usage par les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrages.
Dans les bâtiments neufs tertiaires, la mise en œuvre du programme PREBAT Réunion a permis de retenir une vingtaine de projets, dont 11 sont suivis et réalisés et 4 sont en cours de finalisation.
L'accompagnement apporté par l'Ademe aux porteurs de projets, a permis que 11 d'entre eux aient été lauréats des appels à projets nationaux sur les bâtiments performants, les outils de calcul et de modélisation en lien avec le bioclimatique ou la climatisation performante.
Les entreprises tertiaires ont pu être accompagnées par EDF pour le remplacement de matériels existants ou le primo – équipement avec des climatisations performantes et l'isolation des bâtiments.
Une plate-forme de formation – Praxibat – à la rénovation a été mise en place pour permettre de développer des programmes de formation adaptées aux spécificités locales de la rénovation thermique des bâtiments (CMA/CIRBAT).

Zoom sur le secteur commerce alimentaire
Le froid commercial représente un enjeu extrêmement important. Il est utilisé par les hyper et supermarchés soit, 70 bâtiments. Il s'agit ici du froid process (et non de la climatisation) qui constitue en moyenne, plus de 50 % des consommations énergétiques.
Des campagnes d'audits énergétiques instrumentés entre 2008/2013 ont réussi à fédérer la plupart des enseignes (Leclerc, Carrefour, Casino…) et ont permis de mesurer la performance énergétique de leur parc.
Afin d'améliorer et consolider les ratios relevés, une action collective spécifique au secteur de la GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) a été soutenue par l'Ademe : le projet SEGA (signature énergétique pour une gestion automatisée). Ce programme vise à proposer à des acteurs un suivi de leur performance énergétique basée sur 6 indicateurs principaux (global, température, climatisation, éclairage, froid, autres). Il permet de connaître et de suivre l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments tout en étant adapté à leur usage (ex : suivi de la consommation du mètre linéaire de froid). Ce programme innovant était assuré via une plateforme web et permettait de programmer des évènements indiquant des dérives ou des actions correctives à mettre en œuvre sur les différentes utilités.
Lors de son lancement en 2013, firent partie du programme, 23 sites de la grande distribution appartenant à 4 enseignes : Leclerc (17), Carrefour (3), Casino (1) et Leader Price (2).

Il a permis de constater qu'un site non optimisé est souvent caractérisé par :

- Une faible qualité du bâti…(isolation de toiture insuffisante) ;
- Une production froide dissociée pour le positif et le négatif à fluide à fort pouvoir de réchauffement global (type R404) ;
- Des meubles frigorifiques ouverts ;
- Un éclairage au mieux en fluo de type T 12 ou T8 ;
- Une gestion de l'ensemble des utilités quasi-inexistante ou inopérante (absence de pilotage des points de consignes et de contrôle – commande effectif).

Une opération pilote a été initiée sur un grand hyper marché (Le Portail/Saint-Leu) afin de calibrer les solutions techniques disponibles, et les gains envisageables dans le contexte climatique réunionnais. Le plan d'actions dans ce cadre a porté sur :

- Un bâti performant (isolation de la toiture et des murs) ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- Une centrale froid en cascade R134/CO_2 assurant le positif et le négatif apportant une amélioration de l'efficacité frigorifique ;
- La fermeture des meubles positifs et négatifs ;
- De l'éclairage T5 en base avec de l'éclairage d'accentuation sur certaines zones à forte contraintes commerciales ;
- La gestion maître du site avec la gestion efficiente des périodes d'inoccupation et la gestion climatique du froid (BP flottante, et HP flottante en hiver austral), de la climatisation et de l'éclairage.

Cette opération composée d'un bouquet de technologies disponibles sans véritable effort d'innovation a permis d'atteindre un ratio de 650 kWh/an/m² de surface de vente, contre plus 1 100 kWh/an/m²Sv.

Ainsi, vue l'intensité énergétique des bâtiments du secteur commerce alimentaire (parc moyen situé entre 900 à 1 200 kWh/an/m², les potentiels d'économies de cette cible sont conséquents et atteignables.
Il est à noter que des marges d'amélioration existent notamment sur l'éclairage, car depuis 1 an la diffusion de LED dans le secteur a débuté mais aussi par une optimisation de la climatisation et de sa gestion

-Zoom sur le secteur des bureaux

Le secteur des bureaux est le secteur plus consommateur du secteur tertiaire (près de 11 % des consommations électriques de l'Île). Le patrimoine est plus diversifié, mais également plus resserré en consommation moyenne surfacique.
Plus de 4400 sites sont couverts, et le spectre des consommations s'étalent de 60 à 200 kWh/an/m² et ce, quelle que soit la surface utile. La compilation des diagnostics suivis par l'Ademe au cours des 3 dernières années permet de constater la diversité du ratio énergétique ainsi que le figure le tableau ci-dessous.

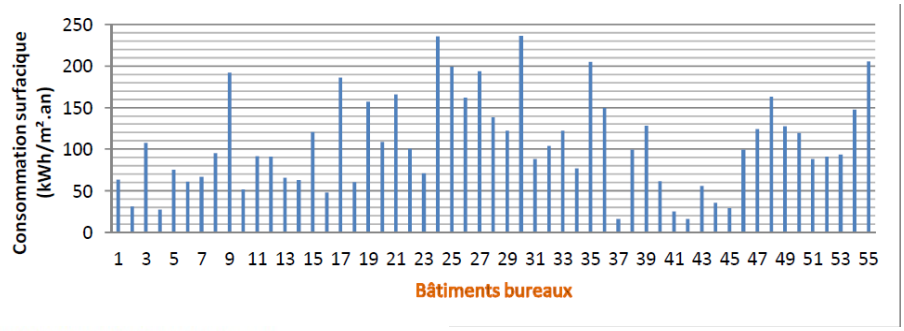

Nombre d'études pris en compte : 55

Conso. surfacique min : 16 kWh/m².an

Conso. surfacique max : 237 kWh/m².an

Moyenne : 112 kWh/m².an

Ecart type moyen: 49.7 kWh/m².an = 42 % de la moyenne

Quel que soit le mode d'occupation ou le type d'activités, les proportions de consommations varient beaucoup.
La climatisation peut varier de l'ordre de 15 à 70 %.
L'éclairage occupe une part assez constante, de 15 à 20 %.
Une grande proportion du « divers » n'est souvent pas assez traitée.
À la Réunion, c'est bien l'usage à savoir : le nombre d'heures d'occupation, le niveau d'équipements qui va principalement dimensionner le niveau de consommation énergétique, avant le poids du climat (cas de la métropole).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Aussi, la stratégie adoptée pour mener des actions a été de distinguer et de s'adapter à 3 catégories de sites. Ont été mis en œuvre :
— Un dispositif adapté au secteur diffus (petit tertiaire),
— Un dispositif d'audits énergétiques instrumentés pour les grands bâtiments existants et la mise en place d'actions non standards (1 000 à 1 200 sites estimés) (Grand tertiaire existant),
— Un accompagnement sur des programmes pilotes en neuf et non standards (opérations neuves) pour éviter les consommations de demain et assurer une visibilité forte et stimulante pour l'ensemble des acteurs de la construction.

Petit tertiaire
80 % du patrimoine bureaux (soit 3 000 sites environ) a une surface inférieure à 800 m². Ce secteur est traité par les opérations standards sur l'éclairage, les brasseurs d'air, la climatisation, et les actions sur le bâti (protection solaire du toit, des murs et des baies…)
Sur ce segment, les bâtiments sont climatisés par des systèmes individuels de type splits systèmes. La consommation annuelle de ces sites oscille entre 50 000 et 100 000 kWh/an, ce qui rend complexe à la fois, la mise en œuvre d'audits instrumentés sur le plan technique et financier et l'accompagnement en bilatéral.

Grand tertiaire existant climatisé et patrimoine
Dans le grand tertiaire dit « non standard », l'outil utilisé est le cahier des charges de l'Ademe adapté au contexte tropical et à la signature énergétique des bâtiments.
Cette instrumentation permet notamment d'identifier précisément des pistes d'amélioration dans l'usage (régulation) par des mesures de sobriété énergétique qui représentent un potentiel d'économies important ce, pour des coûts de mise en œuvre modérés.

Les constats :- sur tous les sites, 50 % de l'énergie est consommée en inoccupation,
— le gisement d'économies réalisables est très important,
— il conviendrait d'imposer cette démarche qualitative à l'ensemble des audits énergétiques afin d'éviter des dérives et des propositions d'actions inadaptées.
Ci-dessous, les 2 résultats obtenus sur le même site, entre un audit instrumenté et l'estimation faite par un bureau d'études réputé. Ce dernier aiguillait les enjeux sur la rénovation du bâti (très lourde et très coûteuse), sur l'éclairage et la bureautique alors que l'audit instrumenté mettait en avant la régulation et prioritairement la gestion des équipements de génie climatique (ventilation incluse).

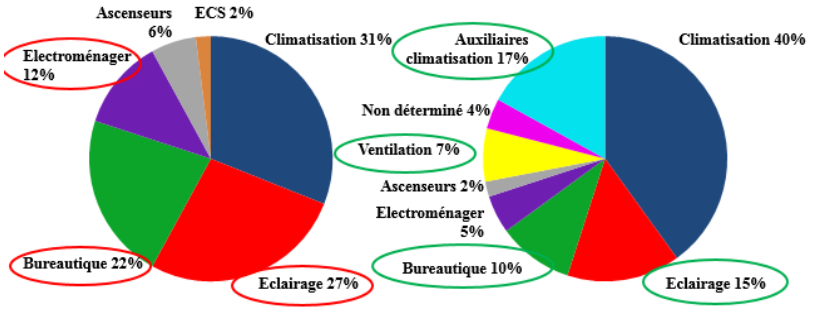

STANDARD **MESURES**

Malgré ces constats très positifs, les actions sont complexes à piloter et à mettre en œuvre pour les maîtres d'ouvrage. A titre d'exemple, sur deux sites pilotes accompagnés par l'Ademe depuis 2 ans, il aura fallu une année pour faire accepter l'arrêt d'une pompe de distribution par le maître d'ouvrage et l'opérateur de climatisation. Il semble nécessaire de réfléchir à une filière adaptée à cette problématique et proposer des climaticiens, des auditeurs des paramètres de génie climatique.

Les mesures entreprises sur 4 des 5 bâtiments suivis ont permis des économies de 25 % à 40 % avec un temps de retour inférieur à 5 ans. Elles ont concerné, dans l'ordre :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- L'arrêt des auxiliaires de climatisation en inoccupation (en hiver et en été, le soir et les week-ends)
- La gestion par variation des débits de distribution,
- La gestion des centrales de ventilation,
- L'éclairage (remplacement et gradation).

Les actions à prioriser sur le bâti sont l'isolation de toiture, mais surtout la protection solaire des baies.
La protection solaire des murs est beaucoup plus difficile à financer et ne présente pas des gains substantiels, notamment dans le cas de parois de couleur claire (soit 70 % du parc moyen).

L'instrumentation a un coût certain (20 000 €/site environ) mais elle apparaît nécessaire compte tenu de la difficulté à cerner les enjeux énergétiques et à définir un programme d'actions efficient et adapté aux problématiques.
Les marges d'erreurs sont trop importantes lors des diagnostics effectués uniquement sur des relevés ou sur des campagnes courtes (une semaine). Ces diagnostics conduisent à des estimations inexploitables pour les décideurs et peuvent fausser de façon évidente les enjeux énergétiques du territoire.

Les résultats obtenus sur le secteur tertiaire au cours des 5 dernières années imposent, avant tout, de travailler de façon fine sur une gestion plus efficiente des installations de climatisation que ce soit en termes de durée d'usage ou en termes de réglages. Cela nécessitera un travail de fond avec les installateurs et les maîtres d'ouvrages qui méconnaissent les potentiels d'amélioration pourtant très élevés de ces réglages.

Opérations neuves et bâtiments pilotes (2010-2016) :

En 2009, un programme démonstrateur PREBAT a été mis en œuvre visant à réaliser et tester des bâtiments sans climatisation ou avec un niveau de consommation maîtrisée. Il s'inscrivait dans une démarche environnementale globale intégrant la gestion des déchets, la santé et le choix des matériaux (vu notamment sous l'angle du bilan carbone) mais priorisait clairement la consommation énergétique. De façon synthétique, deux cibles étaient fixées :

- soit une consommation finale inférieure à 60 kWh/an/m² pour un bâtiment climatisé 4 mois,
- soit une consommation finale inférieure à 40 kWh/an/m² pour un bâtiment non climatisé.

Ces ratios s'appliquaient à tous les usages de l'énergie du bâtiment et pour un bâtiment occupé a minima 2 100 heures. N'étaient pas comptées les zones avec du process (laboratoires, activité de serveurs…) et les zones dites sans enjeux (garage, hangar…).
Ce programme a concerné près de 24 projets, dont 11 sont réalisés et suivis : 4 sont en cours de finalisation, 2 en phase de lancement. 3 d'entre eux démarrent les études en 2018, et 4 non pas été retenus. 80 % des projets s'inscrivent ainsi dans cette démarche.

La moyenne obtenue sur la dizaine de bâtiments suivis est de l'ordre de 40 kWh/an /m², soit un facteur 3 en dessous du parc moyen réunionnais et le programme a contribué à économiser 1,5 GWh/an. Il a nécessité un financement public de 1,3 M€. A noter que le projet du Pôle sanitaire de l'ouest n'entre pas dans ce bilan, ses résultats étant présentés dans le secteur santé.

Les objectifs du programme ont été atteints et se sont maintenus dans le temps. Un des bâtiments livré en 2010 devait garantir 60 kWh/an/m². Objet d'un contrôle externe en 2016, 6 ans plus tard, sa consommation annuelle est de 62 kWh/an/m². De même pour le bâtiment Darwin, dont les consommations ont été réduites et sont passées à 50 kWh/an/m², soit 15 % de baisse depuis sa livraison en 2013 dans le cadre d'un programme pilote accompagné par EDF et la société RSW.

Dans le neuf, l'absence de réglementation est un frein. Le succès du programme de bâtiments démonstrateurs notamment constitue un levier pour mieux concevoir les bâtiments eux-mêmes et

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

éviter un fonctionnement de la climatisation toute l'année, ce qui est un gisement d'économies rentables et efficaces.

Au-delà des résultats, le programme PREBAT a permis de promouvoir une conception climatique des bâtiments dans un secteur où le tout climatisé (à 100 % du temps) demeure la doctrine. Il permet à des concepteurs et à des maîtres d'ouvrages de tester des opérations innovantes avec des architectures adaptées à nos climats devant répondre à des objectifs énergétiques contraignants.
Cependant, l'incitation économique (surtout à l'exploitation) demeure trop faible et devrait être valorisée en vue d'une généralisation (économie réelle de 5 euros/m²/an facturé alors qu'elle est de 10 euros/m²/an en prenant en compte la réalité des coûts marginaux).
Les processus de suivi sont sur notre territoire sont des leviers réels permettant d'améliorer l'utilisation du bâtiment, de comprendre des dérives non imaginées au départ (exemple : problème de dysfonctionnement de ballon électrique d'appoint sur l'installation d'eau chaude solaire du site d'hébergement de l'IRSAM qui consommait 60 % du bâtiment ; grâce à ce processus d'accompagnement il a été résolu depuis).
En métropole, la mise en œuvre de solutions techniques bâties (continuité de l'isolation, traitement des ponts thermiques, bon traitement de l'étanchéité) forme des axes d'amélioration premiers d'un bâtiment basse consommation. Ce n'est pas le cas sur l'Île où la totalité des usages énergétiques sont électriques et le caractère diffus des bâtiments impose une métrologie juste et longue (1 à 2 ans) afin d'engager le futur propriétaire sur le chemin de la performance. Aussi cela nécessite une expertise souvent externe. Lesdits experts qui ont été souvent des bureaux d'études – concepteurs trouvent ce processus très positif. Ils apprennent de leurs erreurs et progressent à la différence d'une mission d'audit réalisée par un certificateur peu impliqué dans les processus de conception des installations.

Zoom sur le secteur enseignement éducation
Le parc de ce secteur présente des enjeux énergétiques assez modérés. On estime à environ 50 % la surface du parc climatisé avec un usage essentiellement concentré en été. Toutefois, le temps d'activité de ce secteur reste modéré (établissements fermés vers 15 h/16 h, vacances scolaires en été austral) et permet de maîtriser l'amplitude de l'usage de la climatisation et son développement.
La consommation du parc enseignement oscille entre 20 et 60 kWh/an /m². La technique de climatisation la plus répandue consiste en des climatiseurs individuels (60 % du parc). S'agissant de l'éclairage, la technologie majoritaire est le tube fluorescent de type T8.
Ce parc se caractérise par le bon niveau de connaissances de ses propriétaires qui sont les collectivités locales et leur nombre limité. Le patrimoine du Conseil Départemental (collèges seuls) présente une consommation estimée de 12 GWh/an répartis sur 77 collèges. L'Université quant à elle, consomme 8 GWh/an et dispose d'un suivi énergétique de qualité. Pour ce qui concerne le Conseil Régional, son patrimoine des lycées affiche une consommation énergétique de 15,7 GWh/an répartis sur 44 sites (données 2016).

Ces 3 acteurs (Université, Conseil Général, et Conseil Régional) couvrent 50 % des enjeux du secteur où la problématique est clairement d'éviter un développement de la climatisation malgré les plaintes accrues des utilisateurs des bâtiments.
Ainsi un ambitieux programme de rénovation thermique a été lancé par la Région qui prévoit des actions sur le bâti : protection solaire du toit, protection des murs et des baies, mise en place de brasseurs d'air, mais aussi le remplacement de l'éclairage et la gestion électrique des équipements souvent sources de consommations parasites en inoccupation. Le Conseil Départemental également a défini un programme de rénovation lancé sur 3 de ces établissements et devant permettre de fixer des objectifs ambitieux de rénovation. L'Université de la Réunion a débuté une réflexion sur la gestion performante de ses équipements qu'il y aura lieu de concrétiser et d'accompagner.

Pour ce qui concerne le reste du secteur éducation (2 à 3 % de consommation estimée sur 600 sites), le caractère diffus du parc et la difficulté à budgétiser des investissements par leurs propriétaires, obligent à traiter ce segment par les offres dites standards notamment sur le bâti, les brasseurs d'air, l'éclairage, voire la climatisation.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Zoom sur le secteur santé

La branche santé présente une grande similitude avec la morphologie globale du secteur tertiaire. Ainsi, 50 bâtiments consomment deux fois plus que 2 500 autres sites. Quelques sites sont donc très consommateurs avec une proportion forte de l'usage climatisation. Peu d'audits de qualité ont malheureusement pu être réalisés, faute de demande et d'intérêt des acteurs. Une opération a cependant démontré un potentiel d'économies d'énergie de 40 % à travers des interventions sur l'eau chaude et la climatisation sur les sites de ce secteur.

Deux grandes catégories de sites se distinguent :

- Les groupes hospitaliers avoisinant 20 GWh/an par unité de consommation et les cliniques situées entre 2 à 5 GWh/an par site (ne comportant pas de salles blanches),
- Les cabinets et laboratoires.

La première catégorie représente les 2/3 des consommations du secteur avec 50 sites. Les grandes zones de process qui caractérisent cette catégorie de site sont des facteurs limitants pour le concept de « maîtrise de l'énergie ». La MDE y reste à ce jour peu étendue. Autre handicap de ce secteur : le caractère sensible et la technicité des métiers qui y sont exercés.
La climatisation qui concerne 90 % de la surface des bâtiments est de type classique.
Sur les gros centres, se trouvent des groupes avec des condensations à eau, ce qui permet d'avoir des rendements assez bons au vu du climat chaud (coefficient d'efficacité frigorifique EER de 3,2 mesuré sur l'installation du bâtiment central de Saint-Pierre) alors que plusieurs bâtiments à plus faibles besoins présentent un rendement de 2 à 2,5 du fait de condensation à air. De même, 70 % des installations de génie climatique ne bénéficient pas de système de gestion et sont peu suivis.

S'agissant de l'eau chaude, le développement du solaire thermique demeure faible hormis sur le site du CHU sud.
Les sites sont dotés d'un grand nombre d'équipements électriques et les contraintes liées à la légionellose (maintien de température et chocs thermiques) atténuent les économies envisageables.
Pour l'éclairage, la technologie majoritairement présente est le T8 avec un taux de pénétration de 80 %. Aussi, la démocratisation de la LED devrait apporter des gains substantiels dans le futur.
Un programme pilote a été décidé pour le futur hôpital de l'ouest (livrable en septembre 2018). Il prévoit :

- Une conception bioclimatique permettant de limiter l'utilisation de la climatisation à 6 mois et assurant entre 40 % et 50 % d'économie de climatisation selon les zones des bâtiments.
- Une installation de génie climatique performante couplant une pompe à chaleur permettant le sous-refroidissement de la climatisation, le chauffage de l'eau chaude et la déshumidification des batteries des centrales de traitement d'air soit un gain estimé de 20 %.

Ce projet devrait permettre d'économiser près de 1,5 GWh/an soit, 35 % d'économies par rapport à un projet standard.
Le reste du secteur santé (4 % de consommation estimée sur 2 500 sites) est traité par la filière et les offres dites standards, notamment pour la climatisation et l'éclairage, compte tenu de son caractère diffus et de sa difficulté à mobiliser les occupants non propriétaires.

Au bilan, le secteur de la santé reste mal connu en termes d'utilisation. Il convient de mieux comparer les technologies utilisées et surtout son mode de fonctionnement (gestion de l'inoccupation, point de consigne, régulation…). Le suivi de l'opération pilote innovant en termes de conception et de solutions techniques (pompe à chaleur couplée sur la climatisation et l'ECS) devra être assuré pour permettre son déploiement dans le futur.

Zoom sur le secteur hôtellerie / restauration

Le secteur hôtellerie/restauration, très consommateur d'énergie, constitue un enjeu très important.
En hôtellerie seule, les intensités énergétiques sont très fortes et varient de 200 kWh/an/m² à

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

400 kWh/an/m². En restauration, la consommation se situe environ à 500 kWh/an/m² et est tingue par de fortes pointes.
L'Ademe a évalué 14 sites (3 à 4 étoiles) dont la consommation moyenne annuelle se situait entre 300 MWh/an et 1,5 MWh/an mais, il s'avère peu évident de définir un indicateur de performance énergétique.
La variabilité des usages (présence d'une piscine ou d'une restauration) rend difficile la comparaison et l'analyse des données. Le ratio du label européen présentant les kWh/nuitée n'est pas très pertinent non plus pour la Réunion où beaucoup d'hôtels ont un fonctionnement hybride (restauration, salles de séminaire,..) et non seulement hôtelier, ce qui génère d'importantes fluctuations énergétiques. Certains sites ont un seuil bas mais conservent des intensités surfaciques très élevées.
Seul le caractère peu vertueux du secteur peut être affirmé : au-delà de 200 kWh/m²/ an, les sites sont trop consommateurs, quel que soit leur niveau de prestations et d'équipements.

Indicateurs énergétiques dans le secteur hotellerie/restauration

Les pratiques en termes d'efficacité énergétique demeurent peu importantes. Ainsi, 60 % du parc possède des toitures non isolées et peu de protection solaire des baies. Les établissements sont équipés de climatiseurs individuels dans 75 % des cas avec un taux de surface climatisée de 85 %! Seuls 25 % des sites auraient recours à l'eau chaude solaire et utiliseraient encore majoritairement l'électricité en cuisine. Enfin, 100 % du parc éclairage et climatisation est piloté manuellement et ne dispose d'aucun système de gestion énergétique.
L'état « énergétique » du parc offre donc un potentiel de marges de manœuvres conséquent. Pour exemple, la rénovation de climatisation et sa gestion sur un des sites a permis de faire diminuer la consommation annuelle de 14 % soit une baisse de près de 40 % de l'usage climatisation sans que le confort en soit détérioré. De même, 30 % des usages, en moyenne, sont en dehors de la cible traditionnelle des utilités constatées : cuisine, climatisation, éclairage et eau chaude. Ce potentiel mérite d'être mieux évalué et piloté.

Compte tenu de ces constats, il apparaît nécessaire de travailler à la définition d'un indicateur énergie pertinent du secteur. Pour cela, une connaissance plus fine, par sous utilité, doit être acquise (une connaissance des usages à la chambre, dissociation des surfaces restauration/séminaire…). **Cette action pourrait être adossée à une démarche de labellisation (type écolabel) qui se déploierait localement**

3. Bilan des ENR

Filière	Puissance installée (MW)		
	Bilan à fin 2017	Objectifs PPE1 2018	Objectifs PPE1 2023
PV avec stockage	19	47,5	77,5
PV sans stockage	168,9	193,6	231,6
Méthanisation	4,4	6,9	10,4
Gazéification		1	4

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

ORC		5	
Énergies marines		0	5
Géothermie		0	5
Hydraulique	138,6	134,1	173,1
Éolien	16,5	24,5	41,5
Déchets		0	16
total	347,4	412,6	573,8

Zoom sur l'éclairage public
Source : SPL Horizon Réunion 2016

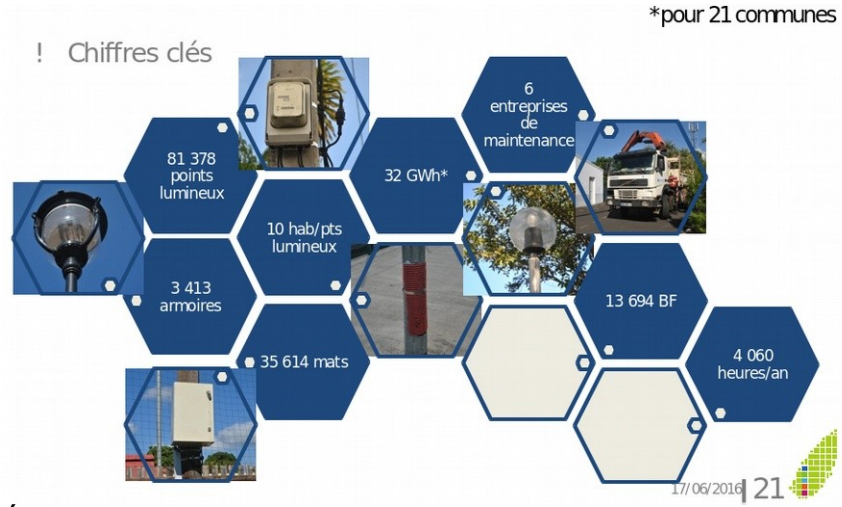

État des lieux : Avec une consommation annuelle de l'ordre de 32 GWh, l'éclairage public des 24 communes de la Réunion représente à lui seul près de 2 % de la consommation totale d'électricité de la Réunion soit le double de la Métropole. Le parc est estimé à environ 80 000 points lumineux, 9 MW de puissance installée pour 100 tonnes de CO_2 émis par nuit.
Ainsi, la maîtrise de l'énergie au niveau de ce poste est importante. Elle répond à des enjeux économiques mais aussi sociaux et environnementaux. À l'échelle des collectivités locales, l'éclairage public représente entre 20 et 60 % de la facture annuelle d'électricité. Ces consommations représentent en effet un gisement important d'économies d'énergies et constituent pour les acteurs de l'énergie une priorité en matière de maîtrise de la demande en énergie.
L'étude commandée par le SIDELEC en 2016, dresse un état des lieux assez complet du secteur de l'éclairage public et des équipements présents sur les voiries communales. Ci-dessus quelques chiffres clés.

Étude de cadrage et vétusté
Plus d'une commune sur 2 a réalisé un diagnostic technique durant les 10 dernières années. Cependant, la majorité d'entre elles a une vision erronée quant à l'état de vétusté de ses équipements. Cela s'explique notamment par les rapports d'entretien fournis par les entreprises n'intégrant pas systématiquement toutes les investigations nécessaires à la caractérisation du patrimoine.
Par manque de moyens financiers les Plans pluriannuels d'investissement (PPI) sont peu ou pas mis en œuvre.

Les technologies d'éclairage
D'un point de vue énergétique, les équipements en jeu, notamment les sources lumineuses et les équipements électriques auxiliaires sont plutôt standard.
En effet, 70 % des voiries sont éclairées par une source d'efficacité lumineuse inférieure à 80 lm/W notamment les lampes de type sodium haute pression (SHP) ou des lampes à vapeur de mercure telles que les ballons fluo.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Sur l'ensemble des territoires communaux, les sources lumineuses à LED sont peu présentes. En règle générale, le déploiement de la technologie ne dépasse pas le stade du test ponctuel sur tout ou partie de voirie.
Il a été identifié plus de 15 % des points lumineux comme étant des lampes à vapeur de mercure.
Au regard de la directive européenne 2005/32, l'État français devra supprimer ce type de technologie du marché, suivant le planning de mise en œuvre ci-dessous.

Type/Année	2012	2015	2017
Lampe à vapeur de mercure (MBF, HWL, HLP, HQL, HSB)		Interdiction	
Lampes à vapeur de sodium rétrofit (SHP, SOX, SHX, SON, SLP, SDW)		Interdiction	
Lampes à vapeur de sodium verre mat (SHP, SOX, SHX, SON, SLP, SDW)	Interdiction des lampes de moins de 80lm/W		
Lampes à vapeur de sodium verre clair (SHP, SOX, SHX, SON, SLP, SDW)	Interdiction des lampes de moins de 90lm/W		
Lampes aux halogénures métalliques, verre mat (HID, IN, ION, HPI CDM, HQI, HCI, HSI, MS, MP)	Interdiction des lampes de moins de 70lm/W		Interdiction des lampes de moins de 75lm/W
Lampes aux halogénures métallique verre clair (HID, IN, ION, CDM, HQI)	Interdiction des lampes de moins de 75lm/W		Interdiction des lampes de moins de 80lm/W
Ballasts	Interdiction des rendements < 70%		Interdiction des rendements < 85%
Luminaire	Les nouvelles lampes doivent être compatibles aves les ballasts prescrits à partir de 2017		

Équipements auxiliaires
Très peu de communes ont fait le choix du ballast électronique. Ainsi, plus de 90 % des candélabres sont équipés de ballast ferromagnétique.

Pilotage et commande du parc
Le pilotage du parc est réalisé à travers 3 grandes familles :
— les horloges (astronomiques/classiques) ;
— les cellules photo électriques ;
— les GTC.
Des gisements d'économies d'énergie existent à ce niveau. En effet, seulement près d'1/3 du parc est piloté par des horloges astronomiques.
Il est à noter que le pilotage type « Pulsadis » est encore présent sur la partie Nord-Est de l'île, les collectivités voulant de plus en plus se défaire de ce type de commande.
La durée moyenne d'éclairage journalière est d'environ 11 heures contre 9 heures en Métropole.
Du fait de la crainte d'observer une augmentation des actes de vandalisme, Les coupures de nuit (partielle sur le territoire) et l'abaissement du flux lumineux sont très peu utilisées.
La diminution des consommations électriques pourra se faire grâce à la maîtrise du temps de fonctionnement de l'éclairage.
Cependant, l'évolution des modes de vies pourrait limiter cela, notamment en raison de la nécessité de favoriser davantage la vie nocturne, sur certaines communes.

Projets en cours
Commune de la Plaine des Palmistes : rénovation de 655 points lumineux avec mobilisation des aides du FEDER, EDF et Ademe ;
Diagnostic des équipements des 13 communes ayant transféré leur TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité). Ce projet concerne 17 225 points lumineux soit, plus de 20 % du parc.

Plan d'actions
Il est proposé de mettre en place un plan d'actions concret qui réponde aux enjeux évoqués s'articulant autour de 3 axes :
1- Lancer un plan régional d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public avec principalement :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

— Un diagnostic des installations d'éclairage public des 24 communes intégrant la qualité photométrique,
— Des mesures pérennes d'aides aux communes permettant :

Le remplacement des 15 000 luminaires Ballon Fluo « BF » (dont la fabrication est interdite depuis avril 2015) par des lampes moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement. Pour exemple, une lampe de 100 W sodium haute pression « SHP » éclaire 2 fois mieux qu'une lampe BF de 125 W,

De diviser par 2 la consommation de leurs parcs d'éclairage public

La mise en sécurité électrique des installations (armoires, réseaux et candélabres),

Le « relanternage » avec changement de lampe pour lutter contre les pollutions lumineuses et une meilleure efficacité photométrique des lanternes,

De l'efficacité lumineuse des sources en remplaçant les ballasts ferromagnétiques par des ballasts électroniques > jusqu'à 10 % d'économie par lampe et allongement de leur durée de vie,

De généraliser l'utilisation d'horloge astronomique et/ou capteurs crépusculaire et la variation du flux lumineux à l'armoire ou au point lumineux.

2- Évaluer la performance dans le temps et maintenir les équipements, dans le cadre :
— D'une mutualisation des investissements, des moyens et de la gestion des installations d'éclairage public permettant des économies d'échelle et une maintenance préventive efficace.
— De la mise en place d'une cartographie et SIG précis des réseaux et équipements d'éclairage public, qui serait alors un outil précieux à destination des communes dans la gestion de leurs installations et des réponses aux DT DICT,
— De la réalisation des tableaux de bord énergie (TBE) pour le suivi de l'impact des actions sur les consommations électriques ;
3- Communiquer et éduquer pour faciliter le déploiement des actions techniques grâce à :
— L'élaboration et la promotion de guides techniques à l'attention des acteurs techniques (guide : « Éclairons juste la Réunion », des brochures à l'attention des administrés,
— La formalisation de retours d'expériences profitables aux acteurs sur les technologies existantes, les marchés, les modes de gestion…
— La mise en place de moments d'échanges techniques à l'attention des collectivités, syndicats, entreprises privées, acteurs publics…
— La réalisation de sessions d'information à l'attention des élus et du grand public sur les problématiques et les enjeux environnementaux liés à l'éclairage public

Les hypothèses ci-dessous permettent d'établir un potentiel d'économies d'énergie ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissement pour l'axe 1 de ce plan, soit :
— 80 0000 points lumineux ;
— 100 % du parc à rénover (hors réseaux d'alimentation et mâts) ;
— Coûts de rénovation de 600 €/point lumineux, toutes dépenses confondues ;
— Diminution de la consommation électrique du parc de 50 % (à minima) ;

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réduction des consommations électriques par action :

Axe	Intitulé		Détails	Gisement (kWh/an)	
1	plan régional d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public **(100% du parc concerné)**	relanternage	**# Remplacement des 15 000 luminaires Ballon Fluo « BF » # Mise en sécurité électrique des installations (armoires, réseaux et candélabres), # "Relanternage" avec changement de lampes pour lutter contre les pollutions lumineuses et une meilleure efficacité photométrique des lanternes, # Remplacement des ballasts ferromagnétiques par des ballasts électroniques**	35%	**11 461 203,60**
		abaissement	**# utilisation de la variation du flux lumineux à l'armoire ou au point lumineux**	10%	**3 274 629,60**
		horloge	**# utilisation d'horloge astronomique et/ou capteurs crépusculaire**	5%	**1 637 314,80**
					16 373 148,00

En prenant en compte les hypothèses ci-dessus, le plan pluriannuel d'aides estimé à 48 M€ permettrait d'économiser : jusqu'à 15 000 tonnes de CO_2 par an 16 GWh / an, et au moins 30 % de la facture d'électricité des communes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Annexe 2- Cadre territorial de compensation des petites actions visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité à La Réunion adopté par délibération de la CRE n° 2019-006 du 17 janvier 2019

ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION DU CADRE DE COMPENSATION

La production d'électricité sur l'île dépend encore majoritairement des énergies fossiles. Les actions de maîtrise de l'énergie sont donc un moyen de réduire les émissions de CO_2. Le meilleur KWh est celui que l'on ne consomme pas car on n'a pas à le produire !

La MDE est à ce titre l'un des piliers de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) afin d'accélérer les ambitions d'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2030.

En janvier 2019, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a publié un arrêté, fruit d'un travail de 2 ans avec les acteurs locaux. Ce projet s'appelle le « Cadre Territorial de Compensation » (CTC) et son objectif est de renforcer le déploiement de la Maitrise de l'Energie sur les territoires insulaires. Un programme d'actions détaillé a été décrit, et un budget significatif a été alloué pour la période 2019-2023. L'enjeu est de diminuer les consommations d'électricité, les émissions de CO_2 et surtout de donner au territoire les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux de ce cadre de compensation.

La CRE a missionné le Comité MDE pour élaborer le cadre territorial de compensation de La Réunion. Ce Comité MDE regroupe la DEAL, L'ADEME, La Région Réunion et EDF. L'atteinte des objectifs fixés au cadre de compensation nécessite un accompagnement important et cohérent sur le territoire. Ceci passe notamment, au-delà des aides financières par :

- Une sensibilisation de tout public aux éco gestes et à l'importance de la MDE sur notre territoire insulaire,
- Une communication facilitant le parcours de la population pour accéder aux aides financières publiques liées aux travaux de MDE, au titre des charges de Service Public.

A cette fin, le Comité MDE a transmis à la CRE en avril 2019, un plan de communication, d'accompagnement et de sensibilisation à la MDE pour les années 2020 et 2021. Ce plan constitue un programme stratégique à l'échelle du territoire. Il détaille l'ensemble des actions envisagées, les acteurs sollicités, le budget prévisionnel et son financement.

Ce plan stratégique de communication et d'accompagnement comprend un volet « communication institutionnelle », lequel, à la demande de la CRE, devra être piloté et financé par l'ensemble des membres du Comité MDE de La Réunion.

C'est dans ce contexte que les acteurs de la Gouvernance de l'énergie inscrivent leurs actions, dans un esprit de service public moderne, autour d'une promesse centrale : **« ensemble relevons le défi de la maîtrise de l'énergie » !**

Le plan de communication du Cadre de Compensation de la Réunion est centré autour de trois actions principales :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

1. Une campagne institutionnelle « générique » : les éléments structurants qui caractérisent cette campagne sont : l'engagement citoyen, la modernisation de l'image de [illegible] une action d'intérêt général utile à La Réunion. La campagne « chapeau » sera cosignée par l'ensemble des partenaires du Comité MDE. Les livrables envisagés pour cette campagne de communication :

- ·_1 spot TV diffusable sur le Web et/ou au cinéma
- ·_1 ou 2 visuels print pour des insertions presse et une déclinaison pour les réseaux sociaux
- ·_1 spot radio

2. _Un site Internet dédié : le site Internet des Espaces Infos Energie sera actualisé pour devenir la plateforme numérique de ressources pédagogiques et d'informations de la Réunion. Films pédagogiques, actualités, data, cette plateforme valorisera les enjeux liés à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, les acteurs du territoire, le réseau des professionnels partenaires et l'ensemble des dispositifs d'aide pour chaque typologie de clients. Afin d'harmoniser les contenus et s'assurer de l'exhaustivité des offres MDE des Partenaires, un travail de refonte et de mise à jour du site sera engagé en 2020.

3. _Un community manager : il sera chargé de faire vivre des contenus digitaux permettant d'assurer la promotion des solutions MDE liées au cadre de compensation sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn…) et assurera le lien avec le site Internet des EIE.

La mise en œuvre du plan de communication du Cadre de Compensation sera suivie par le Comité MDE. Un bilan sera présenté chaque année pour mesurer l'impact de cette campagne et l'adéquation avec les objectifs MDE du Cadre de Compensation et ceux de la PPE.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Annexe 3 – Hypothèses du Bilan Prévisionnel d'EDF 2019-2020 – Scénario AZUR

Croissance démographique (issue du scénario haut de l'INSEE publié en 2017 qui se base sur les dernières données de recensement)

Population en milliers d'habitants	2018	2023	2028
Scénario AZUR	862	889	916

Croissance économique

PIB (M€)	2018	2023	2028
Scénario AZUR	17 974	19 270	20 613

Taux d'équipement pour la climatisation (qui inclut l'effet de l'isolation) et l'eau chaude sanitaire

		2023	2028
Climatisation	Taux d'équipement*	36 %	43 %
	Consommations / logement équipé (MWh)	0,64	0,54
Eau chaude sanitaire	Taux d'équipement	98 %	99 %
	Part de marché solaire – Logements existants	68 %	73 %
	Part de marché solaire – Logements neufs	90 %	95 %
	Part de marché chauffe-eau thermodynamiques	4 %	7 %

* Cette hypothèse du scénario AZUR du BP d'EDF sera à confirmer au regard de la réalisation des objectifs de rénovation thermique du bâti (logements).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Annexe 4 – L'évolution des coûts du MWh photovoltaïque ces dernières années à La Réunion

Le graphique ci-dessous trace de manière schématique l'évolution des coûts du MWh photovoltaïque ces dernières années à La Réunion.

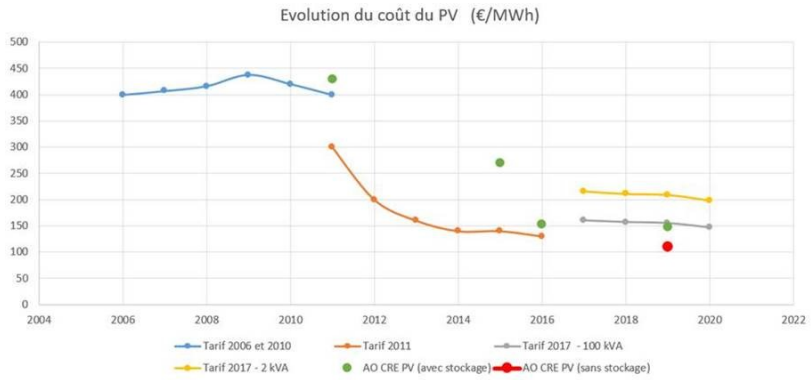

Cela montre qu'un coût complet du photovoltaïque de 100 € / MWh est atteignable à relativement court terme, sous réserve de dimensionnement conséquent des centrales (plusieurs MW) et d'éviter l'adossement PV + stockage qui n'est pas optimal (points verts).

A partir de cette hypothèse de coût complet du photovoltaïque, une analyse simplifiée a été menée avec les hypothèses suivantes :

- Consommation 2028 scénario AZUR du Bilan Prévisionnel
- Puissance PV installée = 450 ou 540 MW
- Différents taux d'intégration d'EnR Non Synchrone
- PEI converti au biocombustible
- Coût des arrêts / démarrages des groupes de la centrale PEI non pris en compte (ce qui maximise la rentabilité du photovoltaïque)

Ainsi il est en déduit que le développement du PV aux conditions économiques indiquées plus haut, à hauteur de 450 MW ou de 540 MW, permet d'économiser des coûts de CSPE, et cela en tenant compte de l'énergie limitée pour respecter les critères sûreté du système électrique. Il peut donc être décidé d'afficher une fourchette de développement de 450 à 540 MW pour la période 2023 – 2028, fourchette qui sera à affiner ultérieurement selon l'évolution des différentes hypothèses (coûts des filières, confirmation des conversions, taux d'intégration des EnR non synchrones etc).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Annexe 5 – Synthèse des études et projets en cours de la petite hydraulique

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Schéma Régional Biomasse de La Réunion

Rapport d'état des lieux

Version finale – révisée
version du 20/10/2020

HORIZON
REUNION

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Table des matières

Table des figures....5
Table des tableaux....5
Table des documents de référence....6
Table des acronymes....8
Contexte général du Schéma Régional Biomasse....10
Cadre du SRB....10
Cadre réglementaire : codifications, échéances, objectifs et hiérarchie....10
Articulations avec les politiques publiques....10
Contenu du Schéma Régional Biomasse....11
Procédure de validation du schéma....13
Gouvernance du SRB....13
Objectifs de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB)....13
Articulation du SRB avec la SNMB....13
Les catégories de biomasse de la SNMB et leurs déclinaisons réunionnaises....14
La Programmation Pluriannuelle pour l'Energie....15
Rappel des objectifs de la PPE en lien avec le SRB....15
Evaluation des besoins en biomasse à l'échelle de La Réunion....17
Politiques et mesures sectorielles régionales ou infrarégionales impliquées....18
POE FEDER 2014-2020....18
FEADER....18
CPER 2015-2020....19
SRCAE et PPE....19
PCAET....19
Tarifs de rachat de l'électricité d'origine biomasse : appels d'offre CRE, contrats de gré à gré et obligations d'achat....20
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) 20
Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB)....20
Méthodologie....21
Méthodologie globale....21
Pilotage et gouvernance....21
Planning....22
Rapport d'état des lieux....22
Décret....22
Méthode employée....23
Document d'orientation....24
Décret....24
Méthode employée....24
Evaluation environnementale et stratégique....25
Etat des lieux....26

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Evaluation des gisements de biomasse potentiels et mobilisables actuels....26
Biomasse issue du secteur forestier....26
Biomasse issue du secteur agricole pour les productions végétales....28
Biomasse issue du secteur agricole pour les effluents d'élevage....30
Biomasse issues du secteur industriel....32
Biomasses issues du secteur urbain et des collectivités....38
Synthèse de l'état des lieux....44
Ressources en biomasse en 2017....44
Hypothèses retenues....44
Contributions de chaque biomasse en équivalent énergie primaire....45
Ressources biomasses en équivalent énergie primaire par EPCI....47
Projection des gisements potentiels et mobilisables de biomasse aux échéances 2020, 2023, 2030 et 2050....51
Glossaire....52
Unités de conversion....53
Bibliographie....54
Liste des personnes contactées....55
ANNEXES....56
Annexe 1 : Gouvernance du SRB....56
Annexe 2 : Liste des sources bibliographiques pour l'évaluation des gisements....57
Annexe 3 : Biomasses retenues dans le périmètre du SRB et hypothèses....59
Annexe 4 : Tableau détaillée des estimations en équivalent énergies primaires des gisements retenus dans le cadre du SRB....61
Annexe 5 : Tableau de contribution pour la SNMB....62

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Table des figures

Figure 1 : Articulation du SRB avec d'autres plans et schémas....10
Figure 2 : Objectifs d'augmentation d'énergie à produire à partir de biomasse d'après la PPE 2016-2023....16
Figure 3 : Méthodologie globale pour l'élaboration du SRB....20
Figure 4 : Planning de réalisation et de validation du SRB....21
Figure 5 : Définition du gisement potentiel et du gisement mobilisable pour valorisation énergétique....22
Figure 6 : Contribution des différentes espèces de bois en tMS/an au gisement mobilisable de biomasse issue du secteur forestier....26
Figure 7 : Gisement mobilisable (en tMB) du bois de forêt par EPCI en 2017....26
Figure 8 : Gisement mobilisable (en tMB) des pailles de canne par EPCI en 2017....28
Figure 9 : Gisement mobilisable (en tMB) des effluents d'élevage par EPCI en 2017....30
Figure 10 : Gisement potentiel (en tMS) des biomasses issues des IAA par EPCI en 2017....32
Figure 11 : Gisement mobilisable (en tMB) de broyats de palette par EPCI en 2017....33
Figure 12 : Tableau récapitulatif du gisement potentiel 2016 des boues des STEU....37
Figure 13 : Gisement mobilisable (en tMB) de boues de STEU par EPCI en 2017....38
Figure 14 : Gisement mobilisable (en tMB) des déchets alimentaires des établissements publics par EPCI en 2017 39
Figure 15 : Gisement mobilisable (en tMB) de biodéchets des ménages par EPCI en 2017....40
Figure 16 : Gisement mobilisable (en tMB) de déchets végétaux collectés par EPCI en 2017....41
Figure 17 : Gisement potentiel (en tMB) de biodéchets des grandes surfaces alimentaires par EPCI en 2017....42
Figure 18 : Bilan des gisements potentiels et mobilisables pour l'énergie par type de biomasse et production d'énergie supposé....43
Figure 19 : Biomasse mobilisable pour l'énergie en équivalent énergie primaire en 2017 (en GWh)....44
Figure 20 : Équivalent énergie primaire de la biomasse mobilisable et valorisée en 2017 (en GWh)....45
Figure 21 : Equivalent énergie primaire de la biomasse mobilisable et non valorisée en 2017 (en GWh)....45
Figure 22 : Gisement total de biomasse mobilisable - hors bagasse – par EPCI en 2017 en équivalent énergie primaire (en GWh)....46
Figure 23 : CINOR - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse....47
Figure 24 : CIREST - Répartition du gisement mobilisation par type de biomasse....48
Figure 25 : CASUD - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse....48
Figure 26 : CIREST - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse....49
Figure 27 : TCO - Répartition du gisement mobilisable par type de gisement....49

Table des tableaux

Tableau 1 : Planning de validation du Schéma Régional Biomasse....12
Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2016-2023 pour la biomasse....15
Tableau 3 : Objectifs prévus dans la future PPE 2019-2028....15
Tableau 4 : Evolution des puissances cumulées et de l'énergie produite à partir de biomasse suivant les objectifs PPE 2016-2023....16
Tableau 5 : Gisements des effluents d'élevage par type....30
Tableau 6 : Panorama des industries prises en compte dans le gisement des IAA....31
Tableau 7 : Gisements des broyats de palettes....33
Tableau 8 : Gisement des vinasses provenant des distilleries....35

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Table des documents de référence

SNMB - Stratégie National de Mobilisation de la Biomasse

Issu de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015. La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB), publiée par arrêté le 26 février 2018, a pour vocation de développer les externalités positives liées à la mobilisation, et de facto, à l'utilisation accrue de la biomasse, notamment pour l'atténuation du changement climatique :

- La valorisation de la biomasse en énergie permet une utilisation moindre d'énergies fossiles (effet de substitution) ;
- La mobilisation de la biomasse et du bois en particulier s'articule avec la gestion durable de la ressource et ainsi l'augmentation de son potentiel de captage du carbone (stockage net du carbone) ;
- La France possédant une importante ressource en biomasse, la présente stratégie a également pour objectif de permettre une meilleure indépendance énergétique du pays ;
- La résilience économique agricole et forestière, par le développement de filières compétitives et rémunératrices, pour les producteurs ainsi que pour l'ensemble de la chaîne de valeur.

Pour la coordination et le pilotage d'ensemble des projets de mobilisation ou de production de biomasse, en lien notamment avec le renforcement des compétences des conseils régionaux à ce niveau et les soutiens publics aux filières économiques, l'échelon régional est le plus approprié.

Programmation Pluriannuelle de l'Energie

Les Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La PPE de métropole continentale est élaborée par le Gouvernement tandis que les PPE des Zones Non Interconnectées (ZNI) sont élaborées conjointement par l'Etat et la collectivité régionale.

La PPE Réunion 2016-2023, validée le 12 avril 2017 par le décret n°2017-530, comprend les volets suivants :

- la sécurité d'approvisionnement qui définit les critères de sûreté du système énergétique, notamment le critère de défaillance du système électrique ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'énergie primaire, en particulier fossile ;
- le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération. La PPE définit en particulier les objectifs de développement des énergies renouvelables pour les différentes filières, pour l'atteinte desquels le Ministre chargé de l'énergie peut engager des appels d'offres ;
- le développement équilibré des réseaux, du stockage, de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie pour favoriser notamment la production locale d'énergie, le développement des réseaux intelligents et l'autoproduction ;
- la stratégie de développement de la mobilité propre ;
- la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie, en particulier pour les entreprises exposées à la concurrence internationale. Ce volet présente les politiques permettant de réduire le coût de l'énergie ;
- l'évaluation des besoins de compétences professionnelles dans le domaine de l'énergie et à l'adaptation des formations à ces besoins.

La PPE est actuellement en cours de révision, en ce sens, le Schéma Régional Biomasse de la Région s'appuie sur les objectifs fixés dans la PPE 2016-2023 en vigueur et constitue le plan de développement de la biomasse de la PPE Réunion au titre de l'article L. 141-5 du Code de l'énergie pour la période 2019-2028.

PRFB - Programme Régional Forêt Bois

Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) définit un plan d'action pour une durée maximale de 10 ans. Conformément au décret du 25 juin 2015 relatif au programme national de la forêt et du bois (PNFB) et aux programmes régionaux, il doit être élaboré dans les 2 ans suivant l'approbation du PNFB et :

- fixe les orientations de gestion forestière durable dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles et les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- définit l'ensemble des orientations à prendre en compte dans la gestion forestière à l'échelle régionale et interrégionale, notamment celles visant à assurer la compatibilité avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, avec les orientations prévues dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité et du plan national d'adaptation au changement climatique ;
- en matière d'économie de la filière forêt-bois, il indique notamment les éléments et caractéristiques pertinents de structuration du marché à l'échelle régionale et interrégionale afin d'adapter les objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois ainsi que les besoins de desserte pour la mobilisation du bois ;
- il indique également les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels.

La publication du PRFB de la Réunion est prévue courant 2ème semestre 2020

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

La loi NOTRe du 07 août 2015 confie aux régions de nouvelles compétences pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce plan unique qui regroupe les Déchets Ménagers et Assimilés, les Déchets des Activités Economiques et les déchets du BTP, inclut également un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Le décret d'application relatif au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) a été publié le 17 juin 2016. A cet effet, la Région est accompagné d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du plan régional, dont les travaux ont démarré depuis le début de l'année 2017.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Table des acronymes

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AE : Autorité Environnementale
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
BER : Bilan Energétique de La Réunion
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CADDE : Commission Aménagement Développement Durable et Énergie
CASUD : Communauté d'Agglomération du Sud
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CD : Conseil Départemental
CINOR : Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion
CIRAD : Centre international de recherche agronomique pour le développement
CIREST : Communauté Intercommunale Réunion Est
CIVIS : Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
CO_2 : Dioxyde de carbone
CPER : Contrat de Plan Etat-Région
CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
CT : Combustion Thermique
DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DOM : Département d'Outre-Mer
EDF : Electricité de France
EES : Évaluation Environnementale Stratégique
EnR : Energie Renouvelable
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
GABIR : Gestion Agricole des Biomasses à La Réunion
GES : Gaz à Effet de Serre
IAA : Industries Agro-Alimentaires
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
MB : Matière brute (tMB : tonnes de matière brute)
MS : Matière sèche (tMS : tonnes de matière sèche)
OER : Observatoire de l'Energie de La Réunion
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
ONF : Office National des Forêts
ORC : Organic Rankine Cycle – Cycle Organique de Rankine
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territoriale
PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
POE : Programme Opérationnel Européen
PNR : Parc National de La Réunion
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
PPGDND : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
PRERURE : Plan Régional des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie
PRFB : Programme Régional Forêt et Bois
PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
SAR : Schéma d'Aménagement Régional
SNBC : Stratégie National Bas Carbone
SNMB : Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse
SRB : Schéma Régional Biomasse
STEU : Station d'Épuration des Eaux Usées
STEP : Station d'Épuration
TCO : Territoire de la Côte Ouest
ZNI : Zone Non Interconnectée

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

I. Contexte général du Schéma Régional Biomasse

1. Cadre du SRB

I.1.1. Cadre réglementaire : codifications, échéances, objectifs et hiérarchie

Issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et évoluant dans le cadre du développement de l'économie circulaire, le Schéma Régional Biomasse est codifié par les articles L. 222-3-1 ainsi que par les articles D. 222-8 à 14 du Code de l'environnement. Il est réglementé pour application par le décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse.

Le SRB, en lien avec la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse, doit être élaboré au plus tard 18 mois après la promulgation de la LTECV et sera révisé a minima tous les 6 ans, parallèlement à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Elaboré conjointement par l'Etat et la Région Réunion, le SRB définit des objectifs de développement de la biomasse-énergie dans le but de tendre vers un mix énergétique régional allouant une part plus importante aux énergies renouvelables.

En ce sens, le Schéma Régional Biomasse de la Région Réunion constitue le plan de développement de la biomasse de la PPE Réunion au titre de l'article L. 141-5 du Code de l'énergie.

Le contexte réunionnais est particulier du fait de l'appartenance de l'île à la catégorie des « zones non interconnectées » (ZNI) au réseau métropolitain, d'une forte dépendance aux importations d'énergies fossiles (86,6% en 2016[1]) dans son mix énergétique et de sa volonté, tel que prévu dans la LTECV pour les ZNI, d'atteindre une autonomie énergétique à l'horizon 2030.

L'île de La Réunion est un territoire avec un fort potentiel en matière d'énergie décarbonée. En effet, elle regorge d'opportunités de développement des énergies renouvelables, notamment dans le domaine de la biomasse-énergie.
Cependant, le sujet est complexe et des analyses croisées sont nécessaires face aux enjeux concernés : l'énergie, l'aménagement du territoire, l'environnement et la biodiversité, la gestion des déchets, l'alimentation et l'économie circulaire.

En effet, la biomasse doit prioritairement être mobilisée pour :

1. La satisfaction des besoins alimentaires (besoins théoriquement couverts au niveau mondial à l'horizon 2050 d'après le rapport « Alimentation », FAO[2])
2. La valorisation agronomique (compostage, épandage…), les matériaux et la chimie (priorité majeure à l'économie bas-carbone dans le cadre du développement durable)
3. L'énergie sachant que l'utilisation de la biomasse pour l'énergie doit être prise en compte en dernier ressort pour une optimisation de la matière mobilisable

Le contenu du Schéma Régional Biomasse et des hypothèses de calculs établies évaluent ainsi un gisement en biomasse dit « potentiel », et un gisement en biomasse dit « mobilisable » pour une valorisation énergétique.

I.1.2. Articulations avec les politiques publiques

Comme mentionné dans le décret cité dans la partie précédente, l'élaboration du Schéma Régional Biomasse s'articule avec des plans et programmes suivants :

- La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB) publiée par arrêté le 26 février 2018
- Le Schéma Régional d'Aménagement (SAR) approuvé le 22 novembre 2011
- Le Schéma Régional Climat Air Energie approuvé le 18 décembre 2013
- La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) adoptée le 12 avril 2017, en cours de révision
- Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) approuvé le 21 juin 2016
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours d'élaboration
- Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) prévu pour 2018

1 Bilan Energétique Île de La Réunion 2016
2 Food and Agriculture Organization of the United Nations

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

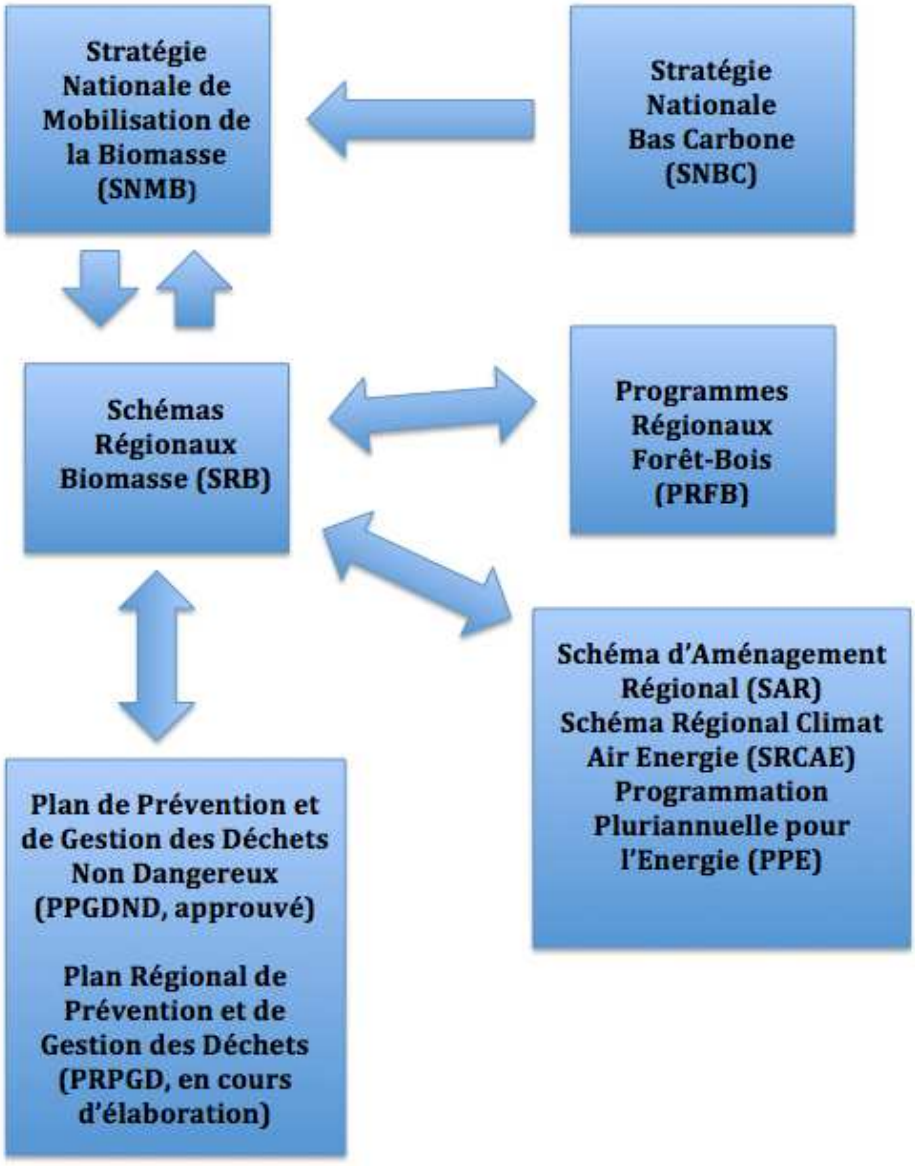

Figure 1 : Articulation du SRB avec d'autres plans et schémas

2. Contenu du Schéma Régional Biomasse

Le décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse définit le contenu du SRB comme suit :

« **Art. D. 222-8.-**Le schéma régional biomasse porte sur les échéances des périodes définies par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L. 141-1 du code de l'énergie et sur celles assignées à la politique énergétique nationale à l'article L. 100-4 du même code.

Art. D. 222-9. - Le schéma régional biomasse comprend :

1° Un rapport analysant la situation de la production, de la mobilisation et de la consommation de biomasse, les politiques publiques ayant un impact sur cette situation, et leurs perspectives d'évolution

2° Un document d'orientation.

Art. D. 222-10. - Le rapport mentionné au 1° de l'article D. 222-9 comprend :

1° Une estimation, à la date de son établissement, de la production régionale des catégories de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, de leur mobilisation et de l'utilisation qui en est faite pour des usages énergétiques et non énergétiques, ainsi qu'un récapitulatif des éléments portant sur la biomasse

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

figurant dans les diagnostics et objectifs des plans climat-air-énergie territoriaux prévus à l'article L. 229-26 ;

2° Un rappel des objectifs mentionnés au 6° de l'article D. 211-3 du code de l'énergie et de leur déclinaison au niveau de la région[3] ;

3° Un récapitulatif des politiques et mesures sectorielles régionales ou infrarégionales ayant un impact sur l'évolution des ressources de biomasse non alimentaire, sur leur mobilisation et sur la demande en biomasse non alimentaire ;

4° Une évaluation des volumes de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique mobilisables aux échéances considérées par le schéma, tenant compte des leviers et contraintes technico-économiques, environnementales et sociales, notamment celles liées au transport. La répartition de ces volumes est figurée sur des cartes permettant de distinguer les territoires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Art. D. 222-11. - Le document d'orientation mentionné au 2° de l'article D. 222-9 définit :

1° Des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique pour satisfaire les besoins des filières énergétiques et non énergétiques, comprenant des trajectoires indicatives pour les échéances considérées ;
Pour le secteur forestier, aux échéances considérées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 122-1 du code forestier, les objectifs mentionnés au précédent alinéa sont ceux fixés par ce programme ; pour la filière biomasse issue de déchets à usage énergétique, aux échéances considérées par le plan régional de prévention et de gestion des déchets mentionné aux articles L. 541-13 et L. 541-14 du code de l'environnement, ils sont ceux fixés par ce plan ;

2° Les mesures régionales ou infra-régionales nécessaires pour atteindre les objectifs définis au 1°, en tenant compte des orientations et actions fixées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 121-2-2 du code forestier ;

3° Les modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre, comprenant la mise en place d'indicateurs. »

3 Correspondent aux objectifs de production et de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

3. Procédure de validation du schéma

Le Schéma Régional Biomasse est approuvé par délibération du Conseil Régional et validé par publication d'un arrêté préfectoral. Les étapes sont les suivantes :

	MOMENTS CLES	DATES
Phase de démarrage	Comité de pilotage 1	9 juin 2017
	Formation SRB	22 et 23 août 2017
Phase 1 : Rapport d'état des lieux	Comité technique 1	26 juin 2017
	Comité de pilotage 2	1er septembre 2017
Phase 2 : Documents d'orientation	Ateliers d'orientation	27 septembre 2017
	Comité technique 2	10 novembre 2017
	Comité de pilotage 3	1er décembre 2017
Evaluation Environnementale et Stratégique		Du 10 novembre 2017 au 1er décembre 2017
Validations préalables aux consultations	Comité stratégique de pilotage 1	11 décembre 2017
	Consultation des acteurs du SRB	Du 28 décembre 2017au 29 janvier 2018
	Comité de pilotage 4	21 février 2018
	Avis de la Commission Aménagement Développement Durable Energie (CADDE 1)	23 mai 2018
	Comité stratégique de pilotage 1	21 août 2018
	Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)	1 mars 2019
	Avis du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE)	06 mars 2019
	Assemblée Plénière (Arrêt du SRB)	29 mars 2019
	Assemblée Plénière 2 (Arrêt du SRB) – actualisation des éléments de la PPE révisée	25 novembre 2020
Consultation et validation finale	Avis de l'Autorité Environnementale (3 mois)	Courrier de saisine de l'AE de la Région daté du 20 mai 2019 adressé au Préfet
	Consultation du public et intégration des remarques	courant 2021
	Etat/Région : validation finale Préparation de la déclaration environnementale	
	Avis de la Commission Aménagement Développement Durable Energie (CADDE 2)	
	Assemblée Plénière 3	
	Validation par Arrêté Préfectoral Publication de la déclaration environnementale	
Evaluation et révision du SRB		Horizon 2023 – au plus tard 6 ans après l'adoption

Tableau 1 : Planning de validation du Schéma Régional Biomasse

Le document est publié sur les sites internet du Conseil Régional et de la Préfecture.

4. Gouvernance du SRB

L'élaboration du Schéma Régional Biomasse est assurée par la collaboration entre cinq instances :

- Le comité de pilotage, composé de l'Etat (SGAR, DEAL, DAAF), de l'ADEME, de la Région Réunion et du Conseil Général de La Réunion valide la méthodologie, les résultats et le contenu et propose la composition du comité technique.
- Le comité technique, composé des différents représentants et experts des filières concernées par le SRB, fournit les données et la matière pour son élaboration, donne des avis sur les travaux, la méthodologie et les rendus des différentes phases.
- Le comité stratégique de la Gouvernance énergie de la Réunion, donne un avis sur le document finalisé.
- La SPL Energies Réunion assure l'assistance à la maitrise d'ouvrage ayant en charge la réalisation technique, la rédaction et l'animation des différents groupes de travail.
- Le bureau d'étude Cyathéa est en charge de l'évaluation environnementale stratégique dite EES.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

5. Objectifs de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB)

I.5.1. Articulation du SRB avec la SNMB

Le territoire français disposant d'une importante ressource en biomasse, la SNMB, également issue de la LTECV, a pour ambition, d'une part, de développer les externalités positives liées à la mobilisation et l'utilisation de la biomasse énergie dans le but de permettre une meilleure indépendance énergétique du territoire (métropole et outre-mer) et, d'autre part, de prendre en compte la nécessité de développer des filières compétitives et rémunératrices pour les producteurs de biomasse ainsi que l'ensemble de la chaîne de valeur.

Il s'agit d'une stratégie de « mobilisation » et non de « valorisation » de la biomasse, la SNMB n'a de ce fait pas de prise opérationnelle directe sur les usages des ressources et leur articulation. Cependant, l'articulation des usages constituant le fil conducteur de ce projet, la SNMB, de par son suivi annuel, a l'objectif de répondre aux questions d'approvisionnement des installations et de veiller au respect de la hiérarchie des usages de la biomasse ainsi que leur harmonie, notamment en cas de détérioration des conditions environnementales et économiques d'approvisionnement pour un utilisateur en particulier.

La production de biomasse concerne en premier lieu les territoires dont est issue cette biomasse, d'où l'intérêt d'en décentraliser la politique et de la décliner à l'échelle régionale par le biais du SRB dont la visée est d'en déterminer les aspects opérationnels d'un point de vue énergétique (c'est-à-dire d'établir les objectifs de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique).

I.5.2. Les catégories de biomasse de la SNMB et leurs déclinaisons réunionnaises

Dans le document Projet de Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse du 9 mai 2017, sont séparées les biomasses françaises selon les catégories suivantes :

- la biomasse forestière,
- la biomasse agricole,
- les effluents d'élevage,
- la biomasse liée aux co-produits et déchets.

C'est sur cette base que l'état des lieux du Schéma Régional Biomasse est établi, en apportant la sous-catégorisation supplémentaire suivante à la biomasse liée aux co-produits et déchets :

- biomasse issue du secteur industriel,
- biomasse issue du secteur urbain et des collectivités.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

6. La Programmation Pluriannuelle pour l'Energie

I.6.1. Rappel des objectifs de la PPE en lien avec le SRB

I.6.1.1. *PPE 2016-2023*

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) est en lien avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), outil stratégique dans le secteur des énergies renouvelables, et en constitue son volet « énergie ».

Le SRCAE contient des orientations permettant : l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, l'atteinte des normes de qualité de l'air. Il y est aussi inscrit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération, ainsi que la mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique telles que les unités de cogénération, notamment alimentées à partir de biomasse, conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat.

La PPE de la Réunion, élément fondateur de la transition énergétique, est un outil de définition de la stratégie énergétique de l'île.

De par son insularité, l'approvisionnement énergétique de La Réunion est contraint et repose sur les énergies fossiles importées à hauteur de 86,6%[4] dont :

- 62% pour les produits pétroliers,
- 36% pour le charbon,
- 2% pour le gaz butane.

La PPE fixe donc des objectifs de développement des énergies renouvelables pour substituer progressivement les énergies fossiles et atteindre une autonomie énergétique avec un mix 100% renouvelable en 2030, conformément aux ambitions de la LTECV. Parmi ces objectifs, certains plus spécifiques concernent la biomasse et sa valorisation énergétique par différentes filières : la combustion, la méthanisation et la gazéification.

La combustion

L'enjeu est de substituer les énergies fossiles par des ressources en biomasse (par exemple la bagasse et/ou les déchets verts) comme vecteur énergétique.
Les objectifs sont d'atteindre une part d'électricité produite par la biomasse dans les centrales à combustion de 25% en 2018 et de 53% en 2023, ce qui représente une augmentation de 100 GWh en 2018 et 481 GWh en 2023 par rapport à l'électricité produite en 2013.

Une convention entre la région et Albioma a également été signée dans la but d'assurer le remplacement progressif d'une part de charbon de combustion en ressources biomasse mobilisables sur l'île de la Réunion, compte tenu de la hiérarchie des usages et des conditions économiques.

La méthanisation

L'enjeu est de développer la filière méthanisation sur le territoire et, pour ce faire, d'identifier et de qualifier le potentiel de production, les acteurs concernés ainsi que d'améliorer la maîtrise du gisement et de toute la logistique associée.
Les objectifs sont une augmentation de puissance électrique installée de +2,5 MW pour 2018 puis +6 MW pour 2023 par rapport à 2013.

La gazéification

L'enjeu est de montrer la faisabilité technico-économique de cette technologie innovante par la recherche et le développement afin de développer la filière gazéification dans des conditions optimales adaptées au territoire réunionnais.
Les objectifs sont une augmentation de puissance électrique installée de +1 MW pour 2018 puis +4 MW pour 2023 par rapport à 2013.

4 Bilan énergétique Île de La Réunion 2016

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Filière	GWh produits en 2018	MWe cumulés de 2016 à 2018	GWh produits en 2023	MWe cumulés de 2016 à 2023
Bagasse et autres biomasses valorisées en CT	+100 par rapport à 2013		+481 par rapport à 2013	
Méthanisation	+17.5	+2.5	+42	+6
Gazéification	+7	+1	+28	+4

Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2016-2023 pour la biomasse

I.6.1.2. *PPE 2019-2028 révisée et prévisions futures*

En 2018, la PPE est entré en révision pour établir une nouvelle période s'étalant de 2019 à 2028. Les objectifs prévus impliquant la biomasse énergie, qui restent à confirmer, seraient les suivants :

Filière	Objectifs 2023	Objectifs 2028
Bagasse et autres biomasses valorisées en CT	+200 MWe Conversion 100% biomasse (locale/importée)	
Cogénération - combustion	+1 MWe par rapport à 2018 (combustion palettes – déchets verts) +0,2 MW par rapport à 2016 (gazéification bois, effluents d'élevage)	+0,4 MWe par rapport à 2023 boues de step) +4 MWe par rapport à 2023 (canne fibre) +0,4MWe par rapport à 2023 (palettes)
Cogénération - gazéification		
Méthanisation	+ 2,2 MWe par rapport à 2016	Méthanisation des biodéchets ménagers (issus de la collecte sélective rendue obligatoire en 2025)
Valorisation chaleur	+1 MWth par rapport à 2018	

Tableau 3 : Objectifs prévus dans la future PPE 2019-2028

Les objectifs quantitatifs en terme de puissance se basent sur des projets existants connus pour chaque filière justifiant la baisse des objectifs pour certaines (méthanisation, gazéification).

D'après la PPE 2019-2028 :

- Une conversion totale des centrales thermiques est prévue dès 2023, substituant ainsi le charbon par de la biomasse-énergie. La priorité sera donnée à la mobilisation de la biomasse locale mais, dans un premier temps, ne pouvant pas totalement subvenir aux besoins des centrales, une part importée (type plaquette de bois) est envisagée. La puissance convertie sera de 190MWe en campagne sucrière et de 200MWe hors campagne sucrière.
- La filière gazéification est remplacée et élargie à une filière cogénération regroupant aussi bien des projets de gazéification que des projets de combustion ayant pour but une production d'électricité.
- La méthanisation des biodéchets ménagers est prévue pour 2028 et fait suite à l'obligation réglementaire de collecte sélective des biodéchets ménagers devant s'appliquer à l'ensemble du territoire à partir de 2025.
- Une filière pour la valorisation de chaleur est ajoutée car il existe un besoin sur l'île, notamment dans certains procédés industriels. L'utilisation de biomasse en combustible pourrait substituer à l'utilisation actuelle d'énergies fossiles.
- Dans le cadre du comité de transformation agricole installé par le Préfet sur demande du Président de la République, un des axes de travail identifié est la canne énergie. La Région Réunion et le Conseil Départemental ont lancé une étude macro-économique sur une filière de valorisation de la canne fibre à La Réunion dont les résultats sont attendus au troisième trimestre 2020. Le scénario maximaliste étudie la conversion de la filière canne sucre en filière canne fibre approvisionnant les centrales thermiques existantes. Une deuxième phase de recherche et développement devra approfondir les résultats de l'étude macro-économique et apporter des réponses aux questions en suspens :
  - Expérimentation de culture
  - Préparation du combustible
  - Processus industriels
  - Analyses socio-territoriales

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

(A titre de commentaire : biométhanisation domestique
les conditions climatiques de la Réunion permettraient le développement de système type biométhanisation domestique. Ces systèmes permettraient à l'échelle individuelle de produire du gaz de cuisson et de réduire les déchets. Cependant ce type d'installation est soumis actuellement au régime de la déclaration ICPE, il conviendrait de lever tous les risques pour les usagers dans le respect de la réglementation.)

A titre d'information, ci-dessous la liste des projets biomasse répertoriés dans le cadre de la PPE révisée sur 2019-2028 :

- **Conversion** charbon à la biomasse et aux CSR – Albioma
- **Cogénération**
  - **Combustion de biomasse** :
    - 1 projet de combustion de boues de STEP
    - projet combustion de déchets verts + palettes
  - **Gazéification :**
    - 4 projets de gazéification de biomasse
- **Valorisation de la canne fibre** : projet expérimental de valorisation de la canne fibre : +4 MW par rapport à 2016
- **Méthanisation :**
  - 1 projet de méthanisation de vinasses
  - 3 projets de méthanisation agricole et territoriale
  - 1 projet de méthanisation de biodéchets (biogaz valorisé dans les UVE de CSR)
- **Valorisation chaleur :**
  - production de chaleur industrielle

A long terme, aux échéances 2030-2050, l'objectif est de tendre vers l'autonomie énergétique de l'île et de consolider la filière de valorisation de biomasse locale. La filière biomasse énergie est aujourd'hui structurée par la bagasse issue de la canne à sucre. L'avenir de la filière canne à sucre est donc un enjeu majeur et prioritaire pour la biomasse énergie réunionnaise et pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance « Energie ».

En revanche, contrairement aux régions métropolitaines, aucun objectif précis de mobilisation de la biomasse n'est précisé pour ces échéances.

Les objectifs retenus dans ce schéma sont ceux inscrits dans la PPE non révisée couvrant la période 2013-2023.

I.6.2. Evaluation des besoins en biomasse à l'échelle de La Réunion

Dans le cadre de la PPE 2016-2023, des objectifs, cités précédemment, ont été fixés en matière de puissances installées et de production énergétique futures à partir de la biomasse, suivant des procédés différents (combustion, méthanisation, gazéification).

Les graphiques suivants illustrent ces objectifs de puissance et d'énergie produites cumulées sur toutes les filières biomasse.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

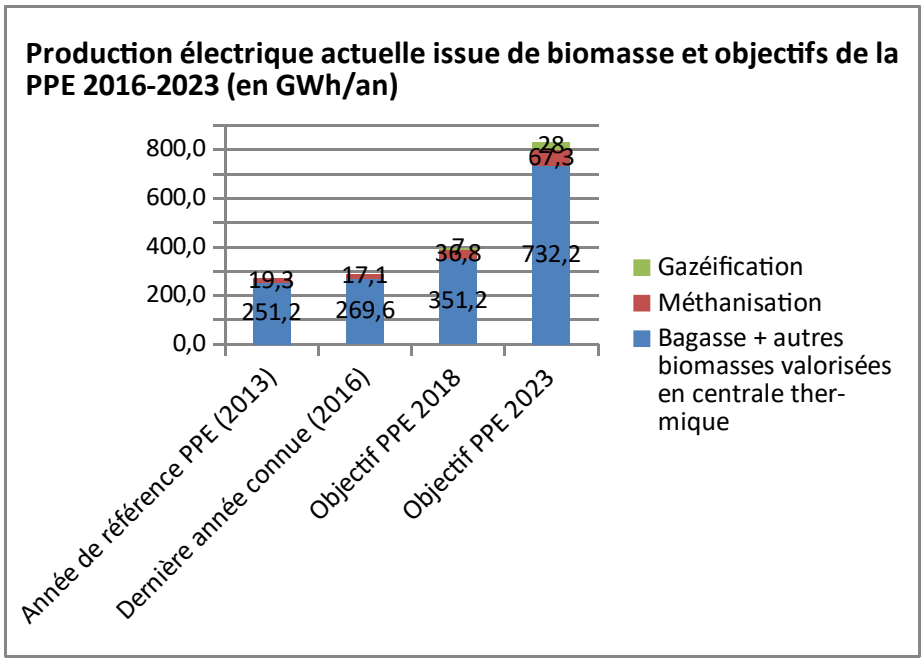

Figure 2 : Objectifs d'augmentation d'énergie à produire à partir de biomasse d'après la PPE 2016-2023

Le tableau ci-dessous présente les totaux en puissance cumulée installée et en production électrique issue de biomasse-énergie (incluant combustion bagasse-biomasse, méthanisation et gazéification), ainsi que les objectifs PPE.

	Année de référence PPE (2013)	Dernière année connue (2016)	Objectifs PPE 2018	Objectifs PPE 2023
Total puissance cumulée utilisant de la biomasse (MW)	213	214	222	233
Total énergie produite issue de biomasse (GWhe/an)	270,5	286.7	395	827,5

Tableau 4 : Evolution des puissances cumulées et de l'énergie produite à partir de biomasse suivant les objectifs PPE 2016-2023

L'estimation des besoins en biomasse pour répondre à ces objectifs est spécifique à chaque filière :

- Pour la **filière méthanisation**, vu la diversité du gisement méthanisable, il est difficile de quantifier le besoin en tonnage de matière brute. Les besoins peuvent cependant être exprimés en volume de méthane issu de la décomposition de ce gisement : une augmentation des puissances installées de 2,5 MW pour 2018 et de 6 MW pour 2023 par rapport à 2014 correspondent respectivement à une augmentation de 10 millions et 24 millions de m^3 de biogaz[5], soit l'équivalent de 10 et 24 fois la production de l'unité de méthanisation du Grand Prado.
- Pour les **filières combustion en centrale thermique et gazéification**, le gisement est également disparate. Les besoins peuvent cependant être exprimés en équivalent tonne de bois brut : en prenant en compte une augmentation de 100 GWh en 2018 et 481 GWh en 2023 par rapport à 2014 pour la combustion et une augmentation de 1MW en 2018 et 4MW en 2023 installée pour la gazéification, cela correspond respectivement à 348 000 et 1.7 millions de tonnes de bois brut à 25% d'humidité[6].

5 Avec un PCI de 9.94kWh/m3 de méthane, 7000h/an de fonctionnement et un taux de 50% de méthane dans le biogaz

6 Avec un PCI de 1500kWh/tonne de bois à 25% d'humidité et un rendement de 20% en gazéification (7000h/an de fonctionnement) et en combustion

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

7. Politiques et mesures sectorielles régionales ou infrarégionales impliquées

I.7.1. POE FEDER 2014-2020

La Région est autorité de gestion des fonds FEDER 2014-2020. Il s'agit d'un changement pour une gestion directe plus efficace, plus lisible, plus cohérente en direction des chefs d'entreprises locaux et des porteurs de projets, une avancée pour tous les Réunionnais. La Région a mise en place une nouvelle organisation autour de 4 Guichets thématiques qui instruisent directement les dossiers des porteurs de projets et apportent un service d'aide et de conseil aux porteurs de projets :

- Entreprises et Développement Touristique
- Recherche, Développement Technologique, Innovation
- Investissements d'Éducation, de Formation et d'Inclusion Sociale
- Infrastructures, Développement Durable, Énergie

Le Guichet « Infrastructures, Développement Durable, Énergie » s'occupe de tous les projets structurant avec l'aménagement du territoire et les nouvelles énergies. La fiche action 4.02 « Promouvoir les projets de valorisation des énergies renouvelables, notamment de la biomasse et du biogaz ». Cette action vise à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'île que ce soit sur le volet électricité ou plus globalement énergétique. Les ressources de biomasse sont particulièrement visées avec une valorisation en biogaz possible et souhaitée.

I.7.2. FEADER

Instrument financier de la politique européenne de développement rural, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) contribue au développement des territoires ruraux et à un secteur agricole et forestier plus équilibré, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

Décliné au travers du programme de développement rural de La Réunion pour la période 2014-2020, on peut retenir que le FEADER s'emploie à :

- Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire ;
- Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie ;
- Augmenter la production de bois d'œuvre ou énergie pour la filière locale et faciliter son exploitation.

A La Réunion, ce programme finance par ailleurs le retour au sol de la paille de canne (Mesure Agro-Environnementale et Climatique MAEC « épaillage », financé à 75 % par le FEADER et 25 % par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt).

I.7.3. CPER 2015-2020

Outil économique à portée générale, le Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020 de La Réunion ne mentionne pas explicitement le terme « biomasse » mais l'intègre plus globalement dans deux objectifs :

- diminuer la consommation des ressources énergétiques fossiles
- avancer sur la problématique des déchets à la Réunion

Dans cette perspective, de plus en plus de filières, comme l'agriculture, réfléchissent à la mise en place de démarches d'économie circulaire. Les déchets sont également envisagés comme une source potentielle d'énergie ou de substitution à certaines importations (engrais organiques en remplacement d'engrais chimiques…).

Les actions du CPER peuvent avoir des impacts directs et indirects sur le **gisement de la biomasse, la valorisation de cette biomasse et les actions de soutien à la recherche et au développement.**
Plus précisément, ces actions prennent différentes formes :

- accompagnement dans la gestion et la valorisation des déchets,
- soutien à des projets de valorisation d'énergies renouvelables,
- promotion de la transition énergétique,
- modernisation de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire (filière canne),
- identification, quantification et localisation des ressources énergétiques locales,
- développement des technologies de valorisation et de stockage des énergies renouvelables adaptés aux contraintes réunionnaises.
-

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

I.7.4. SRCAE et PPE

La PPE est le volet énergie du SRCAE.
Le contenu de la PPE a été développé précédemment au paragraphe 1.6.

I.7.5. PCAET

Issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est défini à l'article L. 222-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56.
Le PCAET constitue un document-cadre de la politique énergétique et climatique d'une collectivité, et peut être considéré comme un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.
La mise en place des PCAET est confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants pour une durée de 6 ans. Sur l'île de La Réunion, il s'agit de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR), de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST), de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS), du Territoire de la Côte Ouest (TCO) et de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD).

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

A ce titre, les PCAET constituent de nouveaux outils à l'échelle territoriale pour soutenir les projets mettant en œuvre les énergies renouvelables ou exploitant les ressources locales comme la biomasse.

I.7.6. Tarifs de rachat de l'électricité d'origine biomasse : appels d'offre CRE, contrats de gré à gré et obligations d'achat

A ce jour, les tarifs d'achat de l'électricité issus de biogaz ou d'autres biomasses dans les ZNI ne sont plus réglementés par des obligations d'achat et aucun appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRé) n'a été lancé sur les projets de production électrique utilisant de la biomasse dans ces ZNI.

Ainsi, l'ensemble des projets de méthanisation, combustion ou gazéification doivent donc faire l'objet d'une demande de contrat en gré à gré auprès de la CRé. Cette démarche consiste à établir un dossier comprenant l'ensemble des données techniques, économiques et financières du projet afin de justifier le tarif d'achat demandé. Le contrat est ensuite conclu pour une durée de 20 ans.

I.7.7. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

La loi NOTRe du 07 août 2015 confie aux régions de nouvelles compétences pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce plan unique qui regroupe les Déchets Ménagers et Assimilés, les Déchets des Activités Economiques et les déchets du BTP, inclut également un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Le décret d'application relatif au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) a été publié le 17 juin 2016. A cet effet, la Région est accompagné d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du plan régional, dont les travaux ont démarré depuis le début de l'année 2017.

I.7.8. Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB)

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), défini par le décret n°2015-666 du 10 juin 2015, est élaboré pour une durée maximale de dix ans.
Il fixe les orientations de gestion forestière durable dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles dans lesquelles s'inscrivent les directives, schémas et documents de gestion des bois et forêts. Il détermine également les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

En matière d'enjeux environnementaux et sociaux, il définit l'ensemble des orientations à prendre en compte dans la gestion forestière à l'échelle régionale et interrégionale, notamment celles visant à assurer la compatibilité de cette politique avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques prévues à l'article L. 371-2 du code de l'environnement, avec le schéma régional de cohérence écologique prévu à l'article L. 371-3 de ce code ainsi qu'avec les orientations prévues dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité et du plan national d'adaptation au changement climatique.
En matière d'économie de la filière forêt-bois, il indique notamment les éléments et caractéristiques pertinents de structuration du marché à l'échelle régionale et interrégionale afin d'adapter les objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois ainsi que les besoins de desserte pour la mobilisation du bois.
Il indique également les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels, en cohérence avec les plans départementaux ou interdépartementaux prévus aux articles L.562-1 du code de l'environnement et L.133-2 du présent code.

La publication du PRFB de la Réunion est prévue courant 2ème semestre 2020

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

II. Méthodologie

1. Méthodologie globale

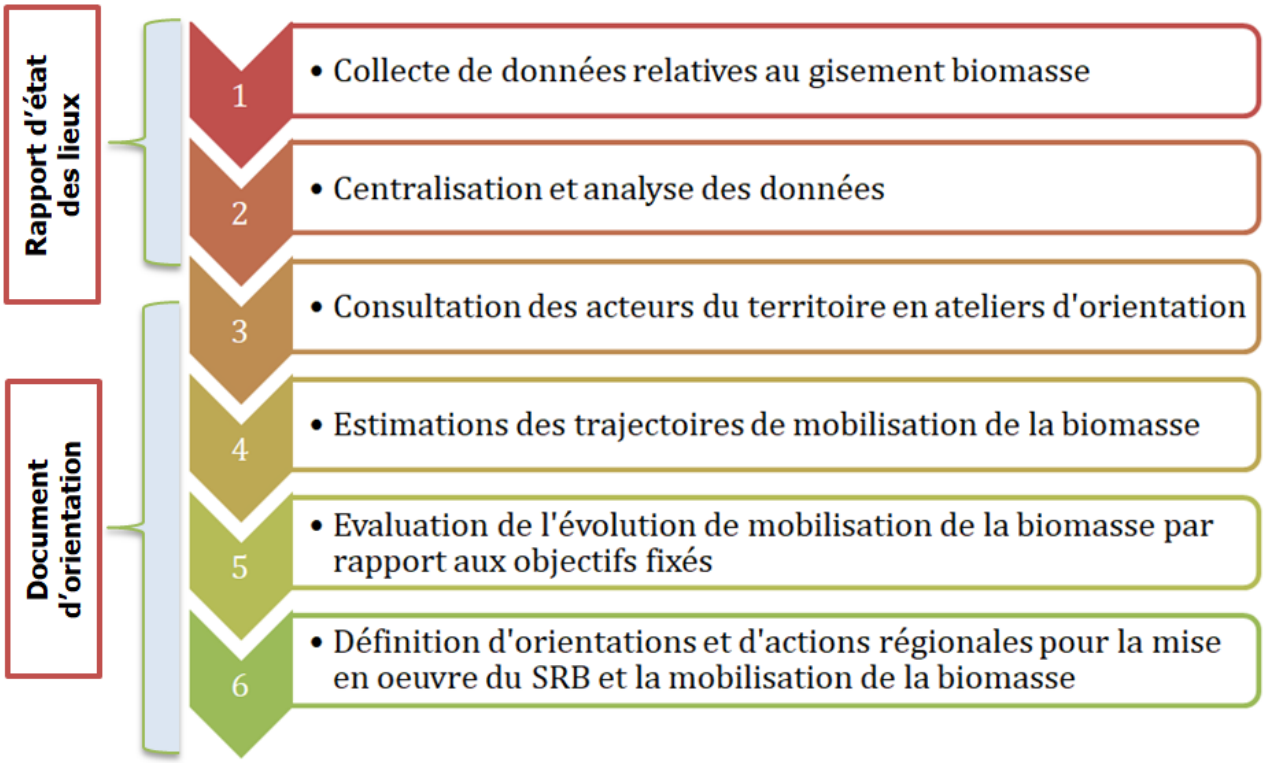

Figure 3 : Méthodologie globale pour l'élaboration du SRB

II.1.1. Pilotage et gouvernance

Un groupe de travail constitué de la Région Réunion, de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), de l'Agence de la Maitrise de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) a été créé dans le but d'échanger sur les données disponibles, les acteurs à contacter, les hypothèses à choisir et également d'organiser les différents comités de pilotage et comités techniques ainsi que de commenter et pré-valider les travaux.

Le SRB a démarré en juin 2017 à l'issue d'un premier comité de pilotage.

Un premier comité technique avec les acteurs du secteur a permis de connaître les principaux gisements à inscrire dans le schéma et de les inviter à communiquer à l'élaboration de l'état des lieux.
La phase d'état des lieux a été validée et clôturée par un second comité de pilotage.

Des ateliers d'orientation et un second comité technique ont permis de consulter les acteurs du secteur pour l'élaboration des actions et mesures à mettre en place dans le document d'orientation.
La phase d'orientation a été validée et clôturée par un troisième comité de pilotage.

L'ensemble du projet a ensuite été revu par le comité stratégique de pilotage pour avis. Le projet a été arrêtée lors d'un quatrième et dernier comité de pilotage.
Le projet a ensuite pu suivre les phases successives pour la validation d'un schéma régionale (assemblée plénière, consultation du public…)

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

II.1.2. Planning

	MOMENTS CLES	DATES
Phase de démarrage	Comité de pilotage 1	9 juin 2017
	Formation SRB	22 et 23 août 2017
Phase 1 : Rapport d'état des lieux	Comité technique 1	26 juin 2017
	Comité de pilotage 2	1er septembre 2017
Phase 2 : Documents d'orientation	Ateliers d'orientation	27 septembre 2017
	Comité technique 2	10 novembre 2017
	Comité de pilotage 3	1er décembre 2017
Evaluation Environnementale et Stratégique		Du 10 novembre 2017 au 1er décembre 2017
Validations préalables aux consultations	Comité stratégique de pilotage 1	11 décembre 2017
	Consultation des acteurs du SRB	Du 28 décembre 2017au 29 janvier 2018
	Comité de pilotage 4	21 février 2018
	Avis de la Commission Aménagement Développement Durable Energie (CADDE 1)	23 mai 2018
	Comité stratégique de pilotage 1	21 août 2018
	Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)	1 mars 2019
	Avis du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE)	06 mars 2019
	Assemblée Plénière (Arrêt du SRB)	29 mars 2019
	Assemblée Plénière 2 (Arrêt du SRB) – actualisation des éléments de la PPE révisée	25 novembre 2020
Consultation et validation finale	Avis de l'Autorité Environnementale (3 mois)	Courrier de saisine de l'AE de la Région daté du 20 mai 2019 adressé au Préfet
	Consultation du public et intégration des remarques	courant 2021
	Etat/Région : validation finale Préparation de la déclaration environnementale	
	Avis de la Commission Aménagement Développement Durable Energie (CADDE 2)	
	Assemblée Plénière 3	
	Validation par Arrêté Préfectoral Publication de la déclaration environnementale	
Evaluation et révision du SRB		Horizon 2023 – au plus tard 6 ans après l'adoption

Figure 4 : Planning de réalisation et de validation du SRB

2. Rapport d'état des lieux

II.2.1. Décret

Ci-dessous un extrait du décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie national de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse qui définit le rapport d'état des lieux de ces mêmes schémas.

Art. D. 222-10. - Le rapport mentionné au 1° de l'article D. 222-9 comprend :

1° Une estimation, à la date de son établissement, de la production régionale des catégories de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, de leur mobilisation et de l'utilisation qui en est faite pour des usages énergétiques et non énergétiques, ainsi qu'un récapitulatif des éléments portant sur la biomasse figurant dans les diagnostics et objectifs des plans climat-air-énergie territoriaux prévus à l'article L. 229-26 ;
2° Un rappel des objectifs mentionnés au 6° de l'article D. 211-3 du code de l'énergie et de leur déclinaison au niveau de la région[7] ;
3° Un récapitulatif des politiques et mesures sectorielles régionales ou infrarégionales ayant un impact sur l'évolution des ressources de biomasse non alimentaire, sur leur mobilisation et sur la demande en biomasse non alimentaire ;

7 Correspondent aux objectifs de production et de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

4° Une évaluation des volumes de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique mobilisables aux échéances considérées par le schéma, tenant compte des leviers et contraintes technico-économiques, environnementales et sociales, notamment celles liées au transport. La répartition de ces volumes est figurée sur des cartes permettant de distinguer les territoires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

II.2.2. Méthode employée

En se basant sur ces indications, une méthodologie de collecte des données a été établie.
Premièrement, une catégorisation des biomasses par secteur a été choisie en se basant sur les catégories générales nationales proposées dans la SNMB, et en adaptant le projet à l'échelle régionale de l'île de la Réunion et de son contexte (tableau de contribution à la SNMB en annexe 5).
Concernant l'évaluation des volumes et des gisements potentiels, les données bibliographiques les plus récentes possibles furent rassemblées.
En l'absence de bibliographie, une prise de contact avec des acteurs spécifiques à chaque filière a été menée et des évaluations moyennant des hypothèses ont été faites.

Une base de données a été construite avec, pour chaque secteur, un tableau faisant figurer :

- les types de biomasses issues de ce secteur
- l'établissement ou l'acteur qui produit cette ressource, sa localisation à l'échelle des EPCI
- les données brutes et leurs unités (c'est-à-dire les données telles qu'elles sont disponibles, avant tout changement d'unité dans le but d'harmoniser les valeurs, par exemple le nombre de repas servis pour les déchets de cantines issues du secteur publique et des collectivités)
- les gisements actuels et projections en tonne de matière brute, tonne de matière sèche ou mètre cube par an.

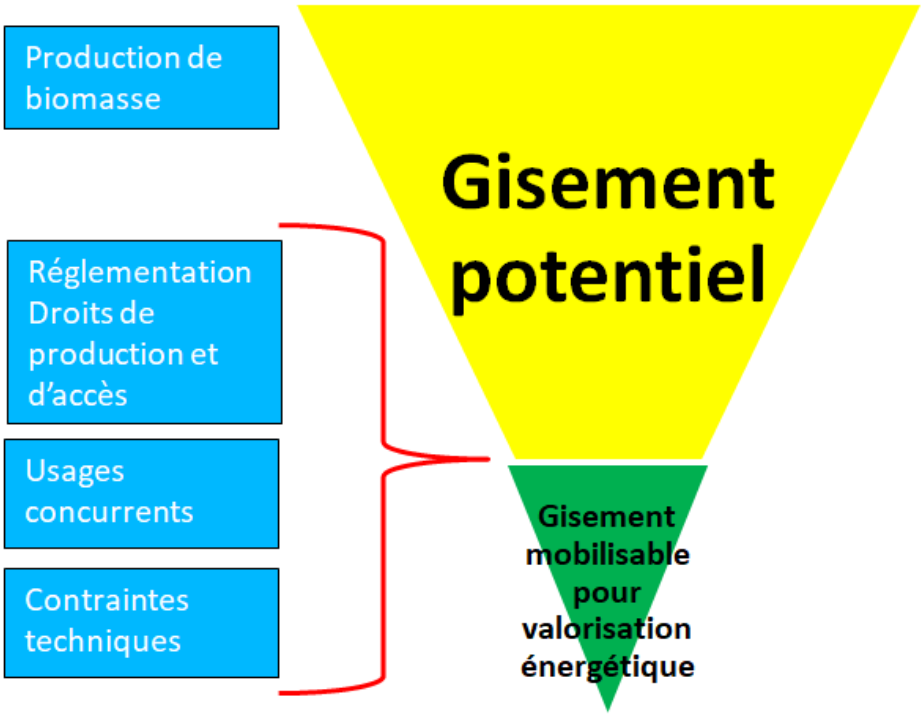

Figure 5 : Définition du gisement potentiel et du gisement mobilisable pour valorisation énergétique

Une distinction a été faite entre le gisement dit « potentiel » et le gisement dit « mobilisable » :

- Le **gisement potentiel** correspond à la quantité d'un type de biomasse produite ;
- Le **gisement mobilisable** correspond au gisement potentiel réduit par la prise en compte de la réglementation spécifique ayant un impact sur le type de biomasse en question, les droits de production et d'accès des différents acteurs, les usages concurrents (hiérarchie des usages et concurrence économique) et les contraintes techniques liées à la mobilisation de cette biomasse.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Le potentiel mobilisable correspond donc au dernier maillon de la chaîne pour estimer ce qui est valorisable énergétiquement.

Les sources (bibliographiques, entretiens), hypothèses retenues et les méthodes de calculs employées étant spécifiques à chaque type de biomasse, les détails figurent dans les parties suivantes, dédiées à l'évaluation des différents gisements.

3. Document d'orientation

II.3.1. Décret

Ci-dessous un extrait du décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie national de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse qui définit le document d'orientation de ces mêmes schémas.

Art. D. 222-11. - Le document d'orientation mentionné au 2° de l'article D. 222-9 définit :

1° Des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique pour satisfaire les besoins des filières énergétiques et non énergétiques, comprenant des trajectoires indicatives pour les échéances considérées ;
Pour le secteur forestier, aux échéances considérées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 122-1 du code forestier, les objectifs mentionnés au précédent alinéa sont ceux fixés par ce programme ; pour la filière biomasse issue de déchets à usage énergétique, aux échéances considérées par le plan régional de prévention et de gestion des déchets mentionné aux articles L. 541-13 et L. 541-14 du code de l'environnement, ils sont ceux fixés par ce plan ;

2° Les mesures régionales ou infra-régionales nécessaires pour atteindre les objectifs définis au 1°, en tenant compte des orientations et actions fixées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 121-2-2 du code forestier ;

3° Les modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre, comprenant la mise en place d'indicateurs.

De plus, d'après le II de l'article L141-5 du Code de l'Energie précisant les informations mentionnées dans les Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour les Zones Non Interconnectées :

4° (…) La biomasse fait l'objet d'un plan de développement distinct qui identifie les gisements par type de biomasse valorisable et les actions nécessaires pour exploiter ceux pouvant faire l'objet d'une valorisation énergétique.

En ce sens, le Schéma Régional Biomasse de la Région Réunion constitue le plan de développement de la biomasse de la PPE Réunion au titre de l'article L. 141-5 du code de l'énergie pour la période 2019-2028.

II.3.2. Méthode employée

Le document d'orientation du SRB a pour objectif de construire à l'échelle de La Réunion une vision stratégique sur les prochaines années pour développer efficacement les filières de valorisation énergétique de la biomasse en tenant compte des potentialités et des fragilités régionales.

Pour cela, une première partie vise à fixer des objectifs de développement pour la mobilisation des ressources biomasse de manière à mettre en œuvre un scénario régional. Ces objectifs doivent prendre en compte :

- L'identification des gisements et/ou usages clés répertoriés (dans le rapport d'état des lieux du SRB entre autre) ;
- Les potentialités et les fragilités par gisement et usage ;
- La cohérence avec les stratégies nationales et les spécificités présentes localement ;
- La cohérence avec les autres documents, schémas et plan territoriaux impactant la Région Réunion.

Dans un second temps, des actions ou mesures stratégiques sont répertoriés pour atteindre ces objectifs selon la méthode suivante :

- Analyse des opportunités et des dispositifs en place
- Liste des freins par filières et des leviers à mettre en place
- Propositions de trajectoire et d'actions

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

La dernière partie regroupe les modalités d'évaluation qui ont été établies après concertation ainsi que les indicateurs clés à mesurer pour le suivi de mise en œuvre.

La phase orientation concerne les échéances définies dans la PPE et par la politique énergétique nationale :

- **Horizons issues de la PPE 2018, 2023 et 2028 (pour la PPE révisée) :** projections basées sur les prévisions de projets en cours. En 2018, la PPE 2013-2023 est entrée en révision pour redéfinir les objectifs aux échéances 2023 et 2028 dans le cadre de la nouvelle PPE 2018-2028.
- **2030 et 2050 :** peu de données disponibles pour le territoire réunionnais. Issues de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV), les projections à ces échéances prévoient l'autonomie énergétique de l'île à l'échéance 2030.

4. Evaluation environnementale et stratégique

Le SRB est soumis à une évaluation environnementale et stratégique dont le rapport a été établi par le bureau d'étude Cyathéa.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

III. Etat des lieux

1. Evaluation des gisements de biomasse potentiels et mobilisables actuels

L'ensemble des sources bibliographiques est regroupé en annexe 2.

III.1.1. Biomasse issue du secteur forestier

Périmètre d'étude

D'après le Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion, huit types d'essence ont été identifiés :

- Le bois de Cryptoméria (*Cryptomeria japonica*), exotique
- Le bois de Tamarin (*Acacia heterophylla*)
- Le bois d'*Acacia mearnsii* (désigné souvent simplement comme « Acacia »), invasif exotique
- Le bois de Filao (*Casuarina* L. – *equisetifolia, glauca* et *cunninghamiana*), exotique dont l'invasion est contrôlée par l'ONF
- Le bois d'espèces d'Eucalyptus (*Eucalyptus* L'Hér. – *robusta, camaldulensis, tereticornis, citriodora*), exotiques dont l'invasion est contrôlée par l'ONF
- Le Camphrier (*Cinnamomum camphora*)
- Le Jamrosat (*Syzygium jambos*)
- Le Grévillaire (*Grevillea robusta*)

Les gisements de chaque essence proviennent de forêts publiques (domaniale ou hors domaine) et privées et certaines essences sont séparées selon leur nature :

- Les produits connexes des scieries (Cryptoméria et Tamarin)
- Le bois calciné (Tamarin, Cryptoméria et *Acacia mearnsii*), provenant des forêts brûlées et complémentaires aux gisements de bois verts (avec ou sans régénération selon hypothèse)
- Les sous-produits de l'exploitation pour le bois d'œuvre (Cryptoméria et Tamarin), la ressource la plus importante étant la coupe d'amélioration qui n'est actuellement pas réalisée.

Hypothèses retenues

Pour la biomasse issue du secteur forestier (public et privé) et valorisable en énergie, les gisements en bois d'*Acacia mearnsii*, en bois d'eucalyptus, en produits connexes des scieries issus de Cryptoméria et de Tamarin, en sous-produits de l'exploitation pour le bois d'œuvre issus de Cryptoméria et de Tamarin et en bois de Filao sont retenus.
Les gisements de bois de Jamrosat et de bois de Grévillaire présentent des surfaces très faibles et potentiellement peu significatives (ponctuelles ou périmètres très allongés) et ne sont donc pas pris en compte.
Le gisement de bois de Camphrier présente une répartition ponctuelle et n'est donc pas pris en compte.

Le gisement potentiel correspond au gisement « hypothèses fortes » (ouverture de pistes forestières, pas de concurrence sur la ressource) et le gisement mobilisable pour l'énergie au gisement « hypothèses faibles » (pas d'ouverture de pistes, concurrence maximale possible sur la ressource) figurant dans ce schéma directeur[8] pour les gisements retenus dans le cadre du SRB.
Il est à noter qu'une étude d'évaluation du potentiel de la ressource biomasse va être réalisée par l'ONF au cours du 1er trimestre 2018 et permettra de préciser l'estimation de ce gisement.

Le taux d'humidité moyen retenu du bois vert est de 40%.

Bilan

Le gisement potentiel de bois comprenant les espèces retenues s'élève donc à 12 607 tMS/an soit 21 012 tMB/an[9] sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 5 895 tMS/an soit 9 825 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

8 Annexes 4 et 5 du Schéma Directeur Bois Energie 2014 de la Réunion
9 Avec une humidité moyenne pour le bois vert de 40%

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

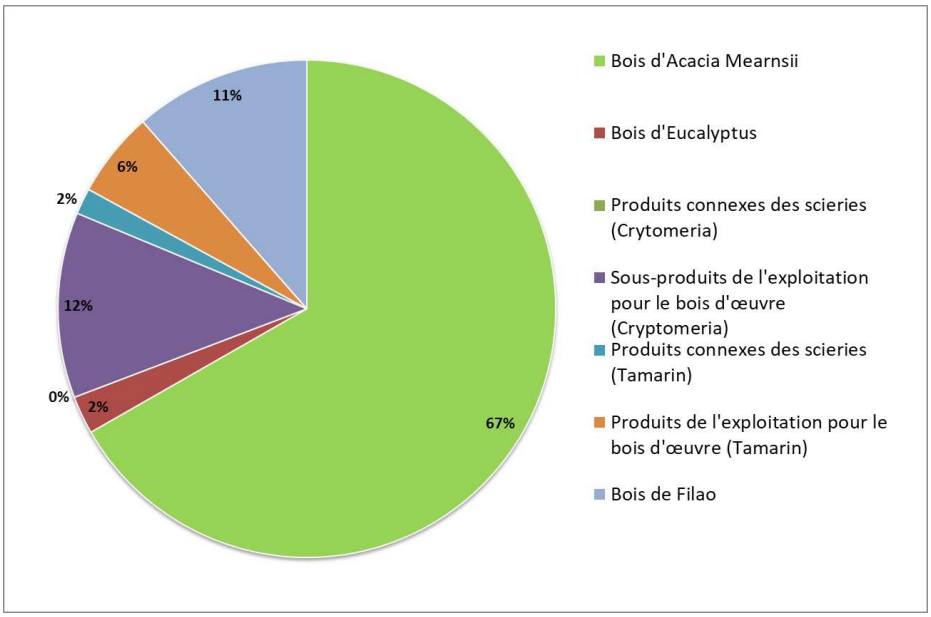

Figure 6 : Contribution des différentes espèces de bois en tMS/an au gisement mobilisable de biomasse issue du secteur forestier

Le gisement mobilisable pour l'énergie est composé à plus de 65% par le gisement d'*Acacia Mearnsii* comme indiqué sur la figure 6, les autres gisements étant beaucoup plus faible. Ceci explique la répartition géographique du gisement indiquée en figure 7 : le gisement d'Acacia est principalement localisé sur le territoire du TCO.

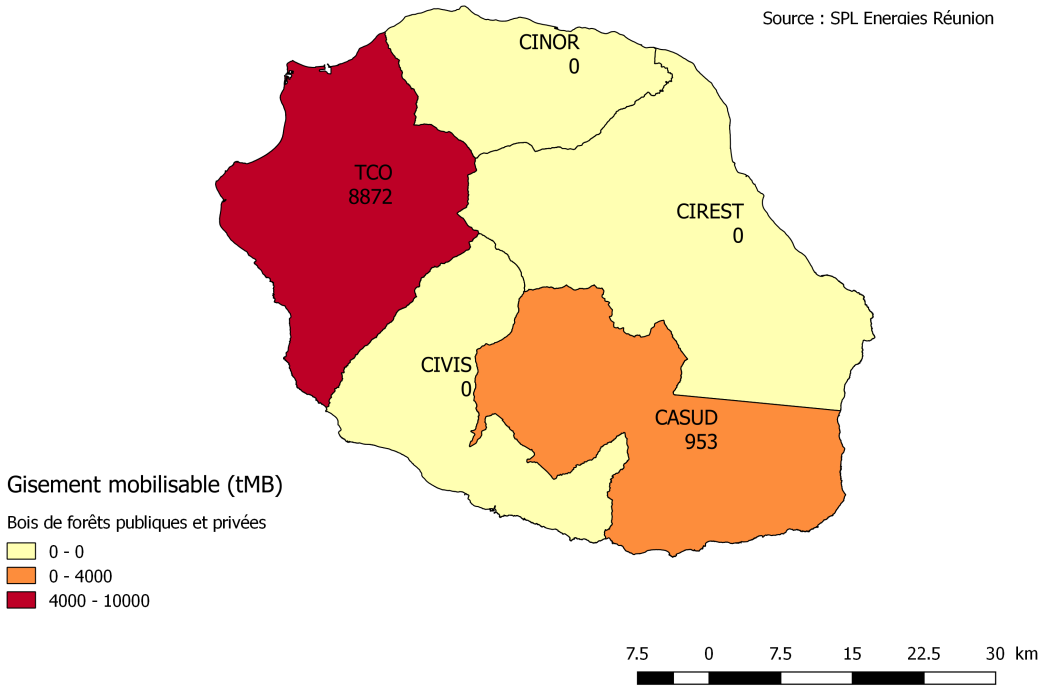

Figure 7 : Gisement mobilisable (en tMB) du bois de forêt par EPCI en 2017

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

III.1.2. Biomasse issue du secteur agricole pour les productions végétales

Les types de biomasse issus de la production agricole sont les suivants :

- pailles de cannes
- bois de taille de fruitiers
- biodéchets des coopératives
- déchets verts des espaces agricoles
- déchets végétaux issus de la production de fruits
- déchets végétaux issus du maraîchage
- supports de culture en fibre de coco
- canne fibre

Seules des données concernant les pailles de canne et les supports de culture en fibre de coco sont actuellement disponibles.

III.1.2.1. *Pailles de canne*

Périmètre d'étude

Un rapport du Cirad de 2015 (« Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion », S. Audouin) estime le gisement en paille de canne sur le territoire.

Hypothèses retenues

Dans le rapport, pour passer du gisement potentiel au gisement mobilisable, les usages concurrents (le paillage du sol, l'élevage avec l'alimentation et le paillage), l'accès et la mécanisation des parcelles ont été pris en compte. Avec l'hypothèse d'une évolution nulle des quantités de pailles de canne entre 2015 et 2017, le gisement reste inchangé.
Cette valeur de gisement mobilisable doit être considérée avec précaution compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques sur l'intérêt de prélever les pailles ou de les laisser au champ ainsi que le positionnement des planteurs.

Par ailleurs, il faut aussi noter qu'à La Réunion, une Mesure Agri-Environnementale et Climatique « épaillage » finance le retour au sol de la paille de canne[10] ce qui peut limiter sa valorisation énergétique future.

Bilan

Le gisement potentiel des pailles de canne s'élève donc à 382 422 tMB/an soit 267 696 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 64 261 tMB/an soit 38 539 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

10 Financé à 75 % par le FEADER et 25 % par le Ministère de l'Agriculture

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

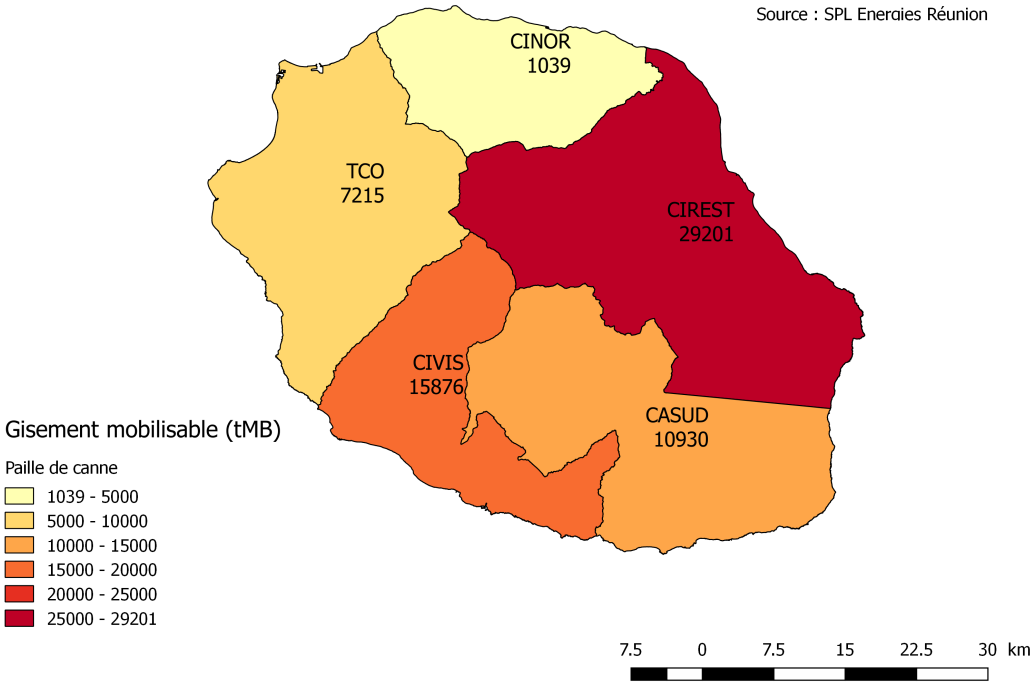

Figure 8 : Gisement mobilisable (en tMB) des pailles de canne par EPCI en 2017

III.1.2.2. *Supports de culture en fibre de coco*

Périmètre d'étude

Le PPGDND de La Réunion, datée de 2011, donne un gisement de supports de culture en fibre de coco inclus dans les déchets organiques mais ne permet pas de différencier le gisement potentiel du gisement mobilisable ni de cartographier la ressource. Aucune donnée plus récente n'est pour l'instant disponible bien que le Cirad travaille actuellement sur une cartographie satellite des différentes surfaces de culture dans le cadre du projet GABIR.

Bilan

Le gisement potentiel des supports de culture en fibre de coco s'élève donc à 3 300 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Ce gisement est supposé entièrement mobilisable mais présente un faible intérêt énergétique (très faible PCI, comportement) : il n'est donc pas comptabilisé dans ce schéma.

III.1.2.3. *Canne fibre*

Périmètre d'étude

La canne fibre a fait l'objet d'étude et d'expérimentation répétée à La Réunion :

- PETREL datée de 2009,
- STARTER daté de 2009,
- SYPECAR daté de 2015

Une filière de production de canne uniquement dédiée à une valorisation énergétique présente un certain intérêt car elle permettrait de disposer d'une ressource énergétique locale tout au long de l'année.

Bilan

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Actuellement, ce gisement est nul car aucune filière n'est en place mais présente un intérêt énergétique.

III.1.3. Biomasse issue du secteur agricole pour les effluents d'élevage

Périmètre d'étude

L'évaluation du gisement se base sur le rapport du Cirad « Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale : Cas des interactions entre agriculture et élevage à La Réunion », Myriam Allo.

Huit types d'effluents d'élevages ont été identifiés sur l'ensemble du territoire réunionnais :

- fumier de bovin
- fumier de cabri
- fumier de volaille (sur litière copeaux de bois)
- fumier de mouton
- lisier de bovin lait et viande
- lisier de porcin
- lisier de poules pondeuses
- fientes de poules pondeuses

Les fumiers sont par définition des matières organiques composées d'un mélange de litière carbonée et de déjections. Les lisiers considérés sont un mélange liquide de fèces et d'urine. Enfin, les fientes correspondent aux fientes desséchées de poules pondeuses élevées sans litière et en élevage intensif.

Pour les effluents, une valorisation énergétique par méthanisation est à privilégier. Cette filière semble être complémentaire à la valorisation agronomique (épandage, compostage) dont le digestat fait l'objet. En effet, le digestat obtenu après méthanisation comporte un certain nombre de propriétés agronomiques intéressantes :

- La fraction fermentescible de la matière organique est dégradée d'où une baisse du taux de matière organique totale. Mais la fraction non dégradable, celle qui est à l'origine de la formation de l'humus, est conservée. Le digestat est considéré de ce fait comme une matière « amendante ».
- La matière fermentescible est minéralisée. La totalité des éléments fertilisants est conservée et se retrouvent dans le digestat sous forme principalement minérale et directement assimilable par les cultures. Le digestat est considéré comme une matière fertilisante.
- Le digestat est une matière homogénéisée et plus fluide ce qui facilite son épandage.
- Le digest est partiellement hygiénisé.
- Le digestat est partiellement désodorisé.

Actuellement, la priorité est donnée à l'épandage des effluents d'élevage bruts (ou à la marge composté) car il n'existe pas d'unité de méthanisation agricole.. Toutefois, il est clair que le développement de la méthanisation agricole ne saurait faire concurrence au besoin d'effluents bruts ou compostés, la méthanisation pouvant intervenir en amont de la valorisation agronomique de ces effluents.

Des connaissances supplémentaires sont encore à acquérir sur le digestat et son retour au sol en milieu tropical :

- Réduction de la quantité de matière organique restituée
- Potentiel fertilisant des digestats, NPK essentiellement, suffisamment concentrés et ayant des teneurs stables et connus (notamment face au rejet d'ammoniac dans l'air supplémentaire du fait d'une plus grande présence d'azote sous forme minérale)

.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Hypothèses retenues

D'après le rapport, les gisements potentiels en tonnes de matière brute sur l'année 2015 de ces différentes catégories d'effluents sont les suivants :

Type de biomasse	*Gisement potentiel 2015 (tMB)*	*Gisement mobilisable (tMB)*
Fumier de bovin	85 109	85 109
Fumier de cabri	16 413	16 413
Fumier de volaille	2 712	2 712
Fumier de mouton	1 426	1 426
Lisier de bovin lait	88 940	88 940
Lisier de bovin viande	194 270	0
Lisier de porc	109 930	109 930
Lisier de poules pondeuses	20 887	20 887
Fientes de poules pondeuses	774	774
TOTAL	**520 461**	**326 191**

Tableau 5 : Gisements des effluents d'élevage par type

Pour passer du gisement potentiel au gisement mobilisable à l'énergie, le lisier de bovin viande a été retiré car il correspond à des systèmes d'élevage sur pâturage ne permettant pas de capter cette ressource.
Les autres gisements sont supposés théoriquement entièrement mobilisables pour l'énergie dans le cadre d'une valorisation par méthanisation qui ne rentre pas en concurrence direct avec la valorisation agronomique (compostage, épandage). La mobilisation réelle de ces gisements dépendra des projets qui émergeront et de leur localisation et sera davantage limitée par des contraintes logistiques de transport des effluents dans un périmètre raisonnable.

En supposant une évolution nulle des quantités d'effluents d'élevage entre 2015 et 2017, le gisement potentiel total sur l'ensemble du territoire reste inchangé.[11]

Bilan

Le gisement potentiel des effluents d'élevage s'élève donc à 520 461 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 326 191 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

11 Le rapport récent « Etude prospective sur la ressource fourragère » projette toutefois une augmentation possible du cheptel global de 25 % dans les prochaines

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

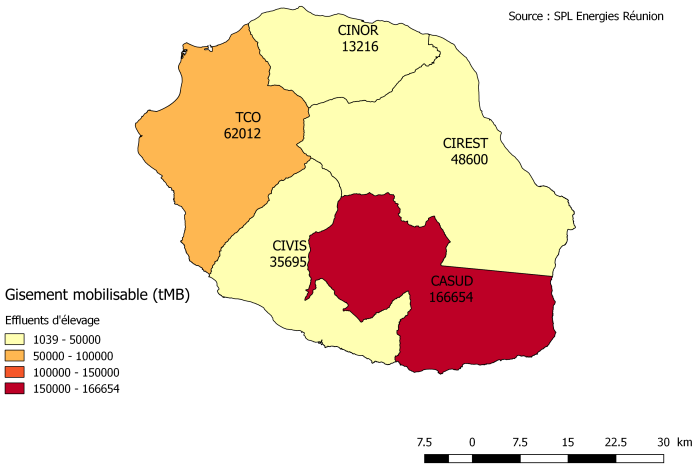

Figure 9 : Gisement mobilisable (en tMB) des effluents d'élevage par EPCI en 2017

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

III.1.4. Biomasse issues du secteur industriel

Concernant le secteur industriel, les industries réunionnaises, leurs secteurs d'activité et les types de biomasse produite furent d'abord recensés. Onze types de biomasse sont recensés dans le secteur industriel :

- Les biodéchets issus des industries agro-alimentaires,
- Les broyats de palettes,
- Les boues d'épuration industrielle,
- La bagasse des sucreries,
- La mélasse des sucreries,
- La vinasse des distilleries,
- L'écume des sucreries,
- Les déchets carnés,
- Les papiers et cartons,
- Les huiles alimentaires,
- Les déchets organiques issus de la pêche.

III.1.4.1. *Le gisement des industries agro-alimentaires*

Périmètre d'étude

Le Schéma Directeur Méthanisation Biomasse de La Réunion, daté de 2011, estime un gisement potentiel méthanisable pour les déchets organiques des IAA. Le tableau ci-dessous donne un panorama des industries prises en compte dans ce document :

Type d'industrie	Type de biomasse
Boulangerie, biscuiterie	Surplus ou ratés
Charcuterie	Déchets de viandes
Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	
Fabrication de bière (brasserie)	Levures et drèches de brasseries
Fabrication de cacao, chocolats et de produits de confiseries	Sous-produits, huiles
Fabrication de condiments et assaisonnements	Divers
Fabrication d'huiles et graisses raffinées	Déchets graisseux
Industries des fruits et des légumes	Ecarts de triage, pulpes et pelures, marc
Industrie de la viande	Protéines animales transformées, corps graisseux animales, farines animales
Industries du poisson	Farines de poisson
Industrie laitière	Lactosérum, babeurre, caséine
Production de boissons rafraichissantes	
Transformation de thés ou cafés	

Tableau 6 : Panorama des industries prises en compte dans le gisement des IAA

À partir de la liste descriptive des entreprises agroalimentaires de l'île (Code d'activité NAF, nombre de salariés, localisation), des ratios de production de déchets organiques associés à un pouvoir méthanogène ont été appliqués. Ces ratios sont issus des retours d'enquêtes nationales statistiques par branche d'activité, nombre de salariés et production de déchets par secteur ou branche d'activité.

Ce gisement est actuellement collecté par les EPCI (pour les petits producteurs) ou par des sociétés privées pour être utilisé par les industriels à différentes fins de valorisation. Aucune donnée permettant d'estimer la part de ces différentes mobilisations du gisement n'est actuellement disponible.

Il est donc seulement possible de donner le gisement potentiel dont une part inconnue serait mobilisable.

Hypothèses retenues

En supposant une évolution nulle de quantités de biomasses issues des industries agro-alimentaires réunionnaises entre 2011 et 2017, le gisement potentiel total des biomasses issues des industries agro-alimentaires (IAA) de l'ensemble du territoire réunionnais reste inchangé.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Ce gisement, actuellement difficile à préciser, est supposé intégré aux autres gisements (déchets carnées, huiles alimentaires, biodéchets ménagers).

Bilan

Le gisement potentiel issu des industries agro-alimentaires sur l'ensemble du territoire réunionnais s'élève à 7 789 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Dans le cas d'une collecte sélective, il est entièrement mobilisable.

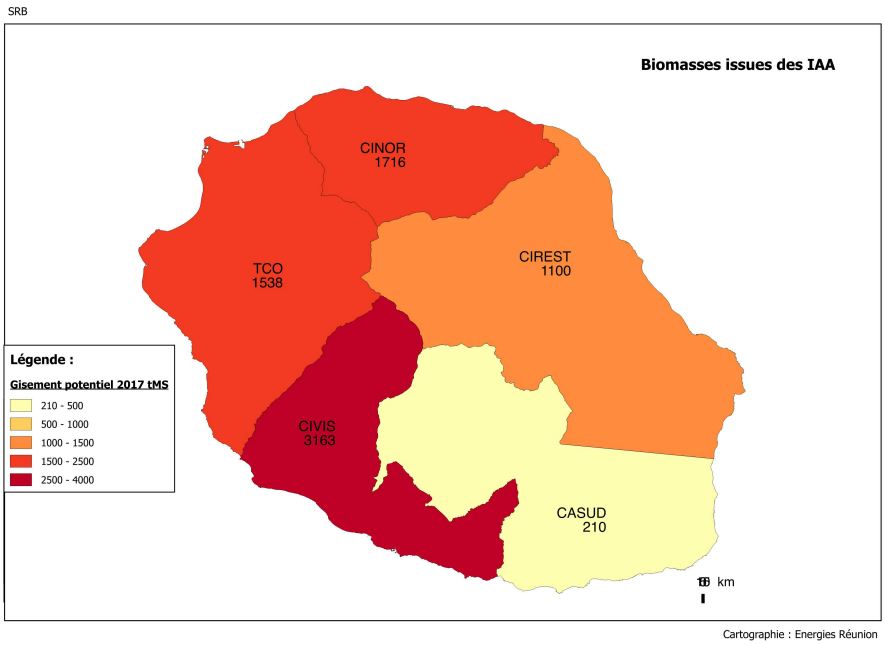

Figure 10 : Gisement potentiel (en tMS) des biomasses issues des IAA par EPCI en 2017

III.1.4.2. *Broyats de palettes*

Périmètre d'étude

Le rapport du Cirad « Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion » de Sarah Audouin, daté de 2015, indique que les palettes usagées et en fin de vie sont récupérées et transformées en broyats par les entreprises suivantes : Métal Réunion, AC2V Services, SARL RUN PAL et Recyclage de l'Est.
Le tableau suivant présente les gisements potentiels et les gisements mobilisables, obtenus après application des obligations réglementaires (classement ICPE) et déduction des usages concurrents (co-compostage) :

Entreprise	Localisation	Gisement potentiel (tMB/an)	Réglementation et usages concurrents	Gisement mobilisable (tMB/an)
Métal Réunion	Le Port	3 000	ICPE (broyats actuellement envoyés en centre d'enfouissement des déchets)	3 000
AC2V service	Saint-Paul	1 500	Usages concurrents – 20% pour ventes co-compostage	1 200
S.A.R.L RUN-PAL	Saint-Denis	1 000	Non ICPE	0
Recyclage de l'Est	Saint-André	4 000	Usages concurrents : 1000 tMB/an (paillage pour aménagements paysagers et pépinières, litière en élevage bovin) *Peut augmenter sa capacité de broyage à 5000 tMB/an par partenariat avec Castor Réunion*	3 000
TOTAL		**9 500**		**7 200**

Tableau 7 : Gisements des broyats de palettes

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Hypothèses retenues

En supposant une évolution nulle des quantités de broyats de palettes entre 2015 et 2017, le gisement mobilisable pour l'énergie des broyats de palette sur l'ensemble du territoire réunionnais reste inchangé.

Bilan

Le gisement potentiel pour les broyats de palette s'élève à 9 500 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 7 200 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

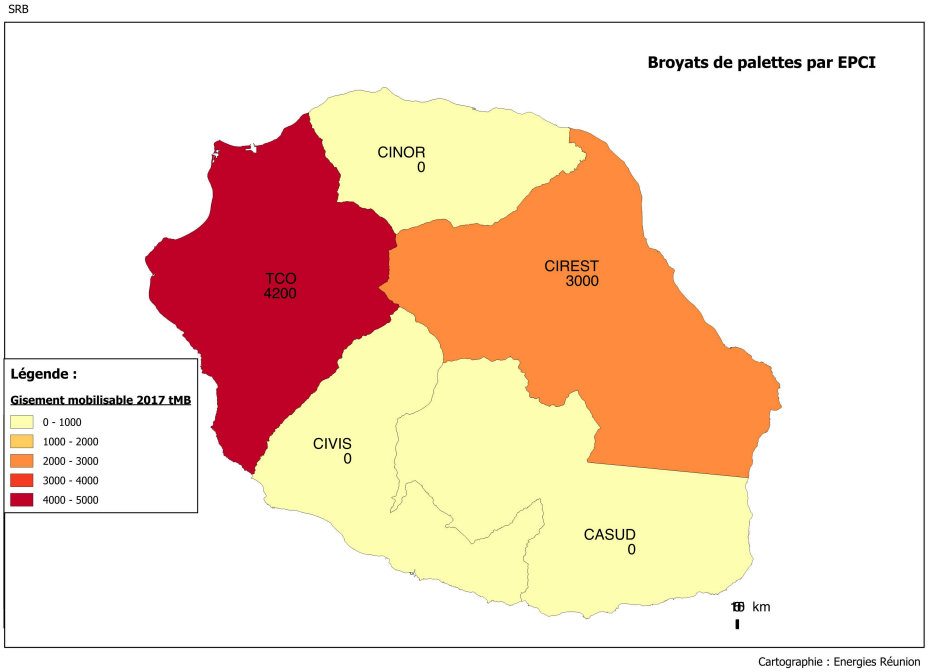

Figure 11 : Gisement mobilisable (en tMB) de broyats de palette par EPCI en 2017

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

III.1.4.3. *Boues d'épuration industrielle*

Périmètre d'étude

Les stations de traitements des eaux usées industrielles sont enregistrées par le Service de Prévention des Risques et Environnement Industriels de la DEAL dans le cadre des déclarations ICPE. Le gisement cité ici provient du dernier PPGDND de La Réunion (2011).

Actuellement, aucune donnée ne permet de déduire du gisement potentiel la part mobilisable pour la valorisation énergétique.

Bilan

Le gisement potentiel pour les boues d'épuration industrielle s'élève à 47 000 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Ce gisement de 47 000 tMB/an est supposé entièrement mobilisable.

III.1.4.4. *Bagasse de sucreries*

Source :

- *Données Albioma 2016*

Périmètre d'étude

Le gisement de bagasse issu des sucreries provient des données 2016 d'Albioma. Albioma réutilise en effet l'intégralité de la bagasse pour la brûler dans ses deux centrales.

Hypothèses retenues

La totalité du gisement est actuellement valorisée énergétiquement par combustion dans les centrales charbon/bagasse de la société Albioma. La part mobilisable est donc égale au gisement potentiel.
De plus, l'hypothèse d'une évolution nulle entre 2016 et 2017 est retenue.

Bilan

Le gisement potentiel de bagasse des sucreries s'élève à 570 000 tMB/an et 285 000 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Ce gisement est entièrement mobilisable et déjà valorisé énergétiquement.

III.1.4.5. *Mélasses de sucreries et production de bioéthanol*

Périmètre d'étude

D'après la société Rivière du Mât, producteur de rhum et de mélasse, la mélasse issue des sucreries a actuellement différentes issues :

- Elle est utilisée comme complément alimentaire pour le bétail
- Elle est utilisée par les distilleries pour la fabrication du rhum
- La partie restante est actuellement exportée : environ 20 000 tonnes de matière brute par an. Cette partie exportée est considérée comme le gisement mobilisable.

Bilan

Le gisement potentiel de mélasse s'élève à 70 000 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement mobilisable pour l'énergie de mélasse s'élève à 20 000 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

A noter qu'à partir de 2018, il est prévu de valoriser ce gisement par la production de 4500 t/an de bioéthanol destiné à la turbine à combustion de Saint-Pierre, produit à partir de la mélasse de la Distillerie Rivière du Mât.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

III.1.4.6. *Vinasses des distilleries*

Périmètre d'étude

A partir de données issues des distilleries Rivière du Mât et Isautier et, pour Savanna, des informations inscrites dans le Guide de la fertilisation organique de La Réunion (P.-F. Chabalier, V. van de Kerchove, H. Saint Macary, Cirad/Chambre d'Agriculture), le gisement de vinasse des distilleries est estimé comme suit :

Distillerie	Gisement potentiel (tMB)	Valorisation et usage	Gisement mobilisable (tMB)
Distillerie Rivière du Mat	186 120	Méthanisation	186 120
Isautier	12 000	Epandage	0
Savanna	57 000	Méthanisation	57 000
TOTAL	**255 120**		**243 120**

Tableau 8 : Gisement des vinasses provenant des distilleries

Les vinasses provenant de la distillerie Isautier sont actuellement épandues et ne rentrent donc pas dans le gisement mobilisable.

Le taux de matière sèche retenu pour les vinasses est de 12%.

Bilan

Le gisement potentiel de vinasse s'élève donc à 255 120 tMB/an soit 30 614 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 243 120 tMB/an soit 29 174 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Actuellement 50% des vinasses de Distilleries Rivière du Mat sont valorisées par méthanisation.

III.1.4.7. *Ecumes de sucreries*

Périmètre d'étude

L'ensemble du gisement des écumes est mobilisé en épandage sur les terres agricoles pour son apport calcique important. Les dernières données disponibles proviennent du PPGDND de 2011.

Bilan

Le gisement potentiel d'écumes s'élève donc à 79 000 tMB/an.
Le gisement mobilisable pour l'énergie est nul.

Une valorisation énergétique à travers la méthanisation pourrait être couplée à l'épandage mais s'oppose à l'objectif de l'épandage actuel (possible baisse de l'apport calcique et minéralisation de l'apport azoté). Des connaissances supplémentaires sont donc nécessaires et le gisement n'est pas pris en compte vu la complexité de mise en œuvre pour une valorisation énergétique.

III.1.4.8. *Déchets carnés*

Périmètre d'étude

Le règlement européen (CE) n° 1069-2009 classe les sous-produits animaux (SPA) en trois catégories sur la base de leur risque potentiel pour la santé humaine et animale et l'environnement. Il définit la manière dont les matières de chaque catégorie doivent ou peuvent être éliminées ou valorisées dans le souci de maintenir un niveau élevé de protection de la santé publique et animale. Le gisement des déchets carnés produits par les professionnels (vétérinaires, industries de la chaîne alimentaire, éleveurs) est ainsi collecté par différents organismes et orienté vers des unités de traitement et de valorisation spécifiques :

- Installation de valorisation de Sica Aucre traitant les SPA de catégorie 3 (transformation en protéines animales entrant dans la composition d'aliments pour animaux familiers, en engrais organiques et graisses animales)
- Installation de valorisation de Sica des Sables pour les SPA de catégorie 2 (valorisation en engrais organiques) et les SPA de catégorie 1 (incinération avec récupération de la chaleur) utilisant les graisses animales de Sica Aucre et les HAU en combustible dans ses chaudières

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Selon leurs données, ces deux installations traitent ainsi en 2018 :

- 4350 t/an de SPA de catégorie 1
- 6515 t/an de SPA de catégorie 2
- 9360 t/an de SPA de catégorie 3

Les SPA de catégorie 1 et 2 répondent à des normes réglementaires pour être détruits et les SPA de catégorie 3 sont déjà entièrement valorisés. Le gisement n'est donc pas mobilisable pour l'énergie car entièrement utilisé.

Bilan

Le gisement potentiel des déchets carnés s'élève à 20 225 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement mobilisable pour l'énergie est nul.

III.1.4.9. *Papiers cartons*

Périmètre d'étude

Le gisement provient d'une estimation obtenue à partir des statistiques d'exportation 2015 réalisée par NEXA (selon les données douanières). Ce gisement est actuellement trié, collecté et exporté pour recyclage.

Bilan

Le gisement potentiel de papier-carton est estimé à 23 150 tMB/an.
À ce jour, aucune donnée ne permet de définir le gisement mobilisable pour l'énergie.

III.1.4.10. *Huiles alimentaires*

Périmètre d'étude

Selon le PPGDND de 2011, 2700 tMB/an d'huiles alimentaires usagées sont collectées. Le reste partirait ainsi directement dans le réseau d'eaux usées mais n'est pas quantifié.
Le marché des HAU compte deux acteurs à ce jour : Interval et Suez qui se chargent de la collecte. Pour valoriser les HAU collectées, environ 800 tMB/an sont utilisées en combustible à la Sica des Sables (données Sica des Sables), entreprise assurant l'incinération des farines de déchets carnées et le reste est exportée en Afrique du Sud par partenariat pour produire du biocarburant.

Bilan

Le gisement potentiel de HAU s'élève à 2700 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Ce gisement est entièrement mobilisable et déjà valorisé énergétiquement.

III.1.4.11. *Déchets organiques issus de la pêche*

Périmètre d'étude

Le gisement est principalement composé des abats de poissons issus de l'industrie de la pêche. Actuellement, 50% du produit de la pêche est commercialisable et le reste est jeté à l'océan.

Une filière est en train de se développer pour valoriser 900 tonnes par an en engrais (données issues de l'entreprise Valobio).

Bilan

Le gisement potentiel de déchets organiques issus de la mer s'élève à 3 000 tMB/ an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 2 100 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

III.1.5. Biomasses issues du secteur urbain et des collectivités

Dans le secteur urbain et collectivités, cinq types de biomasses ont été identifiés :

- Les boues d'épuration des stations d'épuration des eaux usées (STEU)
- Les déchets alimentaires des établissements publics (écoles primaires, collèges, lycées, université, hôpitaux)
- Les biodéchets des ordures ménagères collectées par les EPCI
- Les déchets végétaux collectés par les EPCI
- Les biodéchets issus de la restauration privée et des commerces

III.1.5.1. *Boues d'épuration issues des Stations de Traitement des Eaux Usées*

Périmètre d'étude

Les boues d'épuration sont des résidus du traitement des effluents liquides par des stations d'épuration. Ces boues sont constituées de matières organiques et de matières minérales. Les boues d'épuration sont caractérisées par leur taux de matière sèche et leur taux de matière organique. Ces deux paramètres dépendent du mode de traitement des effluents.

Sur l'île de La Réunion, on compte 16 STEU en service dont une station équipée d'une installation de méthanisation. Il s'agit de la station du Grand Prado où les boues sont méthanisées afin de valoriser le biogaz à la fois en chaleur pour le séchage des boues et en cogénération avec une puissance de 360kWe (661 MWh de production électrique en 2016).

En 2016, 50% de la population réunionnaise est raccordée au système d'assainissement collectif. La capacité de traitement en assainissement collectif se stabilise autour de 676 000EH. La tendance est à l'augmentation de l'assainissement collectif.

Le tableau ci-dessous donne le gisement potentiel en tonnes de matière sèche des boues issues des STEU de La Réunion sur l'année 2016 par commune (d'après les Chroniques de l'Eau 2016 – Office de l'Eau de La Réunion) :

Localisation	Capacité (en EH)	Boues produites 2016 (tMS)
Entre-Deux	4500	1,28
Cilaos	4 500	11,1
Ermitage (Saint-Paul)	26 667	369,14
Le Port - Possession	87 050	1 131,4
Saint-Benoît	30 000	102,89
Etang-Salé	19 200	153,48
Sainte-Rose	6 400	*N.D.*
CDE Cambaie (Saint-Paul)	60 000	543,35
Saint-André	26 398	400,57
Pierrefonds (Saint-Pierre)	100 000	1 492,11
Grand Prado (Sainte-Marie)	170 000	1 466,86
Trois Frères (Sainte-Suzanne)	25 000	167,25
Saint-Joseph	18 500	436,18
Bras-Panon	13 000	103,49
Saint Louis	72 000	*N.D.*
Saint-Leu	13 000	137,73
TOTAL	**676 215**	**6 516,84**

Figure 12 : Tableau récapitulatif du gisement potentiel 2016 des boues des STEU

En sortie, 55% des boues sont enfouies en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), 44% vont en centre de compostage et 1% en épandage agricole. Depuis 2015, l'enfouissement est interdit suite à la directive européenne 1999/31/CE du 26 avril 1999 (modifiée le 10 décembre 2011). Cette part enfouie représente donc le gisement mobilisable énergétiquement pour une filière thermochimique (50% des boues traitées conformément au PPGDND).

La siccité moyenne des boues admises en centre de stockage est de 30%, cette valeur est retenue pour le calcul du gisement en matière brute.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

La partie déjà valorisée organiquement pourrait être en revanche valorisée en méthanisation (50% restant suivant le plan). Ainsi l'ensemble du gisement semble mobilisable sous ces conditions.

Une évolution nulle de la quantité de boues entre 2016 et 2017 est admise.

Bilan

Le gisement potentiel pour les boues de STEP s'élève à 6 517 tMS/an soit 21 723 tMB/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement est supposé entièrement mobilisable pour l'énergie.

Actuellement, seule la station d'épuration du Grand Prado valorise énergétiquement ses boues par méthanisation avec production de chaleur et d'électricité (puissance installée de 360kWe).

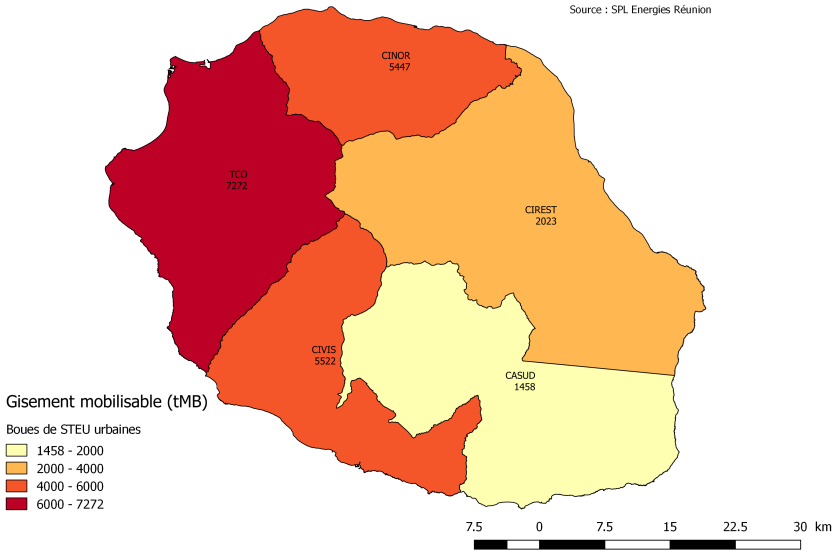

Figure 13 : Gisement mobilisable (en tMB) de boues de STEU par EPCI en 2017

III.1.5.2. *Déchets alimentaires des établissements publics*

Périmètre d'étude

Les déchets alimentaires sont des biodéchets, c'est-à-dire des résidus composés de matières organiques capables de se dégrader naturellement, issus des restes de repas et de la préparation alimentaire.

Dans le cadre de l'état des lieux de ce Schéma Régional Biomasse, des listes des établissements scolaires de type écoles primaires, collèges, lycées ainsi que les établissements de type pénitencier et médico-social ont été obtenues avec le nombre de repas servis par jour.

Hypothèses retenues

Le nombre de repas servis constituant ce que l'on appelle la « donnée brute », un ratio de 125g de reste alimentaire par repas (source ADEME) a été appliqué sur 219 jours de fonctionnement des cantines scolaires par an et 365 jours par an pour les cantines des établissements de type pénitencier et médico-social.
Les résultats sont exprimés en tonnes de matière brute par an puis sont convertis en tonnes de matière sèche grâce au ratio de 32% de siccité (source SYDNE).
Les gisements des universités, des hôpitaux et des maisons de retraite n'ont pas été pris en compte.

De plus, l'étude SYDNE indique qu'environ la moitié des gros producteurs de biodéchets (produisant plus de 10t de biodéchets/an et qui doivent réglementairement déjà réaliser une collecte sélective de leurs biodéchets) passent encore par le service public des EPCI pour la gestion de leurs biodéchets.
Par hypothèse, le gisement des gros producteurs, composés des établissements publics, d'une partie des IAA, de la restauration privée et des commerces, est donc supposé inclus en partie au gisement des biodéchets collectés par les EPCI et négligé dans la suite du SRB.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

L'exutoire énergétique étant la méthanisation pour ce gisement, ceci se fera conjointement avec une valorisation matière et n'entre ainsi pas en conflit d'usage.
L'évolution du gisement est de plus supposée nulle entre 2016 et 2017.

Bilan

Le gisement potentiel des déchets alimentaires issus des établissements publics s'élève à 5 347 tMB/an soit 2 941 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement est supposé entièrement mobilisable pour l'énergie.

Par hypothèse, ce gisement est considéré inclus dans les biodéchets collectés par les EPCI

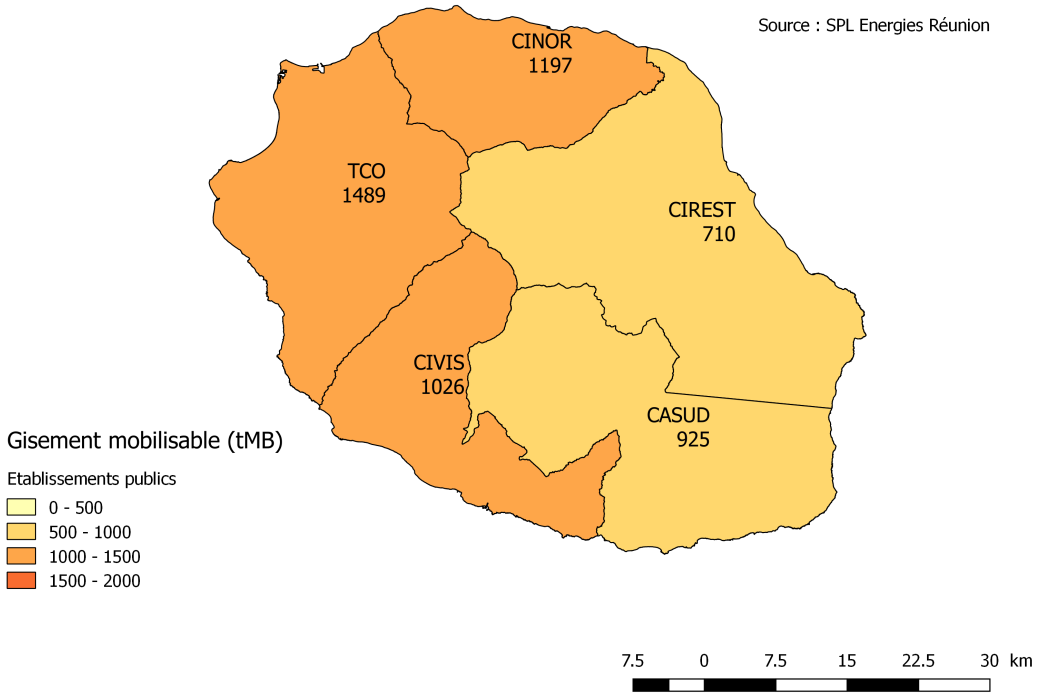

Figure 14 : Gisement mobilisable (en tMB) des déchets alimentaires des établissements publics par EPCI en 2017

III.1.5.3. *Biodéchets collectés par les EPCI*

Périmètre d'étude

Les biodéchets collectées par les EPCI représentent la fraction fermentescible de déchets ménagers et assimilés (bac gris) collectées par les EPCI. Actuellement, ce gisement n'est pas séparé du reste des ordures ménagères et, par conséquent, est envoyée en ISDND, décrits dans les Rapports annuels des Services Publics d'Elimination des Déchets (SPED) 2015 des différents EPCI.
La réglementation impose en revanche dès 2025 l'obligation du tri à la source des biodéchets pour leur valorisation dans le cadre de la collecte des déchets ménagers. La méthanisation semble être une bonne opportunité de valorisation énergétique (suivi d'une valorisation agronomique du digestat).

Hypothèses retenues

Pour évaluer ce gisement, les volumes annuels d'ordures ménagères résiduelles collectés par chaque EPCI ont été utilisés (rapports SPED).
Une Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères FFOM de 24% issue du SYDNE (« Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » fut appliquée afin de déterminer la part des biodéchets contenue dans les OMR.

De plus, l'étude SYDNE indique qu'environ la moitié des gros producteurs de biodéchets (produisant plus de 10t de biodéchets/an et qui doivent réglementairement déjà réaliser une collecte sélective de leurs biodéchets) passent encore par le service public des EPCI pour la gestion de leurs biodéchets.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Par hypothèse, le gisement des gros producteurs, composés des établissements publics, d'une partie des IAA, de la restauration privée et des commerces, est donc supposé inclus en partie au gisement des biodéchets collectés par les EPCI et négligé dans la suite du SRB.

Actuellement ces matières sont collectées par les EPCI et enfouies en ISDND.

La méthanisation étant le principal exutoire énergétique de ce gisement, le gisement mobilisable est le même que le potentiel, considérant cette valorisation en adéquation avec la valorisation agronomique.

L'hypothèse d'une évolution nulle du volume de biodéchets entre 2015 et 2017 est retenue.

Bilan

Le gisement potentiel des biodéchets des ménages collectés par les EPCI s'élève à **56 072 tMB/an soit 17 289 tMS/an** sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement est supposé entièrement mobilisable pour l'énergie bien qu'il ne soit pour l'instant pas séparé du reste des ordures ménagères.

Le biogaz issu du stockage des OMR est valorisé en énergie via des moteurs de cogénération qui représentent une puissance installée de 1,9 MWe.

Par hypothèse, ce gisement inclut en partie les ressources issues des IAA, des déchets alimentaires des établissements publics et des biodéchets de la restauration privée et des commerces qui sont actuellement stockés en ISDND.

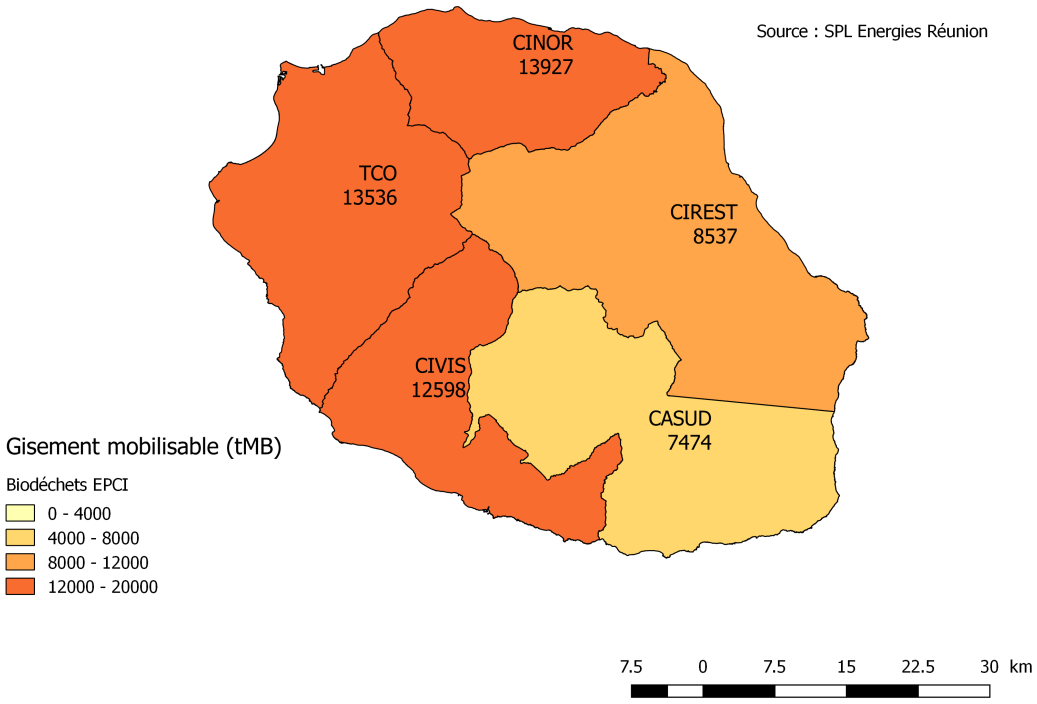

Figure 15 : Gisement mobilisable (en tMB) de biodéchets des ménages par EPCI en 2017

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

III.1.5.4. *Déchets végétaux*

Périmètre d'étude

Les volumes de déchets verts ont été obtenus pour l'année 2015 grâce aux rapports annuels des Services Publics d'Elimination des Déchets des différentes EPCI pour l'année 2015.

Actuellement ces gisements sont collectés par les EPCI et valorisés en installation de compostage ou de broyage.

Hypothèses retenues

Pour passer du gisement potentiel au gisement mobilisable pour l'énergie, un ratio a été appliqué (40% du potentiel pour la filière énergétique et 60% du potentiel pour la valorisation organique) pour une valorisation au niveau des EPCI, basée sur le PPGDND de 2015.
L'hypothèse d'une évolution nulle du volume de biodéchets entre 2015 et 2017 est retenue.

Bilan

Le gisement potentiel de déchets végétaux collectés par les EPCI s'élève à 114 015 tMB/an soit 57 008 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Le gisement mobilisable pour l'énergie s'élève à 45 606 tMB/an soit 22 803 tMS/an sur l'ensemble du territoire réunionnais.

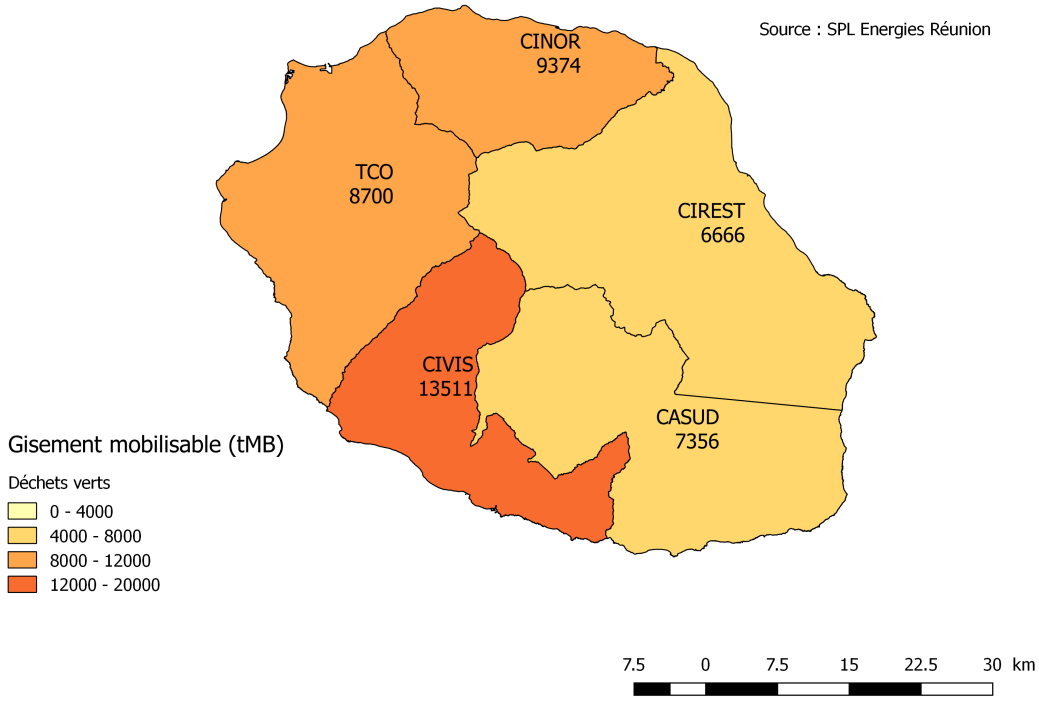

Figure 16 : Gisement mobilisable (en tMB) de déchets végétaux collectés par EPCI en 2017

III.1.5.5. *Biodéchets de la restauration privée et des commerces*

Périmètre d'étude

Ce gisement correspond aux invendus considérés comme déchets alimentaires.
Pour la restauration privée, aucune donnée n'est disponible à ce jour.

Hypothèses retenues

Pour les commerces, seules les grandes surfaces alimentaires de plus de 950 m^2 ont été prises en compte (données 2016 des grandes surfaces alimentaires).
Un ratio de biodéchets par enseigne par surface et par an de 23 kg de biodéchets par mètre carré a été appliqué (« Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » - SYDNE, 2016).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

De plus, l'étude SYDNE indique qu'environ la moitié des gros producteurs de biodéchets (produisant plus de 10t de biodéchets/an et qui doivent réglementairement déjà réaliser une collecte sélective de leurs biodéchets) passent encore par le service public des EPCI pour la gestion de leurs biodéchets.
Par hypothèse, le gisement des gros producteurs, composés des établissements publics, d'une partie des IAA, de la restauration privée et des commerces, est donc supposé inclus en partie au gisement des biodéchets collectés par les EPCI et négligé dans la suite du SRB.

L'hypothèse d'une évolution nulle du volume de biodéchets entre 2016 et 2017 est retenue.

Bilan

Le gisement potentiel de déchets organiques issus des grandes surfaces s'élève à **2 961 tonnes de matière brute par an** sur l'ensemble du territoire réunionnais.
Il est supposé entièrement mobilisable.

Par hypothèse, ce gisement est considéré inclus dans les biodéchets collectés par les EPCI

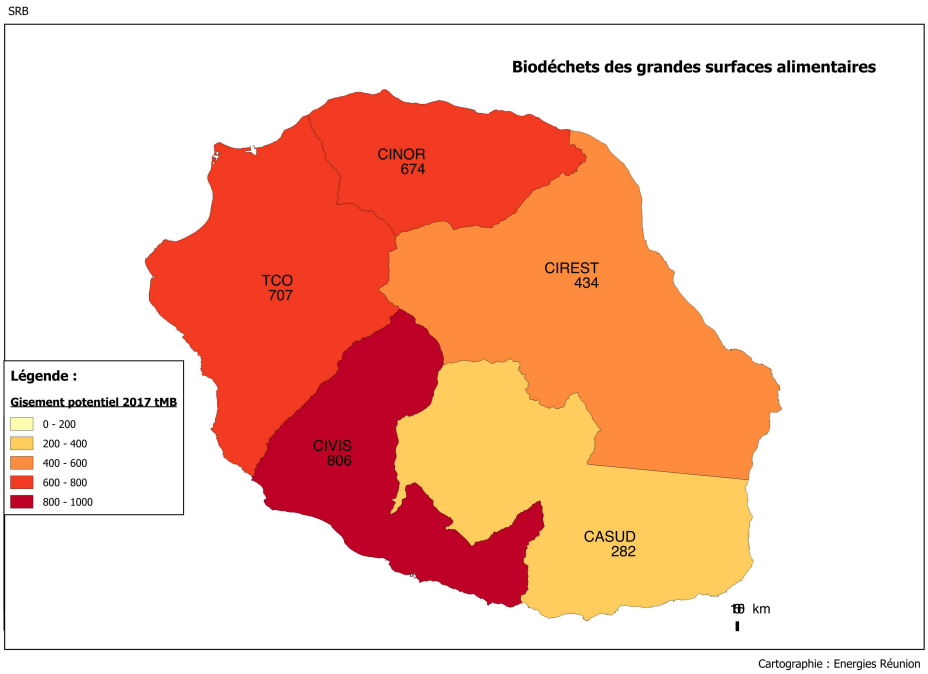

Figure 17 : Gisement potentiel (en tMB) de biodéchets des grandes surfaces alimentaires par EPCI en 2017

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

2. Synthèse de l'état des lieux

III.2.1. Ressources en biomasse en 2017

Secteur économique	Type de biomasse	Gisement potentiel tMB	Gisement potentiel tMS	Gisement mobilisable tMB	Gisement mobilisable tMS	Gisement mobilisable en équivalent énergie primaire GWh	Equivalent énergie primaire déjà valorisée GWh	Equivalent énergie primaire non-valorisée GWh
secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	21723	6517	21723	6517	16,3	1,7	14,5
secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	56072	17289	56072	17289	39,0	0,0	39,0
secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	114015	57008	45 606	22803	53,0	0,0	53,0
secteur industriel	Bagasses des sucreries	570000	285000	570000	285000	1254,0	1254,0	0,0
secteur industriel	Mélasses de sucrerie	70000		20000		26,1	0,0	26,1
secteur industriel	Vinasses de distillerie	255120	30614	243120	29174	31,2	11,9	19,3
secteur industriel	Broyats de palettes	9500		7200		27,4	0,0	27,4
secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	47000		47000		19,6	0,0	19,6
secteur industriel	Déchets issus de la pêche	3000		2100		1,0	0,0	1,0
secteur agricole	Effluents d'élevage	520460	69891	326190	50464	71,5	0,0	71,5
secteur agricole	Pailles de cannes	382422	267696	64261	38539	197,0	0,0	197,0
secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	21012	12607	9825	5895	29,3	0,0	29,3
					TOTAL	1765,4	1267,7	497,7
							72%	28%

Figure 18 : Bilan des gisements potentiels et mobilisables pour l'énergie par type de biomasse et production d'énergie supposé

Le tableau indique que plus de 70% du potentiel mobilisable à l'énergie de la biomasse locale est déjà valorisée. Cette forte valorisation s'explique par l'utilisation éprouvée de la bagasse, ressource biomasse dominante pour l'énergie sur l'île.
Les autres biomasses ne sont que très peu valorisées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

III.2.2. Hypothèses retenues

Pour le calcul du potentiel énergétique disponible (en GWh, équivalent énergie primaire), les voies de valorisation considérées (méthanisation, combustion) pour chaque gisement sont détaillées dans le tableau en annexe 3 avec les coefficients associés (potentiel méthanogène ou PCI du gisement).

Pour les biomasses inclues dans la gestion des déchets (boues de STEU, biodéchets ménagers, déchets végétaux), les hypothèses de valorisation énergétique sont basées sur les objectifs et ratios de valorisation inscrit dans le PPGDND :

- Boues de STEU : 50% en méthanisation (suivie d'une valorisation agronomique) et 50% en combustion
- Biodéchets entièrement méthanisées

Pour les autres ressources, les hypothèses se sont faites sur la base de la valorisation la plus aisée pour chaque type de biomasse (combustion ou gazéification pour le bois, combustion pour la bagasse et/ou les pailles de canne, méthanisation pour les effluents…).

Les projets déjà existant (méthanisation des boues de la STEU du Grand Prado et d'une partie des vinasses de Rivière du Mât, combustion de la bagasse dans les centrales thermiques) sont pris en compte pour obtenir un équivalent d'énergie primaire déjà valorisée.
La différence entre ces deux valeurs représente le potentiel énergétique mobilisable et non encore valorisée restant, en équivalent énergie primaire.

III.2.3. Contributions de chaque biomasse en équivalent énergie primaire

La figure 19 détaille la part de chaque gisement retenu en équivalent énergie primaire :

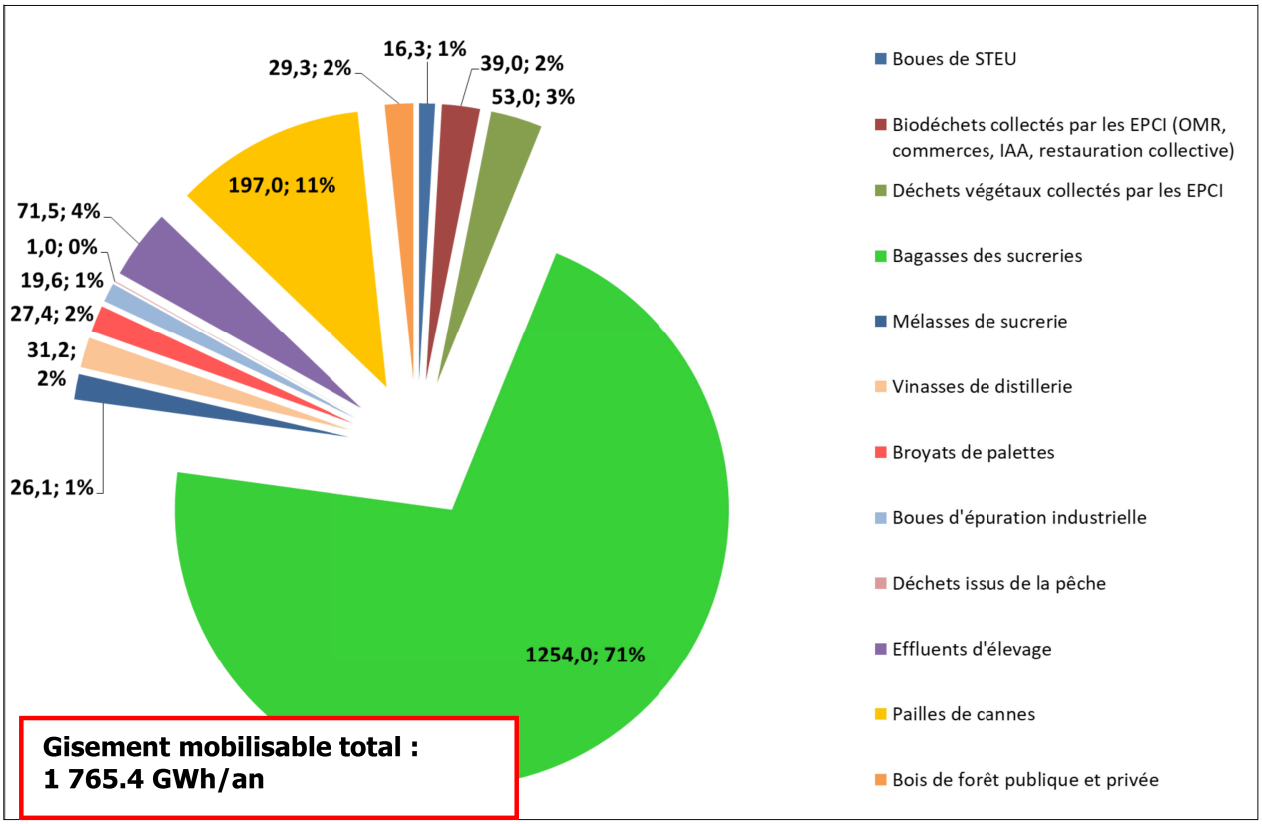

Figure 19 : Biomasse mobilisable pour l'énergie en équivalent énergie primaire en 2017 (en GWh)

Parmi ce gisement mobilisable pour l'énergie, les trois quarts sont actuellement déjà valorisés énergétiquement. Cette proportion très forte est en fait biaisée : seule la bagasse, qui représente tout de même 70% du potentiel énergétique de la biomasse du territoire, est entièrement valorisée et explique cette valeur comme le montre le graphique suivant.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

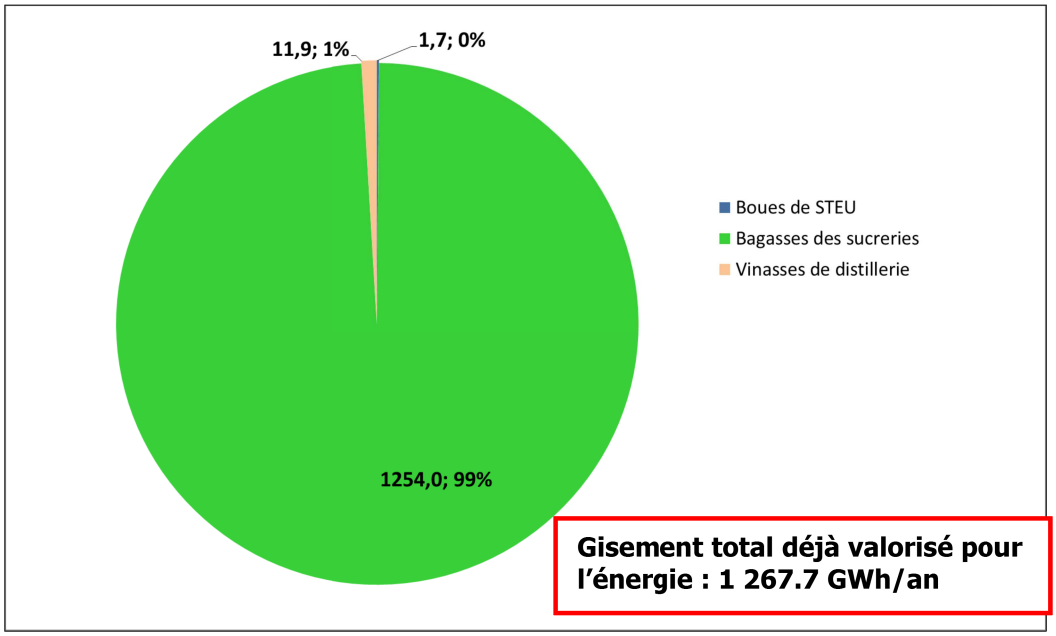

Figure 20 : Équivalent énergie primaire de la biomasse mobilisable et valorisée en 2017 (en GWh)

La valorisation de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) qui a actuellement lieu en ISDND par obligation réglementaire (captation du biogaz issu de la FFOM enfouie pour cogénération) n'a pas été prise en compte. En effet, cette valorisation fait avant tout suite à l'obligation réglementaire actuelle et ne constitue pas un moyen de valorisation pérenne, d'autant que la future réglementation impose dès 2025 la mise en place d'une collecte séparée pour les biodéchets.

La figure 21 présente ainsi une répartition plus pertinente des ressources biomasse présentes sur le territoire et mobilisables pour valorisation énergétique mais non encore valorisée. Ce résultat est plus représentatif des opportunités de développement territorial.

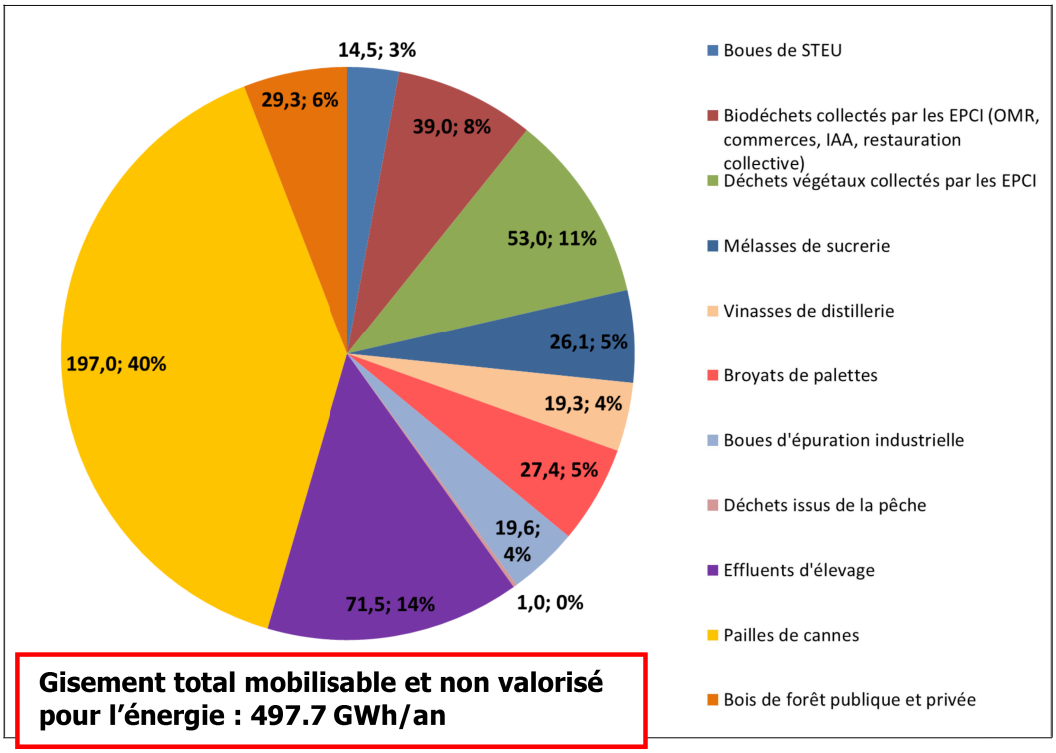

Figure 21 : Equivalent énergie primaire de la biomasse mobilisable et non valorisée en 2017 (en GWh)

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Ainsi, la paille de canne présente un fort potentiel d'un point de vue énergétique bien qu'une utilisation énergétique sans concurrence avec la valorisation agronomique reste encore à prouver.
Les autres gisements présentant un intérêt énergétique important sont alors les effluents d'élevage et les déchets verts. Les autres gisements présentent des potentiels énergétiques assez semblables.

Au total, la biomasse représenterait ainsi un potentiel énergétique d'environ 500 GWh/an supplémentaire à développer.

III.2.4. Ressources biomasses en équivalent énergie primaire par EPCI

Afin de synthétiser et d'homogénéiser les résultats de l'état des lieux, une cartographie (figure 22) des énergies primaires produites par les différents types de biomasses a été effectuée. Les données sont exprimées en gigawattheure, par EPCI.

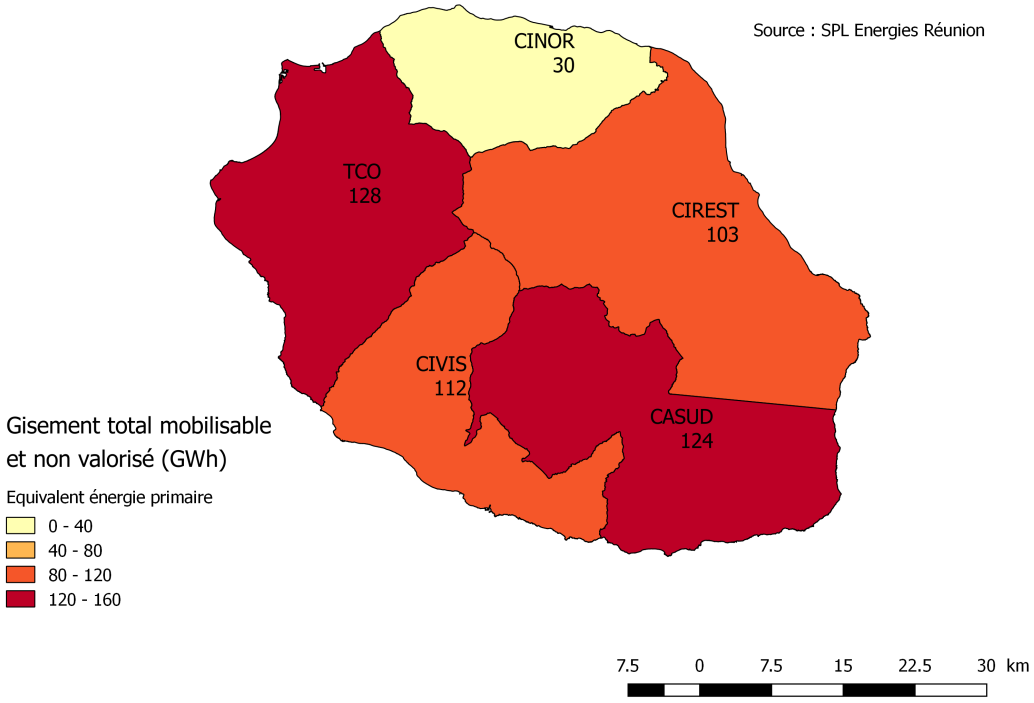

Figure 22 : Gisement total de biomasse mobilisable - hors bagasse – par EPCI en 2017 en équivalent énergie primaire (en GWh)

III.2.4.1. *Hypothèses d'élaboration*

Les hypothèses d'élaboration pour la cartographie sont les suivantes :

- La bagasse n'a pas été prise en compte dans ce total
- Afin d'éviter les doublons dans le total des contributions des différentes biomasses à l'énergie primaire disponible, sont considérés comme déjà inclus dans le gisement des biodéchets collectées par les EPCI (équivalent aux biodéchets des ménages) :
  - les déchets des IAA
  - les déchets alimentaires des établissements publics (scolaires, pénitenciers et médico-sociaux),
  - les biodéchets des grandes surfaces alimentaires
- Pour cause d'absence de données et/ou de possibilité d'effectuer une cartographie de ces gisements à l'échelle des EPCI, ne sont pas comptabilisés :
  - les déchets issus de la pêche,
  - le bois de taille de fruitiers,
  - les déchets verts issus des espaces agricoles,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- les déchets végétaux issus du maraichage,
- les supports de culture en fibre de coco,
- les boues d'épuration industrielle,
- les produits connexes des scieries (cryptomeria et tamarin), les sous-produits de l'exploitation pour le bois d'œuvre (cryptomeria et tamarin), le bois d'eucalyptus
- les papiers cartons
- les déchets carnés
- les huiles alimentaires usagées

- les calculs des énergies primaires ont été effectués en supposant les hypothèses suivantes :
  - des voies de valorisation à 50% en méthanisation et 50% en combustion pour le gisement mobilisable pour l'énergie des boues de STEU,
  - 100% en méthanisation pour les gisements mobilisables pour l'énergie des biodéchets collectés par les EPCI et des effluents d'élevages
  - 100% en combustion pour les gisements mobilisables pour l'énergie des broyats de palettes, des pailles de cannes.

- Pour les effluents d'élevages, bien que le potentiel mobilisable pour l'énergie soit inconnu, 100% du gisement potentiel a été considéré comme mobilisable. En revanche, les effluents des bovins élevés pour la viande ont été déduit du mobilisable car, ces cheptels étant élevés en plein air, la captation de leurs effluents est impossible.

III.2.4.2. *Distribution par EPCI des différents types de biomasse en équivalent énergie primaire*

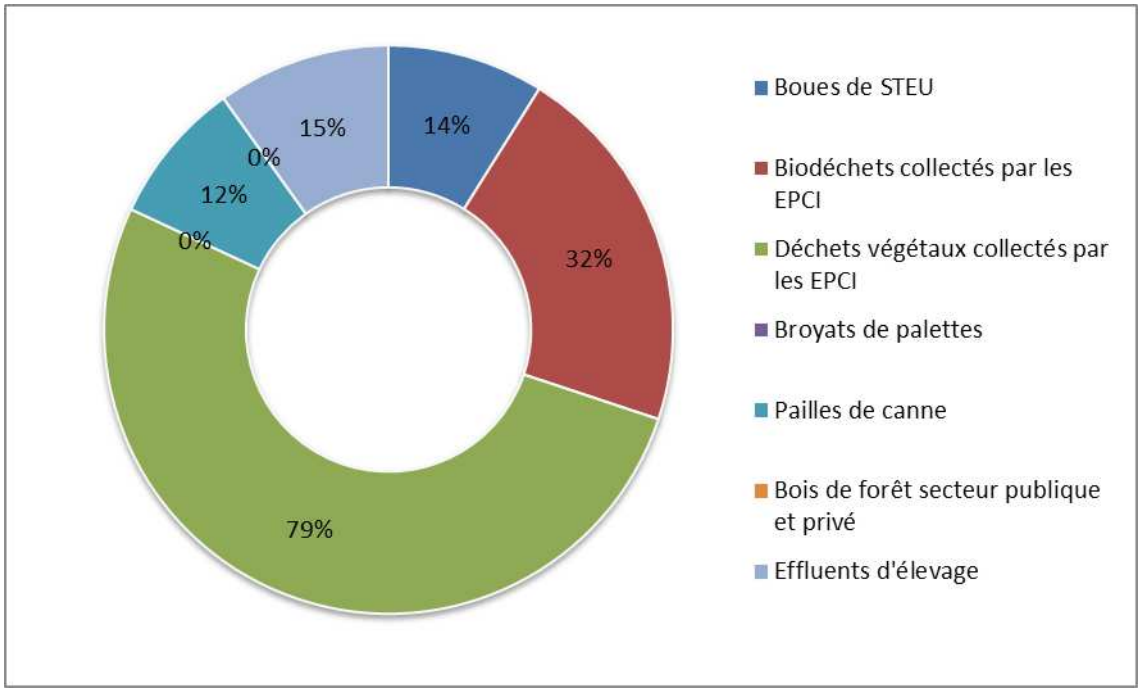

Figure 23 : CINOR - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

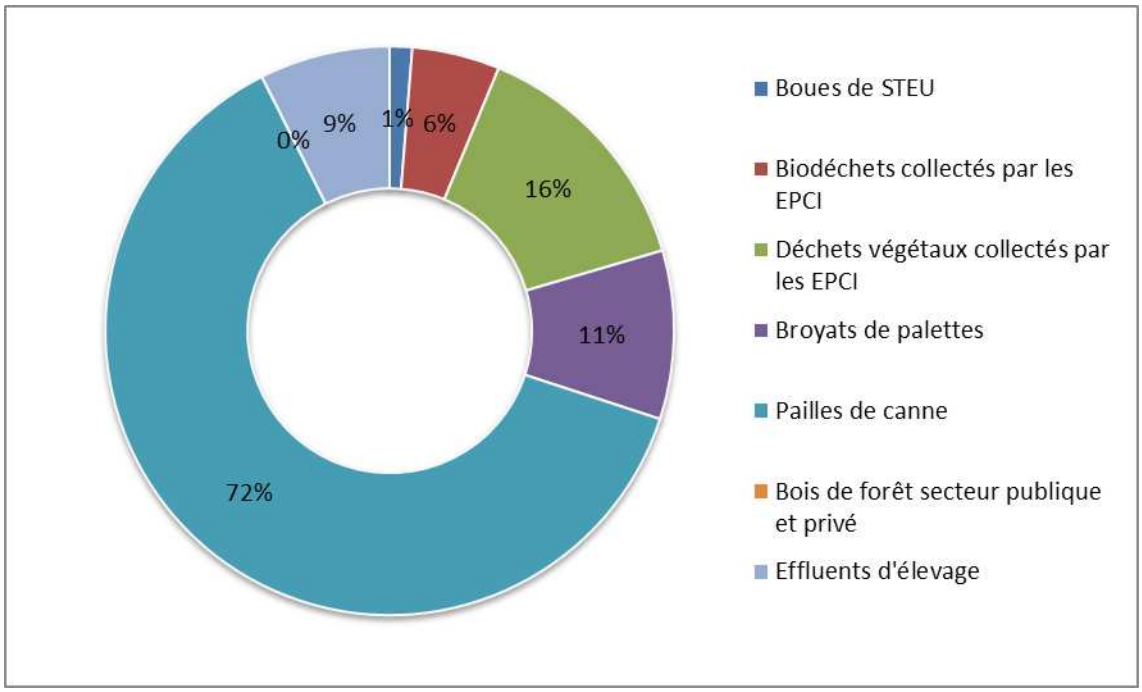

Figure 24 : CIREST - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse

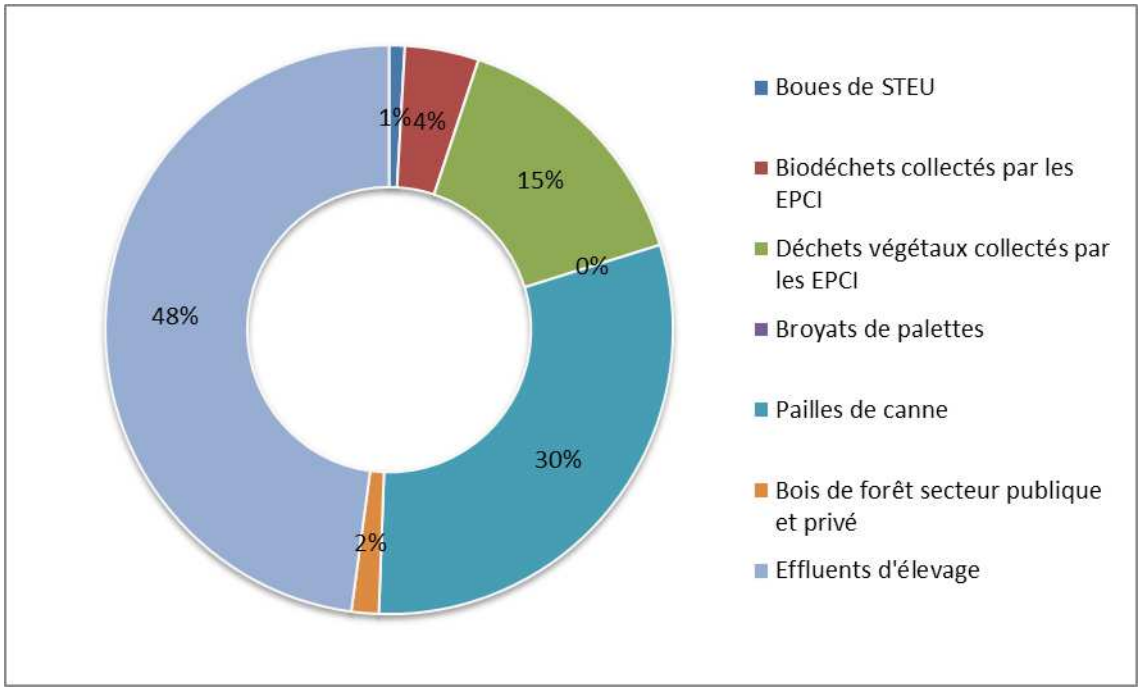

Figure 25 : CASUD - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

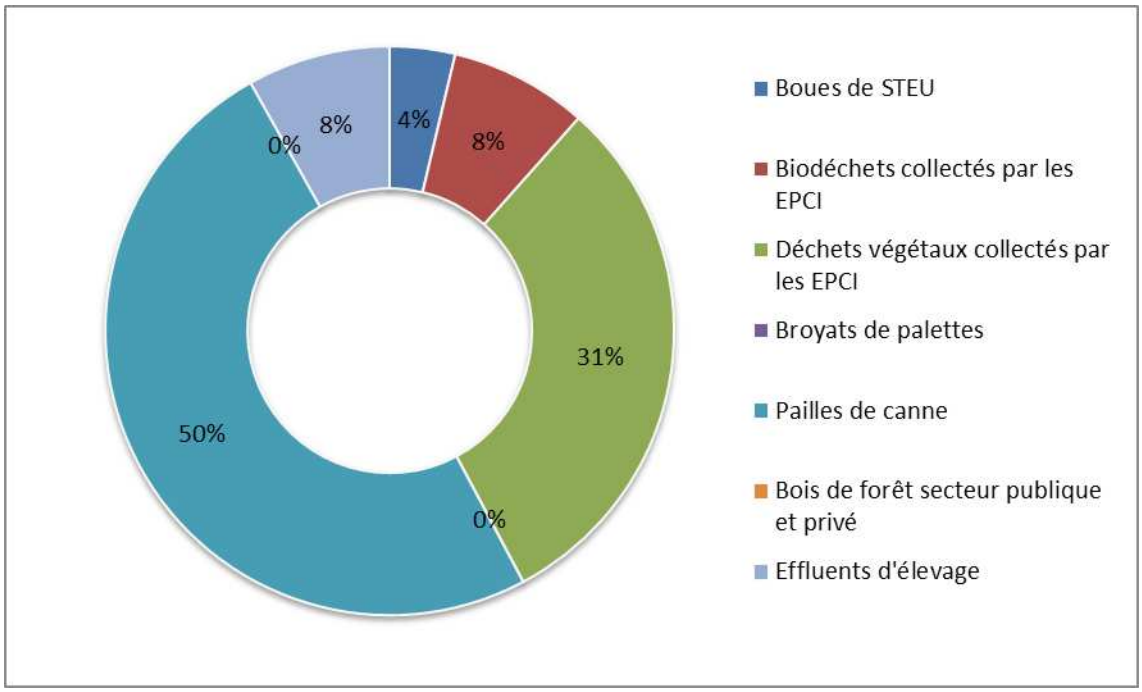

Figure 26 : CIREST - Répartition du gisement mobilisable par type de biomasse

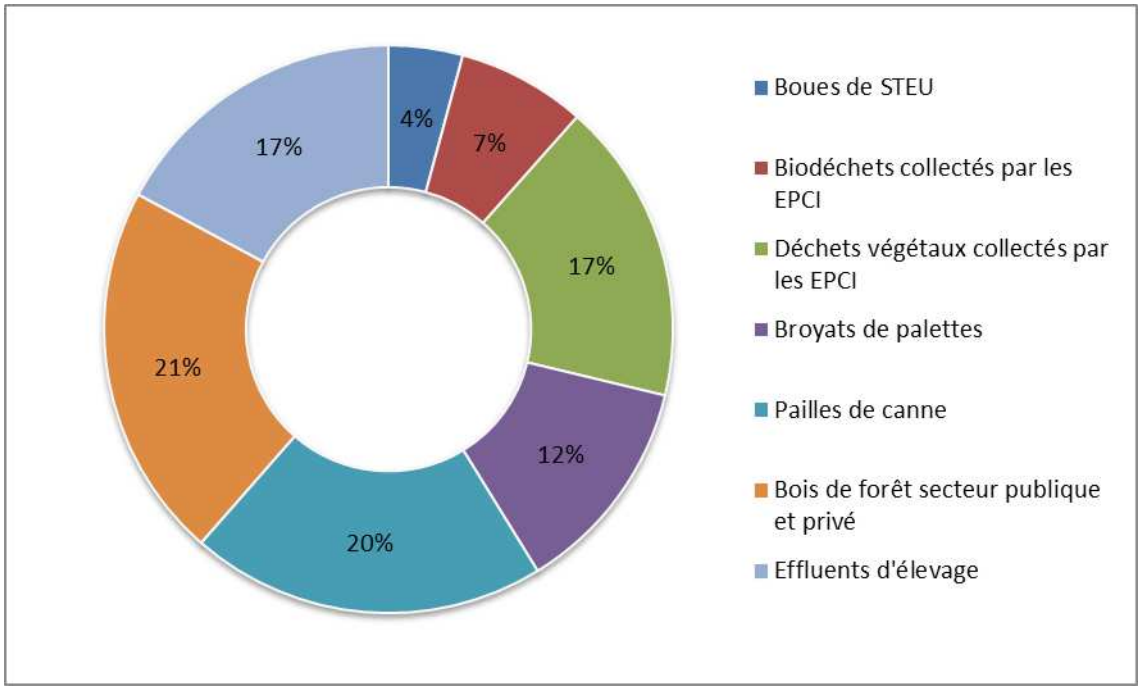

Figure 27 : TCO - Répartition du gisement mobilisable par type de gisement

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

3. Projection des gisements potentiels et mobilisables de biomasse aux échéances 2020, 2023, 2030 et 2050

Il n'y a actuellement aucune donnée de projection de gisement disponible dans la bibliographie et aucune estimation n'a été effectuée pour les biomasses issues des secteurs suivants : forestier, production agricole, effluents d'élevage, industriel, urbain et des collectivités et de la restauration privée et des commerces.

Pour le secteur forestier, concernant l'Acacia, la ressource sur pied sera utilisée sans la renouveler de manière à lutter contre cette peste végétale, sous réserve de disposer des moyens financiers nécessaires à la renaturalisation des zones concernées.

Pour le secteur issu de la production agricole, il est possible de considérer que les gisements de paille de canne resteront constants dans les années à venir.

Enfin, pour le secteur industriel, concernant les bagasses, les mélasses et les vinasses des distilleries, les gisements dépendront des choix futurs des variétés de canne et d'amélioration des techniques.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

IV. Glossaire

Bagasse : la bagasse est le résidu fibreux de la canne à sucre qu'on a passée par le moulin pour en extraire le suc. Elle est composée par la cellulose de la plante.

Biomasse : la biomasse est la matière organique d'origine végétale, animale, bactérienne ou fongique, utilisable comme source d'énergie. L'énergie peut être extraite par combustion directe ou après un processus de transformation (biogaz provenant de la méthanisation, gazéification).

Gisement potentiel : correspond à la quantité d'un type de biomasse produite par un acteur donné.

Gisement mobilisable (pour l'énergie) : correspond au gisement potentiel réduit par la prise en compte de la réglementation spécifique ayant un impact sur le type de biomasse en question, les droits de production et d'accès des différents acteurs, les usages concurrents (hiérarchie des usages et concurrence économique) et les contraintes techniques liées à la mobilisation de cette biomasse.
Le potentiel mobilisable correspond donc au dernier maillon de la chaîne pour estimer ce qui est valorisable énergétiquement.

Combustion : la combustion de biomasse ou de charbon s'effectue dans des chaudières ou centrales thermiques (comme celles d'Albioma à La Réunion). Leur fonctionnement consiste à produire de la vapeur dont l'énergie peut être utilisée dans certains procédés industriels ou pour produire de l'électricité via une turbine

Energie primaire : une source d'énergie primaire est une forme d'énergie disponible avant transformation. Dans l'industrie de l'énergie, on distingue la production d'énergie primaire, de son stockage et son transport sous la forme de vecteurs d'énergie et de la consommation d'énergie finale.

Méthanisation : la méthanisation (ou fermentation anaérobie) est un procédé biologique permettant de valoriser des matières organiques en produisant du biogaz qui est source d'énergie renouvelable et un digestat utilisé comme fertilisant. Le biogaz utilisé permet ensuite de créer de l'électricité et de la chaleur grâce à un moteur de cogénération.

Gazéification : la gazéification consiste à convertir, par réaction thermochimique à des températures élevées et avec un déficit d'oxydant (comme l'oxygène), des matières carbonées ou organiques en un combustible gazeux (souvent appelé « syngaz ») composé principalement de monoxyde de carbone et de dihydrogène. Elle se distingue donc de la pyrolyse, procédé thermochimique s'effectuant en l'absence d'agent oxydant, et de la combustion, qui s'effectue en excès d'oxydant. Le syngaz peut en ensuite être valorisé énergétiquement.

Mélasse : la mélasse est une mixture résultant du raffinage du sucre extrait de la canne à sucre. Il convient de ne pas la confondre avec la bagasse ou la vinasse.

ORC : les machines à ORC ou Cycle Organique de Rankine permettent de transformer des sources de chaleur basse et moyenne température en électricité.

Plaquettes forestières : combustible obtenu par broyage ou déchiquetage de tout ou partie de végétaux ligneux issus de peuplements forestiers et de plantations n'ayant subi aucune transformation (directement après exploitation). Le terme s'applique également pour le bois d'origine bocagère, issu d'élagage urbain ou de la partie ligneuse des refus de crible issus du compostage de déchets verts (ADEME 2008)

Pouvoir Calorifique Inférieur : le PCI (en anglais ; *Lower Heating Value – LHV*), exprimé ici en kWh/t, représente la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible, la vapeur d'eau dégagée étant supposée non condensée et la chaleur non récupérée (N.B. : par hypothèse, l'énergie de vaporisation de l'eau dans le combustible ou chaleur latente et les produits de réaction ne sont pas récupérés).

Pouvoir méthanogène : le pouvoir ou potentiel méthanogène correspond à la quantité de méthane produit par un substrat organique lors de sa biodégradation en condition anaérobie. Ce volume de méthane, rapporté à la quantité de substrat frais, sec (MS) ou volatil (MV), est généralement exprimé dans les conditions normales de températures et de pression (0°C, 1 bar).

Production électrique : exprimée en wattheure, il s'agit de la quantité d'énergie produite par une installation électrique sur un laps de temps : par exemple, la durée de fonctionnement annuel d'une installation.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Produit connexe du bois : produits issus de la première transformation du bois, ils correspondent aux résidus de l'exploitation forestière (souches, houppiers, branchages de petit diamètre) ou résidus de l'industrie du bois (écorces, sciures, dosses et délignures, chutes diverses et plaquettes).

Puissance électrique : exprimé en watt, il s'agit de la quantité d'énergie électrique échangée (donnée ou reçue) par un corps par unité de temps.

Taux de siccité : représentant la part de matière sèche dans un matériau (organique ou non), la part restante étant composée d'eau (soit le taux d'humidité d'un matériau).

Vinasse : résidu de la distillation des liquides alcooliques comme les vinasses de canne à sucre.

V. Unités de conversion

1 kWh = 3.6 MJ = 860 kcal

1 tep (tonne équivalent pétrole) = 11 628 kWh = 41 855 MJ

1 tMS = 1 tMB x %siccité

%siccité = 100 - %humidité

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

VI. Bibliographie

- Cyathéa et S3d. « Schéma Directeur Bois Energie », Région Réunion, 2014
- S. Audouin, « Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu et à l'échelle régionale, île de La Réunion », Cirad, 2015.
- M. Allo, « Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale : Cas des interactions entre agriculture et élevage à La Réunion », Cirad, 2015.
- Région Réunion, « Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux – PPGDND – de La Réunion », 2016
- Solagro, « Schéma Directeur Méthanisation Biomasse », Région Réunion, 2011
- P.-F. Chabalier, V. van de Kerchove, H. Saint Macary, « Guide de la fertilisation organique à La Réunion », Cirad et Chambre d'Agriculture de La Réunion, 2006
- Office de l'Eau, « Panorama du traitement des eaux usées en station d'épuration à La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°28, 23 janvier 2014
- Office de l'Eau, « Panorama des services publics d'assainissement de La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°66, 4 mai 2016
- Office de l'Eau, « Panorama des services publics d'assainissement de La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°84, 2 mars 2017
- CINOR, « Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de Collecte & d'Elimination des Déchets », Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion, 2015
- CIREST, « Rapport détaillé du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets », Communauté Intercommunale Réunion Est, 2015
- CASUD, « Rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers de la CASUD », Communauté d'Agglomération du Sud de l'île de La Réunion, 2015
- CIVIS, « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets », Communauté Intercommunale des Villes Solidaires de La Réunion, 2015
- TCO, « Rapport annuel 2015 du S.P.E.D. (Service Public d'Elimination des Déchets) », Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest de La Réunion, 2015
- Inddigo, « Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs », Communauté d'Agglomération du Nord de La Réunion, 2016
- C. Rolland, « Devenir des boues de stations d'épuration », Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires, 2005
- Solagro, « La digestion anaérobie des boues urbaines », Agences de l'Eau Adour-Garonne, 2001
- Explicit, « Valorisation énergétique de la biomasse en Guadeloupe – Etat des lieux et perspectives », Région Guadeloupe, 2010
- Région Réunion et Préfecture de La Réunion, « Programmation Pluriannuelle de l'Energie de La Réunion 2016-2018/2019-2023 », 2017
- Données issues de la société Rivière du Mât
- Données issues de la société Albioma
- Données issues de la société Valobio
- Données issues de la société SICA Aucre et SICA des Sables

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

VII. Liste des personnes contactées

Organisme	Contact
Ademe	Laura Dayan, ingénieure énergie
ADIR	Sophie Cordillet, chargé de mission
Albioma	Jean-François Bourdais, responsable d'exploitation
Chambre d'Agriculture	Virginie Van de Kerchove, Département « Territoire et Environnement »
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Chloé Pichard, Mission Environnement
Cirad/FRCA	Vivien Kleinpeter, agronome en développement rural
DAAF	Christophe Castanier, chef de pôle
DEAL	Thibaud Gonzalez, inspecteur de l'Environnement, référent Déchets
DEAL	Janis Glamport, chargé de mission Climat
Distillerie Isautier	Marie Ferrand, directrice d'exploitation
Distillerie Rivière du Mât	Sophie Wan-wac-toc, ingénieur études et projets
EDF	Vincent Lévy, chef du système électrique
FRCA	Chloé Alison, chargée de mission Environnement
Office de l'eau	Yohann Cimbarro, chef de service
ONF	Sylvain Leonard, directeur régional
Région Réunion	Yoland Ramsamy, chargé de mission déchets, biomasse, économie circulaire
Sciages de Bourbon/Copobois	Christophe de Palmas, gérant
Sica des Sables/Sica Aucre	Héloïse Decreau, responsable QSE
Tereos	Philippe Rondeau, responsable étude projet développement durable

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

VIII. ANNEXES

1. Annexe 1 : Gouvernance du SRB

Organismes invités au comité technique :

- Les services territoriaux
  - La Région Réunion
  - Le Département de La Réunion

- Les services de l'Etat
  - SGAR, Secrétariat Général aux Affaires Régionales
  - DEAL, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
  - DAAF, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
  - ONF, Office National des Forêts
  - DM SOI, Direction de la mer sud océan Indien

- Les 5 établissements publics de coopération intercommunale de La Réunion
  - La CIREST, Communauté Intercommunale Réunion Est
  - La CINOR, Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion
  - Le TCO, Territoire de la Côte Ouest
  - La CIVIS, Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
  - La CASUD, Communauté d'Agglomération du Sud

- ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CIRAD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- SYDNE, Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'EST
- ILEVA
- FRCA, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
- Chambre d'Agriculture de La Réunion
- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- Comité Paritaire de la Canne et du Sucre
- eRcane
- Hydrô Réunion
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de La Réunion
- ADIR, Association pour le Développement Industriel de La Réunion
- Albioma
- EDF, Electricité de France
- SIDELEC, Syndicat intercommunal d'électricité de La Réunion
- SREPEN, Société réunionnaise pour l'étude et la protection de la nature
- Conservatoire Botanique National de Mascarin
- Agorah
- Qualitropic
- SER, Syndicat des Energies Renouvelables
- SAFER, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- EPFR, Etablissement public foncier de La Réunion
- Parc National de La Réunion
- Fédération de pêche
- Ecologie Réunion
- Vie Océane

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

2. Annexe 2 : Liste des sources bibliographiques pour l'évaluation des gisements

Type de biomasse	Source pour le gisement potentiel	Source pour le gisement mobilisable à l'énergie
Biomasse issue du secteur forestier	Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion	Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion
Paille de canne	« Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion », S. Audouin, Cirad 2016	Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion », S. Audouin, Cirad 2016
Support de culture en fibre de coco	PPGDND 2015 Réunion	
Canne fibre	*Gisement nul*	*Gisement nul*
Effluents d'élevage	"Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale", M. Allo, Cirad, 2015	
Biodéchets des IAA	Schéma Directeur Biomasse Méthanisation 2011 de La Réunion	
Broyats de palettes	« Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion », S. Audouin, Cirad 2016	
Boues d'épuration industrielles	PPGDND 2015 Réunion Données du Service de Prévention des Risques et Environnement Industriels de la DEAL dans le cadre des déclarations ICPE	
Bagasse de sucreries	Données Albioma 2016	
Mélasse de sucreries	PPGDND 2011 Réunion	
Vinasse de distilleries	Données Rivière du Mât Données Isautier « Guide de la fertilisation organique à La Réunion », Cirad/Chambre d'Agriculture	
Ecume de sucrerie	PPGDND 2015 Réunion	
Déchets carnés	Données Sica Aucre/Sica des Sables 2018	
Papiers cartons	Nexa	
Huiles alimentaires usagées	PPGDND 2015 Réunion	
Déchets organiques issus de la pêche	Données Valobio	
Boues de STEU	Données 2016 de l'Office de l'Eau, de Véolia et des mairies disposant d'une station de traitement des eaux usées (STEU) Chroniques de l'eau Réunion – N°28 – 23 janvier 2014 - Office de l'Eau Chroniques de l'eau Réunion – N°84 – 2 mars 2017 - Office de l'Eau	PPGDND 2015 Réunion
Déchets alimentaires des établissements publics	Données 2017 de la Région Réunion pour les collèges et lycées Données 2012 de la DAAF pour les écoles maternelles et primaires, les établissements de type pénitencier et médico-social « Etude estimative de la production de biodéchets issus des établissements de restauration » - ADEME, 2011 « Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » - SYDNE, 2016	
Biodéchets collectées par les	Rapports annuels des Services Publics d'Elimination des Déchets (SPED)	

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

EPCI	2015 des différentes EPCI « Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » - SYDNE, 2016
Déchets végétaux	Rapports annuels des Services Publics d'Elimination des Déchets (SPED) 2015 des différentes EPCI « Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » - SYDNE, 2016 PPGDND 2015 Réunion
Biodéchets de la restauration privée et des commerces	« Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs » - SYDNE, 2016 Données 2016 des grandes surfaces alimentaires

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

3. Annexe 3 : Biomasses retenues dans le périmètre du SRB et hypothèses

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur urbain et collectivité	Boues de STEP	100% mobilisable	50% méthanisation (suivi d'une valorisation matière), 50% combustion	36	1140	3800	30 nécessaire pour stockage ISDND
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion		"La digestion anérobie des boues urbaines" - Agence de l'eau Adour-Garonne et Solagro - 2001	"Devenir des boues de STEP" - C. Polland - 2005		
Secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	100% mobilisable	méthanisation	70	-	-	30
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion		Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs SYDNE - 201			
Secteur urbain et collectivité	Déchets verts des EPCI	40% mobilisable	combustion	-	2530	5060	50
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion			"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016		

Les biodéchets des établissements publics des EPCI ainsi que les biodéchets issus de la restauration privée et des commerces sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI.

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur industriel	Bagasses de sucreries	100% mobilisable	combustion	-	2200	4400	50
Source bibliographique		PPE 2013-2023 Réunion			"Valorisation énergétique de la biomasse en Guadeloupe", Région Guadeloupe - 2010		
Secteur industriel	Mélasses de sucreries	100% mobilisable	transformation éthanol	-	5800 pour l'éthanol	-	
Source bibliographique		PPE Réunion					
Secteur industriel	Broyats de palette	1300 tMB/an de valorisation matière	combustion	-	3800	5060	75
Source bibliographique		Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu, S. Audouin, Cirad 2016					
Secteur industriel	Boues de STEP industrielles	100% mobilisable	50% méthanisation (suivi d'une valorisation matière), 50% combustion	36	1140	-	30 nécessaire pour stockage ISDND
Source bibliographique		cf. Boues de STEP					
Secteur industriel	Vinasse de distilleries	12000 tMB/an de valorisation organique	méthanisation	12,9	-	-	12
Source bibliographique		Données Rivière du Mât					

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur agricole	Effluents d'élevage	Lisier bovin viande non mobilisable (en champs) Reste : 100% mobilisable	méthanisation	42,4	-	-	25
				31,69	-	-	30
				43,74	-	-	60
				31,69	-	-	30
				16,58	-	-	10
				6,4	-	-	10
				31,69	-	-	10
				75,4	-	-	30
Source bibliographique		"Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale", M. Allo, Cirad, 2015					

Secteur agricole	Paille de canne	Hypothèse retenu du rapport "Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion" S. Audouin, Cirad, 2015	combustion	-	3578,4	5112	70
Source bibliographique		"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016					

Secteur agricole	Canne fibre	100% mobilisable mais non présent sur l'île	combustion	-	2254,5	4509	50
Source bibliographique		"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016 SYPECAR, 2015					

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur forestier	Bois	100% mobilisable : Bois d'Acacia Mearnsii, d'eucalyptus, de cryptomérias et de tamarins (produits connexes des scieries, sous-produits de l'exploitation pour le bois-d'œuvre) et de filaos	combustion	-	4048	5060	60
Source bibliographique		Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion			"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016		Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion

Secteur forestier	Wood pellets (granules)	-	combustion	-	4700	-	
Source bibliographique		Source Albioma					

Secteur forestier	Wood chips (plaquettes)	-	combustion	-	3600	-	
Source bibliographique		Source Albioma					

Secteur urbain et collectivités :

- les biodéchets des établissements publics des EPCI sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI
- les biodéchets de la restauration privée et des commerces sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI

Secteur industriel :

- les biodéchets des industries agro-alimentaires sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI
- les papiers cartons ne sont pas retenus par manque de données pour déterminer la part mobilisable
- les déchets carnés, les huiles alimentaires et les écumes de sucreries ne sont pas retenus par manque car il existe déjà une filière de valorisation

Secteur agricole :

- le bois de taille des fruitiers, les biodéchets des coopératives, les déchets verts du secteur agricole (espaces agricoles, issus des productions de fruits, issus du maraîchage) ne sont pas retenus par manque de données
- les supports en fibre de coco ne sont pas retenus vu leur faible intérêt énergétique
- le gisement en canne fibre est pour l'instant nul

Secteur forestier :

- le camphrier, le jamrosat et le *Grevillea robusta* n'ont pas été retenus pour l'état des lieux dû au faible intérêt qu'ils représentent pour la valorisation énergétique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

4. Annexe 4 : Tableau détaillée des estimations en équivalent énergies primaires des gisements retenus dans le cadre du SRB

Secteur économique	Type de biomasse	Gisement potentiel tMB	Gisement potentiel tMS	Gisement mobilisable tMB	Gisement mobilisable tMS	Gisement mobilisable en équivalent énergie primaire GWh	Equivalent énergie primaire déjà valorisée GWh	Equivalent énergie primaire non-valorisée GWh
secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	21723	6517	21723	6517	16,3	1,7	14,5
secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	56072	17289	56072	17289	39,0	0,0	39,0
secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	114015	57008	45 606	22803	53,0	0,0	53,0
secteur industriel	Bagasses des sucreries	570000	285000	570000	285000	1254,0	1254,0	0,0
secteur industriel	Mélasses de sucrerie	70000		20000		26,1	0,0	26,1
secteur industriel	Vinasses de distillerie	255120	30614	243120	29174	31,2	11,9	19,3
secteur industriel	Broyats de palettes	9500		7200		27,4	0,0	27,4
secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	47000		47000		19,6	0,0	19,6
secteur industriel	Déchets issus de la pêche	3000		2100		1,0	0,0	1,0
secteur agricole	Effluents d'élevage	520460	69891	326190	50464	71,5	0,0	71,5
secteur agricole	Pailles de cannes	382422	267696	64261	38539	197,0	0,0	197,0
secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	21012	12607	9825	5895	29,3	0,0	29,3
					TOTAL	**1765,4**	**1267,7**	**497,7**
							72%	**28%**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

5. Annexe 5 : Tableau de contribution pour la SNMB

6 catégories du préambule
en cohérence avec offre

Objectifs Offre (VSD)	Unité utilisée	2018	2023 scénario de référence	2030	2050
Bois d'Acacia Mearnsii	m³ ebr	16 120			
Bois d'eucalyptus	m³ ebr	255			
Bois de filaos	m³ ebr	2 402			
Produits connexes des scieries (cryptoméria)	m³ ebr	nulle			
Produits connexes des scieries (tamarin)	m³ ebr	373			
Sous-produits de l'exploitation pour le bois-d'œuvre (cryptoméria)	m³ ebr	2 138			
Sous-produits de l'exploitation pour le bois-d'œuvre (tamarin)	m³ ebr	613			
Total biomasse forestière	**m³ ebr**	**21 901**			
Pailles de canne	tMS	382 422			
Supports en fibre de coco	tMS	3 300			
Total résidus de cultures agricoles	**tMS**	**382 422**			
Canne fibre	tMS	nulle			
Total résidus de cultures énergétiques	**tMS**	**nulle**			
Fumiers de bovin	tMB	85 109			
Fumiers de canri	tMB	16 413			
Fumiers de volaille (sur litière copeaux de bois	tMB	2 712			
Fumiers de mouton	tMB	1 426			
Lisiers de bovin lait	tMB	88 940			
Lisiers de bovin viande	tMB	194 270			
Lisiers de porcin	tMB	109 930			
Lisiers de poules pondeuses	tMB	20 887			
Fientes de poules pondeuses	tMB	774			
Total Effluents d'élevage	**tMB**	**520 461**			
Bagasse de sucreries	tMB	540 000			
Mélasses de sucreries	tMB	70 000			
Vinasses de distilleries	tMB	255 120			
Ecumes de sucreries	tMB	79 000			
Total des déchets, résidus et coproduits issus de l'industrie de la canne	**tMB**	**944 120**			
Sous-produits de la filière pêche	tMB	3 000			
Broyats de palettes	tMB	9 500			
Boues organiques d'épuration industrielle	tMB	47 000			
Autres biomasses des IAA	tMB	7 789			
Total des déchets organiques industriels (hors industrie de la canne)	**tMB**	**67 289**			
Déchets verts urbains	tMB	114 015			
Déchets de la grande distribution	tMB	2 961			
Déchets alimentaires des établissement publics	tMB	5 367			
Total des déchets verts et des déchets urbains	**tMB**	**122 343**			
Biodéchets des ménages	tMB	56 072			
Boues de STEP/ eaux usées	tMB	21 723			
Total des déchets	**tMB**	**200 138**			

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Schéma Régional Biomasse de La Réunion

Document d'orientation

Version finale – révisée
version du 20/10/20

HORIZON
REUNION

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Table des matières

Table des figures....5
Table des tableaux....5
Table des documents de référence....6
Table des acronymes....7
Introduction....10
Résumé du Volet 1 : Etat des lieux du SRB....10
Méthodologie globale....12
Pilotage et gouvernance....13
Planning....13
Rapport d'état des lieux....14
Décret....14
Méthode employée....14
Document d'orientation....15
Décret....15
Méthode employée....16
Evaluation environnementale et stratégique....16
IObjectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique....17
Rappel des objectifs des documents stratégiques territoriaux existants....17
Objectifs inscrits dans la SNMB....17
Objectifs inscrits dans la PPE 2016-2023....17
PRFB et PRPGD....18
Objectifs retenus pour la phase orientation du SRB....18
Trajectoires prévisionnelles de mobilisation de la biomasse....19
Recensement des unités de valorisation énergétique existantes et en projet....19
Projets recensés en méthanisation....19
Projets recensés en gazéification....20
Projets recensés en combustion thermique....21
Projets recensés pour la production de pointe....22
Tableaux de synthèse pour les trajectoires actuelles attendues....23
Bilan actuel des puissances attendues aux échéances 2018 et 2023....23
Bilan actuel des gisements biomasse mobilisés aux échéances 2018 et 2023....24
Enjeux et spécificités pour chaque filière biomasse....28
Analyse d'opportunité par filière biomasse et définition d'orientations et d'actions prioritaires....31
Mesures régionales et infrarégionales nécessaires à l'atteinte des objectifs....33
Orientation 1 : Conforter les filières existantes....33
Contexte et enjeux de l'orientation....33
Actions envisagées....33
Orientation 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse....33

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Contexte et enjeux de l'orientation....33
Actions envisagées....34
Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation....34
Contexte et enjeux de l'orientation....34
Actions envisagées....34
Orientation 4 : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes....35
Contexte et enjeux de l'orientation....35
Actions envisagées....35
Orientation 5 : Mesures de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse....35
Contexte et enjeux de l'orientation....35
Actions envisagées....36
Modalités d'évaluation et de suivi de mise en œuvre....37
Tableau de bord des indicateurs de suivi....37
Tableau de bord du suivi des actions....37
Tableau de bord du suivi général....37
Gouvernance de l'évaluation et du suivi du SRB....38
Gouvernance....38
Intégration des autres plans....39
Mise à jour et révision du SRB....39
Mise en œuvre à court terme du SRB....40
Glossaire....41
Unités de conversion....42
Bibliographie....43
Liste des personnes contactées....44
ANNEXES....45
Annexe 1 : Fiches d'orientation du SRB....45
Annexe 2 : Tableau de suivi des indicateurs des actions et orientations du SRB de La Réunion....50
Annexe 3 : Biomasses retenues dans le périmètre du SRB et hypothèses....51
Annexe 4 : Tableau détaillée des estimations en équivalent énergies primaires des gisements retenus dans le cadre du SRB....53
Annexe 5 : Gouvernance du SRB....54
Annexe 6 : Tableau de contribution pour la SNMB....55

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Table des figures

Figure 1 : Contribution des ressources biomasse mobilisables non valorisés en équivalent énergie primaire (GWh/an).....9
Figure 2 : Contribution des ressources biomasse mobilisables en équivalent énergie primaire non valorisées - hors paille de canne (GWh/an).....11
Figure 3 : Méthodologie globale pour l'élaboration du SRB.....12
Figure 4 : Planning de réalisation et de validation du SRB.....13
Figure 5 : Définition du gisement potentiel et du gisement mobilisable pour valorisation énergétique.....14
Figure 6 : Evolution des gisements mobilisables et non valorisés aux échéances 2018 et 2020 (tMB) avec prise en compte des projets recensés.....26
Figure 7 : Hiérarchie de la Gouvernance "Energie".....38

Table des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des gisements potentiels et mobilisables issus de l'état des lieux.....10
Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2016-2023 pour la biomasse.....17
Tableau 3 : Objectifs prévus dans la future PPE 2019-2028.....17
Tableau 4 : Recensement des projets de méthanisation en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023.....19
Tableau 5 : Recensement des projets de gazéification en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023.....20
Tableau 6 : Recensement des projets de combustion en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023.....21
Tableau 7 : Recensement des projets de production d'électricité de pointe à base de biomasse en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023.....22
Tableau 8 : Synthèse entre les objectifs biomasse de la PPE et les projets recensés.....23
Tableau 9 : Synthèse entre les potentiels mobilisables de l'état des lieux et les besoins des projets recensés.....25
Tableau 10 : Détail de la notation pour les critères d'opportunité.....30
Tableau 11 : Critères d'opportunité de 1 à 4 pour chaque type de biomasse.....31
Tableau 12 : Modèle du tableau de bord du suivi général du SRB.....37
Tableau 13 : Mise en œuvre à court terme du SRB - année 2018.....39

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Table des documents de référence

SNMB - Stratégie National de Mobilisation de la Biomasse

Issu de la Loi de Transition Energétique et de la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015. La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB), publiée par arrêté le 26 février 2018, a pour vocation de développer les externalités positives liées à la mobilisation, et de facto, à l'utilisation accrue de la biomasse, notamment pour l'atténuation du changement climatique :

- La valorisation de la biomasse en énergie permet une utilisation moindre d'énergies fossiles (effet de substitution) ;
- La mobilisation de la biomasse et du bois en particulier s'articule avec la gestion durable de la ressource et ainsi l'augmentation de son potentiel de captage du carbone (stockage net du carbone) ;
- La France possédant une importante ressource en biomasse, la présente stratégie a également pour objectif de permettre une meilleure indépendance énergétique du pays ;
- La résilience économique agricole et forestière, par le développement de filières compétitives et rémunératrices, pour les producteurs ainsi que pour l'ensemble de la chaîne de valeur.

Pour la coordination et le pilotage d'ensemble des projets de mobilisation ou de production de biomasse, en lien notamment avec le renforcement des compétences des conseils régionaux à ce niveau et les soutiens publics aux filières économiques, l'échelon régional est le plus approprié : c'est l'objet des schémas régionaux biomasse (SRB).

Programmation Pluriannuelle de l'Energie

Les Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La PPE de métropole continentale est élaborée par le Gouvernement tandis que les PPE des Zones Non Interconnectées (ZNI) sont co-élaborées avec les autorités locales.

La PPE Réunion 2016-2023, validée le 12 avril 2017 par le décret n°2017-530, comprend les volets suivants :

- la sécurité d'approvisionnement qui définit les critères de sûreté du système énergétique, notamment le critère de défaillance du système électrique ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'énergie primaire, en particulier fossile ;
- le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération. La PPE définit en particulier les objectifs de développement des énergies renouvelables pour les différentes filières, pour l'atteinte desquels le Ministre chargé de l'énergie peut engager des appels d'offres ;
- le développement équilibré des réseaux, du stockage, de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie pour favoriser notamment la production locale d'énergie, le développement des réseaux intelligents et l'autoproduction ;
- la stratégie de développement de la mobilité propre ;
- la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie, en particulier pour les entreprises exposées à la concurrence internationale. Ce volet présente les politiques permettant de réduire le coût de l'énergie ;
- l'évaluation des besoins de compétences professionnelles dans le domaine de l'énergie et à l'adaptation des formations à ces besoins.

La PPE est actuellement en cours de révision, en ce sens, le Schéma Régional Biomasse de la Région s'appuie sur les objectifs fixés dans la PPE 2016-2023 en vigueur et constitue le plan de développement de la biomasse de la PPE Réunion au titre de l'article L. 141-5 du Code de l'énergie pour la période 2019-2028.

PRFB - Programme Régional Forêt Bois

Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) définit un plan d'action pour une durée maximale de 10 ans. Conformément au décret du 25 juin 2015 relatif au programme national de la forêt et du bois (PNFB) et aux programmes régionaux, il doit être élaboré dans les 2 ans suivant l'approbation du PNFB et :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- fixe les orientations de gestion forestière durable dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles et les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique ;
- définit l'ensemble des orientations à prendre en compte dans la gestion forestière à l'échelle régionale et interrégionale, notamment celles visant à assurer la compatibilité avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, avec les orientations prévues dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité et du plan national d'adaptation au changement climatique ;
- en matière d'économie de la filière forêt-bois, il indique notamment les éléments et caractéristiques pertinents de structuration du marché à l'échelle régionale et interrégionale afin d'adapter les objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois ainsi que les besoins de desserte pour la mobilisation du bois ;
- il indique également les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels.

La publication du PRFB de la Réunion est prévue courant 2ème semestre 2020

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

La loi NOTRe du 07 août 2015 confie aux régions de nouvelles compétences pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce plan unique qui regroupe les Déchets Ménagers et Assimilés, les Déchets des Activités Economiques et les déchets du BTP, inclut également un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Le décret d'application relatif au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) a été publié le 17 juin 2016. A cet effet, la Région est accompagné d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du plan régional, dont les travaux ont démarré depuis le début de l'année 2017.

Table des acronymes

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AE : Autorité Environnementale
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
BER : Bilan Energétique de La Réunion
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CADDE : Commission Aménagement Développement Durable et Énergie
CASUD : Communauté d'Agglomération du Sud
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CG : Conseil Général
CINOR : Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion
CIRAD : Centre international de recherche agronomique pour le développement
CIREST : Communauté Intercommunale Réunion Est
CIVIS : Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
CO2 : Dioxyde de carbone
CPER : Contrat de Plan Etat-Région
CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
CT : Combustion Thermique
DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DEAL : Direction de l'Énergie, de l'Aménagement et du Logement
DOM : Département d'Outre-Mer
EDF : Electricité de France
EES : Évaluation Environnementale Stratégique
EnR : Energie Renouvelable
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fond Européen de Développement Régional
FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
GABIR : Gestion Agricole des Biomasses à La Réunion, projet mené par le Cirad
GES : Gaz à Effet de Serre
IAA : Industries Agro-Alimentaires
ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement
ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

LTECV : Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte
MB : Matière brute (tMB : tonnes de matière brute)
MS : Matière sèche (tMS : tonnes de matière sèche)
OER : Observatoire de l'Energie de La Réunion
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
ONF : Office National des Forêts
ORC : Organic Rankine Cycle – Cycle Organique de Rankine
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territoriale
PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
POE : Programme Opérationnel Européen
PNR : Parc National de La Réunion
POE : Plan Opérationnel Européen
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
PPGDND : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
PRERURE : Plan Régional des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie
PRFB : Programme Régional Forêt Bois
PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
SAR : Schéma d'Aménagement Régional
SNBC : Stratégie National Bas Carbone
SNMB : Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse
SRB : Schéma Régional Biomasse
STEU : Station d'Épuration des Eaux Usées
STEP : Station d'Épuration
TCO : Territoire de la Côte Ouest
ZNI : Zone Non Interconnectée

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

I. Introduction

Le document d'orientation du Schéma Régional Biomasse (SRB) est le second volet de ce schéma territorial.

Ce document est en accord avec les résultats du premier volet du SRB « Etat des lieux » et les autres plans stratégiques territoriaux existants et à venir suivants :

- Stratégie National de Mobilisation de la Biomasse à l'échelle nationale (SNMB) publiée par arrêté le 26 février 2018 ;
- Programme Régional Forêt Bois (PRFB) ;
- Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) approuvée le 12 avril 2017 par le décret n°2017-530 ;
- Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD).

Le document d'orientation vise à établir des objectifs de développement de la biomasse sur les prochaines années ainsi que des orientations, déclinées en actions publiques à mettre en place pour l'atteinte de ces objectifs.

Suivant ces consignes, le document se découpe en différentes parties. Après un point méthodologique, les parties suivantes décrivent les objectifs de développement et de mobilisation de la biomasse et les trajectoires prévisionnelles de mobilisation de la biomasse. S'appuyant sur ces deux parties, un volet sera consacré aux orientations et actions publiques décidées pour l'atteinte des objectifs. Le document se termine par les modalités d'évaluation et de suivi de mise en œuvre.

a. Résumé du Volet 1 : Etat des lieux du SRB

Le document « Etat des lieux » du SRB de La Réunion, faisant office de premier volet de ce même schéma, a eu pour but de répertorier l'ensemble des gisements de biomasse potentiels et mobilisables présents sur l'île de La Réunion pour une valorisation énergétique. Le diagramme suivant représente ainsi le potentiel énergétique de la biomasse mobilisable pour une valorisation énergétique et qui n'est pas encore valorisée[1].

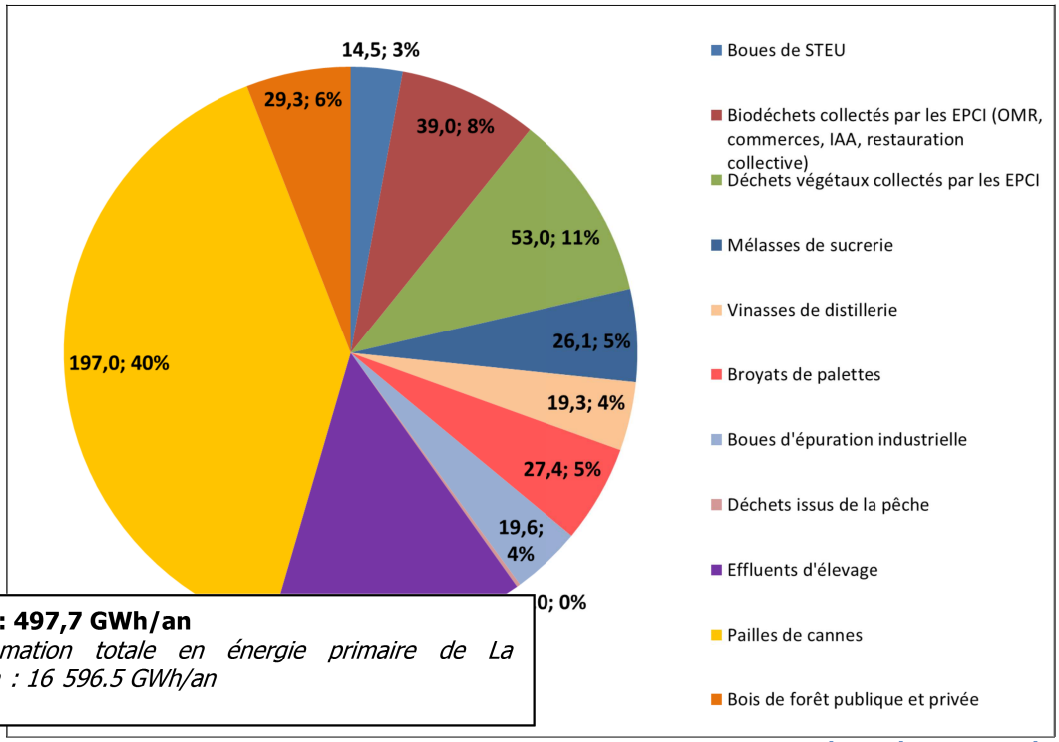

TOTAL : 497,7 GWh/an
Consommation totale en énergie primaire de La Réunion : 16 596.5 GWh/an

Figure 1 : Contribution des ressources biomasse mobilisables non valorisés en équivalent énergie primaire (GWh/an)

1 Ce potentiel n'inclut pas les biomasses déjà valorisées énergétiquement à savoir, la bagasse, une partie des vinasses et une partie des boues de STEU (cf. Etat des lieux du Schéma Régional Biomasse)

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Les résultats obtenus pour chaque biomasse (gisement potentiel, mobilisable pour valorisation énergétique, potentiel énergétique) sont synthétisés et réunis dans ce tableau :

Secteur économique	Type de biomasse	Gisement potentiel tMB	Gisement potentiel tMS	Gisement mobilisable tMB	Gisement mobilisable tMS	Gisement mobilisable en équivalent énergie primaire GWh	Equivalent énergie primaire déjà valorisée GWh	Equivalent énergie primaire non-valorisée GWh
secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	21723	6517	21723	6517	16,3	1,7	14,5
secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	56072	17289	56072	17289	39,0	0,0	39,0
secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	114015	57008	45 606	22803	53,0	0,0	53,0
secteur industriel	Bagasses des sucreries	570000	285000	570000	285000	1254,0	1254,0	0,0
secteur industriel	Mélasses de sucrerie	70000		20000		26,1	0,0	26,1
secteur industriel	Vinasses de distillerie	255120	30614	243120	29174	31,2	11,9	19,3
secteur industriel	Broyats de palettes	9500		7200		27,4	0,0	27,4
secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	47000		47000		19,6	0,0	19,6
secteur industriel	Déchets issus de la pêche	3000		2100		1,0	0,0	1,0
secteur agricole	Effluents d'élevage	520460	69891	326190	50464	71,5	0,0	71,5
secteur agricole	Pailles de cannes	382422	267696	64261	38539	197,0	0,0	197,0
secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	21012	12607	9825	5895	29,3	0,0	29,3
					TOTAL	1765,4	1267,7	497,7
							72%	28%

Tableau 1 : Synthèse des gisements potentiels et mobilisables issus de l'état des lieux

Parmi les différents types de biomasse, la paille de canne représente le plus haut potentiel alors qu'il s'agit d'une ressource expérimentale dont les modalités d'exploitation restent à définir. En effet, l'intérêt de prélever une partie des pailles plutôt que de les laisser au champ pour une valorisation agronomique doit être notamment démontré. Ainsi, le diagramme suivant représentant le potentiel énergétique de chaque ressource biomasse, d'où la paille de canne a été retirée, sera plus représentatif du potentiel actuel.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

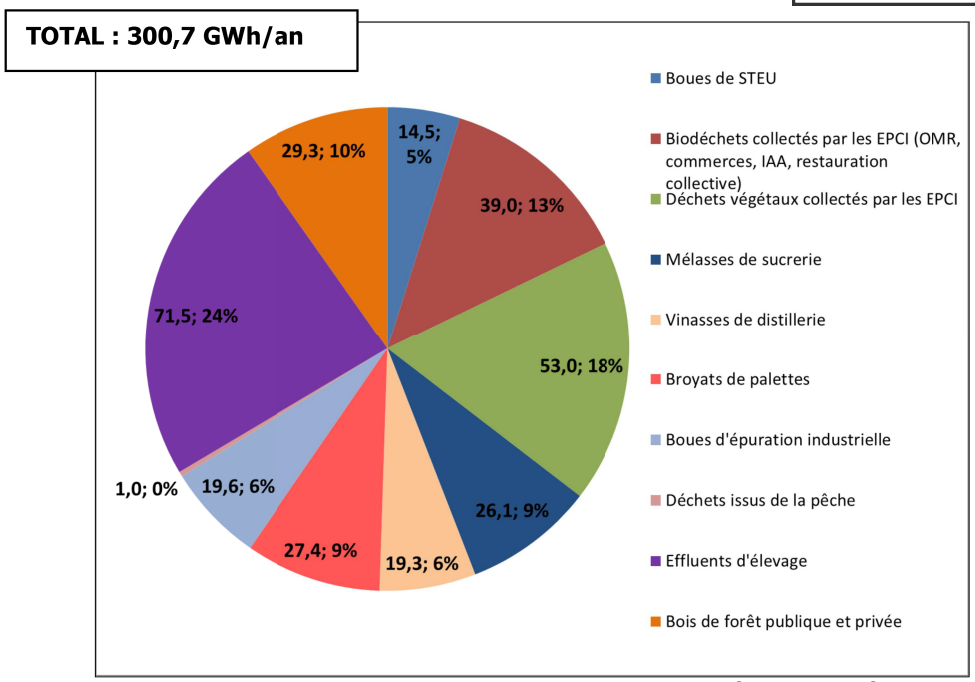

Figure 2 : Contribution des ressources biomasse mobilisables en équivalent énergie primaire non valorisées - hors paille de canne (GWh/an)

L'ensemble de la méthodologie visant l'obtention de ces résultats est à consulter dans le volet 1 du SRB « Etat des lieux ». Le présent volet 2 du SRB « Document d'orientation » s'appuie sur ces chiffres pour élaborer une stratégie régionale sur le développement des filières de valorisation énergétique de la biomasse.

II. Méthodologie

b. Méthodologie globale

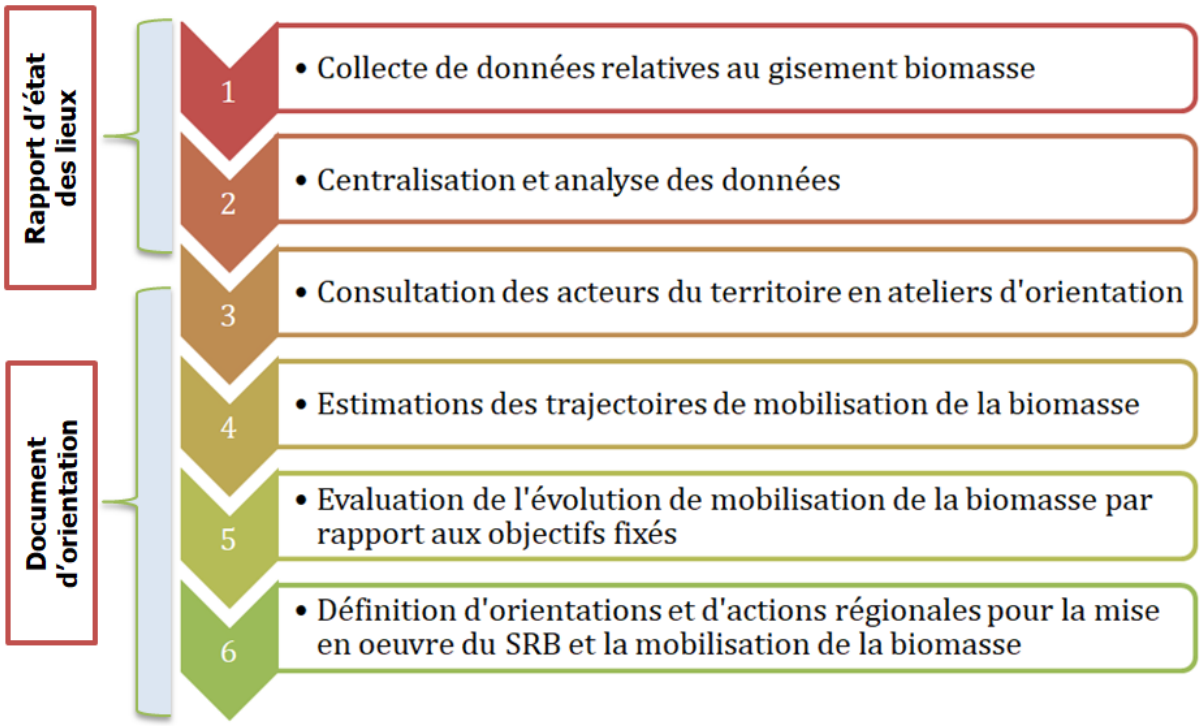

Figure 3 : Méthodologie globale pour l'élaboration du SRB

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

I.b.1. Pilotage et gouvernance

Un groupe de travail constitué de la Région Réunion, de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), de l'Agence de la Maitrise de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) a été créé dans le but d'échanger sur les données disponibles, les acteurs à contacter, les hypothèses à choisir et également d'organiser les différents comités de pilotage et comités techniques ainsi que de commenter et pré-valider les travaux.

Le SRB a démarré en juin 2017 à l'issue d'un premier comité de pilotage.

Un premier comité technique avec les acteurs du secteur a permis de connaître les principaux gisements à inscrire dans le schéma et de les inviter à communiquer à l'élaboration de l'état des lieux.
La phase d'état des lieux a été validée et clôturée par un second comité de pilotage.

Des ateliers d'orientation et un second comité technique ont permis de consulter les acteurs du secteur pour l'élaboration des actions et mesures à mettre en place dans le document d'orientation.
La phase d'orientation a été validée et clôturée par un troisième comité de pilotage.

L'ensemble du projet a ensuite été revu par le comité stratégique de pilotage pour avis. Le projet a été arrêtée lors d'un quatrième et dernier comité de pilotage.
Le projet a ensuite pu suivre les phases successives pour la validation d'un schéma régionale (assemblée plénière, consultation du public…)

I.b.2. Planning

	MOMENTS CLES	DATES
Phase de démarrage	Comité de pilotage 1	9 juin 2017
	Formation SRB	22 et 23 août 2017
Phase 1 : Rapport d'état des lieux	Comité technique 1	26 juin 2017
	Comité de pilotage 2	1er septembre 2017
Phase 2 : Documents d'orientation	Ateliers d'orientation	27 septembre 2017
	Comité technique 2	10 novembre 2017
	Comité de pilotage 3	1er décembre 2017
Evaluation Environnementale et Stratégique		Du 10 novembre 2017 au 1er décembre 2017
Validations préalables aux consultations	Comité stratégique de pilotage 1	11 décembre 2017
	Consultation des acteurs du SRB	Du 28 décembre 2017au 29 janvier 2018
	Comité de pilotage 4	21 février 2018
	Avis de la Commission Aménagement Développement Durable Energie (CADDE 1)	23 mai 2018
	Comité stratégique de pilotage 1	21 août 2018
	Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)	1 mars 2019
	Avis du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE)	06 mars 2019
	Assemblée Plénière (Arrêt du SRB)	29 mars 2019
	Assemblée Plénière 2 (Arrêt du SRB) – actualisation des éléments de la PPE révisée	25 novembre 2020
Consultation et validation finale	Avis de l'Autorité Environnementale (3 mois)	Courrier de saisine de l'AE de la Région daté du 20 mai 2019 adressé au Préfet
	Consultation du public et intégration des remarques	courant 2021
	Etat/Région : validation finale Préparation de la déclaration environnementale	
	Avis de la Commission Aménagement Développement Durable Energie (CADDE 2)	
	Assemblée Plénière 3	
	Validation par Arrêté Préfectoral Publication de la déclaration environnementale	
Evaluation et révision du SRB		Horizon 2023 – au plus tard 6 ans après l'adoption

Figure 4 : Planning de réalisation et de validation du SRB

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

c. Rapport d'état des lieux

I.c.1. Décret

Ci-dessous un extrait du décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie national de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse qui définit le rapport d'état des lieux de ces mêmes schémas.

Art. D. 222-10. - Le rapport mentionné au 1° de l'article D. 222-9 comprend :

1° Une estimation, à la date de son établissement, de la production régionale des catégories de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, de leur mobilisation et de l'utilisation qui en est faite pour des usages énergétiques et non énergétiques, ainsi qu'un récapitulatif des éléments portant sur la biomasse figurant dans les diagnostics et objectifs des plans climat-air-énergie territoriaux prévus à l'article L. 229-26 ;
2° Un rappel des objectifs mentionnés au 6° de l'article D. 211-3 du code de l'énergie et de leur déclinaison au niveau de la région[2] ;
3° Un récapitulatif des politiques et mesures sectorielles régionales ou infrarégionales ayant un impact sur l'évolution des ressources de biomasse non alimentaire, sur leur mobilisation et sur la demande en biomasse non alimentaire ;
4° Une évaluation des volumes de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique mobilisables aux échéances considérées par le schéma, tenant compte des leviers et contraintes technico-économiques, environnementales et sociales, notamment celles liées au transport. La répartition de ces volumes est figurée sur des cartes permettant de distinguer les territoires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

I.c.2. Méthode employée

En se basant sur ces indications, une méthodologie de collecte des données a été établie.
Premièrement, une catégorisation des biomasses par secteur a été choisie en se basant sur les catégories générales nationales proposées dans la SNMB, et en adaptant le projet à l'échelle régionale de l'île de la Réunion et de son contexte (la contribution pour la SNMB est disponible en Annexe 6).
Concernant l'évaluation des volumes et des gisements potentiels, les données bibliographiques les plus récentes possibles furent rassemblées.
En l'absence de bibliographie, une prise de contact avec des acteurs spécifiques à chaque filière a été menée et des évaluations moyennant des hypothèses ont été faites.

Une base de données a été construite avec, pour chaque secteur, un tableau faisant figurer :

- les types de biomasses issues de ce secteur
- l'établissement ou l'acteur qui produit cette ressource, sa localisation à l'échelle des EPCI
- les données brutes et leurs unités (c'est-à-dire les données telles qu'elles sont disponibles, avant tout changement d'unité dans le but d'harmoniser les valeurs, par exemple le nombre de repas servis pour les déchets de cantines issues du secteur publique et des collectivités)
- les gisements actuels et projections en tonne de matière brute, tonne de matière sèche ou mètre cube par an.

2 Correspondent aux objectifs de production et de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

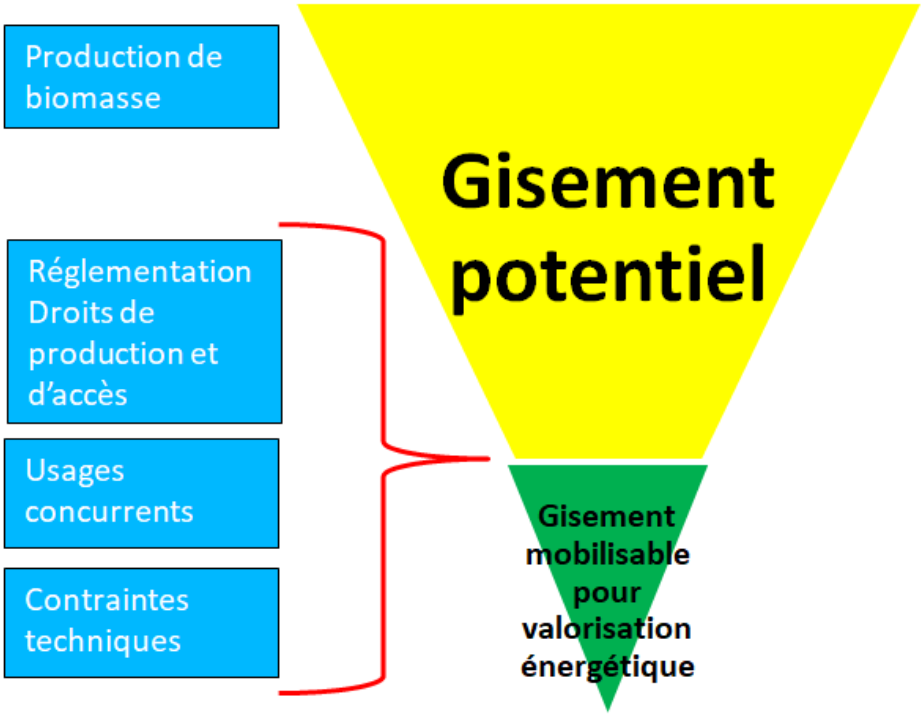

Figure 5 : Définition du gisement potentiel et du gisement mobilisable pour valorisation énergétique

Une distinction a été faite entre le gisement dit « potentiel » et le gisement dit « mobilisable » :

- Le **gisement potentiel** correspond à la quantité d'un type de biomasse produite ;
- Le **gisement mobilisable** correspond au gisement potentiel réduit par la prise en compte de la réglementation spécifique ayant un impact sur le type de biomasse en question, les droits de production et d'accès des différents acteurs, les usages concurrents (hiérarchie des usages et concurrence économique) et les contraintes techniques liées à la mobilisation de cette biomasse.

Le potentiel mobilisable correspond donc au dernier maillon de la chaîne pour estimer ce qui est valorisable énergétiquement.

Les sources (bibliographiques, entretiens), hypothèses retenues et les méthodes de calculs employées étant spécifiques à chaque type de biomasse, les détails figurent dans les parties suivantes, dédiées à l'évaluation des différents gisements.

d. Document d'orientation

I.d.1. Décret

Ci-dessous un extrait du décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie national de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse qui définit le document d'orientation de ces mêmes schémas.

Art. D. 222-11. - Le document d'orientation mentionné au 2° de l'article D. 222-9 définit :

1° Des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique pour satisfaire les besoins des filières énergétiques et non énergétiques, comprenant des trajectoires indicatives pour les échéances considérées ;
Pour le secteur forestier, aux échéances considérées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 122-1 du code forestier, les objectifs mentionnés au précédent alinéa sont ceux fixés par ce programme ; pour la filière biomasse issue de déchets à usage énergétique, aux échéances considérées par le plan régional de prévention et de gestion des déchets mentionné aux articles L. 541-13 et L. 541-14 du code de l'environnement, ils sont ceux fixés par ce plan ;

2° Les mesures régionales ou infra-régionales nécessaires pour atteindre les objectifs définis au 1°, en tenant compte des orientations et actions fixées par le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 121-2-2 du code forestier ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

3° Les modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre, comprenant la mise en place d'indicateurs.

De plus, d'après le II de l'article L141-5 du Code de l'Energie précisant les informations mentionnées dans les Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour les Zones Non Interconnectées :

4° (…) La biomasse fait l'objet d'un plan de développement distinct qui identifie les gisements par type de biomasse valorisable et les actions nécessaires pour exploiter ceux pouvant faire l'objet d'une valorisation énergétique.

En ce sens, le Schéma Régional Biomasse de la Région Réunion constitue le plan de développement de la biomasse de la PPE Réunion au titre de l'article L. 141-5 du code de l'énergie pour la période 2019-2028.

I.d.2. Méthode employée

Le document d'orientation du SRB a pour objectif de construire à l'échelle de La Réunion une vision stratégique sur les prochaines années pour développer efficacement les filières de valorisation énergétique de la biomasse en tenant compte des potentialités et des fragilités régionales.

Pour cela, une première partie vise à fixer des objectifs de développement pour la mobilisation des ressources biomasse de manière à mettre en œuvre un scénario régional. Ces objectifs doivent prendre en compte :

- L'identification des gisements et/ou usages clés répertoriés (dans le rapport d'état des lieux du SRB entre autre) ;
- Les potentialités et les fragilités par gisement et usage ;
- La cohérence avec les stratégies nationales et les spécificités présentes localement ;
- La cohérence avec les autres documents, schémas et plan territoriaux impactant la Région Réunion.

Dans un second temps, des actions ou mesures stratégiques sont répertoriés pour atteindre ces objectifs selon la méthode suivante :

- Analyse des opportunités et des dispositifs en place
- Liste des freins par filières et des leviers à mettre en place
- Propositions de trajectoire et d'actions

La dernière partie regroupe les modalités d'évaluation qui ont été établies après concertation ainsi que les indicateurs clés à mesurer pour le suivi de mise en œuvre.

La phase orientation concerne les échéances définies dans la PPE et par la politique énergétique nationale :

- **Horizons issues de la PPE 2018, 2023 et 2028 (pour la PPE révisée) :** projections basées sur les prévisions de projets en cours. En 2018, la PPE 2016-2023 est en révision pour redéfinir les objectifs aux échéances 2023 et 2028 dans le cadre de la nouvelle PPE 2019-2028.
- **2030 et 2050 :** peu de données disponibles pour le territoire réunionnais. Issues de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV), les projections à ces échéances prévoient l'autonomie énergétique de l'île à l'échéance 2030.

e. Evaluation environnementale et stratégique

Le SRB est soumis à une évaluation environnementale et stratégique dont le rapport a été établi par le bureau d'étude Cyathéa.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

III. Objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique

f. Rappel des objectifs des documents stratégiques territoriaux existants

I.f.1. Objectifs inscrits dans la SNMB

Pour l'île de La Réunion, la SNMB[3] s'appuie sur la PPE de la Région Réunion ainsi que sur les objectifs globaux de la LTECV.

La PPE Réunion prévoit à l'horizon 2023 :

1. Le développement de la filière biomasse énergie dans les centrales thermiques existantes (+481 GWh par rapport à 2014), soit 53 % de ressources renouvelables (bagasse existante incluse) en substituant une partie du charbon actuellement utilisé par de la biomasse. Cette biomasse devra certainement être importée afin de couvrir ces besoins, ce qui nécessitera la définition de pratiques de bonne gestion de la ressource notamment pour en assurer le renouvellement.
2. Le développement de la filière méthanisation, 48 GWh produits pour 9,8 MW d'installation ;
3. Le développement de la filière gazéification, 28 GWh produits pour 4 MW de puissance installée.

I.f.2. Objectifs inscrits dans la PPE 2016-2023

Le tableau ci-dessous répertorie les objectifs de développement de puissance électrique installée aux échéances 2018 et 2023 qui concernent la biomasse-énergie (méthanisation, gazéification, combustion thermique) et qui sont inscrits dans la PPE[4] de La Réunion 2016-2023.

Filière	GWh produits en 2018	MWe cumulés de 2016 à 2018	GWh produits en 2023	MWe cumulés de 2016 à 2023
Combustion de biomasse (bagasse et autres)	+100 par rapport à 2013		+481 par rapport à 2013	
Méthanisation	+17.5	2.5	+42	+6
Gazéification	+7	1	+28	4

Tableau 2 : Objectifs inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2016-2023 pour la biomasse

En plus de ces objectifs EnR pour la production de base, la PPE prévoit aussi une offre EnR supplémentaire pour la production de pointe avec une TAC de 41 MWe fonctionnant à partir de 80% de bioéthanol (local et importé) sur la base de 800 h/an à équivalent pleine puissance.

3 Projet de SNMB du 09 mai 2017, mis en consultation publique jusqu'au 06 juin 2017
4 PPE approuvée par le décret n°2017-530 du 12 avril 2017

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Au cours de l'année 2018, la PPE est entrée en révision pour établir une nouvelle période s'étalant de 2019 à 2028. Les objectifs prévus impliquant la biomasse énergie, qui restent à confirmer, seraient les suivants pour les échéances 2023 et 2028 :

Filière	Objectifs 2023	Objectifs 2028
Bagasse et autres biomasses valorisées en CT	+200 MWe Conversion 100% biomasse (locale/importée)	
Cogénération - combustion Cogénération - gazéification	+1 MWe par rapport à 2018 (combustion palettes – déchets verts) +0,2 MW par rapport à 2016 (gazéification bois, effluents d'élevage)	+0,4 MWe par rapport à 2023 boues de step) +4 MWe par rapport à 2023 (canne fibre) +0,4MWe par rapport à 2023 (palettes)
Méthanisation	+ 2,2 MWe par rapport à 2016	Méthanisation des biodéchets ménagers (issus de la collecte sélective rendue obligatoire en 2025)
Valorisation chaleur	+1 MWth par rapport à 2018	

Tableau 3 : Objectifs prévus dans la future PPE 2019-2028

A titre d'information, ci-dessous la liste des projets biomasse répertoriés dans le cadre de la PPE révisée sur 2019-2028 :

- **Conversion** charbon à la biomasse et aux CSR – Albioma
- **Cogénération**
  - **Combustion de biomasse** :
    - 1 projet de combustion de boues de STEP
    - 1 projet combustion de déchets verts + palettes
  - **Gazéification :**
    - 4 projets de gazéification de biomasse
- **Valorisation de la canne fibre** : projet expérimental de valorisation de la canne fibre : +4 MW par rapport à 2016
- **Méthanisation :**
  - 1 projet de méthanisation de vinasses
  - 3 projets de méthanisation agricole et territoriale
  - 1 projet de méthanisation de biodéchets (biogaz valorisé dans les UVE de CSR)
- **Valorisation chaleur :**
  - production de chaleur industrielle

A long terme, aux échéances 2030-2050, l'objectif est de tendre vers l'autonomie énergétique de l'île et de consolider la filière de valorisation de biomasse locale. La filière biomasse énergie est aujourd'hui structurée par la bagasse issue de la canne à sucre. L'avenir de la filière canne à sucre est donc un enjeu majeur et prioritaire pour la biomasse énergie réunionnaise et pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance « Energie ».

En revanche, contrairement aux régions métropolitaines, aucun objectif précis de mobilisation de la biomasse n'est précisé pour ces échéances.

I.f.3. PRFB et PRPGD

Réglementairement, le SRB doit reprendre les objectifs et les données inscrites dans le PRFB et le PRPGD. Ces deux documents sont en cours d'élaboration, le SRB se base donc sur une estimation de leurs objectifs.

La publication du PRFB de la Réunion est prévue courant 2ème semestre 2020

L'élaboration du PRPGD se fait en parallèle à l'élaboration du SRB, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région. Certaines données de l'état des lieux du PRPGD proviennent notamment du SRB. L'objectif est de mettre en cohérence le SRB avec le PRPGD.
A défaut d'avoir ces informations, le SRB s'appuie sur ce qui est inscrit dans le précèdent plan déchet : la Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Par conséquent, bien qu'il soit difficile de prendre en compte ces deux documents dans cette première version du SRB, l'ensemble a vocation à s'y accorder le plus fidèlement possible et pourra être modifié lors du suivi de mise en œuvre (voir partie VI).

g. Objectifs retenus pour la phase orientation du SRB

Pour la phase orientation du SRB, il est convenu d'adopter les objectifs d'un document déjà validé. Le PRFB et le PRPGD n'étant pas encore validés sur le territoire réunionnais, les objectifs visés dans ce schéma s'appuient sur ceux de la PPE Réunion 2016-2023 (et donc, de la SNMB) soit :

- **Combustion de biomasse (bagasse et autres) :** +100 GWh en 2018 et +481GWh en 2023 pour atteindre 25% puis 53% de combustible renouvelable en substitution du charbon
- **Méthanisation :** +2.5 MW entre 2016 et 2018, +6 MW entre 2016 et 2023
- **Gazéification :** +1 MW entre 2016 et 2018, +4 MW entre 2016 et 2023

Les objectifs à 2030 et 2050 ne sont pas fixés car il est pour l'instant trop difficile à La Réunion de prévoir l'évolution du potentiel énergétique de la biomasse locale sur des échelles aussi longues. En effet, il n'existe pour l'instant pas d'études prospectives à ces échéances.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

II. Trajectoires prévisionnelles de mobilisation de la biomasse

a. Recensement des unités de valorisation énergétique existantes et en projet

Les trajectoires prévisionnelles de mobilisation de la biomasse s'appuient sur les projets, existants et en cours de développement, aux échéances considérées, c'est-à-dire les horizons 2018 et 2023 de la PPE Réunion, qui mobilisent des volumes de biomasse à des fins de valorisation énergétique.

Ces projets recensés sont des projets connus dont la date de mise en service est prévisionnelle. Ils sont regroupés dans les trois filières principales de valorisation énergétique de la biomasse : méthanisation, gazéification et combustion.

Dans les tableaux suivants, les puissances électriques et thermiques de chaque projet sont indiquées ainsi que les types de biomasse concernés.

II.a.1. Projets recensés en méthanisation

	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
Unités en fonctionnement	STEP	1	0,4	0,51	boues de step
	ISDND	2	3,3	4,24	biodéchets OMR
	STEP Industrielle	1		2,7	vinasses
	Total à fin 2017	**4**	**3,7**	**7,45**	

	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
Projets réalisés horizon 2018	méthanisation agricole	1	0,02	0,02	effluents d'élevage
	méthanisation agricole/territoriale	1	0,4	0,51	effluents d'élevage + déchets verts
	Total 2018	**2**	**0,42**	**0,53**	
Total installé fin 2018		**6**	**4,12**	**7,98**	

	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
Projets en étude -réalisés à horizon 2023	méthanisation agricole/territoriale	2	0,75	0,32	effluents d'élevage
	STEP Industrielle	1	1,6	2,06	vinasses
	STEP	1	0,5	0,64	Boues de STEP
	Total 2023	**4**	**2,85**	**3,02**	
Total installé à fin 2023		**10**	**6,97**	**11**	

Tableau 4 : Recensement des projets de méthanisation en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

II.a.2. Projets recensés en gazéification

Unités en fonctionnement	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
	Total à fin 2017	**0**	**0**	**0**	

Projets réalisés horizon 2018	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
	gazéification petite puissance (exploitation forestière)	2	0,06	0,06	Bois d'Acacia
	Total 2018	**2**	**0,06**	**0,06**	
Total installé fin 2018		**2**	**0,06**	**0,06**	

Projets en étude -réalisés à horizon 2023	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Puissance thermique MWth	Biomasses concernées
	gazéification moyenne puissance (exploitation forestière)	**2**	**0,52**	**0,46**	Broyats de palettes, bois d'éclairci, bois d'Acacia
	Total 2023	**2**	**0,52**	**0,46**	
Total installé à fin 2023		**4**	**0,58**	**0,52**	

Tableau 5 : Recensement des projets de gazéification en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

II.a.3. Projets recensés en combustion thermique

II.a.3.1. Projet de combustion thermique pour un besoin en électricité (ou cogénération)

Unités en fonctionnement	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
	Centrale thermique - ***20% EnR***	2	210	244	Bagasse
	Total à fin 2017	**2**	**210**	**244**	

Projets réalisés horizon 2018	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
	Centrale thermique - ***25% EnR (phase 1)***	2	210	344	Bagasse, biomasse importée
	Total 2018	**2**	**210**	**344**	
Total installé fin 2018		**2**	**210**	**344**	

Projets en étude - réalisés à horizon 2023	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
	Centrale thermiqe - ***53% EnR (phase 2)***	2	210	725	Bagasse, biomasse importée
	STEP	1	0,4	3	Boues de STEP
	Valorisation territoriale	1	0,5	2	Déchets verts
	Expérimentation canne fibre	1	A définir	A définir	Canne fibre
	Total 2023	**5**	**210,9**	**730**	
Total installé à fin 2023		**5**	**210,9**	**730**	

Tableau 6 : Recensement des projets de combustion en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023

Les projets inscrits dans le tableau ci-dessus concernent une valorisation énergétique par combustion ayant pour principal but une production d'électricité avec possible cogénération.

II.a.3.2. Projets de combustion thermique pour un besoin en chaleur

Il est important de souligner l'existence de réflexions chez certains industriels réunionnais pour la mise en place de chaudières biomasse afin d'assurer leurs besoins en chaleur dans leurs procédés industriels (production de vapeur), en substitution des productions fossiles. Ces projets (non dimensionnés à ce jour) portent parfois sur une mutualisation des besoins sur certaines zones d'activité (Le Port) en vue de faciliter la rentabilité.

Bien que non recensés dans le tableau 7, de tels projets ont un impact évident (considérant l'important besoin en chaleur dans ces procédés) sur la mobilisation de la biomasse locale. Pour autant, ils présentent également un intérêt dans le cadre des actions tendant vers l'autonomie énergétique de l'île. Il est donc nécessaire de les prendre en considération pour éviter une mobilisation exclusive à la production électrique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

II.a.4. Projets recensés pour la production de pointe

Unités en fonctionnement	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
	Total à fin 2017	**0**	**0**	**0**	

	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
Projets réalisés horizon 2018	Turbine à combustion - ***80% EnR***	1	41	26	Ethanol issu de mélasse, éthanol importé
	Total 2018	**1**	**41**	**26**	
Total installé fin 2018		**1**	**41**	**26**	

Projets en étude - réalisés à horizon 2023	Type de projet	Nb de projets	Puissance électrique MWe	Production électrique renouvelable GWhe/an	Biomasses concernées
	Total 2023	**0**	**0**	**0**	
Total installé à fin 2023		**1**	**41**	**26**	

Tableau 7 : Recensement des projets de production d'électricité de pointe à base de biomasse en fonctionnement et prévisionnels aux échéances 2018 et 2023

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

b. Tableaux de synthèse pour les trajectoires actuelles attendues

Les puissances électriques ainsi que les volumes de biomasse requis pour les futurs projets recensés sont confrontés aux objectifs de puissance électrique retenus précédemment (voir III.2 du document d'orientation SRB) et aux données chiffrées du rapport d'état des lieux du SRB.

L'hypothèse retenue est que l'ensemble des projets susmentionnés soit abouti et réalisé aux échéances voulues.

II.b.1. Bilan actuel des puissances attendues aux échéances 2018 et 2023

	Synthèse entre les objectifs de la PPE et les projets recensés							
	Puissance EnR supplémentaire installée entre 2016 et 2018				Gain supplémentaire de production électrique d'origine EnR			
	Objectif PPE	Prévision actuelle	Reste à développer pour l'atteinte des objectifs	Atteinte des objectifs	*Objectif PPE (GWh/an)*	Prévision actuelle (GWh/an)	Reste à developper pour l'atteinte des objectifs	Atteinte des objectifs
	2018							
Combustion	-	-	-	-	*100,00*	100,0	0,0	100,0%
Méthanisation	*3 MW*	0,4 MW	2,6 MW	14%	-	-		
Gazéification	*1 MW*	0,1 MW	0,9 MW	6%	-	-		
TAC	41 MW	41 MW	0 MW	100%	-	-		
	2023							
Combustion	-	-	-	-	*481,00*	487,9	0,0	101%
Méthanisation	*6 MW*	3 MW	3 MW	54%	-	-		
Gazéification	*4 MW*	0,6 MW	3,4 MW	15%	-	-		

Tableau 8 : Synthèse entre les objectifs biomasse de la PPE et les projets recensés

D'après le tableau 9 de comparaison entre les objectifs PPE 2016-2023 et les prévisions actuelles attendues aux échéances 2018 et 2023, une analyse sur chaque filière est faite.

II.b.1.1. Combustion

Les objectifs PPE de cette filière seront atteints en 2018 et en 2023 sous réserve d'atteindre 53% d'EnR dans les combustibles employés pour les deux centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge, détenues par l'entreprise Albioma, et ce dans le respect des échéances de la PPE.

Bien évidemment, cet objectif ambitieux nécessite des actions supplémentaires pour mobiliser les gisements de biomasse locale mobilisables sans conflits d'usage. Une mobilisation efficace des ressources locales permettra de réduire en partie les importations de biomasse (sous forme de *wood pellets*) qui resteront majoritaires dans ce projet.

L'approvisionnement actuel en bagasse, qui doit être conforté pour l'atteinte des objectifs et limiter l'importation de biomasse, repose sur la pérennisation de la filière canne-sucre-bagasse qui l'alimente.

Ces objectifs sont revus dans le cadre de la PPE en cours de révision sur 2019-2028 avec la conversion à 100 % biomasse des centrales thermiques Le Gol et Bois Rouge dès 2023.

II.b.1.2. Méthanisation

Que ce soit pour 2018 ou 2023, les projets actuellement répertoriés ne permettent pas l'atteinte des objectifs fixés par la PPE (objectifs respectivement atteints à 14% pour 2018 puis 54% pour 2023).

Il est nécessaire de développer de nouveaux projets pour atteindre au moins 1 MW supplémentaire répertorié en 2018 et 3 MW pour 2023.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

II.b.1.3. Gazéification

La filière gazéification est très en retard par rapport aux objectifs de la PPE. Actuellement, la gazéification ne se développe qu'avec deux projets de petite puissance (moins de 50 kW chacun) en développement. Deux autres projets de moyenne puissance sont aussi à l'étude pour une mise en route possible à l'horizon 2023.

La filière a du mal à se développer du fait de sa rentabilité économique et de sa faisabilité technique. En effet, la ressource biomasse visée pour ce procédé de valorisation est le bois qui connaît des difficultés d'exploitation à La Réunion (ressources basées sur les espèces exotiques envahissantes, difficulté d'accès à certaines parcelles par exemple) d'autant que la connaissance du gisement n'est pas bien définie. La ressource en broyats de palettes est aussi envisagée mais fait face à la concurrence possible entre les filières énergétiques.

De plus, le procédé de gazéification doit encore être testé sur les biomasses présentes à La Réunion afin d'être totalement éprouvé pour produire de l'électricité.

Un projet de gazéification demeure en cours d'étude.

II.b.1.4. Turbine à combustion bioéthanol/gasoil pour les besoins en pointe

La nouvelle turbine à combustion de Saint-Pierre est en service depuis 2018. Cette turbine est d'une puissance de 41 MWe et prévue pour fonctionner en pointe. Au final, il est prévu que cette turbine fonctionne environ 800 h/an équivalent pleine puissance et soit alimentée par au moins 80% de bioéthanol (20% restant sont du fioul).

Le bioéthanol servant à alimenter la TAC provient d'un mix entre du bioéthanol local, produit à partir de la part de mélasse qui est pour le moment exportée, et une part importée (la production locale prévue ne pourra pas subvenir à l'ensemble des besoins de l'installation).

A l'avenir, la part importée pourra être remplacée par du biocarburant local produit à partir d'algues.

II.b.2. Bilan actuel des gisements biomasse mobilisés aux échéances 2018 et 2023

II.b.2.1. Tableau de synthèse des gisements biomasse aux échéances 2018 et 2020

Le besoin en ressource biomasse prévu par les projets recensés est comparé aux résultats du rapport d'état des lieux sur le volume des ressources biomasse dans le tableau ci-dessous.

Synthèse entre les potentiels mobilisables de l'état des lieux et les besoins des projets recensés											
Secteur économique	Type de biomasse	Gisement mobilisable total pour valorisation énergétique (tMB)	Gisement mobilisable total pour valorisation énergétique (GWh)	Objectifs de développement							
				2018				2023			
				Potentiel mobilisé par les projets (tMB)	Potentiel de mobilisable restant (tMB)	Potentiel énergétique restant (GWh)	% d'utilisation du potentiel énergétique mobilisable	*Potentiel mobilisé par les projets (tMB)*	Potentiel de mobilisable restant (tMB)	Potentiel énergétique restant (GWh)	% d'utilisation du potentiel énergétique mobilisable
Secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	21723	16,3	*13167*	8556	6,4	61%	*14367*	7356	5,5	66%
Secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	56072	39	*0*	56072	39,0	0%	*0*	56072	39,0	0%
Secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	45606	53	*9500*	36106	42,0	21%	*19500*	26106	30,3	43%
Secteur industriel	Bagasses de sucreries	570000	1254	*570000*	0	0,0	100%	*570000*	0	0,0	100%
Secteur industriel	Mélasses de sucreries	20000	26,1	*20000*	0	0,0	100%	*20000*	0	0,0	100%
Secteur industriel	Vinasses de distillerie	243120	31,2	*186000*	57120	7,3	77%	*186000*	57120	7,3	77%
Secteur industriel	Broyats de palettes	7200	27,4	*2400*	4800	18,3	33%	*2400*	4800	18,3	33%
Secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	47000	19,6	*0*	47000	19,6	0%	*1500*	45500	19,0	3%
Secteur industriel	Déchets issus de la pêche	2100	1	*0*	2100	1,0	0%	*0*	2100	1,0	0%
Secteur agricole	Effluents d'élevage	326191	71,5	*13800*	312391	68,5	4%	*41300*	284891	62,4	13%
Secteur agricole	Pailles de canne	64261	197	*0*	64261	197,0	0%	*0*	64261	197,0	0%
Secteur agricole	Canne fibre	0	0	*0*	0	0,0	0%	*A déterminer*	*A déterminer*	*A déterminer*	0%
Secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	9825	29,3	*195*	9630	0,0	0%	*195*	9630	28,7	2%
TOTAL		1413098	1765,4	*815062*	*598036*	399,1	77%	*855262*	*557836*	408,6	77%

Tableau 9 : Synthèse entre les potentiels mobilisables de l'état des lieux et les besoins des projets recensés

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Ces résultats montrent d'abord qu'environ 75% du potentiel énergétique de la biomasse mobilisable pour valorisation énergétique est déjà valorisée à l'horizon 2018. Comme présenté dans le rapport d'état des lieux du SRB, cette valeur importante est due au fort potentiel énergétique du gisement bagasse, déjà entièrement exploité.

Le gisement bagasse exclu, le pourcentage d'utilisation du potentiel énergétique des ressources locales en biomasse n'est pas très élevé pour la plupart des types de biomasse à l'horizon 2023, exceptions faites de la vinasse et de la mélasse.

Ainsi, le tableau 10 montre que 408.2 GWh/an du potentiel énergétique de la biomasse locale serait encore disponible et non exploité à l'horizon 2023. Cette valeur tient compte du fort potentiel énergétique de la paille de canne (197 GWh/an) supposé inexploité à l'horizon 2023. Le reste est largement composé des effluents d'élevage et des déchets verts collectés par les EPCI.

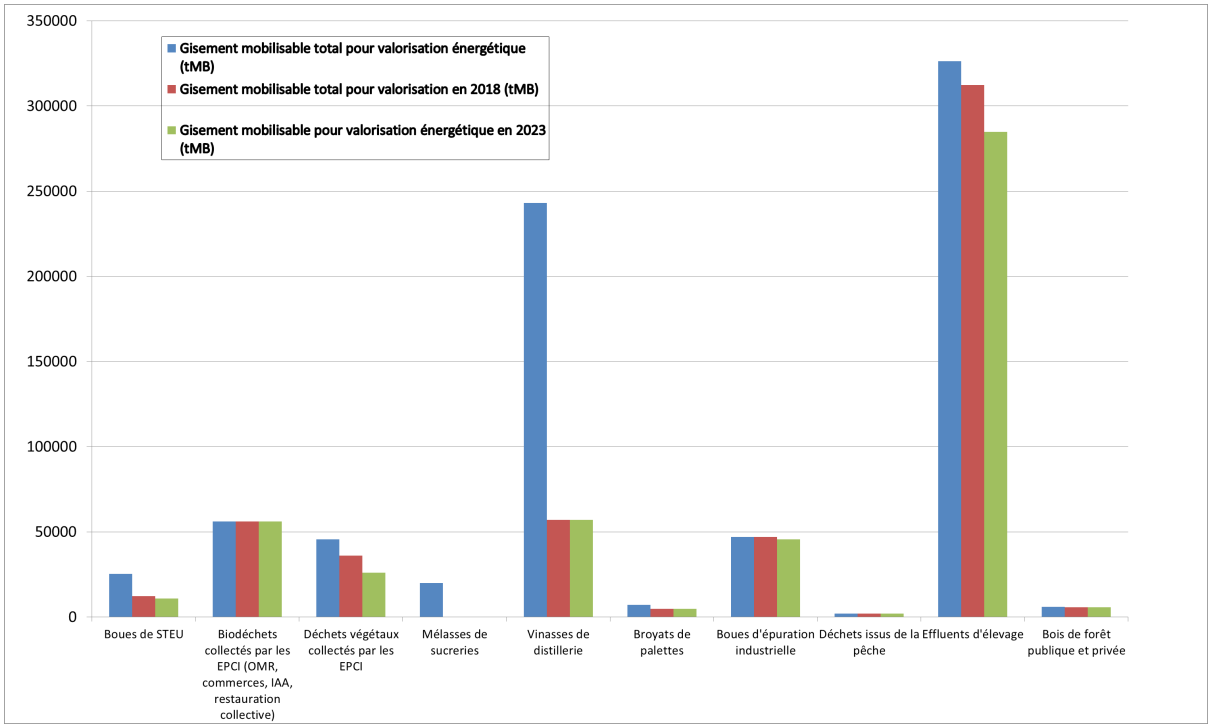

Figure 6 : Evolution des gisements mobilisables et non valorisés aux échéances 2018 et 2020 (tMB) avec prise en compte des projets recensés

La figure ci-dessus rend compte de l'évolution des gisements biomasse mobilisables pour valorisation énergétique et non valorisés (la bagasse n'est donc pas présente). La paille de canne n'a pas été indiquée car cette ressource est encore trop peu éprouvée.

A part pour les vinasses et les mélasses, la valorisation des autres gisements suit un développement assez lent. Une forte évolution de la mobilisation de ceux-ci est encore nécessaire pour valoriser l'ensemble des gisements.
De même, les volumes inscrits montrent l'importance des effluents d'élevage, avec de grands tonnages, par rapport à d'autres ressources comme le bois. Cette figure met en exergue l'importance de bien différencier potentiel énergétique et volume pour chaque type de biomasse.

II.b.2.2. Points sur les projets impliquant de la biomasse importée

Conversion des centrales thermiques impliquant de la biomasse importée

Les projets sur les centrales sont ceux de l'entreprise Albioma qui souhaite faire passer la part de combustible d'origine renouvelable sur ses centrales du Gol et de Bois Rouge de 20% aujourd'hui (issue de bagasse) à 25% en 2018 puis 53% en 2023 conformément à la PPE 2016-2023.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

En complément de la biomasse locale, la biomasse importée pour les centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge est de la plaquette type « wood pellet » selon les informations données par l'entreprise Albioma. En fonction de l'apport en biomasse locale dans les centrales, l'objectif final de 2023 (53% de biomasse) nécessite une quantité de biomasse importée estimée entre 300 et 500 kt/an de plaquettes[5].
Le Produit Calorifique Inférieur utilisé pour le calcul de la biomasse importée est fourni en Annexe 3.

Actuellement, aucune donnée sur l'utilisation supplémentaire de biomasse locale dans ces centrales n'est établie, hormis des phases de test avec des déchets verts au Gol, du broyat de palettes et des copeaux de bois ; et la part de bagasse utilisée actuellement. Les projections d'importation de biomasse ne sont pas encore fixées car elles se basent pour le moment sur une quantité de biomasse locale encore inconnue dans ces centrales.
C

Projet de TAC impliquant du bioéthanol importé
La TAC de Saint-Pierre implique d'importer une part de bioéthanol.

Jusqu'à son fonctionnement visé de 800 h/an, un tiers du combustible sera produit localement à partir de mélasse et de microalgues. Au-delà, le combustible utilisé sera du GNR ou du bioéthanol selon les conditions réglementaires de marché.[6]

II.b.3. Enjeux et spécificités pour chaque filière biomasse

La compréhension des enjeux et des spécificités de chaque filière biomasse s'est faite en réunissant les acteurs lors des ateliers d'orientation du SRB le 27 septembre 2017.

Lors de cette rencontre, ces derniers ont pu exprimer les principales problématiques pour chaque ressource. Celles-ci nécessitent d'être prises en compte de manière à définir une stratégie efficace lors de l'établissement des orientations.
La synthèse des remarques est définie ci-dessous.

II.b.3.1. Secteur urbain et collectivités

Boues de STEU
Les boues de STEU représentent un enjeu important pour le territoire dû aux volumes produits et difficilement éliminables.

La politique actuelle de valoriser 50% d'entre elles en épandage[7] n'est pas efficace due à l'acceptabilité sociale de cette valorisation peu favorable et à des surfaces d'épandage limitées sur le territoire réunionnais. A noter tout de même que la valorisation des boues de STEU en co-compostage n'est pas à négliger, bien qu'elle pose question en matière de financement. La valorisation énergétique serait alors un bon exutoire pour les volumes actuellement stockés et produits à l'avenir, mais ne doit pas entrer en concurrence avec les usages possible de valorisation matière.

La contrainte principale d'une valorisation énergétique est le coût à engager pour l'élimination des boues (dans le cas d'une combustion) ou leur méthanisation.
De plus, la méthanisation des boues ne règle pas la problématique d'élimination des boues (gestion du digestat) bien qu'elle abaisse la pollution organique et le volume de celles-ci jusqu'à un tiers. Une valorisation matière du digestat est toutefois envisageable (déjà réalisée à La Réunion sur le STEU du Grand Prado). Néanmoins, dans le contexte actuel de législation et de tarif d'achat, il semble que la méthanisation ne soit rentable à la Réunion que pour les très grosses unités (capacité supérieur à 100 000 équivalent-habitant) mais reste à confirmer.

La mise en place du Service d'Appui Technique à la Gestion des Epandages (SATEGE) prévue en 2018 permettra de centraliser l'ensemble des données relatives à la valorisation des Matières Fertilisantes d'Origine résiduaires (MaFOR) en agriculture, notamment dans un outil lié à un Système d'Information Géographique (SIG), et ainsi d'actualiser une couverture réelle de la sole agricole par les plans d'épandage.

5 Source Albioma
6 Source Albioma
7 Source : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Réunion - 2015

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA et restauration collective)
Les biodéchets seraient un bon flux pour de la méthanisation mais leur collecte n'est pour l'instant pas développée excepté pour les gros établissements.

La réglementation prévoit l'obligation de collecte séparative pour tous les biodéchets (OMr comprises) ce qui laisse des perspectives de développement de la filière intéressantes pour de la méthanisation couplée à du compostage.

Déchets verts collectés par les EPCI
Les déchets verts collectés par les EPCI représentent une opportunité de valorisation énergétique, en respect des conflits d'usage (la valorisation matière est prioritaire). Bien qu'une part de ces déchets soit valorisée, une certaine quantité est actuellement enfouie en ISDND ce qui rend la question urgente sur leur gestion.

Une amélioration de la collecte et du tri est nécessaire car les flux actuels sont de qualité hétérogène (présence d'autres types de déchets, parfois toxiques). De même, une concurrence entre les opérateurs de valorisation est nécessaire pour assurer une filière pérenne.

II.b.3.2. Secteur industriel

Bagasse de sucrerie
La filière de valorisation thermique de la bagasse dans les centrales est maintenant éprouvée et efficace. Il n'y a pas d'évolution importante à attendre mais une optimisation poussée (amélioration variétale, méthode coupe « péï », procédé de combustion) permettrait d'atteindre tout de même une augmentation de l'ordre de 10% des volumes à surface canne constante[8].
A l'heure actuelle, aucun volume supplémentaire n'est mobilisable.

Considérant l'importance de ce gisement énergétique, une telle croissance ne serait pas négligeable pour un apport énergétique supplémentaire.
Il est important de rappeler que cette biomasse est directement liée à l'avenir de la filière canne et de sa pérennisation dans le temps.

Mélasse de sucrerie
La filière de valorisation de la mélasse des sucreries est prioritairement orientée vers la transformation en rhum industriel. Le potentiel actuellement mobilisable pour la production énergétique servira notamment à alimenter une future turbine à combustion par transformation en éthanol.

Vinasse de distillerie
Les vinasses de distilleries sont une problématique importante de l'île car une partie est actuellement rejetée en mer sans même avoir fait l'objet d'une valorisation énergétique. Bien que les conditions de rejet sont cadrées par des arrêtés d'exploitation, ils peuvent induire forte pollution organique de l'effluent qu'il serait judicieux de diminuer.
Pour la méthanisation, les volumes importants nécessitent de débloquer des surfaces importantes, déjà limitées, pour l'épandage du digestat. Une valorisation énergétique par méthanisation est réalisable et, bien que la gestion du digestat soit à prévoir, celle-ci permet d'abaisser la pollution organique des rejets comme c'est le cas pour une partie des vinasses de la distillerie Rivière du Mât à Saint-Benoît.

Broyats de palettes
Peu de contraintes sont actuellement identifiées sur la valorisation des broyats de palettes. Celle-ci doit par contre se faire en cohérence avec l'ensemble des voies de valorisation (matière, énergétique) et sans conflits d'usage. Une diversité des acteurs dans la filière est par ailleurs nécessaire.

Boues d'épuration industrielles
Les boues de STEU industrielles constituent une ressource intéressante du fait leur qualité constante contrairement aux boues de STEU publiques.

Le gisement et les modes de gestion actuels sont en revanche très mal identifiés et nécessitent d'être précisés.

8 Source Syndicat du Sucre

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Déchets issus de la pêche

Les déchets issus de la pêche représentent un faible intérêt à cause de leur petite quantité et de leur volume aléatoire. Ils pourraient en revanche être mutualisés avec d'autres sortes de biomasse similaires (déchets d'IAA…).

II.b.3.3. Secteur agricole

Effluents d'élevage

Les effluents d'élevage présentent un grand intérêt pour de la valorisation énergétique par méthanisation. La méthanisation pourrait apporter une solution au problème du manque de surfaces agricoles limitant l'épandage d'effluents bruts sur le territoire (réduction des volumes d'effluents une fois méthanisés) mais apporte aussi des incertitudes, notamment sur la gestion des digestats et leur apport en cas d'épandage (réduction de l'apport en carbone au sol).

La plus forte contrainte est le coût d'investissement, l'absence de tarif pour les petites unités et la rentabilité d'une unité de méthanisation qui n'est pas adaptée à la taille des élevages (collecte en amont de gisements souvent de petites quantités et éloignés les uns des autres). La mutualisation des effluents semble être une solution mais fait face à un important coût de transport lié au volume pour un faible contenu énergétique. Le développement de petites unités (méthanisation à la ferme) reste alors une solution à explorer mais doit être examinée en parallèle avec la question de la formation technique de l'exploitation pour ce type d'installation et les difficultés juridiques et sociales dans la création d'un consortium d'agriculteurs.

De plus, des connaissances supplémentaires sont encore à acquérir sur le digestat et son retour au sol :

- réduction de la quantité de matière organique restituée après méthanisation (la présence de carbone dans le sol favorise, grâce à la formation du complexe argilo-humique, la rétention d'eau et d'éléments minéraux, donc limite leur lixiviation) ;
- potentiel fertilisant, NPK essentiellement, des digestats suffisamment concentrés et ayant des teneurs stables et connues.

Il s'agit donc d'évaluer les apports et intérêts pour les acteurs du monde agricole sur ce type de valorisation.

Actuellement, la priorité est donnée à l'épandage des effluents d'élevage bruts car la plus-value du digestat n'est pas encore démontrée dans le contexte local. Toutefois, il est clair que le développement de la méthanisation agricole ne saurait faire concurrence au besoin d'effluents brut pour l'épandage vu son faible développement actuel.

Paille de canne

Actuellement, la filière est inexistante pour une valorisation énergétique. Celle-ci représente un potentiel énergétique très intéressant mais de grandes interrogations persistent quant à son exploitation : une concurrence avec les besoins de paillage pour les filières d'élevage est à craindre ainsi qu'une perte de fertilité des sols canniers à cause de la réduction des volumes de pailles laissées au champ.). La filière est encore trop incertaine pour être exploitée à grande échelle, confrontée notamment aux contraintes de logistique.

L'évolution et l'amélioration des techniques de coupe doit permettre une augmentation du retour de la paille au champ.

Par ailleurs, d'importants fonds publics sont mobilisés[9] pour permettre un retour au sol minimal de la paille de canne (Mesure Agri-Environnementale et Climatique « épaillage ») présentant plusieurs avantages : couverture du sol, apport en matières organiques, maintien de l'humidité des sols…

Canne fibre

La filière canne fibre est inexistante aujourd'hui pour une valorisation énergétique. Néanmoins, celle-ci représente un potentiel énergétique intéressant qui a fait l'objet d'études répétées au cours de ces dernières années. Des travaux qui permettent la mise en place d'une filière expérimentale adaptée au savoir-faire réunionnais, aux revenus équilibrés et répondant aux besoins énergétiques de l'île pourraient être menés.

9 Mesure Agri-Environnementale et Climatique « épaillage de la canne », contractualisé dans le cadre du PDRR 2014-2020 : 1000 exploitants, pour une surface de 5600 ha et un montant de dépenses publiques annuel de l'ordre de 3,8 M€ - 75% FEADER et 25% Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

II.b.3.4. Secteur forestier

Bois de forêts publiques et privées

La ressource mobilisable, constituée du bois d'espèces exotiques envahissantes (type Acacia Mearnsii), des co-produits d'exploitation du bois d'œuvre et des bois d'éclairci (Tamarin et Cryptomeria), comporte encore aujourd'hui des incertitudes sur son volume. Une étude spécifique sur la biomasse forestière, commandée à l'ONF par Albioma et prévue pour le 1er semestre 2018, devrait permettre de mieux préciser ce gisement.

Par ailleurs, les coûts d'exploitation de la ressource peuvent être importants à cause de l'éloignement entre les gisements (coût du transport) et complexes à mettre en œuvre (question du financement de la desserte forestière des gisements).

II.b.4. Analyse d'opportunité par filière biomasse et définition d'orientations et d'actions prioritaires

II.b.4.1. Analyse d'opportunité

Une analyse d'opportunité par type de biomasse est réalisée selon plusieurs critères :

- Le volume mobilisable restant pour valorisation énergétique en tenant compte des projets recensés
- Le potentiel énergétique de la biomasse mobilisable restante après prise en compte des projets recensés
- La faisabilité technique pour une valorisation énergétique
- L'acceptabilité sociale pour une valorisation énergétique

Les critères vont de 1 (opportunité forte) à 4 (opportunité faible) selon un jugement quantitatif et qualitatif comme suit :

	1	2	3	4
Volume restant (tMB)	supérieur à 50000	entre 10000 et 50000	inférieur à 10000	nul
Potentiel énergétique (GWh)	supérieur à 30	entre 10 et 30	inférieur à 10	nul
Faisabilité technique	Technologie mature, gisement connu, filière de valorisation (structuration, répartition géographique) éprouvée, déjà mis en œuvre sur le territoire	Technologie mature, gisement connu, filière de valorisation (structuration, répartition géographique) éprouvée, peu ou pas mis en œuvre sur le territoire	Technologie mature, gisement connu et à préciser, filière de valorisation (structuration, répartition géographique) non maîtrisée, non mis en œuvre sur le territoire	Technologie mature, gisement peu connu et à préciser, filière de valorisation (structuration, répartition géographique) non maîtrisée, non mis en œuvre sur le territoire
Acceptabilité sociale pour valorisation énergétique	Valorisation matière difficile, exutoire énergétique intéressant	Peu de concurrence avec la valorisation matière, exutoire énergétique intéressant	Forte concurrence avec la valorisation matière, exutoire énergétique intéressant	Forte concurrence avec valorisation matière, valorisation énergétique peu envisageable

Tableau 10 : Détail de la notation pour les critères d'opportunité

Les résultats sont fournis dans le tableau suivant.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Secteur économique	Type de biomasse	Opportunités - 1 (fort) à 4 (faible)			
		Volume brut	Potentiel énergétique	Faisabilité technique	Acceptabilité sociale pour valorisation énergétique
Secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	3	3	2	1
Secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	1	2	4	3
Secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	2	1	3	3
Secteur industriel	Bagasses de sucreries	4	4	1	2
Secteur industriel	Mélasses de sucreries	4	4	1	2
Secteur industriel	Vinasses de distillerie	1	3	1	2
Secteur industriel	Broyats de palettes	3	2	2	1
Secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	2	2	4	1
Secteur industriel	Déchets issus de la pêche	3	3	3	3
Secteur agricole	Effluents d'élevage	1	1	3	3
Secteur agricole	Pailles de canne	1	1	4	4
Secteur agricole	Canne fibre	A définir	A définir	3	3
Secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	3	1	3	2

Tableau 11 : Critères d'opportunité de 1 à 4 pour chaque type de biomasse

Dans cette analyse, la bagasse, représentant un poids considérable dans la biomasse valorisée énergétiquement aujourd'hui, montre une faible opportunité sur le gisement supplémentaire mobilisable et son potentiel énergétique. Pour autant, une augmentation future des volumes de bagasse, dépendant principalement de l'évolution des surfaces cannières, n'est pas prise en compte dans ce tableau et changerait totalement l'opportunité de cette ressource (au vu des volumes et à titre d'exemple, une augmentation de 10% des volumes serait un potentiel énergétique supplémentaire considérable).

Ces critères ont pour but d'être un outil d'aide à la décision dans la mobilisation des biomasses locales.

II.b.4.2. Définition d'actions par orientation

L'ensemble des problématiques évoquées lors des différentes rencontres avec les acteurs (Comité technique, ateliers d'orientation…) et les opportunités constatées au paragraphe 2.4.1. ont permis de définir une série d'orientations, déclinées en actions, présentées dans la partie suivante.
Certaines actions ont ainsi pu être priorisées suite aux échanges avec les acteurs.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

III. Mesures régionales et infrarégionales nécessaires à l'atteinte des objectifs

Ces mesures ont pour but d'avoir un impact sur l'évolution des quantités de ressources, leur meilleure mobilisation et la demande en biomasse-énergie. Elles ont pour but de faire levier aux limites et problématiques rencontrées pour permettre l'atteinte des objectifs visés.

Suite au constat réalisé précédemment, 5 orientations sont retenues pour conforter les objectifs :

- **Orientation 1 :** Conforter les filières existantes
- **Orientation 2 :** Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse
- **Orientation 3 :** Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation
- **Orientation 4 :** Poursuivre les démarches en faveurs des filières innovantes
- **Orientation 5 :** Mesure de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse

Il n'y a pas hiérarchie entre ces orientations. Ces cinq orientations contiennent un ensemble de 24 actions, dont 7 actions prioritaires, qui sont décrites dans les paragraphes suivants. Pour chaque orientation, des fiches disponibles en Annexe 1 regroupent l'ensemble des actions concernées avec les porteurs et partenaires associés, le type de biomasse concerné, les indicateurs de suivi, etc.
Pour chaque orientation, les actions prioritaires ont été ciblées en accord avec le Groupe de Travail du SRB et validées par le comité de pilotage.

a. Orientation 1 : Conforter les filières existantes

III.a.1. Contexte et enjeux de l'orientation

Aujourd'hui, les trois-quarts du potentiel énergétique de la biomasse sont constitués par la bagasse. Bien qu'entièrement mobilisé et plutôt bien éprouvé, le gisement bagasse peut encore montrer des perspectives d'évolution.

De plus, la perte des surfaces agricoles pourrait tendre vers une réduction du volume de bagasse produit d'où la nécessité de protéger le gisement et de conforter la filière canne-sucre-bagasse.
Une rémunération juste et efficace des acteurs impliqués dans les filières de valorisation énergétique est aussi à retenir pour la filière.

III.a.2. Actions envisagées

Les actions envisagées dans le cadre de cette orientation sont :

- **Action 1.1 :** Protéger les surfaces agricoles (en majorité cannières) de l'urbanisation afin de favoriser la filière canne-sucre-bagasse

- **Action 1.2 :** Réfléchir à une optimisation des rendements agricoles pour la filière canne-sucre-bagasse : coupe « péï », procédé de combustion, recherche et actions de développement visant à augmenter les rendements par hectare (variétés…)

L'action prioritaire de cette orientation est l'action 1.1.

b. Orientation 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse

III.b.1. Contexte et enjeux de l'orientation

La combustion de la biomasse devrait se développer de manière suffisante pour l'atteinte des objectifs PPE mais dépend avant tout de la réussite des projets de grande envergure en cours : le passage à 53% de combustible issu de biomasse dans les deux centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Ce mode de valorisation doit aussi permettre au bois-énergie, déchets verts compris, et bois de palette d'être valorisés intelligemment en structurant une filière d'avenir. De plus, la valorisation énergétique par combustion peut-être un exutoire intéressant pour certains déchets organiques dont la gestion n'est pas simple (boues de STEP).

Le développement de la valorisation par combustion doit en revanche se faire en total respect de la hiérarchie des usages et ne pas entrer en concurrence (alimentation, utilisation de la matière...) avec les modes de valorisation et filières existants sur le territoire.

III.b.2. Actions envisagées

Les actions envisagées dans le cadre de cette orientation sont :

- **Action 2.1 :** Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale
- **Action 2.2 :** Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palettes en respect de la hiérarchie des usages
- **Action 2.3 :** Assurer la mise en concurrence entre les opérateurs de valorisation des déchets en respect de la hiérarchie des usages
- **Action 2.4 :** Rappeler un cadre partagé pour l'importation de biomasse à vocation énergétique
- **Action 2.5 :** Développer et optimiser une filière de valorisation thermochimique des boues de STEP en respect de la hiérarchie des usages
- **Action 2.6 :** Développer des solutions décentralisées de combustion avec mise en place de cogénération pour certains procédés industriels
- **Action 2.7 :** Trouver des solutions innovantes pour la gestion des cendres

Les actions prioritaires de cette orientation sont les actions 2.1 et 2.2.

c. Orientation 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation

III.c.1. Contexte et enjeux de l'orientation

La filière méthanisation s'est trop faiblement développée ces dernières années malgré l'inscription d'objectifs PPE réalisables.

La difficulté de mobilisation des ressources, une rentabilité remise en cause due à une absence de tarification et un manque de sensibilisation, ainsi que des interrogations relatives à la gestion des digestats sont à l'origine de ce constat. Pour autant, les ressources biomasse, notamment d'origine agricole et disponibles pour une production de biogaz sont importantes.

Cette opportunité doit être développée et il est donc nécessaire d'adopter une stratégie incitative en faveur de la filière méthanisation.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

III.c.2. Actions envisagées

Les actions envisagées dans le cadre de cette orientation sont :

- **Action 3.1 :** Réaliser un projet démonstratif de méthanisation
- **Action 3.2 :** Etudier la faisabilité, l'intérêt et la plus-value des projets de méthanisation agricole pour le territoire réunionnais en insistant sur la faisabilité économique et l'intérêt agronomique de manière à approfondir le schéma directeur biomasse méthanisation
- **Action 3.3 :** Soutenir le développement des projets de méthanisation des biodéchets auprès des industries agro-alimentaires et des EPCI en réfléchissant à une mutualisation des filières
- **Action 3.4 :** Soutenir le développement des projets de méthanisation agricole
- **Action 3.5 :** Soutenir le développement de la méthanisation des vinasses non encore valorisées
- **Action 3.6 :** Préciser le gisement et les opportunités de valorisation des boues de STEP industrielles
- **Action 3.7 :** Évaluer le potentiel économique de méthanisation des boues de STEP à La Réunion en y incluant la gestion du digestat

L'action prioritaire de cette orientation est l'action 3.1.

d. Orientation 4 : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes

III.d.1. Contexte et enjeux de l'orientation

Certaines filières sont propres au contexte réunionnais et l'île de La Réunion a un intérêt à jouer un rôle moteur dans le développement de filières innovantes.

La paille de canne présente ainsi un grand potentiel énergétique mais il y a encore trop peu de recul sur l'impact de son exploitation et de sa mobilisation pour une valorisation énergétique, qui pourrait concurrencer son usage agricole (épaillage, utilisation en élevage).
Malgré l'exploitation efficace de la bagasse, une poursuite des recherches sur les cultures énergétiques (comme la canne fibre) et les cultures énergétiques adaptées au territoire doit être menée dans le respect de la hiérarchie des usages (étant donnée la difficile mobilisation de nouvelles surfaces agricoles et la pression foncière existante).

La gazéification représente aussi une filière innovante, encore trop peu développée, où des actions sont à mettre en œuvre afin de démontrer son intérêt et sa faisabilité technique, véritable enjeu de cette filière.

III.d.2. Actions envisagées

Les actions envisagées dans le cadre de cette orientation sont :

- **Action 4.1 :** Soutenir la filière gazéification sur le territoire
- **Action 4.2 :** Soutenir la recherche et les études sur les cultures énergétiques (canne fibre…) en respect de la hiérarchie des usages sans pour autant s'interdire des expérimentations
- **Action 4.3 :** Évaluer la faisabilité technico-économique de la mobilisation et de l'exploitation de la paille de canne (impact sur l'agriculture, le transport)
- **Action 4.4 :** Étudier le potentiel de développement d'une filière énergétique à partir d'algues

L'action prioritaire de cette orientation est l'action 4.1 et 4.2.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

e. Orientation 5 : Mesures de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse

III.e.1. Contexte et enjeux de l'orientation

Le principal frein au développement des filières de valorisation énergétique de la biomasse et que, contrairement à d'autres énergies renouvelables comme le solaire, le soutien public à l'égard de celles-ci est faible dans les Zones Non Interconnectées, et donc à La Réunion.

Les ressources biomasse, particulièrement celles provenant des déchets, représentent pourtant une opportunité non négligeable pour assurer l'autonomie énergétique du territoire et les projets doivent être plus fortement soutenus.
De même, il faut continuer de sensibiliser la population aux avantages de l'utilisation de la biomasse.

III.e.2. Actions envisagées

Les actions envisagées dans le cadre de cette orientation sont :

- **Action 5.1 :** Œuvrer auprès du Ministère de l'Energie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre…) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse[10]
- **Action 5.2 :** Intégrer des actions de formation sur les filières visées
- **Action 5.3 :** Établir des actions d'animation et d'accompagnement des filières et des projets
- **Action 5.4 :** Mettre en œuvre la Convention Cadre Région-Albioma

L'action prioritaire de cette orientation est l'action 5.1.

10 Si les objectifs de la PPE Réunion ne sont pas atteints, une demande à l'autorité administrative peut être faite pour l'organisation de la procédure de mise en concurrence pour la filière concernée

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

IV. Modalités d'évaluation et de suivi de mise en œuvre

Une évaluation et un suivi du SRB sont nécessaires afin de garantir sa bonne mise en œuvre.

a. Tableau de bord des indicateurs de suivi

IV.a.1. Tableau de bord du suivi des actions

À partir des indicateurs associés aux actions envisagées, un suivi est réalisé sous forme d'un premier tableau de bord pour rendre compte de l'avancement de chaque action. Ce tableau de suivi est présent en Annexe 2.

IV.a.2. Tableau de bord du suivi général

Un second tableau permet de suivre la mise en œuvre globale du SRB à travers l'évolution de la puissance installée et de l'énergie produites issues de la biomasse-énergie ainsi que des volumes par type de biomasse mis en jeu, entre l'année de référence du SRB (2017) et la dernière année connue.
Ce tableau décompose ces valeurs dans les différentes filières de valorisation envisagées (combustion, méthanisation, gazéification) et les compare aux objectifs fixés.

Un cadre est réservé pour analyser l'état des lieux, donner un avis qualitatif sur les évolutions, etc. Une autre partie doit décrire les installations en service (entreprise concernée, nombre d'emplois directs, puissance installée).

Une représentation graphique des résultats mesurés avec les objectifs visés est attendue.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

		Année de référence	Dernière année connue	Objectif 2018	Objectif 2023
Puissance (MW)	*combustion*				
	méthanisation				
	gazéification				
Production électrique (GWh/an)	*combustion*				
	méthanisation				
	gazéification				

		Entre dernière année connu et année de référence	Nécessaire à l'atteinte des objectifs 2018	Nécessaire à l'atteinte des objectifs 2023
Croissance (%)	*combustion*			
	méthanisation			
	gazéification			

Remarques et analyse succinte	

Installation	Zone	Entreprise	Puissance	Nombre d'emploi créé	Type de biomasse	Volume (tMS/an)

Nombre total d'emplois associés (nb ETP/an)		Emission GES évitée (t CO2/an)	

Représentation graphique	*Evolution de la puissance et de la production*	*Situation face aux objectifs*	*Evolution des gisements mobilisables par type de biomasse*

Tableau 12 : Modèle du tableau de bord du suivi général du SRB

b. Gouvernance de l'évaluation et du suivi du SRB

IV.b.1. Gouvernance

La Gouvernance Energie assure le suivi de la mise en œuvre du SRB.

Le fonctionnement de la Gouvernance « Energies » (composée du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Préfecture, de l'Ademe, du Sidelec et d'EDF) est représentée dans la figure 4.

La gouvernance du SRB sera assurée au sein du comité 1 « Energies renouvelables et production décentralisée », par le sous-groupe Biomasse.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

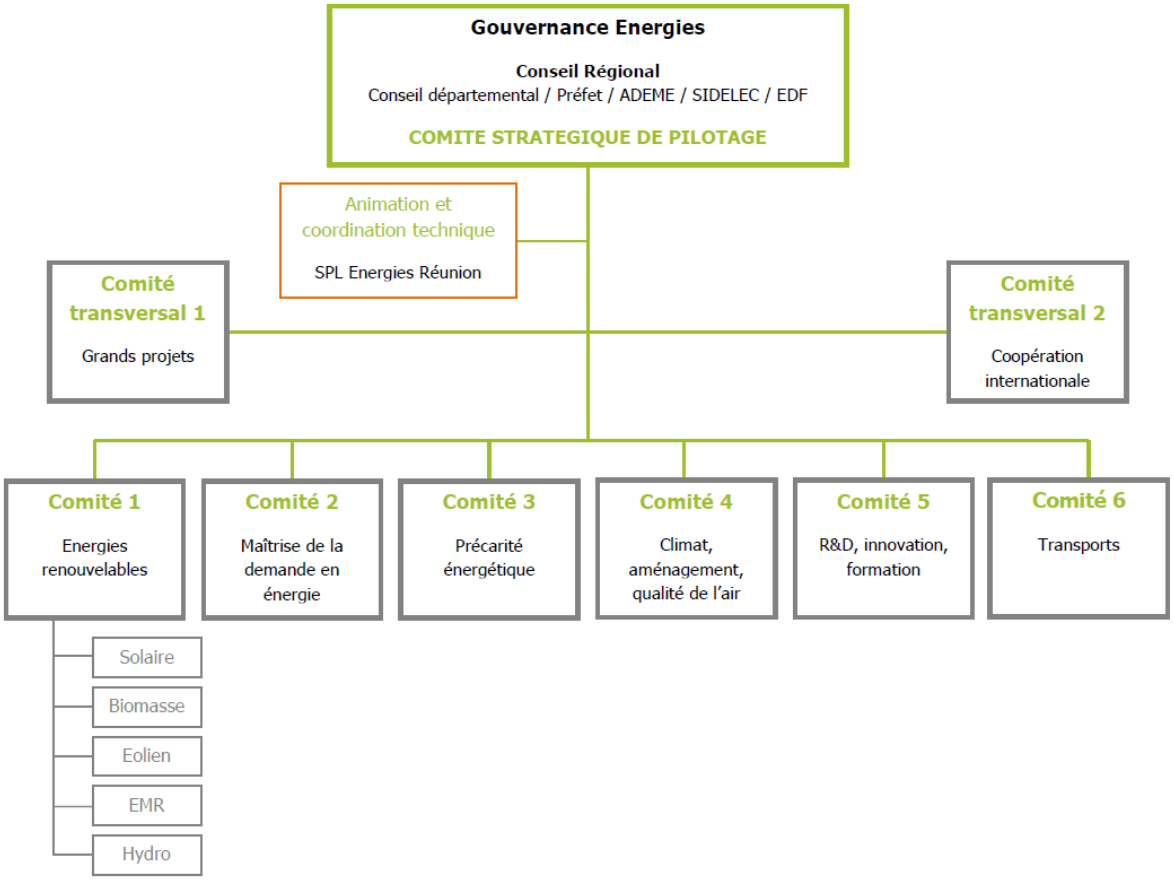

Figure 7 : Hiérarchie de la Gouvernance "Energie"

IV.b.2. Intégration des autres plans

Réglementairement, le SRB s'appuie sur le PRPGD et le PRFB et doit intégrer leurs objectifs, leurs mesures et actions qui y sont développées.

Le PRPGD est actuellement réalisé en parallèle du SRB. La cohérence entre les deux schémas est donc assurée en partie.

L'élaboration du PRFB de La Réunion n'a pas encore commencé. Par conséquent, l'actuel SRB ne peut prendre en compte ses prérogatives. Toutefois, dès sa validation, le contenu du PRFB qui doit être élaboré d'ici fin 2018 pourra intégrer le SRB lors d'une prochaine révision.

Le SRB se doit aussi de représenter le volet « biomasse » de la PPE en constituant le plan de développement de la biomasse de cette programmation.

IV.b.3. Mise à jour et révision du SRB

En respect des dispositions prévues par le décret d'application, l'évaluation de la mise en œuvre du SRB doit être réalisée au terme d'une période de 6 années après la publication de l'arrêté du Préfet. Elle est réalisée par la Gouvernance Energie à la demande conjointe du Préfet et du Président du Conseil Régional.
En restant dans le cadre réglementaire, une révision tous les 5 ans, juste avant la révision de la PPE, est souhaitable. De cette manière, le SRB Réunion assurera de manière plus précise son rôle de plan de développement de la biomasse pour la PPE Réunion et il existera une parfaite cohérence entre ces deux documents.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

A l'issue de cette évaluation, le SRB pourra être mis en révision selon une procédure identique à celle suivie pour son élaboration. Cette nouvelle élaboration repose sur le suivi des indicateurs définis pour les orientations.

Le comité 1 veillera à informer régulièrement le comité stratégique de pilotage de la Gouvernance Energie par le biais d'un point étape annuel dans le courant du 4ème trimestre.

Afin de garantir la bonne mise en œuvre du projet, l'Etat et la Région s'assureront que les différents réseaux et acteurs concernés concourent à la mise en œuvre du SRB et de ses objectifs en s'appuyant notamment sur les structures d'animation déjà existantes.
Ils veilleront également à garantir la cohérence et la synergie entre le SRB et les autres documents stratégiques régionaux (PRPGD, PRFB et PPE entre autres).

IV.b.4. Mise en œuvre à court terme du SRB

Le tableau ci-dessous présente le planning des premières étapes de mise en œuvre du SRB, à court terme sur l'année 2018 :

	MOMENTS CLES
Finalisation des fiches actions	Finalisation des fiches actions : description précise des actions et projets, pilote et partenaires, financements, coûts, échéances…
	Validation des fiches actions définitives par le groupe de travail du SRB et le COPIL
	Assemblée plénière 1 (Arrêt du SRB)
Animation et suivi de mise en œuvre	Suivi de mise en œuvre du SRB et des indicateurs
	Point bilan sur le suivi de mise en œuvre du SRB (réunion gouvernance sous-groupe biomasse)
Mise en œuvre du SRB	Réalisation des missions en lien avec le SRB (issues des fiches actions)
	Projet expérimental sur la canne fibre
	Projet de méthanisation agricole de Saint-Joseph
	Projet de gazéification

Tableau 13 : Mise en œuvre à court terme du SRB - année 2018

L'ensemble de ces actions a été mené.

En amont du projet expérimental sur la canne fibre, une étude macro-économique est cours et concernant les projet expérimentaux de méthanisation agricole de St-Joseph et de gazéification, des réflexions sont en cours sur l'opportunité de portage de ces projets.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

V. Glossaire

Bagasse : la bagasse est le résidu fibreux de la canne à sucre qu'on a passée par le moulin pour en extraire le suc. Elle est composée par la cellulose de la plante.

Biomasse : la biomasse est la matière organique d'origine végétale, animale, bactérienne ou fongique, utilisable comme source d'énergie. L'énergie peut être extraite par combustion directe ou après un processus de transformation (biogaz provenant de la méthanisation, gazéification).

Gisement potentiel : correspond à la quantité d'un type de biomasse produite par un acteur donné.

Gisement mobilisable (pour l'énergie) : correspond au gisement potentiel réduit par la prise en compte de la réglementation spécifique ayant un impact sur le type de biomasse en question, les droits de production et d'accès des différents acteurs, les usages concurrents (hiérarchie des usages et concurrence économique) et les contraintes techniques liées à la mobilisation de cette biomasse.
Le potentiel mobilisable correspond donc au dernier maillon de la chaîne pour estimer ce qui est valorisable énergétiquement.

Combustion : la combustion de biomasse ou de charbon s'effectue dans des chaudières ou centrales thermiques (comme celles d'Albioma à La Réunion). Leur fonctionnement consiste à produire de la vapeur dont l'énergie peut être utilisée dans certains procédés industriels ou pour produire de l'électricité via une turbine

Energie primaire : une source d'énergie primaire est une forme d'énergie disponible avant transformation. Dans l'industrie de l'énergie, on distingue la production d'énergie primaire, de son stockage et son transport sous la forme de vecteurs d'énergie et de la consommation d'énergie finale.

Méthanisation : la méthanisation (ou fermentation anaérobie) est un procédé biologique permettant de valoriser des matières organiques en produisant du biogaz qui est source d'énergie renouvelable et un digestat utilisé comme fertilisant. Le biogaz utilisé permet ensuite de créer de l'électricité et de la chaleur grâce à un moteur de cogénération.

Gazéification : la gazéification consiste à convertir, par réaction thermochimique à des températures élevées et avec un déficit d'oxydant (comme l'oxygène), des matières carbonées ou organiques en un combustible gazeux (souvent appelé « syngaz ») composé principalement de monoxyde de carbone et de dihydrogène. Elle se distingue donc de la pyrolyse, procédé thermochimique s'effectuant en l'absence d'agent oxydant, et de la combustion, qui s'effectue en excès d'oxydant. Le syngaz peut en ensuite être valorisé énergétiquement.

Mélasse : la mélasse est une mixture résultant du raffinage du sucre extrait de la canne à sucre. Il convient de ne pas la confondre avec la bagasse ou la vinasse.

ORC : les machines à ORC ou Cycle Organique de Rankine permettent de transformer des sources de chaleur basse et moyenne température en électricité.

Plaquettes forestières : combustible obtenu par broyage ou déchiquetage de tout ou partie de végétaux ligneux issus de peuplements forestiers et de plantations n'ayant subi aucune transformation (directement après exploitation). Le terme s'applique également pour le bois d'origine bocagère, issu d'élagage urbain ou de la partie ligneuse des refus de crible issus du compostage de déchets verts (ADEME 2008)

Pouvoir Calorifique Inférieur : le PCI (en anglais ; *Lower Heating Value – LHV*), exprimé ici en kWh/t, représente la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible, la vapeur d'eau dégagée étant supposée non condensée et la chaleur non récupérée (N.B. : par hypothèse, l'énergie de vaporisation de l'eau dans le combustible ou chaleur latente et les produits de réaction ne sont pas récupérés).

Pouvoir méthanogène : le pouvoir ou potentiel méthanogène correspond à la quantité de méthane produit par un substrat organique lors de sa biodégradation en condition anaérobie. Ce volume de méthane, rapporté à la quantité de substrat frais, sec (MS) ou volatil (MV), est généralement exprimé dans les conditions normales de températures et de pression (0°C, 1 bar).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

Production électrique : exprimée en wattheure, il s'agit de la quantité d'énergie produite par une installation électrique sur un laps de temps : par exemple, la durée de fonctionnement annuel d'une installation.

Produit connexe du bois : produits issus de la première transformation du bois, ils correspondent aux résidus de l'exploitation forestière (souches, houppiers, branchages de petit diamètre) ou résidus de l'industrie du bois (écorces, sciures, dosses et délignures, chutes diverses et plaquettes).

Puissance électrique : exprimé en watt, il s'agit de la quantité d'énergie électrique échangée (donnée ou reçue) par un corps par unité de temps.

Taux de siccité : représentant la part de matière sèche dans un matériau (organique ou non), la part restante étant composée d'eau (soit le taux d'humidité d'un matériau).

Vinasse : résidu de la distillation des liquides alcooliques comme les vinasses de canne à sucre.

VI. Unités de conversion

1 kWh = 3.6 MJ = 860 kcal

1 tep (tonne équivalent pétrole) = 11 628 kWh = 41 855 MJ

1 tMS = 1 tMB x %siccité

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

VII. Bibliographie

- Cyathéa et S3d. « Schéma Directeur Bois Energie », Région Réunion, 2014
- S. Audouin, « Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu et à l'échelle régionale, île de La Réunion », Cirad, 2015.
- M. Allo, « Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale : Cas des interactions entre agriculture et élevage à La Réunion », Cirad, 2015.
- Région Réunion, « Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux – PPGDND – de La Réunion », 2016
- Solagro, « Schéma Directeur Méthanisation Biomasse », Région Réunion, 2011
- P.-F. Chabalier, V. van de Kerchove, H. Saint Macary, « Guide de la fertilisation organique à La Réunion », Cirad et Chambre d'Agriculture de La Réunion, 2006
- Office de l'Eau, « Panorama du traitement des eaux usées en station d'épuration à La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°28, 23 janvier 2014
- Office de l'Eau, « Panorama des services publics d'assainissement de La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°66, 4 mai 2016
- Office de l'Eau, « Panorama des services publics d'assainissement de La Réunion », Chroniques de l'eau Réunion, n°84, 2 mars 2017
- CINOR, « Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de Collecte & d'Elimination des Déchets », Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion, 2015
- CIREST, « Rapport détaillé du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets », Communauté Intercommunale Réunion Est, 2015
- CASUD, « Rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers de la CASUD », Communauté d'Agglomération du Sud de l'île de La Réunion, 2015
- CIVIS, « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets », Communauté Intercommunale des Villes Solidaires de La Réunion, 2015
- TCO, « Rapport annuel 2015 du S.P.E.D. (Service Public d'Elimination des Déchets) », Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest de La Réunion, 2015
- Inddigo, « Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs », Communauté d'Agglomération du Nord de La Réunion, 2016
- C. Rolland, « Devenir des boues de stations d'épuration », Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires, 2005
- Solagro, « La digestion anaérobie des boues urbaines », Agences de l'Eau Adour-Garonne, 2001
- Explicit, « Valorisation énergétique de la biomasse en Guadeloupe – Etat des lieux et perspectives », Région Guadeloupe, 2010
- Région Réunion et Préfecture de La Réunion, « Programmation Pluriannuelle de l'Energie de La Réunion 2016-2018/2019-2023 », 2017
- Données issues de la société Rivière du Mât

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

- Données issues de la société Albioma
- Données issues de la société Valobio
- Données issues de la société SICA Aucre et SICA des Sables

VIII. Liste des personnes contactées

Organisme	Contact
Ademe	Laura Dayan, ingénieure énergie
ADIR	Sophie Cordillet, chargé de mission
Albioma	Jean-François Bourdais, responsable d'exploitation
Chambre d'Agriculture	Virginie Van de Kerchove, Département « Territoire et Environnement »
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Chloé Pichard, Mission Environnement
Cirad/FRCA	Vivien Kleinpeter, agronome en développement rural
DAAF	Christophe Castanier, chef de pôle
DEAL	Thibaud Gonzalez, inspecteur de l'Environnement, référent Déchets
DEAL	Janis Glamport, chargé de mission Climat
Distillerie Isautier	Marie Ferrand, directrice d'exploitation
Distillerie Rivière du Mât	Sophie Wan-wac-toc, ingénieur études et projets
EDF	Vincent Lévy, chef du système électrique
FRCA	Chloé Alison, chargée de mission Environnement
Office de l'eau	Yohann Cimbarro, chef de service
ONF	Sylvain Leonard, directeur régional
Région Réunion	Yoland Ramsamy, chargé de mission déchets, biomasse, économie circulaire
Sciages de Bourbon/Copobois	Christophe de Palmas, gérant
Sica des Sables/Sica Aucre	Héloïse Decreau, responsable QSE
Tereos	Philippe Rondeau, responsable étude projet développement durable

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

ORIENTATION 1 : Conforter les filières existantes

Contexte et Enjeux de l'Orientation
Aujourd'hui, les trois-quarts du potentiel énergétique de la biomasse sont constitués par la bagasse. Bien qu'entièrement mobilisé et plutôt bien éprouvé, le gisement bagasse peut encore montrer des perspectives d'évolution. De plus, la perte des surfaces agricoles pourrait tendre vers une réduction du volume de bagasse produit d'où la nécessité de protéger le gisement et de conforter la filière canne-sucre-bagasse. Une rémunération juste et efficace des acteurs impliqués dans les filières de valorisation énergétique est aussi à retenir pour la filière.

N° Action	1	2
Description de l'action	*Protéger les surfaces agricoles (en majorité cannières) de l'urbanisation afin de favoriser la filière canne-sucre-bagasse*	*Réfléchir à une optimisation des rendements agricoles pour la filière canne-sucre-bagasse : coupe "péi", procédé de combustion, recherche et actions de développement visant à augmenter les rendements par hectare (variétés…)*
Biomasse(s) concernée(s)	Bagasse	Bagasse
Pilote(s)	SAFER, collectivités	Porteurs privés, centres de recherche
Partenaires associés	Etat (DAAF, DEAL), partenaires privés	Collectivités, Etat, partenaires privés
Échéance	2018	2018
Financements potentiels	FEDER, FEADER, CPER, Région	FEDER, FEADER, CPER, Région
Indicateurs de suivi	Evolution des surfaces agricoles annuelle	Lancement d'un programme R&D
Zone	Toutes	Toutes

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

ORIENTATION 2 : Soutenir le développement des filières de combustion de la biomasse

Contexte et Enjeux de l'Orientation
La combustion de la biomasse devrait se développer de manière suffisante pour l'atteinte des objectifs PPE mais dépend avant tout de la réussite des projets de grande envergure en cours : le passage à 53% de combustible issu de biomasse dans les deux centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge. Ce mode de valorisation doit aussi permettre au bois-énergie, déchets verts compris, et bois de palette d'être valorisés intelligemment en structurant une filière d'avenir. De plus, la valorisation énergétique par combustion peut-être un exutoire intéressant pour certains déchets organiques dont la gestion n'est pas simple (boues de STEP). Le développement de la valorisation par combustion doit en revanche se faire en total respect de la hiérarchie des usages et ne pas entrer en concurrence (alimentation, utilisation de la matière...) avec les modes de valorisation et filières existants sur le territoire.

N° Action	1			2	3	4	5	6	7
Description de l'action (et sous-actions si présentes)	*Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale*			*Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palettes en respect de la hiérarchie des usages*	*Assurer la mise en concurrence entre les opérateurs de valorisation des déchets en respect de la hiérarchie des usages*	*Rappeler un cadre partagé pour l'importation de biomasse à vocation énergétique*	*Développer et optimiser une filière de valorisation thermochimique des boues de STEP en respect de la hiérarchie des usages*	*Développer des solutions décentralisées de combustion avec mise en place de cogénération pour certains procédés industriels*	*Trouver des solutions innovantes pour la gestion des cendres*
	Réaliser des projets de plateforme d'exploitation du bois-énergie	*Structurer une filière d'exploitation du bois-énergie (transport, valorisation...)*	*Améliorer les connaissances sur le gisement bois-énergie disponible sur l'île*						
Biomasse(s) concernée(s)	Bois-énergie (Acacia Mearnsii, bois d'éclaircis, co-produits de bois-d'œuvre)			Déchets verts des EPCI, broyats de palettes	Déchets verts des EPCI	Toutes	Boues de STEP	Toutes (bois-énergie)	Toutes
Pilote(s)	Collectivités (Région), centres de recherche	Collectivités, ONF, porteurs privés	ONF	Collectivités, porteurs privés	Etat, collectivités	Etat (DEAL)	Collectivités, porteurs privés	Collectivités, porteurs privés	Centres de recherche
Partenaires associés	Agriculteurs, coopératives et porteurs privés	Centres de recherche, ONF	Collectivités, Etat, centres de recherche	Etat (DEAL, Ademe)	CCI, CMA	Région, porteurs privés	Office de l'Eau, Etat		Partenaires privés
Échéance	2018	2023	2020	2019	2020	2018	2023	2020	2023
Financements potentiels	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région	FEDER, CPER, Région, Fond Chaleur	FEDER, CPER, Région
Indicateurs de suivi	Avancement du projet	Nombre de projets recensés	Lancement d'une étude	Nombre de projets recensés, pourcentage d'utilisation des gisements biomasse	Nombre d'opérateurs recensés	Production d'un cahier des charges avec engagement des opérateurs	Lancement d'une étude prospective	Nombre de projets recensés	Lancement d'une étude expérimentale
Zone	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

ORIENTATION 3 : Soutenir et intensifier le développement de la méthanisation

Contexte et Enjeux de l'Orientation
La filière méthanisation s'est trop faiblement développée ces dernières années malgré l'inscription d'objectifs PPE réalisables. La difficulté de mobilisation des ressources, une rentabilité remise en cause due à une absence de tarification et un manque de sensibilisation, ainsi que des interrogations relatives à la gestion des digestats sont à l'origine de ce constat. Pour autant, les ressources biomasse, notamment d'origine agricole et disponibles pour une production de biogaz sont importantes. Cette opportunité doit être développée et il est donc nécessaire d'adopter une stratégie incitative en faveur de la filière méthanisation.

N° Action	1	2		3	4	5	6	7
Description de l'action (et sous-actions si présentes)	*Réaliser un projet démonstratif de méthanisation*	*Etudier la faisabilité, l'intérêt et la plus-value des projets de méthanisation agricole pour le territoire réunionnais en insistant sur la faisabilité économique et l'intérêt agronomique de manière à approfondir le schéma directeur biomasse méthanisation*		*Soutenir le développement de projets de méthanisation des biodéchets auprés des IAA et EPCI avec une mutualisation des filières*	*Soutenir le développement des projets de méthanisation agricole*	*Soutenir le développement de la méthanisation des vinasses non encore valorisées*	*Préciser le gisement et les opportunités de valorisation des boues de STEP industrielles*	*Evaluer le potentiel économique de méthanisation des boues de STEP à La Réunion en y incluant la gestion du digestat*
		Mutualiser les ressources et réfléchir à une optimisation du transport	*Faciliter le conditionnement et la valorisation du digestat en favorisant les synergies du territoire*					
Biomasse(s) concernée(s)	Effluents d'élevage	Effluents d'élevage		Déchets des IAA, des grandes et moyennes surfaces, de la pêche - biodéchets des EPCI	Effluents d'élevage	Vinasses	Boues de STEP industrielles	Boues de STEP
Pilote(s)	Région	Collectivités, Etat, porteurs privés (coopératives…)		Porteurs privés, collectivités, Etat	Agriculteurs, coopératives et porteurs privés, Etat (Ademe, DAAF)	Distilleries	Collectivités, Etat, Office de l'Eau	Collectivités, Office de l'Eau, porteurs privés
Partenaires associés	EPLEFPA, SPL Energies Réunion	Agriculteurs, coopératives et porteurs privés, Cirad		CCI, CMA	Collectivités, Etat (Ademe, DAAF), Cirad, FRCA	Etat, collectivités		
Échéance	2018	2018		2018	2018	2019	2020	2020
Financements potentiels	Région, FEDER	Région, FEDER		Région, FEDER	FEDER, FEADER, CPER, Région	FEDER	FEDER	FEDER
Indicateurs de suivi	Avancement du projet	Lancement d'une étude prospective		Nombre de projets recensés, lancement d'un AAP régional ou par EPCI	Nombre de projets recensés, lancement d'un appel à projet	Part de vinasse valorisée	Lancement d'une étude prospective	Lancement d'une étude de faisabilité technico-économique
Zone	Saint-Joseph	Toutes		Toutes	Toutes	Saint-André	Toutes	Saint-Pierre

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

ORIENTATION 4 : Poursuivre les démarches en faveur des filières innovantes

Contexte et Enjeux de l'Orientation
Certaines filières sont propres au contexte réunionnais et l'île de La Réunion a un intérêt à jouer un rôle moteur dans le développement et l'innovation de filières innovantes. La paille de canne présente ainsi un grand potentiel énergétique mais il y a encore trop peu de recul sur l'impact de son exploitation et de sa mobilisation pour une valorisation énergétique, qui pourrait concurrencer son usage agricole (épaillage, utilisation en élevage). Malgré l'exploitation efficace de la bagasse, une poursuite des recherches sur les cultures énergétiques (comme la canne fibre) et les cultures énergétiques adaptées au territoire doit être menée dans le respect de la hiérarchie des usages (étant donnée la difficile mobilisation de nouvelles surfaces agricoles et la pression foncière existante). La gazéification représente aussi une filière innovante, encore trop peu développée, où des actions sont à mettre en œuvre afin de démontrer son intérêt et sa faisabilité technique, véritable enjeu de cette filière.

N° Action	1		2		3	4
Description de l'action (et sous-actions si présentes)	***Soutenir la filière gazéification sur le territoire***		***Soutenir la recherche et les études sur les cultures énergétiques (canne fibre…) en respect de la hiérarchie des usages sans pour autant s'interdire des expérimentations***		***Evaluer la faisabilité technico-économique de l'exploitation de la paille de canne (impact sur l'agriculture, le transport)***	***Etudier le potentiel de développement d'une filière énergétique à partir d'algues***
	Réaliser des projets démonstratifs de gazéification	***Encourager et accompagner les projets de gazéification***	***Développer un projet expérimental autour de la canne fibre (établissement de surfaces expérimentales…)***	***Développer la recherche et les études sur les autres cultures énergétiques***		
Biomasse(s) concernée(s)	Bois-énergie (Acacia Mearnsii…), tout type de biomasse		Canne fibre	Cultures énergétiques	Paille de canne	
Pilote(s)	Collectivités (Région…), centres de recherche		Porteurs privés, collectivités, Etat, centres de recherche		Collectivités, ONF, porteurs privés	Centres de recherche, porteurs privés
Partenaires associés	Agriculteurs, coopératives et porteurs privés		Agriculteurs, coopératives		Cirad, ONF	
Échéance	2018	2023	2019	2019	2019	2023
Financements potentiels	FEDER, CPER, Région		FEDER, FEADER, CPER, Région	FEDER, FEADER, CPER, Région	FEDER, FEADER, CPER, Région	FEDER
Indicateurs de suivi	Avancement des projets, nombre de projets recensés		Lancement d'un projet de R&D	Lancement d'une étude	Lancement d'une étude	Lancement d'une étude
Zone	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

ORIENTATION 5 : Mesures de soutien et actions publiques transverses en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse

Contexte et Enjeux de l'Orientation
Le principal frein au développement des filières de valorisation énergétique de la biomasse et que, contrairement à d'autres énergies renouvelables comme le solaire, le soutien public à l'égard de la biomasse est faible dans les Zones Non Interconnectées, et donc à La Réunion. Les ressources biomasse, particulièrement celles provenant des déchets, représentent pourtant une opportunité non négligeable pour assurer l'autonomie énergétique du territoire et les projets doivent être plus fortement soutenus. De même, il faut continuer de sensibiliser la population aux avantages de l'utilisation de la biomasse et assurer des conditions économiques favorables.

N° Action	1	2	3	4
Description de l'action	***Œuvrer auprès du Ministère de l'Energie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre…) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse***	***Intégrer des actions de formation sur les filières visées***	***Etablir des actions d'animation et d'accompagnement des filières et des projets***	***Mettre en œuvre la Convention Cadre Région-Albioma***
Biomasse(s) concernée(s)	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes
Pilote(s)	Région	Collectivités, Etat (Ademe, DAAF)	Etat (Ademe, DAAF, DEAL), collectivités	Région, porteur privé
Partenaires associés	Collectivités, Etat, EDF	acteurs privés	acteurs privés	
Échéance	2018	2023	2023	2019 puis 2023
Financements potentiels	Commission de Régulation de l'Energie	Etat (Ademe)	FEDER, FEADER, CPER, Région, Etat (Ademe)	
Indicateurs de suivi	Obtention d'un tarif d'achat réglementée, nombre d'appels d'offre	Nombre de formations réalisées	Budget des actions d'animation	Nombre de comité de pilotage
Zone	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

b. Annexe 2 : Tableau de suivi des indicateurs des actions et orientations du SRB de La Réunion

TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS DES ACTIONS ET ORIENTATIONS DU SRB DE LA REUNION

Action N°	nom action	indicateur associé	point zéro si existant (année 2017)	valeur actuelle (année X)
		ORIENTATION 1		
1.1	**Protéger les surfaces agricoles (en majorité cannières) de l'urbanisation rapide afin de favoriser la filière canne-sucre-bagasse**	évolution des surfaces agricoles en canne annuelle (ha/an)		
1.2	**Réfléchir à une optimisation des rendements agricoles pour la filière canne-sucre-bagasse : coupe "péi", procédé de combustion, recherche et actions de développement visant à augmenter les rendements par hectares (variétés…)**	lancement d'une étude de programme de R&D		
		ORIENTATION 2		
2.1	**Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale**	avancement des projets de plateforme bois energie		
2.1	**Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale**	nombre de projets recensés		
2.1	**Développer et structurer la filière bois-énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par de la biomasse locale**	lancement d'une étude		
2.2	**Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palettes en respect de la hiérarchie des usages**	pourcentage d'utilisation de la ressources		
2.2	**Structurer une filière de valorisation des déchets verts et broyats de palettes en respect de la hiérarchie des usages**	nombre de projets recensés		
2.3	**Assurer la mise en concurrence entre les opérateurs de valorisation des déchets en respect de la hiérarchie des usages**	nombre d'opérateurs recensés		
2.4	**Rappeler un cadre partagé pour l'importation de biomasse à vocation énergétique**	production d'un cahier des charges avec engagement des opérateurs		
2.5	**Développer et optimiser une filière de valorisation thermochimique des boues de STEP en respect de la hiérarchie des usages**	lancement d'une étude prospective		
2.6	**Développer des solutions décentralisées de combustion avec mise en place de cogénération pour certains procédés industriels**	nombre de projets recensés		
2.7	**Trouver des solutions innovantes pour la gestion des cendres**	lancement d'une étude expérimentale		
		ORIENTATION 3		
3.1	**Réaliser un projet démonstratif de méthanisation**	avancement du projet		
3.2	**Etudier sur la faisabilité, l'intérêt et la plus-value des projet de méthanisation agricole pour le territoire réunionnais en insistant sur la faisabilité économique de manière à approfondir le schéma directeur biomasse méthanisation**	lancement d'une étude prospective		
3.3	**Soutenir le développement de projets de méthanisation des biodéchets auprés des IAA et EPCI avec une mutualisation des filières**	nombre de projets recensés		
3.3	**Soutenir le développement de projets de méthanisation des biodéchets auprés des IAA et EPCI avec une mutualisation des filières**	lancement d'un appel à projet		
3.4	**Soutenir le développement des projets de méthanisation agricole**	nombre de projets recensés		
3.4	**Soutenir le développement des projets de méthanisation agricole**	lancement d'un appel à projet		
3.5	**Soutenir le développement de la méthanisation des vinasses non encore encore valorisées**	part de vinasse valorisée		
3.6	**Préciser le gisement et les opportunités de valorisation des boues de STEP industrielles**	lancement d'une étude prospective		
3.7	**Evaluer le potentiel économique de méthanisation des boues de STEP à La Réunion en y incluant la gestion du digestat**	lancement d'une étude de faisabilité technico-économique		
		ORIENTATION 4		
4.1	**Soutenir la filière gazéification sur le territoire**	avancement des projets		
4.1	**Soutenir le développement de la filière gazéification sur le territoire**	nombre de projets recensés		
4.2	**Développer la recherche et les étude sur les cultures énergétiques (canne fibre…) en respect de la hiérarchie des usages sans pour autant s'interdire des expérimentations**	lancement d'un projet de R&D sur la canne fibre		
4.2	**Développer la recherche et les étude sur les cultures énergétiques (canne fibre…) en respect de la hiérarchie des usages sans pour autant s'interdire des expérimentations**	lancement d'une étude sur les autres cultures énergétiques		
4.3	**Evaluer la faisabilité technico-économique de l'exploitation de la paille de canne (impact sur l'agriculture, le transport)**	lancement d'une étude		
4.4	**Etudier le potentiel de développement d'une filière énergétique à partir d'algues**	lancement d'une étude		
		ORIENTATION 5		
5.1	**Œuvrer auprès du Ministère de l'Energie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre…) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse**	obtention d'un tarif d'achat réglementé		
5.2	**Œuvrer auprès du Ministère de l'Energie pour la mise en œuvre dans les ZNI d'un cadre économique incitatif (tarif d'achat, appels d'offre…) pour la valorisation énergétique (électricité et chaleur) à partir de biomasse**	nombre d'appels d'offre CRE		
5.3	**Intégrer des actions de formation sur les filières visées**	nombre de formations réalisées		
5.4	**Etablir des actions d'animation et d'accompagnement des filières et des projets**	budget des actions d'animation		
5.5	**Mettre en œuvre la Convention Cadre Région-Albioma**	nombre de comités de pilotage		

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

c. Annexe 3 : Biomasses retenues dans le périmètre du SRB et hypothèses

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur urbain et collectivité	Boues de STEP	100% mobilisable	50% méthanisation (suivi d'une valorisation matière), 50% combustion	36	1140	3800	30 nécessaire pour stockage ISDND
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion		"La digestion anérobie des boues urbaines" - Agence de l'eau Adour-Garonne et Solagro - 2001	"Devenir des boues de STEP" - C. Polland - 2005		
Secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	100% mobilisable	méthanisation	70	-	-	30
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion		Etude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets des ménages et des gros producteurs SYDNE - 201			
Secteur urbain et collectivité	Déchets verts des EPCI	40% mobilisable	combustion	-	2530	5060	50
Source bibliographique		PPGDND 2011 Réunion			"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016		

Les biodéchets des établissements publics des EPCI ainsi que les biodéchets issus de la restauration privée et des commerces sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI.

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur industriel	Bagasses de sucreries	100% mobilisable	combustion	-	2200	4400	50
Source bibliographique		PPE 2013-2023 Réunion			"Valorisation énergétique de la biomasse en Guadeloupe", Région Guadeloupe - 2010		
Secteur industriel	Mélasses de sucreries	100% mobilisable	transformation éthanol	-	5800 pour l'éthanol	-	
Source bibliographique		PPE Réunion					
Secteur industriel	Broyats de palette	1300 tMB/an de valorisation matière	combustion	-	3800	5060	75
Source bibliographique		Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu, S. Audouin, Cirad 2016					
Secteur industriel	Boues de STEP industrielles	100% mobilisable	50% méthanisation (suivi d'une valorisation matière), 50% combustion	36	1140	-	30 nécessaire pour stockage ISDND
Source bibliographique		cf. Boues de STEP					
Secteur industriel	Vinasse de distilleries	12000 tMB/an de valorisation organique	méthanisation	12,9	-	-	12
Source bibliographique		Données Rivière du Mât					

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur agricole	Effluents d'élevage	Lisier bovin viande non mobilisable (en champs) Reste : 100% mobilisable	méthanisation	42,4	-	-	25
				31,69	-	-	30
				43,74	-	-	60
				31,69	-	-	30
				16,58	-	-	10
				6,4	-	-	10
				31,69	-	-	10
				75,4	-	-	30
Source bibliographique		"Estimations des productions et des besoins de biomasse d'origine agricole à l'échelle territoriale", M. Allo, Cirad, 2015					
Secteur agricole	Paille de canne	Hypothèse retenu du rapport "Analyse des filières d'approvisionnement en biomasse énergie à La Réunion" S. Audouin, Cirad, 2015	combustion	-	3578,4	5112	70
Source bibliographique		"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016					
Secteur agricole	Canne fibre	100% mobilisable mais non présent sur l'île	combustion	-	2254,5	4509	50
Source bibliographique		"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016 SYPECAR, 2015					

	Type de biomasse	Hypothèses sur le mobilisable pour l'énergie	Voie de valorisation énergétique	Potentiel méthanogène (m3 CH4/tMB)	PCI		siccité (%)
					kWh/tMB	kWh/tMS	
Secteur forestier	Bois	100% mobilisable : Bois d'Acacia Mearnsii, d'eucalyptus, de cryptomérias et de tamarins (produits connexes des scieries, sous-produits de l'exploitation pour le bois-d'œuvre) et de filaos	combustion	-	4048	5060	60
Source bibliographique		Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion			"Analyse des filières de gazéification pour le CFPPA de Piton Saint-Leu", S. Audouin, Cirad 2016		Schéma Directeur Bois Energie 2014 de La Réunion
Secteur forestier	Wood pellets (granules)	-	combustion	-	4700	-	
Source bibliographique		Source Albioma					
Secteur forestier	Wood chips (plaquettes)	-	combustion	-	3600	-	
Source bibliographique		Source Albioma					

Secteur urbain et collectivités :

- les biodéchets des établissements publics des EPCI sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI
- les biodéchets de la restauration privée et des commerces sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI

Secteur industriel :

- les biodéchets des industries agro-alimentaires sont inclus dans le gisement des biodéchets des EPCI
- les papiers cartons ne sont pas retenus par manque de données pour déterminer la part mobilisable
- les déchets carnés, les huiles alimentaires et les écumes de sucreries ne sont pas retenus par manque car il existe déjà une filière de valorisation

Secteur agricole :

- le bois de taille des fruitiers, les biodéchets des coopératives, les déchets verts du secteur agricole (espaces agricoles, issus des productions de fruits, issus du maraîchage) ne sont pas retenus par manque de données
- les supports en fibre de coco ne sont pas retenus vu leur faible intérêt énergétique
- le gisement en canne fibre est pour l'instant nul

Secteur forestier :

- le camphrier, le jamrosat et le *Grevillea robusta* n'ont pas été retenus pour l'état des lieux dû au faible intérêt qu'ils représentent pour la valorisation énergétique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

d. Annexe 4 : Tableau détaillée des estimations en équivalent énergies primaires des gisements retenus dans le cadre du SRB

Secteur économique	Type de biomasse	Gisement potentiel tMB	Gisement potentiel tMS	Gisement mobilisable tMB	Gisement mobilisable tMS	Gisement mobilisable en équivalent énergie primaire GWh	Equivalent énergie primaire déjà valorisée GWh	Equivalent énergie primaire non-valorisée GWh
secteur urbain et collectivité	Boues de STEU	21723	6517	21723	6517	16,3	1,7	14,5
secteur urbain et collectivité	Biodéchets collectés par les EPCI (OMR, commerces, IAA, restauration collective)	56072	17289	56072	17289	39,0	0,0	39,0
secteur urbain et collectivité	Déchets végétaux collectés par les EPCI	114015	57008	45 606	22803	53,0	0,0	53,0
secteur industriel	Bagasses des sucreries	570000	285000	570000	285000	1254,0	1254,0	0,0
secteur industriel	Mélasses de sucrerie	70000		20000		26,1	0,0	26,1
secteur industriel	Vinasses de distillerie	255120	30614	243120	29174	31,2	11,9	19,3
secteur industriel	Broyats de palettes	9500		7200		27,4	0,0	27,4
secteur industriel	Boues d'épuration industrielle	47000		47000		19,6	0,0	19,6
secteur industriel	Déchets issus de la pêche	3000		2100		1,0	0,0	1,0
secteur agricole	Effluents d'élevage	520460	69891	326190	50464	71,5	0,0	71,5
secteur agricole	Pailles de cannes	382422	267696	64261	38539	197,0	0,0	197,0
secteur forestier	Bois de forêt publique et privée	21012	12607	9825	5895	29,3	0,0	29,3
					TOTAL	1765,4	1267,7	497,7
							72%	28%

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

e. Annexe 5 : Gouvernance du SRB

Organismes invités au comité technique :

- Les services territoriaux
  - La Région Réunion
  - Le Département de La Réunion

- Les services de l'Etat
  - SGAR, Secrétariat Général aux Affaires Régionales
  - DEAL, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
  - DAAF, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
  - ONF, Office National des Forêts
  - DM SOI, Direction de la mer sud océan Indien

- Les 5 établissements publics de coopération intercommunale de La Réunion
  - La CIREST, Communauté Intercommunale Réunion Est
  - La CINOR, Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion
  - Le TCO, Territoire de la Côte Ouest
  - La CIVIS, Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
  - La CASUD, Communauté d'Agglomération du Sud

- ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CIRAD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- SYDNE, Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'EST
- ILEVA
- FRCA, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
- Chambre d'Agriculture de La Réunion
- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- Comité Paritaire de la Canne et du Sucre
- eRcane
- Hydrô Réunion
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de La Réunion
- ADIR, Association pour le Développement Industriel de La Réunion
- Albioma
- EDF, Electricité de France
- SIDELEC, Syndicat intercommunal d'électricité de La Réunion)
- SREPEN, Société réunionnaise pour l'étude et la protection de la nature
- Conservatoire Botanique National de Mascarin
- Agorah
- Qualitropic
- SER, Syndicat des Energies Renouvelables
- SAFER, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- EPFR, Etablissement public foncier de La Réunion
- Parc National de La Réunion
- Fédération de pêche
- Ecologie Réunion
- Vie Océane

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0026-DE

f. Annexe 6 : Tableau de contribution pour la SNMB

6 catégories du préambule
en cohérence avec offre

Objectifs Offre (VSD)	Unité utilisée	2018	2023 scénario de référence	2030	2050
Bois d'Acacia Mearnsii	m³ ebr	16 120			
Bois d'eucalyptus	m³ ebr	255			
Bois de filaos	m³ ebr	2 402			
Produits connexes des scieries (cryptoméria)	m³ ebr	nulle			
Produits connexes des scieries (tamarin)	m³ ebr	373			
Sous-produits de l'exploitation pour le bois-d'œuvre (cryptoméria)	m³ ebr	2 138			
Sous-produits de l'exploitation pour le bois-d'œuvre (tamarin)	m³ ebr	613			
Total biomasse forestière	**m³ ebr**	**21 901**			
Pailles de canne	tMS	382 422			
Supports en fibre de coco	tMS	3 300			
Total résidus de cultures agricoles	**tMS**	**382 422**			
Canne fibre	tMS	nulle			
Total résidus de cultures énergétiques	**tMS**	**nulle**			
Fumiers de bovin	tMB	85 109			
Fumiers de canri	tMB	16 413			
Fumiers de volaille (sur litière copeaux de bois	tMB	2 712			
Fumiers de mouton	tMB	1 426			
Lisiers de bovin lait	tMB	88 940			
Lisiers de bovin viande	tMB	194 270			
Lisiers de porcin	tMB	109 930			
Lisiers de poules pondeuses	tMB	20 887			
Fientes de poules pondeuses	tMB	774			
Total Effluents d'élevage	**tMB**	**520 461**			
Bagasse de sucreries	tMB	540 000			
Mélasses de sucreries	tMB	70 000			
Vinasses de distilleries	tMB	255 120			
Ecumes de sucreries	tMB	79 000			
Total des déchets, résidus et coproduits issus de l'industrie de la canne	**tMB**	**944 120**			
Sous-produits de la filière pêche	tMB	3 000			
Broyats de palettes	tMB	9 500			
Boues organiques d'épuration industrielle	tMB	47 000			
Autres biomasses des IAA	tMB	7 789			
Total des déchets organiques industriels (hors industrie de la canne)	**tMB**	**67 289**			
Déchets verts urbains	tMB	114 015			
Déchets de la grande distribution	tMB	2 961			
Déchets alimentaires des établissement publics	tMB	5 367			
Total des déchets verts et des déchets urbains	**tMB**	**122 343**			
Biodéchets des ménages	tMB	56 072			
Boues de STEP/ eaux usées	tMB	21 723			
Total des déchets	**tMB**	**200 138**			

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

DELIBERATION N°DAP2020_0027

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 36

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres absents : 4

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
FOUASSIN STÉPHANE
MURIN-HOARAU ALINE
GUEZELLO ALIN
COUAPEL-SAURET FABIENNE
HOARAU DENISE
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
NABENESA KARINE

Représenté(s) :
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
TECHER PAUL
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
BEDIER JOE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE

RAPPORT /DECPRR / N°109259
ÉGALITÉ DES CHANCES - RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2019

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 novembre 2020
Délibération N°DAP2020_0027
Rapport /DECPRR / N°109259

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ÉGALITÉ DES CHANCES - RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le budget de l'exercice 2020 de la Région,

Vu le rapport N° DECPRR / 109259 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Égalité des Chances et Solidarité du 17 novembre 2020,

Considérant,

- que les Collectivités de plus de 20 000 habitants sont directement désignées responsables de la mise en œuvre et de l'évaluation de leurs actions visant à réduire les inégalités femmes-hommes dans les champs relevant de leurs compétences et interventions,

- que la Collectivité s'est engagée à reconnaître et appliquer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses politiques et interventions,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport annuel 2019 de la Collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ci-joint ;

- de valider les propositions formulées dans le rapport ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Signé électroniquement par : Didier ROBERT
Date de signature : 30/11/2020
Qualité : PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

#RÉGIONRÉUNION

RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LA SITUATION EN MATIERE

D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE : rappel du cadre législatif 4

I- Situation sur le territoire de la Région Réunion

1.1 Evolution et structure de la population 5

1.2 Composition des ménages 6

1.3 Activité et emploi 7

1.4 Salaires 10

1.5 Scolarisation et diplômes 11

II- La situation de l'égalité femmes-hommes au sein de la Collectivité régionale

2.1 Etat des lieux 13

2.2 Durée et organisation du temps de travail 15

2.3 Les formations 16

2.4 L'absentéisme 16

2.5 Le handicap 16

III- Bilan 2019 des politiques publiques mises en oeuvre par la Région pouvant contribuer à une plus grande égalité Femmes-Hommes

Pilier 1 **:** Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais 17

Le secteur de l'Education 17

Le secteur de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle 18

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Pilier 3 : Libérer les entreprises, libérer les énergies 22

Le développement économique 22

Pilier 5 : Notre identité, notre culture, not fierté 25

Le sport 25

La culture 27

Pilier 6 : Plus d'égalité des chances pour les familles 29

Les mesures d'accompagnement en faveur de la jeunesse : prévenir et réduire le nombre de jeunes en formation initiale 29

Les actions de sensibilisation et de promotion de l'égalité filles/garçons 30

Favoriser la mixité des métiers et des filières et agir pour l'égalité professionnelle 31

Lutter contre les violences faites aux femmes, contre les discriminations sexistes et l'égal accès aux droits pour les femmes 33

Soutien à la parentalité 34

Maîtriser les savoirs de base : illettrisme, illectronisme et innumérisme 34

La politique régionale de santé 35

IV- Conclusions / Préconisations 37

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Préambule : rappel du cadre législatif

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport annuel doit non seulement s'intéresser au fonctionnement de la collectivité, mais également aux politiques qu'elle mène sur son territoire, aux orientations et programmes de nature à favoriser une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

La loi du 4 août 2014 investit ainsi les collectivités territoriales d'une responsabilité et les soumet à un compte-rendu de leur engagement et actions dans l'ensemble de leurs champs d'intervention.

Le décret du 24 juin 2015 est par ailleurs venu préciser le contenu ainsi que le calendrier d'adoption de ces rapports annuels. Depuis le 1er janvier 2017, obligation est faite aux régions issues des regroupements de les présenter préalablement aux débats sur le projet de budget.

Bien loin d'être une simple obligation légale, ce rapport constitue donc une photographie à un instant donné de la situation sur l'égalité femmes-hommes de la Région Réunion. Il a pour objectif de montrer les avancées réalisées chaque année et de projeter les nouvelles actions à mener.

Celui-ci comporte deux volets :

- un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

- un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire.

De fait, le rapport prévu par l'article 61 doit être appréhendé comme un inventaire et un document d'orientation, mais également comme une occasion de porter l'égalité femmes-hommes devant l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'EPCI et de contribuer ainsi à un travail plus global de sensibilisation des élus, des agents, et plus largement de la population.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

I- Situation sur le territoire de la Région Réunion

1.1 Evolution et structure de la population

Population par âge et sexe

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	408 736	100	449 225	100
0 à 19 ans	131 427	32,1	127 783	28,4
20 à 39 ans	94 497	23,1	110 892	24,7
40 à 59 ans	113 617	27,8	125 575	28,0
60 à 74 ans	52 667	12,9	58 707	13,1
75 ans et plus	16 528	4,1	26 268	5,8

Source INSEE 2019

La part des femmes sur le territoire de La Réunion représente 52% de la population en 2019, soit 449 225 femmes. La tranche d'âge la plus représentée chez les femmes est celle des 0-19 ans (127 783 filles). Si sur la tranche 0-19 ans, les garçons sont plus nombreux, la proportion s'inverse à partir de 20 ans. L'écart le plus significatif en faveur des femmes concerne les 40-59 ans où les femmes représentent 53% de la population. En 2019, l'espérance de vie à la naissance continue de progresser à La Réunion pour atteindre 77,5 ans pour les hommes et 84 ans pour les femmes.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2019

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15-24 ans	25-54 ans	55 ans ou +
Ensemble	310 067	346 462	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	4 660	1 263	0,1	1,1	1,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	16 480	6 407	0,6	5,0	2,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	18 359	13 632	0,5	7,4	3,2
Professions intermédiaires	35 556	44 529	5,3	18,7	4,9
Employés	36 248	97 745	12,2	29,0	10,2
Ouvriers	77 019	11 944	8,3	19,2	6,8
Retraités	47 407	50 726	0,0	0,3	50,0
Autres personnes sans activité professionnelle	74 339	120 216	73,0	19,2	21,4

Source INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Parmi les catégories socio-professionnelles, les femmes sont davantage représentées chez les employés (28% des femmes) et les professions intermédiaires (12% des femmes).Elles sont également les plus nombreuses parmi les retraités (51% des retraités sont des femmes) et les personnes sans activité professionnelle (62% de femmes) en particulier chezles jeunes. A l'inverse les artisants/commerçants/chefs d'entreprise,les ouvriers et les cadres sont majoritairement des hommes.

1.2 Composition des ménages

Couples – Familles -Ménages en 2019

	Nombre de ménages		Population des ménages	
Ensemble	328 182	100,0 %	846 390	100,0 %
Ménages d'une personne	91 121	27,8 %	91 321	10,8 %
Hommes seuls	44 522	13,6 %	44 522	5,3 %
Femmes seules	46 599	14,2 %	46 599	5,5 %
Autres ménages sans famille	9 042	2,8 %	22 816	2,7 %
Ménages avec famille dont la famille principale est :	228 018	69,5 %	732 453	86,5 %
Un couple sans enfant	57 126	17,4 %	123 701	14,6 %
Un couple avec enfants	100 554	30,6 %	403 397	47,7 %
Une famille monoparentale	70 338	21,4 %	205 355	24,2 %

Source INSEE 2019

Les ménages d'une personne représentent 27,8% des ménages à La Réunion.
Les familles monoparentales, essentiellement des femmes avec enfant (85%) selon les chiffres de l'INSEE 2019, représentent quant à elles 21,4% des ménages.

Composition des familles en 2019 (Source INSEE)

	Nombre de familles	%
Ensemble	234 710	100,0
Couples avec enfants	101 414	43,2
Familles monoparentales	74 963	31,9
Hommes seuls avec enfant(s)	9 224	3,9
Femmes seules avec enfant(s)	65 739	28,0
Couples sans enfant	58 334	24,9

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Sur 234 710 ménages, 43,2% sont des couples avec enfant, 32% des familles monoparentales. 28% des ménages sont des femmes seules avec enfant(s) et près d'un quart des familles sont des couples sans enfant.

1.3 Activité et emploi

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2019

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	**561 368**	**390 684**	**69,6**	**258 122**	**46,0**
15 à 24 ans	119 522	47 459	39,7	21 690	18,1
25 à 54 ans	343 240	290 821	84,7	198 008	57,7
55 à 64 ans	98 606	52 405	53,1	38 424	39,0
Hommes	**268 477**	**198 192**	**73,8**	**135 319**	**50,4**
15 à 24 ans	60 471	25 984	43,0	12 256	20,3
25 à 54 ans	160 482	144 197	89,9	102 141	63,6
55 à 64 ans	47 523	28 010	58,9	20 922	44,0
Femmes	**292 891**	**192 493**	**65,7**	**122 803**	**41,9**
15 à 24 ans	59 051	21 475	36,4	9 434	16,0
25 à 54 ans	182 757	146 623	80,2	95 867	52,5
55 à 64 ans	51 082	24 395	47,8	17 502	34,3

Source INSEE 2019

La proportion d'actifs parmi les femmes est de 65,7 % contre 73,8% chez les hommes. L'écart de taux d'activité est le plus important dans la tranche d'âge de 55 à 64 ans (près de 11 points d'écart en faveur des hommes). Le taux d'emploi (rapport entre les actifs en emploi et la population) est de 41,9 % chez les femmes contre 50,4% chez les hommes.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2012	2019
Nombre de chômeurs	136 104	132 562
Taux de chômage en %	35,9	33,9
Taux de chômage des hommes en %	33,4	31,7
Taux de chômage des femmes en %	38,6	36,2

Source INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Le taux de chômage des femmes était de 36,2 % en 2019 et en baisse par rapport à 2012 (38,6%).
La diminution du taux de chômage entre 2012 et 2019 a davantage touché les femmes (-2,4 points) que les hommes (-1,7 points).

Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et par âge en 2019

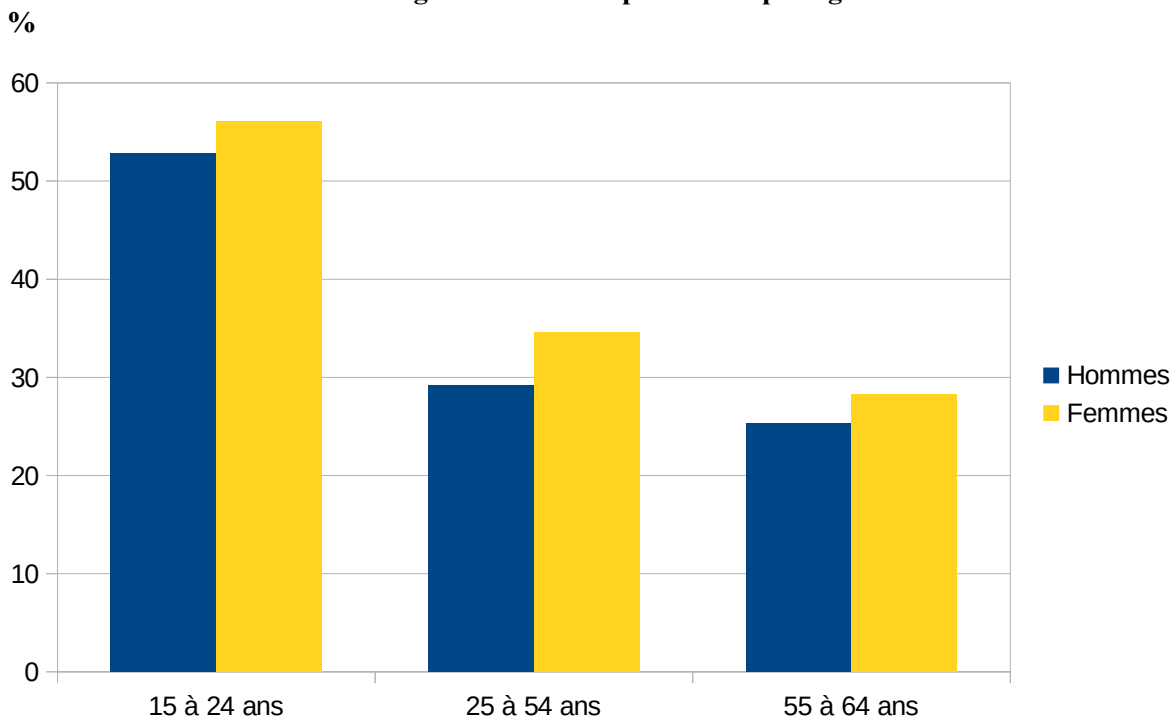

Source INSEE 2019

Le chômage des femmes est plus élevé quelque soit la catégorie d'âge. Cependant, il touche particulièrement les jeunes femmes de moins de 24 ans dont le taux de chômage est de 56,1%.

Emplois selon le secteur d'activité

	2019			
	Nombre	**%**	**Dont femmes en %**	**Dont salariés en %**
Ensemble	260 300	100,0	47,4	86,5
Agriculture	8 109	3,1	20,4	36,3
Industrie	17 221	6,6	25,4	86,3
Construction	16 849	6,5	10,0	75,6
Commerce, Transports, Services divers	101 092	38,8	44,1	84,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	117 028	45,0	60,8	93,7

Source INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Les femmes sont majoritaires dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (60,8%). .Elles sont très minoritaires dans le secteur de la construction (10%,), l'agriculture (20,4%) et l'industrie (25,4%).

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	**137 421**	**100,0**	**124 024**	**100,0**
Salariés	**111 254**	**81,0**	**110 551**	**89,1**
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	85 792	62,4	82 518	66,5
Contrats à durée déterminée	16 459	12,0	18 983	15,3
Intérim	1 537	1,1	795	0,6
Emplois aidés	3 746	2,7	5 538	4,5
Apprentissage-stage	3 720	2,7	2 717	2,2
Non-salariés	**26 167**	**19,0**	**13 473**	**10,9**
Indépendants	15 243	11,1	8 781	7,1
Employeurs	10 672	7,8	4 298	3,5
Aides familiaux	252	0,2	394	0,3

Source INSEE 2019

Parmi les emplois salariés (89,1% du total des emplois pour les femmes contre 81% pour les hommes), 66,5% sont en CDI ou titulaire de la fonction publique soit un niveau plus élevé que les hommes (62,4%).
Elles sont 15,3% en contrat à durée déterminé contre 12% chez les hommes mais moins nombreuses en intérim (0,6% contre 1,1%).Elles bénéficient davantage des emplois aidés (5 538 emplois contre 3 746 pour les hommes), mais moins des stages et apprentissages (2,2% contre 2,7%).
Les emplois non-salarié représentent 10,9% des emplois des femmes contre 19% chez les hommes.
Les femmes ne sont que 4 298 à être employeurs contre 10 672 hommes.

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2019

	Hommes	Dont % temps partiel	Femmes	Dont % temps partiel
Ensemble	110 368	13,3	109 762	28,2
15 à 24 ans	11 501	30,2	8 938	34,5
25 à 54 ans	83 264	11,5	85 405	27,3
55 à 64 ans	15 603	10,2	15 418	29,6

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Le travail à temps partiel concerne davantage les femmes (28,2%) que les hommes (13,3%) en particulier chez les jeunes de moins de 25 ans (34,5%) et les plus de 55 ans (29,6 %).

1.4 Salaires

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019

€

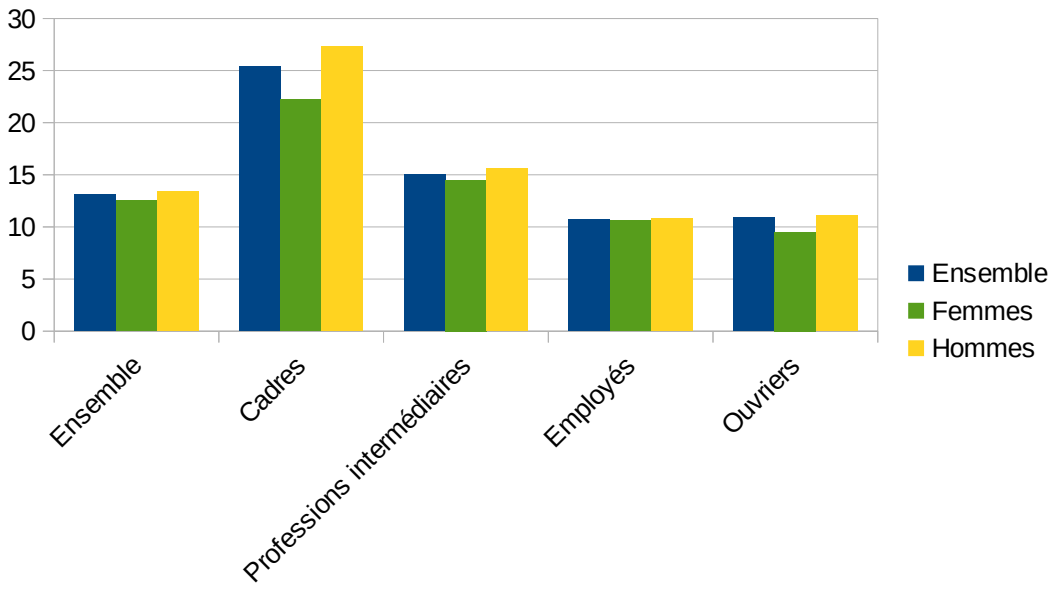

Source INSEE 2019

Concernant le salaire net horaire moyen, celui-ci s'élève à 12,5 € pour les femmes contre 13,4 € pour les hommes.
Pour un travail à temps complet (140 heures par mois), le salaire net moyen serait ainsi de 1750 € pour les femmes contre 1876 € pour les hommes.
L'écart le plus significatif concerne les cadres femmes, qui subissent un écart de 23%.
Le salaire moyen serait ici de 3 108 € pour une femme cadre contre 3 822 € pour un cadre homme.

Salaire net horaire moyen (en euros) selon l'âge en 2019

	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	8,9	8,9	9,0
De 26 à 50 ans	12,9	12,6	13,1
Plus de 50 ans	15,8	14,5	16,5

Source INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Concernant les écarts de salaires par tranche d'âge, on constate que l'écart en défaveur des femmes se retrouve quelque soit la tranche, mais cet écart s'agrandit avec l'âge: de -0,1euros de salaire net horaire pour les jeunes femmes de moins de 25 ans, à -2 euros de l'heure passé 50 ans.

L'INSEE révèle les chiffres sur les revenus et **la pauvreté à La Réunion en 2019.**
Des chiffres toujours aussi alarmants comparés à La Métropole. "En 2019, 39 % des Réunionnais soit 332 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté métropolitain, qui s'élève à 1 026 euros par mois et par unité de consommation (UC). C'est le cas de 14 % des habitants de métropole." indique l'institut des statistiques national de la statistique et des études économiques.
A La Réunion, les femmes sont davantage concernées par la pauvreté que les hommes. Elles vivent en effet bien plus souvent seules avec leurs enfants (une femme sur cinq), ce qui les expose fortement à la pauvreté. Ainsi six femmes sur dix élevant seules leurs enfants sont pauvres. Plus elles ont d'enfants, plus leur risque de pauvreté augmente.

Des revenus plus faibles qu'en métropole
En 2019, les niveaux de vie restent plus faibles à La Réunion d'un bout à l'autre de l'échelle des revenus. La moitié des Réunionnais vivent avec moins de 1 230 euros par mois et UC, soit 29 % de moins qu'en métropole. Les revenus des plus modestes sont sensiblement plus faibles qu'en métropole : les 10 % des plus modestes disposent d'au plus 640 euros par mois et par UC contre 910 euros en métropole.
Quant aux 10 % les plus aisés, ils disposent de revenus plus proches de ceux de leurs homologues métropolitains : au moins 2 920 euros mensuels par UC contre 3 160 euros.

Des inégalités plus marquées qu'en métropole
En 2019, les inégalités restent importantes à La Réunion : les 20 % les plus favorisés reçoivent 43 % de l'ensemble des revenus disponibles, soit 5,7 fois plus que les 20 % les plus modestes. En métropole, cet écart est moindre : les 20 % les plus aisés reçoivent une part des revenus disponibles 4,3 fois supérieure à celle des 20 % les plus démunis.

Les communes rurales restent les plus pauvres
En 2019, la pauvreté touche encore plus les habitants des petites communes rurales : un habitant sur deux à Saint-Philippe (50 %) et davantage encore à Cilaos (53 %), Sainte-Rose (56 %) et Salazie (58 %). À l'inverse, La Possession est la commune la moins concernée (26 %).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

1.5 Scolarisation et diplômes

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2019 (Source INSEE 2019)

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	49 474	36 902	74,6	74,8	74,4
6 à 10 ans	68 533	67 021	97,8	97,8	97,7
11 à 14 ans	56 155	55 170	98,2	98,1	98,4
15 à 17 ans	42 604	39 717	93,2	92,2	94,3
18 à 24 ans	76 918	29 811	38,8	36,1	41,5
25 à 29 ans	50 842	2 488	4,9	4,8	5,0
30 ans ou plus	486 089	4 378	0,9	0,8	1,0

Les taux de scolarisation sont dans l'ensemble comparables entre les femmes et les hommes.
Une différence apparaît seulement pour la scolarisation entre 18 et 24 ans où la proportion de femmes scolarisées est plus importante (41,5%) et chez les hommes (36,1%).

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2019

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	580 060	272 693	307 366
Part des titulaires en %	100,0	100,0	100,0
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	39,5	38,6	40,3
BEPC, brevet des collèges ou DNB	5,2	4,5	5,7
CAP, BEP ou équivalent	20,1	23,7	16,9
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15,8	14,7	16,7
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+2	7,4	6,9	7,8
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+3 ou bac+4	6,8	5,8	7,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+5 ou plus	5,4	5,9	5,0

Source INSEE 2019

Cette différence de taux de scolarisation entre 18 et 24 ans se retrouve dans la proportion de femmes diplômées de l'enseignement supérieur: 37,1% des femmes contre 33,3% des hommes. On constate aussi que la proportion de femmes sans diplôme est de 40,3 % contre 38,6 % des hommes et dans le même temps, les hommes diplômés d'un CAP ou BEP sont plus nombreux(23,7%) que les femmes (16,9%).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

II. La situation de l'égalité femmes-hommes au sein de la Collectivité régionale

2.1.Etat des lieux (bilan social 2019)

Les effectifs

Au 31/12/2019, la Région Réunion comptait **2 295 agents titulaires/stagiaires** et **745 agents non titulaires** et **101** occupant un **emploi non permanent,** soit un total de **2 875 agents**, dont 1 150 femmes et 1 748 hommes.

Effectif	2017			2018			2019		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Titulaires et stagiaires	1 168	1 810	2 978	1 217	1 905	3122	1 140	1 735	2875
Non titulaires									

En 2019, on constate une diminution du nombre d'agents titulaires, stagiaires et non titulaires, par rapport à l'année 2018 (-7%).

Le taux de féminisation est resté stable depuis 2017 (39%).

L'âge des agents

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total
- 30 ans	111	145	256
30 à 50 ans	649	903	1 552
+ 50 ans	380	687	1 067
Total	**1140**	**1735**	**2 875**

La tranche d'âge 30/50 ans représente 54% de l'effectif en 2019.

Dans la classe d'âge 30/50 ans, 42% sont des femmes et 58% sont des hommes.

Parmi les agents de 50 ans et plus, 64% sont des hommes et 36% sont des femmes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Répartition des femmes et des hommes selon les filières :

Filières	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	**709**	372	1081
Filière culturelle	36	42	78
Filière sociale	1	0	1
Filière technique	404	**1 330**	1 734
Filière sportive	0	4	4
Total	1 150	1 748	2 898

C'est dans la filière administrative que le taux de féminisation est le plus important avec 65% de femmes.
Néanmoins, les hommes sont largement majoritaires dans la filière technique (76%).

Répartition des femmes et des hommes selon la catégorie :

Catégories	Femmes	Hommes	Total
A	230	263	493
B	139	141	280
C	781	1 344	2 125
Total	1 150	1 748	2 898

Sur l'ensemble des agents, le taux de cadres A est légèrement supérieur chez les hommes, le pourcentage de cadres B féminins est quasiment identique.

L'effectif de la catégorie C compte seulement 36% de femmes pour 64 % d'hommes.

Les fonctions d'encadrement

Emplois fonctionnels	Hommes	Femmes
DGS	1	0
DGA	4	3

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

2.2 Durée et organisation du temps de travail

Répartition Femmes/Hommes selon le temps de travail à temps complet et à temps partiel

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Temps complet	1,095	95.0%	1,709	97.0%
Temps partiel	55	5.0%	39	3.0%

Nous constatons qu'une part peu importante des agents de la Collectivité travaille à temps partiel (3%). Les femmes représentent cependant 58 % des personnes concernées.
D'une manière générale, les agents ont recours à plus de temps partiel (+30) qu'en 2018 et les hommes sont plus nombreux (+29).

Répartition femmes/hommes en Télétravail :
*61 femmes : 25 catégorie A, 12 catégorie B et 24 en catégorie C
*32 hommes : 18 catégorie A, 6 catégorie B et 8 catégorie C

Répartition femmes/hommes en Compte Epargne Temps (CET) :

	Hommes	Femmes
Catégorie A	149	131
Catégorie B	76	56
Catégorie C	286	222
Ensemble	**511**	**409**

Congé maternité / paternité

	Hommes			Femmes		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Moyenne de jours	Nombre d'agents	Nombre de jours	Moyenne de jours
Titulaire	41	310,5	7,5	26	2 054	79
Non titulaire	7	77	11	4	272	68
Ensemble	**48**	**387,5**	**8**	**30**	**2 326**	**77,5**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

2.3 Les formations

En 2019, 1 409 agents ont suivi une formation d'au moins un jour soit 49% de l'effectif total:

- Préparation aux concours et examens d'accès à la FPT : 146 agents (105 hommes et 41 femmes)

- Formation prévue par les statuts particuliers : 1 173 agents (525 hommes et 648 femmes)

- Formation de perfectionnement : 90 agents (41 hommes et 49 femmes)

2.4 L'absentéisme

Répartition femmes/hommes sur les motifs d'absence en 2019 :

	Femmes	Hommes
Maladies ordinaires	462	614
Maladies professionnelles	17	9
Congé Longue Durée	16	8
Congé Longue Maladie	27	44
Accidents du Travail	35	57
Trajet	0	1
Congé maternité / paternité	26	41
Total	**583**	**774**

2.5 Le handicap

	Titulaires et stagiaires	**Contractuels sur emploi permanent**
Catégorie hiérarchique	**Hommes / Femmes**	**Hommes / Femmes**
A	3 / 1	0 / 1
B	0 / 5	1 / 0
C	60 / 53	12 / 7
Total	**63 / 59**	**13 / 8**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

III. Bilan 2019 des politiques publiques mises en oeuvre par la Région en faveur de l'égalité Femmes-Hommes

Pilier 1 : Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais

Le secteur de l'Education

Vecteur de transmission d'une culture commune, l'Education vise à former des jeunes pour devenir des citoyens cultivés et éclairés tout en les sensibilisant aux enjeux de demain et contribuer à la cohésion de notre territoire autour du vivre ensemble.

En l'inscrivant dans son premier pilier du projet de mandature "Un passeport Réussite pour chaque jeune réunionnais", la collectivité régionale a souhaité faire de l'Education et de la formation une priorité pour sa Jeunesse réunionnaise afin de le préparer au monde professionnel en l'accompagnant dans l'acquisition de savoirs et de compétences en vue d'une insertion professionnelle réussie et participer aux besoins économiques actuels et futurs du territoire.

Les lois de décentralisation ont institué un régime de compétences partagées entre l'État et la Région en matière d'enseignement secondaire. Dans ce cadre, la Région assume notamment les responsabilités en matière de **fonctionnement matériel et d'équipement des lycées**, à travers la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle a en charge également en matière d'investissement tant la construction, la réhabilitation, la rénovation, l'extension, la maintenance des lycées que leur équipement. A ce titre, estc alculée une Dotation Globale d'Équipement (DGE).

Orientation filles / garçons au lycée par filière – session 2019

Filières	Filles	Garçons
Technologique	51%	49%
Générale	60%	40%
Professionnelle	44%	56%

(Source Académie de la Réunion, 2019)

Les garçons sont plus nombreux à souhaiter intégrer une filière professionnelle au lycée (56%). A contrario, les filles sont majoritaires en filière générale (60%). La mixité est atteinte en filière technologique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Taux d'inscrits filles / garçons par spécialité – BTS session 2019

Spécialité	Filles	Garçons
Production	15%	85%
Services	66%	34%

(Source Académie de la Réunion, 2019)

Les choix d'orientation après le bac et notamment en BTS restent déséquilibrés. On retrouve plus de garçons dans les métiers du secteur de la Production industrielle (formations scientifiques et technologiques) et 66% de filles dans celui des Services (coiffure, esthétique, services aux personnes, travail social, communication, journalisme ,secrétariat bureautique).

Le Plan Ordinateur Portable mis en œuvre depuis 2010 a permis de créer les conditions d'une véritableégalité des chances pour que tous les jeunes Réunionnais puissent disposer des mêmes possibilités d'accès aunumérique. Le développement des nouvelles technologies et du numérique amène à de profondes mutationsdans le monde du travail avec de nouveaux métiers qui apparaissent et l'évolution de certains plustraditionnels nécessitant des compétences spécifiques à acquérir. Indissociables du développement descompétences, la sensibilisation et la formation au numérique façonneront ainsi les «hommes connectés»dont l'économie a besoin.Reconduit dans le projet de mandature 2015/2021, la collectivité a affiché sa volonté de poursuivre sonaction éducative en faveur de la transformation numérique, avec la mise en œuvre d'une nouvelle générationdu POP. Le POP 2 s'est notamment étoffé en incluant un nouveau volet numérique « la connexion internet »ayant pour objectif d'accompagner les familles réunionnaises les plus modestes dans le financement d'uneconnexion internet.

Aussi, pour la rentrée scolaire 2019-2020, la collectivité a reconduit le dispositif POP en équipant **14 066 lycéens et apprentis** d'un PC portable tactile qui est une gamme de PC nouvelle génération présentant les principales caractéristiques techniques requises et combinant confort et facilité d'utilisation (données sexuées non disponibles).

En 2019, la collectivité a accompagné les familles réunionnaises les plus modestes dans le financement d'une connexion internet. L'aide a été sollicitée par plus de **561 familles**.Cette aide, d'un montant maximal de 20 € par mois, plafonnée à 240 € par an, s'adresse aux familles de lycéens ou d'apprentis justifiant d'une bourse de niveau 3 en classe de 3ème l'année précédente (ou de niveau 6 pour les apprentis). L'aide est versée directement sur le compte bancaire des familles.

Le secteur de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle

Depuis les lois de décentralisation de 1983, l'apprentissage est une compétence structurante des conseils régionaux, aussi bien par son lien étroit avec l'ensemble de ses autres compétences que par les moyens financiers qu'ils y consacrent. À cet effet, depuis 2010, la Collectivité a fait le choix de porter

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

une action forte et volontariste dans le cadre du développement de la formation professionnelle et plus particulièrement de l'apprentissage, véritable vecteur de croissance économique pour le territoire. Cette politique ambitieuse se traduit par l'agrément de nouveaux centres de formation d'apprentis (CFA) permettant la diversification et la modernisation du panel de formations afin de proposer des formations adaptées aux besoins du tissu économique local ainsi qu'aux besoins d'élévation du niveau de qualification des jeunes réunionnais conformément au CPRDFOP, et cela en répondant également à une logique destructuration de filières.

La Collectivité finance également, dans le cadre de sa compétence de droit commun, la mise en œuvre de dispositifs transversaux afin de renforcer l'attractivité du dispositif auprès des jeunes et du monde économique. Ainsi, depuis 2010, la politique régionale de développement de l'apprentissage a permis,contrairement à la tendance nationale, de maintenir les effectifs d'apprentis dans une dynamique de croissance au regard de l'évolution des effectifs soit une augmentation à hauteur de 27,95 % entre 2009 et 2017.

Toutefois, si la collectivité régionale a assuré un rôle essentiel en matière de formation et d'orientation professionnelles jusqu'à présent, la réforme de l'apprentissage vient aujourd'hui modifier les contours des compétences régionales en redéfinissant une nouvelle gouvernance et en s'inscrivant dans une volonté de transformer en profondeur le système de formation initiale.

Effectif des apprentis par sexe et niveau de formation en 2019 à La Réunion (source INSEE)

	Filles	**Garçons**	**Ensemble**
Niveau I et II	187	160	347
Niveau III	378	463	841
Niveau IV	261	674	935
Niveau V	456	1 529	1 985
Total	**1 282**	**2 826**	**4 108**

Les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage, regroupant à peine un tiers des effectifs. Elles ne représentent que 23% des effectifs au sein des formations de niveauV et 28% des effectifs des formations de niveau IV. Par contre elles sont aussi nombreuses que les garçons au sein des formations de niveaux supérieurs (45% des effectifs de niveau III, 54% des effectifs de niveau I et II).
Cependant, les femmes s'orientent plutôt vers des filières de Services (métiers de la communication, animation sociale, métiers du tourisme) alors que les hommes plutôt vers des filières dites masculines et scientifiques (BTP, métiers de l'énergétique, métiers des réseaux informatiques).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

A ce titre, la Région participe au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement des 12 centres de formation d'apprentis agréés.

La Région Réunion a proposé, dans le cadre du **Plan d'Investissement dans les Compétences** de nouvelles places de formations afin de développer les compétences des jeunes et des demandeurs d'emploi et les accompagner vers une insertion professionnelle.
L'objectif étant de se former, acquérir des compétences pour accéder à l'emploi.

Ci-dessous la répartition Femmes/Hommes des dispositifs de formation "Acquisition des savoirs de base et remobilisation" financés par la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage en 2019 :

Dispositif de formation	**FEMMES**		**HOMMES**		**TOTAL**
	Total	**%**	**Total**	**%**	
Actions spécifiques Région (AREP/ARRIP)	483	72%	184	28%	**667**
Dispositif de la 2eme chance (E2CR)	386	58%	276	42%	**662**
Lutte contre l'illettrisme (ACC + CCSP)	63	30%	145	70%	**208**
Parcours sécurisés (RAN+Préqualif+Qualif)	79	36%	138	64%	**217**
Redynamisation sociale	42	56%	33	44%	**75**
Remise A Niveau (RAN)	274	62%	166	38%	**440**
Actions en milieu carcéral	10	9%	106	91%	**116**
RSMA	246	22%	879	78%	**1125**
Total	**1 583**	**45,10 %**	**1 927**	**54,90 %**	**3 510**

La Collectivité régionale, de par ses compétences dans le domaine de la formation professionnelle et sa volonté d'agir pour l'égalité de traitement entre hommes et femmes concernant l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle, soutient les actions visant l' insertion sociale et professionnelle des Réunionnaises.Ainsi, le programme de formations proposé par l'Association Finaliser Transmettre Mobiliser (FTM) répond aux objectifs du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles de La Réunion 2018-2022 (CPRDFOP) et s'inscrit pleinement dans l' Objectif Opérationnel 5 «Proposer des solutions adaptées aux publics fragiles».

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

L'opération «Finaliser Les Opportunités professionnelles – FLO8» concerne la réalisation d'actions de formation et d'accompagnement qui visent l'insertion professionnelle des femmes en situation de difficulté depuis plusieurs années. Cette catégorie de participantes est caractérisée par un très fort éloignement du monde du travail des personnes issues de quartiers prioritaires, ce qui nécessite une action d'accompagnement individualisé pour les inscrire dans une formation qualifiante ou pour les aider à trouver et se maintenir en emploi.

Il s'agit de former 130 femmes éloignées de l'emploi, confrontées à d'importantes difficultés sociales et économiques (décrochage scolaire, difficulté de lecture et d'écriture, bénéficiaires de minima sociaux...), âgées entre 18 et 55 ans issues des quatre micro-régions de l'île, principalement des quartiers prioritaires et de les accompagner dans la construction de leur projet professionnel. Par ailleurs, il est prévu que 20 femmes puissent adhérer au projet en se positionnant directement sur l'accompagnement, phase «suivi/job-coaching», définie ci-après et cela, indépendamment du fait qu'elles aient ou pas participé antérieurement à des sessions de formation à FTM. Cette opportunité est offerte à toutes celles qui disposent de peu de temps à consacrer à leur préparation et à celles ayant un bon potentiel d'employabilité.

Globalement, l'opération vise à augmenter la confiance et la capacité d'insertion professionnelle des participantes pour aboutir à l'intégration professionnelle d'au moins 30% d'entre elles (formées et suivies) soit

45 placements en emploi (attestés par contrat de travail ou inscription au registre des sociétés pour les créations d'activités). Ainsi, il s'agit d'accompagner vers **l'insertion 150 femmes.**

Par ailleurs, la création de **la Cité des Métiers de la Réunion**, association de loi 1901, en 2014, s'inscrit dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, qui a introduit une évolution majeure des compétences des Conseils Régionaux, en particulier dans le champ de l'orientation des publics, par la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).
La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel dont l'objectif principal est depermettre à toute personne de se réaliser dans sa vie professionnelle vient encore renforcer le rôle de la Cité des Métiers sur le territoire.

Dans le cadre de ses actions à destination du grand public, **la Cité des métiers** a notamment mis en œuvre en 2019 :
•Le forum des formations supérieures dans le secteur tertiaire,
•La semaine «formul'mix» en faveur de l'égalité homme-femme et en particulier en faveur de l'entreprenariat au féminin,
•Le forum de l'entreprenariat,
•La semaine «clés pour l'insertion» avec notamment l'organisation d'ateliers de sensibilisation sur l'illettrisme et d'un forum sur l'illectronisme,
•Le forum du logement etc.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Pilier 3 : Libérer les entreprises, libérer les énergies

Le Développement économique

Dans un contexte budgétaire qui demeure contraint la Collectivité régionale aura maintenu en 2019 un haut niveau d'intervention en faveur du développement économique à travers l'aide aux entreprises, le soutien aux programmes d'actions des opérateurs économiques, touristiques et de l'économie sociale et solidaire conformément aux orientations des schémas stratégiques adoptés par la collectivité (SRDEII et SDATR notamment).

Dans le domaine du développement économique et touristique, l'année 2019 aura été incontestablement marquée par les effets négatifs de la crise sociale débutée en fin d'année 2018.

Afin de préserver le tissu économique de notre île et répondre à l'urgence, la collectivité régionale aura mis en oeuvre des mesures d'aides exceptionnelles afin de soutenir les acteurs les plus fragiles que sont les Très Petites Entreprises (TPE). Ainsi près de 4 000 TPE ont été soutenues par la Région.

a) Contexte local :

* Part des femmes dans le milieu professionnel à La Réunion : 30% de cheffes d'entreprise

* Part des femmes dans les services aux entreprises :

- Industrie :1/4

- Commerce- transport - hébergement- restauration : 1/3

- Construction : 1/10

Quand elles entreprennent, les femmes sont souvent à la tête de petites structures–70% des créations d'entreprise par les femmes sont des entreprises individuelles –qu'on retrouve en majorité dans des secteurs «typiquement féminin» comme les services, le bien-être et associé…(Source INSEE 2019).

90% des demandeuses d'emploi se concentrent dans 40% des domaines d'emploi (services à la personne et à la collectivité, secrétariat, commerce).

Seuls 29% des projets portés par des femmes parviennent à se lancer.

b) Interventions de La Région :

Au-delà des interventions de la Région visant le soutien aux projets d'investissement productif des entreprises locales, la Collectivité contribue à la mise en œuvre de projets **Atelier Chantier d'Insertion (ACI)** relevant notamment des champs culturel, patrimonial, ou qui présente un intérêt ou un caractère historique pour La Réunion.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Les ACI se situent dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire et en ce sens, ils ont un rôle dans la création et le développement d'activités nouvelles, dans la contribution aux besoins collectifs émergents ou non satisfaits.

Cela en répondant à des critères d'intérêt collectif, d'insertion sociale et professionnelle mais aussi d'échanges ou de commercialisation de biens et services.

Il s'agit de mettre en situation professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et ce en utilisant le « Contrat à Durée Déterminée – Insertion » (CDD-I).Ces Ateliers Chantiers d'Insertion permettent la remobilisation vers l'emploi, l'acquisition des savoirs-faire et savoirs-être, en vue de développer leur employabilité, à travers une formation - pré-qualifiante voire qualifiante - et un encadrement technique dans des situations de travail concrètes ainsi qu'un accompagnement socio-professionnel.

A ce titre, l'**Association Femmes Actuelles La Réunion (AFAR)** a bénéficié d'une aide de la Région.

D'autre part, une convention de partenariat 2018-2020 a été signée entre l'Etat, la Caisse des Dépôts et des Consignations et la Région Réunion pour la mise en oeuvre du **plan d'actions régional en faveur de l'entrepreneuriat au féminin.**

Les engagements qui ont été pris sont les suivants :
- Contribuer à accroître la part des femmes créatrices d'entreprises – Cible : au moins 40 %
- Augmenter de 15 % la proportion de femmes entrepreneures ayant bénéficié d'un accompagnement post-création
- Augmenter le nombre de femmes ayant bénéficié d'un prêt bancaire pour créer leur entreprise
-Augmenter le nombre de femmes orientées vers les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise
- Définir des indicateurs sexués

4 axes d'intervention ont été retenus :

- La création et la reprise d'entreprises par les femmes, de la sensibilisation à l'accompagnement post-création
- Le développement d'outils financiers et d'actions d'accompagnement à la médiation financière
- Le développement des actions dans les territoires fragiles et auprès des publics jeunes
- La valorisation de l'entrepreneuriat féminin par la formation, la sensibilisation et la communication (soutien aux concours féminins notamment)

L'association "Initiative Reunion" a organisé la seconde édition du "Business Tour O Féminin" afin de recruter de nouvelles marraines et "d'insuffler un dynamisme autour de l'entrepreneuriat au féminin". Une façon de proposer une écoute bienveillante et un regard extérieur sur les projets, ainsi qu'une expertise, un réseau professionnel à ces femmes qui font partie de la vie économique.
Objectif : Fédérer et engager pour mieux recruter.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

L'association "Entreprendre au Féminin Océan Indien", porteur de l'action « Programme expérimental de coaching professionnel pour les femmes entrepreneures de la Réunion ».

Ce programme a pour objectifs de renforcer les capacités des femmes entrepreneures, d'aider à l'atteinte de leurs objectifs, à l'amélioration de leurs performances, au développement de leurs valeurs personnelles et à l'optimisation de la conciliation des obligations professionnelles et personnelles.

En 2019, EFTICOI a accompagné 10 femmes dans ce programme en partenariat avec l'association des coachs de la Réunion (KOIZeLAb) en dispensant 120 heures de coaching.

L'association "Webcup"qui bénéficie aussi du soutien de la Région Réunion, a organisé le "Startup Weekend", événement majeur de la création d'entreprises innovantes réunionnaises.

3- Le développement du numérique et de ses usages est un axe stratégique de la Région Réunion. Il représente un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et un levier pour la compétitivité de nos entreprises.

L'accélération de la dématérialisation des services publics engagée par l'État et les collectivités territoriales, ainsi que celles du secteur privé (banques, assurances, commerces) renforce le retard d'une tranche de la population réunionnaise en compétences numériques.

Dans ce contexte, la Région accompagne les publics les plus éloignés des usages numériques (n'utilisant pas ou très peu internet). Le **dispositif «Pass Numériques »** permet d'assurer aux publics fragiles (jeunes de moins de 26 ans sans diplôme, personnes au chômage de longue durée, personnes en situation d'illettrisme, familles monoparentales et femmes en particulier, personnes âgées de plus de 65 ans) un service d'accompagnement numérique sous forme d'ateliers thématiques avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers-payeur. Conçu sur le modèle des titres-restaurant, le «Pass Numérique» donnera accès, à un public fragile, à des ateliers numériques dans un lieu de médiation qualifié et situé à proximité (données sexuées non disponibles).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Pilier 5 : Notre identité, notre culture, not fierté

Le sport

Le Conseil Régional a décliné une politique sportive ambitieuse tant sur le plan de l'aménagement sportif duterritoire qu'en matière d'accompagnement et de soutien du mouvement associatif réunionnais.
S'agissant du fonctionnement, la Région intervient en faveur des lycéens désirant intégrer une filière de hautniveau en Métropole.
Ce dispositif qui s'inscrit dans une démarche d'excellence en matière de pratique sportive vise à permettreaux jeunes sportifs locaux disposant d'un réel potentiel de pouvoir concilier leurs études secondaires avecune carrière sportive de haut niveau.
Aussi, les modalités d'intervention ont été établies de manière à prendre en compte spécifiquement lescontraintes liées à la pratique sportive de haut niveau.
En effet, une telle perspective de carrière implique des moyens financiers sans commune mesure avec desétudes classiques, à la fois pour les déplacements à l'extérieur de l'établissement (entraînements etcompétitions), les équipements et tenues vestimentaires spécifiques et un suivi diététique et alimentaireparticulier.
Par ailleurs, un ressourcement familial régulier s'avère indispensable pour ces jeunes qui sont soumis à unecadence de travail élevée durant toute l'année, tant sur le plan du rythme scolaire qu'au niveau des performances sportives à réaliser.

INDICATEURS ANNEEE 2019	Total	Femmes		Hommes		Observations
		Nb	%	Nb	%	
Mouvements sportifs						
Présidence :						
- des Ligues et comités sportifs	67	12	18%	55	82%	
- du CROMS	1			1		CROMS = Fédération des OMS
- des Offices Municipaux du Sport OMS	4	1	25%	3	75%	4 OMS à La Réunion
- UFOLEP	1			1		
- UNSS	1			1		
- USEP	1			1		
CROS :						
- Conseil d'Aministration	16	3	18,75 %	13	81,25%	Une Présidente
- Effectif total du CROS	6	4	67%	2	33%	

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

INDICATEURS ANNEEE 2019	Total	Nbre de femmes	%	Nbre d'hommes	%	
CREPS :						
- Conseil d'Aministration	25	8	32%	17	68%	Un Président
- Effectif total du CREPS	65	27	41,5%	38	58,5%	
Le Haut Niveau local						
Entraineurs d'Etat pour le Haut Niveau	25	2	8%	23	92%	
Liste des sportifs de haut niveau (2019)	57	19	33%	38	67%	
Liste des sportifs espoirs et des partenaires d'entrainement (2019)	153	51	33%	102	67%	
Mobilité sportive année scolaire 2019						
Aides Régionales pour les Etudes Secondaires sportives en Métropole	63	17	27%	46	73%	
Bourses Régionales des Etudes SUPérieures en mobilité (BRESUP)	5	3	60%	2	40%	

Les sportives et sportifs réunionnaises à l'honneur en 2019

Alice LEMOIGNE : Championne du monde ISA de Longboard



Oriane BERTONE : Championne d'Europe et du Monde d'Escalade

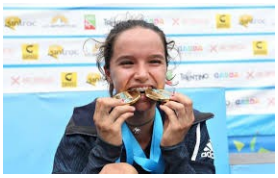

Melvine MALARD : Equipe de France de -20 ans de Football
Vainqueur de la Ligue des Champions avec l'OL



Quentin PRUGNIERES : Champion de France Espoirs de Motocross
3ème européen



Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Téo PAYET : Sélectionné avec l'Equipe de France
au Championnat du Monde d'Escalade



Ronny MERCIER : vice-champion de France de Canne de combat



La culture

Une des priorités de la politique culturelle régionale est l'accès du plus grand nombre à une offre artistique en permettant un rapport aux œuvres et en incitant à la participation des habitants à la vie culturelle, et ce dans le respect des droits culturels des personnes

La collectivité régionale a mis en place le dispositif **«Pass Culture Lycéens et Apprentis»** visant à favoriser l'égal accès des lycéens et des apprentis au spectacle vivant.

Une seconde édition du Pass Culture d'avril à juin 2019: 23 établissements qui ont été sélectionnés pour 43 sorties organisées et 1 162 élèves touchés.

Les axes d'intervention de la Région en matière de formation culturelle sont ainsi identifiés:

- favoriser la formation des jeunes aux métiers de la culture,
- participer à la professionnalisation des acteurs culturels,
- encourager la mobilité des Réunionnais.

Afin d'accompagner les jeunes Réunionnais désireux de s'investir dans les métiers de la culture, la Région procède depuis plusieurs années à l'attribution d'aides individuelles de formation.

Compte tenu du nombre croissant de ces demandes, il convient de prioriser les formations soutenues en liaison avec les emplois actuels et futurs offerts à La Réunion et à l'extérieur.

À ce jour, les formations aux métiers de la musique restent les plus sollicitées. Toutefois, la Région intervient également pour les formations relevant des domaines du théâtre, des arts plastiques et de la chorégraphie.

Par ailleurs, la demande de formation pour les métiers de l'audiovisuel ne cesse de s'accroître et cette orientation est encouragée par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Outre ces principales disciplines du spectacle vivant et du domaine de l'audiovisuel, il paraît prioritaire aujourd'hui pour la collectivité de favoriser l'émergence des métiers du livre avec un soutien particulier aux formations dans les domaines de l'écriture, de l'édition et de la diffusion.

Pour l'année 2019, trois dispositifs on été appliqués :

- un dispositif «Formation professionnelle» qui consiste à prendre en charge 70% du montant des frais pédagogiques (avec plafond) afférents aux formations assurées à La Réunion ou en Métropole;

- un dispositif «Préparation au DE/CA» permettant la prise en charge également de 70% du montant des frais pédagogiques (avec plafond) pour les formations effectuées à La Réunion ou en Métropole;

- un dispositif «Parcours artistique d'excellence» permettant aux demandeurs éligibles de bénéficier d'une prise en charge de 70% du coût pédagogique de leur formation assurée par des écoles de renom basées à La Réunion, en Métropole ou à l'étranger.

65 aides individuelles de formation ont été octroyées en 2019.

Les disciplines concernées étaient les suivantes :

Disciplines	Nombre Hommes/Femmes
Musique	27 / 11
Danse	4 / 5
Audiovisuel	10 / 3
Théâtre / Cinéma	0 / 4
Autres (Design mode, architecture, management)	1 / 0
TOTAL	42 Hommes / 23 Femmes

Dispositif «Formation professionnelle» : 53 stagiaires (40 hommes et 13 femmes)

Dispositif «Préparation au DE/CA» : 3 stagiaires (3 femmes)

Dispositif «Parcours artistique d'excellence» : 9 stagiaires (2 hommes et 7 femmes)

Il apparaît nécessaire pour les jeunes musiciens ou danseurs particulièrement talentueux de partirsuivre leurs cursus de formation de haut niveau en métropole dès le niveau secondaire.

Le nouveau dispositif à la formation culturelle AREASM (Aides Régionales pour les EtudesArtistiques Secondaires en Métropole) s'adresse aux lycéens désirant intégrer une filière artistique de haut niveau en Métropole dans le secteur de la danse et de la musique.

Nombre d'hommes et femmes bénéficiant du dispositif: 1 femme et 1 homme.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Pilier 6 : Plus d'égalité des chances pour les familles

Créer les conditions favorables et mettre en oeuvre les moyens et outils permettant à chaque réunionnais de développer ses compétences, de s'épanouir, de s'insérer et de contribuer au développement de son île, constituent les priorités régionales, au coeur du Pacte de Confiance établi en 2010.
La Collectivité régionale poursuit en ce sens en 2019, ses efforts en matière d'égalité des chances et de cohésion sociale, tant en ce qui concerne la maîtrise pour tous du savoir lire, écrire, compter que le soutien d'actions d'accompagnement des jeunes en difficulté en formation initiale.

En outre, la lutte contre les exclusions, le soutien aux actions de solidarité, la facilitation de l'accès pour tous aux droits fondamentaux dont la santé, relèvent des missions de la Collectivité en faveur des réunionnais

Par ailleurs, l'implication de la Région sur des champs globaux et d'intérêt général, a été poursuivie et renforcée en 2019, dans le souci d'une complémentarité entre politiques publiques pour une société réunionnaise, plus inclusive et plus respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes.

A) Les mesures d'accompagnement en faveur de la jeunesse : prévenir et réduire le nombre de jeunes en décrochage en formation initiale

Le plan régional de prévention et de lutte contre le décrochage en formation initiale signé entre l'Etat et la Région est destiné à réduire significativement le nombre de jeunes en situation de décrochage à l'école, au collège, au lycée ou en CFA mais aussi à accompagner vers des solutions de re-scolarisation ou d'entrée en formation ou en emploi, des jeunes sortis depuis plus de 6 mois de formation initiale sans diplôme, ni qualification certifiée.

La Région a poursuivi en 2019 son soutien à des actions de remobilisation et d'accompagnement des jeunes mais aussi des parents.
La Collectivité a poursuivi le cofinancement et le suivi aux côtés de l'État des quatre **Plateformes de Suivi et d'Appui aux jeunes en Décrochage (PSAD).**
En 2019, ce sont 3 165 jeunes, repérés par l'Education nationale issus des établissements d'enseignement publics et privés y compris agricoles (les 16-18 ans représentent 46% de l'effectif) qui ont été accompagnés par le réseau PSAD, animés par les Missions Locales.

L'implication régionale prend racine dans la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui donne la responsabilité aux régions de la coordination de l'ensemble des solutions liées au droit au retour en formation pour les jeunes ayant décroché et de la mise en œuvre du service public régional de l'orientation.

Le Service Militaire Adapté (SMA)

La collectivité contribue financièrement à la mise en place de formations citoyennes, militaires et professionnelles au travers du financement aux côtés de l'Etat de formations, en travaillant à la fois sur les "savoirs", les "savoir-faire" et les "savoir-être" des jeunes qui ont été confrontés à l'échec scolaire.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Le RSMA s'est donné pour 2019 l'objectif de porter le nombre de volontaires à accueillir et à insérer, tout en maintenant le niveau de formation et la qualité de l'insertion au sein de la société, à **1125 volontaires stagiaires (dont 309 femmes)** et de viser un taux d'insertion de 77,6% dont 63% d'insertion durable (CDD égal ou plus de 6 mois, CDI, contrat d'apprentissage et de professionnalisation dans le cadre de l'alternance).

L'Ecole de la Deuxième Chance
Au regard du nombre important des sorties sans qualification du système scolaire, la création de l'Ecole de la 2ème Chance (E2C) a permis de mettre en place des actions qui allient une pédagogie adaptée, une implication forte du monde de l'entreprise et une mise en réseau des acteurs de l'accompagnement, de l'orientation et de l'insertion.

Dispositif pédagogique innovant, l'E2C accueille de jeunes adultes (majoritairement âgés de 18 à 25 ans) ayant quitté le système scolaire depuis au moins un an, sans aucune qualification.

En 2019, la Collectivité a réaffirmé sa volonté d'accompagner les **662 jeunes réunionnais (386 femmes et 276 hommes)** les plus éloignés de l'emploi en poursuivant son soutien financier à l'E2C pour permettre ainsi de trouver des réponses adaptées à la situation de ces jeunes.

B) Les actions de sensibilisation et de promotion de l'égalité filles/garçons

Conformément à la convention-cadre Etat/Région signée en 2013, de nombreuses actions spécifiques de sensibilisation, co-identifiées en faveur d'une plus grande mixité, portées par des associations, ont été soumis à la Collectivité, suscitant un réel intérêt et une formidable opportunité afin de continuer à faire progresser le statut des femmes et l'égalité des femmes et des hommes.

C'est ainsi que la Région Réunion a poursuivi la mise en oeuvre de sa politique volontariste en 2019 et soutient les projets suivants :

L'association "Chancegal"

Créée en 2001, l'association soutenue par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et les Fonds Européens, a pour objectifs de renforcer par une démarche intégrée, l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans le système éducatif et entre les femmes et les hommes au sein du monde du travail.

Développement d'actions innovantes de sensibilisation

Organisation de la sixième édition du **Palmarès du Film de l'égalité « CINÉTOIL'ÉGALITÉ » :**

- Constitution et repérage des établissements partenaires (5 écoles primaires, 31 collèges et 24 lycées et Université de La Réunion) et des groupes d'élèves,
- Sélection des films ; organisation des réunions de suivi et participation à la demande au visionnage des films,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

- Organisation de la rencontre inter-établissements (57 EPLE), en présence d'un ou une réalisateur(trice) invité(e).
  Nombre total de jeunes concernés : 4 258 élèves (50% de filles) dont 2 172 élèves présents aux événements finaux dans les 4 micro-régions.

L'association "Cœur vert"

L'association a organisé, le **festival du Film au féminin**, il se veut être un véritable outil et vecteur de communication pour éveiller et réveiller les consciences à propos du rôle et de la place de la femme dans la société, et de ses combats et accomplissements en dépit des nombreuses barrières à lever. La programmation de ce festival a permis aux réunionnais et réunionnaises de découvrir des films locaux, nationaux et internationaux produits et réalisés par des femmes.
Plusieurs projections gratuites et ouvertes à tous ont été organisées sur tout le territoire réunionnais (Petite-Île, Saint-Paul, Saint-Louis, Saint-André).
Les établissements scolaires ont été conviés à venir assister à des séances programmées en matinées.

L'association « Planning Familial 974 »
Cette association a pour objectif de développer le lien social dans les QPV de St Louis, Tampon et Piton St Leu par la promotion d'ambassadeurs/d'ambassadrices relais formé(e)s en matière de citoyenneté, d'égalité, de parentalité et de prévention des violences et discriminations.
Des ateliers de formation ont été organisés sur le thème de l'égalité et notamment sur les rapports de genre féminin et masculin dans le domaine de la sexualité ou la mixité des métiers.

L'association « Koud Pous' » a porté l'action suivante "**Famn couraz"** afin de favoriser l'insertion socio-professionnelle et la mise en place d'ateliers d'accompagnement en faveur des femmes.
Il s'agit de plusieurs ateliers hebdomadaires en direction des femmes du Port, de la Rivière des Galets et de La Possession, tels que l'accompagnement socio-professionnel pour faciliter leur insertion, l'activité physique, l'animation de groupes de paroles, le soutien dans les démarches administratives, l'organisation d'ateliers d'initiation à l'outil informatique.

C) <u>Favoriser la mixité des métiers et des filières, et agir pour l'égalité professionnelle</u>

Lutter en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un « impératif démocratique » mais également une « nécessité économique ». A La Réunion, malgré une amélioration notable de l'accès des femmes au marché du travail, elles restent plus exposées à la précarité. En 2019, la situation des réunionnaises se caractérise par un taux d'activité faible (56%) et un taux de chômage élevé (22,5%) influant de fait sur leur taux d'emploi : ce dernier est faible, notamment si on le compare à celui enregistré en métropole (respectivement 40,2% contre 60,6%).
Le manque de mixité dans la recherche d'emploi est également un phénomène persistant : 90% des demandeuses d'emploi se concentrent dans 40% des domaines d'emploi (services à la personne et à la collectivité, secrétariat, commerce).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Plusieurs enjeux semblent s'articuler autour de la thématique de l'égalité professionnelle : mixité dans les métiers, plafond de verre, articulation des temps de vie, lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, etc. Parmi eux, la promotion de l'entrepreneuriat féminin – considéré à la fois comme un levier de développement, de croissance, d'innovation mais aussi comme une potentielle source d'émancipation pour les femmes – représente un volet majeur de l'action publique.

Localement, les réunionnaises connaissent les mêmes difficultés d'accès à l'entrepreneuriat qu'au niveau national. A ce sujet, les chiffres sont parlants : depuis 2006, le taux de création d'entreprises par des femmes stagne autour des 30%. Plusieurs facteurs peuvent expliquer une stagnation à un niveau aussi faible : les contraintes familiales, une culture d'entreprise et d'entrepreneuriat encore très masculine, un manque de confiance en soi, etc. Sachant que seuls 29% des projets portés par des femmes parviennent à se lancer, un des obstacles majeurs reste l'accès au financement.
Quand elles entreprennent, les femmes sont souvent à la tête de petites structures – 70% des créations d'entreprise par les femmes sont des entreprises individuelles – qu'on retrouve en majorité dans des secteurs « typiquement féminin » comme les services, le bien-être et associé, etc.

Les informations recensées auprès des différentes structures qui gravitent autour des entrepreneurs (accompagnement, financement, etc) indiquent une bonne représentation du public féminin dans leur activité. Ce corpus met en lumière le désir d'entreprendre des réunionnaises mais surtout la nécessité pour elles de se diriger vers des sources alternatives d'accompagnement et de financement.

L'association "Chancegal" met en place les actions suivantes :

- Interventions de sensibilisation des élèves et de formation des personnels pour les publics des collèges et lycées, école de la deuxième chance, organismes de formation soit: **63 interventions, 1280 jeunes sensibilisés (50% de garçons).**
- Participation et accompagnement d'actions dans le cadre de l'orientation : Cité des Métiers et journées portes ouvertes des lycées professionnels,
- Organisation et accompagnement d'événementiels dans le cadre de la Journée internationale des femmes et de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes,
- Développement et promotion d'outils régionaux pour la mise en œuvre de l'égalité et de la mixité dans le cadre de la convention « Réunion Territoire d'Excellence »,
- Formation du réseau de référents égalité (41 femmes et 11 hommes)
- Animation de séances de formation à l'égalité.
- Organisation de la **4ème édition du Prix de la Mixité** par l'association CHANCEGAL sur une initiative de la Préfecture et en partenariat avec le Pôle Égalité des Chances et le Rectorat récompensant par des stages en entreprises des jeunes investis dans des filières atypiques.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Ces prix récompensent les démarches individuelles de jeunes qui s'inscrivent dans des parcours de formation où le déséquilibre femmes-hommes est important.

D) Lutter contre les violences faites aux femmes, contre les discriminations sexistes et l'égal accès aux droits pour les femmes

L'accès au droit pour tous, y compris pour les plus démunis, l'aide aux familles et la défense des victimes, notamment les mineurs, sont autant d'actions contribuant à réduire les tensions et les inégalités sociales.

La politique régionale initiée en 2010 en vue de favoriser une plus grande égalité entre les citoyens inclut le soutien à l'accès au droit.

La mise en œuvre concrète de l'accès au droit localement est assurée par les interventions territorialisées sur l'ensemble de l'île de l'**A.R.A.J.U.F.A.** depuis de très nombreuses années.

L'A.R.A.J.U.F.A. apporte son concours à la politique de cohésion sociale en permettant de rapprocher les citoyens de leur justice, y compris les plus éloignés.

La mission de l'association est de faciliter l'accès des personnes en particulier les plus démunies, à l'information juridique et à la connaissance de leurs droits et obligations.

En 2019, l'activité de l'association a concerné:

- **5 836 personnes reçues (4 100 femmes)** en majorité bénéficiaires de minima sociaux et pour des affaires familiales

- 17 465 contacts (entretiens physiques/téléphoniques)

- 2 685 démarches écrites dont 2 249 pour des dossiers d'aide juridictionnelle

2- Par ailleurs, à La Réunion, les violences faites aux femmes représentent un réel problème de société depuis de nombreuses années ; **la Collectivité continue de façon volontariste d'apporter son soutien aux associations œuvrant en matière de défense des droits des femmes.**

L'association "Collectif pour l'Élimination des Violences IntraFamiliales" accueille, écoute et accompagne les femmes victimes de violences afin de les aider à se libérer du poids du traumatisme, et de briser leur isolement.

L'action consiste en la mise en place d'un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation articulé autour du réseau associatif et institutionnel avec une permanence assurée par des professionnels et des bénévoles formés à l'écoute.
Ces professionnels apportent des réponses aux victimes sur le plan psychologique, social, administratif, en favorisant l'accès aux droits et en leur offrant le soutien nécessaire.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Au cours de l'année 2019, au titre de l'accompagnement de l'écoute et du suivi des victimes de violences, **156 personnes ont été reçues et 258 entretiens réalisés,** soit une augmentation de 60% par rapport à 2018.

Cela a concerné **88% de femmes, 11% d'hommes et 1% en couples.**

L'association organise également une manifestation sportive intitulée **"Carton Rouge"** en lien avec les violences faites aux femmes afin de lutter contre les comportements sexistes, développer le respect hommes/femmes et valoriser la pratique sportive en couple.

Nombre de personnes présentes : 200

La Collectivité a soutenu également **L'association « Union des Femmes Réunionnaises »** pour la mise en œuvre d'une cellule d'écoute, d'accompagnement, de suivi, d'information, de conseil, d'orientation des personnes en difficulté victimes de violences conjugales, intra-familiales ou hors cadre familial.
L'objectif est d'aider les personnes victimes de violences à retrouver une autonomie et de les conseiller, informer, orienter dans leur parcours juridique et social.

E) Soutien à la parentalité

La Collectivité souhaite participer à la lutte contre les fragilités sociales et la précarité qui touchent nombre de Réunionnais sur l'ensemble du territoire.
La Région est investie depuis plusieurs années en matière de réussite éducative, de formation mais aussi d'accompagnement et de remobilisation des publics les plus éloignés des savoirs et de l'emploi. Elle est ainsi amenée à soutenir des projets notamment, en faveur de la jeunesse et des familles (l'organisation d'ateliers parents-enfants, l'accompagnement des familles dans l'exercice de leurs responsabilités parentales en co-construction avec l'école…).

F) Maîtriser les savoirs de base : illettrisme, illectronisme et innumérisme

Organiser une stratégie publique afin de réduire les chiffres de la fracture éducative et ceux de l'exclusion numérique dans notre Ile constitue une priorité. Il s'agit d'un axe majeur du projet politique de la mandature.

En 2019, la Collectivité a poursuivi le dispositif Case à lire en renouvelant 29 Cases à lire portés par 18 associations.
La répartition sexuée des bénéficiaires est relativement équilibrée au regard de la population dans son ensemble **(40% d'hommes: 261 et 60% de femmes: 381)**.

Par ailleurs, dans le cadre de la Journée Internationale de l'Alphabétisation de l'UNESCO qui se tient chaque année le 8 septembre, la Collectivité a encouragé et soutenu les Cases à lire qui ont pris en main l'organisation de diverses manifestations sur l'ensemble de l'Ile.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Le point d'orgue de la semaine a été le regroupement des équipes et des bénéficiaires des Cases à lire à la Cité des Métiers dans le cadre d'une journée à la fois ludique mais aussi d'ateliers et de temps de restitution des activités par chaque Case à lire.

H) La politique régionale de santé

L'accès aux soins, la protection et la prévention sanitaire et sociale de la population réunionnaise est fondamentale.
Des sujets tels que la lutte contre le diabète, identifié comme grande cause régionale 2016-2021, la lutte contre les addictions ou la promotion de la santé sexuelle constituent des enjeux sociétaux majeurs.

Dans cette optique, la Collectivité régionale a contribué activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une stratégie régionale de santé, notamment par sa participation active au suivi et au pilotage de la politique de santé sur le territoire au sein de:

- la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, présidée par la Collectivité régionale,
- le Conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien
- le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

A l'occasion de la journée internationale des troubles causés par l'**Alcoolisation Fœtale,** SAF France a organisé le 09 septembre 2019, la **troisième édition du SAFTHON** pour sensibiliser et récolter des fonds. Le SAFTHON vise :
- à se rassembler pour la défense des droits des enfants et du droit à l'égalité des chances,
- une meilleure compréhension des causes du SAF et TCAF,
- à améliorer la prise de conscience collective.

La fréquence d'usage d'alcool à risque chronique concerne 2% des femmes à La Réunion. Ces femmes sont donc moins nombreuses à consommer de l'alcool qu'en métropole mais absorbent des quantités plus importantes (36 verres par semaine contre 26 en métropole).

Le taux de mortalité régionale par **cancer du sein** est de 13 décès pour 100 000 Réunionnaises. Mais, ce taux
augmente avec l'âge pour atteindre un taux proche de 60 pour 100 000 entre 70 et 74 ans. Le taux s'accélère après 85 ans, il est supérieur à 160 pour 100 000.
A La Réunion plus de 400 personnes sont touchées, chaque année, par le cancer du sein.
L'événement **Odysséa** existe depuis 2008 à La Réunion.
En 11 ans, 144 000 personnes ont participé à la course Odysséa Réunion, ce qui a permis de reverser 1 136 850 € de dons pour l'aide aux familles et la prévention.

L'association Réunionnaise de Dragon Boat (ARDB) promeut des activités à caractère sportif, social et traditionnel à travers la pratique du Dragon Boat. Le bateau-dragon est un sport de compétition qui devient de plus en plus populaire dans le monde. Également appelées jonques chinoises, le Dragon Boat est une pratique ancestrale asiatique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

Le Dragon Boat est pratiqué à La Réunion depuis plusieurs années, notamment par les femmes atteintes du **cancer du sein**, surnommées les "Dragon Ladies". Amenées à pratiquer une activité sportive pour ses effets positifs après un traitement du cancer, les « Dragon Ladies » de tous pays ont formé une communauté dans le monde entier.

Dans le cadre de sa section santé, l'ARDB entraîne régulièrement un équipage de femmes, en rémission d'un cancer du sein.

En 2019, la manifestation a remporté un franc succès populaire avec l'inscription de 20 500 personnes, réunies les 9 et 10 novembre dans la forêt de l'Etang-Salé.
Les réunionnais sont sensibles à cette action de lutte contre le cancer du sein et participent activement à cet événement sportif.

La Région accompagne aussi l'association **Planning Familial 974** dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif **Numéro Vert** sur le territoire réunionnais.

Le dispositif du numéro vert est un outil incontournable pour réduire les inégalités et les difficultés d'accès àl'information, et permettre ainsi à chacun et chacune le plein exercice de ses droits.

La mise en œuvre de la plateforme téléphonique permettra entre autre:
• de participer à la politique de santé publique de renforcement de la réponse aux besoins,
• d'informer les personnes sur toutes les questions concernant la contraception, l'IVG, les IST, ainsi que sur les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle,
• d'orienter précisément et efficacement les personnes vers les structures ressources permettant derépondre à leurs demandes et besoins,
• de favoriser un accès égal de toutes et tous à une information claire et exacte grâce à une écoute sans jugement sur les questions liées aux sexualités, à la contraception, à l'IVG, aux IST et aux violences,
• de réduire les inégalités d'accès à l'information avec la gratuité d'accès à ce dispositif d'information Numéro Vert National.

Près de 70 000 Réunionnais étaient pris en charge en 2019 pour un **diabète**, c'est deux fois plus que la moyenne nationale.
Dans une étude menée par l'Observatoire régional de la santé (ORS), le profil des diabétiques réunionnais se précise :
• **56% d'entre eux sont des femmes, 44% des hommes**
• 2 500 personnes diabétiques sont âgées de moins de 35 ans dont 200 enfants de moins de 15 ans
• 73% des patients pris en charge sont âgés de 55 ans ou plus
La lutte contre le diabète constitue donc une priorité de santé à La Réunion, inscrite dans la Stratégiede santé pour l'Océan Indien publiée en 2016 et déclarée comme **grande cause régionale par la Région Réunion** pour la période 2016-2021.
La Collectivité a accompagné en 2019, les associations "La Maison du Diabète", "l'association Diabète Nutrition 974", l'OMSTL de Saint Pierre.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0027-DE

CONCLUSION - PRECONISATIONS

Développer une culture de l'égalité par la mise en place d'actions de sensibilisation, de formation et de communication afin de donner à chacun les memes ambitions et les mêmes possibilités est essentiel.

Pourtant, malgré des avancées réelles, les inégalités persistent.

Pour contribuer à les corriger, la Collectivité doit poursuivre ses efforts afin de :

- promouvoir l'égalité dans la gestion et le pilotage des ressources humaines au sein de la Collectivité,
- sensibiliser la jeunesse en renforçant le soutien aux actions de lutte contre les stéréotypes et la diffusion de la culture de l'égalité.
- Rendre visible dans les politiques régionales la thématique de l'égalité : lutte contre les violences, contre la précarité, égalité professionnelle et salariale, mixité des métiers, entrepreunariat au féminin, égal accés aux mandats électoraux et aux fonctions électives
- Promouvoir la Charte européenne et les politiques « Egalité »,

En ce sens, les indicateurs genrés sollicités et fournis aux instances européennes dans le cadre de la gestion des fonds européens alloués à La Réunion devraient pouvoir être mis en visibilité.

La démarche de suivi avec la mise en place d'indicateurs de genre ne doit pas être perçue comme une contrainte supplémentaire mais plutôt comme un outil de sensibilisation et de réinterrogation des politiques et actions menées par la collectivité, tant en direction de ses agents que des publics bénéficiaires de ses interventions.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

DELIBERATION N°DAP2020_0028

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de membres absents : 6

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
CADET JEAN ALAIN
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
FOUASSIN STÉPHANE
GUEZELLO ALIN
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
VALY BACHIL
GAUTHIER JACK
NABENESA KARINE

Représenté(s) :
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
BELLO HUGUETTE
TECHER PAUL
COUAPEL-SAURET FABIENNE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
HOARAU DENISE
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
BEDIER JOE
MURIN-HOARAU ALINE
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE

RAPPORT /DGSG / N°109276
ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2021

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 novembre 2020
Délibération N°DAP2020_0028
Rapport /DGSG / N°109276

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° DGSG / 109276 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu les avis des commissions sectorielles,

Considérant,

- que le débat des orientations budgétaires doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle relative au budget,
- que ce débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, conformément à l'article L.4312-1 du CGCT,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de prendre acte de la tenue du débat des Orientations budgétaires pour l'exercice 2021, conformément au rapport, ci-joint.

Le Président,
Didier ROBERT

Signé électroniquement par : Didier ROBERT
Date de signature : 30/11/2020
Qualité : PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

POUR L'EXERCICE 2021

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

SOMMAIRE

AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES.....p. 3

GOUVERNANCE PARTAGÉE.....p. 72

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS.....p. 80

PILIER 2 : ENGAGER LA 2ÈME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS.....p. 98

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES.....p. 117

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE.....p. 139

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ...p. 158

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES.....p. 176

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN.....p. 194

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

FINANCES

La pandémie mondiale due au nouveau virus nommé SARS CoV-2 dit COVID-19 identifié en Chine en janvier 2020 a frappé brutalement nos sociétés. Dans ce contexte épidémique inédit en France, incertain et fortement évolutif, le Président de la République avait décidé de prendre des mesures pour d'une part, enrayer la propagation de la maladie et ses conséquences sanitaires, et d'autre part, pour atténuer ses effets sur l'économie et la continuité des services publics. Ainsi, le 17 mars 2020, un dispositif de confinement a été mis en place sur l'ensemble du territoire français, y compris en Outre Mer. L'ensemble de ces dispositions a été confirmé dans la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19.

Au niveau régional, le Président de Région, lors de la décision modificative du 6 avril dernier, avait pris l'initiative de déployer un plan régional de soutien exceptionnel comprenant à la fois des mesures d'urgence fortes pour les entreprises réunionnaises et des mesures sociales et sanitaires pour la population. Une deuxième décision modificative du 9 juin est venue renforcer le premier plan d'urgence et la Région Réunion a ainsi mis en place un plan exceptionnel de soutien de près de 120M€ :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Mesures d'urgence mises en place pendant confinement	Fonctionnement (M€)	Investissement (M€)
contribution au fonds de solidarité nationale (3 mois)		6,48
contribution au fonds de garantie régionale – BPI		3
contribution au fonds de rebond – BPI		7,5
création du fonds de solidarité régionale		20
extension du chèque numérique		0,2
soutien à l'acquistion de matériel sanitaire au CHU et établissements médico-sociaux		1
dispositif d'aide alimentaire en soutien aux associations	0,9	2
soutien à la presse quotidienne régionale et numérique	2	
achat d'équipement de protection	6	
total plan d'urgence pendant confinement (M€)	**8,9**	**40,18**
Mesures de relance de l'activité après confinement	**Fonctionnement (M€)**	**Investissement (M€)**
relance de la commande publique	**2,3**	**20**
dont réseaux et espaces verts	2,3	
dont plan dédié aux communes		20
plan de solidarité pour le tourisme 2020	**17**	**10**
dont le dispositif des chèques "Mon île 974"	17	
dont l'accompagnement des entreprises touristiques		10
compléments de crédits pour le fonds de solidarité régionale		**5**
aide dans le secteur de l'aérien (SEMATRA)		**10**
aide complémenaire chèques numériques		**1,5**
dispositif d'aide dans le secteur culturel	**4**	**1,2**
total plan de relance de l'activité après confinement (M€)	**23,3**	**47,7**
Total plan exceptionnel COVID-19 Région Réunion (M€)	**32,2**	**87,88**
	120,08	

A côté de ce plan exceptionnel, une estimation de perte de recettes est évaluée à hauteur de 49,7 M€ dont une grande partie impactera directement l'exercice 2020 pour un montant de 39,5 M€. Pour rappel, cumulée à la perte de recettes liée au gel du taux de la TSCC après le mouvement des gilets jaunes, c'est une baisse des ressources à hauteur de 88 M€ sur le budget 2020 qui est constatée.

Face à une demande insistante de soutien des collectivités par l'État, le Premier Ministre a ainsi mandaté le parlementaire Jean-René CAZENEUVE pour évaluer les pertes de ressources de ces dernières années. Ainsi, l'article 22 du Projet Loi de Finances rectificative n° 3 adopté en juillet dernier prévoit l'institution d'une compensation des pertes de TSCC et d'Octroi de mer. Cette dotation de près de 20 M€ ferait l'objet d'un acompte en 2020 sur la base d'une estimation des pertes de recettes et d'une régularisation au cours du 1er semestre 2021.

C'est ainsi, dans le prolongement de la crise sanitaire, que se situent la perspective financière et les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2021, avec pour objectif central la relance de l'économie réunionnaise.

Le budget 2021 **s'inscrit dans le poursuite des mesures du plan de soutien mises en place en 2020, l'adaptation aux évolutions de la crise sanitaire et économique et l'anticipation de la relance de l'économie.** Hors secteurs prioritaires, il sera reconduit au niveau des prévisions du BP 2020 en accord avec les ressources et la stratégie de relance proposée par l'État et l'Europe, tout en tenant compte d'un environnement économique et financier international et national rempli d'incertitudes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1. UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL TRÈS INCERTAIN

La crise sanitaire actuelle a plongé l'économie mondiale dans une grave récession. La banque mondiale anticipe une baisse du PIB mondial de 5,2 %, soit la plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale. L'activité devrait baisser de 7 % dans les économies avancées. Le risque de reconfinement se traduit par une forte volatilité des marchés financiers ces dernières semaines et réduit fortement l'espoir d'une reprise en 2020. Aussi, les incertitudes actuelles (BREXIT, évolution de l'épidémie, élections américaines) risquent également d'induire de la volatilité sur les marchés dans les semaines à venir et de peser davantage sur l'économie mondiale.

Au sein de la Zone Euro, l'activité économique a fortement subi les effets des mesures pour lutter contre la crise sanitaire. Lors de sa réunion du 10 septembre 2020, la BCE a revu à la baisse ses prévisions de croissance à -8 % en 2020 contre -8,7 % précédemment. Dans ce contexte, la BCE maintient sa politique monétaire accommodante et alimente en liquidités les marchés financiers :
- taux de rémunération des dépôts à -0,5 % ;
- programme d'achat d'obligations à hauteur de 20 Md d'euros par mois ;
- programme d'achat d'urgence pandémique (PEPP) de 750 Md.

Le FMI soulignait dès le mois d'avril les conséquences majeures de cette crise (incidences sur les facteurs de production, mesures prises pour l'endiguement) qui « sont probablement bien supérieures aux pertes qui ont déclenché la crise financière mondiale ». Il ajoutait qu'il « est très probable que l'économie mondiale connaisse cette année sa pire récession depuis la Grande dépression, soit une récession plus grave que celle observée lors de la crise financière mondiale il y a une dizaine d'années […]. Une reprise partielle est prévue pour 2021, avec des taux de croissance supérieurs à la tendance, mais le niveau du PIB restera inférieur à la tendance d'avant l'apparition du virus et la vigueur de la reprise est très incertaine. Des résultats bien pires sont possibles et peut-être même probables ».

PIB - € constants	2019	2020	2021	2022
Commission Européenne – juillet 2020		-10,60 %	7,60 %	
Consensus des banques – juillet 2020		-9,70 %	6,20 %	2,50 %
Banque de France - septembre 2020		-8,70 %	7,40 %	3,00 %
OCDE – septembre 2020		-9,50 %	5,80 %	
Gouvernement – septembre 2020		-10,00 %	8,00 %	3,50 %
FMI- octobre 2020		-9,80 %	6,00 %	2,90 %

2. L'ÉTAT ET SES MESURES DE RELANCE

En 2019, la croissance du PIB en volume s'est établie à +1,5%, en repli pour la troisième année après une croissance de +2,3% en 2017 et +1,8% en 2018.

Le gouvernement retient désormais l'hypothèse d'une récession de 10% en 2020 (contre 11,4% dans le cadre du PLFR 3 voté en juillet), ce qui peut être considéré comme « prudent » au regard des prévisions des principaux instituts de prévisions économiques.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Il existe cependant cette année une forte variabilité entre les prévisions qui incite à une légitime prudence.

Pour 2021, le gouvernement a retenu l'hypothèse d'un rebond un peu plus fort. Le PIB 2021 représenterait 97,2% du PIB 2019, ce qui correspond à la deuxième hypothèse la plus « optimiste » après celle de la Banque de France. Le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020.

Pour faire face à la crise, l'État a ainsi mis en place un « filet de sécurité budgétaire » pour les collectivités du bloc communal, des collectivités d'outre-Mer et de Corse, afin de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique. Cela a été prévu dans le cadre de l'article 22 du 3ème PLFR 20 et confirmé par courrier du ministère des Outre-mer en date du 8 octobre dernier. Il est ainsi prévu une compensation des pertes de recettes de TSC et d'octroi de mer. En revanche, Il n'y aura pas de compensation pour les pertes constatées sur la taxe sur l'immatriculation des véhicules, la taxe aéroportuaire et celle sur les permis de conduire (suite à la suppression de cette dernière) en 2020.

L'accord de méthode signé le 30 juillet dernier entre l'État et les régions a donné lieu à une convention de partenariat le 28 septembre. Celle-ci prévoit une action conjointe en vue de soutenir la relance économique. Elle comprend 4 engagements :

- l'État et les Régions poursuivent leur mobilisation au service de la relance des secteurs économiques les plus touchés par les conséquences de la crise du COVID ;

- l'État et les Régions s'accordent sur des priorités stratégiques à inscrire dans les CPER, CCT 2019-2022 pour les outre-mer (Contrats de Convergence et de Transformation) et les accords de relance pour construire le « monde d'après » ;

- L'État et les Régions conviennent d'une approche territorialisée et différenciée de la relance ;

- L'État et les Régions conviennent de la nécessité de mobiliser davantage de moyens pour construire la relance.

La convention reprend également les acquis de l'accord de méthode de juillet avec l'inscription d'une enveloppe supplémentaire de 600 M€ pour les régions répartie dès 2020 pour compenser les pertes de ressources liées à la crise et à la période de confinement. Une meilleure articulation est ainsi sollicitée entre les CPER, les CCT et les fonds européens pour accompagner les territoires. Cette complémentarité vaut pour les nouveaux instruments financiers européens développés dans le cadre de la relance, notamment au travers de la Facilité de la Relance et de Résilience (FRR), des fonds REACT-UE et du Fonds de Transition Juste (FTJ).

Le Projet de loi de Finances pour 2021 comprend également des mesures fortes d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique. Pour les régions, il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€. Il accompagne les collectivités face à la crise sanitaire en 2020 et 2021 en assurant la clause de garantie sur la TVA des régions au niveau de la DGF perçue en 2017 et les montants garantis des

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

fractions de TICPE (régions et départements) compensant les transferts de compétences, à hauteur du droit à compensation constitutionnellement garanti.

Ainsi la capacité d'investissement des régions sera préservée dès lors que l'État neutralisera intégralement la baisse attendue de CVAE en 2021 et que les régions bénéficieront, dès 2022, d'une ressource fiscale dynamique.

Un projet de résilience des finances régionales sera parallèlement négocié par la mise en place d'un « serpent budgétaire » consistant à épargner une partie de la hausse de la fiscalité des régions de manière à alimenter un fonds de sauvegarde. Il pourra être mobilisé en cas de nouvelle crise. Enfin, la solidarité entre régions sera renforcée, grâce à la création d'un nouveau fonds de péréquation.

Le PLF 2021 propose ainsi une contribution plus large à l'investissement local au sein du plan de relance de 100 Md€ sur 2020-2022 dont 40 Md€ relèveront de l'État, 40 Md€ de l'Europe et 20 Md€ de la Caisse des Dépôts. Ce plan s'articule autour de nombreux dispositifs financiers dont la plupart relève du champ de compétences des collectivités territoriales. Il privilégie les secteurs structurants et porteurs d'emplois, tout en en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la cohésion sociale et territoriale.

Le plan France Relance 2030 est présenté par le gouvernement comme un véritable plan de transformation économique, social et environnemental qui permettra d'ancrer durablement la reprise et de préparer l'avenir.

En revanche, sa mise en œuvre opérationnelle et en particulier sa déclinaison territoriale témoigne de l'absence de coordination entre le plan de relance État et le plan régional (intégrant REACT UE).
En effet, l'État n'a pas donné suite à la demande de la région dès le 10 juillet 2020 de signer un avenant au contrat de convergence et donner plus de lisibilité aux acteurs économiques.

3. LE BUDGET RÉGIONAL 2021 : AMPLIFICATION DU PLAN DE RELANCE AVEC LE CONCOURS DES FONDS EUROPÉENS DANS LE PROLONGEMENT DES MESURES 2020 DU PLAN DE SOUTIEN ET DE RELANCE

Pour rappel, le budget 2020 a été arbitré dans un contexte législatif et contractuel complexe. Le transfère de la compétence de l'apprentissage aux OPCO, consécutivement à l'application de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, a provoqué une perte de recettes de près de 20 M€ dans la construction du BP 2020, et la contractualisation initiale du PACTE aurait contraint la Région à un préfinancement à hauteur de plus de 20 M€. La collectivité a alors réactualisé sa Trajectoire d'Équilibre pour recalibrer les équilibres budgétaires et financiers à court, moyen et long terme.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

La crise sanitaire a totalement impacté le budget voté en début d'année car les ressources fiscales ont été fortement impactées, et en même temps un plan régional exceptionnel de 120 M€ a été mis en œuvre.

Le budget 2021 s'inscrira dans la continuité des mesures de relance en proposant un haut niveau d'investissement à travers la commande publique décliné dans l'ensemble des secteurs afin de conforter l'activité des PME-TPE. Il poursuivra les engagements pris sur fonds propres auprès des collectivités et apportera son soutien principalement aux communes avec le concours des fonds européens (REACT-UE). Des aides seront proposées aux entreprises des secteurs d'activité fortement impactés par la crise sanitaire à savoir le tourisme, l'évènementiel et la formation.

La Région articulera ses actions dans le cadre des programmations européennes, en tant qu'Autorité de gestion des POE FEDER et INTERREG 14-20 abondé de REACT-UE FEDER pour une enveloppe de plus de 300 M€ et REACT UE FSE pour 110 M€ ainsi que le plan de relance de L'État (dont la déclinaison sur notre territoire est peu connue). La Région va poursuivre la fonction d'Autorité de gestion pour le PO FEDER et INTERREG pour la période 2021/2027 et être autorité de gestion pour la première fois de 35 % de l'enveloppe du FSE, entrant ainsi dans le droit commun.

C'est dans ce cadre que se déroulera l'action régionale en 2021 avec pour objectif central la relance de l'économie réunionnaise et la sauvegarde de l'emploi.

4. LE CONTRAT DE CONFIANCE ÉTAT/RÉGION RÉUNION

Pour rappel, le préambule de ce contrat, adopté par la Région le 21 juin 2018, est ainsi rédigé : **«** *Dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le PIB ainsi que d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Md€. L'article 29 de la même loi prévoit les mesures destinées à assurer le respect de ces objectifs* ».

Ce contrat porte sur les trois exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

L'article 3 de ce contrat oblige à une évolution maximale de 1,25 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de la Région Réunion, soit pour les exercices 2018/2020 :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En €	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	466 254 641	472 082 824	477 983 859	483 958 658
Montant additionnel (retraitements subventions contrats aidés)		1 706 406	1 727 736	1 749 333
Montant total des dépenses réelles de fonctionnement contractualisées	**466 254 641**	**473 789 230**	**479 711 595**	**485 707 991**

Il est en outre stipulé, qu'en cas de dépassement de ce plafond, la collectivité se verrait appliquer une pénalité de 75 % du montant de ce dépassement applicable sur les dotations versées en N+1.

Après la clôture de l'exercice 2019, le Préfet de la Région Réunion a transmis le 26 août dernier le courrier de validation du non dépassement des objectifs de DRF sur les comptes 2019 de la Région Réunion.

Les contrats de CAHORS ont eu pour objectif de modérer la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales. Sur la période 2018-2020, la Région a respecté scrupuleusement ses engagements avec une évolution contenue des dépenses de fonctionnement qui ont permis de dégager des marges de manœuvre utilisées in fine pour augmenter les dépenses d'investissement.

Les contrats n'ont pas été reconduits dans le contexte de crise car il fallait permettre aux collectivités d'engager des dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie sans subir la contrainte de la norme encadrant les dépenses réelles de fonctionnement. Cependant, la reprise de la démarche contractuelle est envisagée afin d'associer les collectivités à la relance et à la maîtrise nécessaire des dépenses publiques telle que définie dans les orientations de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018 à 2022.

5. L'ACTUALISATION DE LA TRAJECTOIRE D'ÉQUILIBRE POUR SÉCURISER LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS À COURT, MOYEN ET LONG TERME

La stratégie financière régionale doit pérenniser les équilibres budgétaires et financiers à court et moyen terme et les rendre compatibles avec les ratios cibles de désendettement et d'épargne. Cette stratégie doit également s'insérer dans une vision à plus long terme, c'est le rôle de l'analyse prospective élaborée dans la Trajectoire d'Équilibre régionale.
Les principaux ratios relatifs à la situation d'endettement de la collectivité à respecter sont les suivants :
- une capacité de désendettement qui ne dépasse pas les 12 années ;
- une épargne brute située à hauteur de 20 % des recettes réelles de fonctionnement en moyenne.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Le budget de la Région doit ainsi s'inscrire dans une programmation pluriannuelle budgétairement soutenable, tant en investissement qu'en fonctionnement (PPI/PPF).
Cette programmation pluriannuelle est actualisée régulièrement puis elle est intégrée à la Trajectoire d'Équilibre (TE) dont la mise à jour est faite chaque année en fonction des éléments législatifs et réglementaires ou du contexte social et économique du territoire. L'actualisation en cours de la TE prendra en considération toutes les conséquences budgétaires de la crise sur le budget régional et fixera un nouveau cadre pour retrouver des ratios assurant les équilibres budgétaires et financiers et la confiance de ses partenaires externes, financiers et institutionnels pour les années à venir. Elle reprendra les engagements liés aux programmations en cours et les nouveaux programmes européens 2021/2027 ainsi que le plan de relance de l'État.

6. LA CERTIFICATION DES COMPTES

Pour mémoire, il est de nouveau spécifié que la Région s'est portée volontaire pour la certification de ses comptes. A ce titre, **l'exercice de 2020 constituera le premier examen à blanc, suivra le deuxième exercice à blanc (les comptes de 2021) ;** les prévisions budgétaires intégreront donc de nouvelles catégories d'écriture, notamment au niveau du rattachement des charges et des produits, des provisions et de la mise à jour de l'actif. Certaines d'entre elles ne seront pas neutres sur les équilibres budgétaires. Le professionnel du chiffre spécifiquement choisi pour la certification à blanc a été notifié en septembre 2020. Les missions du commissaire aux comptes sont organisées sur des normes d'exercice professionnel (NEP), homologuées par arrêté et dont les principaux travaux concourant à la certification des comptes sont présentés ci-après :

- Phase 1 : planification (prise de connaissance de l'entité et de son environnement) ;
- Phase 2 : audit de bilan d'ouverture (uniquement sur le premier exercice), phase préliminaire (audit des procédures de contrôle interne et des systèmes d'informations) ;
- Phase 3 : audit des états financiers (procédure de contrôles des comptes annuels, synthèse des contrôles et expression de l'opinion).

7. HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE (ART.L.4312-1 DU CGCT)

7.1. LE BUDGET DE LA RÉGION (BUDGET PRINCIPAL)

7.1.1. Analyse rétrospective

En mouvements réels, les évolutions sur la période 2013-2019 peuvent être résumées comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

	CA Régio…						
	2013	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
recettes réelles de fonctionnement	522,4	558,4	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9
dépenses réelles d'exploitation	362,8	385,3	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0
épargne de gestion	**159,5**	**173,1**	**173,4**	**105,9**	**154,2**	**142,8**	**166,9**
intérêts dette	10,1	9,2	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2
épargne brute	**149,4**	**163,9**	**164,9**	**94,6**	**137,7**	**122,1**	**143,7**
remboursement dette	19,9	19,9	19,9	52,0	35,9	37,4	40,0
épargne nette	**129,5**	**144,0**	**145,0**	**42,6**	**101,8**	**84,7**	**103,7**
dépenses d'équipement	281,0	440,5	590,0	528,3	603,3	534,3	397,5
recettes propres d'investissement	154,0	104,0	176,8	182,8	317,9	229,7	218,4
recours à l'emprunt	0,0	62,4	299,0	331,1	239,0	198,5	80,0
fonds de roulement final	160,2	34,4	0,7	29,0	84,4	63,0	67,6
endettement	308,5	350,9	565,7	825,3	1 028,40	1 189,50	1 229,50
dette/EB	**2,1**	**2,1**	**3,4**	**8,7**	**7,5**	**9,7**	**8,6**

Fin 2019, l'endettement de la Région est de 1 229,5 M€, soit 8,6 années d'épargne brute, tel qu'indiqué dans le rapport de présentation du Compte Administratif pour l'exercice 2019.

7.1.2. Réalisation du Budget 2020

Le Budget 2020 a été équilibré, en dépenses et recettes et en mouvements réels, à 982,0 M€, selon la répartition suivante :

En millions d'€	budget principal		total
Crédits de Paiement	fonctionnement	investissement	
dépenses	436,7	545,3	982,0
recettes	559,3	422,7	982,0

Il a été amendé par un Budget Supplémentaire et 2 Décisions Modificatives à ce jour.

La structure budgétaire en dépenses est de 56 % en investissement et 44 % en fonctionnement.

A fin septembre 2020, les réalisations en dépenses et recettes sont les suivantes :

Dépenses 2020 (en M€)				
		prév.	**réal.**	**r/p**
fonctionnement	AE	196,2	154,6	78,8%
	CP	436,7	277,9	63,6%
investissement	AP	309,5	163,3	52,8%
	CP	545,3	204,0	37,4%
total	**AP/AE**	**505,7**	**317,9**	**62,9%**
	CP	**982,0**	**481,9**	**49,1%**

En dépenses, les prévisions d'engagement sont réalisées globalement à 62,9 % soit 78,8 % pour la section de fonctionnement et 52,8 % pour la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Les prévisions de crédits de paiement sont réalisées globalement à 49,1 % dont 65,6 % en fonctionnement et 37,4 % en investissement.

À fin 2020, hors opérations financières et liaison avec les budgets annexes, les perspectives de réalisation sont d'environ 827,4 M€ (en mouvements réels) compte tenu d'un mandatement traditionnellement plus important en investissement au second semestre.

En recettes, à fin 2020, hors opérations financières et liaison avec les budgets annexes, les perspectives de réalisation sont d'environ 826,1 M€ sans intégration à ce stade du recours à l'emprunt (cf. Tableau ci-dessous). Le recours à l'emprunt en fin d'exercice sera mesuré par rapport au besoin réel de l'équilibre budgétaire.

	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réal/Prév.
fiscalité	387 240 481,00	400 581 261,50	103,45 %
fiscalité directe	98 319 416,00	101 571 482,30	103,31 %
fiscalité indirecte	288 921 065,00	299 009 779,20	103,49 %
dotations	116 511 000,00	116 574 706,00	100,05 %
suvbventions	142 520 390,00	161 127 229,21	113,06 %
FEDER	40 821 940,00	42 800 000,00	104,85 %
FSE	42 900 000,00	38 719 591,50	90,26 %
FEADER	2 200 000,00	691 434,90	31,43 %
Etat	53 235 000,00	77 341 562,82	145,28 %
Autres	3 363 450,00	1 574 639,99	46,82 %
Autres recettes	44 876 600,00	26 076 518,49	58,11 %
produits	13 276 600,00	6 150 000,00	46,32 %
FCTVA	30 400 000,00	19 656 318,49	64,66 %
cessions	1 200 000,00	270 200,00	22,52 %
résultat antérieur 2018	171 686 486,89	121 686 486,89	70,88 %
emprunt	119 203 375,11	119 203 375,11	100,00 %
total recettes 2020	982 038 333,00	945 249 577,20	96,25 %

En recettes, les réalisations sont estimées à hauteur de 945,3 M€ soit 96,25 % par rapport à la prévision avec un recours à l'emprunt évalué à 175 M€ non ajusté à ce stade de l'exercice.

7.2. GESTION DE LA DETTE

En application des dispositions de l'article L. 4312-1 du CGCT, veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à la gestion active de la dette de notre Collectivité.

7.2.1. Le contexte de la gestion de dette de la Région

a) Les conditions de taux d'intérêts

- **Les taux monétaires à court terme**

Les mesures prises par les principales banques centrales pour soutenir les marchés et maintenir un niveau de liquidité satisfaisant ont tiré les taux à court terme vers le bas.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Ainsi, les principaux indices monétaires sont passés en territoire négatif depuis plusieurs exercices.

Dans le contexte économique et financier actuel (inflation faible, croissance négative etc.), les taux monétaires ont de nouveau reculé. La visibilité est très bonne sur leur maintien des taux monétaires à de très bas niveaux. Les indices monétaires devraient donc rester durablement négatifs.

- **Les taux à long terme**

Face aux incertitudes liées à la crise sanitaire, l'ensemble de la courbe des taux a été affecté à la baisse. Depuis octobre 2018, on observe une baisse prononcée des taux à long terme qui ont atteint des niveaux encore plus favorables que ceux observés durant l'été 2016. La crise sanitaire a accentué cette tendance avec des périodes de forte volatilité.

Ainsi, le taux de swap 10 ans (taux de référence hors marge bancaire pour un emprunt sur une durée de 20 ans amortissable) se trouve en territoire négatif et a connu plusieurs périodes de forte volatilité. Depuis mi-avril le taux de swap 10 ans est négatif.

L'OAT à 10 ans (taux de référence hors marge pour une émission obligataire réalisée sur une durée de 10 ans in fine) est également en territoire négatif depuis l'été 2020.

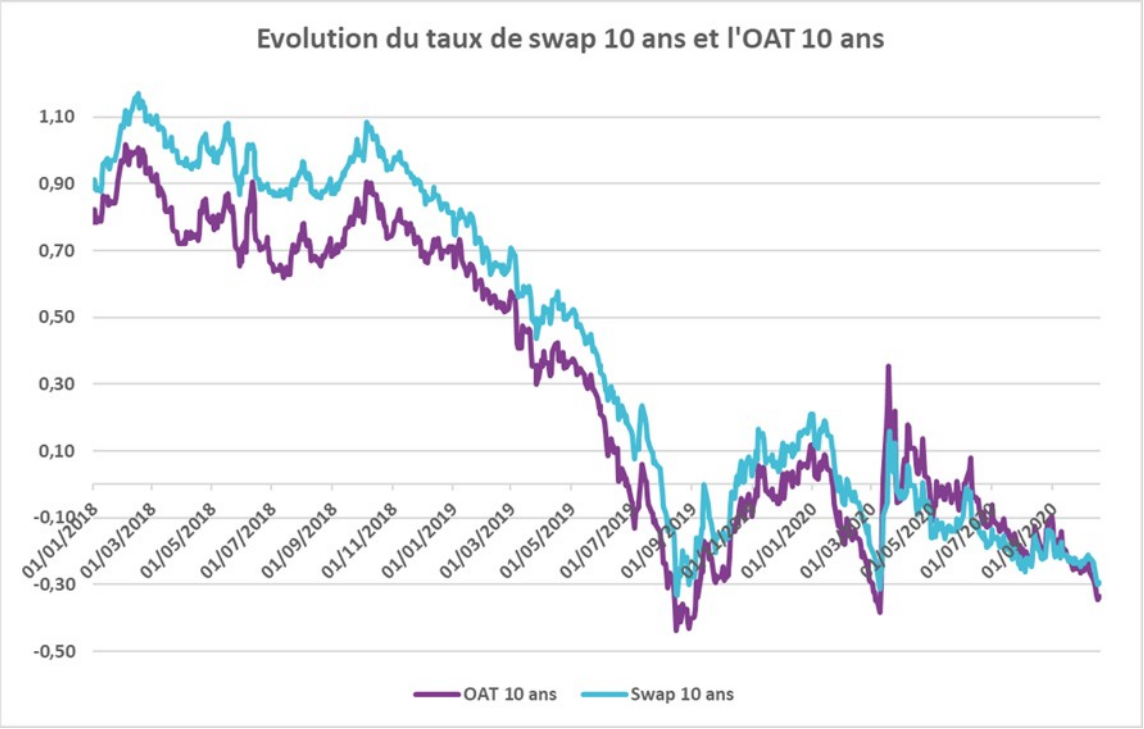

b) Les conditions de financement

Sur le marché bancaire, les conditions de financement sur le long terme sont actuellement très favorables, en raison principalement du contexte de marché qui conduit à des cotations de taux hors marges bancaires négatives ou proches de zéro sur des durées de 15 à 20 ans amortissables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Cependant, il est constaté un rehaussement des marges bancaires. Les établissements bancaires profitent de la baisse des taux pour augmenter leurs marges tout en offrant des taux très attractifs. Par ailleurs, les banques cherchent à reconstituer leurs profits en augmentant leurs marges de crédit vis-à-vis des ménages et des entreprises mais également vis-à-vis du secteur public.

Depuis le début de l'année, il est observé une remontée des marges bancaires de +30 pb en moyenne par rapport à la même période de l'année dernière sur des durées benchmark de 15 ans et 20 ans amortissables. Les dernières consultations bancaires affichent des marges qui varient entre 70 pb et 120 pb contre 50 pb à 80 pb précédemment. Les disparités des conditions financières proposées sont par ailleurs importantes entre les établissements.

Malgré la hausse des marges, les conditions de marché permettent aux collectivités d'obtenir des financements très attractifs (les collectivités continuent de bénéficier des cotations de taux inférieurs à 1 % sur 15 ans). Les liquidités sont également présentes avec des taux de couverture satisfaisants, bien que légèrement inférieurs à ceux observés au premier semestre 2019.

Le marché obligataire est également très dynamique. Les collectivités locales ont profité du niveau de l'OAT (en territoire négatif) et du maintien des spead à leurs niveaux pré-crise pour émettre des volumes conséquents. Les émissions obligataires permettent aux collectivités de diversifier leurs sources de financement et de profiter de la performance des marchés.

Depuis le début de l'année, les collectivités ont émis un volume de 2.4 milliards d'euros contre 1.1 milliards sur l'année 2019.

7.2.2. La stratégie de gestion de dette de la Région

La stratégie de gestion de dette de la Région s'oriente principalement autour de 3 axes complémentaires :

- Anticiper la sécurisation des besoins de financement de la Région ;
- L'optimisation des frais financiers au regard des marchés financiers, tout en limitant la sensibilité de son encours aux risques de marché ;
- La souplesse de l'encours afin de pouvoir s'ajuster aux contraintes d'exécution budgétaire.

a) Retour sur le volume de l'encours de dette de la Région au 1er janvier 2021

Au 1er janvier 2021, l'encours de dette de la Région s'établira à 1 240 M€.
L'extinction contractuelle (hors prise en compte des prochaines mobilisations d'emprunt) est présentée ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

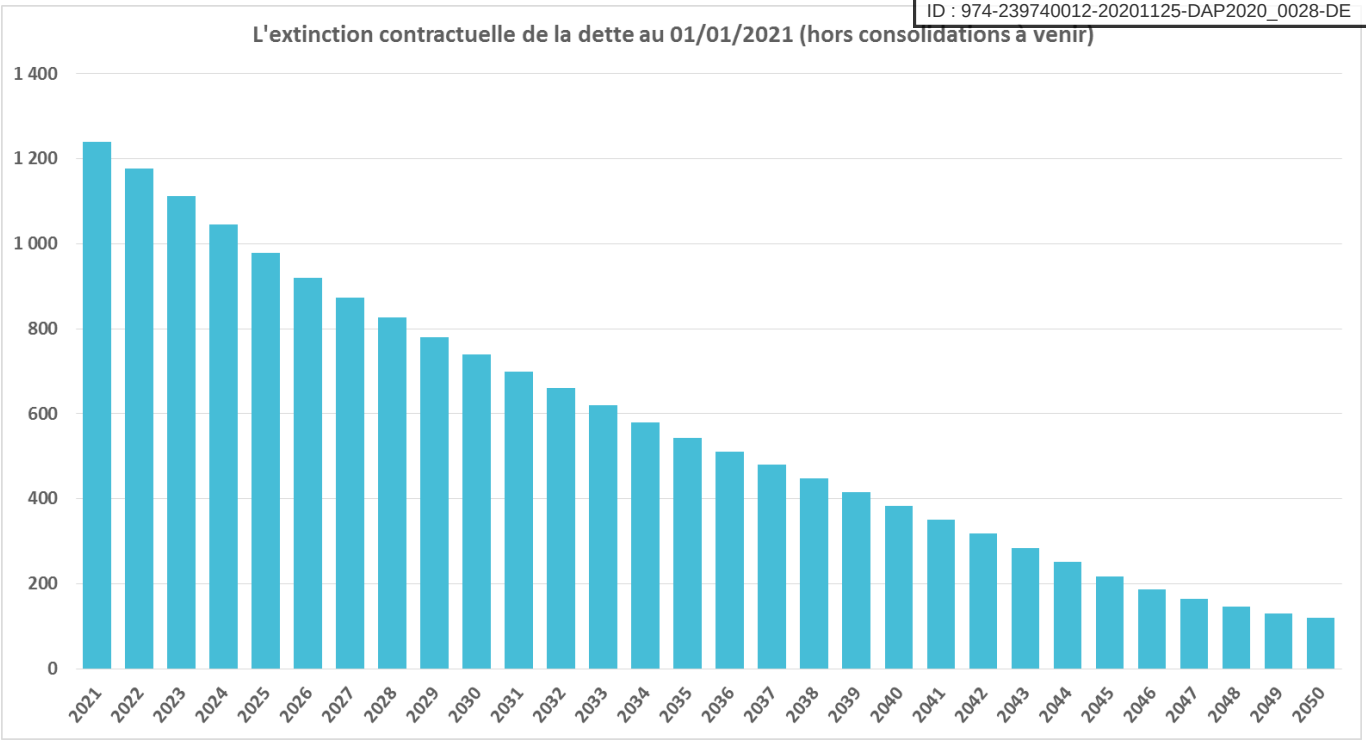

b) Le coût moyen de l'encours de dette

La Région affiche un coût moyen de la dette de 1,61 % au 01/01/2021.

	Encours au (en €)	01/01/2021 (en %)	*Coût estimatif* (en %)
Exposition Taux fixe	**642 451 092**	**52%**	**2,07%**
Exposition taux variable	**575 158 908**	**46%**	**1,11%**
Eonia	57 603 000	5%	0,00%
Euribor 3M	24 325 258	2%	0,76%
Euribor 6M	25 789 474	2%	0,25%
Livret A	442 500 000	36%	1,33%
TAM / TAG	24 941 176	2%	0,81%
Exposition Structurée	**22 944 677**	**2%**	**1,72%**
Total (consolidé)	**1 240 554 677**	**100%**	**1,61%**

L'encours de dette de la Région est diversifié afin d'apporter à la fois de la visibilité sur l'évolution de la charge financière mais également pour optimiser le coût de la dette.
Au 1er janvier 2021, la part fixe de l'encours représentera 52 % de l'encours total. Cette part apporte de la visibilité sur le niveau de la charge financière de la Région.
La Région profite également du bas niveau des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable qui représente également 46 % de l'encours.

L'encours dit « structuré » représente 2 % de l'encours global est assimilable à des quasi taux fixe. Cette exposition est classée 1-B au sens de la Charte Gissler, c'est-à-dire la catégorie la plus sécurisée après le 1-A (98 % de l'encours de la Région). La Région n'a jamais recouru à des emprunts structurés toxiques ou volatils pouvant entraîner une forte dégradation des taux d'intérêt.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Enfin, l'encours de dette garantie de la Région atteindra 59 M€ au 01/01/2021 avec une annuité de 2.9 M€.

3. L'UTILISATION DU PROGRAMME NEU CP DE LA RÉGION (BILLET DE TRÉSORERIE)

La Région Réunion a mis en place un programme de billet de trésorerie, qui a pris effet début 2019, pour répondre à ses besoins de financement à court terme et optimiser sa gestion financière. Sur le principe il s'agit d'un outil financier équivalent à une ligne de trésorerie. Il n'en diffère que par son aspect désintermédié, c'est-à-dire que la collectivité ne passe plus par un établissement bancaire pour obtenir des financements à court terme, mais va les chercher directement sur le marché financier.

La conséquence d'un échelon intermédiaire en moins dans cet approvisionnement de financement est un coût du crédit réduit, qui par ailleurs dans les conditions particulières actuellement offertes par le marché financier, abouti à un coût du crédit négatif, autrement dit à un versement d'intérêt au profit de la collectivité pour emprunter à court terme.

La Région est en mesure de capter ces conditions attractives compte tenu de son niveau de notation par une agence autorisée (Fitch, note court terme de la Région : F1), et par suite d'un processus d'agrément auprès de la Banque de France pour un montant plafond de 150 M€.

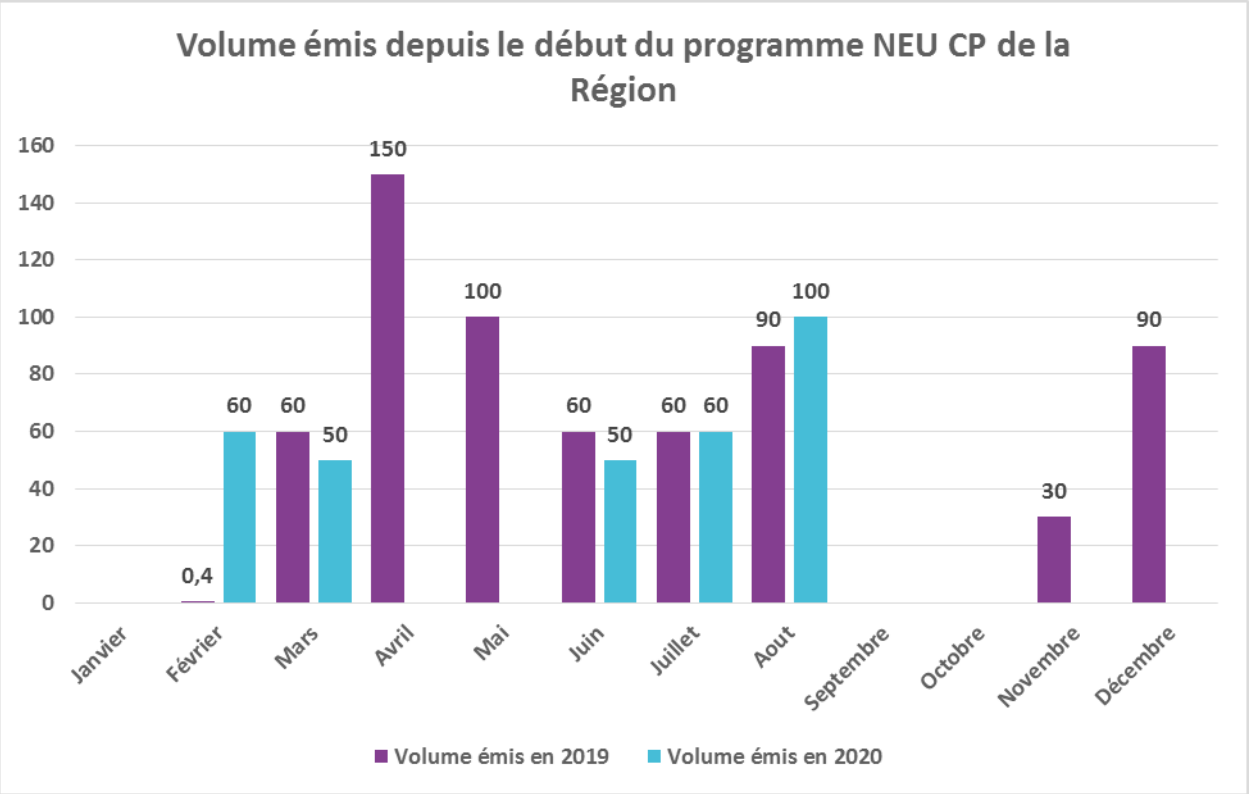

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

La collectivité a émis de manière cumulative un montant de 960,4 M€ depuis le lancement de son programme de NeuCP. La Région a utilisé son programme à son maximum soit 150 M€ en avril 2019.

Ces émissions ont permis à la Région de couvrir ses besoins de trésorerie et généré des produits financiers pour près de 300 K€.

7.3. LE BESOIN DE COUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ENGAGÉES ANTÉRIEUREMENT

Comme indiqué dans l'état normalisé sur la gestion pluriannuelle annexé au compte administratif 2019, les engagements de la collectivité à fin 2019 sont ainsi évalués :

– en investissement : les mandatements qui resteraient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 1 660,14 M€, soit environ 4,18 années de mandatement sur la base des réalisations 2019.

– en fonctionnement : les mandatements qui restaient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 508,36 M€, soit 1,87 années des réalisations 2019.

Pour la préparation du BP 2021, il conviendra de mesurer les besoins de crédits de couverture à fin 2020. Pour chacune des sections, ces besoins constituent réglementairement des dépenses obligatoires et impacteront l'ouverture des nouvelles capacités d'engagement.

L'ensemble des éléments ci-dessus exposés constitueront le contexte financier pour l'élaboration du projet de Budget Primitif de l'année 2021.

Conclusion sur les propositions d'orientations pour le BP 2021 :

Les orientations budgétaires pour 2021 visent toujours le respect des engagements pris au titre du Protocole de Matignon signé le 14 octobre 2010 et l'achèvement de la construction de la Nouvelle Route Littorale, la poursuite de la relance par un haut niveau d'investissement pour stimuler la commande publique, les aides aux communes et le soutien aux secteurs touristique, évènementiel et la formation.

Il est ainsi proposé :
- d'actualiser la programmation pluriannuelle en investissement et fonctionnement à partir des éléments issus du nouveau projet de mandature ainsi que les compétences propres de la Région intégrant les programmations européennes et le plan de relance ;

- d'actualiser la trajectoire d'équilibre budgétaire à l'horizon 2021 afin de vérifier la soutenabilité budgétaire de la programmation pluriannuelle ci-dessus définie ;

- de maintenir l'épargne à un haut niveau compte tenu de la stratégie de financement faisant appel à un niveau conséquent de recours à l'emprunt et donc une augmentation de l'annuité de la dette qui viendrait impacter l'épargne dégagée ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- de poursuivre les travaux de la certification des comptes ;

- de poursuivre la fonction d'Autorité de gestion des fonds FEDER, INTERREG et FSE pour les prochains POE, avec une gestion budgétaire dans les nouveaux budgets autonomes ;

- de maintenir la notation de la dette long terme de la collectivité afin de préserver l'accès direct de la collectivité au marché obligataire ;

- s'agissant de la dette de la Région, il est proposé de maintenir inchangé sa structure actuelle et de conduire, si besoin était, l'opération de remboursement anticipé et temporaire de l'encours auprès de la BFT/Crédit Agricole ;

- d'utiliser le programme de billets de trésorerie et ce en complément des lignes de trésorerie actuellement disponibles ;

- poursuivre la démarche d'optimisation des outils d'ingénierie financière et rechercher de nouveaux financements à travers une veille active des offres du marché financier.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

RESSOURCES HUMAINES

1. LES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRE ET DÉCRET N° 2016-841)

1.1. LES EFFECTIFS

L'effectif total rémunéré au 31 août 2020 est de 2 852 agents tous statuts confondus.

Cet effectif est réparti comme suit :

Répartition des effectifs par statut

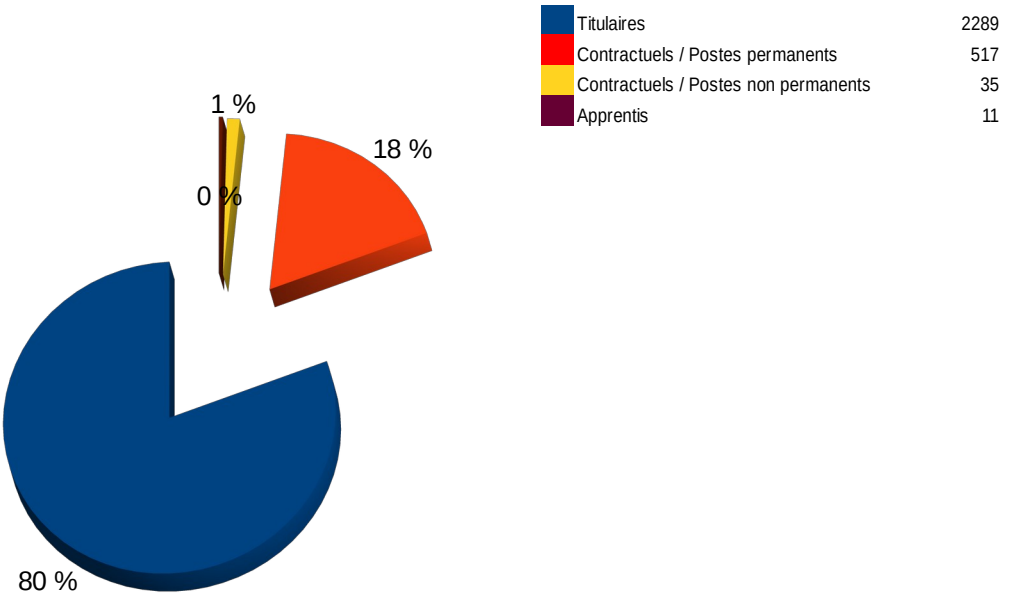

Répartition des effectifs par structure

La répartition des agents par grandes structures est relativement stable d'une année sur l'autre.



Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Répartition des effectifs permanents par catégorie

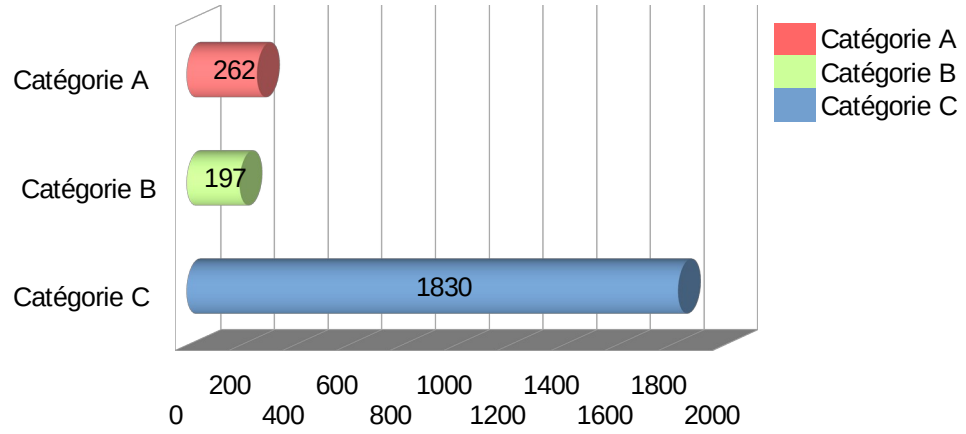

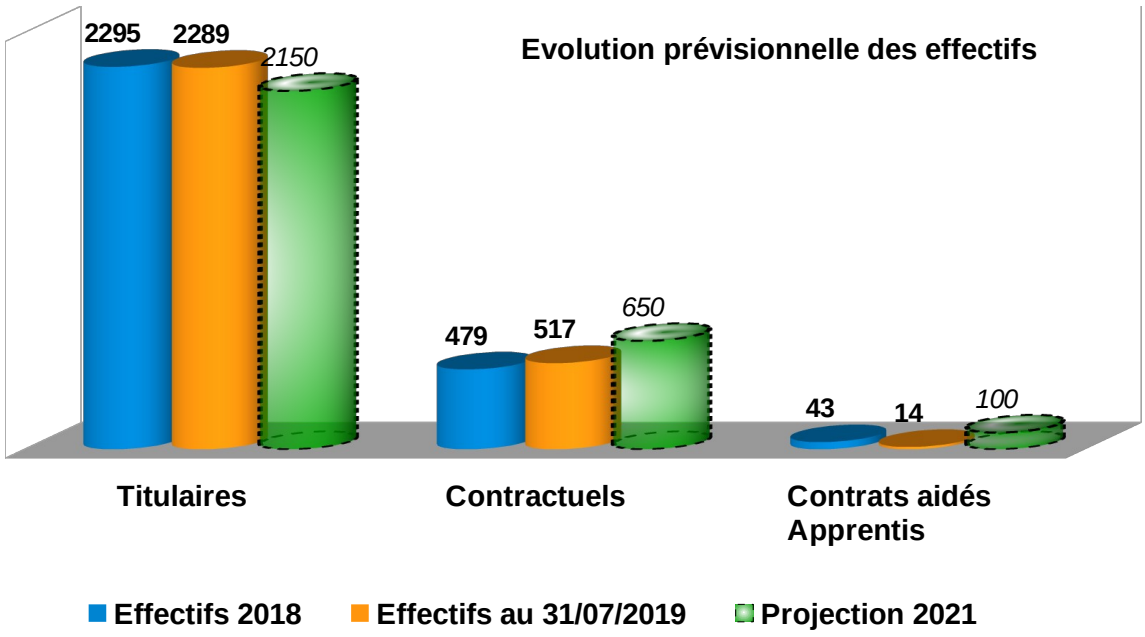

1.2. LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont réparties comme suit :

Dépenses de personnel (hors frais annexes)	CA 2019 (K€)	Projection 2020 (K€)	*Prévisionnel 2021 (K€)*
Traitement + Charges	132 645	132 119	*133 441*
NBI	387	390	*394*
Régime Indemnitaire / IFSE	12 465	13 042	*14 552*
Prime semestrielle Article 111 / CIA	1 890	1 916	*1 900*
Heures supplémentaires	933	824	*850*
Total	**148 320**	**148 291**	***151 137***

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

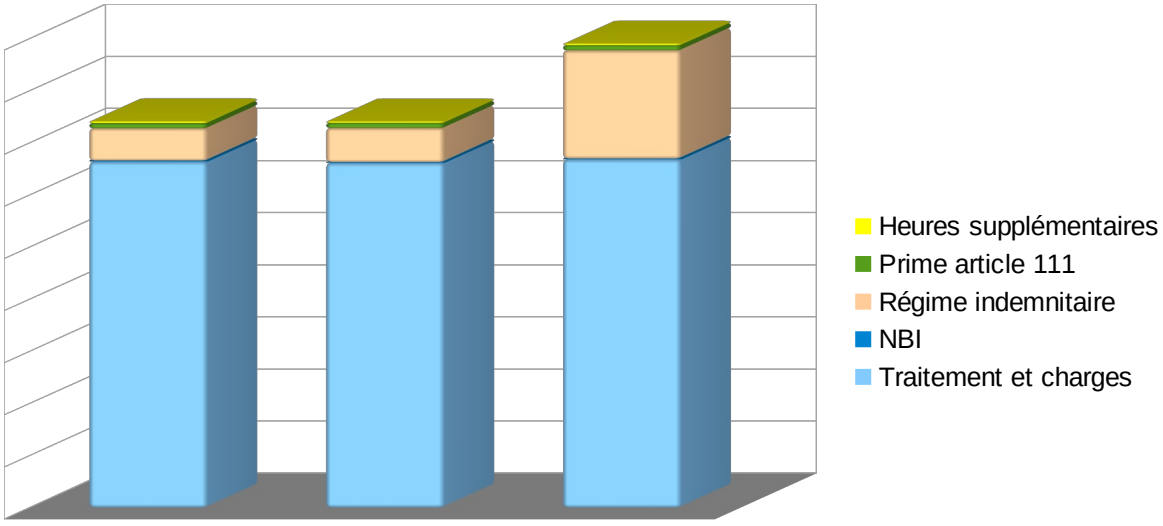

Projection 2020 : 148 291 K€
CA 2019 : 148 320 Prévisionnel 2021 : 151 137 K€

Outre les incidences mécaniques liées au « Glissement, Vieillesse, Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, les projections pour 2021 ont notamment pris en compte la mise en œuvre du RIFSEEP suite à la décision de la Commission Permanente du 27/10/2020 ainsi que les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services notamment en lien avec la gestion des PO FEDER (REACT UE et nouveaux programmes opérationnels 2021-2027).

1.3. AVANTAGES EN NATURE

1.3.1. Logements

✗ Établissements d'enseignements

LYCÉES PUBLICS ÉDUCATION NATIONALE ET AGRICOLES			
Répartition des logements affectés aux personnels des établissements publics (Année scolaire 2019/2020)			
Type de concession	**Personnels d'État**	**Personnels Territoriaux**	**Total logements affectés**
Nécessité Absolue de Service (NAS)	218	84	302
Utilité de Service (US)	2	0	2
Convention d'Occupation Précaire (COP)	4	1	5
Total logements affectés (personnels Etat et ATTEE)	**224**	**85**	**309**
*Dont dérogations enregistrées sur des NAS**	*35*	*2*	*37*

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Logements affectés à d'autres établissements (cités scolaires ou établissements agricoles)	**19**
Logements sans affectations	**11**
TOTAL du parc de logement (affectés + sans affectation)	**339**
(*) Pour information : situation des bénéficiaires sur l'année scolaire	

✗ **Services centraux et routes**

Type de concession	Personnel Territorial
Nécessité Absolue de Service	4
Total occupés	**4**

1.3.2. Véhicules

Dans le cadre de la mise en œuvre des précédentes préconisations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des véhicules, la collectivité a opéré en 2017 un travail de fiscalisation des véhicules affectés aux agents et aux élus dès lors que l'utilisation de ces véhicules représentait un avantage en nature du fait du remisage à domicile.

160 agents bénéficient d'un véhicule de service qui sont donc fiscalisés dans le cadre des dispositions applicables aux avantages en nature.

1.4. TEMPS DE TRAVAIL

Temps plein	Temps partiel			ETP
	de 90% à moins de 100 %	de 80 % à moins de 90 %	moins de 80 %	
2 766	13	67	6	**2 836,00**

2. POURSUIVRE LA MODERNISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LA SÉCURISATION DES ACTES ET DES PROCÉDURES

En matière de gestion des Ressources Humaines, la collectivité entend poursuivre la démarche engagée depuis quelques années de sécurisation des actes et des procédures et de modernisation des pratiques. La crise sanitaire liée au Covid-19 a par ailleurs fortement impacté le fonctionnement des services de la collectivité en 2020. Les mesures prises par la collectivité en matière de gestion dématérialisée a permis de maintenir un très bon niveau de fonctionnement des services. Les réflexions seront bien sûr poursuivies dans ce domaine afin de permettre à la collectivité de moderniser encore davantage son mode de

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

fonctionnement tout en veillant à garantir un accès permanent au service public pour l'ensemble de la population.

2.1. CONTRAT DE CONFIANCE

Dans le cadre du contrat de confiance signé entre la Région et l'État en juin 2017, la collectivité s'est engagée à respecter un taux maximal d'évolution annuelle des frais de fonctionnement de + 1,25 %. Ce processus de rationalisation des effectifs a contribué à la stabilisation des dépenses de personnels constatés depuis 2018 et a été poursuivi en 2020 malgré les allégements accordés en raison de la crise sanitaire. Cette démarche sera maintenue en 2021 afin de permettre à la collectivité de respecter ses engagements et de disposer des marges de manœuvre nécessaires à la réalisation des orientations stratégiques.

2.2. CERTIFICATION DES COMPTES : DÉMARCHE DE CONTRÔLE INTERNE ET FORMALISATION DES PROCÉDURES

Le processus de certification des comptes relève d'une démarche volontaire de la collectivité qui s'est portée candidate pour expérimenter ce dispositif novateur au sein de la fonction publique. Depuis 2017, plusieurs points d'étape ont été réalisés avec la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui a eu l'occasion de relever les nombreuses avancées positives réalisées par la démarche notamment au niveau de la gestion des ressources humaines et de la paie.

Dès la fin 2018 et dans le cadre des travaux relatifs à la certification des comptes, des réflexions avaient été engagées sur les procédures internes. Sur la base d'une cartographie des risques RH, finalisée vers le mois de mai 2019, des procédures ont été formalisées dans les principaux domaines de la DRH. Ces éléments font partie du Dossier Permanent de la certification des comptes.

La démarche de modernisation de la Gestion des Ressources Humaines a d'abord concerné la formalisation des procédures RH au titre de la certification des comptes avec pour objectif d'« assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes ». Elle concerne particulièrement les aspects financiers de la gestion des Ressources Humaines : mise en place d'« un dispositif formalisé de contrôle de la paie des agents de la Région » (recommandation R5). A cet effet, un plan d'actions étalé sur trois ans a été adopté, avec une première phase de mise à jour des processus de contrôle de paie sur la période 2018-2020. La sécurisation des actes et des procédures concerne également les autres aspects non financiers de la Gestion des Ressources Humaines. C'est précisément dans ce cadre que la DRH a engagé une mise à jour des procédures à l'exemple des procédures de recrutement suite à la publication du décret n° 2019-1414 qui a profondément modifié le cadre réglementaire. Cette nouvelle procédure a été mise en œuvre et a fait l'objet de plusieurs communications à destination des agents et de l'encadrement. Outre la diffusion des offres d'emplois sur le site commun aux 3 fonctions publiques (https://www.place-emploi-public.gouv.fr/), la collectivité a également profité de cette mise à jour pour mettre à disposition des candidats un espace de téléservice permettant le dépôt des candidatures sur son site internet. Des perfectionnements sont encore envisagés sur cet espace en vue d'une plus grande gestion dématérialisée des offres d'emplois.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Outre le processus de certification des comptes, cette démarche de modernisation se traduit surtout par le renforcement d'une culture de contrôles internes.

En ce sens, par délibération du 8 juillet 2019, la Région s'est dotée de services dédiés à l'amélioration du contrôle interne (Pôle Audit et Systèmes de gestion sous l'autorité du DGA Affaires européennes, fonds structurels et expérimentations). Cette politique pénètre l'ensemble de la gestion RH et a d'abord été mise en œuvre sur les aspects financiers (contrôle des RIB, NBI, SFT, IHTS…) et doit s'étendre à l'ensemble des autres aspects non financiers (contrôle des saisies sous le système d'information RH / SIRH : identité, carrières, affectation…). Il s'agit de contrôles croisés formalisés et documentés de manière régulière.

2.3. GESTION DES EMPLOIS

Les réflexions sur la nécessaire modernisation de la gestion des ressources humaines ont par ailleurs mis en évidence la nécessité d'une optimisation du process de gestion des emplois afin de passer d'une gestion statutaire des postes à une gestion fonctionnelle des emplois dans une perspective de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Un état des lieux des emplois a été réalisé et une mise à jour du tableau des emplois est proposée afin de rendre ce tableau plus cohérent avec la situation réelle des emplois. La gestion statutaire des postes sera par ailleurs facilitée par une nouvelle présentation du tableau des emplois par cadre d'emplois. Cette présentation permettrait de limiter les besoins de création de poste pour les avancements de grade au sein d'un même cadre d'emplois.

Afin de permettre le bon fonctionnement des services et au regard des dispositions de la loi n° 84-53 modifiée, il est également proposé de rendre l'ensemble des postes de la collectivité éligibles aux dispositions de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Les niveaux de recrutement sont fixés par référence respectivement aux niveaux de diplôme requis pour se présenter au concours externe des grades correspondants. Les niveaux de rémunération sont fixés quant à eux par référence à la grille indiciaire correspondant à l'emploi ou au grade concerné. Aussi, les agents contractuels pouvant justifier d'une durée de service d'au moins six ans au sein de la collectivité sur un emploi de même catégorie pourront bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, conformément aux dispositions de l'article 3-4 de la loi 84-53 précitée.

2.4. SITUATION DES AGENTS CONTRACTUELS

Depuis plusieurs années, la collectivité s'est engagée dans une démarche forte de pérennisation de la situation des agents contractuels. Ces orientations avaient notamment été arrêtées par la Commission Permanente dans le cadre de la définition du plan d'accès à l'emploi titulaire suite à la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (dite loi SAUVADET).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Suite à la modification de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et à la publication du décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, la collectivité confirme sa volonté de poursuivre la pérennisation de la situation des agents contractuels, et ce dans le cadre des dispositions du statut général de la fonction publique. Ainsi, après avoir engagé une réflexion et entamé des discussions avec les services de la Préfecture, la collectivité envisage de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions réglementaires dans les meilleurs délais tout en veillant à préserver la situation individuelle des agents.

Par ailleurs, la collectivité poursuivra bien sûr la démarche de nomination des agents lauréats des concours de la fonction publique, au regard des postes disponibles et des besoins des services.

Enfin, s'agissant de la possibilité de procéder à des recrutements sans concours sur les premiers grades de catégorie C au titre de l'article 38 de la loi n° 84-53, la collectivité réaffirme sa volonté de poursuivre la démarche de pérennisation des emplois tout en veillant au respect du principe d'égal accès à l'emploi public. Dans ce cadre, le nombre de postes concernés par un recrutement sans concours sur les premiers grades de catégorie C au titre de l'article 38 de la loin° 84-53 du 26 janvier 1984 sera fixé par l'assemblée délibérante sur la base d'un critère d'ancienneté. Les procédures spécifiques de recrutement en vue de pourvoir ces postes seront lancées par référence aux dispositions du décret n° 2019-1414. Au titre de 2021, ce sont 231 procédures de recrutement sans concours qui sont envisagées, correspondant aux postes occupés par les agents ayant plus de trois ans d'ancienneté.

2.5. TEMPS DE TRAVAIL

Dans le cadre des travaux engagés au titre de la certification des comptes, des opérations de contrôle formalisé ont également été mises en œuvre concernant les temps de présence des agents.
Il convient de rappeler que la collectivité a mis en place le pointage physique ou dématérialisé depuis plusieurs années. Une nouvelle version du logiciel KELIO de gestion des temps de travail sera installée courant novembre 2020 et sera interfacée avec le Système d'Information RH offrant ainsi de nouvelles fonctionnalités en matière de gestion des temps de travail.

Les opérations de contrôle seront poursuivies et feront l'objet d'une formalisation afin de pouvoir être utilisées dans le cadre des travaux liés à la certification des comptes.

Plusieurs organisations de travail existent au sein de la collectivité notamment suite aux différents transferts de compétences (lycées, routes nationales, CREPS…). Afin de préserver le fonctionnement du service public, les organisations existantes au niveau de l'État ont été maintenues. Un état des lieux sur ces situations spécifiques sera réalisé en lien avec les services concernés et le Comité Technique afin d'aboutir à une formalisation des différentes organisations du temps de travail existantes au sein de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

2.6. MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le régime indemnitaire actuel des agents de la Région Réunion est basé sur l'attribution mensuelle des primes réglementaires afférentes à chaque grade et d'un versement de primes, modulable semestriellement, en fonction de la manière de servir des agents. Le régime indemnitaire, dans sa partie mensuelle, a été élaboré selon une approche par grades.

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 « portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État » (RIFSEEP), était progressivement transposable à la fonction publique territoriale entre 2015 et 2020.

Suite à la publication des derniers textes réglementaires au cours du 1er semestre 2020, des réunions de travail avaient été organisées avec les représentants du personnel en vue de la mise en œuvre de ce dispositif à la Région.

Après l'avis favorable du Comité Technique réuni le 15 octobre dernier, la Commission Permanente du Conseil Régional réuni le 27/10/2020 a validé le nouveau dispositif RIFSEEP qui sera mis en œuvre à la Région à compter du 1er janvier 2021.

Le nouveau régime indemnitaire comporte deux éléments, tenant compte à la fois, du niveau de fonction occupé par l'agent, du grade détenu, de l'expérience professionnelle et du résultat individuel :

- **Une indemnité de fonction, sujétions, expertise (IFSE**), forfaitaire en fonction du niveau de fonction occupé. Un décret fixe pour chaque cadre d'emplois le nombre de groupes de fonctions dans lesquels seront rattachés les postes selon des critères professionnels (encadrement, pilotage, expertise, sujétions…).

- **Un complément individuel annuel (CIA)** lié à la manière de servir, telle qu'évaluée lors des entretiens annuels, et dont le montant ne pourra dépasser un certain pourcentage de l'IFSE. Le CIA sera composé de 2 parties servies semestriellement et basées sur l'assiduité des agents et sur les résultats professionnels obtenus.

Ce dispositif sera mis en vigueur en 2021 et un bilan sera présenté au Comité Technique à l'issue de la première année de mise en œuvre afin d'échanger sur les ajustements éventuels à opérer.

2.7. AVANCEMENT ET PROMOTION

Les attributions des commissions administratives paritaires (CAP), composées de représentants de l'administration et du personnel, sont recentrées sur l'examen des décisions individuelles défavorables aux agents (refus de titularisation ou de formation ou de temps partiel, discipline, etc.)

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Auparavant, les CAP donnaient un avis préalable sur les décisions individuelles de mutation, de mobilité, d'avancement et de promotion interne (détachement entrant, accueil en disponibilité, avancement de grade, etc.). Depuis le 1er janvier 2020, elles ne sont plus compétentes en matière de mutation et de mobilité ; et à partir du 1er janvier 2021, elles ne le seront plus en matière d'avancement et de promotion.

Ce sont **des lignes directrices de gestion (LDG)**, qui fixent dorénavant les orientations générales relatives aux mutations et aux mobilités dans la fonction publique de l'État et celles concernant les avancements et les promotions dans toute la fonction publique. Les décisions individuelles au titre de l'année 2021 seront prises sur le fondement des LDG.

2.8. DIALOGUE SOCIAL

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique consacre un volet important au dialogue social. Les instances représentatives du personnel (CAP, comités techniques, CHSCT) sont revues. Parallèlement, des « lignes directrices de gestion » sont instaurées.

➢ Le Comité Social Territorial

Les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont fusionnés en une instance unique : **le comité social**. Les comités sociaux seront mis en place en 2022 à l'issue des prochaines élections professionnelles.

Cette réorganisation doit permettre « de remédier à la difficulté d'articulation actuelle des compétences entre les CT et les CHSCT, en particulier en matière de réorganisation de services ».

Dans les administrations territoriales de plus de 200 agents, la loi prévoit la création, au sein des comités sociaux, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT).

Les comités sociaux auront à connaître de nombreuses questions notamment :

- le fonctionnement et l'organisation des services ;
- l'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- l'égalité professionnelle ;
- la protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agents.

Dans l'attente de la mise en place des comités sociaux, certaines dispositions de la loi du 6 août 2019 sont, à titre transitoire, applicables aux comités techniques et aux CHSCT :

- les comités techniques sont seuls compétents pour examiner l'ensemble des questions relatives aux projets de réorganisation de service ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- les comités techniques et les CHSCT peuvent être réunis conjointement pour l'examen des questions communes. Dans ce cas, l'avis rendu par la formation conjointe se substituera à ceux du CT et du CHSCT ;
- les comités techniques sont compétents pour donner un avis sur les lignes directrices de gestion et sur le plan d'action pour l'égalité professionnelle entres les femmes et les hommes.

➢ Le rapport social unique

À partir de 2021, le bilan social annuel élaboré par les administrations employeurs est remplacé par un **rapport social unique**. Ce document doit servir de support à un débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines.

➢ Plan d'Action Égalité Professionnelle

Un décret du 4 mai 2020 définit les conditions dans lesquelles les employeurs publics doivent élaborer un plan d'actions pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Plan d'Action « Égalité Professionnelle »). Selon l'article 6 *septies* de la loi du 13 juillet 1983, les mesures du plan d'action portent *a minima* sur les 4 domaines suivants :

- l'égalité de rémunération ;
- l'égalité en termes de promotion et d'avancement ;
- l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- la prévention et la lutte contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes.

L'analyse du rapport de situation comparée pourra avoir pour objectif de détecter l'existence ou non d'écarts et d'inégalité entre les femmes et les hommes, d'en trouver les raisons puis de définir les axes de progrès et un plan d'action cohérent.

Il est à noter que, d'ores et déjà, après examen en Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail, le 04 septembre 2020, la Région a adopté un protocole de lutte contre les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et les agissements sexistes, dans le cadre de la mise en œuvre d'un décret du 13 mars 2020 pris en application de l'article 80 de la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la Fonction publique.

Ce protocole prévoit un dispositif visant à faciliter les signalements, à prendre en charge les victimes et éventuellement à prendre des sanctions à l'égard des auteurs, si les actes et comportements reprochés sont avérés. Les mesures de prévention sont les suivantes :

- dans le cadre de la prévention des risques professionnels, faciliter le recensement des actes de harcèlement discriminatoire (référent HD) ;
- l'information des agents, avec notamment un projet d'affichage sur le thème : « Zéro tolérance en matière de harcèlement sexuel et sexiste » ;
- des actions de formation pour mieux connaître, prévenir et traiter le harcèlement sexuel.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Outre ces mesures de prévention, le protocole propose des procédures à mettre en œuvre pour faciliter les signalements et y donner suite.

2.9. MODERNISATION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC

✔ Organisation des services

L'organisation des services, fixée en 2016 en cohérence avec les piliers de la mandature, a régulièrement été mise à jour afin de prendre en compte les évolutions du contexte (création d'une Direction Générale Adjointe Gouvernance Partagée, rattachement à la Direction Générale des services historiquement rattachés au Cabinet, développement des antennes de proximité…).

Ces ajustements seront poursuivis après échanges avec les représentants du personnel et de la collectivité au sein du Comité Technique.

Alors que la gestion des programmes opérationnels 2014-2020 continue jusqu'en 2024, la Région, en sa qualité d'Autorité de gestion (FEDER-FSE) et d'Autorité de gestion déléguée (FEAMP), doit bénéficier d'une organisation efficiente pour les programmes opérationnels 2021-2027. Si l'essentiel de l'organisation de la gestion des fonds européens sera maintenu pour la programmation 2021-2027, l'Autorité de gestion doit tenir compte d'une part des évolutions prévues par la Réglementation communautaire en cours d'adoption (exemple : disparition de la fonction d'Autorité de certification, et création de la fonction comptable), et d'autre part d'orientations retenues au niveau national par l'Etat-membre (principalement sur le Fonds Social Européen (FSE). Les ajustements envisagés ainsi que l'évaluation des besoins humains supplémentaires pour la bonne gestion des fonds communautaires sur la période charnière 2021-2023 seront arrêtées après avis du Comité Technique en prenant en compte les enjeux majeurs pour La Réunion :

- clôture des PO 14-20 (FEDER – INTERREG -FSE) ;
- gestion et clôture de REACT UE (une enveloppe d'environ 0 à 400 M€ est potentiellement attendue) ;
- démarrage des PO FEDER/FSE+ 21-27.

Au niveau des lycées, la possibilité d'accès à la catégorie B après concours ou promotion interne sera également ouverte aux personnels d'encadrement afin de renforcer leur positionnement essentiel au bon fonctionnement des établissements sous la responsabilité fonctionnelle des proviseurs et de de leur offrir une perspective de carrière en veillant à la hiérarchisation des grades et des fonctions.

✔ Télétravail et gestion des postes de travail

La période de confinement due à la crise sanitaire a permis de mettre à profit l'expérience acquise depuis 2015 en matière de télétravail. Au-delà de cette période exceptionnelle, la collectivité entend poursuivre le développement du télétravail en prenant en compte l'ensemble des éléments (équipement informatique, espaces de travail, dématérialisation des procédures…)

En effet, pour mettre en œuvre ces nouvelles modalités de télétravail, la collectivité adapte ses moyens techniques : acquisition de postes informatiques mobiles légers

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

permettant de faire du télétravail, ouverture d'un droit d'accès momentané à distance au logiciel CITRIX en circonstances exceptionnelles, aménagement de locaux appartenant à la Région pour faire du télétravail sur des sites distants (espaces dits de « co-working »), réflexion sur des espaces de travail partagés…

En parallèle, des formations seront mises en place pour permettre aux utilisateurs de maîtriser les nouveaux outils et pour développer une culture de management par objectifs, de management d'équipe en présentiel et à distance.

✔ **Dématérialisation des actes et des procédures RH**

Au niveau de la DRH, un travail a été engagé afin de permettre une plus grande gestion dématérialisée des actes RH. Il s'agit de veiller à une dématérialisation cohérente intégrant l'ensemble du processus (génération, contrôle, signature, transmission au contrôle de légalité, notification, classement).

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche de modernisation et de dématérialisation, la collectivité a développé une extension sur son logiciel RH afin d'y intégrer les actes individuels des agents. Ce dossier électronique a vocation à remplacer progressivement le dossier physique des agents. Néanmoins, ce travail ne peut se faire que de manière progressive en lien avec le service Archives de la collectivité afin de respecter les règles en matière de classement et de conservation des documents administratifs et de protection des données à caractère personnel.

2.10. SUIVI MÉDICO-SOCIAL DES AGENTS

Au regard de la structure actuelle des effectifs et de l'état des lieux en matière médico-social, la collectivité a pleinement conscience des enjeux liés à la situation médicale des agents. Conformément à la délibération de la commission permanente du 19 juin 2020, des discussions ont été engagées avec le Centre de Gestion afin d'envisager une nouvelle convention de partenariat intégrant la volonté de la collectivité de renforcer les moyens du service médico-social.

Une attention particulière sera portée sur les aménagements des postes de travail ou la réaffectation des agents sur des postes adaptés en fonction des besoins des services.

Le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 institue une période préparatoire au reclassement (PPR) au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions. La PPR a pour vocation de sécuriser la préparation du reclassement de l'agent, en maintenant son traitement indiciaire pendant un an (au maximum), période pendant laquelle il peut effectuer des formations et des stages en immersion. Elle a pour objectifs :

- de sécuriser la situation statutaire de l'agent dans le cas où il serait reconnu inapte à exercer ses fonctions, après avis du comité médical ou de la commission de réforme.
- de préparer et qualifier l'agent si nécessaire pour l'occupation d'un nouvel emploi compatible avec son état de santé, et le cas échéant, en dehors de sa collectivité ou de son établissement d'appartenance.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Il conviendra de s'appuyer sur l'expérience acquis dans le cadre du suivi du Handicap suite aux deux conventions signées avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui a permis à la collectivité d'améliorer de manière significative le taux d'emploi des personnes porteuses de handicap qui est passé de 2,9 % à 5,56 %, avec l'objectif de dépasser le taux réglementaire de 6 % à l'issue de la convention triennale 2019-2021.

2.11. FORMATION DES AGENTS

La mise en œuvre de l'ensemble de ces chantiers devra nécessairement être accompagnée par des actions de formation en faveur des agents. Ces actions concerneront bien sûr les métiers techniques mais viseront également à permettre le développement des compétences dans les secteurs clés identifiés. Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des agents et des encadrants en matière de télétravail tant au niveau de l'utilisation des outils informatiques que dans le domaine du management par objectifs.

Les actions engagées dans le domaine de la déontologie et plus généralement en matière de culture territoriale seront bien sûr poursuivies. Une attention sera également portée sur la sensibilisation des agents sur la lutte contre la radicalisation.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

PATRIMOINE IMMOBILIER

Dès 2010, la décision a été prise de faire du patrimoine un centre de profits. En effet, par anticipation d'un cadre financier contraint marqué par une progression limitée des recettes de fonctionnement, les orientations budgétaires pour le patrimoine et l'immobilier se sont inscrites dans une dynamique de gestion patrimoniale active.

Au regard de la rareté des recettes propres de la Région Réunion, celles issues de la gestion patrimoniale doivent contribuer à l'amélioration de l'autofinancement. Elles doivent donner des marges de manœuvres nouvelles nécessaires au financement des opérations d'investissement. Une amplification des revenus locatifs du patrimoine a été demandée ainsi qu'un effort constant sur la diminution des charges de fonctionnement locative et d'assurance affectant le patrimoine régional.

D'autres objectifs de gestion saine ont été fixés, à savoir :

- régler prioritairement les situations d'occupation sans titre du patrimoine par des tiers, situations qui exposaient la Région à des risques juridiques et pénaux sévères ;
- identifier les conditions d'occupation du patrimoine régional.

L'objectif principal pour 2021 est d'optimiser la gestion des locaux administratifs de la collectivité au travers d'une politique volontariste d'aménagement et de construction permettant de faire diminuer très notablement à terme les dépenses de fonctionnement de ce secteur.

1. L'AUGMENTATION DES RECETTES ISSUES DE LA GESTION PATRIMONIALE

Deux actions fortes ont été entreprises depuis 2010 :

1.1. SUR LES LOYERS ET REDEVANCES GÉNÉRÉS PAR LE PATRIMOINE

A partir de 2010, la Région a audité son patrimoine immobilier loué et en a ainsi travaillé sur l'optimisation de sa gestion.

En 2020, la Région a continué ses efforts :

- sur l'application des baux (révisions, renouvellements, assurances) ;
- sur le suivi des impayés des redevances ;
- en délibérant sur les conventions avec les organismes de formation pour les biens immobiliers de la Région mis à leur disposition à titre onéreux (compte tenu de la pandémie et pour laisser aux organismes le temps de reprendre une activité normale, l'application financière n'interviendra qu'au 1er janvier 2022).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Recettes attendues en 2020 :
– loyers : 610 000 € (COT/AOT/BAC) ;
– redevances : 115 000 € (dont Budget Annexe ENERGIE pour les centrales photovoltaïques installées sur les toits des lycées et gymnases).

Estimation des recettes potentielles en 2021 :
- revenus des immeubles : 390 000 €
- redevance d'occupation du domaine public : 168 000 €

Dans le cadre de la certification des comptes et sur demande de la DAF, les recettes seront classées par nature comptable en fonction des conditions financières énoncées dans les contrats, ce qui modifiera les prévisions budgétaires par rapport aux années précédentes.

1.2. SUR LES CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS

La valorisation du patrimoine par la cession des biens immobiliers propriétés de la Région a été conduite au titre d'une bonne gestion.

Le tableau ci-dessous donne par année depuis 2010, le produit des recettes issues de ces cessions et illustre concrètement l'effort réalisé pour dynamiser ce poste.

Années	**2010 à 2015**	**2016**	**2017 – 2019**	**2020**	**2021**
Produit des cessions en €	7 845 820	2 655 700	4 491 160	350 000	De l'ordre de 850 000

Les recettes pour 2017 et 2018 ne sont pas exceptionnelles au vu du report de certaines cessions.

Pour 2019, les recettes réalisées sont :
- la cession des parcelles de l'ancienne rocade à la Ville du Tampon (dans le cadre d'un échange) pour un montant de **2 935 900 €** avec une soulte de seulement **1 952 500 € à encaisser par la Région** ;
- la vente aux enchères de la villa Primevères pour un minimum de 420 000 € ;
- la cession de divers délaissés pour un montant d'environ 20 000 €.

Pour 2020, les recettes ont été réduites de l'ordre de 350 000 €.

Il est proposé au titre des OB 2021 de renforcer la politique volontariste de valorisation et notamment de cession du patrimoine régional afin d'atteindre l'objectif d'une recette croissante.

Pour 2021, les recettes potentielles devraient reprendre un cours normal :
- la cession d'un délaissé sur Sainte-Marie à la SCI ASLA pour 300 000 € ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- la cession d'un délaissé sur Saint-Pierre à la commune pour 250 000 € ;
- la cession d'un délaissé sur Saint-Paul à un privé pour 200 000 € ;
- la cession de divers délaissés pour un montant d'environ 100 000 €.

2. LES CHARGES LOCATIVES, D'ASSURANCES, D'IMPOSITIONS ET AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU PATRIMOINE

La diminution des charges de fonctionnement générées par le patrimoine a aussi été prise en compte dans les objectifs de gestion fixés. Cette diminution contribue comme précisé ci-dessus à l'amélioration de l'autofinancement.

Trois postes ont été principalement identifiés :

2.1. LES CHARGES LOCATIVES

Le patrimoine immobilier, dont la Région est propriétaire, ne permet pas de couvrir la totalité de ses besoins en bureaux en raison de sa superficie, des normes techniques et architecturales incompatibles avec l'accueil des services publics.
Depuis de nombreuses années, la location a été la réponse face aux besoins de locaux pour les services administratifs de la Région ; cette option a permis de faire face aux besoins de recrutement et aux différents transferts de compétences de l'État vers la Région (Éducation, Formation professionnelle, Routes…).

Depuis 2010, il a été décidé de mettre fin à cette option et de trouver une solution pérenne pour répondre aux besoins de la collectivité par le lancement :

- **d'un programme de travaux** sur le patrimoine de la Région dans le but d'accueillir les services affectés dans des locaux loués. Deux types de travaux ont ainsi été réalisés :

  – les travaux relatifs à la rénovation d'un patrimoine de la Région, chemin Lebon à Saint-André pour l'Antenne Est ;

  – et les travaux d'extension et de rénovation de l'Hôtel de Région pour le regroupement des services administratifs.

  Ces travaux concourent fortement à faire diminuer les charges locatives ;

- **d'un programme d'aménagement de locaux de la collectivité** qui permet de répondre aux besoins nouveaux engendrés par le transfert des routes nationales à la Région. Ce programme d'acquisitions doit aussi permettre de mettre fin aux baux des comités consultatifs et de donner aux archives régionales des locaux adaptés et attendus depuis de longues années.

Il sera également mis un terme aux locations conclues au bénéfice du CCEE, du CESER, de la Direction des Bâtiments et de l'Architecture (DBA), de la DTD et de la DPI. Les services intégreront le bâtiment « Foucque » lequel devrait être livré en fin 2020. Dans cette hypothèse l'économie réalisée pour l'année 2021 sera de l'ordre de 400 000 €.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Ainsi, pour l'année 2021, l'ensemble des dépenses de loyers ordinaires devrait diminuer de 600 000 € environ pour arriver à un montant de l'ordre de 2 800 000 €.

2.2. LES POLICES D'ASSURANCES DES BIENS IMMOBILIERS ET DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA COLLECTIVITÉ

Pour garantir les risques auxquels sont exposés les bâtiments (incendie, dégâts des eaux…), la Région Réunion fait appel à des assureurs.

Pour ce faire, la DPI a mis en place avec la DBA et la DL un suivi précis de l'évolution du patrimoine afin d'en connaître la nature et les diverses occupations.

Ces actions ont amené les résultats exposés dans le tableau ci dessous :

	2006-2010	**2010-2014**	**2015-2018**	**2019-2023**
Superficie assurée	735 423 m²	869 865 m²	906 343 m²	917 500 m²
Limitation contractuelle d'indemnité (LCI)	10 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €
Taux appliqué par m²	0,82 HT	0,48 HT	0,28 HT	0,1914 HT
Cotisation annuelle TTC	639 818 €	445 000 €	285 546 €	190 600 €

Depuis le 1er janvier 2019, il y a de nouveaux contrats pour 5 années :
1. le contrat d'assurance « dommages aux biens » attribué à la société SIACI Saint-Honoré ;
2. le contrat d'assurance « responsabilité civile » attribué à la SMACL Assurances.

Pour 2021, le montant de la prime « Dommage aux biens » sera de l'ordre de **200 000 €** pour environ 917 500 m² de surfaces assurées, celle pour la « Responsabilité Civile » de **l'ordre de 12 000 €** pour environ 3 000 agents assurés.

2.3. LES TAXES ET IMPOSITIONS GREVANT LE PATRIMOINE (CHAPITRE BUDGÉTAIRE 940)

La Région a commencé à recenser en 2015 toutes les adresses depuis 2012 imposées par la Direction Générale des Finances Publiques sur les taxes d'habitation et taxes foncières dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
Il s'est avéré que plus de 50 % de ces taxes visent les logements de fonction des lycées et centres de formation.
Les taxes d'habitation et les taxes foncières dues par la collectivité sont inscrites comme dépenses au chapitre 940.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Taxes foncières incluant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2015 à 2017 :

Taxes reçues : 1 063 034 €
Taxes dégrevées : 431 306 €
Taxes remboursées : 185 110 €

Taxes payées :
2015 : 82 689 €
2016 : 67 706 €
2017 : 45 270 €

Taxes restantes en cours de traitement (courriers de dégrèvement) :
2016 : 54 278 €
2017 : 109 310 €

Taxes d'habitation de 2012 à 2017 :

Taxes reçues : 328 467 €
Taxes dégrevées : 151 030 €
Taxes remboursées : 7 854 €

Taxes restantes en cours de traitement (courriers de dégrèvement) : 67 049 €.

La situation en 2020

Le travail de recensement des taxes mené depuis 2015 à permis à la collectivité de réduire considérablement son budget « imposition directe » (taxes foncières et habitation) :

2017 : 343 666 €
2018 : 206 585 €
2019 : 86 400 €
2020 : 34 872 €

La prévision des taxes à régler en 2021 s'élève à 30 000 €.

2.4. LES COÛTS D'ENTRETIEN

Les coûts d'entretien d'un bâtiment sur sa durée de vie peuvent atteindre les 2/3 de sa valeur. Pour réduire ces dépenses, un état des lieux actuel de l'occupation des bâtiments a été réalisé en 2017. Cette étude permettra de définir une stratégie d'optimisation de la gestion du patrimoine bâti dont les premières actions sont déjà mises en œuvre en 2018.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

2.5. LA GESTION PATRIMONIALE TECHNIQUE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

La Région est propriétaire de plus de 127 biens bâtis représentant une surface de planchers d'environ 936 800 m², dont 54 100 m² (6 %) à vocation tertiaire pour héberger les services administratifs généraux.

Les objectifs stratégiques de **la gestion patrimoniale technique** mise en œuvre pour ces bâtiments administratifs tertiaires sont les suivants :

– optimiser et rationaliser les occupations, le fonctionnement et les coûts en regroupant les services sur un nombre réduit de sites centraux offrant un potentiel d'évolutivité ;

– construire les nouveaux équipements nécessités par l'évolution des missions de la collectivité ;

– assurer les obligations réglementaires du propriétaire (sécurité, accessibilité, hygiène, santé, code travail, etc) et mettre en place un plan d'entretien du patrimoine ;

– réhabiliter les établissements existants pour les remettre aux normes réglementaires, techniques, thermiques et fonctionnelles ;

– intégrer la qualité environnementale dans l'acte de construire et maintenir le patrimoine ;

– soutenir l'économie locale du BTP et l'emploi, grâce au lissage de la commande publique adaptée au tissu local (PME, insertion, etc).

2.5.1 Construction – Réhabilitation

La réhabilitation du Pôle Technique du Chaudron

Le futur Pôle Technique hébergera le Service des Archives, les services CRGT (Centre Régional de Gestion du Trafic) et Gin (Gestion des Infrastructures Numériques) de la Direction Régionale des Routes, le CESER et le CCEE ainsi que la DPI, la DBA et la DTD.
Les travaux ont débuté en 2018 pour se terminer fin 2020.

Site de la Jamaïque

La Région est propriétaire, à côté de l'AFPAR à la Jamaïque, d'un foncier avec deux bâtiments en mauvais état. La DL a installé dans la cour son garage avec des modulaires. Elle a réalisé des travaux sur les deux bâtiments qui accueilleront en fin 2019 ses services. Cela a permis de donner congé à deux baux (stockage rue d'Anjou et bureaux au centre Cadjee).
Le rez de chaussée du bâtiment (environ 250 m²) devrait faire l'objet de travaux en 2021 afin de pouvoir accueillir des services de la Région.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Bâtiment de l'ex CIO au lycée Hinglo

La Région a récupéré l'usage du bâtiment de l'ex CIO sur le site du lycée Jean Hinglo. Là aussi, des travaux de remise en état et d'aménagement permettront en 2021 d'accueillir une vingtaine de postes de travail supplémentaires sur la zone ouest.

2.5.2. Maintenance des bâtiments

Des marchés à bons de commandes pour petits travaux de réparations sont opérationnels pour permettre de traiter en maîtrise d'ouvrage directe les petites réparations et les urgences sur les bâtiments administratifs, en complément des réhabilitations lourdes.

3. LE PATRIMOINE RÉGIONAL AU SERVICE DES RÉUNIONNAIS

3.1. L'ÉDUCATION

Les trente lycées d'enseignement général sont mis à disposition des services du rectorat pour apporter aux près de 42 000 lycéens réunionnais, les compétences leur permettant de s'insérer dans leur parcours de formation.
Le dispositif est complété par un lycée hôtelier et dix lycées professionnels (dont deux lycées agricoles) pour répondre au mieux aux besoins en formation des jeunes.

3.2. LA FORMATION

Les établissements dédiés à la formation (CFA, SPL AFPAR, CPOI, CENTHOR…) sont mis à disposition auprès des divers organismes de formation (CCIR, CMA, E2C, SPL AFPAR, IRTS, GNFA…) afin que ceux-ci puissent offrir aux publics ciblés (apprentis, jeunes, adultes…) des formations adaptées aux besoins des secteurs économiques concernés.

La SPL AFPAR a une délégation de service public. La mise à disposition des biens immobiliers ne fait pas l'objet de redevance pécuniaire mais l'entretien et la maintenance sont à leur charge.

Cependant, ces mises à disposition de biens immobiliers à des centres de formation doivent être valorisées comptablement pour être conforme à la comptabilité patrimoniale et répondre à la recommandation de la CRC sur l'image fidèle de l'inventaire physique.

3.3. LA CULTURE

La gestion des quatre musées (Kélonia, Stella, MADOI et Cité du Volcan) est confiée au travers d'une délégation de services publics à la SPL RMR. La mise à disposition des biens immobiliers fait l'objet d'une redevance.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Des locaux sont mis à disposition de l'EPCC FRAC à Stella en contre partie d'une redevance pécuniaire pour le développement et l'accès de tous au fonds culturel local.

Le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA), association Loi 1901, bénéficie également d'une mise à disposition de locaux à Saint-Paul sous forme de subvention en nature pour valoriser le développement et la diffusion de la musique et des créations musicales locales.

3.4. LES EMPLOIS VERTS

Au delà du dispositif « Emploi vert », la collectivité met à disposition gracieusement auprès d'associations relevant de la Loi 1901 près d'une dizaine de sites régionaux pour y développer des projets d'embellissement et d'entretien d'espaces et de sites remarquables ouverts au public.

Les mises à disposition s'intègrent dans les contrats de subvention globale signés entre la collectivité et les associations.

3.5. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'association « Momonpapaléla » bénéfice d'une mise à disposition gratuite d'un local à Saint-André servant de base à la distribution de mobiliers et d'effets divers auprès des familles en détresse.

L'association PRODIJ est elle aussi hébergée gratuitement par la collectivité pour développer des actions concertées au bénéfice de la jeunesse, pour son développement et son épanouissement.

3.6. LES GROUPES POLITIQUES ET ORGANISATIONS SYNDICALES

Dans le cadre de la circulaire du 20 janvier 2016 relative à l'exercice du droit syndical, la collectivité met à disposition des organisations syndicales des locaux dans l'enveloppe de la dotation de fonctionnement. Ces mises à disposition doivent faire l'objet d'une valorisation comptable.

De même, les groupes politiques peuvent bénéficier de mise à disposition de locaux et de mobilier par la collectivité qui doit les valoriser.

3.7. LE SPORT

La mise à disposition des équipements sportifs aux communes fait l'objet de conventions de gestion. La collectivité doit procéder à une valorisation comptable également.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3.8. LE RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE DES LYCÉES

Dans le cadre de la loi du 4 Août 2008 dite de « modernisation de l'économie » ou loi LME, la Région a signé 19 septembre 2019 avec Orange une convention cadre pour le déploiement de la fibre optique et le raccordement des lycées et des logements de fonction. A ce jour, une dizaine de conventions de raccordement et de mise à disposition ont été régularisées.
La même démarche sera entreprise pour le raccordement des centres de formation.

3.9. LE RACCORDEMENT DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES LYCÉES ET DES GYMNASES

Dans le cadre de la réalisation des projets de centrales photovoltaïques, les solaristes ont l'obligation de se raccorder au réseau d'électricité.
À ce titre, il est nécessaire que EDF fasse des travaux de raccordement au réseau pour les futures centrales photovoltaïques installées sur les toitures des lycées et des gymnases.

Aux termes de la délibération DCP2017-0572 du 12 septembre 2017 arrêtant la liste des lauréats de conventions d'occupation temporaire du domaine public pour des équipements photovoltaïques, des solaristes ont bénéficié de conventions signées le 15 décembre 2017 pour une durée de 23 ans.

Fin 2019 et courant 2020, la région a signé une dizaine de conventions de servitudes au bénéfice de EDF pour le raccordement des centrales photovoltaïques installées sur les toitures des lycées et des gymnases.

4. LES PRINCIPALES MISSIONS FONCIÈRES

4.1. LE TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DES LYCÉES

L'article 79, II de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux Libertés et Responsabilités locales, prévoit le transfert des biens immobiliers des établissements visés à l'article- L 214-6 du Code de l'Éducation aux collectivités de rattachement conformément à leurs compétences respectives. Ainsi est transféré au Département le foncier des collèges, et à la Région le foncier des lycées.

Ce transfert s'effectue en pleine propriété, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties pour les biens immobiliers appartenant tant à l'État qu'aux communes à la date de la loi.
Ce transfert, comme le prévoit la loi en vigueur depuis neuf années, est piloté par les services de l'État (Préfecture et Rectorat).

Les premiers actes de transfert de propriétés ont pu être transmis par l'État à la Région en 2011, soit sept ans après la promulgation de la loi. À l'exception du lycée agricole de Saint-Joseph, tous les transferts de propriété des biens immobiliers des EPLE par l'État ont été effectués.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En 2015-2016, la Région a entrepris les démarches auprès des autres propriétaires (principalement les communes) de ce foncier afin que ce transfert soit réalisé comme le stipule la loi, à titre gratuit. Cette démarche se heurte aux politiques communales de valorisation de leur foncier.
En 2017, seules deux communes ont initié la procédure de transfert à la Région en délibérant comme Saint-Denis et Saint-Paul.

Le transfert du lycée agricole de Saint-Joseph a fait l'objet de réunions de travail pour régler notamment les problèmes d'occupation. En 2019, il a été réalisé les documents techniques (DMPC) au regard des occupations.
L'acte de transfert devrait être finalisé en 2021.

En 2021, la Région devra s'attacher à :
- signer les actes de transfert avec les communes identifiées (Saint-Paul et Saint-Denis) ;
- mettre en œuvre une démarche pro active pour finaliser le transfert des fonciers communaux ;
- préparer les conventions de jouissance avec le Conseil départemental sur les cités scolaires en raison de la mutualisation de certains équipements entre les collèges et les lycées.

4.2. LE TRANSFERT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES DE L'ÉTAT LIÉES AUX ROUTES NATIONALES

4.2.1. Le cadre juridique

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le décret n°2005-1500 du 5 décembre 2005 portant application de l'article 18 de la dite loi et les circulaires du 27 juillet 2005 et du 21 décembre 2006 organisent le transfert des propriétés privées de l'État liées aux routes nationales.
Le décret n°2007-424 du 23 mars 2007, pris pour application du code général des collectivités territoriales et relatif au transfert des routes nationales à la Région de La Réunion, prévoit le transfert de l'ensemble des routes nationales de La Réunion au bénéfice de la Région Réunion.
L'arrêté n°4260 en date du 2 décembre 2007 pris par le Préfet de La Réunion a constaté le transfert du domaine public des routes nationales au Conseil Régional de La Réunion.

4.2.2. Le périmètre du transfert

L'article 2 du décret 2500-1500 du 5 décembre 2005 dispose que sont considérés comme acquis par l'État en vue de l'aménagement des routes transférées les biens suivants :

- les terrains qui ont été acquis en vue d'aménagements qui ont été réalisés à la date de la cession ;
- les terrains appartenant à l'État qui ont fait partie de la voie transférée ;
- les parcelles qui ont été acquises par l'État, qui ont fait partie de la voirie, qui ont été déclassées du domaine public routier à la suite par exemple d'une rectification de virage et qui n'auraient pas été encore aliénées ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- les terrains qui ont été acquis en application d'une déclaration d'utilité publique (DUP) ayant la capacité d'exproprier, en vue de la réalisation d'aménagements et non abandonnés ou en cours de travaux.

L'alinéa 3 de cet article évoque la notion de projet « abandonné ». Or, il n'existe pas de définition juridique du concept de projet « abandonné », ce qui a conduit à adopter le dispositif suivant :

- pour l'ensemble des parcelles acquises en vue d'une route transférée, les Directions Départementales de l'Équipement (DDE) détermineront si l'aménagement est abandonné ou non, c'est-à-dire si l'État l'aurait exécuté ou non ;
- cette position de l'État devra être conforme aux dispositions figurant à la date du transfert dans les différents documents d'urbanisme opposables ou aux demandes de modifications de ces documents faites par l'État avant la date du transfert.

4.2.3. La procédure de transfert

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) procède depuis 2011 au recensement des parcelles concernées.
Une fois le recensement exhaustif réalisé par commune, les éléments comprenant la nature, l'adresse, les références cadastrales, la superficie, l'origine de propriété, les références de publicité foncière et le numéro des terrains au tableau général des propriétés de l'État (n°TGPE), sont transmis à France Domaine, notaire des services de l'État, pour la rédaction des actes administratifs.
En application du paragraphe III de l'article 18 de la loi du 13 août 2004, les transferts du domaine privé de l'État sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraire.

Afin de ne pas freiner la globalité de la procédure, il a été proposé, en concertation entre les services de la Région, de la DEAL et de France Domaine, qu'un acte soit établi par commune ou par groupement de communes au fur et à mesure de la complétude des informations nécessaires à la passation des actes.
Les projets sont soumis pour avis et décision aux instances de la collectivité.

4.2.4. Le recensement réalisé

En 2011, les services de l'État ont recensé les parcelles concernées par un transfert à la Région, par secteur et par communes. Ce recensement a évolué au fil du temps. Pour ces parcelles, onze actes ont été transmis par l'État.

Cela représente une superficie de l'ordre de 447 hectares pour environ 1 300 parcelles.

4.2.5. Les obligations générées par le transfert pour la Région

Le patrimoine foncier ainsi transféré est intégré dès signature des actes dans le domaine privé de la Région.
En 2016-2017-2018, des actes ont été régularisés sur les communes de Sainte-Marie, Saint-André et Sainte-Suzanne pour un transfert dans le patrimoine régional.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Ces transferts permettent à la Région d'améliorer la qualité de l'information comptable de son inventaire et ouvrent des opportunités de recettes, comme indiqué dans le paragraphe précédent.

En 2019 et en 2020, il n'y a pas eu d'acte de transfert.
Un certain nombre de parcelles à transférer à la Région ont été identifiées et le service des Domaines a été informé.

2021 pourrait voir la réalisation de ce transfert complémentaire.

4.3. LA GESTION DE LA ZAA PIERRE LAGOURGUE

Pour 2019, suite aux études réalisées pour la dynamisation et la commercialisation de la zone, il vous sera proposé la mise en œuvre de promesses de baux avec les futurs occupants, préalablement à la signature des baux à construction, visant à améliorer les garanties de réussite des implantations.

Ainsi un bail a été signé les 1er et 4 décembre 2017 pour l'installation d'un hôtel d'affaires. Les travaux devraient voir le jour en fin 2020 pour une livraison fin 2022. Le loyer annuel sera de 60 000 € à partir de la mise en exploitation de l'hôtel.

La compagnie régionale Air Austral est en phase de réflexion en vue d'installer son siège sur ce site. Cela lui permettrait à terme de regrouper tous ses services qui ne nécessitent pas une proximité immédiate de la piste.

Le projet de RRTG entre le pont Vinh-San et l'aéroport devrait voir l'installation du site de remisage dans le secteur de la ZAA.

La DAE a lancé fin 2019 un appel à manifestations d'intérêts sur la ZAA.
11 candidats ont été retenus.
2021 devrait voir la mise en œuvre des baux à construction et le début des travaux.

4.4. LE FONCIER AGRICOLE

En 2020 a été validé le transfert du bail de M. Michel PAYET à son fils. Dans ce cadre, la maison d'habitation construite par le père devrait être rachetée par la Région conformément aux engagements du bail pour un montant de l'ordre de 212 000 €.
La mise en œuvre de cette décision devrait être faite au plus dans le premier trimestre 2021.

4.5. DIVERS

Le terrain d'assiette du pôle danse du CRR de Saint-Pierre fait l'objet de discussions en vue du rachat à la copropriété pour une montant en cours de négociation de l'ordre de 400 000 €, ceci afin d'assurer l'indépendance et la sécurité juridique de cette activité.
Ce dossier pourrait être finalisé en 2021.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

5. LE TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DES CREPS

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 connue sous le nom de loi NOTRe a prévu le transfert de l'État aux régions du patrimoine immobilier des CREPS (centre de ressources, d'expertise et de performance sportives) ainsi que l'essentiel des responsabilités et moyens de fonctionnement (humains et financiers) correspondants.

En application de ces dispositions, les régions ont donc en charge, depuis le 1er janvier 2016, la construction et/ou la reconstruction, l'extension et les grosses réparations des locaux et des infrastructures des CREPS. Elles assurent également l'entretien, le fonctionnement, l'accueil, la restauration et l'hébergement, hors missions d'encadrement et de surveillance, des sportifs et des stagiaires de l'État.

Les sites concernés par le transfert sont :

SAINT-DENIS	
Références cadastrales Emprise foncière Surface des équipements sportifs extérieurs Surface habitable	DO 19 et DO 18 21 092 m² 9 364 m² 3 932 m²
SAINT-PAUL	
Références cadastrales Emprise foncière Surface habitable	BN 3 et BN 4 5 086 m² 845 m²
TAMPON – Plaine des Cafres	
Références cadastrales Emprise foncière Surface des équipements sportifs extérieurs Surface des équipements sportifs couverts Surface habitable	AE 801 et AE 802 26 267 m² 9 840 m² 1 218 m² 1 350 m²

En collaboration avec France Domaine, la Région prépare le transfert immobilier desdits sites pour une validation des instances délibérantes.

En 2019, les services de l'État ont procédé à la recherche des éléments de propriété pour préparer le transfert.

La Région a délibéré le 3 Décembre 2019 pour le transfert à titre gratuit du foncier du CREPS de Saint-Denis.

La Région est en contact avec le gestionnaire des sites pour une bonne coordination des actions. Il est attendu l'établissement des actes en 2021.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

6. TRANSFERT DES BIENS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TELS QUE LES GARES ROUTIÈRES

L'article 15 de la loi NOTRe fait passer le volet « transport de voyageurs » dans le giron des compétences régionales à compter du 1er janvier 2017. La Région est responsable de l'exploitation, la construction et l'aménagement des gares publiques routières.

Un inventaire exhaustif a été réalisé qui a été intégré à l'inventaire comptable et physique. Le patrimoine est augmenté ainsi que les charges (primes d'assurances RC et dommages aux biens en raison de l'augmentation de la masse salariale et des surfaces bâties, maintenance…).

En 2019, les services ont sollicité auprès du Conseil départemental des informations sur l'état d'occupation des gares.

En 2020, ces informations ont été recueillies (baux…) et les démarches ont été entamées notamment par l'établissement des actes de transfert des biens immobiliers et par l'établissement de conventions de gestion entre le Conseil départemental et la Région Réunion.

La finalisation de toutes ces démarches devrait intervenir en 2021,

7. LA TENUE DE L'INVENTAIRE

7.1. LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 71 qui a introduit le concept de patrimonialité des comptes, la Région Réunion dispose d'un inventaire comptable et répond aux obligations fixées par le législateur, à savoir :

- tenir un inventaire et le mettre à jour :

L'inventaire porte sur tous les biens (incorporels, corporels, financiers) acquis par la collectivité. Ceux-ci font l'objet d'un recensement patrimonial et chaque bien se voit affecté un numéro d'inventaire unique.

- établir les annexes budgétaires :

L'état de variation du patrimoine est joint au compte administratif. Cet état retrace les entrées (acquisitions, intégrations, transferts) et les sorties du patrimoine pour l'exercice écoulé.

- calculer les amortissements :

Toutes les immobilisations sont amorties en fonction de leur type de bien. Ne font pas l'objet d'amortissement : la voirie, les œuvres d'art, les immobilisations en cours et les immobilisations financières.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- transmettre les données patrimoniales au comptable public.

La tenue conjointe de l'actif par l'ordonnateur et le comptable est réalisée à travers la transmission de flux INDIGO Inventaire dans l'application du comptable : « Hélios ».

7.2. L'INVENTAIRE ET LA QUALITÉ COMPTABLE

Au titre de l'amélioration de la qualité comptable, des enquêtes annuelles sont menées auprès des services concernés par les dépenses d'investissement, et permettent :

- d'apurer et d'intégrer les frais d'études ;
- d'intégrer les montants des travaux réalisés dans les comptes définitifs ;
- de régulariser la comptabilisation des travaux sous mandat ;
- d'amortir les subventions d'investissement transférables.

7.3. LA CERTIFICATION DES COMPTES ET LA M57

Depuis 2017, la Région Réunion s'est engagée dans l'expérimentation de la certification des comptes.
La DPI a été désignée direction référente du groupe de travail « patrimoine » afin de mettre en œuvre le plan d'action défini par la collectivité.

7.3.1. Les travaux relatifs à l'inventaire comptable

Plusieurs travaux ont été menés dans une démarche de fiabilisation de l'inventaire comptable :
-la mise à jour des procédures ;
-la mise à jour des modalités d'amortissement ;
-la cartographie des risques cycle immobilisations ;
-la mise en place des dossiers permanents (travaux en cours).

En 2021, avec la mise en place de l'inventaire physique, la DPI poursuivra les travaux de fiabilisation de l'inventaire afin de rendre une image fidèle de la situation patrimoniale de la collectivité.

7.3.2. Les travaux relatifs à l'inventaire physique

Conformément à la recommandation n°6 du diagnostic d'entrée, la collectivité doit mettre en place un inventaire physique dans l'objectif d'une gestion dynamique de son patrimoine.

Dans ce cadre la collectivité souhaite réaliser le diagnostic de son patrimoine bâti afin de mettre en place un outil d'aide à la décision performant, fiable, évolutif, facile à mettre en œuvre et économiquement acceptable. Cet outil permettrait notamment la connaissance actualisée et l'identification du patrimoine.

La constitution d'une base de données représente une première étape afin d'alimenter le logiciel de gestion des sites et de pouvoir communiquer avec les directions opérationnelles de manière harmonisée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En 2021, la DPI souhaite s'adjoindre les services d'un prestataire extérieur pour les missions suivantes :

1- Réaliser un état des lieux du patrimoine immobilier et mobilier :

Concernant les bâtiments :

- Réaliser les audits techniques des bâtiments dont la collectivité régionale assure la gestion et le fonctionnement.

- Créer un carnet de plans actualisés par établissement incrémenté d'une numérotation hiérarchisée du site jusqu'au local. Ce folio portera le nom de Carnet d'identité GMAO.

- Constituer une base de données répondant aux exigences suivantes :
  - Regrouper les différentes informations techniques (ex : sécurité incendie) ;
  - Structurer l'assemblage de ces données afin de les rendre aisément utilisables en permanence et de pouvoir les actualiser et les faire évoluer.

Cette mission est estimée à 300 000 € par an sur 4 ans.

Concernant les terrains et la voirie :

- Identification physique et valorisation de nos biens.

Cette mission est estimée à 140 000 €.

Concernant le mobilier et le matériel :

- Identification physique.

Cette mission est estimée à 60 000 €.

2- Initier la gestion dynamique du patrimoine

Concernant le suivi des travaux d'investissement :

- Logiciel de suivi des travaux d'investissement de toutes les directions opérationnelles.

Concernant le suivi des baux à construction :

- Étude d'anticipation sur la récupération de nos biens.

Cette mission est estimée à 60 000 €.

Le montant total de cette prestation est estimée à 560 000 €.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

AFFAIRES EUROPÉENNES - PROGRAMMES EUROPÉENS

L'année 2021 aurait du marquer à la fois la fin des engagements principaux du programme 2014-2020 dont la clôture n'est prévue qu'au terme de l'année 2023, et le démarrage de la nouvelle génération des programmes 2021-2027 dont les travaux de préparation ont été initiés dès la fin 2019.
Cependant, La Réunion comme les autres territoires, a connu en début d'année 2020, une situation inédite avec la crise sanitaire du COVID 19. La crise économique et sociale, certes amortie par les dispositions prises au niveau régional, national et européen, a touché une économie fragile, avec un très fort taux de sous emploi et une prépondérance de micro et très petites entreprises. Cette crise, certes atténuée, demeure.

L'isolement de La Réunion a trouvé toute sa dimension dans les perturbations du trafic maritime et le quasi arrêt des liaisons aériennes, qui à ce jour ne sont pas rétablies en dehors de la France. L'une des conséquences concrètes est la persistance de la crise des activités liées au tourisme, à l'évènementiel et dans le secteur culturel notamment, alors que la haute saison commençait en septembre 2020.
Le secteur du bâtiment a été particulièrement touché par la crise d'une part par les mesures de confinement avec l'arrêt des chantiers et la fragilisation des TPE et d'autre part par la diminution potentielle de la commande publique en lien notamment avec la diminution des ressources fiscales des collectivités.

D'une manière plus générale, les micro entreprises sont très affectées au regard de leurs fonds propres par nature, très faibles.
In fine, le confinement a permis d'éclairer, s'il en était besoin, l'importance de la transition numérique pour tous les acteurs et en particulier pour le secteur éducatif et médico-social ou des situations d'exclusion ont été rencontrées, ainsi que du maintien des services publics affectés par un retard sur le déploiement des outils de télé travail. Ce retard, en voie d'être comblé au niveau des infrastructures via le déploiement du THD, se manifeste surtout au niveau des équipements et des processus au sein de ces structures et d'un usage plus réduit au niveau des ménages. La permanence d'évènements climatiques extrêmes, fréquents, amène pourtant la Réunion à subir de manière structurelle des ruptures dans les déplacements où le télé-travail, les e-services et l'enseignement numérique apporteraient une réponse pour la continuité des activités. Ils représentent aussi une opportunité pour réduire les déplacements.

En conséquence, l'approfondissement de la résilience de l'île apparaît encore plus prioritaire d'autant qu'elle est frappée plus que l'Europe de crises extrêmes répétitives (maladie tropicales, cyclones, glissement de terrain…).

Face à l'ampleur de cette crise et de ses conséquences aux niveaux sanitaire, économique et social, les programmes européens gérés au niveau territorial, doivent prioritairement être mis au service de la relance économique et de la cohésion sociale.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Dès le mois d'avril, la Région a invité ses partenaires dans le cadre de la préparation des programmes 2021 2027, à formuler des propositions de types d'action pour 2021-2027 mais aussi des propositions visant à la relance dans ce contexte de crise.
Des premières mesures de soutien ont été élaborées par la Région, dès le mois d'avril en mobilisant notamment les ressources du programme 2014-2020. La Commission ayant par ailleurs publié de nouveaux règlements dit CRII et CRII + les 30 mars et 23 avril 2020, facilitant la mobilisation des programmes FEDER et FSE 2014-2020 par des avances de trésorerie et un élargissement des domaines d'éligibilité.

Le Conseil européen extraordinaire du 21 juillet a annoncé un accord à la fois sur le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) et sur le plan de relance dit « *Next Génération EU* ».
Ce dernier, doté de 750 milliards d'€, est constitué de plusieurs volets dont un plan de relance décliné aux niveau des États membres et l'initiative REACT UE qui consiste en un abondement des programmes FEDER et FSE 2014-2020 et qui sera dès lors, décliné au niveau des Autorités de gestion. Sa mise en œuvre implique une modification des programmes 2014-2020 afin d'y intégrer les moyens supplémentaires alloués par la Commission, elle nécessite un accord du trilogue, non acquis fin octobre 2020.
La mobilisation à compter de 2021 des deux programmes relevant de la génération 14-20 et 21-27, dont l'un sera abondé par une enveloppe significative au titre de REACT UE constitue, une opportunité pour laquelle la Région en tant qu'Autorité de gestion, mettra en place les moyens administratifs adéquats, tout en soutenant les porteurs de projets par un appui renforcé notamment aux EPCI pour finaliser le montage de projet.

En effet, l'année 2021 connaîtra l'enclenchement de la mise en œuvre opérationnelle du nouvel instrument européen dédié à la crise REACT UE, la réorientation des crédits disponibles du programme FEDER 2014-2020 et le lancement des programmes de la génération 2021-2027. Ces outils élaborés de façon complémentaire devront être déclinés prioritairement au service de la relance pour finaliser les projets d'investissement et soutenir en priorité les TPE.
La cohérence de la mise en œuvre de ces actions avec le Plan de relance national constitue un enjeu majeur tant pour l'efficacité de la relance, qu'au niveau de la capacité à déployer les concours communautaires au regard de leurs règles de gestion. Or, bien que la région ait sollicité l'État par courrier, dès le 10 juillet, pour une mise en cohérence des mesures de relance européennes, nationales et régionales, cette demande est restée sans réponse pour l'instant. Pour autant, l'accord de méthode du 30 juillet et la convention de partenariat du 28 septembre signés entre l'État et les Régions mentionnaient expressément cette nécessaire complémentarité.

1. L'« ADAPTATION » DES PROGRAMMES 2014-2020 ET L'INTÉGRATION DU VOLET REACT EU

1.1. L'élaboration du volet REACT EU du PO FEDER

Les prévisions des enveloppes dédiées à l'instrument REACT UE sur le territoire réunionnais sont estimées à un peu plus de 300 M€ pour le FEDER et 110 M€ pour le FSE pour lequel la Région a demandé que les fonds soient gérés territorialement au sein du PO unique FSE 14-20 dont le Préfet est Autorité de Gestion. Seul 79 % de ces fonds feront l'objet d'une disponibilité en 2021. Ces enveloppes, comme les règlements, sont soumis au moment de

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

la rédaction des Orientations Budgétaires, à un accord interinstitutionnel au niveau de l'UE.
La mobilisation du volet REACT EU sur la période 2021-2023 constitue un levier majeur de la relance portée par la région en complémentarité de ses dispositifs en fonds propres.
La Région Réunion au titre de son rôle d'Autorité de gestion du PO FEDER 2014-2020, a associé les EPCI, les Communes, l'État et le Département aux travaux d'élaboration des premières propositions et a pris en compte les propositions émanant des acteurs économiques au sein de groupe de travail créés pendant la période de crise, et dans une deuxième étape, l'ensemble des partenaires.

Trois champs d'éligibilités ont été proposés par la Commission :

- Le soutien des acteurs économiques les plus touchés par la crise ;
- La décarbonation ;
- La numérisation.

C'est dans ce cadre qu'une modification du PO sera introduite et négociée avec la Commission pour une mise en œuvre dès 2021. Il sera recherché une modification permettant de mettre en œuvre ce nouvel axe du PO avec souplesse, d'une part pour ajuster les moyens aux capacités réelles des porteurs de projets à finaliser leurs opérations fin 2023, et d'autre part pour prendre en compte le contexte sanitaire, économique et social incertain qui pourra nécessiter des adaptations en cours d'exécution.
Les actions retenues visent à créer un choc rapide de demande, diffusable rapidement dans l'économie, en ciblant principalement les TPE, y compris via des marchés publics qui leur sont accessibles (numérique et BTP) et à soutenir les secteurs les plus en difficultés dont le tourisme, l'évènementiel,.. Un soutien financier avec des niveaux élevés de subvention permettra aux collectivités maîtres d'ouvrage, d'assurer le financement de leurs opérations malgré la baisse de leur capacité d'épargne nette. Les orientations ont également pour ambition de saisir comme une opportunité les 3 dernières années de mise en œuvre du PO 14-20 (qui seront aussi les trois premières années de mise en œuvre des nouveaux programmes) pour opérer par exemple, une accélération dans l'amélioration notamment des structures éducatives afin d'opérer la transition numérique, ou d'amorcer un effet significatif sur l'amélioration du rendement des ressources en eau.
Elles se concentrent donc sur la relance économique avec trois volets principaux :

1) La relance de l'économie s'appuie sur des soutiens aux entreprises, en particulier à ce stade, par de nouveaux outils d'ingénierie financière en premier lieu destinés d'une part à améliorer le haut de bilan des entreprises notamment touristiques et d'autre part, un complément significatif d' offre de prêt de court terme développé par BPI via un «prêt rebond». Ce dernier a été mis en place en période de confinement sur fonds propres, mais de nombreuses demandes émanent des entreprises pour en compléter les moyens qui seraient financés par le FEDER.
La relance du tourisme lorsque la situation de ce secteur le permettra (2021) nécessitera une forte visibilité sur les marchés émetteurs pour une destination long courrier et un accompagnement des entreprises pour les investissements complémentaires à réaliser. Un soutien direct pour le secteur évènementiel sera également proposé afin de compenser la détérioration du besoin en fonds de roulement. La réhabilitation des bâtiments d'éducation et de santé (qui permettront de mieux accueillir également les équipements numériques) et des équipements sportifs liés, ainsi que l'accélération des travaux d'élimination des radiers et de protection des voies de communication, compléteront les actions entreprises

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

dans le cadre du PO et permettront de soutenir les entreprises du BTP notamment les TPE-PME au regard de la nature des travaux. L'amélioration des infrastructures de santé, par exemple par la création d'une plate-forme logistique d'approvisionnement, est intégrée au sein de ce volet. Les équipements éventuellement complémentaires à la crise COVID pourront être pris en compte dans le cadre de l'axe 7 du PO actuel.Un soutien à la production locale sera opéré par une augmentation de la compensation des coûts de transport des intrants(par bateau) pendant 2 ans (2021-2022).

2) Des investissements dans l'économie verte seront renforcés dont ceux ayant pour objectif la transition énergétique (relamping, travaux d'aménagement pour piétons, recharge de véhicules électriques...), y compris l'amélioration des rendements dans les réseaux d'AEP, ou la dynamisation des centres-villes par leur aménagement urbain durable : les commerces et restaurants de centre-ville ayant été principalement affectés par la crise.

3) L'accélération de l'accès au numérique en priorité dans les domaines de l'éducation et du médico-social par l'équipement des établissements en matériels et infrastructures de connexion (WIFI, réseau câblé), intégrant par exemple :
- selon le niveau des élèves, un soutien à l'équipement ;
- des espaces numériques de travail pour l'éducation ;
- et pour les établissements médico-sociaux, l'établissement de liens via des système de vidéo conférence.

Un plan de rattrapage pour la diffusion du télétravail est également proposé pour les administrations locales, prolongeant les actions de développement des e-services mis en place depuis 2015 et l'intégration d'un volet sécurité au titre des actions mises en place pendant le confinement.

Bien que la négociation soit en cours sur REACT UE, la proposition élaborée à ce stade, par la Région Réunion porte sur près de 360 M€ de coût total .
Dans le cadre de cette première estimation :

- 26 M€ seront consacrés aux investissements dans le secteur médico-social ;
- 100 M€ seront mobilisés à destination des petites et moyennes entreprises avec un focus particulier sur le secteur touristique, évènementiel et culturel, sous formes d'instruments financiers, de fonds de solidarité, de soutien à la digitalisation, d'aide au fret porté à 100 % pour le secteur industriel etc. ;
- 180 M€ concerneront des opérations portées par les collectivités locales et impliquant une mobilisation du tissu entrepreneurial local pour leur mise en œuvre avec un fléchage vers des opérations mises en œuvre par des TPE-PME.
- Le reste serait affecté sur des projets à destination du territoire avec un portage par la Région Réunion, tels que la numérisation à destination des secteurs éducatifs secondaires, la relance de la promotion touristique quand la gestion de la crise sanitaire le permettra, et l'accélération des travaux pour accroître la résilience du réseau routier.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1.2. L'élaboration du volet REACT EU du PO FSE

Le nouvel instrument REACT UE concerne à la fois le programme FEDER 2014-2020 et le programme FSE.
Dans le cadre de ses compétences notamment en matière de formation et en tant que gestionnaire d'une subvention globale, la Région Réunion a élaboré plusieurs propositions.

Ces propositions se concentrent sur trois volet principaux, en lien avec les compétences de la collectivité :

1) Les dispositifs de formation qui répondent à un besoin de qualification à tous les niveaux de la population réunionnaise afin d'augmenter son employabilité. Qu'il s'agisse des formations dans des secteurs spécialisés tels que l'économie bleue, l'audiovisuel et le sanitaire et social, de formations qualifiantes via les marchés ou encore des dispositifs de l'AFPAR, il s'agit d'impulser une dynamique notamment auprès des jeunes suite à des cursus souvent interrompus ou décalés.
Ce soutien est complémentaire des dispositifs de numérisation développées à la fois au titre de REACT UE volet FEDER et du PO FEDER 2021-2027 pour les organismes de formation afin d'améliorer leur résilience et favoriser la continuité de service en cas de crise.

2) Les dispositifs de soutien à l'ingénierie pédagogique notamment afin d'augmenter les qualifications des formateurs et permettre une plus grande diffusion des dispositifs de formation à distance en lien avec les propositions précédentes.

3) Le soutien aux dispositifs d'orientations et de « raccrochage » afin d'améliorer la réussite des parcours de formations pour les bénéficiaires.

Ces propositions ont été transmises au Préfet qui est l'Autorité de gestion du programme régional FSE 2014-2020 et devrait pouvoir être mise en œuvre après négociation de leur contenu.

1.3. L'adaptation du programme FEDER 2014-2020

A l'aube du démarrage de la nouvelle génération des programmes 2021-2027, les programmes 2014-2020 entrent dans leur dernière phase de gestion qui pour cette génération de programme, a été allongée puisque les derniers paiements des bénéficiaires peuvent intervenir en 2023. En effet, le cycle de programmation aurait dû dans des circonstance normales, entamer une forte décroissance dès 2020 et les dernières années des programmes auraient dû être consacrées à la fin des réalisations des opérations et aux travaux de certification et aux ultimes ajustements qui marquent de manière structurelle la gestion d'un programme s'étalant sur 10 ans.

La crise sanitaire est venue perturber la planification de certains projets, remettant en cause non seulement les délais de réalisation mais parfois même la faisabilité de certains investissements à un moment où la programmation devait tendre vers la « quasi-saturation ».

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

A titre d'exemple, l'interruption du trafic aérien a lourdement pesé sur la faisabilité du nouvel aérogare qui fait l'objet d'un dossier Grand projet. En effet, l'immédiate diminution des recettes de la société aéroportuaire et l'incertitude qui pèse sur les perspectives de trafic aérien a incité les autorités à une grande prudence et à étudier sérieusement un scénario de mise en suspend des investissements prévus.
Face à l'importance qu'un tel investissement représente pour le désenclavement de l'île, pour le secteur du tourisme et pour l'appui à la filière du BTP. la Région a proposé à la fois un abondement supplémentaire de 20 M€ de FEDER sur cette programmation (sur un investissement pourtant réduit) et un décalage des investissements non réalisés sur le programme 2014-2020, au titre du programme 2021-2027.
L'impact de cette proposition sera intégré dès la modification de programme qui sera soumise au titre de l'intégration du volet REACT UE à la Commission en fin d'année 2020.

Par ailleurs, il s'agira en 2021 comme chaque année depuis 2017, d'actualiser les travaux de prospective pour les programmes FEDER, INTERREG et concernant la subvention globale du FSE, pour ajuster les moyens financiers au regard des dernières opérations à programmer.
A l'image du programme d'investissement de l'aéroport Roland Garros, une priorité sera donnée pour les reliquats qui seraient identifiés vers des opérations participant à la relance dans la limite des contraintes réglementaires communautaires.

Enfin, afin d'assurer qu'aucune rupture de financement n'interviennent avant l'adoption des nouveaux programmes, l'éligibilité aux fiches actions actuelles sera étendue aux projets pouvant être terminés en 2023, et dans la limite des capacités budgétaires.
La continuité des aides aux entreprises sera notamment privilégiée pour que les dossiers déposés notamment en 2021, puissent en priorité bénéficier des dispositifs du PO 2014-2020 avec des mécanismes renforcés pour les TPE PME contribuant également à la relance.

2. LES FUTURS PROGRAMMES 2021-2027 DONT LA RÉGION RÉUNION ASSURERA LA FONCTION D'AUTORITÉ DE GESTION OU D'AUTORITÉ DE GESTION DÉLÉGUÉE

Pour rappel, les Régions conservent le rôle d'Autorité de gestion des PO FEDER et INTERREG au titre de la prochaine période de programmation. Au surplus, La Réunion qui bénéficiait jusqu'à lors du dernier PO territorial unique au titre du FSE, rejoindra désormais le droit commun en la matière, au regard des arbitrages du gouvernement. Le FSE + sera mis en œuvre dans le territoire sur la base de deux programmes avec d'une part un PO Régional FSE+ représentant 35 % des moyens communautaires alloués et d'autre part la déclinaison locale du PO National FSE+ représentant 65 % en ce qui concerne les compétences de l'État et des autres partenaires.
La Réunion a accepté la gestion d'une subvention globale au titre du Programme National FEAMP 2021-2027.
Enfin, la Région a prolongé pour la période 2023-2027 son orientation pour que le Conseil Départemental assume la gestion du volet territorial du programme FEADER.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Le PO FEDER FSE+ 2021-2027, devrait disposer d'environ 1,4 Milliard d'€ de fonds européens dont 1,2 Milliard d'€ pour le FEDER et 0,170 Milliard d'€ pour le FSE.

2.1. LE POE FEDER 2021-2027

Les travaux d'élaboration associant systématiquement le partenariat ont été enclenchés dès la fin 2019. Après la réalisation d'un diagnostic partagé présenté lors d'un séminaire le 22 février 2020, les travaux d'élaboration de la stratégie et le recueil des propositions ont été enclenchés et maintenus malgré le démarrage de la crise sanitaire liée au COVID-19.
Compte tenu du maintien probable à ce moment du calendrier d'élaboration des programmes par la Commission et par l'État, la Région a opté pour le maintien des travaux de préparation via une consultation écrite en avril 2020 en soulignant dès cette date que les programmes européens constitueront un élément de la relance. Les partenaires ont été invités à formuler des propositions en ce sens.

Au termes de ces travaux, une V1 a été présentée en septembre précisant les contours du futur programme. Les travaux devant être finalisés fin 2020, l'année 2021 doit permettre la finalisation de la négociation avec la Commission Européenne, l'adoption du programme puis la définition et l'adoption des critères de sélection finaux des types d'action retenus et enfin, la programmation des premiers dossiers.
Il s'agira d'un programme plurifonds associant à la fois les moyens du FEDER et ceux du FSE régional :
Il devrait être structuré autour de 5 priorités (anciennement libellés « axes ») correspondant aux Objectifs Stratégiques (OS) communautaires pour le volet FEDER, et de 2 priorités pour le volet FSE.

Priorité 1 : Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi

Cette première priorité correspond à l'Objectif Stratégique 1 de l'Union : « Une Europe plus intelligente » et concerne plus particulièrement les thématiques de la recherche innovation et du soutien aux petites entreprises.

La priorité concerne deux grandes thématiques : d'une part, il s'agit de soutenir le secteur de la recherche innovation en cohérence avec la S3 (Stratégie de spécialisation intelligente) via notamment les infrastructures de recherche, le soutien aux activités de recherche, aux clusters, aux pôles d'innovation et aux projets innovants et d'autre part, il s'agit de soutenir les PME via des instruments financiers et aides directes en cohérence avec le SRDEII en attachant une attention particulière aux TPE dans le domaine de l'accompagnement des entreprises à la création et à la mutation de leurs activités.
Il convient aussi de souligner que des opérations spécifiques d'amélioration de la performance administrative via notamment le développement de solutions numériques seront soutenues. Elles répondent par ailleurs à une amélioration de la résilience de ces systèmes et permettrait une amélioration de la continuité de service en cas de crise.
Les soutiens aux micro-entreprises dans le secteur de l'hébergement touristique ainsi que les dispositifs particuliers pour les TPE dans le secteur des Hauts seront intégrés au PO

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

FEDER dans un souci de cohérence des interventions économiques au sein d'un même programme.

Les contraintes réglementaires de concentration thématique stipulent qu'un minimum de 25 % des moyens communautaires doit être alloué à cet OS qui devrait représenter 29 % de la dotation totale.

Priorité 2 : Préserver la richesse naturelle du territoire réunionnais en poursuivant notamment la décarbonation et en renforçant la résilience du territoire

Cette deuxième priorité correspond à l'Objectif Stratégique 2 de l'Union : « Une Europe plus verte » et concerne plus particulièrement les thématiques de l'efficacité énergétique, du soutien aux énergies renouvelables, de la gestion durable de l'eau, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la mobilité durable.

En matière énergétique, il s'agit de réduire la dépendance de l'île aux énergies fossiles en développant les solutions démonstratives de recours aux énergies renouvelables puisque l'équilibre économique des solutions à plus grande échelle est principalement assuré par le tarif de rachat de l'électricité, et d'améliorer l'efficacité énergétique notamment via la rénovation énergétique des bâtiments.

Concernant la gestion de l'eau, le PO 2021-2027 vise à terminer les travaux entamés depuis maintenant deux générations de programmes en ce qui concerne les grandes usines de potabilisation et les stations d'épuration. En complément et compte tenu des constats issus du diagnostic, il s'agira aussi de soutenir l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable puisque certains réseaux affichent des taux de pertes de l'ordre de 60 %.

En ce qui concerne le développement de l'économie circulaire, il s'agira de soutenir les dispositifs permettant l'amélioration du tri à la source, la valorisation et le réemploi conformément à l'objectif « zéro déchet » du futur Plan Régional de prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

La biodiversité reste un atout majeur de notre île qu'il convient de préserver et de valoriser. Il s'agira de maintenir les actions de protection, de restauration des sites et des espèces mais aussi de favoriser la création d'espaces publics en zone urbaine de type « forêts tropicales urbaines ».

Enfin, concernant la mobilité durable, les enjeux concernent à la fois la réduction des gaz à effet de serre issus des pratiques « tout voiture » des Réunionnais en proposant des solutions alternatives de transports en commun ou en mode doux et aussi l'amélioration des conditions de transports sur le territoire au regard de réseaux routiers déjà saturés.

Les contraintes réglementaires de concentration thématique précisent qu'un minimum de 30 % des moyens communautaires doit être alloué à cet OS, priorité qui avec la mobilité durable s'il est confirmé qu'elle intègre bien l'OS2, devrait représenter environ 36% de la dotation UE allouée au programme.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Priorité 3 : Développer les infrastructures d'échanges et réduire les contraintes liées à l'ultrapériphérie (Priorité liée aux surcoûts)

Cette priorité est une conséquence administrative de la contrainte imposée par la Commission de traiter séparément les types d'action qui seront financés au titre de l'allocation spécifique RUP visant à compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphérie (du fait de son traitement au sein du budget européen).
Dès lors, ces moyens seront consacrés à trois types d'action :

1) Les aides aux entreprises avec en particulier : la création, la modernisation des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprise au regard notamment des besoins et des tensions immobilières spécifique à une île, le soutien au fret intrant à l'import et de produits finis à l'export afin d'atténuer le surcoût supporté par les entreprises de productions afin d'améliorer leur compétitivité et de limiter l'impact des frais de transport sur les prix.

2) Les opérations liées à l'amélioration de la résilience face au changement climatique telles que celles prévues au titre du PGRI et la sécurisation des infrastructures routières.

3) Le soutien aux programmes d'investissement des infrastructures de transports qui sont les seules portes d'entrées et de sorties d'une île (ports et aéroports). Il s'agira à titre d'exemple, des opérations concernant le Grand Port Maritime et celles concernant l'Aéroport Roland Garros.

Priorité 4 : Adapter les infrastructures de santé et éducatives aux enjeux démographique de l'île et soutenir les aménagements culturels et touristiques à vocation économique

Cette quatrième priorité correspond à l'Objectif Stratégique 4 de l'Union : « Une Europe plus sociale » et concerne plus particulièrement le soutien aux infrastructures d'éducation, médico-sociale et de santé.

Il s'agira de poursuivre le programme de construction des bâtiments éducatifs qualifiant, en lien avec la dynamique démographique du territoire, de maintenir l'effort concernant l'amélioration des infrastructures médico-sociale à destination des personnes handicapées et des personnes dépendantes.
Enfin, cette priorité soutiendra aussi les aménagements touristiques durables ainsi que la réhabilitation des ports de plaisance, et les investissements culturels à vocation économique.

Priorité 5 : Accompagner la mise en œuvre des projets de territoires intégrés urbains et ruraux

Les actions retenues au titre de cette priorité s'intégreront dans des stratégies de territoires portées par les EPCI avec deux axes : un volet « urbain » et un volet « rural » pour lequel par cohérence avec les autres politiques publiques, la zone des hauts serait ciblée. Ces actions concernent des domaines non-éligibles aux OS1 à 4 a priori, et à titre d'exemple, la rénovation des centre-ville, de bourg, les aménagements de proximité

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

autours des nœuds d'échange etc. Ces priorités seront établies sur la base des propositions faites par les EPCI dans le cadre de la préparation des programmes. Elles pourront être spécifiques à chaque territoire mais elles devront s'inscrire dans les orientations générales du programme.
Au titre de cette dernière priorité pour le volet FEDER du programme plurifonds 2021-2027, ces actions seront soutenues au travers d'une démarche globale puisqu 'un ITI sera proposé aux EPCI. il s'agira de renouveler l'expérience des ITI conduite sur 2014-2020 à l'initiative de la Région.
Le champ de ceux-ci pourrait couvrir des actions dans le domaine de compétence propre des EPCI des OS 1,2,3 ou 4 et ne relevant pas d'un schéma sous la responsabilité de la Région.

2.2. LE POE FSE+ 2021-2027

Il convient de souligner que la diminution importante attendue des moyens communautaires au titre de l'enveloppe régionale du FSE+ incite la collectivité à se concentrer sur ses compétences.
Le volet FSE du futur programme plurifonds se structure autours de deux axes : le premier concerne deux grands volets avec d'une part les actions de formations et d'autre part les actions concernant les compétences clés, la mobilité et la continuité. Le deuxième axe répond à une contrainte réglementaire (qui pourrait être levée dans la version finale des règlements) de traiter séparément les dispositifs concernant les jeunes de moins de 30 ans.

Priorité 6 : Améliorer l'employabilité des réunionnais, notamment par l'accès à la formation et par la mobilité (FSE+)

Cette priorité regroupe le « cœur de métier » de la collectivité en matière de FSE puisque qu'elle concerne la quasi intégralité des dispositifs de formation soutenu par le programme.
A titre d'exemple, les formations qui seront soutenues concernent notamment la formation professionnelle des adultes et les formations sanitaires et sociales.
Par ailleurs, les dispositifs retenus par la Région et inclus dans le plan « 3i : illettrisme, illectronisme et innumérisme » seront eux-aussi financés.
Enfin, les dispositifs de mobilité et de continuité pourront, le cas échéant être soutenus au titre de cette priorité pour les publics de plus de 30 ans.
En effet, la mobilité s'adressant en général à un public majoritairement jeune, les actions de ce type seraient soutenues au titre de la priorité 7.

Priorité 7 : Priorité 7 : Soutenir l'insertion des jeunes en difficulté (Priorité spécifique FSE + : Emploi des jeunes)

Au titre de cette priorité qui correspond à un axe majeur de la politique régionale, les actions de qualification, de formation, d'orientation (qui est une compétence de la Région depuis 2014), et la mobilité seront soutenus.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En effet, la loi du 05 mars 2014 relative à la Formation Professionnelle, l'Emploi et à la démocratie sociale positionne la Région comme coordonnateur des actions des organismes participants au Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et fait de la Région le chef de file en matière d'orientation.
Comme précisé précédemment, cette obligation réglementaire de séparer les aides à destination des jeunes pourrait « disparaître » des règlements définitifs et être remplacée par des indicateurs spécifiques permettant la comptabilisation des jeunes bénéficiaires.

Il convient enfin de signaler que l'élaboration d'une priorité spécifique au titre de l'allocation RUP pourrait devoir être retenue en raison de contraintes réglementaires. Elle concernerait dans ce cas principalement les dispositifs de mobilité.

2.3. LE PO INTERREG OI

Les travaux d'élaboration du programme ont suivi la même démarche que celle du PO FEDER FSE avec l'association particulière des pays tiers selon un calendrier légèrement décalé. Les éléments plus précis sont intégrés dans le cadre du volet « insertion régionale ».

A ce stade, le programme proposé est composé de 4 priorités, chacune d'entre-elles correspondant à un objectif stratégique de la Commission Européenne. Les travaux d'identification des besoins ont conduit à retenir les objectifs stratégiques suivants dans le cadre du programme Interreg océan Indien :

- OS1 : Une Europe plus intelligente
- OS2 : Une Europe plus verte
- OS4 : Une Europe plus sociale

Un objectif spécifique à Interreg est également retenu :

- ISO1 : Une meilleure gouvernance de coopération

Le champ du programme devrait couvrir l'Océan indien y compris Mayotte, si le programme Interreg de Mayotte assure la réciprocité avec celui de La Réunion.

Priorité 1 : Soutenir la recherche collaborative et la coopération économique pour favoriser les solutions communes et la création de valeur au niveau régional

Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 1 des règlements communautaires : « Une Europe plus intelligente » et concerne en particulier la recherche, l'innovation et le renforcement de la croissance économique.

Dans le cadre de cette priorité, le programme soutiendra tout d'abord des projets de recherche collaboratifs, permettant d'améliorer la veille et les connaissances et d'expérimenter des solutions innovantes, en réponse aux défis communs de la zone (santé, risques naturels, changement climatique, préservation de la biodiversité…). Seront également soutenus les réseaux de chercheurs et les initiatives permettant de valoriser les résultats de la recherche et de favoriser les partages de données.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En matière de développement économique, le programme visera le renforcement des échanges commerciaux entre les pays de la zone et la création de valeur régionale pour la conquête de marchés extérieurs. Il s'agira ainsi de soutenir les entreprises à travers des actions collectives portées par les associations et chambres consulaires (mise en relation des entreprises, accompagnement, appui à la structuration) et par du soutien direct à des projets économiques menés en coopération. Le soutien pourra également favoriser les conditions de cette coopération économique et porter sur la recherche de solutions aux obstacles existants (barrières juridiques, …).

Priorité 2 : Renforcer la résilience et le développement durable des territoires

Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 2 des règlements communautaires : « Une Europe plus verte ». Elle concerne la prévention et la gestion des risques et les thématiques environnementales du programme.

Les risques naturels, auxquels les pays de l'océan Indien sont fortement exposés, constituent un domaine prioritaire du programme, afin d'améliorer la résilience face aux catastrophes. Le programme soutiendra ainsi l'amélioration des connaissances, des capacités de veille et de surveillance à une échelle régionale et le renforcement des capacités rapides d'intervention, notamment grâce au regroupement des compétences au sein du PIROI Center. Suite à la pandémie de Covid-19, cette priorité s'attachera également à améliorer la préparation face aux risques sanitaires au niveau régional, en lien avec les initiatives déjà mises en œuvre par la COI.

En matière de biodiversité, l'océan Indien se distingue par une richesse exceptionnelle, en faisant l'un des 36 « hotspots » de la biodiversité mondiale. Cette biodiversité est fortement menacée par des facteurs anthropiques et naturels et par les effets du changement climatique. Les liens entre les pays et territoires de la zone en matière de biodiversité (espèces migratrices, diffusion des espèces exotiques envahissantes,….) justifient des actions au niveau régional pour la préserver. Le programme soutiendra les coopérations régionales en faveur de l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et ses menaces et des actions conjointes visant à préserver la faune et la flore de la zone et à les faire connaître.

La transition vers une économie circulaire et décarbonée constitue une nouvelle ambition du programme Interreg. Les besoins en partages d'expériences sont en effet importants dans ces domaines, avec des opportunités communes (énergie photovoltaïque notamment) justifiant le renforcement des coopérations au niveau régional.

Priorité 3 : Renforcer les compétences, la culture et le tourisme, en faveur d'une ouverture des populations sur la zone

Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 4 des règlements communautaires : « Une Europe plus sociale ». Elle concerne la culture, le tourisme et les formations, comme vecteurs de développement économique et social.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Le tourisme est un secteur économique clé pour plusieurs des pays de l'océan Indien, fortement impacté par la crise sanitaire. Le renforcement des liens entre les acteurs, la structuration et la promotion de l' offre touristique diversifiée et complémentaire des pays de la zone sont envisagées pour relancer le secteur. Le programme soutiendra également des projets touristiques autours de thématiques partagées (patrimoine, nature, histoire,…) mettant en lien les différentes destinations de la zone.
Le domaine de la culture sera également soutenu par le programme. Il s'agira de développer la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel de l'océan Indien via la réalisation d'inventaires, d'études, d'actions de préservation ou encore de développer des outils de partage d'information, de sensibilisation et de mise en valeur de ce patrimoine et de favoriser les échanges et créations artistiques communes. Également porteurs de développement économique et social, les échanges sportifs pourront faire l'objet d'un soutien du programme.
La formation constituera toujours un volet important du programme Interreg, qu'il s'agisse de formations initiales (enseignement secondaire, supérieur et professionnel) ou continues (formations de professionnels). La mobilité des jeunes pendant leur cursus permet en effet de renforcer leurs compétences et leur ouverture. La mise en place de formations en partenariats, répondant à des enjeux communs entre les territoires sera également favorisée. Pour les professionnels, les formations proposées en coopération sont des opportunités importantes pour le renforcement des compétences et les échanges d'expertises dans la zone. Ces formations concerneront notamment le domaine de la santé où de nouveaux besoins ont été identifiés lors de la pandémie de Covid-19 et permettront de mieux préparer les professionnels de santé à la gestion de ce type de crise.
Enfin, les dispositifs de mobilités de jeunes professionnels notamment à travers le volontariat de solidarité internationale (VSI) seront maintenus au vu de leur efficacité, tant pour l'insertion professionnelle des jeunes que pour le renforcement des liens de coopération qu'ils favorisent.

Priorité 4 : Renforcer la gouvernance de coopération dans la zone

Cette priorité correspond à l'objectif spécifique à Interreg 1 prévu au règlement communautaire : « Une meilleure gouvernance de coopération ». Elle comprend notamment la coordination entre programmes, l'élaboration de stratégies concertées et le renforcement des acteurs impliqués dans la gouvernance du programme.
Le renforcement de l'articulation des divers types de financement (nationaux et européens au titre de l'aide extérieure) ainsi qu'entre les programmes Interreg (Mayotte et Réunion) dans l'espace de coopération océan Indien constitue un enjeu du programme Interreg 2021-2027. Il nécessite la mise en place d'instances d'échanges entre gestionnaires des financements mais également l'adoption de modalités de gestion innovantes au profit de projets de coopération complémentaires et structurants. Des discussions sont ainsi en cours avec l'AFD pour la mise en place de projets conjoints mobilisant des financements Interreg et NDICI (qui intégreront le FED).
L'élaboration de stratégies concertées pourra être un autre facteur de mise en œuvre de projets cohérents et complémentaires. Des stratégies existent au niveau de la COI en matière d'énergie et de développement agricole. La santé pourrait utilement faire l'objet d'une programmation stratégique par exemple.
Les antennes de la Région Réunion dans la zone sont les piliers de l'animation et du suivi du programme dans les pays où elles se trouvent. Elles travaillent étroitement avec des acteurs nationaux, notamment au niveau des ministères et des administrations. Une

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

meilleure maîtrise du fonctionnement et des opportunités proposées par le programme Interreg par ces partenaires permettrait de renforcer leur implication.
Enfin, un nouveau type de soutien est envisagé, sous la forme de micro-projets prévus par le règlement communautaire, pour les petits projets de la société civile favorisant les échanges et rencontres entre les citoyens (« people-to-people »). Les modalités de mise en place de ces financements doivent encore être précisées en fonction des dernières évolutions réglementaires

- Le volet territorial du FEAMPA

Le FEAMPA est un programme national couvrant la pêche, l'aquaculture et une partie de l'économie bleue : le choix d'un programme national est définit par la réglementation européenne qui l'impose pour la génération 21-27. Des moyens dédiés sont alloués aux RUP ainsi que le maintien d'une intervention spécifique au titre du PCS (Plan de compensation des surcoûts).
Au cours des travaux d'élaboration du programme national FEAMPA, la DPMA en tant qu'Autorité de gestion, a associé les RUP dans la définition des programmes d'action RUP qui sont des composantes spécifiques du programme.
La Région a ainsi pu contribuer à l'élaboration du volet régional FEAMPA dont elle aura la charge au titre d'une convention de subvention globale, et s'assurer de la bonne prise en compte des spécificités de l'île de La Réunion en la matière.

Ainsi le plan d'action spécifique du territoire s'articule autour de trois priorités :

1) La première priorité vise au développement durable de la pêche et la conservation des ressources halieutiques

Premièrement, il s'agit de soutenir la connaissance scientifique et permettre une pêche durable. Cet axe soutiendra des actions visant à l'amélioration de la connaissance de la ressources halieutique, à la mise en place de techniques de pêche sélective et de protection de la ressource et à l'amélioration de la gestion de la flotte de pêche et des pêcheries.
Par ailleurs, il s'agira de soutenir les investissements dédiés à la production halieutique, au « renouvellement des générations » (formations dans le secteur de la pêche et attractivité des métiers), à la structuration de filière, à la résilience des entreprises de la pêche et à la réduction des émissions de carbone.

2) La seconde priorité concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire via une aquaculture et des marchés compétitifs et durables

Il s'agit d'une part de soutenir le développement d'une aquaculture innovante et durable, et la gestion des risques dans les exploitations aquacoles...
… et d'autre part d'améliorer la promotion, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.
Enfin, la dernière composante de cette priorité concerne le Plan de compensation des surcoûts (PCS) qui est une spécificité des RUP.

3) La troisième et dernière priorité a pour objectif de faciliter la croissance de l'économie bleue durable.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

L'année 2021 verra la mise en place des procédures pour gérer le volet PCS rénové avec une gestion assurée par le Conseil Régional.

D'une manière plus globale, l'économie bleue durable constitue une véritable opportunité pour l'île de La Réunion à la fois en termes de développement économique mais aussi en matière d'insertion professionnelle, au regard des potentiels de la zone maritime de l'Océan indien dont une faible part est valorisée à partir d'activité basées à La Réunion. Le soutien de nouvelles filières, la prise en compte de nouvelles offres de formation, l'appui à la recherche et à l'innovation seront soutenus par le PO FEDER (en cohérence avec la S3).

3. EVOLUTION DU SYSTÈME DE GESTION POUR 2021-2027

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes 2021-2027, et de manière transversale aux différents programmes pour lesquels la collectivité sera Autorité de gestion, la Région Réunion mettra en place en 2021 les procédures de gestion.
Quelques principes clés seront retenus et guident les travaux qui ont d'ores et déjà débutés au cours de l'année 2020.

- Premier principe : assurer une continuité autant que possible des processus et de l'organisation du fait d'une part de la coexistence entre 2021 et 2023 de trois dispositifs à gérer de front (PO 2014-2020, volet REACT UE et nouveaux programmes), et d'autre part des résultats atteints en matière de gestion avec des taux d'erreur très faibles au titre des trois campagnes d'apurement des comptes achevés.
- Deuxième principe : procéder à la numérisation intégrale dans la gestion des dossiers, ce qui améliorera également les échanges avec les bénéficiaires et renforcera la transparence dans l'avancement de l'examen des dossiers.
- Troisième principe : recourir en priorité à l'ensemble des dispositifs que la législation communautaire autorise en matière de simplification, et en particulier les coûts forfaitaires, l'analyse plus détaillée de certains dispositifs pour les retirer des domaines relevant des aides d'État au regard de la complexité croissante qu'entraîne la réglementation européenne et qui détériore l'efficience de l'action.
- Quatrième principe : renforcer les équipes administratives au sein de l'Autorité de gestion au regard du cumul exceptionnel d'activités qui marquera la période 2021-2023 avec le lancement du volet REACT UE, l'apurement progressif des autres axes des PO FEDER et INTERREG OI 2014-2020 et le lancement des nouveaux programmes.
- Cinquième principe : renforcer le soutien aux porteurs de projets en utilisant des organisations relais, l'augmentation proportionnée des subventions à l'aide au montage de projet et en mettant en place au sein des EPCI qui l'accepteront, des agents en charge de soutenir les actions portées notamment par les communes (en priorité pour le volet REACT UE).
- Sixième principe : intégrer la fonction comptable au sein des services de l'Autorité de gestion et s'appuyer sur l'expérience de l'actuelle autorité comptable (DRFIP)

Sur ces bases, l'Autorité de gestion réalisera en 2021 les travaux suivants :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- Établir les DSGC soumis à l'Autorité d'audit des différents programmes avec une finalisation auprès de l'Autorité d'audit au premier trimestre 2021.

- Procéder à l'actualisation du guide des procédures et du guide du bénéficiaire, et le cas échéant, décliner les spécificités propres à chaque programme. Ces documents sont primordiaux et obligatoires dans la communication de l'Autorité de gestion vis-à-vis des porteurs de projets et du grand public en général (fin du premier trimestre 2021).

- Accompagner la mise en place des formations des agents sur les nouveaux programmes, et notamment les agents FSE et FEAMPA qui devront intervenir et s'intégrer dans un (nouveau) système de gestion. Le partage d'un socle commun de système de gestion par plusieurs agents intervenant sur des programmes différents permettra de partager plusieurs modules de formation et de faciliter les échanges entre services. Ainsi, l'Autorité de gestion ne disposera que d'un seul logiciel de gestion : SYNERGIE.

- Poursuivre le déploiement des outils de dématérialisation (portail et GED) et s'assurer de leur intégration et interfaçage dans le système d'information de la collectivité. Il s'agira notamment d'assurer de la mise en place effective de la collecte des données participants FSE via le nouvel outil ZEFIR-EOS.

- Poursuivre la mise en place effective des projet d'options de coûts simplifiés (OCS). Il s'agira notamment de mettre en œuvre :

  > l'OCS « Fret » : dans le cas d'espèce il s'agit d'un OCS sous forme de barèmes standards de coûts unitaires issus des « coûts historiques » des dossiers fret avec un objectif opérationnel début 2021 ;
  > l'OCS « accompagnement à la création d'entreprises » ;
  > les OCS « montant forfaitaire » sur la base des règlements 2021-2027 ;
  > Les OCS relevant de l'article 14.1 pour le FSE mis en œuvre et adoptés par la Commission à la demande de la Région afin de les intégrer au PO FEDER-FSE 2021-2027.

Ce travail de définition et de mise en œuvre d'OCS est important et nécessaire afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les services instructeurs et les bénéficiaires, et in fine de simplifier et fluidifier les dossiers de paiement.

La collectivité régionale devra également poursuivre et renforcer la mission spécifique de son pôle Audit et Systèmes de Gestion (ASG) en tant que correspondant des auditeurs d'opérations en 2021.
En effet, depuis mars 2020, et sur recommandation de madame la Présidente de la CICC, cette mission permet de fluidifier les relations avec la CICC et de s'assurer que :
- toutes les demandes de la CICC sont bien prises en compte par les services ;
- les services instructeurs apportent bien à la CICC les éléments et compléments demandés pour la bonne réalisation des contrôles.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Ce rôle, maintenant formalisé et pratiqué par les services instructeurs, nécessitera un suivi accru et renforcé en 2021 afin de pouvoir faire face au nombre important de contrôles pour la campagne à venir (a priori plus d'une trentaine).

L'objectif ultime de ce suivi est que la CICC puisse réaliser son plan de contrôle avant le 31 octobre pour que l'Autorité de gestion soit en mesure de disposer de tous les éléments pour établir sa clôture comptable et sa déclaration annuelle de gestion.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'ensemble des projets de la Direction des Systèmes d'Information pour l'année 2021 s'articule autour de différents thèmes précisées ci-dessous.

1. NUMÉRISATION DE LA RELATION CITOYENNE

La digitalisation, incontournable dans le fonctionnement de notre collectivité, permet de répondre avec une plus grande efficacité aux demandes des citoyens, notamment en ce qui concerne les aides qui impactent directement le pouvoir d'achat. Elle devient aussi incontournable dans la gestion interne en permettant une sécurisation et une optimisation des échanges entre les différents services.

1.1. PORTAIL DES AIDES ET SUBVENTIONS

Le Portail des démarches de la Région (https://demarches.cr-reunion.fr), développé sur la nouvelle plateforme technique **Publik** de la société **Entrouv'Ouvert**, s'étoffe au fur et à mesure de la digitalisation complète des process de gestion des dispositifs d'Aides et Subventions. Avec le contexte sanitaire que l'on traverse en 2020, cette tendance s'est accélérée et beaucoup de directions ont franchi le pas (DAE pour le Fonds de Solidarité Réunionnaise, le Fonds de Solidarité Tourisme, la DM, DSVA et la DIRED pour leurs bourses…). En 2021, le rythme de la montée en charge de cet outil ne devrait pas faiblir avec le déploiement de nouveaux dispositifs déjà programmés ou à venir.

1.2. GESTION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS (GED)

La GED NUXEO, dédiée à la gestion des documents des fonds européens, est opérationnelle depuis septembre 2018. Elle met en œuvre un plan de classement qui constitue le dossier unique dématérialisé pour chaque opération traitée par les services instructeurs.
À ce jour, cette GED concourt au projet global de dématérialisation des échanges documentaires de la collectivité : un workflow de validation documentaire a été intégré, spécifique pour les pièces d'instruction nécessitant l'accord des responsables de guichets unique et des DGA impliquées.
L'intégration automatisée dans cette GED des pièces jointes accompagnant les demandes de subvention et de paiement dématérialisées déposées sur le portail FEDER est en cours de mise en œuvre. Elle sera effective dès l'ouverture de la prochaine programmation 2021-2027.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Pour l'année 2021, un effort particulier portera sur l'accompagnement utilisateur afin que les agents instructeurs gagnent en autonomie. De nombreuses évolutions du progiciel pour améliorer son ergonomie sont également prévues. En effet, l'usage du Portail des Fonds Européens par les porteurs de projet et bénéficiaires combiné à la numérisation des dossiers papier existants, campagne de numérisation en voie d'achèvement, permettent dès lors d'obtenir un référentiel numérique permettant d'envisager un traitement quasi entièrement dématérialisé des demandes à instruire.

Les principaux développements fonctionnels à venir concernent la prise en compte des échanges dématérialisés avec les partenaires externes participant au contrôle et à la gestion des dossiers en instruction et l'intégration des courriels et des courriers postaux entrants et sortants via notre plateforme de gestion de courrier dématérialisée.

1.3. PORTAIL FEDER

Le Portail FEDER, mis en œuvre en mars 2017 dans une version minimale à partir du portail national E-Synergie, rebaptisé aujourd'hui « Portail des Fonds Européens », est aujourd'hui en voie d'être pleinement opérationnel pour la prochaine programmation 2021-2027. Dès le mois de novembre 2020, celui-ci permettra le recueil des demandes de subventions et de paiement, sur un périmètre prenant en compte l'ensemble des fonds européens gérés par la collectivité pour la programmation 2021-2027.

L'objectif de ce projet Portail, associé au projet GED des fonds européens, est à court terme la dématérialisation complète de la chaîne de traitement, du dépôt d'une demande de subvention à la clôture du dossier en incluant les échanges dématérialisés avec les services de l'Autorité de Gestion et les Partenaires externes impliqués dans ce traitement.

Ainsi des évolutions du Portail sont prévues pour :

- permettre aux acteurs externes d'accéder et de déposer des pièces sur un dossier d'une opération ;
- offrir pour les opérations à maîtrise d'ouvrage la possibilité de gérer les demandes à partir d'entités virtuelles de la Région afin d'assurer la confidentialité des dossiers et de partager certaines pièces de marchés ;
- intégrer les évolutions du portail national E-Synergie afin d'assurer la compatibilité de notre portail avec le progiciel national Synergie et de bénéficier de ses futures évolutions ;
- mettre en œuvre toute disposition réglementaire à venir ayant trait au dépôt ou traitement des demandes.

1.4. DÉPLOIEMENT D'UNE SOLUTION DE GESTION DE LA RELATION AVEC L'USAGÉ

La Maison de L'Export souhaite pouvoir suivre les entreprises réunionnaises pouvant répondre à un besoin sur un marché extérieur (Madagascar, Afrique du Sud, Chine...) en proposant des produits locaux.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

La solution va permettre de lister et tenir à jour les contacts avec ces entreprises. Elle simplifiera la prise de contact lors de l'organisation d'événements et de supprimer les tâches chronophages (suivi des invitations, relances). Des tableaux de bord permettront de faire un point sur la liste des événements organisés, les pays ciblés et le nombre d'actions d'accompagnement.

1.5. DÉMATÉRIALISATION DES COURRIERS

Dans la continuité de la démarche de dématérialisation de la collectivité, le progiciel solution de gestion de courrier interne Maarch sera interconnecté avec la solution de parapheur numérique I-Parapheur.
Ainsi l'ensemble des courriers rédigés en interne pourront être orientés automatiquement dans le circuit conforme de visas et de signature électronique.

1.6. REFONTE DU SITE D'OSCAR

OSCAR (Œuvres Sociales et Culturelles des Agents de la Région) souhaite simplifier la démarche des agents et rentrer dans la démarche de dématérialisation.

Ainsi la DSI va accompagner Oscar dans cette démarche en proposant aux agents un nouveau site où ils pourront s'inscrire, déposer leurs factures, et suivre l'évolution de leur consommation des différentes prestations.

1.7. EVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION (SI) DES MARCHÉS PUBLICS

La DAJM avec la DSI travaillent à l'évolution de son système d'information. Une nouvelle solution, plus récente et plus complète, nous permettra de mettre en œuvre un traitement entièrement dématérialisé des marchés publics.

1.8. ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS DE BOURSES EN LIGNE

La DSI, sur demande de la direction générale, travaillera dés la fin 2020 avec les directions proposant une aide aux étudiants : DM, DIRED, DSVA, DFPA sur la refonte de la plate forme des bourses.
L'objectif est de proposer pour la nouvelle campagne 2021/2022 une simplification du « parcours étudiant » pour obtenir une aide de la collectivité.

Ce projet permettra également de simplifier et sécuriser les traitements pour nos agents qui instruisent les nombreuses demandes reçues chaque année (environ 15 000 dossiers toutes aides confondues).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

2. L'ÉVOLUTION INTERNE

2.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

Suite à la mise en œuvre de l'outil numérique national AGORA pour le suivi des stagiaires, l'État contraint les régions à raccorder leur système d'information à sa plateforme. La Région est ainsi chargée de la transmission informatique des informations individuelles des stagiaires accueillis dans les formations qu'elle organise. En tant que financeur et de part la réglementation sur la sécurité des données personnelles, la Région doit être le garant de la qualité et l'exactitude des données fournies à l'État sur sa plateforme en qualité de « fournisseur pivot ».

La Région Réunion a donc décidé de mettre en œuvre la solution ZEFIR, issue d'un développement mutualisé des régions à laquelle la Région Réunion est adhérente. Cette solution, qui se mettra en place au travers de l'Association EPSILON, est aujourd'hui déjà utilisée par d'autres régions de l'hexagone pour la gestion de la formation professionnelle.
Des phases de validation fonctionnelle, menées par la DFPA, et technique, menées par la DSI, ont été réalisées au cours du premier semestre 2020. L'installation et le paramétrage de la solution seront effectués au deuxième semestre pour une mise en œuvre opérationnelle en janvier 2021. Des travaux d'interfaçage pour l'interconnexion de ZEFIR avec les autres solutions métiers de notre système d'information seront réalisés par la suite.

2.2. CONTINUITÉ TERRITORIALE

Une revue complète du processus de gestion du dispositif a été lancée au cours du second semestre 2020. Les conclusions et préconisations du prestataire **INFOTHEP**, en charge de cette étude, sont attendues pour la fin de l'année 2020. Sur ces éléments, le développement d'une nouvelle version de la solution logicielle de gestion de la Continuité Territoriale sera mise en œuvre sur notre plateforme technique **Publik** hébergeant notre portail régional des demandes d'Aides et Subventions.

3. LA DOCUMENTATION ET LES ARCHIVES

La Région poursuit la mise en œuvre d'une politique de gestion électronique des documents (GED) dans sa stratégie de gestion des documents d'activité de la collectivité.
L'objectif en 2021 est de développer l'usage de la GED au sein de la collectivité, avec l'assistance d'un prestataire pour développer une GED globale connectée aux différents applicatifs métiers.

3.1. LA DOCUMENTATION

L'accès à une information de qualité est essentiel pour les agents de la collectivité dans le cadre de leurs missions.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Après avoir améliorer la performance des outils documentaires, le centre de documentation s'attachera à répondre au plus près aux attentes des usagers via une enquête de satisfaction et la mise en place d'une nouvelle veille documentaire ciblée.

3.2. LES ARCHIVES RÉGIONALES

Le nouveau bâtiment des archives régionales sur le site de Foucque à Saint-Denis permettra l'accueil d'étudiant en histoire et de citoyens. L'objectif en 2021, après le déménagement des archives, est de valoriser et communiquer sur l'existence des fonds d'archives régionales.
L'archivage électronique se poursuit avec le recours à une assistance à la rédaction de profil d'archives pour archiver l'ensemble des dossiers natifs électroniques.

4. L'ASPECT TECHNIQUE

4.1. MISE EN PLACE DE LA TÉLÉPHONIE POUR LES UTILISATEURS DU NOUVEAU SITE FOUCQUE

Fin 2020 début 2021, il est prévu la livraison d'un nouveau site sur le Show-Room Foucque pour accueillir les Directions suivantes: DBA, DPI, DTD, le CESER et CCEE.

Afin de rendre fonctionnelle la téléphonie sur ce site, il sera nécessaire de faire l'acquisition de nouveaux équipements téléphoniques et abonnements.

Ce projet va apporter de nombreux changements dans notre architecture réseau et doit donc être anticipé pour optimiser la solution mise en place.

La mise en œuvre d'un tel projet se fera en plusieurs étapes :

- analyse de l'existant afin de faire un bilan des abonnements et des équipements de chaque Direction qui va être migré ;
- acquisition, configuration et tests d'un serveur IPBX ;
- acquisition de nouveaux abonnements téléphoniques ;
- formation des utilisateurs.

Un chef de projet et un technicien seront affectés au suivi de ce projet et s'occuperont du déploiement sur les sites. Une enveloppe budgétaire pour acheter tous les équipements nécessaires sera prévue dans le budget de la direction.

4.2. DÉVELOPPEMENT DU PARC DE TÉLÉPHONIE IP

Actuellement, le parc téléphonique de la Région est pratiquement migré en IP.
Tous les sites migrés sont maintenant interconnectés et les appels entres les sites ne passent plus par l'opérateur téléphonique, mais utilisent le réseau interne.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Cependant au fil des années pendant lesquelles nous avons fait la migration, il y a eu 5 versions de distribution qui ont induit un parc de téléphones hétérogène.
Aussi, il nécessaire de faire évoluer et de migrer toutes les plateformes téléphoniques vers la dernière version actuellement mise en place.

Plusieurs étapes seront nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet :
- analyse de l'existant afin de faire un bilan des versions de chaque site ;
- inventaire précis des équipements ;
- acquisition, configuration et tests du matériel ;
- installation de la nouvelle version de Téléphonie IP ;
- formation des utilisateurs.

Un chef de projet et un technicien seront affectés au suivi de ce projet et s'occuperont du déploiement sur les sites. Une enveloppe budgétaire pour acheter tous les équipements nécessaires sera prévue dans le budget de la direction.

Ce projet de TOIP, qui apportera une homogénéisation du parc téléphonique de la collectivité, sera constamment évalué par le nombre de sites équipés, l'amélioration de la qualité des communications et des nouveaux services proposés aux utilisateurs ainsi que par la réduction des coûts des appels et de la maintenance des équipements.

4.3. ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2021

Les accords cadres vont permettre l'achat des équipements informatiques (poste de travail, imprimante, scanner...) dédiés aux services de la collectivité. Ces achats répondent notamment à la nécessité de remplacement des postes de travail vétustes ou aux nouveaux besoins en matériel.

Les marchés plus spécifiques en cours permettront, eux, de répondre à l'acquisition de consommables d'impression et de petites fournitures informatiques pour les besoins des services.

La DSI inclura dans son budget d'investissement les sommes nécessaires pour mener à bien ces achats de nouveaux matériels, équipements et logiciels pour les agents. Elle restera vigilante sur le déploiement de ces équipements comme sur le retour de satisfaction des utilisateurs.

L'accord cadre couvrant la période 2021-2024 tiendra compte des nouveaux besoins de la collectivité.

Un accent particulier sera mis sur le traitement du besoin en postes clients portables permettant ainsi de répondre de façon adaptée et sécurisée à la nécessité de télétravail du plus grande nombre d'agents, lors des périodes de crises sanitaires ou autres.

La DSI devra au cours du 1er trimestre 2021 gérer le déménagement et le renouvellement des équipements informatiques du CRGT.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

La mise en place de ces nouveaux équipements se fera grâce à l'intervention des techniciens dédiés, à leur préparation et installation.

Un chef de projet sera également impliqué pour la rédaction des marchés subséquents.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

GOUVERNANCE PARTAGÉE

Ces orientations budgétaires 2021 dans les domaines de la proximité et de la participation citoyenne à la politique régionale obligent à un rapide ancrage dans le temps et dans l'histoire récente de La Réunion. Ce regard rétrospectif explique que cet axe nouveau s'inscrive dans une politique parfaitement volontariste de la part de la collectivité et ne tend pas à répondre particulièrement à une obligation de la loi.
Différemment et originalement pour une Région, la gouvernance actuelle inscrit ce nouveau chapitre à la fois :
- dans son volet institutionnel (collaboration des institutions traditionnelles et constitutionnelles et celles non réglementées et expérimentales) et,
- de politique publique (soutien de toute voie, espace d'imprégnation, de partage et de co-construction sur le territoire réunionnais).

L'île a vécu un moment historique par une mobilisation forte de sa population depuis la fin 2018. Les aspirations économiques, sociales et politiques profondes qui émanent des mouvements ont été pris en considération et ont obligé à rectifier, réajuster, repenser les mesures, les dispositifs et les politiques publiques régionales tout comme la façon même de les construire et de les mettre en œuvre au cours de l'année 2020 déjà.

Une nouvelle *zone de construction* en commun des projets et de la démarche politique pour la Réunion s'est créée et s'est imposée. L'accompagnement de cette co-construction a été pris en compte et s'est établi au sein même de la structure et de l'ossature de la Région.

Au delà des piliers de cette mandature, toujours pleinement effectifs, c'est à la ***méthode*** d'afficher maintenant toute sa place.
Au cours de l'année qui s'est écoulée l'institution a d'abord conforté certains espaces puis ouvert trois autres types consacrés à la rencontre entre les idées citoyennes et celles des élus régionaux. Ce sont ces sphères de partage, de co-construction qui prendront toute leur place et devront faire démonstration de leur efficience en 2021.
La symbolique des ***lieux*** et espaces est importante dans le fonctionnement de nos sociétés . C 'est à l'écoute et à l'expérience des mouvements sociaux que la collectivité a débuté sa réponse à la société réunionnaise. Son organisation ainsi que son action publique en sont l'expression reconnue dés la fin de l'année 2019 par un prix national au « trophée de la participation et de l'innovation ».

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Quatre grands « Lieux » de construction partagée ont été et seront finalement explorés. 2021 pourrait être l'année des premiers résultats de cette démarche dont la transparence de l'action publique est une des trames :

- ***dans la collectivité même, au sein des antennes*** et de leurs annexes, l'institution réorganise sa relation au citoyen. Elle se déploie davantage sur le territoire.
- ***au sein de lieux ou organes neutres de concertation en présentiel***, qu'est le Conseil Consultatif Citoyen et que sera le Conseil Citoyen des Jeunes en 2021, ainsi que par de possibles pétitions ou référendums.
- plus loin encore, ***dans les foyers mêmes des citoyens***, dans lesquels la demande est dorénavant celle d'une présence et d'un mouvement institutionnels et constructifs des institutions.
- Sur la « toile » la ***participation par la voie numérique*** reste incontournable.

<u>De la Région au foyer du citoyen ou de l' élu au réunionnais (e)</u>

1. « CHEZ NOUS C'EST CHEZ VOUS » : LE PÔLE DES ANTENNES RÉGIONALES

La Région avait déjà fait ses premiers pas de proximité en installant ses antennes réparties dans les micro-régions de l'île.
Le citoyen vient donc vers et dans l'institution. Ces espaces de services de la collectivité accueillent au sein de quatre micro-régions et annexes le citoyen qui souhaite bénéficier de mesures dispensées dans le cadre des grandes orientations et décisions de l'institution. Un mouvement ascendant de communication entre le citoyen et la collectivité devra gagner un nouveau territoire dans notre relation notamment par la mise en place d'outils et par la coordination avec les autres équipes déployées sur le territoire.
La fin 2020 et l'année 2021 en particulier permettront une déclinaison progressive réelle de cette voie en matière **de proximité et maintenant de co-construction** des actions et projets régionaux grâce à l'ouverture d'autres antennes ou annexes sur notre territoire. Les communes des Avirons puis de St Benoît sont les premiers exemples plus mûrs en terme de capacité d'installation. L'objectif demeure double : desservir la population et capter les avis et propositions des citoyens à destination de la collectivité en vue d'influencer ses politiques.

2. « ENTRE VOUS ET NOUS » : LES INSTANCES CONSULTATIVES

Un autre axe de la Gouvernance Partagée intègre la prise en compte et l'accompagnement de lieux neutres dédiés à la consultation.

Ces derniers concernent à la fois :

- les citoyens, au travers du Conseil Consultatif Citoyen (CCC), co-construit avec la population suite au mouvement des gilets jaunes, en fonctionnement depuis juin 2019,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

ainsi qu'une déclinaison auprès d'un public "jeune", principale cible de nombreux dispositifs régionaux (bourses, POP...) ;

- le CESER et le CCEE, instances de consultation traditionnelles et réglementées, avec lesquelles la collectivité souhaite renforcer ses liens de collaboration, notamment sur le plan du traitement des résultats des consultations mises en œuvre (prise en compte optimisée des avis et travaux).

2.1. LE RENOUVELLEMENT DE LA RELATION RÉGIONALE AUX CONSEILS CONSULTATIFS HISTORIQUES

Le CESER et le CCEE, conseils consultatifs institués par la loi, sont eux aussi composés initialement de citoyens. Ces instances historiques ont été en mesure de développer une expertise trentenaire, en produisant des avis, études et autres travaux, à destination principale de la Région.
Il s'agit de reconnaître pleinement ces zones d'intelligence collective, et les valoriser.
Cela passe par le nécessaire renouvellement des échanges et des partenariats, pour les redynamiser, les optimiser, et les inclure dans les modalités de dialogue qui sont proposées aux nouvelles instances citoyennes, pour préserver une équité de traitement.

La collectivité s'attachera donc à reposer les bases de la relation de la Région aux conseils consultatifs. Un travail de co-construction permettra de partir de leurs attentes et visera à :

- requestionner le traitement et la prise en compte de leurs travaux par la Région ;
- faciliter et fluidifier le dialogue avec les services et les décideurs ;
- plus globalement, assurer la bonne transmission de l'information régionale vers les conseils et inversement, des conseils vers la Région.

A terme, il est envisagé de favoriser l'expertise partagée, en initiant des travaux collaboratifs entre l'ensemble des conseils consultatifs régionaux, et ainsi tenir compte de la richesse de chaque composante.

2.2. LA CRÉATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE NOUVELLES INSTANCES CONSULTATIVES DÉDIÉES À LA PARTICIPATION CITOYENNE

La collectivité régionale a souhaité impulser la mise en place de nouvelles instances consultatives, composées exclusivement de citoyens, afin de permettre à ces derniers, dans des lieux de dialogue neutres :

- de livrer leur perception de l'action régionale, et de la questionner, en apportant leur expertise d'usagers sur les questions et projets régionaux existants ou à construire ;
- d'être de véritables acteurs des politiques publiques menées.

Il s'agit de consacrer un droit de parole et de proposition citoyenne.
Par ailleurs, ces nouvelles instances citoyennes participent à la transparence de l'action publique, et à la mise en place d'un dialogue dialogue permanent, tout au long du mandat, déconnecté des échéances électorales.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Deux points d'entrée ont été pensés pour assurer cette représentation citoyenne :

- le Conseil Consultatif Citoyen (CCC) ;
- le Conseil Citoyen des Jeunes.

2.2.1. Le Conseil Consultatif Citoyen (CCC)

La création du Conseil Consultatif Citoyen, par décision du Conseil Régional réuni en assemblée plénière le 19 décembre 2018, a constitué l'acte I de la revisite de la gouvernance de la Région.
96 membres, tirés au sort sous contrôle d'huissier, ont été installés le 18 juin 2019 dans le cadre d'une instance paritaire (autant de femmes que d'hommes) et représentative des 24 communes de l'île.
Les travaux menés avec le CCC constituent une base de dialogue permanent avec la représentation citoyenne.
Des consultations ont conduit à l'émergence d'avis et de propositions portant sur :

- les Orientations Budgétaires 2020 du Conseil Régional,
- les dispositifs d'urgence mis en place par la collectivité pour faire face à la Crise Covid, et plus largement sur la situation sanitaire.

En parallèle, des questionnements et propositions pour la Réunion ont été portés au plus haut niveau de l'État, dans le cadre d'un échange du CCC avec le Président de la République le 24 octobre 2019.

Enfin, les échanges ouverts ont permis des interpellations ponctuelles de la collectivité par les citoyens en lien avec leur expertise d'usager et le partage de positions sur des thèmes d'actualité.

En 2021, la collectivité s'attachera à :

- poursuivre l'accompagnement du CCC ;
- finaliser les travaux initiés sur la continuité territoriale, l'octroi de mer et la formation professionnelle ;
- amplifier l'information / formation du citoyen dans une logique d'amélioration de la lisibilité et de la transparence, à la fois sur les dispositifs mis en place par la collectivité, dont les critères d'attribution et bilans d'étape, sur les projets futurs et sur les conditions de fonctionnement, notamment sous le prisme du budget ;
- communiquer des retours réguliers sur les propositions réceptionnées afin de donner la mesure de la contribution citoyenne ;
- valoriser et médiatiser les travaux et contributions initiées dans le cadre du dialogue citoyen afin de les partager auprès du grand public, et ainsi, légitimer leur représentation.

2.2.2. Le Conseil Citoyen des Jeunes (CCJ) :

Il s'agit à la fois d'élargir la participation citoyenne à davantage de public, en l'ouvrant aux jeunes Réunionnais que la Région accompagne et qui sont bénéficiaires de ses dispositifs, tout en permettant de susciter l'engagement citoyen responsable au plus tôt.
Il se voudra un espace d'expression et d'échanges sur des thèmes proches des préoccupations des jeunes lycéens-nes et apprentis-ies, ainsi qu'un lieu de construction de projets.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Il fera l'objet d'une mission de préfiguration afin de déterminer le format de l'assemblée, les thématiques d'intervention et de proposer des modalités de fonctionnement, pour une mise en œuvre souhaitée à la rentrée d'août 2021.

3. « CHEZ VOUS… » : POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DÉPLOYÉE DANS LES TERRITOIRES ET DANS LA PROXIMITÉ

Veiller à l'accès effectif de l'information des citoyens par la Région et de la Région par les citoyens, en assurant la transversalité et la prise en compte du message citoyen dans les compétences de la collectivité par ses directions est aujourd'hui incontournable dans la nouvelle dynamique de Gouvernance Partagée de la collectivité. Cette démarche, pour être efficace, doit se déployer au plus près des citoyen par des interventions de proximité, l'organisation de rencontres territoriales et l'animation des réseaux d'acteurs afin d'impulser et encourager le développement de la participation démocratique au sein de la population, et de construire le lien entre les élus régionaux, les services et le citoyen.

3.1. LES INTERVENTIONS DE PROXIMITÉ

Concrétisées par des visites de proximité aux citoyens usagers des services de la Région et aux bénéficiaires indirects d'actions financées par la Région, elles visent à leur apporter les informations directement, à les consulter sur les projets de la Région, à les sensibiliser et mobiliser sur les outils de participation citoyenne et « manifestations » participatives, à mesurer la satisfaction des besoins (évaluation de l'action publique de la collectivité régionale) et à recenser les sujets de préoccupation, les attentes et propositions. Ces visites de proximité interviennent également dans les groupes de citoyens bénéficiaires collectivement d'actions soutenues par la Région et lors de manifestations organisées par la Région, et notamment à l'occasion des consultations et concertations mises en place par la Région afin d'attirer l'attention des citoyens sur toutes les modalités mises en place afin d'informer et de recueillir leurs avis sur les projets régionaux. En 2020, Elles ont pu être mobilisées pour relayer les informations auprès des citoyens impactés par les futurs grands chantiers régionaux pour lesquels la concertation est lancée au second semestre 2020 (NEO, RN5 secteur les Aloès-Ilet Furcy, RN2 Saint-Benoît…).
La saisine d'une AMO juridique a permis de vérifier la faisabilité juridique du lancement des visites relativement aux mesures d'urgences mises en place par la collectivité au regard des conséquences dramatiques de la crise sanitaire dans le courant du second semestre 2020.

En 2021, il s'agira :
- de mettre en œuvre les visites de proximité au regard de la crise sanitaire telles que validées par l'AMO juridique et d'initier celles relatives aux dispositifs d'aide régionales, dans le respect des règles du RGPD et en collaboration avec les services instructeurs des demandes d'aides ;
- de mettre en place les moyens matériels permettant d'organiser ces visites dans l'ensemble de l'île.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3.2 LES RÉUNIONS TERRITORIALES

La capitalisation et le traitement des informations citoyennes permettent la déclinaison des demandes d'information, des sujets de préoccupations, des actions préconisées par les citoyens par territoire et d'engager la programmation de réunions territoriales en lien avec les directions et élus concernés. La mise en place de ces espaces d'information et d'échanges collectifs, de concertation, de co construction (habitants-élus-techniciens) dans les territoires concernés permettra aux citoyens de participer, dans la proximité, aux orientations sur les sujets ou projets qui les concernent, impactent leurs territoires de vie, ou les préoccupent .

En 2021, il s'agit d'initier dans les territoires concernés les premières réunions relatives aux préoccupations exprimées par les citoyens lors des visites de proximité ainsi que les réunions relatives aux projets régionaux.

3.3. L'ANIMATION DES RÉSEAUX D'ACTEURS PORTEURS D'INITIATIVES CITOYENNES

La Région soutient des actions associatives de sensibilisation en matière de citoyenneté, de lutte contre les discriminations et d'éducation populaire dans le cadre de la politique de la ville et apporte également son soutien à des projets associatifs visant le renforcement des solidarités et les initiatives citoyennes de proximité. Une animation de type territoriale auprès de ces réseaux d'acteurs de la participation citoyenne permet de favoriser l'échange d'expérience, l'émergence de d'initiatives nouvelles et innovantes.

En 2021, il s'agit, en appui des directions concernées :
- d'explorer l'impact de ces dispositifs de façon partagée avec les acteurs ;
- de contribuer sur les territoires et dans la proximité à la mobilisation, à la sensibilisation et la valorisation des dispositifs et réalisations des acteurs citoyens ;
- de mener la réflexion partagée sur les modalités à mettre en œuvre pour répondre aux besoins, encourager et faciliter les actions participatives des habitants dans l'ensemble des territoires réunionnais ;
- d'accompagner la structuration d'acteurs disponibles et volontaires pour mener des actions en direction de publics cibles ;
- de favoriser le relai d'informations relatives aux consultations et concertations initiées par la collectivité régionale.

4. « PARTOUT… SUR LA TOILE » : LA PARTICIPATION PAR LE NUMÉRIQUE

Dans un contexte de mutations des processus de la communication qui fait de chaque citoyen un potentiel émetteur d'avis, que les « influenceurs » se substituent aux journalistes, que la défiance aux institutions se traduit par le désengagement citoyen dans la « vie de la cité » corrélée à des taux d'abstentions croissants dans les démocraties européennes , la « révolution culturelle » numérique déplace les lieux de débat

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

démocratique dans ce nouvel espace, et construit un nouveau rapport des citoyens aux institutions et aux décideurs politiques.

Le panel des démarches institutionnelles dans le domaine de la « civic-tech », et l'utilisation par les collectivités des nouveaux espaces numériques couvrent des réalités et des implications à la citoyenneté différentes.

D'un côté se pose la démarche dite de « Gouvernement Ouvert », initiative qui se décline à l'échelle des États, et qui vise à « *promouvoir un gouvernement ouvert, à savoir la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de concertation et de collaboration avec la société civile, en faisant notamment levier sur le numérique et les nouvelles technologies* ». A l'autre bout de ce spectre, les communes, au travers des politiques spécifiques du type « politique de la ville » ou d'actions ciblées vers des publics particuliers, se sont emparées d'une partie de ces outils numériques émergents, notamment pour répondre à l'impératif du « participatif ».

Pour répondre aux enjeux posés autour de la « promotion de la participation citoyenne par le numérique» deux axes principaux se dessinent :

4.1. UN AXE ARTICULÉ AUTOUR DE LA SOLLICITATION ET DU RECUEIL DES CONSULTATIONS « NUMÉRIQUES »

Cet axe qui a été « historiquement » une des premières réponses opérationnelles de la collectivité au mouvement des Gilets Jaunes, s'appuie essentiellement sur la mise en œuvre de la plate-forme Régionale « Cap citoyen » fin février 2019. Cette plateforme qui emprunte des solutions techniques directement issues d'un développement participatif citoyen, offre plusieurs modalités et fonctionnalités participatives.

Une modalité « libre et ouverte » où le citoyen dans une démarche pro-active vient donner son avis sur les sujets libres de son choix, via des propositions, interpellations ou interrogations.

Une modalité de consultation qui permet des participations à finalités multiples (allant de l'information à la concertation) où l'initiative est issue de la collectivité (des services ou de l'une de ses instances consultatives : CCC, CESER, CCEE...).

En 2021 il s'agira :

- d'améliorer la lisibilité de la plateforme Cap Citoyen et de favoriser l'expression citoyenne ;
- d'améliorer la fonction support des consultations des opérations de la collectivité ;
- de développer des partenariats avec des institutions/collectivités dans le portage de démarches de consultations citoyennes sur des sujets communs ;
- d'essaimer et de déployer des instances de plateformes citoyennes à l'échelle des institutions/collectivités souhaitant s'engager dans ce type de démarche afin d'en multiplier la portée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

4.2. UN AXE AUTOUR D'UNE VEILLE DES DYNAMIQUES NUMERIQUES ET TERRITORIALES : « L'OBSERVATOIRE DE L'AVIS CITOYEN »

Si effectivement une partie des citoyens s'est appropriée les « technologies à visées citoyennes » et ont une démarche proactive vers la collectivité, l'essentiel de l'expression citoyenne actuelle s'exprime sur les nouveaux médias et les réseaux sociaux. Parce qu'elle opère sans contrôle et permet de partager notamment son ressenti, cette expression citoyenne « libre et partagée » relaie parfois des « infox » et reflète le plus souvent une expression de l'opinion publique. Bien que la représentativité de la population active sur les différents canaux (réseaux sociaux, commentaires aux articles de presse numérique, interventions audiovisuelles (notamment sur les formats de libre antenne) soit discutable, les sujets, difficultés et témoignages partagés peuvent devenir des « communications virales » et la répétition de certaines affirmations, mêmes erronées, au sein de la population devenir une idée reçue profondément ancrée.

Au regard de ces constats, en 2021 le pôle numérique s'attachera à :

Développer un « Observatoire de l'avis citoyen », « baromètre » de l'opinion publique au filtre des actions entreprises par la collectivité. Sera donc opérée une capitalisation de l'expression associée par les diverses communautés d'internautes (réseaux sociaux, influenceurs digitaux, blogs…) relative aux actions entreprises par la collectivité, et les attentes exprimées.

Promouvoir l'expression citoyenne sur les projets régionaux par la sollicitation périodique des médias (au sens large) sur des questions/actions que la collectivité souhaite mettre au débat.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

La Réunion vit depuis plusieurs mois une crise sanitaire d'une ampleur inédite. Cette situation qui impacte le quotidien de la population et l'activité économique de notre île, a particulièrement touché les jeunes réunionnais les confrontant davantage au chômage et ce, quel que soit leur niveau de qualification.

Dans ce contexte, **l'éducation et la formation se révèlent plus que jamais comme les leviers incontournables de la relance économique**. Une société davantage formée est effectivement une société plus compétente, plus polyvalente, plus active, plus forte, à même de mieux soutenir les bouleversements économiques et d'en tirer des bénéfices pour les individus et les entreprises.

Forte de cette ambition, la Région s'est engagée dans la mise en place **d'un plan de relance pour Sauver, Soutenir, Reconstruire, Imaginer et Faire mieux.** Dans cette dynamique, la collectivité a réaffirmé sa volonté de renforcer le développement, la promotion, l'innovation de la formation et de l'éducation **pour créer les emplois de demain** et accompagner au mieux la nécessaire **transformation économique et inclusion numérique du secteur de la formation et de l'éducation.**

Ainsi en 2021, la Région soutiendra **la commande publique** en poursuivant sa politique de construction et de réhabilitation tout en mettant l'accent sur l**a dimension écologique et énergétique** de sa politique patrimoniale**.**

Elle accompagnera également sa jeunesse dans la définition de ses aspirations et la construction de son parcours de formation en lui apportant les clés pour élaborer un projet **d'orientation** réfléchi pour une insertion professionnelle réussie sur le marché de l'emploi. Elle verra ainsi la montée en puissance de ses actions en matière **d'orientation et d'information sur les métiers et les formations**.

Elle adaptera et diversifiera davantage l'offre de formation initiale et continue, en vue de répondre aux besoins d'emplois du territoire, tout en soutenant l'innovation pédagogique et digitale. La poursuite du déploiement de **la stratégie du numérique** sera à ce titre largement soutenue par la collectivité au travers la mise en place d'un plan exceptionnel d'équipement des lycées, la reconduction du Plan Ordinateur Portable pour les lycéens et l'accompagnement de la digitalisation des organismes de formation.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Dans le domaine du sanitaire et social, l'objectif régional sera d'examiner les différentes possibilités pour densifier l'offre de **formation pour les infirmiers et les aides soignants, ainsi que celle menant aux métiers de l'accompagnement du social.** S'agissant des demandeurs d'emploi et des publics les plus fragiles, la collectivité s'attachera à amplifier la mise en place de **parcours de formation innovants.**

En cette période particulière, la Région sera plus que jamais attentive **à préserver le pouvoir d'achat des familles** en reconduisant notamment l'aide spéciale Covid en faveur des lycéens et en prenant en compte la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, la Région mobilisera notamment les fonds communautaires qui ont fait l'objet d' abondements exceptionnels au titre du programme **REACT UE,** destiné à soutenir **les efforts de relance en faveur de l'économie, l'emploi et à préparer une reprise verte, numérique et résiliente.**

Elle mobilisera également le nouveau programme FEDER-FSE+2021-2027, afin de soutenir les projets portant sur les questions d'éducation, de formation et de qualité de vie des apprenants accueillis dans les infrastructures d'enseignement. Elle s'engagera spécifiquement en faveur de **la jeunesse réunionnaise**, objet d'un axe dédié sur ce nouveau programme, sur les thèmes **de l'orientation, la remobilisation, la préparation à la qualification et la mobilité des jeunes.**

De plus, à l'instar des autres régions françaises, la collectivité deviendra **autorité de gestion du FSE** et pilotera à ce titre la mise en œuvre de ce nouveau programme avec la création d'**un guichet unique FSE, opérationnel au 1er janvier 2021.** Parallèlement, la collectivité restera très active pour assurer la clôture des programmes 2014-2020 et veillera à l'optimisation des enveloppes affectées. Elle démontrera ainsi, comme elle l'a fait pour les programmes précédents, **la qualité de sa gestion des fonds** et la pertinence de leur régionalisation.

Enfin, s'agissant particulièrement de la formation professionnelle, les orientations régionales s'inscriront dans un cadre budgétaire, qui n'intégrera pas à ce stade une tranche 2021 du Plan d'Investissement dans les Compétences et ce, compte tenu des conditions strictes pré-établies par l'État, contraignant davantage le budget régional. Toutefois, La région restera ouverte à toute proposition permettant d'aboutir à un conventionnement, qui privilégiera les intérêts de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Pour faire face à la crise, la clé de la réussite est l'investissement massif dans la formation et le développement de compétences.

Ainsi en 2021, la Région sera mobilisée aux côtés des réunionnais et de l'ensemble des acteurs de la formation pour moderniser l'appareil de formation, adapter l'offre de formation aux besoins du territoire, valoriser et créer les métiers porteurs d'insertion et garantir aux demandeurs d'emploi une insertion professionnelle.

1. MODERNISER L'APPAREIL DE FORMATION

A l'instar des autres secteurs d'activités économiques, le secteur de la formation professionnelle a lui aussi été fortement impacté par la crise sanitaire et économique. Pendant la période de confinement et à la reprise, les opérateurs de formation ont su montrer, leur capacité d'adaptation et d'ajustement. Pour autant, le maintien de l'activité sur le territoire passe par une nécessaire **adaptation et modernisation de l'appareil de formation**, afin de prendre en compte les contraintes sanitaires, les conditions d'accueil des publics, mais aussi la nécessité de revoir les modalités pédagogiques, afin d'intégrer de nouveaux modes d'enseignement.

Le développement de l'usage du numérique représente pour les organismes de formation une solution pertinente dans le processus pédagogique d'apprentissage et permet de faire face aux contraintes d'accueil ou de déplacement des stagiaires. Dans cet esprit, la collectivité s'attachera à **favoriser le développement de la digitalisation des actions de formation en incitant les opérateurs à s'orienter vers une hybridation de leurs enseignements.**

De plus, afin de favoriser **la formation en distanciel**, la Région qui a fait le choix pendant la période de confinement de mettre à disposition **une plateforme de formation à distance** à destination des organismes de formation et des stagiaires, étudiera les différentes possibilités de la pérennisation de cet outil.

Dans le même ordre d'idée, le maillage des tiers-lieux dans les territoires, leur ancrage territorial, leur ouverture et proximité avec les publics sont autant d'opportunités pour contribuer à la continuité des formations. Ainsi en 2021, la collectivité souhaite s'inscrire dans **l'accompagnement de projets de tiers-lieux de formation,** afin de favoriser le développement de la formation à distance ou le rapprochement des lieux de formation auprès des bassins de population par la création de lieux d'accueil équipés, notamment en outils numériques, qui pourront être mis à disposition des opérateurs de formation, ou de

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

leurs stagiaires. Des projets dont le portage est assuré par le secteur associatif sont déjà à l'étude.

2. ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION AUX BESOINS DU TERRITOIRE

L'adaptation de l'offre de formation aux besoins des secteurs économiques est un enjeu majeur pour faire face au diagnostic partagé sur le marché de l'emploi fortement impacté par la crise sanitaire liée à la COVID.

Le plan de relance a pour objectif de replacer l'économie française d'ici 2022 à son niveau d'avant la crise. L'État a fixé à 30 % la part des formations qualifiantes et/ou professionnalisantes dans les secteurs prioritaires.

Au delà de ces priorités nationales, la Région a identifié dans ses schémas stratégiques (SREII- SDATR- CPRDFOP) les secteurs prioritaires sur son territoire. En cohérence avec les 15 secteurs prioritaires identifiés dans le CPRDFOP, les démarches sectorielles et les contrats de filière en cours portent - entre autres- sur les secteurs du numérique, de la transition écologique (énergies renouvelables, économie bleue, bâti tropical, écotourisme) et de l'agro-alimentaire . Ces approches sectorielles vont permettre d'actualiser les besoins en compétences et les possibilités d'insertion au regard du contexte économique.

En parallèle, l'identification des besoins des entreprises s'appuiera sur des outils de concertation, de collecte et de remontées des besoins, dans la mesure du possible en continu et en temps réel, pour permettre les ajustements de l'offre de formation en « juste à temps ». Ainsi, le développement de la plate-forme collaborative ouverte aux entreprises, aux OPCOs, ainsi qu'aux organisations patronales et salariales, sera poursuivi à travers l'Observatoire Prospectif des Compétences en partenariat avec Réunion Prospective Compétences (membre du réseau des Carif Oref).

Afin d'affiner cette analyse au plus près des territoires, **la démarche de concertation** conjointe à l'échelle des 4 micro-régions et déclinée dans le cadre de la convention de partenariat établie entre la Région et Pôle Emploi, sera accentuée en 2021. Il s'agira donc de proposer une offre de formation cohérente et coordonnée sur l'ensemble du territoire, en optimisant les moyens financiers qui seront déployés notamment par le Plan de relance et le Pacte d'Investissement dans les Compétences.

3. VALORISER ET CRÉER LES MÉTIERS PORTEURS D'INSERTION

La crise économique a accentué la nécessité de promouvoir et de valoriser les métiers qui recrutent. Dans le cadre de sa nouvelle compétence relative à l'information sur les métiers et les formations pour tout public, la Région renforcera le développement des moyens d'information les plus larges possibles, notamment à destination des jeunes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Le dispositif mobile d'information 'Caravane de la Jeunesse' et le Portail d'information des Jeunes en cours de développement auront toute leur place parmi les outils que la collectivité développera.

La création d'un Passeport numérique reste une priorité pour permettre à toute personne en recherche d'informations sur les métiers et les formations, de construire son propre parcours de formation.

Parallèlement, la collectivité étudie la mise en place d'un outil d'orientation, afin de faciliter la prescription sur son offre de formation, par les Conseils en Evolution Professionnelle.

Plus largement, la coordination mise en place au sein du **Service Public Régional de l'Orientation sera intensifiée** avec l'ensemble des opérateurs historiques, ainsi qu'avec les nouveaux Conseil en Evolution Professionnelle désignés par France Compétences ou l'APEC installée depuis début 2020 à la Réunion.

La mise en service du s**ystème d'information de la formation professionnelle régionale (ZEFIR)**, ainsi que l'accrochage à la plate forme nationale **AGORA** vont permettre à la collectivité, mais également à l'ensemble des prescripteurs, d'avoir **une meilleure visibilité sur les parcours de formation de l'ensemble des personnes en recherche de formation, ainsi que sur leur parcours d'insertion.**

Par ailleurs, la collectivité **poursuivra son appui aux opérateurs** qui œuvrent dans le domaine de l'information sur les métiers et les formations, tels que les Missions Locales, la Cité des métiers ou Réunion Prospectives Compétences, à travers notamment la nouvelle offre de service de Réunion Prospectives Compétences, à destination des acteurs de l'orientation et de la formation professionnelle (plateforme de formations des formateurs, outils de gestions des formations…).

La mise en place d'indicateurs de résultats, initiés avec les missions locales et la Cité des métiers, va s'intensifier en 2021, conformément aux orientations définies dans le Plan de relance et le Plan #1jeune1solution, afin d'améliorer l'orientation vers les formations.

4. GARANTIR AUX DEMANDEURS D'EMPLOI L'ACCES A UNE OFFRE DE FORMATION EN VUE D'UNE INSERTION DURABLE

- ***Les actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté***

Conformément à sa compétence de droit commun en matière de pilotage et de mise en cohérence de l'ensemble des acteurs et des dispositifs intervenant dans le domaine de la formation et de l'orientation professionnelle, la collectivité poursuivra son action, afin de garantir aux personnes en recherche d'emploi - notamment les jeunes - l'accès à la qualification, en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Pour ce faire, tout parcours de formation vers la qualification devra reposer sur un socle de connaissances générales, en y apportant des réponses formatives visant le développement des compétences comportementales, ainsi que la maîtrise des outils et des compétences numériques, nécessaires à une meilleure insertion et à la réduction de la fracture numérique, telles que préconisées par le Plan 3I (Illettrisme, Innumérisme, Illectronisme). En effet, la réalisation de ce plan est organisée autour de divers enjeux tels que le développement du r**éapprentissage des savoirs de base et des compétences clés,** notamment **pour les jeunes en difficulté, en vue de leur faciliter l'accès aux droits, à la formation et à l'emploi.**

Par ailleurs, l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans nécessite **de repenser l'amont de la formation,** pour un public souvent en rupture avec le système de formation, afin de les préparer à intégrer un cursus et de les accompagner dans le cadre de leur parcours professionnel. Cet accompagnement est d'autant plus important dans le cadre de projet de formation en mobilité. Ainsi, des modules spécifiques, intégrant **les softkills** notamment, seront proposés en amont de ces parcours.

En 2021, **les dispositifs en faveur des publics fragiles seront reconduits** dans les 4 micro-régions de l'île. Ils seront mis en œuvre selon les sollicitations et les besoins du territoire réunionnais :

- l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) ;
- les Ateliers d'Apprentissage en Autonomie (3A) ;
- la remise à niveau avec qualification (RANQUALIF) ;
- les actions Tremplin vers l'emploi (TVE)
- les Projets d'Initiatives Locales (PIL) ;
- les actions de formation (pré-qualifiantes et qualifiantes) en milieu carcéral à destination des trois centres de détention de l'île ;
- l'accompagnement du Service militaire adapté (RSMA) dans le cadre du Plan SMA 2025 par la mise en place de formations citoyennes, militaires et professionnelles ;
- le Diplôme d'Accès Aux Études Supérieures (DAEU).

Par ailleurs, au titre de sa politique en matière d'égalité des chances, la Collectivité régionale entend poursuivre la mise en œuvre de programmes **d'actions de formations de lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme en recherchant une évaluation/certification** des participants et l'acquisition des savoirs de base à destination notamment des plus jeunes.

Il s'agira également de pérenniser l'accompagnement financier de la structure **École de la Deuxième Chance (E2C)** à La Réunion, afin de permettre à celle-ci d'atteindre ses objectifs vis à vis des jeunes de 16-25 ans en difficulté, notamment par la réaffirmation de l'accord cadre pluriannuel, qui visera le raccrochage de ces jeunes à une formation qualifiante.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- ***Les formations sectorielles***

La Région concentrera en 2021 ses efforts sur **les secteurs d'activités prioritaires** définis dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles et dans le Plan de relance.

La priorité sera donnée aux **formations conduisant aux métiers en tension** ou porteurs de croissance (secteurs du Numérique, du social -services à la personne-, de la transition écologique...), et en fonction des besoins du territoire réunionnais.

La Région veillera à ce que les opérateurs de formation disposent de réseaux de partenariats forts avec les entreprises, afin de permettre aux demandeurs d'emploi, notamment les jeunes, d'intégrer **des actions de formation en situation de travail (dispositif AFEST).** La finalité de ce dispositif réside dans l'incitation aux placements en emploi. La mise en œuvre de l'AFEST sous-tend un investissement temps/homme important pour les entreprises d'accueil et sa réussite passera par un accompagnement spécifique des tuteurs de formation en entreprise, que la collectivité intégrera dans la mise en œuvre de ces actions.

- ***La Formation Pour Adultes (FPA)***

Au titre de l'année 2021, la Région Réunion **amplifiera le programme de Formation professionnelle des Adultes** qui est assuré depuis 2015 par la SPL AFPAR. Ce programme de formation cofinancé par le Fonds Social Européen et qui est destiné principalement aux demandeurs d'emploi, intégrera de nouvelles actions qui seront spécifiquement ciblées sur des domaines émergents tels que la transition écologique ou encore le numérique. Il s'agira également de renforcer et de diversifier l'offre de formation à destination des nouveaux demandeurs d'emploi, issus de la crise.

- ***Les formations supérieures***

L'effort de la Région sera maintenu pour les programmes de formations supérieures mis en place par les différents organismes partenaires de la collectivité (L'École de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGCR), l'Institut de l'Image et de l'Océan Indien, l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (AGCNAM), l'Université de La Réunion…).

- ***Les formations sanitaires et sociales***

S'agissant des formations dans le secteur sanitaire, le Ségur de la santé signé en juillet 2020, préconise l'augmentation importante des quotas des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants sur 3 ans.

Dans la continuité de cette mesure, le plan de relance confirme l'objectif de créer 6 000 places supplémentaires en IFSI (soins infirmiers) et 10 000 places supplémentaires dans les IFAS (aides soignants) au niveau national, correspondant à une augmentation de 40 places à La Réunion. La collectivité, en lien étroit avec l'ARS et le CHU de La Réunion, examinera les différentes possibilités **d'accroître le nombre de places offertes en IFSI** selon les différents scénarii possibles.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Afin d'alimenter cette réflexion, une **étude sur l'insertion professionnelle des infirmiers** nouvellement diplômés sera réalisée en 2021. L'élargissement de cette étude aux aides soignants est également envisagée, afin d'évaluer la pertinence d'une éventuelle augmentation de ces effectifs.

Les autres formations proposées dans le secteur sanitaire seront quant à elle maintenues (Formation des Sages-femmes incluant la rémunération des étudiants sages-femmes prévue au plan Ségur, formation des ergothérapeutes, masseurs kinésithérapeutes, psychomotriciens, ambulanciers, puéricultrices…).

En outre, la collectivité portera une attention particulière à l'inscription en Loi de finances des compensations financières liées aux autres mesures issues du Ségur de la santé et décidées par l'État (revalorisation du salaires des personnels hospitaliers, augmentation des indemnités de stages etc.).

S'agissant des formations dans le secteur social, le vieillissement de la population réunionnaise et le besoin grandissant de structures d'accueil de la petite enfance, nécessitent d'anticiper, lors de ces deux prochaines années, **la densification de l'offre de formation menant aux métiers de l'accompagnement social,** dont le Diplôme d'Accompagnant Éducatif et Social qui verra ses effectifs augmentés. Les autres formations proposées seront maintenues mais verraient leur contenu pédagogique rénové par l'intégration de nouvelles modalités de formation à distance.

5. ACCOMPAGNER LES APPRENANTS DANS LEUR DÉMARCHE DE FORMATION

- ***La rémunération des stagiaires***

Afin de favoriser la réussite des stagiaires de la formation professionnelle, la Région attribue une rémunération aux demandeurs d'emploi relevant des programmes de formation financés par la collectivité et n'ayant pas de droits ouverts à l'assurance chômage. Cette rémunération forfaitaire mensuelle est versée durant toute la période de la formation et peut s'accompagner d'une prise en charge d'une indemnité forfaitaire au titre des frais de transport ou d'hébergement. De même, la Région assure la couverture sociale des stagiaires relevant de formations non rémunérées.

Cette rémunération fixée par un barème national, n'a pas été revalorisée depuis 2002. En conséquence, elle a connu un net décrochage par rapport à l'inflation (+26,4 % depuis 2002) ou au SMIC (+46,8 % depuis 2002), ce qui place le niveau des stagiaires en dessous du seuil de pauvreté monétaire. Elle est aujourd'hui désincitative à l'entrée en formation.

Au regard de ces éléments, l'État a décidé de **revaloriser la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** en distinguant une revalorisation pour les publics de 15 à 18 ans (200 €), pour les jeunes de 18 à 25 ans (500 €) et le public de plus de 25 ans révolus (652,02 €). De plus, au titre de cette revalorisation, il est également instauré une prime de 150 € à l'entrée en formation (pour les jeunes jusqu'à 25 ans).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Cette nouvelle mesure sera mise en œuvre par la collectivité dés le 01 janvier 2021 et fera l'objet d'une compensation financière de l'État.

- ***Les bourses***

La Région maintiendra son dispositif de bourses régionales en faveur des étudiants relevant des filières sanitaires et sociales, ainsi que ceux de l'École de Gestion et de Commerce de La Réunion, afin de leur permettre d'étudier dans un contexte matériel favorable à la réussite.

- ***Le chèque formation réussite (CFR)***

Afin de répondre aux sollicitations des Réunionnais qui ne sont pas couvertes par l'offre de formations collectives de la collectivité, la Région reconduira au titre de sa politique volontariste, le dispositif Chèque Formation Réussite dont l'objectif vise à l'aboutissement d'un projet d'insertion professionnelle et de création d'activité à court terme.

Le règlement d'attribution du dispositif Chèque Formation Réussite fera l'objet d'ajustements en cohérence avec les dispositifs régionaux et en liaison avec les structures de conseil en évolution professionnelle et ce, afin d'adapter l'accompagnement de la collectivité aux besoins des demandeurs d'emploi.

6. REDÉFINIR LE NOUVEAU CHAMP D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE

Depuis 2010, la collectivité a érigé l'apprentissage en tant que priorité régionale et mobilisé des moyens financiers importants au regard des objectifs fixés pour le développement et l'accompagnement de ce dispositif menant à l'excellence. Cet effort s'est traduit par la mise en œuvre d'une action forte et volontariste en faveur de l'intégration professionnelle et sociale des jeunes réunionnais ces dix dernières années.

Pour autant, conformément aux dispositions prévues par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la compétence de la collectivité régionale en matière d'apprentissage a été recentralisée et son rôle de financeur principal des CFA a été transféré, l'obligeant à réviser son champ d'intervention dans la limite des moyens financiers qui lui sont alloués par France Compétences.

Aussi, au titre de l'année 2021, la Région poursuivra **le paiement des opérations relevant des engagements antérieurs**, au titre du fonctionnement, **de l'équipement des CFA et des primes aux employeurs,** tout en assurant l'achèvement **des travaux de réhabilitation du CFA Léon Legros.**

S'agissant de l'accompagnement financier des CFA, il s'agira de **maintenir le financement du fonctionnement des internats existants** au sein des CFA disposant d'un service d'hébergement des apprentis, pour proposer une solution à la problématique de la mobilité interrégionale des apprentis, qui représente souvent un frein à la

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

concrétisation de la signature du contrat et constitue également une des causes principales de rupture de parcours. Cette aide sera versée aux CFA en complément de la compensation réglementaire prévue par les OPCO.

L'actualisation des besoins en compétences à travers des approches sectorielles se déclinera à travers **des appels à projets sur les formations et métiers en tension,** afin de continuer à favoriser l'adéquation emploi/compétences sur les secteurs porteurs. Il s'agira là encore, d'adapter l'offre de formation par cette voie d'excellence aux besoins des secteurs économiques.

Par ailleurs, la collectivité proposera en 2021 **une aide individuelle en faveur des apprentis** pour soutenir leur **pouvoir d'achat**, se traduisant par l'octroi d'une prime attribuée à chaque apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage et validé sa période d'essai réglementaire en entreprise.

L'aide à la mobilité internationale des apprentis sera également renouvelée au titre de l'année 2021, afin d'inciter les jeunes à réaliser des stages hors académie et ainsi développer leur employabilité et maturité professionnelle. Dans ce cadre, l'accompagnement régional portera sur le remboursement des salaires aux employeurs d'apprentis ayant effectué leur stage hors académie en 2021 et sur **une aide à l'hébergement** en faveur des apprentis.

Soucieuse de rester au cœur du dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux, la collectivité régionale demeurera dans une démarche collaborative, afin de préserver son rôle de partie prenante dans la nouvelle gouvernance territoriale et poursuivre la dynamique de cohérence et de complémentarité amorcée sur notre territoire.

ÉDUCATION

L'éducation est un bien public et une responsabilité publique. Elle joue un rôle fondamental dans le développement des compétences et des aptitudes qui permettent aux jeunes de trouver un emploi valorisant, de jouer un rôle actif en tant que citoyens au sein de sociétés démocratiques et d'appuyer leur développement personnel. L'éducation ne se résume pas à la transmission de compétences et de connaissances nécessaires au travail, elle doit aussi créer un cadre qui permette de mener des vies diverses, enrichies et épanouies.

Aussi, avec la crise sanitaire que connaît notre territoire, notre jeunesse est plus que jamais concernée par la nécessité d'accéder à une qualification ou à un diplôme, afin de faciliter sa transition vers le marché du travail. L'enjeu pour la Région est donc d'accompagner chaque jeune dans ce parcours d'orientation et de formation pour lui permettre une insertion professionnelle réussie.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1. ORIENTER POUR MIEUX FORMER

La loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a confié à la Région la nouvelle compétence **d'information sur les enseignements et les métiers au profit des jeunes,** qu'ils soient collégiens, lycéens, apprentis ou étudiants. Cette nouvelle compétence s'intègre au Service Public Régional d'Orientation que coordonne la Région.

Après avoir consolidé le partenariat et le cadre juridique de cette nouvelle mission d'orientation concrétisé par la signature de deux conventions relatives au transfert avec l'État et l'ONISEP, la collectivité a amorcé la déclinaison de ses orientations en la matière en s'appuyant sur différents supports utilisés par ce public scolaire pour accéder à une information de qualité.

L'orientation est un processus complexe qui fait appel à des facteurs externes à l'élève (le monde du travail), mais aussi à des facteurs internes (ses représentations personnelles et familiales). La Région a donc pour mission avec l'État d'éclairer les choix de formations avec le plus d'objectivité et d'efficacité possibles.

En tant que chef de file du développement économique sur son territoire, elle veillera à **valoriser les formations et les métiers d'avenir** pour favoriser les chances d'insertion professionnelle de nos jeunes et lutter contre toute forme d' inégalité sociale. A titre d'illustration, grâce au Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « mieux construire dans un environnement numérique et tropical » incluant les campus des métiers et des qualifications, les débouchés des filières du « bâti tropical et du numérique » seront mis en exergue.

Les études récentes ont montré que la crise sanitaire actuelle a impacté et parfois modifié les perspectives d'orientation des jeunes. Les critères géographiques et financiers ont davantage été pris en compte par ces derniers dans leurs choix d'orientation et sur la hiérarchie de leurs vœux.

Il est donc capital de les accompagner dans cette étape importante de leur vie face à un marché du travail en pleine mutation et fragilisé par la crise sanitaire, économique et sociale que nous connaissons.

Aussi, la Région continuera d'assurer la publication des trois brochures d'information jusque là réalisées par l'ONISEP sur les métiers et les formations pour l'ensemble des élèves et poursuivra son accompagnement pour l'organisation a minima de deux forums des formations par micro-région et par an. Par ailleurs, sera mis en place le concours « je filme le métier qui me plaît » pour sa dimension découverte des métiers tout en permettant aux jeunes de se familiariser avec les outils numériques. Ces actions pourront bénéficier du financement du REACT EU.

Au regard du réseau actuel d'orientation éclaté et disparate, un agenda des manifestations lié à l'orientation sera mis en œuvre ainsi que la diffusion à grande échelle du kiosque ONISEP services, outil qui sera régionalisé et accessible à tous à partir des Espaces Numériques de Travail des élèves.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Enfin, les Opérateurs de compétences et les professionnels seront sollicités par la collectivité régionale pour intervenir dans les établissements, afin de parler aux jeunes de leurs métiers sur les heures dédiées à cet effet.

2. FORMER POUR MIEUX INSÉRER

Avec 11 788 bacheliers pour cette année 2020, il importe de former et d'accompagner les jeunes bacheliers exposés à la crise de l'emploi en leur proposant des formations adaptées à leurs projets personnels et professionnels et correspondant aux attentes du territoire.

La collectivité régionale poursuivra donc son soutien à une offre de formation diversifiée à la fois pour :

- permettre à **chaque jeune réunionnais de pouvoir trouver sa voie et d'élever son niveau de qualification** en fonction de ses préférences, de son inclination et de ses capacités ;
- **répondre aux besoins du monde économique et au développement du territoire.**

2.1. ÉLABORER UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE SOUS STATUT SCOLAIRE POUR UNE INSERTION RÉUSSIE

L'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales scolaires depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République est une compétence qui relève de la Région. Ce travail se fait en collaboration active avec les académies mais aussi et surtout avec les organisations professionnelles.
La collectivité régionale souhaite en effet offrir chaque année aux jeunes qui arrivent en lycée professionnel ou polyvalent de nouvelles formations qualifiantes et spécialisées. En 2021, **ce seront ainsi près de 100 places supplémentaires qui seront proposées aux jeunes réunionnais en lycée avec des formations allant du niveau CAP au BTS sur des secteurs stratégiques** en terme d'employabilité tels que l'énergie, la logistique et le transport ou encore l'agroalimentaire. Ces secteurs professionnels fortement impactés par la crise doivent faire évoluer leur besoin en compétences et l'appareil de formation doit s'adapter davantage aux évolutions du monde économique et ainsi mieux préparer les jeunes à relever ces défis.

Il convient souligner qu'un jeune sur deux trouve un emploi une fois diplômé du Brevet de Technicien Supérieur. La Région continuera à porter une attention particulière à ce niveau de formation d'autant plus accentué par la forte demande d'inscriptions en BTS pour cette rentrée 2020 dans le contexte de crise sanitaire.

La participation de la collectivité régionale au PIA évoqué précédemment, contribuera également au renouvellement de la carte des formations professionnelles dans les filières impactées par le numérique et notamment celles du BTP. De même, le travail collégial amorcé au titre des contrats de filières permettra un enrichissement de l'offre de formation en liant besoins économiques et formations.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

2.2. MOBILISER L'APPAREIL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La rentrée 2020 est marquée par une augmentation massive du nombre d'étudiants eu égard aux résultats exceptionnels du baccalauréat. Dans ce contexte, la Région maintiendra sa politique en faveur de l'enseignement supérieur, afin de permettre aux étudiants de poursuivre leur formations en études supérieures et de leur offrir de meilleures chances de réussite sur le territoire réunionnais.

La Région apportera ainsi son soutien en faveur de **formations supérieures, d'excellence ou à des parcours adaptés, sur différents niveaux, visant à développer les compétences, la professionnalisation et l'employabilité des jeunes** en lien avec les filières stratégiques du territoire.

3. INVESTIR POUR BIEN VIVRE

Offrir des conditions de travail optimal dans un environnement propice aux études est un facteur favorisant de la réussite des élèves en leur permettant d'exprimer leur potentiel et de développer leur ambition scolaire. **La responsabilité de la collectivité porte ainsi sur les conditions matérielles et techniques, relatives aux équipements et aux locaux des lycées au regard de ses compétences légales.**

De même, l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche, touché par la transformation rapide de l'environnement d'apprentissage et du travail, contribue non seulement au renforcement des capacités des personnes, mais aussi au développement de futures activités économiques qui viendront sur le marché. Contribuer à soutenir la recherche constitue ainsi un investissement sur l'avenir de notre île et de son potentiel de croissance et de création d'emploi.

3.1 OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ À LA JEUNESSE EN SOUTENANT L'ÉCONOMIE LOCALE

L'ambition régionale est de construire, rénover et entretenir les lycées pour offrir à chaque jeune réunionnais, un environnement et des conditions de travail optimales porteuses de perspectives et de réussite pour leur avenir. Dans ce cadre, la Région mène **une politique d'investissement très dynamique en soutenant le secteur du BTP et l'emploi local.**

En 2021, la Région maintiendra son engagement dans la poursuite du Programme d'investissement des lycées. Cette mission de construction et de rénovation, qui constitue **un levier pour l'économie locale**, vise également à l'innovation et à la modernisation des bâtiments, afin de prendre en compte **les facteurs environnementaux.** L'enjeu est d'offrir des places nouvelles, de rénover et de maintenir le patrimoine bâti en s'appuyant sur **les compétences des entreprises réunionnaises.**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En 2021, la collectivité poursuivra les opérations de son Plan Pluriannuel d'Investissement. Ainsi en matière de constructions neuves, après la procédure de concours de maîtrise d'œuvre lancée fin 2020, **le lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme** prévu à l'Étang Salé, sera en phase d' études de conception de maîtrise d'œuvre. S'agissant du **lycée des métiers de la mer** prévu sur la commune du Port, les études préalables et de programmation, ainsi que le concours de maîtrise d'œuvre permettant de désigner le maître d'œuvre du projet seront réalisés. La livraison de ces établissements est prévue pour les rentrées 2025 (lycée Sud) et 2026 (lycée de la mer).

Par ailleurs, le plan de réhabilitation des lycées, qui présente à ce jour un taux d'avancement de 70 % se poursuivra avec **12 chantiers en 2021.**

Enfin, pour répondre aux enjeux environnementaux et **diminuer la dépendance énergétique** de l' Ile, la collectivité s'est engagée dans **une politique de décarbonation,** afin de favoriser sa transition vers une **économie verte.** Dans ce cadre, elle poursuivra en 2021 son Plan de Maîtrise de l'Énergie en complétant l'instrumentation des sites lycées pour analyser leurs consommations électricité-eau. En parallèle, la collectivité engagera sous maîtrise d'ouvrage régionale **de nouvelles opérations de confort thermique**, qui mobiliseront les fonds communautaires dédiés à la relance économique.

3.2. OFFRIR AUX LYCÉENS UN CADRE PROPICE À LA RÉUSSITE

Au titre de ses compétences, la collectivité régionale s'attachera à maintenir ses interventions financières en direction des lycées, afin d'offrir aux jeunes réunionnais et aux équipes éducatives les meilleures conditions de travail. A cet égard, elle poursuivra son **partenariat** avec les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) et l'Académie dans la mise en œuvre de ses politiques.

S'agissant des moyens financiers, la collectivité régionale poursuivra en 2021, son accompagnement en faveur des lycées, en appliquant le **barème de calcul pour les dotations de fonctionnement des lycées publics**, mis en place en 2020, en vue de garantir une meilleure équité entre les établissements et une plus ample lisibilité de l'intervention régionale. La mise en place d'un **dialogue de gestion entre les établissements et la Région renforcera l'intervention de la collectivité autour de projets partagés.** 27 dialogues de gestion ont été réalisés entre 2019 et 2020 et seront poursuivis tout au long de l'année 2021.

En matière **d'équipement**, les efforts soutenus de la Région permettent aujourd'hui aux élèves dans les établissements de disposer d'un taux d'équipement satisfaisant et d'avoir à leur disposition des matériels pédagogiques performants, en cohérence avec l'évolution des référentiels de formation. De nouvelles **modalités d'instruction des besoins en équipements des lycées publics sont appliquées à compter de l'année 2020 :** une **démarche projet** est ainsi proposée aux établissements, afin d'**orienter la politique régionale d'investissement** d'une part et de faciliter l'instruction et la consolidation des besoins pour les différents espaces fonctionnels (d'enseignement, de vie scolaire, d'administration, du service général), d'autre part. La collectivité régionale assurera

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

l'acquisition de certains équipements et déléguera des crédits aux lycées pour la mise en œuvre des programmes spécifiques et/ou exceptionnels au regard des besoins exprimés par les lycées et du niveau d'investissement fixé pour l'exercice 2021.

Par ailleurs, eu égard à l'importance du **numérique** dans les lycées, notamment sur les **équipements pédagogiques correspondants**, une enveloppe sera spécifiquement consacrée à travers le **programme REACT-UE**, lequel, de manière plus globale, déploiera sur deux ans, un **plan exceptionnel** d'équipement des établissements scolaires (primaires et secondaires), afin de développer des outils visant la continuité pédagogique et la mise en œuvre de l'hybridation des enseignements.

Dans la même veine, sur le volet de la **maintenance informatique des lycées**, la collectivité poursuivra ses interventions, d'autant plus confortées par la crise sanitaire et la continuité pédagogique mise en place qui ont révélé le rôle des Espaces Numériques de Travail et de l'interconnexion des lycées, **éléments indispensables à toute utilisation pédagogique du numérique**.

De plus, afin de pouvoir assurer les missions techniques que sont l'accueil, la restauration et l'hébergement, l'entretien général et technique dans les lycées depuis la loi du 13 août 2004 et offrir **un service public d'éducation de qualité et d'accueil des lycéens**, la Région poursuivra sa mobilisation en mettant à disposition des établissements scolaires 1 230 agents territoriaux.

Enfin, en matière de restauration scolaire, la Région Réunion s'inscrit dans une démarche responsable en matière de restauration scolaire autour des enjeux du développement durable :
- placer l'humain au cœur de la politique publique ;
- agir en faveur du développement du territoire ;
- préserver l'environnement.

En outre, la loi EGALIM[1] a rendu obligatoire la réalisation d'un diagnostic préalable à la mise en place d'une démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire en matière de restauration scolaire**. Le contexte de crise sanitaire qui a prévalu tout au long de l'année n'a toutefois pas permis de démarrer des actions dans ce sens en 2020. Ce diagnostic sera donc lancé dans 10 établissements dès 2021.

Pour rappel, le fonctionnement de la restauration est assuré au quotidien par près de 250 agents qui interviennent au sein des 13 cuisines, centrales ou autonomes, réparties sur le territoire. 26 000 repas sont ainsi produits chaque jour (soit 3,7 millions de repas annuellement)[2].

[1] - Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable », dite loi EGALIM.

[2] - Dans le cadre d'une mutualisation des sites de production entre le Département et la Région, 45 % des repas qui sortent des cuisines régionales sont destinés à des collégiens.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3.3. S'APPUYER SUR LA RECHERCHE POUR RELEVER LES DÉFIS DU TERRITOIRE

La mobilisation des communautés scientifiques contribue, à travers les recherches menées, à apporter des connaissances et à développer des résultats, afin de répondre à des défis sociétaux majeurs. La crise sanitaire l'a largement démontré avec le soutien, par exemple, apporté aux organismes de recherche de La Réunion dans leurs investigations sur la COVID dès cette année 2020, afin de mieux appréhender et contrôler cette pandémie sur le moyen et long terme sur le territoire réunionnais.

La Région poursuivra donc son accompagnement en faveur des laboratoires et organismes de recherche dans leurs programmes de recherche dans le cadre du PO FEDER 2021-2027 à travers la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI).

4. ACCOMPAGNER POUR BIEN RÉUSSIR

Afin de contribuer aux facteurs de réussite des jeunes dans le cadre de leurs parcours de formation, la collectivité régionale mène une politique volontariste en direction des élèves, des étudiants et de leurs familles en les accompagnant tout au long de leur cycle scolaire et supérieur.

4.1. FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES AVEC UNE RESTAURATION SCOLAIRE DE QUALITÉ

Pour rappel, la confection des repas intègrent les exigences des textes réglementaires[3] en matière **d'équilibre nutritionnel,** afin de veiller à la santé des jeunes. Dans ce domaine, la Région s'assure de la traçabilité et de la qualité des aliments **tout en encourageant les approvisionnements locaux**. Dans ce but, la Région :

- contrôle la présence effective de produits locaux dans les menus ;
- met en place des actions ciblées, en direction des sites de production, en partenariat avec les filières agricoles ;
- coordonne le groupement de Commande de Denrées Alimentaires de la RéUNion (CODARUN) auquel adhèrent 35 sites de production, collèges et lycées.

Ces interventions ont permis une **nette évolution de la part des produits locaux dans l'assiette des lycéens** au cours des 5 dernières années :

[3] - Décret du 30/09/11, arrêté préfectoral du 10/04/13, Loi EGALIM.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Évolution de la part des produits locaux dans les commandes des cuisines régionales

	2015	**2019[4]**
Fruits	26,00 %	50,6 %
Légumes	40,10 %	58,50 %
Viandes	21,90 %	28,20 %
Beurre, œufs, fromages et autres produits laitiers	81,00 %	88,00 %

Il est à souligner que la politique de valorisation des produits locaux menée par la Région permet, en matière de développement économique du territoire, de réinstaller et de sécuriser les débouchés pour l'industrie agroalimentaire et les agriculteurs locaux.

Pour 2021, l'intervention sera poursuivie avec les objectifs suivants :

- maintenir le suivi de la consommation par site ;
- atteindre 30 % de consommation de viande locale par la signature de chartes « viande péi » entre la Région, les sites de production et l'ARIV-ARIBEV ;
- organiser une visite d'exploitation par semestre et une journée d'animation autour d'un produit local au second semestre.

Enfin, afin de lutter contre les inégalités d'accès à une alimentation saine et variée, la collectivité régionale a maintenu, depuis 2010, le gel des tarifs de la restauration scolaire. En contrepartie, la Région verse une compensation financière aux établissements afin qu'ils puissent équilibrer leur budget. Cet effort financier sera reconduit pour l'année 2021.

4.2. Maintenir le pouvoir d'achat

La crise sanitaire a eu un impact particulièrement fort sur la situation des personnes, avec une dégradation financière relativement marquée et une augmentation significative des dépenses pendant la période de confinement, en particulier pour les familles.

Le maintien du pouvoir d'achat des familles et des étudiants est un facteur supplémentaire à la réussite de tous. Dans ce contexte, les dispositifs de soutien seront reconduits en 2021 :

- **L'aide à la scolarité des lycéens**

L'aide aux manuels scolaires a été élargie en 2020, à une aide spéciale COVID d'un montant de 120 €, afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire dans la scolarité des lycéens. Elle sera confortée en 2021, afin d'accompagner les familles dans les achats nécessaires à la scolarité de leurs enfants inscrits dans un lycée de l'Île (manuels scolaires, équipement…).

[4] - Les données de consommation de l'année 2020 ne seront disponibles que début 2021.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- **LE POP Génération 3**

Le Plan Ordinateur Portable mis en œuvre depuis 2010 a pris tout son sens en facilitant la continuité pédagogique mise en œuvre à l'égard des lycéens et en maintenant une réelle égalité des chances pour que tous les jeunes Réunionnais puissent disposer des mêmes possibilités d'accès au numérique et d'accès à leur enseignement à distance lors de la période de confinement.

Porteur de véritables opportunités pour l'Éducation, le POP a démontré, au cours de cette période particulière, qu'il était une **aide indéniable à l'apprentissage**, qu'il favorisait **le travail en intelligence collective** et in fine, la créativité et qu'il avait permis **une plus grande adaptation aux besoins de tous les élèves et de chaque élève,** en particulier ceux présentant des besoins spécifiques, par une liberté pédagogique accrue et par la mise en œuvre d'une véritable différenciation.

- **Accompagner les étudiants dans leurs parcours de formation supérieure**

La question des ressources financières constitue une des conditions de la réussite des étudiants, d'autant plus prégnante à La Réunion eu égard au taux d'étudiants boursiers et des difficultés engendrées par la crise.

La Région maintiendra ainsi sa politique volontariste en faveur des étudiants, par la mise en œuvre **d'aides individuelles**, permettant de les accompagner tout au long de leurs études à La Réunion (bac+1 à bac+8) et dans leurs perspectives d'insertion professionnelle, pour les jeunes docteurs en particulier.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 2 : ENGAGER LA 2ÈME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POST PANDÉMIE COVID-19

Le Monde, la France et La Réunion ont été durement touchés par la pandémie mondiale de la Covid 19 en 2020, et probablement encore en 2021, a minima en termes d'impacts économiques et sociaux. Les recettes de la Collectivité auront été fortement impactées et le seront encore l'année prochaine, malgré les compensations annoncées par l'État :

- Baisse des recettes liées à la TSCC pendant le confinement et reprise progressive ;
- Baisse probable de la CVAE en 2021, tempérée par une compensation de l'État pour maintenir cette recette à son niveau 2020. Cette ressource, pour rappel, vient en effet au principal compenser les charges nouvelles supportées par la Région suite au transfert de compétence sur les transports routiers interurbains (de l'ordre de 26 M€ sur un total de 34 M€ estimé en 2016 par la CLERCT, et était jusque-là en augmentation régulière) ;
- Pertes sur la billetterie des usagers du réseau Car jaune, à compenser ;

Il est donc difficile, à ce jour, de faire un bilan complet des conséquences économiques et sociales d'une crise sanitaire qui n'est pas encore achevée.

C'est dans ce contexte que la Région Réunion a, dès la mi-2020 mis en place, à son niveau, un premier plan de relance, en particulier sur le champ des aides aux communes (PRR II), suivie par l'Union Européenne (REACT UE) puis l'État (France Relance). Ces multiples leviers financiers devront être mobilisés pour relancer l'activité en particulier dans les secteurs inclus dans le Pilier 2, à savoir les Aéroports, le Port, les grands projets de territoire et les transports. Dans ce cadre, les interventions de la collectivité se déclineront en 2021 comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1 – Aménager et développer le territoire pour endiguer la pauvreté et pour la création d'emplois à travers les projets d'aménagements structurants de territoires (Ecocité Insulaire et Tropicale dans l'Ouest et Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge dans l'Est) et le développement des infrastructures nécessaires pour la desserte aérienne de l'île.

2 – Mener à son terme la Nouvelle Route du Littoral dans des délais maîtrisés : Après une année de négociations avec le groupement pour obtenir la reprise des travaux de digue entre la Grande Chaloupe et La Possession, l'objectif sera, pendant que les travaux engagés se poursuivent en vue de la mise en service anticipée des 9 premiers kilomètres de nouvelle liaison multimodale (route, TCSP, voie vélo) sécurisée à l'horizon fin 2021, de poser les bases de la continuité des travaux en relançant l'appel d'offres pour achever la Digue D5. Dans un contexte budgétaire tendu (perte de recettes, surcoûts d'approvisionnement en matériaux), un soutien financier complémentaire de l'État reste attendu pour la NRL.

3 – Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle des projets en faveur de l'efficacité des transports en commun en avançant sur les différents tronçons du RRTG, et plus particulièrement sur la première tranche du RRTG Nord-Est dit RUN RAIL entre Sainte-Marie (Duparc) et Saint-Denis (Bertin) pour le faire entrer en phase opérationnelle.
Le montage financier doit s'inscrire dans une stabilisation de la maquette financière des fonds européens et du plan de relance national à l'échelle du territoire.

L'accent sera également mis sur l'accompagnement des actions favorables au développement de l'intermodalité, des modes doux et de l'usage des transports collectifs dont le déploiement de pôles d'échanges et la prolongation du Runrail dans ses différentes branches. La collectivité poursuivra également ses actions en faveur de l'amélioration de l'offre sur le réseau « Car jaune », dans l'épure des recettes transférées en 2017. Les différents plans de relance sont à cet égard fortement orientés sur le soutien aux transports collectifs et au développement des mobilités durables.

4 – Concernant le secteur routier, il s'agit notamment de poursuivre l'effort de confortement, de sécurisation de développement et de modernisation du réseau placé sous la responsabilité de la Région Réunion depuis le 1er janvier 2008. Ainsi, dans la logique des axes d'intervention privilégiés par les différents plans de relance, les actions sur le réseau routier porteront en particulier, au-delà de l'obligatoire maintien en bon état de nos routes et de nos ouvrages et d'achèvement de travaux à achever, sur des opérations génératrices de recettes. Suite à la mise en service du nouveau pont de la Rivière des Galets fin 2020, les derniers travaux se poursuivront en 2021. Les travaux du Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis (NPRSD), débutés en 2020, se poursuivront en 2021, avec pour objectif une mise en service en phase avec celle de la NRL.

5 – Réaliser des équipements de proximité dans les communes en mettant en œuvre de nouvelles modalités d'intervention pour le Plan d'Aide aux Communes II et **améliorer le quotidien des familles réunionnaises** à travers différentes interventions en faveur du logement qui contribuent à soutenir l'activité des petites entreprises.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

6 – Mobiliser en priorité les ressources mises à disposition de la Région dans le cadre des programmes européens, avec la fin du POE 2014-2020 mais aussi REACT UE qui, sur la période 2021-2023 devrait contribuer à permettre de financer des programmes de sécurisation des infrastructures (résilience du réseau routier) et de réalisation d'aménagements routiers en faveur des piétons et cycles à hauteur respectivement de 35 et 17 M€.

1. L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR ENDIGUER LA PAUVRETÉ ET CRÉER DES EMPLOIS

1.1. LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT STRUCTURANTS

L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à apporter une réponse aux sujets d'emplois, de précarité et de pauvreté. Cela est d'autant plus vrai avec l'impact de la crise sanitaire du Covid-19. Dans ce contexte, la Région poursuit et accentue son soutien aux grands projets de territoires.

1.1.1. Dans l'Ouest : l'Ecocité Insulaire et Tropicale

Pour le bassin de vie Ouest, son développement passe par le projet d'Ecocité Insulaire et Tropicale. Le GIP « Ecocité La Réunion » a été créé le 12/12/2018 et a une mission de coordination et de pilotage du projet dans son ensemble. Il se compose de l'État, de la Région, du Département, du TCO, et les 3 communes concernées par l'Ecocité (St Paul / Le Port / La Possession). La Région contribue à hauteur de 15 % au GIP.

Entre 2015 et 2020 la Région a participé à ce projet à hauteur de 4 304 224 € en investissement, et 173 425 € en fonctionnement.

Pour décliner de manière opérationnelle et partenariale ce grand projet de territoire, un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) devrait être signé fin 2020 entre les partenaires du GIP. Il a pour objectif la poursuite de la démarche Ecocité sur la période 2020/2030 en mettant en œuvre une stratégie d'interventions coordonnées.

La mise en œuvre de ce PPA s'inscrira dans le cadre des dispositifs qui seront mis en place en déclinaison des plans de relance européen et national, et des programmes communautaires (REACT UE, FEDER / FSE / FEAMP / FEADER).

En 2021, il s'agira :

- **de maintenir la contribution de la Région au fonctionnement annuel du GIP Ecocité la Réunion, à hauteur de ses droits statutaires (15 %) ;**
- **de contribuer au financement des études et de l'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre de ce projet Ecocité, en lien avec nos compétences et en cohérence avec les grands projets du territoire portés par la mandature ;**
- **de finaliser l'acquisition des terrains de la tranche 4 émargeant à la minoration foncière de la zone de Cambaie à travers l'EPFR ;**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- **de contribuer au programme d'investissement du GPMDLR en mobilisant les crédits FEDER prévus au PO FEDER 2014-2020.**

1.1.2. Dans l'Est : l'Ecotechnoport de Bois Rouge

Le développement économique du bassin de vie Est reste insuffisant. Il est donc déterminant que soient créées les conditions d'un réel développement endogène. Ainsi, pour répondre à cette problématique, la Région, la CIREST et la Commune de Saint-André ont créé un GIP en octobre 2015 (arrêté préfectoral du 23/05/2016), afin d'engager les premières études de faisabilité d'un Ecotechnoport à Bois Rouge.

Entre 2015 et 2019 la Région a contribué financièrement à hauteur de 503 556 € en investissement (montant total de 1,2 M€) et 78 466 € en fonctionnement. L'étude stratégique de développement portuaire a été rendue fin 2018 et a permis de retenir un scénario de développement comprenant, pour la partie terrestre, la création d'une Ecotechnoport à dimension internationale basée sur la valorisation de l'eau de mer (notamment profonde) et, dans un deuxième temps pour la partie maritime, la construction d'un nouveau port maritime qui serait complémentaire au GPMDLR.

En 2021, il y aura lieu de passer à une phase opérationnelle sur la partie terrestre du projet, avec probablement la création d'une structure ad'hoc pour mobiliser des partenaires publics et privés.

En 2021, il s'agira :

- **de maintenir la contribution de la Région au GIP afin d'achever les études préalables de faisabilité ;**
- **d'engager les réflexions pour constituer une structure ad'hoc en mesure de mobiliser des partenaires publics et privés ;**
- **de contribuer au financement de l'ingénierie et des études opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.**

1.2. LA DESSERTE AÉRIENNE DE L'ÎLE

La crise sanitaire a impacté le transport aérien avec un quasi arrêt du trafic passagers puis une reprise très progressive mais encore timide.

1.2.1. Le développement des plate-formes aéroportuaires

L'aéroport Réunion Roland Garros est la principale porte d'entrée et de sortie à La Réunion. Après une première phase d'investissements amorcée en 2007 et achevée en 2015, l'aéroport Réunion Roland Garros a élaboré en 2016 un projet stratégique qui guidera ses actions jusqu'en 2022. La phase 2 du programme d'investissements est estimée à 175 M€. Deux opérations d'un montant total de 33 M€ (dont 12,3 M€ de FEDER) ont été programmées par la Région dans le cadre du PO FEDER actuel.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Suite à la crise sanitaire, la Société Aéroportuaire a décidé de revoir à la baisse son programme de la Nouvelle Aérogare Ouest et de décaler certains investissements postérieurement à 2023.
Au regard de l'importance névralgique de cet aéroport pour l'île de La Réunion et de la nécessité de soutenir les projets aptes à démarrer, la Région a proposé **d'augmenter la subvention PO FEDER de 20 M€ dans le cadre des mesures de relance COVID (REACT UE),** portant ainsi à 70 M€ le montant des subventions totales apportées par le PO FEDER 2014-2020.

Pour le bassin de vie Sud, le développement autour de l'aéroport de Pierrefonds, exploité par le Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP), constitue un des atouts de ce territoire. La Région y contribue à hauteur de 15 %. Entre 2015 et 2020 la Région a contribué financièrement à hauteur de 865 000 € en investissement et 1 183 738 € en fonctionnement.

Le SMP envisage de réaménager la zone d'aviation générale et une base pour le pélicandrome qui pourraient également contribuer à la relance de l'activité dans le secteur du BTP.

En 2021 il s'agira :

- **d'accompagner l'aéroport Roland Garros dans son projet de développement, à travers notamment les fonds européens dédiés (PO FEDER et REACT UE) ;**
- **d'apporter la contribution de la Région au fonctionnement annuel du Syndicat Mixte et d'accompagner les nouveaux investissements s'inscrivant dans un plan stratégique de développement et d'investissements pluriannuels de la plate-forme aéroportuaire préalablement validé.**

1.2.2. Le développement d'Air Austral à travers la SEMATRA

La SEMATRA est une Société d'Économie Mixte Locale dont est actionnaire la Région. Elle a permis la création d'Air Austral en 1990 et reste à ce jour l'actionnaire majoritaire.

La crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 a très fortement impacté le transport aérien mondial en raison des restrictions de déplacement. Face à un quasi arrêt de son activité, la compagnie régionale s'est trouvée dans une situation économique et financière critique.

Un encadrement temporaire des aides d'État a été adopté par la Commission Européenne en 2020 permettant l'octroi d'aides sous la forme de prêts publics subordonnés. Dans ce cadre, et sous couvert d'une procédure de conciliation avec les partenaires financiers, Air Austral a bénéficié d'un apport par les banques de 90 M€ sous forme de Prêts Garantis par l'État et de prêts d'actionnaires de 30 M€ de la SEMATRA (apports sous forme d'emprunts obligataires de 10 M€ de la Région et de 20 M€ de la CDC).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En 2021, il s'agira :

- **de poursuivre le suivi de la compagnie Air Austral à travers la SEMATRA notamment en cette période de conjoncture sanitaire et économique difficile.**

2. LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE

Le chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) se poursuivra en 2021, en vue notamment de la mise en service anticipée d'une première section de NRL sécurisée de 9km entre St Denis et La Grande Chaloupe :

- l'achèvement des deux grands marchés de travaux que sont le grand viaduc (MT3) et les 4 premiers tronçons de digue (marché MT5.1) ;
- les travaux dits de poursuite de la digue MT 52 entre la Grande Chaloupe et La Possession, sur 216m, jusqu'en septembre 2021, dans l'attente de l'attribution du nouveau marché de Digue qui doit prendre ensuite la relève ;
- la fin des travaux du viaduc de l'échangeur de Saint-Denis, reliant la NRL à la RN6 ;
- la mise en œuvre des travaux de raccordement de la digue D3 à la RN1
- l'engagement des travaux de chaussés, de réseaux, d'assainissement et d'équipements (distribution électrique, sécurité, exploitation).

2.1. UN CHANTIER D'ENVERGURE EXCEPTIONNELLE ET STRUCTURANT POUR LA RÉUNION

2.1.1. Avancement de l'opération

Les travaux ont commencé fin 2013. **Ce chantier très actif a connu son pic d'activité en 2018.** À la fin 2020, en cumulé, ce sont près de 1 420 M€ de dépenses qui auront été mandatées pour les seuls travaux. En 2020, du fait des arrêts de chantiers par les entreprises, dans le cadre de la crise COVID-19, le chantier accuse de l'ordre de 2 mois de retard par rapport aux prévisions 2020 initiales.

L'avancement des travaux en 2020 est le suivant :

– Viaduc de l'échangeur de Saint-Denis (MT7) : en cours, le tablier de l'ouvrage a été coulé mi-septembre 2020 ;

– Viaduc en mer de 5 400 m » (MT3) : finitions en cours, notamment les corniches caniveau, jusqu'à fin 2020. Tapis anti-affouillement : pose en cours jusqu'à début 2021 ;

– Digues en mer – 1ère phase » (MT5.1 – 4 tronçons - 3 540 m) : en voie d'achèvement ;

– Digue en mer – 2ème phase » (MT 5.2 – 2 700 m de digue) : Reprise des travaux pour une année sur près de 200 m de digue depuis septembre 2020.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Au plan environnemental, il a été mis en évidence que les impacts réels des travaux étaient bien moindres que ceux évalués lors des phases d'études et de procédures amont (bilan environnemental à mi-parcours). Depuis le démarrage du chantier en 2014, les engagements pris par la collectivité en matière de préservation de l'environnement sont importants et se traduisent notamment par la mise en œuvre de 150 mesures.

L'ensemble de ces mesures permet aujourd'hui une maîtrise des impacts du chantier sur les milieux et espèces sensibles identifiés et aucun incident, autre que mineur, n'a été signalé sur le chantier depuis le début des travaux. La Région Réunion poursuit la mise en œuvre de ses engagements et obligations en termes de compensation.

Au plan financier, le projet est bénéficiaire de subventions.

Il a été inscrit au POE FEDER 2014-2020 pour un montant de 100 M€ conformément au protocole de Matignon. Le dossier « Grand Projet » est validé depuis le 4 avril 2017, pour un montant maximum de 150 M€. Le relevé de décision modificatif n°1 du 16 décembre 2019 a porté le montant de la subvention de 100 M€ à 117 M€. Cet avenant a permis de solliciter un nouvel appel de fond de 15,5 M€ versé en mai 2020. 90 % des recettes attendues ont été réalisées en 2020 suite à ce dernier appel de fonds.

Sur la base de la convention signée le 29 mars 2012, modifiée par l'avenant du 10 novembre 2016 et en incluant l'appel de fonds émis en mai 2020, la subvention AFITF d'un total de 509 M€, devrait avoir été encaissée à hauteur de 411 M€ fin 2020. Un soutien financier complémentaire de l'État est attendu au titre du plan de relance.

2.2.2. Prévisions pour l'année 2021

Le marché MT 3 du Grand Viaduc pourrait être réceptionné courant 2021 ; les travaux de BBTM, signalisation feront l'objet de marchés distincts.

Les travaux du MT 5.1 s'achèveront début 2021 avec les parties supérieures des différentes digues. La réception devrait être demandée par l'entreprise.

Les travaux du marché MT 5.2 « Digue – 2ème phase », entre la Grande Chaloupe et La Possession se poursuivront dans le cadre du protocole (216 m) et devraient se terminer en septembre 2021. Les travaux de construction des 2 500m de digue restants doivent faire l'objet d'un nouveau marché de travaux.

Les travaux du marché MT 7 de l'« Échangeur de Saint-Denis » doivent s'achever au 1er trimestre 2021.

Le marché MT6 « couche de forme, génie civil pose, chaussées, assainissement et dispositifs de retenue » a été déclaré sans suite. Il a fait l'objet d'un nouvel allotissement décliné comme suit :
- Le marché MT 6.1 « couche de forme, génie civil de pose de réseaux, assainissement de surface et chaussée a été notifié le 25 août 2020 et l'OS de démarrage du délai global acté au 28 septembre 2020.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- Le marché MT 6.2 « BBTM sur le Grand Viaduc » a été publié. La date de remise des offres est prévue le 27 octobre 2020 et démarrage des travaux prévu en mars 2021 ;

- Les marchés MT 6.3 « dispositifs de retenue » et MT 6.5 « raccordement D3-RN1 » sont en cours d'analyse en vue d'une attribution fin octobre 2020 et un démarrage des travaux au 1er trimestre 2021.

Le marché MT 5.3 « aménagement de l'extrémité Ouest de la digue D3 » a été publié. La date de remise des offres est prévue le 27 octobre 2020 en vue d'une attribution fin 2020 et un démarrage au 1er trimestre 2021.

Le marché MT 9 « équipements, gestion de trafic et alimentation énergie » est en cours de réalisation. Les locaux techniques permettant notamment d'abriter une partie des équipements mis en place par MT 9 sont en phase de construction.

Les marches MT10.1 « Signalisation verticale » et MT12.1 « clôtures, pare éclats » sont également en cours de réalisation.

La mise en œuvre du programme de mesures environnementales sera poursuivi.

2.2. LES INTERFACES AVEC ST-DENIS ET LA POSSESSION

2.3.1. Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis (N.E.O.)

L'intervention de la Région porte sur l'aménagement du Nouveau Pont sur la rivière St-Denis dont les travaux ont débuté en 2020, pour 2 ans. Parallèlement, suite à la décision de la Commission Nationale de Débat Public en date du 31 juillet 2019, un débat public a été organisé en 2020 sur le projet NEO sous l'égide de la CNDP, entre le 15 septembre et le 31 décembre 2020. Le bilan de ce débat public sera tiré en 2021.

2.3.2. Interfaces NRL/Projet de ville de La Possession

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier de la NRL, une convention particulière a été signée avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête de son littoral et le projet NRL. Un avenant à cette convention a été signé mi 2018 pour tenir compte de l'évolution du contexte intervenu depuis la signature de la convention initiale en 2013.
En 2021, il est prévu la poursuite de la participation de la Région sur le projet de mise en valeur du front de mer de La Possession. La Commune engagera les travaux de création de son bassin de baignade.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS – PROJET DE RUN RAIL

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain développe une politique régionale de mobilité durable selon 3 grands axes :

– La mise en œuvre d'un large programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité, qui s'articule principalement autour de la mise en œuvre du RUN RAIL (Réseau Régional de Transport Guidé, planifié au SAR, entre Saint-Benoît et Saint-Joseph), avec notamment le lancement d'une première section entre Saint-Denis et Sainte-Marie. Ces différentes actions seront conduites en cohérence avec les objectifs des documents de référence qui définissent la stratégie globale de mobilité durable sur le territoire, à savoir : le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (S.R.I.T.), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.) et la Planification Régionale de l'Intermodalité (P.R.I.).

– L'accompagnement financier des projets de transports menés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (A.O.M.) dans le cadre du POE 2014-2020, principalement sur deux mesures FEDER au titre desquelles la Région porte la contrepartie nationale : la mesure 6.01 « Trans Eco Express » et la mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transport ».

– L'exploitation et la gestion du réseau Car Jaune, depuis le 1er janvier 2017.

3.1. DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INTERMODALITÉ ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le socle du programme d'actions en faveur des transports est le suivant :
– Réalisation des 1ères sections du Réseau Régional de Transport Guidé (RUN RAIL) ;
– Déploiement de pôles d'échanges et l'amélioration des gares routières régionales ;
– Développement du covoiturage ;
– Promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (P.R.V.) ;
– Développement des éco-mobilités et des modes de transports innovants ;
– Amélioration de la gouvernance des transports de l'île, à travers le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR) ;
- Mise en œuvre des orientations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Zoom sur le projet « RUN RAIL»

– RUN RAIL - Préfiguration

La Région a poursuivi les études de maîtrise d'œuvre de l'élargissement de la BAU de la RN2 à Sainte-Marie, depuis la Ravine des Chèvres jusqu'à Duparc, pour y créer une Voie Réservée aux Transports en Commun (VRTC) afin d'améliorer les temps de parcours des

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

TC dans ces zones fortement congestionnées. Les travaux, programmés dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, doivent commencer en 2021, pour une livraison prévue en 2022.

La Région poursuivra également les études de maîtrise d'œuvre relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux. La concertation publique préalable se sera tenue fin 2020. Le projet de prolongement de l'axe mixte entre Cambaie et St Paul (site propre TC) se poursuivra également en phase étude, à l'issue de la concertation publique qui a été menée fin 2020.

Ces travaux d'aménagement de voies bus le long des RN constituent la préfiguration du Run Rail en mode guidé.

Enfin, dans le cadre des conventions de co-maîtrise d'ouvrage qui ont été signées avec les 5 EPCI de l'île, autorités organisatrices de mobilités durables, les études des branches Est, Ouest et Sud du Run Rail (de St Benoît à St Joseph) seront engagées.

– RUN RAIL – Première section opérationnelle – Ste Marie – St Denis

La traversée de la ville de St-Denis constitue le premier des tronçons du RUN RAIL qui doit être réalisé en mode guidé (tramway interubrain) entre le pôle d'échange de Bertin à Saint-Denis et celui de Duparc à Ste-Marie. Les études de faisabilité, lancées en 2017, se sont terminées en 2018. L'année 2019 a été consacrée aux études préliminaires et à la concertation préalable, qui s'est achevée à mi-année. Le projet est évalué à 300 M€ TTC.l a vocation à être prolongé vers l'Est et vers l'ouest (la NRL, pour rappel, a été dimensionnée pour l'accueillir). Le projet ayant été confirmé en opportunité par l'exécutif régional, l'année 2020 a été consacrée à la préparation du marché global de performance (MGP) qui est ainsi prêt à être lancé en consultation, après décision de la CPERMA (mise en place des crédits pour l'indemnisation des candidats et les tranches fermes d'études).

Ce projet se développe principalement le long du Boulevard Sud dans des emprises foncières maîtrisées par la Région. Des acquisitions foncières resteraient à opérer toutefois dans une moindre mesure, mais qui ne sont pas considérées comme rédhibitoires, puisque le projet doit être déclaré d'utilité publique d'une part, et que, dans le cadre d'optimisations techniques à opérer en phase d'études de conception, certaines pourraient être évitées si elles s'avéraient trop sensibles, d'autre part.
En ce qui concerne le financement du projet, celui-ci devrait pouvoir être rendu éligible au prochain PO FEDER 21-27, ce qui permettrait d'asseoir sa soutenabilité budgétaire. Le projet pourrait également émarger à des aides de l'État, qui soutient aussi de tels projets, bien que pour une moindre part.

Il conviendra cependant de poursuivre la concertation avec la CINOR et la Ville de Saint Denis, l'agglomération portant elle aussi un projet ambitieux de transport urbain guidé (le TAO). Ces deux projets sont complémentaires et le TAO prévoit même d'utiliser un tronçon commun avec le Run Rail.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Le montage financier du projet du Run rail et son lancement opérationnel doivent s'inscrire dans une stabilisation de la maquette financière des fonds européens et du plan de relance national à l'échelle du territoire tout en s'attachant à sécuriser les délais opérationnels.
Dans cette ligne de conduite la maîtrise du foncier privé et public nécessaires au projet est également un préalable à clarifier.
En effet, la collectivité doit s'assurer que toutes les conditions opérationnelles soient réunies pour que le projet du Run rail soit réalisé avant la fin 2027
*Les règles de dégagement d'office des fonds européens, appelées à se durcir en*core au prochain exercice imposent à la collectivité de ne pas prendre de retard sur le projet (études, procédures…) à soutenir collectivement.

3.2. L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PROJETS DES A.O.M.D.

La stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur des cadres d'intervention à destination des A.O.M.D. (Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable). L'année 2021 verra la poursuite du financement :

• des opérations de T.C.S.P. ;
• des pôles d'échanges.

Portées par les différentes communautés d'agglomération de l'île, au travers respectivement des mesures 6.01 « Trans Eco Express » (part Feder de 60 % et régionale de 20%) et 4.08 « Poles d'échanges et superstructures de transports » (part Feder de 70 % et régionale de 10%) au titre du PO 2014-2020.

Les moyens prévus au POE en cours, seront renforcés et complétés par ceux de REACT UE, qui devrait intervenir sur la même nature de projet, mais potentiellement avec un taux d'intervention du FEDER renforcé. A partir de 2021, la période d'éligibilité des projets sera également ouverte au titre du POE 21-27 qui devrait faire de l'intervention sur les projets de transports collectifs un axe demeurant prioritaire.

3.3. LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN « CAR JAUNE »

Pour mémoire, il est rappelé que :

– la délégation de service public en vigueur est assurée par le groupement Cap'Run dont le contrat a été signé pour 10 ans en 2014 ;
– le transport de voyageurs « Car Jaune » s'organise autour de 16 lignes interurbaines ;
– le réseau armature « Car Jaune » comprend environ 107 cars et 185 conducteurs regroupés au sein de 9 entreprises de transport ;
– le réseau interurbain « Car Jaune » transporte environ 5,7 millions de passagers par an, pour 7,4 millions de km parcourus annuellement.

Les changements apportés sur le réseaux Car Jaune fin 2019 (renforts de l'offre, mise en service de nouveaux cars à étage, remplacement des véhicules affectés aux lignes T et ZO et aspects financiers) ont été validés début d'année 2020 par un avenant n°6 au contrat de

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

DSP. D'autres avancées ont vu le jour pendant cette période : La Région a mis en œuvre une expérimentation de mise à disposition de trottinettes électriques réservée aux abonnés du réseau Car Jaune pour effectuer les derniers kilomètres ou encore la mise en place de l'open payment (paiement CB) dans les 10 nouveaux véhicules desservant l'aéroport et les 4 cars à étage.

Mais l'année 2020 aura surtout été marquée par la crise sanitaire de la covid 19 et l'instauration du confinement. L'exploitation du réseau Car Jaune s'est vue fortement impactée dans son exploitation du fait d'une diminution massive de sa fréquentation et de ses recettes. **L'estimation de perte de recettes sur l'année est estimée à presque 1 150 K€** (données actualisées en septembre 2020). L'année 2021 sera encore impactée par les conséquences de cette crise sur la fréquentation qui n'est pas revenue à 100 % et surtout sur les aspects financiers où des négociations doivent être engagées avec le délégataire.

Il est à noter par ailleurs qu'en 2019, le Département a retiré au réseau Car Jaune, l'agrément nécessaire pour permettre aux bénéficiaires du Pass Transport de faire l'acquisition de billets pour voyager sur ce réseau. Ce retrait d'agrément fait lui aussi l'objet d'une réclamation du groupement. Cela peut en effet avoir des conséquences sur les recettes de la DSP, de 2021 à 2024, avec une demande de réviser en conséquence l'objectif de recettes et d'ajuster la contribution forfaitaire.

Malgré tout, le réseau Car Jaune est le seul sur l'île à avoir retrouvé assez rapidement presque 80 % de sa fréquentation. Les projets qui devaient être initiés en 2020 pour améliorer la qualité sur le réseau devront se poursuivre en 2021. Il s'agit en particulier d'exploiter pleinement la flotte de 10 véhicules ISUZU acquis fin 2019 pour la desserte de l'aéroport, ainsi que les 3 cars à étage acquis à la même période. L'ensemble de ces 13 nouveaux véhicules ont une capacité supérieure aux véhicules existants et représentent **une offre supplémentaire de 1 200 places par jour sur le réseau Car Jaune**. Afin d'améliorer les temps d'attente des usagers, il faut revoir les temps de parcours pour établir de nouvelles grilles horaires plus précises, exploiter les résultats de l'enquête fréquentation réalisée fin 2019 pour rééquilibrer l'offre et augmenter les fréquences si possible aux heures de pointe. L'année 2021 sera aussi marquée par les 25 ans du réseau Car Jaune qui sera le fil conducteur de l'année.

La fin du contrat de DSP étant prévue en 2024, la Région doit anticiper l'évolution du prochain réseau Car Jaune et préparer le nouveau contrat. Pour ce faire, une procédure de consultation sera lancée en 2021 pour une AMO « technique, juridique et financière » .

S'agissant des trois gares routières régionales, la collectivité a souhaité mettre en place en place un programme de rénovation de celles-ci pour améliorer le quotidien des 10 000 usagers quotidiens de ces infrastructures et répondre à ses obligations réglementaires en matière d'accessibilité et d'entretien de son patrimoine. Les travaux se poursuivront en 2021.

Enfin, la Région participe également au financement du transport des élèves dit extra-muros, d'un EPCI à l'autre. Dans le cadre du transfert de compétence, la Région a repris les conventions passées entre le Département et les EPCI, qui prévoit le versement d'un forfait de 700€ par élève transporté. Courant 2020, les EPCI ont écrit à la Région pour demander la revalorisation

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

de ce forfait. Une négociation devra donc être conduite et pourrait aboutir, courant 2020, à réévaluer ce forfait, pris en compte pour le calcul des charges transférées.

Le besoin de financement du budget annexe transport, au regard de ce qui est exposé ci-dessus pourrait donc en conclusion être augmenté, alors que dans le même temps les recettes de CVAE 2021 seraient cette année, maintenues à leur niveau 2020 par un mécanisme de compensation de l'État alors qu'elles étaient croissantes depuis le transfert de compétence.

4. LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : UNE MAINTENANCE SOUTENUE - DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT - UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE

À ce jour, ce réseau se compose de 393 km de Routes Nationales, dont 140 km sont à 2 × 2 voies, auxquelles il convient d'ajouter 112 km d'échangeurs et bretelles, ce qui représente un total de 645 km de voiries. Ces 645 km de voirie forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion, supportant plus de 70 % du trafic total de l'île.

La collectivité a en charge la gestion et la maintenance de ce réseau, de ses chaussées et accotements, mais également de ses nombreux ouvrages, équipements et accessoires (7 tunnels, 3 tranchées couvertes, 738 ponts ou ouvrages d'art, 650 murs de soutènement, 160 portiques et potences, 53 bassins ou cuves de traitements des eaux de pluie, plus de 800.000 m2 de filets et grillages et 65 000 m3 de gabions en ouvrages de protection contre les chutes de pierres, mais aussi le Centre Régional de Gestion du Trafic, 85 Panneaux à Messages Variables, 140 caméras, 60 stations de comptage, 20 locaux techniques, 6 pluviomètres…). Ce patrimoine routier et d'ouvrages doit être suivi, entretenu régulièrement et réparé en temps utile.

Les orientations s'inscrivent dans la continuité, à savoir, la poursuite des investissements avec d'une part la poursuite des grands chantiers et d'autre part le maintien de l'effort de conservation et de modernisation de notre réseau. Ces investissements prendront en compte les indispensables aménagements en faveur des transports en commun et des vélos, afin respectivement de leur épargner les effets de la congestion et d'en rendre l'utilisation plus attractive et de sécuriser leur parcours.

Par ailleurs, La Région **poursuivra des opérations de requalification et de sécurisation des routes**, particulièrement celles ayant une vocation touristique affirmée, notamment la route des Plages, la route de Cilaos, la route des Laves, la route des Plaines et les routes forestières.

En parallèle à ces opérations sur le réseau, la Région poursuivra aussi ses travaux sur le calage de son domaine routier, un important travail de régularisation foncière et de délimitation du domaine public restant à opérer depuis le transfert des RN à la Région en 2008. Ce travail permet notamment à la Région de régulariser l'occupation de son domaine, de l'optimiser, en particulier en déclassement ce qui n'a plus lieu d'en faire partie, pour permettre également de le valoriser (AOT, redevances, cessions…).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

4.1. LA CONSERVATION SOUTENUE DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, **la réhabilitation des sections dégradées** et d'autre part, **le maintien en état normal des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art**. Des investissements importants ont été réalisés ces 9 dernières années. L'année à venir sera elle aussi **concernée par un ensemble d'opérations réparties sur tout le territoire régional**. Cet effort de conservation du patrimoine reste aussi nécessaire afin d'éviter la dégradation du patrimoine régional, plus particulièrement pour les ouvrages d'art, qui aurait inévitablement pour conséquences de lourdes mais incontournables dépenses de réparation. Ces dépenses ne bénéficiant malheureusement d'aucun concours extérieur dans le cadre des différents plans de relance, elles devront cependant être hiérarchisées et priorisées et étalées strictement.

4.1.1. Programme de renforcement de chaussées et conservation du patrimoine

Des opérations réparties entre les quatre micro-régions et sur l'ensemble des itinéraires, en fonction des priorités liées à l'état du réseau et des chaussées sont régulièrement effectuées et se poursuivront en 2021, ainsi que le programme de grosses réparations sur ouvrages d'art (étanchéité, couche de roulement).

4.1.2. Sécurisations et fluidification du réseau

La sécurité des usagers sur les routes nationales est une des préoccupations majeures avec la mise aux normes des anciens itinéraires conformément à la réglementation en cours. Des actions seront donc programmées en 2021 sur l'ensemble de l'île **notamment relativement aux dispositifs de retenue et de signalisation directionnelle. Par ailleurs,** en vue de moderniser les outils de gestion et d'exploitation du réseau, il est envisagé d'optimiser et de développer **des équipements dynamiques sur RN. Une partie de ces travaux est susceptible d'être éligible à une aide de l'Union Européenne,** s'agissant d'investissement pouvant s'inscrire dans une démarche de modernisation de l'administration et d'accès aux usagers de données publiques en temps réel utiles pour optimiser un déplacement ou faire un choix de mode de transport.

Des études et des travaux portant sur des itinéraires ou des carrefours isolés seront engagés (gestion automatisée par feux d'itinéraires saturés, création de giratoire, dénivellation, complément d'échanges…) en différents points du réseau routier national, afin de sécuriser et/ou de fluidifier des intersections et la desserte de certaines zones.

Enfin, la sécurisation de certains axes soumis à des risques naturels se poursuivra en études, en procédures et en travaux.

4.1.3. Entretien et exploitation du réseau

Un budget annuel, permet de maintenir en bon état au quotidien les 645 km et les ouvrages du réseau routier afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

répondre à des besoins de grosses réparations pour certains liés des dégradations survenues lors de phénomènes exceptionnels (cyclones, fortes pluies...).

4.1.4. Le Centre Réunionnais de Gestion du Trafic

Un nouveau centre de gestion du trafic (CRGT) est en construction. L'installation dans ces locaux est prévue pour fin 2021.

4.2. DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la Collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures visant à accompagner l'aménagement et le développement du territoire. Les études, concertations, procédures et travaux se poursuivront donc sur plusieurs opérations dont la déviation de Saint Joseph (RN2), le nouveau pont sur la rivière Saint-Denis (RN1), la Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis (RN1-RN2), la déviation Est de Saint-Pierre (RN2), la création d'une collectrice à Cambaie pour fluidifier la circulation sur cette section de RN1 très fortement congestionnée et faciliter l'accès au nouveau centre hospitalier ouest (CHOR)…

4.3. UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

L'existence de points de congestion routière exige d'apporter des améliorations au réseau afin de faciliter le déplacement des usagers et des opérateurs économiques qui ont également besoin de se déplacer. Ces améliorations s'inscrivent dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir.

Dans ce cadre, **plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2x2 voies font l'objet de projets de réaménagement sur différents secteurs de l'île (secteur Est et Sud), de création (secteur Ouest), qui seront programmés en études**, et après obtention des autorisations administratives requises, de travaux.

La construction de nouveaux ponts contribue également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. **Les travaux engagés se poursuivront sur la rivière des Galets.** Des études et travaux se poursuivent également sur d'autres ouvrages (ravine du Gol à Saint-Louis, ravine des Grègues à Saint-Joseph). La résilience « hydraulique » des ouvrages routiers fera l'objet d'un axe d'intervention particulier au regard de la possibilité de mobilisation de fonds européens (REACT UE), de même que la sécurisation de certains tronçons de notre réseau (ex. RN1A renouvellement et mise aux normes d'ouvrages anciens, sections non sécurisées…).

L'année 2021, après les concertations conduites en 2019 et 2020, verra se poursuivre des études opérationnelles du projet de sécurisation de la RN 5 entre les Aloès et Ilet Furcy afin de permettre un démarrage au plus tôt des travaux de la voie nouvelle qui doit venir se substituer aux aménagements urgents, mais restant provisoires, réalisés depuis 2018 pour rétablir l'accès au cirque de Cilaos. Ce projet devrait logiquement également s'inscrire dans un processus de mobilisation de fonds européens.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

4.4. L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE

L'objectif de ces opérations est l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'offre touristique régionale appliquée au domaine routier. Les opérations à mener concernent des itinéraires à plus forts enjeux touristiques notamment la RN5, route de Cilaos, seul axe routier desservant ce cirque, la route des laves (RN2) et la route des plages (RN1A).

L'accompagnement du développement touristique est également pris en compte par le développement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique, par le biais du programme Voie Vélo Régionale dont la mise en œuvre régulière se poursuit (de l'ordre de 4 à 6km nouveaux par an) et enfin l'aménagement de routes forestières à forts enjeux touristiques principalement situées dans les Hauts (route du volcan, route du Tévelave, parkings des Makes...). Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers, la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets, qui reste un réel problème au vu des volumes collectés le long des RN.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien l'UE (VVR, routes forestières).

C'est aussi dans ce cadre que devrait être engagée l'opération de restauration du pont suspendu de la rivière de l'Est, à Ste Rose, après transfert de l'ouvrage de la Commune à la Région. L'UE, l'État, la Fondation du Patrimoine seront mobilisés pour ces travaux de sauvegarde d'un patrimoine réunionnais unique. La CIREST devrait avancer, pour sa part, sur le projet de mise en valeur touristique de l'ouvrage et de ses environs immédiats.

Enfin, dans ce domaine, les mesures en faveur de la réduction du bruit aux abords des grands axes reste aussi un sujet important, qui est abordé dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). La mise en œuvre du programme quinquennal de mesures se poursuivra en 2021 (PPBE 1ère échéance approuvé en 2018).

5. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES

5.1. LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL

5.1.1. Le bilan de l'intervention régionale

Le Plan de Relance Régional intervient auprès des communes depuis 2010 pour le financement des projets de construction et de réhabilitation des équipements publics.

L'année 2021 clôt dix années d'intervention de l'action régionale en faveur des acteurs de la commande publique et des entreprises du BTP. Près de **900 projets** auront été accompagnés **pour une participation régionale de 465 millions d'euros**.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

L'initiative régionale a permis de réaliser près de 900 M€ de travaux en faveur de l'économie locale, représentant près de **13.500 emplois générés ou maintenus**.

Au-delà des équipements réalisés ou rénovés, l'injection de ces fonds publics directement dans le secteur économique a permis également aux entreprises de poursuivre leur activité. En témoigne le nombre de marchés, soit **plus de 3000 marchés passés pour 882 entreprises concernées** sur la période.

Cependant, le niveau d'équipements demeure encore inférieur à la moyenne nationale où 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Il convient aujourd'hui de réinterroger l'utilisation des fonds publics en faveur des situations les plus nécessiteuses et notamment au bénéfice des territoires les plus fragiles. Au regard des volumes financiers engagés, au terme de dix années d'investissements, il s'agit à ce stade d'évaluer le dispositif en termes **d'intérêt public et de bénéfice à la population**.

5.1.2. La mise en cohérence de l'action publique

L'intervention régionale doit s'articuler avec les différents plans de relance et le futur programme FEDER 2021-2027.

La mutualisation avec l'ensemble des dispositifs existants est ainsi encouragée, notamment avec le plan France Relance et le Plan de relance européen. Le volet REACT UE du plan de relance européen concerne particulièrement la politique régionale sur :

- la réhabilitation des bâtiments d'éducation, de santé et d'équipements sportifs ;
- l'amélioration des rendements de réseaux AEP ;
- le relamping.

La mise en œuvre de ce programme par la Région, autorité de gestion, sera déclinée par appel à projets fin 2020 pour un démarrage des opérations dès 2021.

Pour 2021, il s'agira :

- ✔ **de poursuivre la réalisation des projets engagés (neuf, réhab°) ;**
- ✔ **d'accompagner les acteurs de la commande publique ;**
- ✔ **de procéder à une évaluation du dispositif ;**
- ✔ **d'optimiser les moyens financiers avec les mesures prévues au prochain POE FEDER en cohérence avec les différents dispositifs de relance.**

5.2. AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES – LA CONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DES LOGEMENTS

Les actions de la collectivité s'inscrivent dans le cadre d'une prise en compte, pour les bénéficiaires, du parcours résidentiel avec des actions ciblées sur l'amélioration de l'habitat privé ou encore pour favoriser l'accès à la propriété de logements sociaux.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

5.2.1. Amélioration du parc privé de logements

En application de la loi NOTRe qui précise que la Région *« promeut le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitation »*, la collectivité a décidé d'intervenir de façon volontaire pour accompagner l'amélioration du parc privé de logements.

Le cadre d'intervention a été adopté en 2016 et permet d'attribuer une aide maximale de 20.000 € au bénéfice de familles selon les critères d'éligibilité pour réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat. Le dispositif est mis en œuvre avec l'appui de deux opérateurs agréés (SOLIHA et SICA Habitat Rural) qui ont en charge toute l'ingénierie administrative, technique et financière pour le montage des dossiers. Depuis 4 ans, ce sont plus de 1600 dossiers qui ont été financés par la Région (200 dossiers aidés en 2020) représentant un montant total de 33 M€.

En 2021, le dispositif sera poursuivi en ouvrant la gestion déléguée à d'autres opérateurs agréés, pour accélérer le traitement des dossiers et donner de l'activité aux petites entreprises du BTP.

5.2.2. Réhabilitation du parc locatif social et accession au logement

La réhabilitation thermique : Ce programme initié en 2015 concerne 31 logements et est en cours d'achèvement. En 2021, un bilan global de l'exécution de ces opérations sera fait avec les bailleurs et il s'agira de voir la suite à donner à ce dispositif.

La réhabilitation du parc locatif social avec accession : ce dispositif a été adopté en 2016 et a pour objet de permettre aux locataires de devenir propriétaire de leur logement, après rénovation. Il concerne 358 logements et trois bailleurs sociaux (SIDR, SHLMR et SEMADER), pour un montant de participation Région total de 5,66 M€.

En 2021, il s'agira de suivre la réalisation des travaux (achèvement des opérations engagées en 2017 et démarrage de celles engagées en 2020). Il conviendra également de voir l'articulation de ce dispositif avec la mesure en faveur des logements sociaux prévue au plan de relance de l'État qui pourra être mobilisée par les bailleurs sociaux.

5.2.3. Garanties d'emprunt

La Région est intervenue entre 2013 et 2016 à hauteur de 7,5 %, à parité avec le Département, pour apporter une garantie des prêts sur fonds d'épargne contractés par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de logements sociaux.

Le montant total de la quote-part garantie par la Région s'élève à 46,6M€, pour la construction de 5 976 logements. En 2021, il conviendra d'accompagner les toutes dernières opérations.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

5.2.4. Construction de la Ville Réunionnaise de demain

La production de logements, et notamment des logements sociaux, est tributaire de la capacité des collectivités à équiper le foncier, afin de construire cette Ville Réunionnaise de demain. L'enjeu est de permettre aux Réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable.

C'est dans ce contexte qu'en 2018, la Région a mis en place deux cadres d'intervention finançant d'une part l'aménagement permettant la construction des opérations de logements intermédiaires (FRAFU : Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain), et d'autre part les aménagements d'espaces publics structurants en complément du dispositif du FEDER existant.
Depuis 2015, la Région a accompagné des projets pour un montant cumulé de 6,5 M€.

En 2021, la Région continuera d'apporter son soutien financier à la construction de la ville réunionnaise de demain, notamment à travers la mise en œuvre de ces deux cadres d'intervention précités qui pourraient émarger au dispositif de plan de relance communautaire REACT UE.

En 2021, il s'agira :

- **de poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'amélioration du parc de logement privé, d'harmoniser les différents dispositifs existants (État, Région et Département) et d'ouvrir le dispositif à d'autres opérateurs agréés ;**
- **d'achever la réalisation des projets de réhabilitation des logements sociaux (réhabilitation thermique et accession à la propriété) et de vérifier l'articulation des dispositifs avec les mesures du plan de relance État en faveur des logements sociaux ;**
- **d'engager les dernières opérations de garanties d'emprunt ;**
- **de poursuivre l'instruction des projets s'inscrivant dans les cadres d'interventions FRAFU et Espaces Publics Structurants mis en place en 2018 et vérifier leur éligibilité aux cadres européens.**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

ÉCONOMIE

L'année 2020 a été inédite à bien des égards. Succédant à une année déjà difficile suite à la crise dite des gilets jaunes, la pandémie de Covid-19 qui s'est répandue en début d'année et les mesures de confinements prises par le gouvernement ont brutalement ralenti le système économique et menacé la pérennité des entreprises et des emplois.

L'intervention massive de la puissance publique a été rendue nécessaire pour amortir les effets dévastateurs de cette crise sans précédent sur les entreprises et l'emploi, tel que les reports d'échéances fiscales et sociales (près de 38 000 entreprises réunionnaises bénéficiaires), les prêts garantis par l'État (plus de 6 300 entreprises accompagnées), ou encore le financement exceptionnel du chômage partiel (plus de 17 000 entreprises également soutenues…).

L'État a mis en place un dispositif exceptionnel d'aides directes aux entreprises : le Fonds National de Solidarité (FSN).
Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et aux fins de répondre à l'urgence vitale pour nos entreprises, la Région a abondé de façon volontariste le FSN à hauteur de 4,3 M€ et a complété ce dispositif en finançant, notamment avec l'appui du FEDER, un Fonds de Solidarité Régionale (FSR) à hauteur de 25 M€ puis un FSR tourisme à hauteur de 10 M€. Des dispositifs destinés à soutenir les entreprises du secteur de l'événementiel seront également opérationnels à hauteur globale de 10 M€ début 2021, 1,5 M€ ayant été mobilisés en 2020.

Par ailleurs, afin de permettre aux entreprises de continuer à fonctionner malgré le confinement, le dispositif Chèque numérique a été renforcé afin de soutenir la transformation numérique des entreprises et associations. Ainsi, 347 entreprises ont été accompagnées pour un montant de près de 924K€, sur une enveloppe votée de 2,9 M€ au 21 octobre 2020.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Également, des interventions sous formes d'outils financiers ont été lancées afin de renforcer la trésorerie des PME impactées par la crise sanitaire, tels que le Fonds de Rebond Régional pour 27,8 M€ dont 10,5 M€ apportés par la Région et le Fonds de Sauvegarde des TPE et associations pour 1,7 M€, en partenariat avec la BPI et la CDC respectivement.

La collectivité régionale, entendait par ces interventions exceptionnelles atténuer les effets de la crise, soutenir le plus largement une économie meurtrie, notamment les TPE réunionnaises les plus exposées, préserver l'emploi, et redonner confiance aux acteurs économiques.

Parallèlement, il importait de favoriser la relance de l'activité touristique, secteur le plus impacté par la crise. La Région a mobilisé à cet effet un dispositif de chèque tourisme à hauteur de 17 M€ permettant à plus de 50 000 familles modestes en sortie de confinement de consommer les produits touristiques locaux.

Ces mesures de grande envergure influeront nécessairement sur le Budget 2021 de la Région par, a minima, la gestion extinctive des crédits mobilisés en 2020, voire l'abondement de ces crédits d'intervention et le lancement de nouveaux dispositifs. Ces efforts s'appuieront notamment sur le volet REACT UE du plan de relance régional qui permet d'abonder avec une dotation complémentaire les programmes FEDER et FSE 2014-2020 ciblant les thématiques de la relance économique, de la décarbonation et du numérique.

Les orientations budgétaires de la Région Réunion dans le domaine du développement économique s'inscrivent également dans un contexte budgétaire contraint qui conduit la collectivité à poursuivre qualitativement les interventions actuelles relevant de sa compétence en faveur des entreprises, de la création d'emplois, du développement du tourisme, de l'économie bleue, du numérique, et de l'accompagnement des porteurs de projets, ainsi que le soutien à la recherche et à l'innovation.

Enfin, l'année 2021 marquera le lancement de la prochaine programmation des fonds européens ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'octroi de mer pour la période 2021-2027. Ces documents structurants pour le développement de notre région constitueront des socles de référence pour l'action économique de la collectivité et l'élaboration de son budget 2021.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1. CRÉER LES CONDITIONS DE REBOND DE L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE

1.1. RENFORCER ET ADAPTER LES SOUTIENS AUX ENTREPRISES LOCALES AFIN DE LES SAUVEGARDER ET DE PERMETTRE LEUR RELANCE

L'économie réunionnaise a été frappée de plein fouet par deux crises successives en deux années : la crise des « Gilets Jaunes » et la crise sanitaire COVID-19. L'ensemble des secteurs a été touché avec une mention plus prégnante pour le secteur touristique, l'hôtellerie, la restauration et la culture. A cet égard, les manifestations qui offraient une excellente visibilité de notre territoire ont été annulées (sakifo, diagonale des « fous »...).

Il est certain que des pans entiers de l'économie réunionnaise seront sinistrés et que l'on enregistrera une importante sinistralité des entreprises.

Les mesures d'urgences déployées par l'État et la Région Réunion ont permis de sauvegarder des emplois et de maintenir à flot des TPE / PME. Cependant, la gravité de la crise laissera peu de chance aux plus fragiles. Au plus fort de la crise sanitaire, le Prêt Rebond aux côtés du PGE a permis de pallier les défaillances d'entreprises, sans pour autant avoir l'assurance de répondre à tous les besoins.

Pour l'année 2021, les actions suivantes seront mises en œuvre :

– Déclinaison du plan de relance en faveur des entreprises grâce à la mobilisation de l'axe REACT UE des POE FEDER et FSE 2014-2020 ;
– Simplification des dispositifs d'aides du PO FEDER 2021-2027, initiée déjà en 2019 sur le PO FEDER 2014-2020 afin de réduire les délais d'instruction ;
– Déclinaison opérationnelle des propositions de modifications des critères d'éligibilité des aides en faveur des investissements des entreprises, ainsi que la création de nouvelles mesures au titre du PO FEDER 2021-2027, notamment des actions visant l'apport de nouveaux Instruments Financiers.

D'autres mesures en fonds propres compléteront ces leviers de développement de l'entreprise, autant en matière d'emploi qu'en matière d'investissement (aides aux Groupements Professionnels, aux manifestations économiques, etc..).

Au niveau du soutien à l'investissement des entreprises, les nouvelles fiches actions au titre du PO FEDER 2021-2027 permettront d'adapter les réponses aux besoins des entreprises locales. Il s'agira notamment d'accorder une attention particulière aux projets de création ou de développement d'entreprises intervenant dans le secteur de l'économie circulaire, qui représente un bon vecteur de création d'emplois.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1.2 SOUTIEN AU MONDE ÉCONOMIQUE : CONSOLIDER LA STRUCTURATION DES ENTREPRISES

1.2.1. CAP CRÉATION : sécuriser le parcours des créateurs d'entreprises

Démarré en 2018, le dispositif régional Cap Création, cofinancé par l'AFE (aujourd'hui BPI), permet la mise en œuvre du parcours régional d'accompagnement à la création-reprise-développement d'entreprises, prévu dans le cadre du transfert de compétence entre l'État et les régions.

Compte tenu de la crise sanitaire traversée sur l'exercice 2020, le cofinancement obtenu auprès de BPI pour la mise en œuvre de Cap Création initialement prévu jusqu'en juin 2020, a été prolongé jusqu'en fin d'année. La compétence d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise relevant désormais de la Région, et afin que les bénéficiaires finaux n'aient pas de rupture dans l'accompagnement, il sera nécessaire en 2021 de poursuivre CAP Création, le temps de faire le bilan de l'opération, réorienter nos ambitions et lancer une nouvelle consultation. Des financements UE seront recherchés.

1.2.2 SAV (soutenir, accompagner, valoriser) : assurer un accueil personnalisé aux entreprises et porteurs de projets

En 2021, les missions d'accueil, d'information et d'orientation des entreprises ou des porteurs de projets seront renforcées au sein des guichets d'accueil du SAV, de manière à mieux accompagner les entreprises touchées par la crise.

Au terme de ces quatre premières années d'activité, au vu de l'évolution des attentes et interrogations des porteurs de projet, il apparaît important de mener des actions de formations à destination des conseillers. Ces dernières devront porter à la fois sur le champ de l'ESS et l'analyse financière d'un projet de création d'entreprise.

Par ailleurs, les partenariats mis en œuvre avec les opérateurs de l'accompagnement à la création d'entreprise devront être poursuivis et consolidés.

1.2.3 Une réorientation des missions des chambres consulaires en faveur de l'accompagnement des TPE POUR FACILITER LEUR ACCÈS AUX AIDES DU PLAN DE RELANCE RÉGIONAL

2021 préfigure une nouvelle orientation d'accompagnement des TPE par les Chambres Consulaires afin de permettre à un plus grand nombre d'accéder aux aides régionales aux entreprises,notamment s'agissant du montage de projets financés par les fonds européens, illustré par la mise en place d'un nouvel outil de valorisation des commerces de proximité.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1.3. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) DANS L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE, UNE PISTE POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

1.3.1 Renforcer la mutualisation des dispositifs régionaux afin de développer l'ESS

Certaines filières très prometteuses, telles que le Bambou, les Papam, la Tresse, continueront à être accompagnées par la Collectivité. Elles doivent rapidement déboucher sur une montée en compétence des acteurs et du personnel, une augmentation des emplois dans les filières, une augmentation des recettes pour une augmentation du pouvoir d'achat des salariés, et des débouchés à l'international.

Le soutien à ces filières doit impérativement passer par une démarche partenariale avec les autres services de la collectivité, et plus particulièrement : la formation, l'économie circulaire, la culture, l'innovation, et l'export.

1.3.2. Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets ESS

Dans la continuité des années précédentes, la collectivité poursuivra son soutien financier en direction des structures de financement (France Active Réunion, Initiative Réunion, ADIE) et des acteurs contribuant à la structuration de l'ESS sur le territoire et plus particulièrement : Couveuse REUSIT, CAE (Coop Union et Dynamiques Services) et CAE en cours de création, Groupement d'employeur (CRGE, GESARUN…), CRESS, URSIAE, Junior Busin'ESS, Metitress.

Parallèlement au subventionnement des acteurs traditionnels de financement et des opérateurs de l'ESS, il apparaît important, en 2021, de maintenir et renforcer les efforts sur les axes suivants :

- Une montée en puissance du soutien aux dispositifs d'insertion par l'activité économique, dans le cadre du FEDER 2021-2027, ainsi que les ACI (Ateliers et chantiers d'insertion) et les EI (Entreprises d'Insertion) sur fonds propres.
- Un renforcement de l'accompagnement à l'émergence de structures de type Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE).
- Mise en place d'un environnement favorable à la création et au développement des entreprises coopératives (SCIC, SCOP, CAE).

1.3.3 Mieux articuler le développement économique et la cohésion sociale

Suite à la validation par la commission permanente du 25 juin 2019 de l'accompagnement à l'Achat Socialement Responsable, la Région va poursuivre en 2021 cette démarche en vue de la publication et de la mise en œuvre de son Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Environnementalement Responsable (SPASER).

A cet effet, la collectivité a fait le choix d'être accompagnée par les maisons de l'emploi Nord et Sud qui depuis plusieurs années sont organisées sur l'ensemble du territoire. Un certain nombre de missions déjà démarrées en 2020 se poursuivront en 2021 :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- l'accompagnement à la mise en place des clauses sociales d'insertion et des marchés réservés (sourcing des marchés réservés, quantification des objectifs d'insertion, anticipation des besoins et mobilisation des acteurs de l'emploi…) ;
- l'ingénierie sociale (assistance à la rédaction des clauses d'insertion, conseil sur les choix des critères, évaluation des critères d'attribution…) ;
- le suivi des entreprises attributaires (Contrôle de l'exécution des clauses, réalisation des bilans, évaluation annuelle…).

Sur l'année 2021, il s'agira d'aller plus loin en :

- sensibilisant l'ensemble des services de la collectivité quant à la nécessité de prévoir des marchés réservés ou d'intégrer des clauses dans certains de leurs marchés ;
- veillant à l'appropriation de la démarche par l'ensemble des services ;
- finalisant la rédaction du SPASER ;
- valorisant la démarche.

1.4. TENDRE VERS L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE : CONFORTER LA FILIÈRE PÊCHE – AQUACULTURE EN FAVORISANT SON DÉVELOPPEMENT ET SA STRUCTURATION

La filière de la pêche et de l'aquaculture a été aussi victime de la crise sanitaire dont l'impact a mis en exergue l'impérieuse nécessité d'accélérer sa structuration, d'encourager l'innovation et la diversification de ses activités, afin que sa résilience aux chocs économiques soit maximale.

La filière de la pêche et de l'aquaculture offre une source d'alimentation dont il convient de renforcer le rôle dans notre alimentation, tout en respectant les équilibres écosystémiques de la ressource présente dans nos zones de pêches. L'aquaculture représente aussi un axe fondamental pour fournir à la population du poisson frais et abaisser la pression notamment sur les stocks de poissons démersaux.

La collectivité régionale, l'État et la Commission européenne ont soutenu les socio-professionnels dont l'activité a été ralentie voire suspendue par la crise.
Le tableau suivant résume les principales indications sur la pêcherie réunionnaise en 2019.

Petite pêche côtière	Pêche palangrière	Thoniers senneurs et grande pêche au large
209 navires de moins de 12mètres275 marins Environ 1547 t en poids vif /an	22 navires de 12 à 24 mètres 191 marins Environ 2600t en poids vif/ an	8 navires de plus de 50 mètres 278 marins - 6400t en poids vif/ an
100% sur le marché local	45% à l'exportation ; 55% sur le marché local	91% à l'exportation ; 9% sur le marché local

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Il appartient à tous les acteurs de participer activement à engager cette filière sur une voie de modernisation et de gains de compétitivité, à la hauteur de l'ambition maritime partagée par la collectivité régionale avec tous les autres socio-professionnels, l'Institut Bleu, les organismes de recherche et les administrations concernées.

En effet, La Réunion, de par son positionnement géographique, dispose d'un potentiel certain lié à son espace maritime de premier ordre avec des ressources halieutiques, partagées, mais encore disponibles. Ce potentiel n'est pas pleinement valorisé aujourd'hui en raison du contexte réglementaire européen hostile, caractérisé par une Politique Commune de la Pêche (PCP) et un règlement financier défavorables au développement de la filière locale.

L'année 2021 sera une période décisive avec des défis à relever par la collectivité pour :

- se préparer à assumer la fonction d'organisme intermédiaire dans le cadre du prochain PO FEAMP 2021-2027 et à mettre en œuvre la stratégie partagée dans la filière de la pêche et de l'aquaculture ;

- actualiser et finaliser le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion ;

- poursuivre l'accompagnement de la structuration des ports et autres abris de pêche, et actualiser le Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche (PROEPP) conformément aux dispositions du nouveau règlement FEAMP ;

- mettre l'outil de la Planification Spatiale Maritime au service des acteurs locaux (outil d'aide à la prise de décision), et à mettre en œuvre concrètement le Plan Spatial maritime développé sous l'égide du projet Océan Métiss avec le financement du FEAMP (mesures régionales), ainsi que poursuivre et pérenniser la démarche (Océan Métiss II) ;

- accompagner l'Institut Bleu dans son développement et son implication dynamique au sein de la filière de la pêche et de l'aquaculture.

Cette politique se déclinera donc en trois axes :

– le soutien aux investissements en mer et à terre ;

– les aides en faveur de la structuration et de l'accompagnement de la filière ;

– la poursuite de la planification spatiale maritime à visée opérationnelle au service des opérateurs locaux.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1.4.1. Le soutien à l'appareil de production en mer et à terre afin de conforter la viabilité des entreprises et des emplois

1.4.1.1. Gestion des Programmes Opérationnels FEAMP

1.4.1.1.1. Poursuite du PO FEAMP 2014-2020

La collectivité continuera en 2021 à intervenir financièrement en faveur de la filière de la pêche et de l'aquaculture, notamment dans le cadre des mesures du Programme Opérationnel Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) 2014-2020, étendu à l'année de transition 2021 dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle du prochain programme.

Ainsi, la Région interviendra en aides à l'installation pour les jeunes pêcheurs pour l'acquisition de navires.
De plus, les interventions de la Région viseront à améliorer, pour les petits pêcheurs, les conditions d'exploitation de la ressource, ainsi que les infrastructures de pêche et de commercialisation des produits.

1.4.1.1.2. Préparation du PO FEAMP 2021-2027

Dans le cadre de la mise en œuvre du prochain PO FEAMP, la collectivité régionale prendra le relais pour la gestion des mesures régionalisées relatives à la pêche et à l'aquaculture durables, à la commercialisation et à la transformation des produits et éventuellement d'autres mesures sur les volets spécifiques de l'innovation et de la biodiversité.

1.4.1.2. Renouvellement de la flotte de la pêche locale

Faisant suite à une évolution favorable de la réglementation et à une notification d'un régime d'aides spécifique à la Commission Européenne, la Région mettra en œuvre un régime d'aides en faveur du renouvellement de la flotte de pêche locale. Ce régime d'aides, qui doit être finalisé au début de l'année 2021, permettra un financement des nouveaux navires à hauteur de 60% des dépenses éligibles, avec un cofinancement État/Région de 50% chacun.

1.4.1.3. Développement de l'aquaculture

Afin d'accompagner le développement de ce secteur, la collectivité va réaliser l'étude relative au schéma régional de développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR), avec un bilan sur la période de programmation FEAMP 2014-2020 et des perspectives stratégiques pour la période de programmation 2021-2027 (pour laquelle le Conseil Régional sera organisme intermédiaire).

1.4.1.4 Suivi et mise à jour du Plan Régional de l'Organisation des Ports de Pêche (PROEPP)

Le Conseil Régional a élaboré, en 2018, le Plan Régional de l'Organisation des Ports de Pêche (PROEPP) afin d'assurer la mise en œuvre de la mesure 43 du PO FEAMP 2014-2020, visant à financer les investissements portuaires, nécessaires pour une meilleure

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

organisation de la prise en charge des produits, ainsi que pour la sécurisation et l'amélioration des conditions de travail des pêcheurs professionnels.

Compte tenu de la nouvelle programmation, ainsi que les évolutions réglementaires au niveau du FEAMP, il convient d'envisager en 2021 la mise à jour du PROEPP, incluant les nouvelles possibilités d'investissements qui pourraient être rendus éligibles au titre du nouveau Programme Opérationnel.

1.4.2. Les aides en faveur de la structuration et de l'accompagnement de la filière

1.4.2.1. Accompagnement de l'Institut Bleu

L'Institut Bleu devient l'outil structurant du territoire dont l'objet principal sera d'assurer la promotion, l'accompagnement et le développement de l'économie bleue à La Réunion, ainsi que la fédération des acteurs publics et privés autour de l'économie bleue.

1.4.2.2. Accompagnement du Comité Régional des Pêches maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM)

Les actions en faveur des pêcheurs locaux et de la défense des intérêts de la filière menées par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de La Réunion seront soutenues, suivant les capacités financières de la collectivité.

1.4.2.3. Accompagnement des pêcheurs en situation de chômage (intempéries)

Le soutien aux interventions de la Caisse de Garantie contre le chômage et les intempéries des marins pêcheurs de La Réunion sera également poursuivi.

1.4.3. Mise en œuvre de la planification spatiale maritime

Enfin, en termes de Planification spatiale maritime, la Région poursuivra la démarche **en trois étapes :**

- par la mise en œuvre d'un Plan Spatial Maritime pour La Réunion, en déclinaison du projet Océan Métiss ;
- par l'élaboration d'un outil performant pour la collecte, le stockage et la transmission de données conformément à la réglementation européenne et nationale ;
- par la participation à l'animation des Plans Spatiaux Maritimes des différentes États Membres de la COI (renforcement de la coopération internationale autour de la gouvernance des océans).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1.5. ÉLARGIR L'OFFRE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE AFIN DE SOUTENIR LA VIABILITÉ DES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES

La crise Covid fragilise un grand nombre de secteurs, tels que l'hôtellerie, la restauration, la presse écrite & numérique, l'événementiel, les filières sportives et culturelles …
Dans le cadre du plan de relance adossé à REACT UE, une nouvelle offre en termes d'outils d'ingénierie financière sera déclinée dès 2021 en complémentarité avec l'offre du Plan France relance distribuée par BPI (nouvel outil de prêt type Rebond et d'outils innovants d'avances remboursables et/ou de quasi-fonds propres sous forme d'Obligations Convertibles).

- **RELANCE DE LA FINANCIÈRE RÉGION RÉUNION**

Le Fonds de Fonds (FdF) « La Financière Région Réunion » de 50 Millions d'euros a été créé le 12 septembre 2017. Cette création s'est concrétisée avec l'accord de financement signé avec le FEI. Les 2 Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) par le FEI ont été réalisés dès septembre 2017, conformément au calendrier prévisionnel.

En dépit de la crise sanitaire, le fonds a atteint sa vitesse de croisière et, à fin août 2020, la consommation du fonds est la suivante :

I-Run By BFC :	Engagés 22,1 M€	pour 280 prêts	soit 36% de l'enveloppe
Essor PME (Apicap) :	Engagés 2,7 M€	pour 6 opérations	soit 27% de l'enveloppe

99% des opérations ont été en faveur des entreprises de moins de 10 salariés et, 86% des financements octroyés sont inférieurs à 150 K€. L'objectif de financement des TPE et PME est pleinement atteint.

Sur le prochain programme opérationnel 2021/2027, il conviendra de dégager une enveloppe de l'ordre de 50 M€ pour ré abonder le fonds. Cette allocation se justifie par deux facteurs :

- La période de consommation sera plus longue, puisqu'il s'agira de démarrer au plus tôt les opérations ;
- l'AMI qui sera déployé proposera de retenir plusieurs intermédiaires financiers et non un seul comme actuellement.

- **FONDS DE SOUTIEN A LA TRANSMISSION**

APICAP a mis en place un nouvel outil au cours du dernier trimestre 2019, la FCPI Entrepreneurs 974. Ce véhicule constitue le maillon manquant dans la couverture des opérations en Fonds Propres à la Réunion. En effet, pour des interventions en capital développement, en particulier dans la phase de « transmission », les outils existants impliquent des conditions trop contraignantes pour disposer d'une souplesse d'intervention.
Il était prévu d'abonder ce fonds à hauteur d'un million d'euro en 2020. L'économie particulièrement perturbée et la situation des entreprises ont gelé ces interventions. En 2021, il s'agira de reporter la participation régionale à ce fonds.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- **FONDS DE SOUTIEN SECTORIEL**

Il est à craindre que les effets de la crise sanitaire se feront pleinement ressentir dans les 3 à 4 prochaines années. De part la compétence économique de la Région, il convient d'anticiper les événements et se donner les moyens d'interventions financières. A cet égard, l'intervention sous forme d'Instrument Financier est à privilégier.

Il s'agit de prendre en considération que sur le territoire de la Réunion existent des secteurs considérés comme « stratégiques » ou d'importance « majeure », que la disparition de ces acteurs entraînerait des conséquences néfastes et durables sur l'économie entière, notamment sur le plan de l'emploi.

Une enveloppe adossée à des fonds REACT UE et au FEDER 2021-2027 visera à soutenir les secteurs économiques stratégiques sous forme d'avance remboursable, ou d'obligation simple, ou d'obligations convertibles portées directement par la collectivité.

2. ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : UN ENVIRONNEMENT FISCAL STABILISÉ ET UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

2.1. LA STABILISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DISPOSITIF DE L'OCTROI DE MER AU TITRE DE LA RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES DIFFÉRENTIELS DE TAXATION AU 1ER JANVIER 2021

Conformément à la décision du Conseil du 17 décembre 2014 actualisée par celle du 15 avril 2019, le dispositif de différentiels autorisant les écarts de taxation entre les produits fabriqués localement et ceux équivalents importés au titre de l'octroi de mer applicable dans la plupart des régions ultrapériphériques françaises arrive à échéance le 31 décembre 2020.

La Commission doit ainsi procéder à un réexamen complet de la décision du Conseil dans la perspective du renouvellement du régime de différentiels de taxation au titre de l'octroi de mer pour une mise en œuvre au 1er janvier 2021.

Cependant, une proposition de prorogation jusqu'au 30 juin 2021 de la Décision européenne a été avancée par la Commission afin de garantir le maintien du système de taxation différenciée sans risque de vide juridique, dans la mesure où « la crise COVID-19 a fortement retardé le travail des autorités françaises pour recueillir l'ensemble des informations nécessaires ».

Par conséquent, l'année 2021 sera marquée par la finalisation d'un processus de négociations avec la Commission en répondant notamment aux éventuelles interrogations de Bruxelles ou du Ministère de l'Outre-Mer pour donner lieu à l'adoption d'une nouvelle

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Décision du Conseil de l'UE dont la mise en œuvre serait prévue jusqu'au 31 décembre 2027.
Ce sera également l'occasion de défendre une plus grande souplesse du dispositif, à travers les questions fondamentales liées au seuil d'assujettissement, à la durée de validité du dispositif et au traitement des produits émergents.

2.2. FINALISER LA COMMERCIALISATION DE LA ZAA PIERRE LAGOURQUE

Afin d'accueillir des activités économiques en lien avec l'infrastructure aéroportuaire, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé par la collectivité fin 2019. Comme suite, certains projets ont fait l'objet d'un agrément en commission permanente au regard des critères d'éligibilité liés à la mobilisation de l'outil aérien (import/export par voie aérienne), à la création d'emplois et la nature des secteurs d'activité sous réserve d'une adéquation avec les vocations établies de la ZAA .

Par ailleurs, ces implantations devront s'inscrire dans le schéma d'aménagement de la zone compte tenu de la définition du futur tracé du RRTG « Runrail » et de l'implantation du Site de Maintenance et de Remisage (SMR).

L'année 2021 sera donc marquée par la concrétisation des projets d'implantation agréés à travers la signature de l'acte authentique du bail à construction qui demeure la forme juridique d'occupation de ces espaces. Il s'agira également de poursuivre la commercialisation dans l'objectif de maximiser le taux d'occupation (dont les modalités seront à définir) pour améliorer la densification de cette zone stratégique appartenant à la Région.

2.3. ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LA MODERNISATION DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE)

Le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis la concrétisation de tous les projets de zones d'activité économique. Il s'agit notamment de projets relevant de la fiche action 3-18 "Modernisation des zones d'activités" dont la réalisation a été reportée à 2021 parmi lesquels on peut citer:

- réhabilitation de la ZAE Trois Mares sur la Commune du Tampon (ITI CASUD) ;
- réhabilitation de la ZAE les Grègues sur la Commune de Saint-Joseph (ITI CASUD) ;
- travaux de réhabilitation de la ZA Artisanale sur la Commune du Port (ITI TCO).

Sur la fiche action 8-01 "Création d'immobilier d'entreprises et de zones d'activités économiques", les projets porteront principalement sur des études de faisabilité ou de maîtrise d'œuvre conception, tels que les études de faisabilité et de Maîtrise d'œuvre conception pour la réalisation d'un programme d'immobiliers d'entreprise sur la ZAE les Palmiers sur la Commune du Tampon (ITI CASUD), les études d'extension de la ZA TERRASS sur la Commune de Saint-Joseph (ITI CASUD) ou encore les études d'extension de la ZAE Verger Hemery sur la commune de la Petite Île (ITI CIVIS).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

2.4. DYNAMISER LES CENTRES-VILLES ET LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Dans le contexte difficile de crise sanitaire actuelle, l'objectif est de dynamiser le territoire communal pour soutenir les petits commerces et favoriser le retour des consommateurs en ville.

Cette relance dynamique passe notamment par l'intervention de métiers divers pour l'animation des centres-villes (intermittents du spectacle, art de rue, artisans d'art, visites guidées…).

Le développement du e-commerce interne sera également encouragé en soutenant les associations de commerçants (formation au digital en direction des commerçants pour continuer à attirer et garder sa clientèle).

Il s'agira enfin de mettre en œuvre le dispositif d'aide directe à la rénovation des unités marchandes afin de valoriser et harmoniser les rues et enseignes des centres-villes.

3. LE « TOURISME » : UN SECTEUR TRÈS IMPACTÉ PAR LA CRISE

2020 aura été sans conteste une année de rupture radicale dans la progression touristique et sa croissance en termes de recettes, sans parler de l'impact social.

Les mesures d'accompagnement déployées par le gouvernement et la Région (30 M€ mobilisés par la collectivité) ont été une aide précieuse durant et après le confinement. Toutefois, l'absence de visibilité sur une bonne reprise de l'activité touristique dans un proche avenir, ne permettent pas au tourisme réunionnais de retrouver des perspectives de remise en activité.
Aussi, la Région renforcera en 2021 son soutien à ce secteur afin de permettre sa relance. Elle s'appuiera principalement sur les documents-cadre stratégiques, tels que le Contrat de Destination et le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) dont les actions seront adaptées au contexte, afin de répondre à 3 objectifs prioritaires :

- poursuivre la sauvegarde des entreprises en accompagnant leur transformation ;
- reprioriser le plan d'actions pour favoriser fermement l'émergence d'un modèle touristique durable, et « repenser » l'offre ;
- améliorer la gouvernance impliquant l'ensemble de l'écosystème.

A cet effet, l'action régionale s'inscrira particulièrement dans la refonte de la convention-cadre « tourisme » conclue en 2017 entre la collectivité, les organismes touristiques (IRT, FRT, OTI, Îles Vanille) et les intercommunalités, arrivée à expiration en 2020.

Enfin, les cadres financiers contractualisés au titre des fonds européens (FEDER, FEADER) seront mobilisés, avec le déploiement en particulier du nouvel axe « REACT UE » au sein du POE FEDER 2014-2020.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3.1. REPENSER LE POSITIONNEMENT DE LA RÉUNION COMME DESTINATION DE TOURISME DURABLE, SYNONYME DE SENSATIONS EXCEPTIONNELLES ET AUTHENTIQUES

Notre collectivité inscrira donc pleinement ses actions en 2021, en s'appuyant sur les préconisations de la « Commission du Tourisme durable et responsable », nouvel outil de gouvernance, et interviendra en faveur des aménagements et équipements touristiques publics du territoire, pour le développement d'une offre plus qualitative et soucieuse de notre environnement, afin de ne pas hypothéquer notre riche potentiel.
Ainsi, les projets valorisant les « Pitons, cirques et remparts » permettraient un développement socio-économique durable.

3.2. ACCOMPAGNER LA PROMOTION DE LA DESTINATION

Durant l'année 2020, les actions de promotion de notre destination auront été impactées par l'évolution de la crise sanitaire.
Afin de permettre à notre destination de rester « visible » sur ses principaux marchés, notre collectivité apportera en 2021 son soutien au programme d'actions et d'investissements de l'IRT, dans une optique d'optimisation des budgets alloués, d'efficience des opérations à conduire et de résilience au vu du contexte de crise, notamment grâce à la mobilisation des fonds dédiés au titre de REACT UE.
La promotion de notre île s'inscrira en particulier dans le cadre de l'opération de communication « je redécouvre la France » conduite par Atout France, et du partenariat établi à cet effet avec les territoires ultra-marins et des acteurs privés (distributeurs).

3.3. DÉVELOPPER ET RENFORCER LE MARCHÉ LOCAL AFIN DE SOUTENIR LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Le marché résidentiel joue un rôle « d'amortisseur » non négligeable, permettant aux entreprises touristiques de disposer d'un réservoir de clientèles, incitées à « consommer local » par le biais notamment de dispositifs déployés par la Région (chèque Tourisme « Mon ile 974 », « Pass k/do...).

Ainsi 2021, la Région poursuivra son soutien aux programmes d'actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) et des Offices de Tourisme.

Les actions seront conduites dans le cade d'une plus grande coordination des différents opérateurs (IRT/FRT/OTI), et d'une coopération plus efficiente entre ces derniers, renforcées par la nouvelle convention-cadre « tourisme » à conclure en 2021 entre la collectivité et ces organismes.

Enfin, il sera envisagé la reconduction du Chèque Tourisme « Mon île 974 » en partenariat avec l'État après évaluation du premier dispositif exceptionnel de relance post COVID.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3.4. SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR TOURISTIQUE

En 2021, la Région accompagnera les investissements des entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs, afin de sauvegarder, d'améliorer et de repenser l'offre, au vu des nouvelles exigences sanitaires et en particulier en matière de tourisme durable. L'émergence de projets, notamment innovants, assurant leur « transition durable » sera soutenue.

Par ailleurs, dans le cadre de REACT UE, la rénovation des structures d'hébergement, principalement hôtelières, visant à la fois à relever leurs standards et à assurer leur montée en gamme, seront accompagnées, en vue de préparer la reprise de l'activité touristique et de séduire les clientèles.

Enfin, le dispositif « chèque Promotion Tourisme » sera maintenu afin de permettre aux TPE du secteur touristique d'assurer la promotion de leur activité sur les marchés, en phase de relance du tourisme.

3.5. IMPULSER UNE DYNAMIQUE AU SEIN DES FILIÈRES TOURISTIQUES

Le SDATR a identifié un certain nombre de filières prioritaires pour le développement touristique de notre île (« sports nature », « l'eau sous toutes ses formes », « culture et tourisme »). En 2021, notre collectivité poursuivra les travaux pour la mise en place de « contrats de filière », et en particulier celui lié à l'écotourisme prescrit par le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
Le secteur de la croisière fortement touché par la crise, fera l'objet d'une attention particulière afin d'accompagner sa reprise. Ainsi, les travaux de réaménagement de la gare maritime en vue de gérer les flux de croisiéristes et de répondre aux exigences des compagnies de croisières, désormais contraints par les mesures sanitaires, seront accompagnés dans le cadre de REACT UE.

Des actions seront également pensées autour de la thématique « culture et tourisme ».

3.6. AFFIRMER LA PRÉSENCE DE LA RÉUNION DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

Le bassin sud-ouest de l'Océan-Indien a subi les effets négatifs de la crise sanitaire. La fermeture momentanée des frontières de chacune des îles, suivie des restrictions en terme d'entrée sur leur territoire, a fortement impacté leur fréquentation.

Aussi, afin d'accompagner au mieux la reprise de l'activité touristique dans un cadre concerté entre les îles, la Région poursuivra en 2021 son appui au programme d'actions de coopération touristique conduit par l'association « Îles Vanilles », au titre du programme INTERREG V 2014-2020. Les actions en faveur de la relance de la croisière, seront en particulier conduites, en s'appuyant sur les conclusions de l'étude réalisée en commun avec l'Association des Ports de l'Océan-Indien sur l'essor de cette activité à l'échelle de l'Océan Indien.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3.7. DYNAMISER LE TOURISME NUMÉRIQUE

Engagée en 2020, l'étude régionale relative à la définition d'un « plan stratégique du tourisme numérique » sera finalisée courant 2021. Il indiquera les projections à moyen et à long terme en matière de capitalisation sur la donnée, et précisera les modalités d'intégration de l'économie touristique à une société de plus en plus digitalisée. Ainsi, les premières actions définies dans ce sens seront mises en œuvre.

NUMÉRIQUE

NUMÉRIQUE : MOTEUR DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE

A La Réunion, la filière numérique est un domaine d'activité stratégique qui constitue un des principaux relais de croissance. Avec environ 500 entreprises et près de 5000 salariés, elle est source de création d'emplois pour le territoire. A elle seule, la filière numérique représente 1,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Face à ces enjeux, la collectivité régionale, en concertation avec ses partenaires et en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) a choisi de mettre en place le **Comité de Filière du Numérique (CFN)** qui a identifié cinq axes de travail :

- **Axe 1 : Aménagement numérique du territoire**
- **Axe 2 : Emplois, compétences, métiers**
- **Axe 3 : Développement et animation des entreprises du numérique**
- **Axe 4 : Transformation numérique des organisations**
- **Axe 5 : Inclusion numérique**

Ce comité de filière du numérique qui rassemble de nombreux acteurs institutionnels, socio-professionnels et associatifs a permis d'aboutir à la rédaction d'un « **contrat de filière numérique** » ou **pacte numérique** qui dresse la feuille de route sur ces 5 axes pour les 3 années à venir. Il a été adopté par la Commission Permanente du Conseil Régional le 8 septembre 2020.

Au niveau des **infrastructures (axe 1)**, la Région est en train de **gagner le pari du THD**. Le plan régional Très Haut Débit (THD) qui a été mis en place se poursuivra en 2021. Il permettra l'accès pour tous les réunionnais à une offre en fibre optique d'ici début 2022. La Réunion sera ainsi une des premières régions françaises à atteindre une couverture de 100 % de sa population en THD. En 2021, la régie Réunion THD finalisera, pour le compte de la Région Réunion, une étude pour la réalisation d'un **schéma**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

directeur sur l'Internet des Objets (« IoT ») et les réseaux bas-débit. Enfin, il est proposé de réaliser une étude globale permettant d'anticiper l'arrivée de la **Radio Numérique Terrestre**, qui aura un impact sur le paysage radiophonique local ainsi que sur les coûts de diffusion.
La **crise récente** a montré la nécessité d'amplifier **la transition digitale de notre économie** en accompagnant les entreprises et l'ensemble des organisations. Il a également été fait le constat que la population réunionnaise n'avait pas toujours les **moyens pour bénéficier pleinement des ressources numériques.**

1. LA NÉCESSITÉ D'ACCOMPAGNER TOUTES LES FILIÈRES À LA TRANSITION DIGITALE

Pendant la période de confinement, les commerçants, les artisans et beaucoup de professionnels ont dû fermer leurs boutiques. Beaucoup se sont interrogés sur la manière de maintenir leur activité et d'apporter du service à leurs concitoyens. Et beaucoup ont pris conscience de l'importance d'avoir une stratégie digitale et de disposer d'outils de communication adaptés.
Pour **accompagner ces petites entreprises réunionnaises** dans la mise en œuvre du télétravail et encourager leur transition numérique, la Région a décidé très vite, début avril 2020, de renforcer le **« chèque numérique ».**
Près de **2500 demandes** ont été enregistrées depuis l'annonce de cette mesure par le Président de Région le 6 avril dernier, ce qui représente un **montant de plus de 6 M€.**
Une évaluation du dispositif sera conduite fin 2020 et **un cadre actualisé sera proposé en 2021**, avec un financement adossé aux fonds européens REACT UE.
Enfin, au-delà des TPE, la collectivité accompagnera **tous les projets de digitalisation des entreprises, des associations et des administrations**.
Aussi, la collectivité régionale proposera que le plan **REACT UE puisse financer les projets de déploiement du télétravail des collectivités locales** (bureaux mutualisés, évolution des systèmes d'information…).

Pour acculturer les organisations aux enjeux du numérique, les travaux de l'observatoire du numérique et de la plate-forme d'open data (https://data.regionreunion.com) se poursuivront. Dans ce cadre, une **étude sur la digitalisation des collectivités** sera conduite ainsi qu'une étude concernant **les tiers-lieux.**

2. UNE MOBILISATION POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Cette période de crise a également **renforcé le besoin de lutter contre l'exclusion numérique**. Il a pu être constaté à quel point les inégalités devant l'accès au numérique posaient des difficultés : inégalités pour l'accès au télétravail, continuité pédagogique, accès aux démarches administratives...

L'accès aux ressources et outils informatiques sera une priorité en 2021 : poursuite de la dotation des ordinateurs pour les lycéens (POP), du développement des formations professionnelles et soutien des écoles du supérieur. La collectivité souhaite aller plus loin sur ce point et **porter un grand plan d'investissement dans le numérique**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

pour l'éducation des jeunes (équipements des écoles, des collégiens). Pour favoriser l'accès à Internet des communautés éducatives (étudiants logés dans les résidences du CROUS par exemple), une nouvelle fiche concernant le financement « de services de connexion de proximité et ouvert pour des communautés d'usagers » a été proposée. Ces nouvelles interventions pourraient également être adossées aux fonds du plan REACT UE.

Enfin, **rebâtir la confiance dans notre système**, reconquérir l'estime de soi et développer les liens sociaux et le mieux-vivre ensemble s'inscrivent dans notre politique globale d'accompagnement des personnes. Au côté de l'État, la Région Réunion va poursuivre en 2021 le déploiement des **Pass Numériques** offrant aux publics les plus fragiles un service d'accompagnement numérique sous forme d'ateliers thématiques. Cet accompagnement passe par le **développement et le financement de structures de médiations numériques** pour lesquelles un soutien via le FSE est attendu.

AUDIOVISUEL ET CINÉMA

LA RÉUNION : UNE TERRE DE CRÉATIVITÉ ET DE TOURNAGE, PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La filière audiovisuelle et cinématographique locale est une des plus vive de France. Son dynamisme a, par ailleurs, été une nouvelle fois démontré lors de l'appel à projets « La Réunion : ce qui nous rassemble » mis en place en 2020 afin de soutenir les sociétés réunionnaises en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Dans le cadre de cette mesure exceptionnelle, 18 courts métrages originaux ont en effet été soutenus. En 2021, le film choral issu de ces projets sera diffusé sur des chaînes télévisées locales et projeté au cinéma.
Les tournages réalisés dans l'île ont un impact positif significatif pour le territoire. En 2019, pour 1 € de subvention de la Région et du CNC, ce sont en moyenne entre 1,88 et 3,73 € de dépenses locales qui ont été réalisées. Ce sont en outre 661 emplois qui ont été mobilisés lors de ces projets.

Dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma, le soutien et la relance de la filière locale dans le contexte de la crise passe par un maintien des aides existantes pour les porteurs de projets et de leur accompagnement. Aussi, en 2021 l'action régionale sera déclinée à travers trois axes que sont :

- Maintenir le fonds de soutien dans le cadre de la convention Région-CNC-Etat 2020-2022 ;
- Accompagner et structurer la filière locale.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1. MAINTENIR LE FONDS DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGION-CNC-ETAT 2020-2022

Conformément à la nouvelle convention cadre Région-CNC-Etat 2020-2022, la collectivité poursuivra les actions menées précédemment et mettra également en œuvre le nouveau dispositif « Médiateurs de cinéma » destiné notamment à promouvoir dans les salles les œuvres d'arts et essais et celles tournées dans l'île.
Par le biais de ces actions, l'intervention régionale vise à atteindre les objectifs suivants :

- Accompagner la filière locale, tout particulièrement pendant la crise ;
- Permettre l'émergence des talents locaux afin que ceux-ci puissent exprimer leur sensibilité et contribuer ainsi à la diversité de la création artistique ;
- Atténuer la contrainte liée aux surcoûts inhérents aux frais de tournage du fait de l'éloignement et de l'insularité du territoire.

2. ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LA FILIÈRE LOCALE

L'accompagnement de la filière locale par le biais du soutien apporté à l'Agence Film Réunion (AFR), pour ses missions d'intérêt général, sera aussi poursuivi. Celui-ci est également réalisé, d'une part, par le financement de festivals de cinéma et, d'autre part, avec le soutien de nouveaux projets remontés par la filière dans le contexte actuel et pour lesquels une attention particulière sera portée.
Le fonds de soutien à la création de jeux vidéos, mis en place en 2019, sera également maintenu. Celui-ci a permis à ce jour de soutenir à ce jour 11 projets de conception et 2 prototypes.
Le financement régional dans ce domaine a contribué à amorcer la structuration d'une filière locale particulièrement dynamique et qu'il est important d'accompagner dans le contexte économique actuel.
La collectivité régionale poursuivra également, en tant que chef de file du développement économique et de l'aménagement du territoire, son soutien à l'émission « Regard'Ensemble » qui visera à informer les réunionnais sur les dispositifs d'aides mis en œuvre en réponse à la crise, notamment dans le cadre du plan de relance REACT UE.

3. S'OUVRIR DAVANTAGE SUR LE MONDE

L'insularité de La Réunion, constitue une contrainte qu'il est important de pouvoir lever avec une plus grande ouverture vers l'extérieur à trois niveaux :

- Sur le plan de la formation continue : la Région prendra en charge les frais de déplacement des étudiants réunionnais retenus aux concours de la Fémis, de l'école Louis Lumière ou encore de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA). Ceux-ci pourront par la suite bénéficier d'une bourse de la Fondation Culture et Diversité pour poursuivre leurs études.
- S'agissant de la formation professionnelle : mise en place avec la Fémis, l'AFDAS et Pôle emploi de modules de formation et mutualisation de session avec la Région Île-

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

de-France. Initialement prévu pour la fin d'année 2020, sa mise en œuvre a été reportée en raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19.

- Au niveau professionnel : élargir l'éligibilité des tournages mobilisant des équipes locales à ceux réalisés à l'extérieur de La Réunion, notamment dans les pays de la zone indo-océanique favorisant ainsi une nouvelle étape du développement de la filière.

Enfin, la Région poursuivra ses discussions avec Région Île-de-France en ce qui concerne l'organisation, sur le territoire francilien, d'un festival du cinéma ultramarin avec une programmation simultanée dans l'île. Ce projet prévu en 2020 a, en effet, aussi dû être reporté au regard de la situation sanitaire.

INNOVATION ET RECHERCHE

L'INNOVATION ET LA RECHERCHE COMME FACTEURS DE RELANCE

L'innovation et la recherche contribuent de manière générale au développement des entreprises du territoire. La croissance de ces entreprises génère de façon directe ou indirecte des créations d'emplois. Dans le contexte de crise que nous connaissons, la collectivité poursuivra son **soutien aux structures d'accompagnement de l'innovation** et le **financement des projets innovants.**

1. SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Jusqu'à présent, l'action publique s'est concentrée sur un soutien à l'offre d'accompagnement développée par les structures de ce réseau. En 2021, au-delà du soutien alloué au financement de leurs programmes d'actions annuelles, l'intervention de la collectivité régionale se concentrera sur plusieurs projets spécifiques :

Participer à la création d'une plateforme d'innovation touristique : Le tourisme est une activité économique essentielle qui traverse aujourd'hui une crise majeure qui impose au secteur de se réinventer. Dans ce cadre, la collectivité régionale dispose de leviers forts pour impulser une dynamique nouvelle à travers la mise en place d'un cluster « tourisme innovant » de type « Welcome City Lab » à l'échelle de l'Océan Indien et basé à La Réunion qui permettrait au territoire réunionnais de devenir un espace pilote d'innovation, un laboratoire d'idées en termes d'offres et de services touristiques et d'agir sur la montée en compétences de l'écosystème touristique et sur l'innovation.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Le projet de plateforme d'innovation touristique porté par la Région, TIKT et la TKT se pense comme une cellule agile qui utilise les méthodes du design digital et de l'expérimentation pour sélectionner et accompagner des projets touristiques innovants en se concentrant sur la conception et la mise sur le marché de produits et de services centrés sur l'expérience client/utilisateur.
L'année 2021 sera celle de l'accompagnement des premiers projets au sein de la plateforme.

Redéfinir le modèle de l'incubateur régional : l'année 2021 sera marquée par le rendu de l'étude sur l'évolution du modèle de l'incubateur lancé en 2020. Celle-ci permettra à la collectivité de contribuer à la transformation de cet outil à travers le renforcement des compétences de ses chargés de projet en matière de montage financier et d'accompagnement des porteurs. **L'objectif est également d'adapter l'offre de services de l'incubateur à une demande qui évolue.**

Accompagner les projets du pôle de compétitivité Qualitropic : En 2021, la collectivité régionale accompagnera également le pôle de compétitivité Qualitropic dans le cadre de l'appel à projets « Projets Structurants des Pôles de Compétitivité » (dit « PSPC »). L'accompagnement technique et le concours financier régional permettront de développer des projets labellisés par le pôle et considérés comme particulièrement importants pour le territoire. L'année 2021 sera, à cet égard, consacré à la sensibilisation des acteurs économiques quant à la publication de l'appel à projets et au dimensionnement financier des projets susceptibles d'être accompagnés, dans le contexte de relance de l'économie.

Soutenir les biotechnologies à travers la pépinière CB-TECH du CYROI : Par ailleurs, le secteurs des biotechnologies connaît ces dernières années un développement important. Compte tenu de leur complexité et de leur sensibilité, les projets issus du secteur des biotechnologies nécessitent un encadrement particulier en matière de propriété industrielle à ce stade de développement. La collectivité régionale travaillera en 2021 à la définition d'instruments financiers dédiés à la protection des projets innovants pour faciliter leur développement dans un cadre sécurisé.

2. Le financement des projets innovants des entreprises et des territoires

Le prolongement du partenariat Etat-Région Réunion au-delà du PIA3 : Développé pour trois ans (2018-2020), ce partenariat associant l'État et la Région dans le cadre du Programme des investissements d'Avenir (PIA3) a été un succès. En effet, il aura permis d'accompagner 15 entreprises innovantes et de voir émerger la filière numérique autour de Digital Réunion pour un montant de 2,8 M€ dont 1,4 M€ pour la Région Réunion. L'année 2021 sera consacrée à la **prolongation de ce partenariat dans le cadre du PIA4**. Il s'agira, pour la collectivité, en cours d'année prochaine, de travailler à la négociation des nouvelles modalités de partenariat avec l'État, permettant de **soutenir la relance de l'économie par l'innovation**.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

La poursuite du financement des projets d'innovation sociale : dans un contexte de crise économique, le territoire doit être en mesure de répondre à des besoins sociaux non couverts aujourd'hui et de proposer de nouvelles formes d'actions publiques. La collectivité poursuivra par exemple le soutien du projet ISOPOLIS déjà accompagné depuis 2 ans.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

Les principales orientations proposées pour 2021 concernant le secteur Aménagement, Développement Durable et Énergie s'inscrivent dans un contexte économique fortement impacté par le COVID-19, nécessitant une forte mobilisation des acteurs et en particulier de la Région pour mettre en place des actions contribuant à la relance de l'économie, en contribuant à la transition énergétique et écologique de notre territoire.

Pour cela, il est prévu pour l'année 2021 :

- La préparation de l'avenir en engageant le processus de révision du Schéma d'Aménagement Régional pour répondre aux besoins du territoire, lequel devra inclure des chapitres particuliers, outre le SMVM, sur la biodiversité et le changement climatique ;

- De mobiliser fortement les crédits FEDER du PO 2014-2027 abondés par des crédits FEDER de REACT UE pour soutenir une transition vers une économie verte, ainsi que préparer le futur programme FEDER 2021-2028 ;

- De poursuivre le processus de validation de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie révisée qui traduit l'ambition d'une île ayant un mix électrique 100 % EnR dès 2023 qui permettra de lancer des appels d'offres pour soutenir le développement des énergies renouvelables (en particulier le photovoltaïque et l'éolien) et d'amplifier les actions de maîtrise de la demande en énergies dans les secteurs résidentiel, collectif, tertiaire et industriels ;

- D'approuver en 2021 le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et son volet économie circulaire (PRAEC : plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire), en déclinaison du scénario « zéro déchets » ;

- A l'issu du processus de concertation et des missions qui seront identifiées, de créer une Agence Régionale de la Biodiversité à La Réunion.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS ÉQUILIBRÉE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. En effet, faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer, nécessite du temps. Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision à 20 ans de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux.

1.1. LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

1.1.1. La déclinaison du SAR à l'échelle intercommunale et communale

À ce jour, 3 SCOT et 17 PLU ont été mis en compatibilité avec le SAR. Il reste à accompagner une intercommunalité pour son SCOT, et sept communes pour la mise en compatibilité de leur PLU avec le SAR. En 2021, il s'agira donc de poursuivre le travail d'accompagnement des communes et des intercommunalités dans la déclinaison du SAR.

Par ailleurs, en 2021, la Région Réunion poursuivra, pour répondre aux enjeux du SAR, son investissement au sein de la CDPENAF, et participera aux travaux du GIP « Ile de La Réunion Compensation » (IRC), dont l'objectif est de contribuer à la préservation de la sole agricole en hébergeant et en gérant un fonds de compensation agricole.

En 2021, il s'agira :

- **de poursuivre l'accompagnement des intercommunalités et des Communes dans la déclinaison du SAR à travers la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme ;**
- **de participer aux travaux portés par le Groupement d'Intérêt Public Île de la Réunion Compensation (GIP IRC) , en veillant aux grands équilibres du territoire préconisés par le SAR, dans le cadre du suivi des travaux de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.**

1.1.2. L'évolution du SAR

Conformément à l'article L. 4433-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la date d'approbation (20 novembre 2011), l'Assemblée Plénière de la Région, doit procéder à son évaluation, notamment du point de vue de l'environnement, et délibérer sur son maintien en vigueur ou sur une mise en révision ou modification.

Cette évaluation, qui a été présentée en synthèse le 07/10/2020 aux membres de la commission de suivi du SAR, élargie aux partenaires qui ont participé aux ateliers participatifs de cette évaluation, donnera lieu à une délibération de l'assemblée plénière de la collectivité engageant l'évolution du SAR, qui prendra la forme d'une révision totale ou

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

partielle du document. La révision du document régional, a minima partielle, devient une nécessité pour intégrer les nouvelles dispositions législatives en vigueur.

Une équipe dédiée à la révision du SAR sera constituée, elle aura en charge de piloter et d'animer la procédure de révision du SAR.

En 2021, il s'agira :
- **de finaliser l'évaluation de la mise en œuvre du SAR conformément à l'article L4433-7 du CGCT ;**
- **d'engager la procédure de révision du SAR.**

1.2. LES DISPOSITIFS FINANCIERS EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT

1.2.1. Les dispositifs relatifs à la mise en œuvre du SAR

Dans le cadre du PO FEDER 2014/2020 et des mesures relatives aux Investissements Territoriaux Intégrés contractualisés avec les intercommunalités, la Région accompagne les projets s'inscrivant dans les fiches actions qui ont été mises en place en déclinaison des prescriptions du SAR : Densification autour des pôles intermodaux / programme d'appui aux projets d'urbanisation, Espaces publics structurants des centralités du SAR.

Depuis 2015, la Région a accompagné 10 projets éligibles à ces cadres d'intervention pour un montant total de 1 798 159,35 €.

Il est prévu de reconduire ses dispositifs dans la future progrmmation des fonds européens 2021/2027 et d'accompagner les porteurs de projets.

En 2021, il s'agira :
- **de poursuivre l'accompagnement des projets portant sur la déclinaison opérationnelle du SAR à travers les fiches actions du FEDER 2014 / 2020 et de mobiliser les contreparties nationales correspondantes ;**
- **de mettre en œuvre les dispositifs d'aide relevant de la programmation des fonds européens 2021/2027.**

1.2.2. Les dispositifs en faveur de l'aménagement des territoires des Hauts

a/ Le cadre stratégique partagé et les mesures spécifiques en faveur des Hauts

La Région intervient en tant que cofinanceur des mesures spécifiques en faveur des Hauts, aussi bien au titre de FEDER que du FEADER pour la période 2014/2020. Depuis 2015, la Région a financé 164 projets à hauteur de 4 537 323 €.

Le partenariat local (État, Région, et Département), à travers le SGH, a pris l'initiative de lancer une réflexion concertée afin de dresser un bilan du cadre stratégique partagé 2014/2020 et de préparer les éléments pour une stratégie en faveur des Hauts pour la

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

période 2021/2027. L'élaboration d'un nouveau cadre stratégique partagé qui intégrera un volet sur la gouvernance des hauts devra aboutir en 2021.

b/ Les actions volontaristes de la Région portant sur l'ensemble du territoire et déclinées sur les Hauts

Au-delà des dispositifs financiers européens spécifiques, la Région intervient sur le territoire des Hauts conformément à ses orientations stratégiques, dans le cadre de ses compétences et de ses dispositifs de droit commun. L'accompagnement financier des porteurs de projets par la Région Réunion, à travers ses fonds propres, est en moyenne de 35 millions d'euros par an (plan de relance régional en faveur des Communes, projets routiers sur RN…).

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de valorisation de la recherche, la Région a signé en 2017 une convention CIFRE avec l'ANT pour accueillir une jeune doctorante portant une thèse sur le développement et l'aménagement des hauts. Ces travaux de recherche aboutiront à un rendu qui permettra d'alimenter le nouveau cadre stratégique partagé des hauts.

En 2021, il s'agira :

- **de poursuivre l'accompagnement des projets financés à travers les dispositifs financiers du FEDER et du FEADER (y compris LEADER) 2014/2020 ;**
- **de veiller à la déclinaison, dans les territoires des Hauts, des orientations de la Région à travers les différentes actions financées sur fonds propres, qu'elles soient de droit commun ou spécifiques pour les Hauts ;**
- **d'élaborer un nouveau cadre stratégique partagé et de définir une gouvernance adaptée aux orientations des futurs programmes européens ;**
- **de mettre en œuvre les dispositifs d'aide relevant de la programmation des fonds européens 2021/2027.**

c/ Les outils de mise en œuvre des orientations et des politiques publiques

- **Le Secrétariat Général des Hauts :** Depuis 2015, la Région a contribué financièrement au fonctionnement de cette structure de gouvernance à hauteur d'environ 35 000 € par an et met à disposition 3 ETP. En 2021, la Région continuera à apporter sa contribution en moyens financiers et humains.

- **Les Groupements d'Actions Locales (GAL) du programme LEADER :** La Région participe aux frais de fonctionnement, d'animation et de développement des compétences des GAL, soit un montant de 408 143,87 € depuis 2016. Après accord entre partenaires, la Région prend en charge le financement de fonctionnement des Gals EST et NORD. Ce dispositif sera poursuivi en 2021.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- **Le fonds de garantie LEADER :** En 2018, un fonds de garantie, doté de 1 million d'euros, a été établi par convention entre la Région, le Département et la SOFIDER (organisme sélectionné suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2017). Après une période de mise au point, un avenant à la convention a été élaboré afin de tenir compte des remarques de l'ASP. Cette nouvelle convention est aujourd'hui opérationnelle avec des appels au fonds de garantie attendus.

- **Les associations œuvrant en faveur du développement des Hauts :** La Région est intervenu avec l'État et le Département pour soutenir l'association AD2R qui intervient dans l'animation des hauts (contribution Région de 313 289 € sur la période 2017-2019).

En 2021, il s'agira :
- **de poursuivre la participation de la Région à la mise en place de moyens nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Général des Hauts ;**
- **d'accompagner financièrement le fonctionnement et les actions des GAL en portant une contrepartie nationale (démarche LEADER) ;**
- **de veiller à la mise en œuvre du fonds de garantie ;**
- **de soutenir les associations œuvrant en faveur du développement des Hauts en déclinaison des orientations régionales.**

1.3. LES STRUCTURES ŒUVRANT EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNER LES ACTEURS ESSENTIELS SUR LE TERRITOIRE

La Région poursuivra en 2021 son accompagnement des structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire qui sont des acteurs indispensables et complémentaires à la puissance publique, sous réserve qu'elles répondent aux orientations et aux priorités de la mandature régionale. Cela concerne notamment :

- **L'AGORAH** : La Région s'appuie sur les compétences de l'AGORAH, notamment pour le suivi du SAR (et en particuliers des indicateurs environnementaux), en lui confiant également des missions spécifiques (observatoire des déchets, ou encore de la mobilité) ;

- **La SPL Maraïna :** société publique locale dans laquelle la Région détient à ce jour 50,26 % du capital (mandats confiés par la collectivité notamment pour la réhabilitation des lycées). En 2021, il est prévu d'accompagner la SPL pour augmenter son capital social.

- **La SAFER** : La Région détient 22,50 % du capital et lui a confié, avec l'État et le Département, la mise en place d'un observatoire de la valorisation des matériaux issus de l'aménagement des zones agricoles, naturelles et à urbaniser (apport de 168 000 € Région à parité avec le Département).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En 2021, il s'agira également, en lien avec la démarche de certification des comptes de la collectivité, de suivre l'activité et les résultats des satellites relevant du secteur de l'aménagement dont est actionnaire (ou adhérant) la Région : Sociétés d'Aménagement (SODIAC, SEDRE, SEMAC, SODEGIS), Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR), Société d'Épargne Foncière Agricole de La Réunion (SEFAR) et GIP Ile de La Réunion Compensation (IRC).

Pour 2021, il s'agira :

- **de participer au financement et aux programmes d'actions qui pourraient être confiées à l'AGORAH ;**
- **de participer à l'augmentation de capital de la SPL Maraïna ;**
- **d'apporter la contribution de la Région, en fonction des projets présentés et de nos capacités budgétaires, à des organismes d'aménagement dans lesquels la collectivité est membre et/ou actionnaire ;**
- **de renouveler les cotisations d'adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement (ADIL, AIVP, AFIGEO…).**

1.4. L'OBSERVATION DU TERRITOIRE ET L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE : DES OUTILS AU SERVICE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Loi portant NOTRe de 2015 reconnaît l'échelon régional comme étant le plus pertinent pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique, en développant des plates-formes de services numériques, de données géographiques régionales, selon le modèle open data. C'est dans ce cadre que des plate-formes ont mises en place :

- **La plateforme ARCGIS :** Cette solution technique (solution partagée en intranet) permet aux utilisateurs d'accéder à des services web carto en ligne.

- **La plateforme PIMANT** (Plateforme d'Imagerie Aéroportée Numérique des Territoires) **:** il s'agit d'un système d'acquisition aérienne de données optiques de télédétection pour fournir des orthophotoplans à très haute résolution. Il est opérationnel et peut être utilisé en période de crise (cyclone, feux de forêts…).

- **La plateforme Landsim :** Cet outil innovant d'aide à la décision permet de réaliser des maquettes 3D virtuelles pour visualiser des projets de la collectivité à un stade d'avancement le plus en amont possible (déviation, nouveau tronçons routiers, infrastructures...).

- **La plateforme PEIGEO** (Plateforme d'Échange de l'Information GEOgraphique à La Réunion), portail de service géographique sur internet, coordonné par l'AGORAH, qui permet de partager de l'information géographique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

A partir de ces différents outils, des projets avec un cofinancement national, européen et de l'Agence Française de Développement (FICOL) ont démarré et se poursuivront sur 2021 :

- Acquisition, traitement et diffusion en open data de données géographiques à Très Très Haute Résolution Spatiale (TTHRS) pour l'innovation 2017-2021 ;
- Développement des infrastructures de données géographiques et d'un réseau régional de partenariat dans le domaine de l'information géographique dans l'océan indien 2019-2020 (programme « IDG OI ») ;
- Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la Commune Urbaine de Morondava face au défi du changement climatique 2017-2021 (projet labellisé initiative Climat lors de la COP23 à Marrakech) ;
- Mode d'Occupation du Sol de La Réunion : Le MOS Réunion est en cours de constitution, en partenariat avec l'État et l'IGN. Il sera un outil essentiel pour la révision du SAR ;
- Géolocalisation des projets et actions financés par la Région, en vue de faciliter l'évaluation des politiques publiques.

Sur les projets de coopération régionale sur lesquels la Région apporte son savoir faire dans le domaine de l'observation du territoire, le cofinancement de la Région permet de lever des fonds qui bénéficient ensuite aux entreprises réunionnaises qui interviennent à l'international.

Pour 2021, il s'agira :

- **de poursuivre les actions et projets engagés avec le soutien de fonds européens notamment ;**
- **de poursuivre les démarches de mutualisation et de redistribution efficaces de l'information géographique, en développant des plates-formes de services numériques de données géographiques sur le territoire, selon le modèle open data ;**
- **de poursuivre le travail d'observation du territoire en vue d'une évaluation des politiques publiques.**

2. LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE : ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS UN MIX ÉLECTRIQUE 100 % ÉNERGIES RENOUVELABLES

En déclinaison des objectifs de la PPE (actuelle et en cours de révision), la Région va amplifier ses actions en faveur de la transition énergétique, tout en contribuant à la relance de l'économie :

- en mobilisant les crédits **FEDER du PO 2014-2020** (axe 4 sur transition énergétique) évalués globalement à 96 M€ ;
- en sollicitant des crédits FEDER sur **REACT UE** pour la période 2020-2023 sur des mesures spécifiques complémentaires, avec notamment l'engagement d'un programme pour accélérer l'installation de panneaux photovoltaïque individuels avec stockage, un dispositif expérimental pour soutenir le développement d'installation de faible puissance

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

sans stockage ni revente du surplus pour les ménages précaires à l'échelle de quartiers, et accélérer le déploiement des bornes de recharge pilotées pour les véhicules électriques ;
- en mobilisant les programmes financés par les **certificats d'économies d'énergies**, notamment pour accompagner la rénovation énergétique des logements.

2.1. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et gouvernance de l'énergie

2.1.1. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie révisée

La déclinaison opérationnelle du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) sur le volet énergie est traitée à travers la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** (PPE) qui reprend ses orientations et les précise pour les périodes 2016-2018 et 2019-2023. La PPE de La Réunion a fait l'objet d'un décret interministériel en date du 12 avril 2017.

La **PPE révisée** en cours d'élaboration, s'inscrit dans une perspective de mix électrique 100% énergies renouvelables atteint à l'horizon 2023. Ainsi, ce document s'appuie sur le développement **des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque et l'éolien, ainsi que sur la conversion à la biomasse des centrales thermiques (Albioma et EDF).

En 2021, la Région poursuivra le processus engagé afin d'approuver la PPE révisée pour la période 2019-2028, suite à la consultation de différentes instances et la mise à disposition du public. La Région mènera également des actions visant à atteindre les objectifs de la PPE.

2.1.2. Gouvernance de l'Énergie et bilan énergétique de La Réunion

Une Gouvernance de l'Énergie a été mise en place depuis 2014, le secrétariat technique et l'animation état assurés par la SPL Horizon Réunion. En 2021, dans ce cadre, la SPL HR poursuivra sa mission de secrétariat de cette gouvernance.

De plus, la Région, l'État, l'ADEME et EDF ont confié à la SPL HR, la mission de réaliser le **bilan énergétique annuel** de La Réunion (Observatoire de l'Énergie de La Réunion), ainsi que l'Inventaire des Émissions de Gaz à Effet de Serre. Cette mission sera poursuivie en 2021.

Par ailleurs, la Collectivité sera associée aux Plans Climat Air Énergie du Territoire (PCAET) portés par les différents EPCI.

2.1.3. Partenariats dans le domaine de l'énergie

En 2021, il s'agira également de s'inscrire dans la continuité des différents partenariats établis, et indiqués ci-dessous :

- Dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022 de La Réunion, signé le 08 juillet 2019, la Région contractualisera avec l'ADEME et EDF pour développer des actions en matière de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables, et d'économie circulaire.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- La convention-cadre 2019-2023 signée le 06 novembre 2018 avec SIDELEC, qui vise à mettre en œuvre des actions conjointes portant notamment sur les volets suivants : éclairage public communal, électrification de Mafate (diffusion de matériels électriques performants), et bornes de recharge de véhicules électriques.

- La convention de partenariat pluriannuelle établie avec EDF, qui porte notamment sur la gouvernance de l'énergie, le développement de la mobilité électrique dans le cadre de l'association AVERE, et les différents dispositifs (Ecosolidaire, SLIME, SARE).

Enfin, des actions de communications, pourront être menées en partenariat avec l'ADEME et EDF, pour faire connaître les aides mobilisables *via* le cadre de compensation territorial de la petite MDE en coordination avec les programmes SARE et ArtMure et les autres programmes CEE déployés sur le territoire.

2.2. Soutien aux énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie (MDE)

La Région s'appuie sur la **SPL Horizon Réunion**, constituée en 2013, pour la mise en œuvre opérationnelle des actions en matière d'énergie. La Région est membre et actionnaire majoritaire de cette société.

2.2.1. Soutien aux énergies renouvelables

- **Dispositif Chèque Photovoltaïque :** Le dispositif Chèque Photovoltaïque bénéficie d'un cofinancement de l'Europe au titre de la fiche action 4-17 *« Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers »*. En 2021, l'objectif est de subventionner **500** centrales photovoltaïques individuelles, représentant 1,5 à 2 MWc installés, en cohérence avec les orientations de la PPE révisée. La SPL HR assurera l'animation et la mise en œuvre de ce dispositif.

  Le nouvel axe REACT UE au sein du POE 2014-2020 doit également permettre d'amplifier le dispositif en ciblant un programme spécifique pour accélérer le développement du Photovoltaïque chez les particuliers pour des centrales de plus de 3 kW avec stockage. En outre, un nouveau dispositif parallèle visant de **petites installations** (inférieures à 1 kWc) en autoconsommation sans stockage, mis en œuvre avec des collectivités sur des zones délimitées pourra être déployé.

- **Énergies Marines Renouvelables (EMR) :** En matière de **Recherche Développement et Innovation**, la Région s'appuie notamment sur le **cluster Témergie**, dont elle est membre depuis sa création en 2009. Elle soutient également des projets *via* des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) portés par le guichet unique FEDER.

  En 2021, en déclinaison de la PPE et du Schéma Régional des Énergies Marines (**SREMER**), la Région accompagnera les études et les projets nécessaires à la mise en œuvre de technologies de valorisation d'énergies marines, en particulier en matière **d'éolien off-shore**, de refroidissement par eau de mer. La Région

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

soutiendra également la mise en œuvre du **CREMER**, qui vise la caractérisation des ressources en mer (houle, vent, courant, avifaune, faune pélagique), en lien avec la recherche océanographique.

En particulier, l'étude stratégique et de définition d'une Plate-forme d'Expérimentation et de Recherche-Formation-Innovation sur les Énergies Marines Renouvelables et autres valorisations durables de la MER (**PEMER**) lancée en 2020, devrait aboutir en 2021. L'étude sur la faisabilité de systèmes **d'hydromaréthermie** à La Réunion devrait également être conclue en 2021.

Par ailleurs, la Région Réunion initiera le démantèlement du **PAT ETM** en partenariat avec Naval Énergies et l'Université de La Réunion suite aux essais réalisés qui ont permis de développer la technologie.

Une participation financière de la Région au projet de **SWAC** Sud pourra également être envisagée (fiche action 4-01 du PO FEDER), sous réserve de vérifier les conditions de poursuite du projet ainsi que les éléments technico-économiques et financiers du projet.

- **Énergie Hydraulique :** En 2021, les micro-centrales du Bras des Lianes devraient permettre une production de l'ordre de **5 GWh**.

- **Centrales photovoltaïques régionales :** Le suivi et l'exploitation des **centrales photovoltaïques** dont la Région est **propriétaire**, ainsi que les **ombrières** (situées au niveau de l'Hôtel de Région et du CPOI) pour la **mobilité électrique**, seront assurés par la SPL HR.

- **Valorisation de la biomasse :** Le Schéma Régional Biomasse (**SRB**) définit les objectifs de **développement de la biomasse mobilisable** pour une valorisation énergétique en respect de la hiérarchie des usages. En 2021, il s'agira d'approuver le SRB, après la phase de consultation et en cohérence avec l'approbation de la PPE révisée, dont il décline le volet biomasse.

  Enfin, s'agissant de la **filière canne fibre**, la réflexion sera poursuivie en matière d'études et de recherche, en s'appuyant sur la SPL HR.

2.2.2. Précarité énergétique

- **Dispositif Ecosolidaire :** Le dispositif régional Ecosolidaire**,** dédié aux familles en situation de précarité, vise à les aider à réduire leur dépense énergétique par un soutien à l'installation de chauffe-eau solaire, au titre de la fiche action 4-04 *« Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économique ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire). E*n 2021, le nombre de foyers bénéficiaires envisagé est de **1 250**. La SPL HR assurera l'animation et la mise en œuvre de ce dispositif.

- **Aide en faveur des bailleurs sociaux :** Dans le cadre de la fiche action 4-03 *« Production d'eau chaude sanitaire pour les logements à caractère social et les bâtiments publics à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaires) »*, **les bailleurs**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

sociaux bénéficieront d'un soutien de la Région, du FEDER et de l'ADEME pour l'équipement en chauffe-eau solaire, de leurs logements : près de **1 000 logements** devraient ainsi être subventionnés en 2021.

- **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie Réunion (SLIME) :** La Région poursuivra la mise en œuvre d'un programme SLIME Réunion, en partenariat avec EDF, qui consiste à réaliser un diagnostic énergétique de l'habitation et des conseils aux foyers visités, tout en contribuant à améliorer la coordination des acteurs qui luttent contre la précarité énergétique. La SPL HR assurera l'animation et la mise en œuvre de ce dispositif. En 2021, le dispositif concernera **6 000 foyers**.

2.2.3. Actions de maîtrise de l'énergie

La mobilisation en 2021 de programme financés par les certificats d'économie d'énergie, pour accélérer la rénovation énergétique des logements :

- **Rénovation Énergétique des logements :** La Région assurera en tant que porteur associé la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (**SARE**) sur le territoire, qui est un programme relevant du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Il s'agira d'accompagner les particuliers et petits tertiaires dans leurs démarches de rénovation énergétique en leur apportant des conseils. Sa mise en œuvre sera assuré par la SPL HR. Il permettra par ailleurs de mobiliser les dispositifs prévus dans le cadre de compensation de la petite MDE (brasseurs d'airs, isolation…).

  Ce programme est mené conjointement avec celui porté par la SPL HR et soutenu par la Région, ArtMure, qui vise à définir une méthodologie de diagnostics énergétiques favorisant la réalisation de travaux pour baisser leur consommation énergétique et à les réaliser en grand nombre (3 000 en trois ans).

La poursuite des actions financées sur le PO FEDER 2014-2020 en amplifiant certaines actions en mobilisant des crédits FEDER de REACT UE :

- **Éclairage public :** Au titre de la fiche action 4-11 *« Rénovation de l'éclairage public LED »* du POE FEDER 2014-2020, en lien avec EDF et l'ADEME, des projets publics de rénovations d'éclairage public pourront bénéficier du soutien régional. Un objectif de **4 000 à 8 000 points lumineux** améliorés pourrait être visé pour 2021.

  Le nouvel axe REACT UE au sein du POE 2014-2020 doit également permettre d'amplifier le dispositif en ciblant les équipements sportifs et culturels.

- **Borne de recharge pour véhicules électriques :** La fiche action *4-12 « Infrastructures de Recharge de véhicules électriques par production solaire »* qui soutient l'installation de centrales photovoltaïques pour alimenter des véhicules électriques permettra la mise en place de **bornes de recharges partiellement alimentées par l'énergie solaire.**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

L'axe REACT UE devrait aussi permettre de soutenir la mise en œuvre d'un réseau de bornes de recharge pilotées et alimentées par le réseau, et dont la puissance délivrée dépendra du mix électrique instantané.

- **Centrales photovoltaïques :** Au titre de la fiche action 4-14 *« Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles »,* la Région, en partenariat avec l'ADEME, soutiendra l'émergence de **projets tertiaires publics ou privés en autoconsommation.**

- **Climatisation Solaire :** Au titre de la fiche action 4-02 *« Promouvoir les projets de valorisation des énergies renouvelables, notamment de la biomasse et du biogaz »*, il est prévu de soutenir **les installations de climatisation solaire**. Ainsi, en 2021, **cinq à six projets** devraient bénéficier d'une contrepartie de la Région au financement européen.

2.3. PARTENARIATS AVEC DES RÉSEAUX INTERNATIONAUX

La Région poursuivra le partenariat établi avec les réseaux internationaux non gouvernementaux qui œuvrent dans le domaine du **changement climatique** et du développement durable (Régions4, The Climate Group, R20 et ORU FOGAR).
De plus, la Région a été retenue dans le cadre du **projet RESOR** (2018-2022) suite à un appel à projets lancé au titre du programme INTERREG Europe 2014-2020. Ce projet, soutenu par le réseau RUP (Régions Ultra Périphériques), vise à accompagner les entreprises dans l'adoption de comportements et de pratiques énergétiques plus efficaces et durables.

En 2021, La Réunion organisera un study visite permettant d'accueillir les autres territoires, afin de partager les échanges de bonnes pratiques en lien avec les partenaires locaux.

3. LA PLANIFICATION DES DÉCHETS ET LE SCENARIO ZÉRO DÉCHET

La loi NOTRe confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets par l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (**PRPGD**) et un rôle majeur dans le champ de l'économie circulaire, par l'élaboration d'un plan d'actions régional (**PRAEC**).

La Région a engagé une dynamique visant à soutenir toutes les dimensions de l'économie circulaire (planification, observation et animation). Dans ce cadre, la Région bénéficie d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME dans le cadre d'un contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire (CODREC).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3.1. Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Les travaux d'élaboration du PRPGD ont démarrés en 2017 avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (groupement Espélia, Recovering, Deloitte et Mounier). Le projet de plan a évolué en 2018 avec la volonté de la Région de s'orienter vers un scénario « zéro déchets » et en affichant des objectifs très ambitieux en matière de prévention et de réduction des déchet, en favorisant les actions de ré-emploi et de recyclage. Un bilan actualisé de l'état des lieux a été réalisé en 2020, sur la base des données de 2018.

En 2021, ces travaux seront poursuivis en cohérence avec le **scénario zéro déchet** à l'horizon 2030. Il s'agira notamment d'engager la phase de concertation (consultation des personnes publiques associées, avis de l'autorité environnementale, enquête publique), en vue de son approbation fin 2021.

3.2. Le scénario zéro déchet

Au regard du contexte insulaire, de la richesse du patrimoine naturel de l'île et pour les générations futures, la Région a fixé un objectif de zéro déchet **à l'horizon 2030**, qui est intégré dans le PRPGD en cours d'élaboration.

Il s'agit pour la Collectivité régionale d'accompagner la **transformation écologique** des entreprises, de structurer fortement les filières de collecte et de recyclage, de développer des solutions telles que les ressourceries, et les ateliers de réparation et de valorisation des objets abandonnés.

Ainsi, en 2021, des projets seront financés au titre du Programme Opérationnel Européen FEDER 2014-2020 et dans le cadre de la prochaine programmation européenne, en lien avec le plan de rattrapage structurel des équipements de déchets élaboré en partenariat avec l'ADEME, dans le cadre de la mise en œuvre du PRPGD. **Les actions seront amplifier en sollicitant les crédits du plan de relance Etat dédiés à l'économie circulaire et aux circuits court, en lien avec l'ADEME.**

3.3. Appui des acteurs en lien avec l'élaboration du PRPGD

En 2021, les actions suivantes pourront être réalisées :

- Un soutien au programme d'actions de l'observatoire réunionnais porté par l'AGORAH,
- Une participation financière, en partenariat avec l'ADEME, en faveur de la CER (Cellule Économique Régionale) du BTP,
- Une contribution à l'éco-organisme ECO AGRI REUNION, pour le déploiement de la filière gestion des déchets agricoles non organiques à La Réunion,
- une contribution au projet SATEGE (Service d'Appui Technique à la gestion des Épandages) porté par la chambre d'agriculture,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3.4. Développement des filières de l'économie circulaire

L'économie circulaire est un **concept économique** qui s'inscrit dans le cadre du **développement durable** et qui s'inspire notamment des notions d'**économie verte**, d'**économie de l'usage**, de l'économie de la performance et de l'**écologie industrielle** .

En 2021, les actions prévues sont :

- La mise en œuvre du plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) en lien avec NEXA ;
- Le lancement d'un nouvel appel à projets « Économie circulaire » en partenariat avec l'ADEME et en mobilisant les crédits du plan de relance État ;
- L'accompagnement pour la création ou la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire notamment au travers de la mobilisation des fonds du POE FEDE ;
- Un soutien au Cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), porté par le SICR Syndicat de l'importation et du Commerce de La Réunion et notamment pour le forum des éco-entreprises, 3ème édition en 2021 ;
- Une participation financière (adhésion) à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) pour une veille et un observatoire des initiatives de l'économie circulaire en France.

4. QUALITÉ DE L'AIR - APPRÉHENDER LES RISQUES NATURELS - ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU

4.1. Surveiller la qualité de l'air

Concernant la qualité de l'air, l'intervention de la Région s'appuie sur le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) dont la finalité est **d'améliorer la santé des réunionnais**. Ainsi, les actions du PRSE 3 (2017-2021) s'articulent autour de cinq axes : qualité sanitaire de l'alimentation et de l'eau, milieux intérieurs, cadre de vie, gestion des connaissances et protection des jeunes générations.

En 2021, la Région participera aux réunions du **comité de pilotage du PRSE 3**, s'agissant notamment des actions dont elle assure le pilotage (localisation des dépôts sauvages, gestion de l'amiante dans les établissements scolaires).

En 2021, la Région apportera également un soutien au programme d'actions 2020 de **l'ATMO REUNION**, pour l'acquisition de **dispositifs de surveillance** de la qualité de l'air, afin de répondre aux exigences réglementaires en vigueur.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

4.2. Appréhender les risques naturels

En 2021, la Collectivité poursuivra son implication dans les activités de l'**Observatoire des Risques Naturels de La Réunion (ORN)**, dont la gestion et l'animation ont été confiées à l'**AGORAH.** Il s'agit notamment d'assurer le suivi des orientations et des indicateurs du SRCAE, en matière de changement climatique.

Les actions mises en œuvre par le **BRGM** s'inscriront dans le cadre de la convention-cadre 2014-2020 établie avec la Région Réunion. Ainsi, en 2021, la Collectivité régionale poursuivra son soutien en faveur du BRGM, pour la réalisation du projet **OBSCOT**, lié au suivi du trait de côté et aux phénomènes d'érosion côtière. Il s'agira également de lancer une réflexion sur les thématiques de la prochaine convention cadre, en lien avec les compétences de la Collectivité régionale.

Le partenariat établi avec l'Institut de physique du Globe de Paris (IPGP) et son antenne locale **l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise** (IPGP/OVPF) fait l'objet d'une convention pluriannuelle pour la période 2016-2020 pour la réalisation d'actions de service public et de recherche sur la connaissance et la gestion de l'environnement volcanique et des risques volcaniques.

En 2021, la Collectivité régionale poursuivra son soutien en faveur du programme d'actions de l'OVPF, relatif à la valorisation et à la diffusion des données acquises sur le Piton de la Fournaise. Il s'agira également de lancer une réflexion sur une prochaine convention cadre, en lien avec les compétences de la Région.

4.3. Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

Les inondations constituent un risque important sur le territoire et la vulnérabilité de la population est avérée. Le PGRI (2016-2021) est un document de planification de la gestion des inondations sur l'ensemble du territoire.

Ainsi en 2021, dans le cadre de la fiche action 8.03 *« Programme de gestion des risques inondations (PGRI) : Actions de prévisions, de prévention et protection »* du POE FEDER, 2014-2020, la Région poursuivra son soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des projets d'endiguement. En outre, le PGRI fait actuellement l'objet d'une révision à laquelle la Région sera associée en 2021.

4.4. Actions dans le domaine de l'eau

Découlant de la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE) de 2000, le SDAGE **(Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021** est l'outil de planification dédié à la gestion de la ressource en eau au niveau national.

En 2021, l'action de la Région dans le domaine de l'eau se fera dans la continuité des années précédentes. Ainsi, elle est partie prenante de la révision du SDAGE, qui se poursuivra en 2021 par la consultation des institutions et du grand public mais aussi dans

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

le cadre de la commission de planification du **Comité Eau Biodiversité (CEB)**. L'adoption du SDAGE est prévue en octobre 2021 par le CEB, et en novembre 2021 par le Préfet.

Le plan Eau DOM vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement. Dans ce cadre, un contrat de progrès a été défini pour chaque intercommunalité, afin de décliner les objectifs du plan au plus près des réalités du territoire. Suite à la validation de tous les contrats de progrès des EPCI en 2019 et 2020, les comités de suivi permettront à partir de 2021, d'évaluer leur mise en œuvre.

Par ailleurs, et dans la continuité des années précédentes, la Région participera à la **Conférence des acteurs de l'eau** en tant que co-présidente, avec l'État. De même, la Région participera au **comité sécheresse** organisé par la Préfecture qui a pour but de faire le bilan et l'analyse de la situation hydrologique et météorologique.

Enfin, en 2021, au titre de la fiche action 5.06 « *Création et extension d'usines de potabilisation* » du POE FEDER 2014-2020, la Région continuera le cofinancement de projets de création **d'usines de potabilisation**. Dans le cadre de **REACT UE**, la Région a proposer d'élargir les actions financées dans le domaine de l'eau, avec la création d'une **nouvelle mesure pour renouveler les canalisations d'eau potable avec une amélioration des rendements**.

5. ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

5.1. Création d'une Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB)

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (août 2016), confère aux régions, la possibilité de mettre en place des **Agences Régionales de la Biodiversité** (ARB), conjointement avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Dans ce cadre, une déclaration d'intention a été signée en juin 2018 entre la Région et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et la convention de partenariat pour le lancement de la mission de préfiguration a été signée le 14 mars 2019.

Les travaux de la mission de préfiguration d'une durée de 18 mois, visent la création d'une ARB à La Réunion en 2021. Des ateliers de concertation avec le public et les différents acteurs réunionnais sont également prévus en 2021. La dynamique autour de la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité à La Réunion permettra de coordonner la question de la gouvernance et des acteurs de la biodiversité.

Enfin, en 2021, la Région lancera également les travaux de révision de la Stratégie Réunionnaise de la Biodiversité (SRB).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

5.2. Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels

En 2021, la Collectivité régionale poursuivra le suivi des projets déjà engagés, au titre de la fiche action 5.08 *« Protection et valorisation de la biodiversité (des organismes aux gènes), observation, restauration des milieux »* du POE FEDER 2014-2020. Elle contribuera également en tant que contrepartie à des nouveaux projets retenus au titre de cette fiche action.

Il s'agira également d'assurer le suivi administratif et financier de deux programmes européens LIFE engagés précédemment portés respectivement par le Parc national de La Réunion et par la SEOR.

De même, dans le cadre de la convention cadre établie entre la Région et le CBNM pour la période 2015-2020, un cofinancement pourra être apporté au titre du POE FEDER. La Région, membre du conseil d'administration de l'association, participera aux différentes instances de l'association.

La Région s'est engagée dans une démarche visant à établir un partenariat avec **le Parc national** afin de répondre aux enjeux d'aménagement équilibré et raisonné du territoire, favoriser le développement économique en valorisant les patrimoines et les traditions des hauts de l'île, et en recherchant une synergie entre les services de la Région et ceux du Parc national. En 2021, il s'agira de finaliser la convention cadre, *via* des fiches projet qui seront définies.

5.3. Biodiversité marine et écosystèmes marins

En 2021, la Collectivité régionale contribuera au fonctionnement du **GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion**. Elle participera à la mise en œuvre et au suivi du nouveau plan de gestion de la Réserve Marine. Ce plan de gestion sera finalisé en 2021, et pourra faire l'objet d'une aide du FEDER.

La Région apportera également son soutien à des associations qui œuvrent pour la **préservation de la biodiversité marine** à La Réunion, et également à l'échelle de la zone Océan Indien, en lien avec la **dimension régionale** liée à la faune marine et aux habitats marins.

En 2021, la Région interviendra essentiellement en contrepartie du POE FEDER 2014-2020, sur les mesures liées à la biodiversité, en faveur de projets liés à la préservation et à la recherche sur la faune marine. Elle appuiera également le projet LIFE+ CHELIDEE porté par l'IUCN et le CEDTM, qui porte sur l'amélioration des connaissances des tortues marines. En outre, la Collectivité régionale portera également plusieurs projets relatifs aux mammifères marin, en lien avec le projet de **classement du chemin des baleines** au Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO, en lien avec le comité baleines. Il s'agira également de contribuer à l'organisation du prochain congrès mondial des baleines à bosse.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Enfin, la Région participera aux comités de suivi des plans directeurs de conservation et des plans nationaux d'actions (PNA pétrels endémiques, PNA Tuit-tuit, PNA geckos, PNA flore menacée, PDC des baleines et des dauphins, PNA tortues marines, etc.).

5.4. Gestion du risque requin

5.4.1. Une gouvernance coordonnée et partagée

Le centre de ressources et d'appui (CRA) a été installé en 2016 sous la forme d'une association loi 1901 avec la dénomination « Association Centre de Ressources et d'Appui sur le Risque requin (ACRAR) ». Il mobilise l'ensemble des compétences locales pour animer et mettre en œuvre le plan d'actions pluriannuel gouvernemental dont les missions premières sont accompagnées d'actions d'information, de communication, d'éducation et de coopération internationale. En 2020, ses statuts ont évolué pour devenir le GIP Centre Sécurité Requin.

La Région a approuvé son adhésion à cette structure en 2020, et participe à son fonctionnement : participation à ses instances consultatives et décisionnelles et cofinancement de son programme d'actions, sur la base d'un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel, inscrit au contrat de Plan État-Région 2015-2020.

5.4.2. Des mesures opérationnelles de sécurisation et de prévention

En 2021, au regard des enjeux économique, touristique et sportif, la Région contribuera à accompagner les associations, le Centre Sécurité Requin, et les communes dans la sécurisation des sites de baignade et d'activités nautiques.

Ainsi, elle renouvellera son soutien financier aux dispositifs déjà mis en place, en y apportant si nécessaire des adaptations afin de maintenir leur efficacité et, dans la mesure du possible, en recherchant des solutions pour optimiser les coûts.

Enfin, en mobilisant des financements complémentaires de l'État et du POE FEDER 2014-2020, de nouveaux projets liés à la sécurisation d'autres sites ou à la protection individuelle des usagers de la mer pourront également être soutenus.

5.5. Sensibilisation dans le domaine de l'environnement

Des actions ponctuelles sur des thématiques spécifiques pourront être mises en œuvre au cours de l'année 2021. La Région participera également à des manifestations liées à la sensibilisation sur l'environnement.

Elle poursuivra également son adhésion à des associations qui œuvrent pour l'environnement : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Rivages de France, Réserves Naturelles de France (RNF) et l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

6. RECHERCHE

6.1 RECHERCHE AGRONOMIQUE

En 2021, la Région poursuivra son soutien au CIRAD dans le développement de la recherche agronomique à La Réunion et dans l'océan Indien. L'accord cadre quadripartite État-Région-Département-CIRAD 2015-2021 régit le financement de ces activités au titre du POE FEDER, POE INTERREG V OI et PDRR FEADER 2014-2020, pour le premier semestre 2021. L'aide de la Région au second semestre de cette année transitoire est intégrée à la réflexion globale de mise en œuvre des prochains programmes opérationnels 2021-2027 et à la préparation d'un nouvel accord cadre 2021-2027.

Pour rappel, les programmes de recherche sont répartis en quatre Dispositifs de Programmation en Partenariat ou DPP qui concernent : la santé animale et humaine dans la zone océan Indien, la biodiversité et la santé végétale, la co-conception de systèmes agro-alimentaires de qualité et les services et impacts des activités agricoles en milieu tropical. Les travaux d'extension du 3P qui ont démarré début 2020 seront poursuivis en 2021.

6.2. PROJETS H2020 ERANETS

En 2021, la Région Réunion poursuivra sa participation au projet **BiodivErsA3** coordonné par la Fondation pour la Recherche en Biodiversité (FRB). Il s'agit d'une action ERANet (outil de mise en réseau dans l'Espace européen de la recherche) qui a pour but de coordonner et de promouvoir la recherche dans le domaine de la biodiversité, des services écosystémiques et des solutions fondées sur la nature.
La Région poursuivra par ailleurs, son implication dans le projet **BiodivClim,** action ERANet qui vise à promouvoir la **recherche transnationale au croisement entre la biodiversité et le changement climatique**.

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Obligation résultant de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, le rapport sur la situation en matière de développement durable doit analyser tous les ans les politiques (programmes, actions, dispositifs) menées par la Collectivité sur le territoire et en interne durant l'année n-1 au regard des 5 finalités du développement durable.

La Région Réunion engagera en 2021, des actions « Développement Durable », interne à la collectivité, comprenant un volet important de sensibilisation/formation (biodiversité, consommation responsable…) ou encore à travers d'initiatives portées par les agents les (jardins partagés, l'implantation de ruches…).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ

CULTURE

Préambule

Le secteur culturel est particulièrement impacté par la crise sanitaire. Les acteurs culturels ont besoin, plus que jamais, d'un soutien pour faire face à ces difficultés et envisager une reprise de leur activité artistique, culturelle et économique.

En plaçant la Culture au cœur de son projet de développement pour La Réunion, les orientations de la Région en 2021 s'articuleront autour :

- **d'une politique de développement culturel du territoire aux côtés des acteurs** (artistes, associations et entreprises culturelles) pour leurs projets sur toute l'île et à l'extérieur ;
- **des schémas régionaux et leur déclinaison** avec des adaptations des dispositifs pour accompagner les acteurs dans l'après-crise ;
- **d'une politique culturelle axée sur la formation et l'enseignement culturel et artistique ;**
- **d'une politique d'identification, de préservation et de valorisation de notre patrimoine** pour une meilleure connaissance et une appropriation de notre Histoire et de notre Culture, notamment en direction des jeunes générations ;
- **d'une offre muséale** régionale diversifiée et de qualité, à travers ses 4 structures muséales.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1. UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE AUX CÔTES DES ACTEURS

1.1. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET ARTISTES

La collectivité poursuivra sa politique de soutien dynamique en faveur des artistes et des associations pour la promotion, la formation et la création artistiques, ainsi que pour la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel. Il sera en effet essentiel, au vu des circonstances particulières Covid 19, d'accompagner les associations et artistes en maintenant en 2021 le niveau de financement en faveur du secteur culturel.
Ainsi, la Région accompagnera ces acteurs afin qu'ils mettent en œuvre des projets structurants, permettant de toucher le plus large public et d'irriguer l'ensemble du territoire, tout en respectant les consignes sanitaires et en fonction de l'évolution de la pandémie.
Tous les champs artistiques et culturels seront ainsi concernés par le soutien de la collectivité régionale : près de 500 associations et personnes physiques titulaires d'un SIRET sont accompagnées chaque année pour la réalisation de projets culturels et patrimoniaux touchant de nombreux secteurs : musique, théâtre, danse, arts plastiques, audiovisuel, cultures régionales, littérature, enseignement artistique, patrimoine culturel…

1.2. AIDES AUX SALLES ET LIEUX DE CRÉATION ET DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Le secteur culturel et artistique est un des secteurs les plus fortement touchés par la crise sanitaire qui a conduit à l'arrêt quasi-total des activités et à une reprise extrêmement difficile. L'intervention culturelle de la collectivité se redéploiera afin, d'une part d'accompagner la relance des activités et, d'autre part de soutenir les tendances qui ont été révélées et qui pourraient infléchir grandement le modèle culturel, en particulier l'accélération de la diffusion numérique et les mouvements de solidarité et de délocalisation.
L'enjeu est donc de mettre les acteurs culturels au cœur de la dynamique de relance en valorisant leurs capacités créatrices.

Trois nouvelles actions ont été proposées au Plan de Relance React pour être mises en œuvre en faveur de la culture :

- **le soutien à l'emploi culturel**, en permettant aussi bien la création d'emplois, lorsque ceux ci sont nécessaires à la reprise et à la transformation ou l'adaptation des projets, que le soutien au maintien des emplois lorsqu'ils sont lourdement menacés ;
- **le soutien à la création et au développement des plateformes numériques artistiques et culturelles**, en tant qu'elles sont sources de rémunération pour les artistes et leur environnement et outil de rayonnement local, national et international ;

- **la mise en œuvre d'un programme d'innovation culturelle** ayant pour objectifs d'explorer des solutions nouvelles pour « mieux travailler ensemble », d'autres façons de créer et de diffuser, de renforcer le lien social et de contribuer à la participation citoyenne.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Si la mobilité des acteurs est fortement impactée par la crise, il n'en demeure pas moins nécessaire de maintenir les actions d'accompagnement des acteurs culturels de La Réunion pour leur participation à l'espace créatif européen et en particulier dans la perspective du nouveau programme Europe Créative 2021-2027.

1.3. AIDES AU FRAC ET AU PRMA

Le FRAC

Le Fonds Régional d'Art Contemporain constitue un outil important de la politique de valorisation de l'art à La Réunion. Institution de référence dans le domaine de l'art contemporain, le FRAC soutient ainsi la scène artistique contemporaine par ses expositions, ses achats d'œuvres, et ses nombreuses manifestations culturelles.

Il sera également nécessaire d'accorder en 2021 une place plus importante à la formation et à la professionnalisation des acteurs du terrain. A travers cette structure relais, la collectivité encouragera la construction d'un socle de compétences et de connaissances qualifiantes qui pourrait aboutir à la création de nouveaux emplois.

Le FRAC s'attachera également en 2021 à poursuivre le développement de ses publics par des actions d'éducation artistiques et culturelles, de médiation, et des expositions innovantes permettant de toucher un public plus diversifié. Un projet de mise aux normes et d'aménagement du jardin et des réserves de la Villa Bédier est prévu en 2021 pour l'accueil d'exposition.

Le PRMA et le développement de la filière des musiques actuelles

La Région mobilise le Pôle Régional des Musiques Actuelles avec des dispositifs spécifiques afin de professionnaliser la filière (Tournée Générale, Fonds Régional d'Aide à la Mobilité, Aide à la mise en Image – Vidéo-clips- RESA, SODA…).

Le PRMA a une mission d'accompagnement et de professionnalisation de la filière musicale, ainsi qu'un rôle de centre de ressources. Cette association met également en place un vrai programme de valorisation du patrimoine musical par la création d'une phonothèque de l'océan Indien, projet soutenu par les fonds européens dans le cadre du programme InterReg V.

La démarche de partenariat entre la Région et l'État (DAC et Centre national la chanson des variétés et du jazz-CNV), en co-construction avec les acteurs de la filière, a conduit à l'élaboration d'un contrat de filière en faveur des musiques actuelles de La Réunion (2019-2022), qui va être poursuivi

Les partenaires du contrat de filière s'attachent à développer une politique commune d'intervention en faveur des artistes et des entreprises du secteur par la création d'un fonds commun, qui permet le financement d'actions innovantes contribuant au soutien de l'expression des diversités musicales avec une attention particulière à l'émergence de nouveaux talents, au développement de nouveaux modèles économiques en s'appuyant sur des valeurs de solidarité et de responsabilisation de la filière, à l'accès aux nouveaux

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

outils et usages numériques permettant l'équité territoriale et à la sécurisation des parcours professionnels et des emplois.

1.4. Soutien aux entreprises culturelles

En 2021, dans un contexte toujours marqué par le contexte sanitaire lié à la Covid19, le dispositif d'aides aux entreprises culturelles permettra à la collectivité de proposer des aides à l'emploi, au conseil extérieur, aux projets de publication et aux investissements. Ces aides concerneront les entreprises des filières du spectacle vivant et de la musique, des arts visuels, de la filière livre et de la filière enseignement artistique. Les librairies indépendantes locales continueront de bénéficier de ces subventions dans le cadre de la prorogation d'un an de la convention cadre en faveur du livre entre l'État la Région et le CNL (Centre National du Livre).
Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises culturelles, des cadres d'intervention (Aide à la création d'emplois, aide aux investissements des entreprises culturelles et cafés culture...) ont déjà été votés et suite à la crise sanitaire, certains cadres, votés le 19 juin 2020, ont été adaptés pour soutenir la filière (Aide à la publication d'ouvrages et de revues – Filière livre).

2. LES SCHÉMAS RÉGIONAUX ET LEUR DÉCLINAISON

Le schéma régional des lieux et salles de création et de diffusion du spectacle vivant et le soutien aux acteurs de la filière du spectacle vivant

Le soutien de la Région aux programmes d'activités des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, en tant qu'elles assurent une mission de service public artistique, culturelle, sociale et territoriale, sera maintenu. Dans le contexte de crise sanitaire, le maintien du niveau de financement public est essentiel pour permettre à tous d'accéder à l'offre culturelle. Un programme spécifique sera mis en œuvre en 2021 afin de soutenir les actions de solidarité entre les salles du réseau professionnel et les salles des petites communes qui peinent à trouver les moyens d'une offre d'activités régulières au bénéfice de leur population. De même, le programme d'offre artistique et culturelle à l'Est sera maintenu avec le Théâtre Les Bambous et à la Salle de concerts Bisik.
Dans la continuité du contrat de filière des musiques actuelles, une réflexion sera menée en 2021 avec l'appui du PRMA, sur l'accompagnement aux « petits lieux » culturels de proximité.
Outre les actions de développement et d'élargissement des publics menées par les salles de diffusion et de création du spectacle vivant, la collectivité maintiendra les opérations expérimentant la relation entre l'art et les populations :

- Le dispositif "Pass Culture Lycéens et apprentis" sera poursuivi, car il soutient les initiatives permettant à ces jeunes d'avoir accès aux spectacles vivants hors temps scolaire,
- les résidences artistiques de territoire seront reconduites en 2021,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- le Guétali sera conforté. Il valorise la création artistique locale en permettant une diffusion de qualité et de proximité tout en développant l'économie du spectacle.

Par ailleurs, les aides aux acteurs artistiques et culturels de la filière du spectacle vivant seront maintenues par la mobilisation des divers cadres d'intervention permettant de soutenir l'ensemble de la chaîne : de la recherche, à l'écriture, à la production et à la diffusion.

L'accompagnement de la filière est également fortement soutenu au travers de la mise en œuvre des axes de l'accord-cadre régional emploi et formation dont les enjeux en terme d'évolution des métiers, des emplois et des compétences sont essentiels et accentués par la crise sanitaire.

Le Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise

Le secteur du livre a été fortement impacté par la crise sanitaire, qu'il s'agisse des auteurs, aux statuts déjà très précaires, ou des acteurs de la filière économique. Il s'agira en 2021, de maintenir le niveau de financement en faveur de ce secteur et de sa filière avec :

- l'accompagnement de la création littéraire par la pérennisation des aides individuelles à l'écriture et à l'illustration ;
- le maintien du soutien au secteur économique du livre dans le cadre du dispositif régional des aides aux entreprises culturelles : aides à l'édition et aides aux librairies indépendantes dans le cadre de la convention-cadre en faveur du livre avec le Centre National du Livre et la Direction des Affaires Culturelles (ministère de la culture) ;
- le maintien du soutien aux opérations de démocratisation de la lecture, « Un livre / Un transat - déclinaison covid : zistoirs en vavang » ;
- le maintien du soutien du « labo des histoires », dans le cadre du contrat territoire écriture ;
- le maintien du soutien aux stands île de La Réunion sur les salons du livre en Métropole,
- le maintien du soutien aux salons du livre organisés sur le territoire, à la journée livre péi et à l'atelier d'écriture en résidence. Toutes ces opérations seront organisées dans de nouveaux formats covid.

Le Schéma Régional des Enseignements Artistiques

Avec le plan de formation continue professionnelle en musique mis en œuvre en 2017, le territoire réunionnais est désormais doté de 38 artistes pédagogues réunionnais supplémentaires, titulaires du Diplôme d'État et de 5 nouvelles structures d'enseignement artistique à statut associatif ou en préfiguration de régie municipale créées sur des territoires de proximité. Par ailleurs les projets pédagogiques des structures d'enseignement sont revisités.
La qualité de l'enseignement est ainsi renforcée et l'offre d'enseignement artistique se développe et se déploie sur l'ensemble du territoire.

Ce secteur dont les métiers d'enseignement et d'éducation s'adressent à la jeunesse réunionnaise ne peut plus s'appuyer sur de l'emploi précaire. Il devient indispensable de

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

consolider l'employabilité. Le financement public de ces structures est essentiel pour assurer leur structuration, leur consolidation et leur viabilité. L' accompagnement régional en faveur de ce secteur pourrait être amplifié et pérennisé, en partenariat avec les autres financeurs publics.

Ce partenariat institutionnel Région - État - Conseil Général - EPCI dans une vision partagée du développement des enseignements artistiques sur le territoire réunionnais est aujourd'hui incontournable. La Région Réunion en tant que chef de file des Enseignements Artistiques par son initiative de la création, de la gestion et du financement du Conservatoire à Rayonnement Régional ainsi que du Schéma Régional des Enseignements Artistique, pourrait impulser cette dynamique de partenariat.

Le Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels à La Réunion

Les arts visuels ont connu un développement sans précédent au cours de ces trente dernières années : de plus en plus d'expositions, d'artistes, d'acteurs et des publics en augmentation régulière - faisant émerger un paysage artistique et culturel foisonnant, mais également de nouveaux métiers et un nouveau secteur professionnel. Ce mouvement se heurte aujourd'hui à des changements profonds : crise économique, redéfinition des politiques culturelles, réforme territoriale. Ainsi, à La Réunion, les acteurs sont de plus en plus nombreux mais ils restent confrontés à des problématiques récurrentes : manque de visibilité, précarité de l'activité et de l'emploi, reconnaissance des métiers, nécessité d'ouverture et de mobilité, situation qui s'est aggravée compte tenu de la crise sanitaire.
La Région, en partenariat avec l'État, a donc choisi de lancer un Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts visuels. Ce schéma, qui a débuté en 2020, se déploiera sur toute l'année 2021, et permettra, par une démarche concertée, la coordination et la convergence des politiques en faveur des arts visuels, dans un partage d'une vision commune donnant sens et cohérence à l'action publique.

3. UNE POLITIQUE CULTURELLE AXÉE SUR LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

3.1. LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR)

La Région, notamment par le biais de son Conservatoire, continue à se positionner en tant que chef de file de l'enseignement artistique sur l'île. Faire émerger, accompagner et animer un réseau d'établissements d'enseignement artistique sont les enjeux majeurs des prochaines années.

Les missions du Conservatoire sont les suivantes :

- Constituer un pôle de formation de référence en matière d'enseignement artistique, par des actions d'éveil et de sensibilisation à la musique, à la danse et au théâtre, d'éducation artistique et culturelle, une formation à une pratique artistique amateur de qualité, une préparation à des études artistiques supérieures (Cycle d'Orientation Professionnelle – COP).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- Jouer un rôle de centre de ressources artistiques et pédagogiques, par l'intermédiaire de sa salle de documentation, d'actions de mise en réseaux des établissements d'enseignement artistique, la réponse à des besoins en matière de formation continue, des propositions d'offre de formation culturelle des citoyens.

- Contribuer à l'animation et au rayonnement de la vie culturelle, par l'organisation de rencontres artistiques, d'auditions d'élèves, de concerts, l'accueil artistique sous forme de résidences, la mise en place d'une programmation artistique régulière, l'entretien de relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels.

La formation s'avère essentielle pour professionnaliser les acteurs et faciliter l'échange des compétences. Elle contribue, par la qualification et la spécialisation des individus, à la création d'emplois, à l'émergence de professionnels et ainsi au développement économique et social de notre île.

Chaque année, ce sont environ vingt jeunes qui sortent du Conservatoire, pour se lancer dans une carrière artistique ou une formation supérieure d'enseignement dans le domaine artistique. 1 600 élèves en moyenne bénéficient d'un enseignement de qualité avec une politique tarifaire globale très avantageuse pour les familles. En effet, il est à noter que 30 % des élèves sont en demi tarif ou totalement exonérés.

Le soutien au CRR comporte également un volet emploi culturel puisque 120 agents, dont 70 professeurs, font partie de l'effectif de l'établissement.

3.2. LES BOURSES ET FORMATIONS ARTISTIQUES

La Région encourage les jeunes Réunionnais à se former aux métiers artistiques et culturels grâce à quatre dispositifs permettant de participer au financement des coûts de scolarité de leurs formations, tant à La Réunion qu'à l'extérieur :

- un dispositif « formation professionnelle » pour accompagner les personnes qui souhaitent suivre des formations professionnelles dans les domaines des arts et de la culture ;
- un dispositif « préparation au DE/CA » pour accompagner les personnes qui suivent une formation au Diplôme d'État ou Certificat d'Aptitude, leur ouvrant ainsi les portes de l'enseignement dans les domaines de la danse, du théâtre ou de la musique ;
- un dispositif « parcours artistique d'excellence » pour accompagner les personnes qui suivent un cursus particulièrement prestigieux au vu de sa notoriété sur le plan national ou international ;
- un dispositif « Études Artistiques Secondaires en Métropole (AREASM) pour permettre aux lycéens disposant d'un réel potentiel de pouvoir concilier leurs études secondaires avec une carrière artistique de haut niveau.

La formation professionnelle des acteurs culturels réunionnais a jusqu'ici constitué un des axes forts de la mandature. La professionnalisation participe activement à la structuration des différents secteurs artistiques, culturels et patrimoniaux de l'île et construit l'avenir des futurs acteurs du milieu et permet de structurer et de dynamiser le marché de l'emploi culturel.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3.3. LES ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Schéma Régional des Enseignements Artistiques, définit dans son axe stratégique « renforcer les structures pour améliorer la qualité de l'offre », se décline en 4 actions :

- proposer une offre de formation continue pour tous les enseignants, quels que soient leur statut et leur structure d'enseignement ;
- accompagner les formations diplômantes et le lien formation – emploi ;
- participer aux coûts de fonctionnement des établissements d'enseignement artistique en incitant les collectivités à s'investir davantage dans le fonctionnement des structures ;
- financer les programmes d'actions et les achats de matériel des établissements d'enseignement artistique.

4. UNE POLITIQUE D'IDENTIFICATION, DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DE NOTRE PATRIMOINE

4.1. RÉHABILITATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL BÂTI

Plan régional d'aides aux communes et à leurs groupements

Le « **Plan de Relance Régional » (PRR)** accompagne depuis 2011 les communes et leurs groupements dans la réalisation et la modernisation des équipements publics. Combiné au dispositif visant la réhabilitation, la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel, adopté par la collectivité le 7 décembre 2010. Le PRR permet, pour le patrimoine culturel, la restauration, la réutilisation et la valorisation du patrimoine bâti et du petit patrimoine communal ayant un intérêt historique et/ou architectural. Ce dispositif sera reconduit en 2021.

Accompagnement d'autres acteurs propriétaires de patrimoine classé ou inscrit

Dans le cadre du développement des actions en matière de réhabilitation du patrimoine culturel, l'accompagnement des projets portés par des personnes privées, propriétaires d'éléments du patrimoine classés ou inscrits, ainsi qu'aux associations ayant pour projet de participer à des actions de réhabilitation et de valorisation de sites ou de bâtiments présentant un intérêt historique et/ou architectural, se poursuivra également au cours de l'année 2021.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

4.2. CONNAISSANCE, TRANSMISSION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le Maloya, le Moringue et le Marronnage

Le SRI réalise et coordonne des études qui participent à la connaissance du patrimoine culturel immatériel. Si l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière dans l'océan Indien sont aujourd'hui bien documentés grâce aux recherches des historiens, le maronage en tant qu'acte de résistance face à l'abomination de l'esclavage reste mal connu et relativement peu valorisé. Aujourd'hui, le maloya et le moring sont deux formes artistiques contemporaines emblématiques de la culture et de l'identité réunionnaise héritées de la période esclavagiste et de son corollaire le maronage. Le Service Régional de l'Inventaire poursuivra en 2021 ses travaux afin de mieux faire connaître, valoriser et transmettre la diversité actuelle de ces pratiques culturelles et artistiques.

Le 1er octobre 2009, le maloya a été inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO. Cette inscription, au titre des articles 29 et 12 de la Convention et du Chapitre V des Directives Opérationnelles ratifiés par la France, comporte pour les « États parties » une obligation de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde et de transmission d'un rapport périodique sur l'état d'avancement des mesures qu'ils prennent en faveur de leur élément inscrit, et le SRI transmettra son rapport au Ministère de la Culture et de la Communication.

Évènementiels

Pour célébrer le 12ème anniversaire de cette inscription, La Région mènera une action en matière **d'éducation patrimoniale** à destination du public scolaire, en partenariat avec le Rectorat. Elle proposera aussi au tout public un programme festif afin de faire découvrir le maloya, son histoire, ses instruments et ses pratiques au plus grand nombre.
La valorisation de ces pans de notre histoire, à la charnière du patrimoine immatériel, de l'archéologie, du travail de mémoire et des expressions artistiques mettra en avant l'héritage culturel né de la résistance et de la quête pour la dignité, source d'inspiration contemporaine.

Somen Kréol

La Région, en partenariat avec les associations culturelles et les communes qui accueillent l'évènement, pourra saisir l'opportunité de la semaine créole 2021 pour organiser la 3ème édition de la manifestation « Somèn Kréol ». Cet événement vise à célébrer notre culture réunionnaise plurielle en rassemblant les Réunionnais autour de leur traditions et de leurs valeurs fondamentales basées sur le vivre-ensemble. Cette manifestation entend mettre en avant, avec les acteurs du territoires, le patrimoine culturel, historique et identitaire de notre île : traditions culinaires, langue et littérature créoles, séga, maloya, musiques et danses traditionnelles de l'île et de la zone océan Indien, créations artisanales et culturelles, architecture, traditions lontan…

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

4.3. LE SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE (SRI)

Créé depuis le 1er avril 2014, le Service Régional de l'Inventaire (SRI) a permis la mise en œuvre effective de la compétence de l'Inventaire général du patrimoine culturel transférée par l'État aux Régions en 2004. Les missions du SRI consistent à recenser, étudier, valoriser et expertiser le patrimoine culturel réunionnais matériel et immatériel.
En 2021, le SRI poursuivra les études, diagnostics patrimoniaux et les opérations d'inventaires qu'il réalise afin d'enrichir nos connaissances sur le patrimoine culturel réunionnais et les diffuser au plus grand nombre.
Dans le cadre de ses missions, le SRI poursuivra également, son accompagnement scientifique, technique et méthodologique auprès des porteurs de projets institutionnels, associatifs et privés.
Par ailleurs, le développement des relations que le SRI entretient avec les communes et leurs groupements se poursuivra en 2021 pour une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans le cadre de l'aménagement et du développement du territoire.

Le travail d'inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI), engagé depuis 2016 par le SRI et porté par les communautés de praticiens, se poursuivra en 2021. Comme pour les années précédentes, il fera l'objet de restitutions publiques car cette démarche s'inscrit dans le large mouvement de réappropriation de la culture et de l'histoire réunionnaise.

Dans le cadre de notre devoir de mémoire, le SRI travaille depuis 2019 en partenariat avec la « Fondation pour la mémoire de l'esclavage, des traites négrières et de leurs abolitions ». Ce partenariat, qui se poursuivra en 2021, permettra d'inscrire l'histoire de la traite négrière indianocéanique et ces mouvements de résistance au sein de l'histoire nationale, d'être un relais local de la fondation et de mettre en œuvre des actions de valorisation locales à impact national voire international.

5. UNE OFFRE MUSÉALE RÉGIONALE DIVERSIFIÉE

Après une année compliquée en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, 2021 sera en grande partie consacrée à la poursuite des projets engagés.

La gestion des musées régionaux

L'impact de cette crise se traduit par une baisse globale à ce jour de 40 % de la fréquentation dans les quatre musées régionaux par rapport à 2019. Tout l'enjeu de la SPL RMR, gestionnaire des musées pour le compte de la Région, est de mettre en œuvre un plan de relance d'activité en adéquation avec les potentiels de chaque site.

Le contrat de gestion provisoire avec la SPL RMR cadrant ses missions d'exploitation en lien avec la délégation de service public tel que le fonctionnement d'établissements muséographiques, se termine en 2021. La collectivité devra dresser un bilan et une évaluation de la gestion des musées régionaux, dont le but est de préparer le nouveau modèle économique et contractuel visant à améliorer le fonctionnement des quatre musées de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Projets en cours, reportés à 2021 suite à la crise sanitaire de la Covid-19

En 2020, la collectivité a engagé des projets structurants en faveur du développement des musées régionaux ainsi qu'en faveur de la préservation et de la diffusion du patrimoine culturel réunionnais. Il s'agit de :

- **projet de conservation des bâtiments du Domaine de Maison Rouge**, classé Monument Historique : conduit grâce aux co-financements de l'État et de la Fondation du patrimoine par le biais de la Mission Stéphane Bern, le projet de mise en sécurité de la maison de maître débuté en 2020, devrait s'achever au premier trimestre 2021. En parallèle, une consultation a été lancée pour la réalisation d'un diagnostic patrimonial complet sur le site, afin d'estimer les travaux de restauration du Domaine et de démarrer une réflexion autour d'un projet de valorisation.

- **aménagement des réserves mutualisées dédiées aux collections du MADOI et du Musée Stella Matutina :** suite à l'acquisition d'un nouveau bâtiment dédié à l'accueil de ces futures réserves, une consultation pour la réalisation de l'étude de programmation a été lancée. 2021 sera donc consacrée à la conception du programme préalable au recrutement d'un Maître d'œuvre.

- **organisation d'expositions temporaires en partenariat avec le Musée du Louvre :** initialement prévu pour mai 2020, cet évènement a été reporté à juin 2021 selon la même configuration: prêt du Musée du Louvre de 80 œuvres qui seront présentées au public dans deux musées régionaux, le Musée Stella Matutina et le Musée des arts décoratifs de l'océan Indien (MADOI). Ces expositions ont par ailleurs obtenu le label « Expositions d'intérêt national » décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication.

- **chantier des collections du Musée Stella Matutina :** en 2020 a débuté la seconde phase de l'ambitieux chantier des collections du Musée Stella Matutina. Les pièces concernées ont été dépolluées (amiante et plomb), et le chantier se poursuivra en 2021 par leur restauration en vue de leur réintégration dans le parcours extérieur du musée.

- **programmes annuels d'acquisition et de restauration des collections muséales, et d'entretien des sites :** la collectivité maintiendra son engagement en faveur de ses structures muséales régionales. Conformément aux dispositions du Code du Patrimoine, les collections des musées feront l'objet d'une politique dynamique d'enrichissement, de conservation et de restauration. Il en est de même pour les programmes d'entretien et de valorisation des structures visant à maintenir la qualité de chacun des sites et à garantir à tous les visiteurs une offre scientifique et culturelle riche.

- **enquêtes des publics et évaluation des dispositifs :** ces missions menées au sein de la Direction seront poursuivies en fonction des besoins. Chargé de mesurer la performance des dispositifs culturels de la collectivité et d'étudier les publics s'y rapportant, l'objectif principal est d'apporter une aide à la décision pour le développement stratégique de la politique culturelle régionale et de restituer ses travaux auprès des acteurs culturels concernés.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En complément de la poursuite des projets déjà engagés, la collectivité entreprendra également de nouvelles opérations pour 2021 :

- **inventaire et récolement des collections du MADOI :** suite à la nomination d'une nouvelle directrice scientifique pour le musée en 2020, la collectivité engagera le chantier des collections du MADOI conformément aux obligations légales imposées aux Musées de France. L'inventaire sera mis à jour et le plan de récolement décennal sera établi, afin de préparer le futur déménagement des collections dans les nouvelles réserves mutualisées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

SPORT

Pour 2021, les orientations stratégiques retenues pour structurer la mise en œuvre de la politique sportive régionale, s'articuleront autour des axes d'intervention, jusque-là développés en concertation avec les acteurs du mouvement sportif local.

La collectivité régionale fait ainsi le choix de maintenir son niveau d'intervention en section d'investissement et en section de fonctionnement, pour encourager d'une part les ligues et comités sportifs, à mettre en œuvre des actions reconnues et valorisées sur le plan local, mais également pour améliorer le niveau de performance de nos meilleurs représentants réunionnais, et d'autre part, pour soutenir la reprise d'activité face aux conséquences de la crise du covid-19.

C'est ainsi que, la perspective de l'organisation des jeux olympiques de 2021 à Tokyo et de 2024 à Paris, sont deux éléments significatifs qui devront être pris en compte dans le programme annuel d'activités de nos partenaires du mouvement sportif local, afin de participer à la valorisation de notre territoire comme une terre d'entraînement et une terre de champions.

A travers ces actions déterminantes pour le développement et la reconnaissance du sport réunionnais au niveau national et international, le fonctionnement de l'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien (IRSOI) représentera l'interface centralisatrice des actions à mener pour ainsi atteindre l'excellence sportive.

1. LE CREPS

1.1. LES TRAVAUX DU CREPS

Le lancement du concours, prévu fin 2020 permettra d'entrer dans la phase concrète du projet.

Les engagements financiers consacrés à la réalisation de ce projet ont été retenus dans la programmation du contrat de convergence et de transformation de l'État et seront inscrits dans le cadre de la nouvelle génération de programmes de coopération interrégionale et transfrontalière (Interreg) 2021/2027.

Élaborés en concertation avec l'ensemble des acteurs du mouvement sportif local, ces travaux engagés auront pour objectif principal d'améliorer les conditions d'accueil des sportifs locaux et internationaux en proposant un outil référence en terme de développement de la performance sportive et adapté aux exigences de la très haute performance.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

D'un point de vue technique, les actions prévues en 2021 se déclineront de la manière suivante :

Sur le plan opérationnel, les actions conduites en 2020 sur les bâtiments du secteur « équipements sportifs » se traduiront de la manière suivante en 2021 :

Sur le site du CREPS de la **Plaine des Cafres :**
- Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre ainsi que le début des études de MOE pour la réhabilitation et l'extension du CREPS de la Plaine des Cafres servant à héberger une partie des activités de l'IRSOI

L'organisation de l'opération sera réalisée de manière à permettre la livraison d'une 1ère tranche (gymnase et annexes) fin 2022.

Sur le site du **CREPS de Saint-Denis :**
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre ainsi que le début des études de MOE pour la réhabilitation et l'extension du CREPS de Saint-Denis servant à héberger une partie des activités de l'IRSOI.

L'organisation de l'opération sera réalisée de manière à permettre la livraison d'une 1ère tranche (gymnase et plateau couvert) fin 2022.

De la même manière, une **programmation pluriannuelle d'entretien-réparations pour les 3 sites CREPS**, sera mise en œuvre afin d'assurer les obligations réglementaires du propriétaire, parallèlement et en cohérence avec les projets de réhabilitations lourdes des sites de Saint-Denis et de Plaines des Cafres.

Par ailleurs, dans le cadre de la mesure européenne d'urgence covid-19, la commission européenne a présenté un dispositif de soutien intitulé opération **Réact UE +.**

A ce titre,, des travaux seront programmés sur le site du CREPS de Saint-Denis pour participer à la réhabilitation d'une partie du site ainsi que pour la réalisation de travaux permettant d'améliorer le confort thermique de l'internat existant (coût d'opération : 1,5 M€).

A ce jour, le programme a été validé. Le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre est en cours d'élaboration et sera lancé fin Novembre 2020.
Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre ainsi que le début des études de MOE sont prévus en 2021.

Gymnase de Champ Fleuri.
Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre sera programmé pour la fin de l'année 2020, en partenariat avec la SPL maraïna.
Le concours de maîtrise d'oeuvre ainsi que les études de MOE seront programmés pour 2021.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

1.2. LA CONVENTION TRIPARTITE ÉTAT – CREPS – RÉGION, INCLUANT L'IRSOI

Rappel : « *En application des articles L114-2 et L114-3 du code du sport issu de la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, une décentralisation partielle des CREPS est mise en place, qui se traduit par une répartition des missions et des compétences entre l'État et les régions.* »

Pour 2021, il s'agira de renforcer les actions de préfiguration engagées jusque là à travers les objectifs suivants :

- le développement de la coopération régionale dans la zone océan avec notamment le dispositif de mobilité océan Indien, pour structurer la collaboration avec les îles voisines et l'harmonisation des bonnes pratiques nécessaires à l'accès au haut-niveau ;

- l'accueil de délégations sportives nationales et internationales dans le cadre de la préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2020 et de 2024 ;

- le soutien à la très haute performance, tant sur le plan du perfectionnement des sportifs que sur le plan de la formation de l'encadrement des sportifs ;

- le financement et le suivi des travaux de réhabilitation et d'extension du CREPS de La Réunion ;

- l'accompagnement et la valorisation de nos sportifs réunionnais de haut-niveau.

Ce travail d'étroite collaboration avec le mouvement sportif local, définira le positionnement de l'IRSOI comme une plateforme d'équipements, de services et de moyens pour positionner la destination Réunion comme une terre d'entraînement et une terre de champions amener à devenir une référence pour les équipes sportives nationales et européennes dans l'hémisphère Sud.
Compte tenu du rayonnement du sport réunionnais, du niveau actuel d'expansion des activités sportives, de l'augmentation du nombre de demandeurs, il est aujourd'hui nécessaire d'appréhender en amont les enjeux liés à son développement et de mieux cibler les dispositifs d'aide en matière de formation et d'accompagnement de la mobilité sportive des athlètes locaux.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

2. LES ACTIVITÉS SPORTIVES DES LYCÉENS

2.1. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES LYCÉES

Poursuivre le programme de réparations et de mise aux normes des équipements sportifs rattachés aux lycées, portant sur :
- l'accessibilité aux handicapés ;
- la rénovation thermique et énergétique ;
- l'adaptation des locaux aux besoins et aux usages.

Dans ce cadre, seront concernés en 2021 les équipements sportifs des lycées suivants :

- Gymnase et stade du lycée Mahatma Ghandi (Saint André) :
Rénovation plateau, anneau d'athlétisme et gymnase.
2021 : Études de Maîtrise d'œuvre réalisées :Dossier de consultation des entreprises en cours de validation.
Prévision 2021: Consultation travaux et début des travaux.

- Gymnase du lycée P. Lagourgue (Tampon) :
Accessibilité handicapés et réparations clos couvert :
2021 : Phase de réalisation des travaux.

Rénovation du gymnase (toiture tôle, étanchéité, menuiseries, traitement acoustique, revêtements…).
2021 : Études de maîtrise d'œuvre et consultation de travaux.

Les projets sont retenus en fonction des capacités budgétaires de la commune et de la Région et surtout au regard des conclusions du Schéma Régional des Équipements Sportifs (SRES).

2.2. CLASSES APPN

Ce dispositif d'aide à la pratique sportive de pleine nature, élaboré en partenariat avec l'Académie de La Réunion, s'adressait initialement aux lycées professionnels, avant d'être élargi aux lycées polyvalents. 34 établissements ont ainsi bénéficié de l'aide régionale, au bénéfice de 13 500 lycéens en 2020.
L'aide de la Région permet de financer des activités de pleine nature pour les lycéens.
Les activités sont proposées en fonction des critères retenus par le Rectorat et répondent aux programmes officiels des orientations de l'éducation nationale.

Ce dispositif sera reconduit en 2021.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3. AIDES AU MOUVEMENT SPORTIF

Les ligues et comités

La Région continuera à apporter son soutien aux ligues et comités sportifs, principalement dans les domaines suivants :

- le perfectionnement des athlètes ;
- la formation des cadres et des dirigeants ;
- les compétitions sportives sélectionnées pour leur niveau régional ou national, leur attractivité touristique, leurs retombées médiatiques ;
- la démocratisation des pratiques sportives ;
- l'acquisition de matériel sportif.

La pratique sportive, la réussite de nos meilleurs sportifs, la présence des réunionnais en sélection nationale, sont autant d'atouts qui confortent l'engagement de la collectivité en matière de politique sportive.

4. BOURSES POUR LES LYCÉENS

Pour 2021, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des jeunes sportifs locaux, disposant d'un potentiel sportif reconnu, souhaitant concilier études secondaires et carrière sportive de haut niveau. Le volet « ressourcement familial », indispensable pour ces jeunes âgés de 14 à 17 ans, sera maintenu.

La volonté de la collectivité est de répondre à une demande de soutien financier des familles réunionnaises, dont l'enfant souhaite poursuivre ses études en métropole dans un centre de formation de haut-niveau notamment.

5. AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Apporter aux clubs sportifs un soutien financier pour l'acquisition de petit matériel sportif collectif (subvention plafonnée à 1 000 € par club et par année).
Les clubs sont les premiers interlocuteurs des pratiquants sportifs. Il est donc en ce sens judicieux et nécessaire, de compléter l'offre apportée aux ligues et comités par une aide à l'attention des clubs sportifs réunionnais.

6. AIDE AUX ATHLÈTES DE HAUT-NIVEAU

La Collectivité continuera à apporter des aides ponctuelles aux athlètes de haut-niveau, soit pour leur programme de déplacements pour compétitions en Métropole, soit pour leurs besoins en équipement sportif.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

7. TOURNOI DES LYCÉENS

Les pratiquants sportifs des classes de lycées représentent une part importante des sportifs pouvant être recrutés au niveau des clubs fédéraux des ligues et comités sportifs.

Ce type de projet d'envergure permet aux lycéens de bénéficier d'une part d'une journée de rencontre autour de la pratique sportive, de rencontrer d'autres lycéens, d'élever leur niveau de pratique et de travailler au respect des valeurs liées à la pratique sportive (respect de la règle, d'autrui, de l'environnement, fair-play, esprit d'équipe…).

Parmi toutes ces actions, la finalité de la mise en œuvre de la politique sportive régionale reste quand même de :
- donner le goût aux jeunes de pratiquer une activité sportive ;
- contribuer à la détection de nos talents sportifs réunionnais ;
- donner les moyens aux meilleurs sportif d'atteindre la très haute performance sportive, et de perpétuer cette tradition de champions réunionnais ;
- faire connaître La Réunion et la destination Réunion comme une Terre de champion ;
- valoriser le savoir-faire réunionnais en matière d'accueil et d'organisation de manifestations sportives.

Compte tenu de cette année 2020, marquée par la pandémie Covid 19, et l'arrêt brutal et prolongé des activités sportives de compétition, d'entraînement et de loisirs, un état des lieux devra être fait pour identifier, pour 2021, les actions à mener pour une relance nécessaire du sport à La Réunion, en appui sur les structures sportives.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

MOBILITÉ

1. CONTINUITÉ TERRITORIALE ET MOBILITÉ

1.1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE GÉNÉRAL

Selon l'étude de l'INSEE du 16 novembre 2016, près de 30 000 jeunes de 16 à 29 ans natifs de La Réunion résidaient en métropole en 2013. Parmi eux, 12 200 poursuivaient des études, principalement dans le supérieur.
Les autres natifs de l'île qui résidaient en métropole et qui ont terminé leurs études (17 600) ont majoritairement un emploi (12 000). Leur niveau de formation, élevé, est comparable à celui des jeunes résidents de métropole et largement supérieur à celui des jeunes résidant à La Réunion. En effet, un tiers d'entre eux sont diplômés du supérieur et un autre tiers titulaires d'un baccalauréat.

De fait, leur taux d'emploi est équivalent à celui de l'ensemble des jeunes résidant en métropole. Parmi les jeunes salariés natifs de l'île et qui résident en métropole, 12% sont cadres contre seulement 5% des jeunes qui résident à La Réunion.

En particulier, les jeunes sans diplôme sont 1,5 fois plus souvent en emploi quand ils ont séjourné hors de l'île pendant au moins six mois que ceux qui n'en sont pas partis (30% d'entre eux occupent un emploi contre 19 %).

Deux effets se conjuguent probablement : ces jeunes pouvaient avoir dès le départ des compétences autres que scolaires (autonomie, esprit d'initiative…) plus importantes que les jeunes non mobiles ; ils ont aussi pu les développer durant leur parcours de mobilité, améliorant ainsi leur employabilité.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Ces éléments sont fondamentaux pour l'orientation de la collectivité en faveur de la mobilité dans le contexte local marqué par les difficultés persistantes du chômage des jeunes :

- le taux de chômage à La Réunion est le plus élevé de France et il est persistant : 24% ;
- ce taux s'élève à 42% pour les jeunes de 15 à 24 ans ;
- seulement 4 jeunes sur 10 sont en emploi après la fin des études ;
- 30 000 jeunes sont inactifs (ils n'ont pas d'emploi et ne font pas de démarche pour en chercher un) ;
- 63 500 jeunes (39 % des 163 500 jeunes de 15 à 29 ans) sont sans emploi et qui ne suivent pas de formation (les NEET - Not in Employment, Education or Training : sans emploi, ni en formation ni en stage), contre 14 % en Métropole.

En outre, la pandémie mondiale de COVID 19 qui frappe notre île et pénalise fortement la dynamique économique au plan local constitue un frein supplémentaire aux possibilités de Formation et d'emploi des jeunes Réunionnais.

Face à ces enjeux, la mobilité demeure une alternative pour les Réunionnais qui souhaitent élargir leurs horizons et augmenter leurs chances d'insertion professionnelle.

Toutefois, il est nécessaire de rappeler le cadre légal de la mobilité et l'action volontariste de la collectivité régionale.

1.2 RAPPEL DU CADRE LÉGAL ET DES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ

En premier lieu, il est important de rappeler que l'article 1803 du code des transport attribue à l'État l'entière responsabilité de la continuité et de la mobilité de la populations ultramarine française vers la métropole. Néanmoins, qu'il s'agisse du dispositif de la continuité territoriale ou des dispositifs de soutien des projets de formation des lycéens, apprentis, étudiants et des stagiaires de la formation professionnelle, qui sont souvent issus des sections de l'enseignement technique de nos lycées, la collectivité régionale agit de façon volontariste pour accompagner et sécuriser les parcours de formation des jeunes Réunionnais, avec le concours des fonds communautaires.

De mars 2010 à fin 2019, la collectivité aura porté près de 50 000 dossiers d'aides individuelles au titre de la mobilité éducative et professionnelle, en y consacrant une enveloppe moyenne annuelle de 16M€ par an.

- A noter l'abandon par l'État du projet de mobilité Québec et des Carrières sanitaires et sociales en juillet 2015, à la veille de la rentrée des établissements de formation.

Ces ruptures brutales de l'Etat sans aucune concertation préalable avec la collectivité ont conduit cette dernière à consentir des efforts considérables afin que les Réunionnais ne soient pas pénalisés et ne renoncent en définitive à leurs projets de mobilité dans le cadre familial et de formation, notamment pour trouver un emploi au-delà des possibilités limitées du marché local.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Le désengagement incessant de l'État continue à avoir des répercussions négatives sur la société réunionnaise et sur la collectivité, puisqu'il a interrompu la lente structuration d'une dynamique de mobilité entre La Réunion et la Métropole sur la base d'un partenariat financier équilibré et pérenne.

Pour la formation professionnelle en mobilité, la Région pourrait mener dans le secteur de la mobilité des initiatives partenariales de façon sélective en vue d'accompagner des projets (innovants) de qualification et de préparation à l'emploi. Ces projets feront l'objet d'un cadre spécifique d'intervention et de la mise en place de modalités financières qui pourraient être adossées aux fonds communautaires.

Enfin, l' intervention de la Région Réunion s'inscrira aussi dans la volonté politique de l'UE de développer chez les jeunes un sentiment de citoyenneté européenne et de créer ainsi, progressivement, un espace d'identification commun.

1.3 POUR UNE MEILLEURE CULTURE DE LA MOBILITÉ ET UNE PRÉPARATION À LA RÉUSSITE AU NIVEAU SUPÉRIEUR DES PUBLICS LYCÉENS ET APPRENTIS

Le dispositif de la continuité territoriale comporte les deux volets depuis août 2016. Il a été agréé par les instances nationales et européennes. Le dispositif global entre maintenant dans sa phase de maturité et sa poursuite se traduit par un investissement très important des fonds propres de la collectivité.
La collectivité continuera à mener des pourparlers avec l'État pour que celui-ci prenne ses responsabilités en vue d'adapter le dispositif actuel et disposer de moyens suffisants pour mettre en place une véritable continuité territoriale entre La Réunion et la Métropole, sur la base d'un partenariat efficace.
S'agissant de la mobilité des apprenants, l'étude de l'INSEE portant sur le solde migratoire montre que 2 200 néo-bacheliers (1 700) et étudiants (500) quittent l'académie chaque année dans le cadre de la poursuite de leurs études supérieures.

L'accès à l'éducation et la capacité à obtenir une qualification demeurent des facteurs décisifs d'insertion sur le marché de l'emploi pour les jeunes et la formation de niveau supérieur est un accélérateur de l'insertion professionnelle. L'enjeu est de pouvoir accompagner les jeunes réunionnais après le Bac dans un cursus court (Bac +3) ou un cursus long (Bac+5) par le biais de la mobilité éducative.

A ce titre, l'action volontariste menée depuis quelques années par la collectivité régionale en faveur du soutien des jeunes à étudier en métropole et aussi en Europe et à l'étranger se poursuivra en 2021 en tenant compte du contexte International et National de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Des adaptations seront indispensables à l'instar du dispositif « Étudier et travailler au Québec » où il n'a pas été possible d'organiser le départ de la cohorte 2020 comme prévu en Août dernier en raison de la fermeture des frontières Canadiennes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En concertation avec nos partenaires Québécois, certains départs devraient s'effectuer en fonction des établissements d'accueil pour une rentrée décalée en janvier 2021 et pour la grande majorité des étudiants de la cohorte, la rentrée a du être reportée sur la nouvelle année d'études, soit pour celle du mois d'Août 2021.

Pour autant, l'intervention de la Collectivité en 2021 dans ce contexte de pandémie mondiale, s'articulera autour des principaux axes suivants :

- Accompagner l'accès à l'enseignement supérieur et pendant le cursus universitaire, pour les étudiants et les jeunes en difficulté ;
- Accompagner la poursuite des études supérieures pour les bacheliers de la voie professionnelle en BTS dans les lycées nationaux : des partenariats avec les régions françaises, allemandes, australiennes ou autres sont à poursuivre ou nouer ;
- Soutenir le développement des appariements entre les lycées locaux et les établissements nationaux, de la zone et des pays étrangers ;
- Développer des stages hors académie avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme ;
- Faciliter l'accès aux formations professionnelles qualifiantes et diplômantes dans les secteurs porteurs d'emploi ;
- Soutenir les formations du secteur sanitaire et social en vue de répondre aux besoins locaux, décuplés en raison de la pandémie actuelle ;
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement d'apprentissage des langues étrangères notamment en Anglais, un préalable indispensable pour élargir les horizons d'emploi des publics (ouverture sur le monde) ;
- Favoriser l'accès aux autres formations pour les publics en difficulté ;
- Encourager le développement de l'alternance en Métropole et en Allemagne.

1.3.1. LA MOBILITÉ ÉDUCATIVE

Les aides accordées par la Région Réunion constituent un soutien financier certain aux étudiants et à leurs familles dans le cadre de cette mobilité éducative. Les étudiants sont aussi aidés par le CROUS et l'Europe pour la réalisation de leurs projets de mobilité éducative et ils complètent éventuellement leur budget grâce à des revenus qu'ils perçoivent de leur travail temporaire. L'ensemble de ces financements permettent la réalisation de parcours de mobilité dans des conditions sécurisées.

La collectivité poursuivra ses efforts dans ce domaine et restera à l'écoute des partenaires qui pourront proposer des nouveaux projets avec des financements appropriés. La collectivité accompagnera les initiatives favorisant l'insertion professionnelle en priorité et s'associera aux actions innovantes qui seront axées sur la réduction des inégalités.

1.3.2. LES BOURSES DE LA RÉUSSITE

Les aides accordées par la collectivité constituent un gain de pouvoir d'achat aux familles dont un ou plusieurs enfants font des études en mobilité. Compte tenu du niveau d'aide insuffisant de l'État, les aides des collectivités, dont la Région, s'avèrent nécessaires.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

La collectivité renforce ses moyens pour accompagner les jeunes qui partent en formation et des outils seront optimisés pour faciliter l'information au plus près des bénéficiaires et leur suivi :

- Un meilleur accompagnement des lycéens dans le cadre du dispositif Parcoursup (mise en ligne anticipée des aides régionales à la mobilité pour la rentrée 2020/2021) ;
- Mise en place des *« Rendez-vous de la mobilité »* dans les lycées, les missions locales et les antennes de Pôle Emploi ;
- Participation à des manifestations diverses où la mobilité est un axe d'orientation.

1.3.3. LES VOYAGES PÉDAGOGIQUES

L'aide de la collectivité est une contribution financière aux familles pour finaliser le budget du projet de classe et dont les ressources sont limitées.

Ces projets pédagogiques sont soumis aux membres des conseils d'administration des lycées parmi lesquels siègent des parents d'élèves ainsi que des élus régionaux. Cette opportunité peut être saisie pour que la collectivité soit informée directement par ses représentants afin de mieux accompagner et développer les projets de voyages à finalité pédagogique, linguistique et culturelle.

1.4. POUR LE RENFORCEMENT DE LA MOBILITÉ AVEC LES PAYS DU BASSIN DE L'OCÉAN INDIEN

La mise en œuvre du programme INTERREG V – Coopération est un levier pour le développement d'initiatives innovantes et d'échanges en faveur des scolaires, des apprentis et des étudiants. Des appels à projets sont déjà mis en place et l'Océanie reste une priorité pour le développement de l'apprentissage de l'anglais en 2021.

1.5. POUR LE RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET UNE MOBILITÉ CIBLÉE VERS DES BASSINS D'EMPLOI

Malgré le taux de croissance de l'économie réunionnaise, le taux de chômage des jeunes reste important. Cette situation a conduit l'UE à prendre des mesures exceptionnelles (IEJ) et dans le cadre du POE 2021-2027 le FSE continuera à soutenir les actions de formation et l'amélioration de l'employabilité des Réunionnais.

1.5.1. Accentuer l'effort d'Accompagnement et d'insertion professionnelle

À travers les nouveaux dispositifs d'aide sur la période 2021 à 2027, l'objectif consiste principalement à apporter un accompagnement renforcé et adapté notamment aux étudiants et aux personnes en recherche d'emploi dans une logique de parcours depuis l'entrée en formation jusqu'à l'obtention de leur dipôme ou qualification professionnelle.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En outre, dans l'optique de favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail, la collectivité poursuivra le développement de ses partenariats avec les organismes de formation professionnelle et les connexions avec le monde de l'entreprise aussi bien à la Réunion en Métropole qu'à l'étranger, à l'instar du dispositif « Etudier et Vivre au Québec ».

1.5.2. La Formation Professionnelle en mobilité

L'accès à de nouvelles qualifications favorise l'employabilité des jeunes et le développement des actions de proximité tend à réduire les inégalités et favoriser la réalisation de projets de formation et d'insertion en mobilité.

Des ajustements des dispositifs existants se feront sur la base d'une mise en cohérence avec la carte des formations offertes localement, les métiers en tension des régions métropolitaines, et les projets de mobilité des jeunes et demandeurs d'emploi.

Des partenariats seront à développer avec les missions locales et les structures associatives et auront pour finalités de mailler les réseaux des intervenants dans l'accompagnement des jeunes pour la formation et l'insertion professionnelle notamment.

A cet effet, les dispositifs suivants seront poursuivis et améliorés à compter de 2021 :

► **Dispositif AMS Québec :**

L'aide spécifique à la mobilité vise à favoriser l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, des étudiants, des jeunes en demande d'insertion vers le Québec.

La collectivité a un partenariat depuis quelques années avec les établissements des CÉGEPS tant au niveau de la sélection à l'entrée et du parcours de qualification professionnelle qu'en matière d'emploi.

Les formations proposées sont diverses : l'administration, le commerce, la restauration, la santé… les cursus sont d'une durée de trois ans minimum.

Après la formation, les bénéficiaires ont une garantie de l'emploi. Les bénéficiaires ont droit à la prise en charge du transport aérien, d'une prime pour leurs installations, d'une allocation mensuelle.

► **Partenariat avec le centre VATEL de Maurice :**

L'objectif de cette mesure consiste à favoriser l'accès au Bachelor (sur cinq ans). Les bénéficiaires développent leurs apprentissages de la langue en anglais et sont amenés à effectuer des périodes en entreprise.

Les formations proposées touchent le secteur de la restauration et du commerce principalement. La collectivité accompagne les bénéficiaires jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

► **Soutien aux stagiaires de la Formation Professionnelle** :

Dans le cadre d'un partenariat entre la collectivité et les centres de formation de la Réunion (EGC, IRTS, IRFE, EMAP, CHU, ILOI), une allocation de frais de vie est dispensée et apporte un soutien aux stagiaires de la formation professionnelle et aux étudiants dans à travers leurs stages de professionnalisation en Métropole, en Europe ou à l'Étranger, au terme duquel un bilan est réalisé sur la formation et l'insertion en milieu professionnel.

Les métiers concernés sont dans le champ du commerce, du social, de la santé, l'aide à la personne… Les bénéficiaires perçoivent une allocation pour une prise en charge maximum de 12 semaines de stage.

1.6. CONTINUITÉ TERRITORIALE

Sur la même période de référence soit de 2010 à 2019, la collectivité régionale aura dépensé près de 233 M€, au titre de la Continuité Territoriale, en prenant une initiative majeure portant sur la mise en œuvre du volet Métropole-Réunion depuis août 2016.

Cette période aura été toutefois aussi marquée par certaines difficultés majeures que la collectivité a dû surmonter dans des conditions d'urgence :

- abandon de l'état en 2014 du partenariat entretenu avec la région depuis 2010 pour la continuité territoriale en faveur des réunionnais, qui est le socle de la mobilité pour les réunionnais isolés à plus de 10 000 km de la métropole ;

- mise en place par la région, sur ses seuls fonds propres, du volet métropole-Réunion de la continuité territoriale en 2016, respectant ainsi ses engagements de réalisation pris sur la mandature pour accéder à une mobilité alternante.

Ce comportement imprévisible et inadmissible de l'État laisse aujourd'hui la collectivité régionale isolée face aux 853 000 réunionnais en attente de l'établissement de l'égalité de traitement que l'État continue de réserver de façon privilégiée à d'autres compatriotes (en Corse et à Saint-Pierre et Miquelon).

De même, l'État devrait être appelé à renforcer ses interventions (comme déjà réalisé dans d'autres territoires comme la Corse et Saint-Pierre Miquelon) dans ses champs de compétences légales, et à assumer pleinement les dépenses afférentes.

S'agissant de la continuité territoriale pour 2021, la collectivité poursuivra ses engagements pris sur la mandature, malgré les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget régional.

Ainsi, le volet A (Réunion-Métropole) et le volet B (Métropole-Réunion) seront maintenus, en lien avec les critères existants.

Ce dispositif, qui concerne un grand nombre de réunionnais, au niveau de la demande de bons et exceptionnellement pour les demandes de remboursement depuis 2020, demande une réflexion constante afin d'optimiser la gestion des bons et gérer au mieux le flux.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Une revue complète du processus de gestion du dispositif a été lancée au cours du second semestre 2020. Les conclusions et préconisations du prestataire INFOTHEP sont attendues pour la fin de l'année 2020, et le développement d'une nouvelle version de la solution logicielle de gestion de la Continuité Territoriale sera mise en œuvre sur la plateforme technique Publik hébergeant le portail régional des demandes d'Aides et Subventions.

Cette démarche a pour but d'optimiser la gestion des dossiers de bout en bout et de sécuriser fortement le dispositif.

ÉGALITÉ DES CHANCES

2. ÉGALITÉ DES CHANCES, PLAN DE RELANCE RÉGIONAL ET EMPLOIS VERTS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE GÉNÉRAL

La Collectivité régionale, au regard des enjeux majeurs auxquels est confrontée notre île, économiques et surtout sociaux, la crise sanitaire ayant produit une précarité plus grande que jamais, poursuivra son engagement en matière d'égalité des chances et de cohésion sociale.

Dans ce contexte de poursuite voire d'aggravation de la précarité, les enfants, les jeunes et les familles mono-parentales sont les premiers publics touchés. Par ailleurs, le taux de chômage des 15-24 ans est très élevé à La Réunion. Concomitamment, la grande complexité du système de solidarité favorise le non recours aux droits et aggrave la précarité de nombre de Réunionnais.

La collectivité régionale consciente de ces enjeux majeurs pour chaque Réunionnais et pour la cohésion de la société réunionnaise, s'investit depuis plusieurs années en faveur de la jeunesse (Pilier 1), des familles (Pilier 6), mais aussi en matière de soutien à des actions concourant à de meilleures conditions de vie, sur tout le territoire de l'île.

Au titre du secteur « Égalité des Chances » et dans le cadre des enveloppes mobilisables au titre de 2021, la Région poursuivra ou renforcera son implication en matière :

- de maîtrise des apprentissages et des savoirs de base ;
- d'accompagnement et de remobilisation de jeunes repérés en décrochage en formation initiale et en apprentissage ;
- de soutien d'actions en faveur de publics en difficulté, isolés ou en situation de précarité ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- d'accompagnement par une offre renforcée de remobilisation et d'acquisitions des compétences clés ainsi que par la poursuite du soutien à l'École de la Deuxième Chance (E2C) et au RSMA ;
- du soutien à des actions en matière de cohésion sociale, d'aide alimentaire et d'égalité des chances et d'optimisation des moyens publics dans le cadre d'actions menées dans des quartiers fragiles et prioritaires ;
- de prévention de la santé ;
- d'insertion socio-professionnelle par la mise en œuvre du dispositif Emplois-Verts.

Avec le financement par l'État du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences depuis 2019, les leviers d'action de la collectivité notamment en matière de formation et d'accompagnement des publics les plus précaires et non qualifiés, ont été renforcés et continueront à être mis en œuvre en 2021. Ils seront mis en œuvre dans le cadre de la stratégie mise en place par les pouvoirs publics en matière de lutte contre la précarité et l'exclusion par l'acquisition des savoirs et compétences de base.

Cet objectif est la clé de voûte des accompagnements et parcours qui seront proposés aux publics en situation de non maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul mais aussi de l'outil numérique.

La réalisation en 2020 du plan pour la maîtrise des apprentissages et des savoirs de base : le Plan 3I, permet de proposer dés cet exercice budgétaire, d'identifier et de consolider les actions et dispositifs mis en œuvre par la Collectivité au titre de ses compétences tant en matière d'éducation, de formation que d'inclusion par le numérique ou de soutien aux familles concourant à la maîtrise de ces savoirs et compétences clés, essentiels pour un réel accès aux droits et à l'autonomie de chacun.

2.1. LES ACTIONS RÉGIONALES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MAÎTRISE DES SAVOIRS DE BASE - PLAN3 I – AU TITRE DU SECTEUR ÉGALITÉ DES CHANCES

2.1.1. Mise en œuvre du Plan Régional de « maîtrise des apprentissages et des savoirs de base » : le plan 3 I (illettrisme-innumérisme-illectronisme)

Faisant suite à la conférence partagée tenue en 2017, le Plan relatif à la maîtrise des savoirs de base et des apprentissages est organisé autour de 5 enjeux et regroupe plus d'une centaine d'actions dont le déploiement se fera progressivement durant la durée du plan: 2021-2027. Le plan porte sur l'accompagnement de tous les publics en difficulté avec les savoirs de base et les apprentissages.

Pour la collectivité, sa mise en œuvre selon une feuille de route annuelle, mobilise de façon transversale des dispositifs financés tant au titre de l'égalité des chances que de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'inclusion numérique, de l'aménagement ou de la culture.

Les efforts régionaux menés principalement en matière de réapprentissage et de formation des jeunes, des demandeurs d'emplois, mais aussi des publics salariés ont pour objectif la

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

maîtrise d' un socle minimum de connaissances et de compétences (référentiels CLEA et Compétences clés en situation Professionnelle permettant à l'apprenant de *maîtriser les gestes professionnels ainsi que les connaissances en lecture, écriture, calcul et techniques de base nécessaires à l'accomplissement du métier* pour lequel il est formé).

Le tableau ci-dessous illustre l'approche transversale indispensable au sein de la collectivité afin de pouvoir contribuer aux principaux enjeux du Plan :

Plan régional pour la maîtrise des apprentissages et des savoirs de base : le « Plan 3I »
Illettrisme-Illectronisme-Innumérisme 2021-2027

5 enjeux
Une centaine d'actions portées par tous les acteurs
Une 1ere feuille de route 2021/2022 pour la Collectivité régionale
Les moyens : Région État FSE

Enjeu 1:
Prévention dès la petite enfance et jusqu'à 16 ans
- Réussite éducative (cf piliers 1-5 et 6)
- Soutien à Parentalité (cf Piliers 1et6)
- Accompagnement santé(piliers 1 et 6)
- Lecture et culture (pilier 5)

Enjeu 2 :
- Repérage et accompagnement aux réapprentissages des jeunes à compter de 16 ans

- Accompagnement par remobilisation et accès aux formations de reapprentissage et aux NTIC (Piliers 1 et 6) vers l'insertion et l'emploi (pilier3)

Enjeu 3 :
Favoriser autonomie et insertion socio-professionnelle de tous
(dt D.E, salariés, publics porteurs de handicap,
- Accompagnement et acces aux formations aux compétences et savoirs de base
(compérences-clés) (Pilier1)
- Inclusion et insertion par le numérique (piliers 1,3 et 6) dont POP familles-pass

Enjeu 4 :
Connaissance des publics - professionnalisation des acteurs - renovation pedagogique mutualisation des ressources
- études et suivi de cohortes (piliers 1 et 6)
- construction commande publique autour compétences clés
- mise en réseau et formation des acteurs

Enjeu 5 :
- Un plan mobilisant transversalement compétences et moyens de la Collectivité : éducation-formation-economie-numérique-égalite des chances-culture
- Un plan co-construit avec l'ensemble des acteurs locaux et à mettre en œuvre en partenariat et au plus prés des territoires (piliers 1 et 6).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

De façon plus précise, au titre du secteur Égalité des chances :

2.1.2. Amélioration de la connaissance des publics en difficulté face à l'écrit, la lecture,le calcul et/ou le numérique à La Réunion

Le premier point de la problématique de l'illettrisme est qu'elle demande des traitements différenciés selon les publics, les situations et les objectifs.

Il est indispensable de disposer de chiffres relatifs à la proportion de la population concernée par l'illettrisme et l'illectronisme, et de pouvoir à partir de données d'analyse (tranches d'âge, activité, milieux socio-culturels…) identifier les besoins afin de mieux cibler et construire les actions de soutien.

Une première enquête menée par l' INSEE en partenariat avec l'ANLCI, l'Armée et les Missions locales et qui s'inscrirait dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle pourrait permettre d'appréhender le public jeunes (16 à 29 ans). Elle serait réalisée en partenariat avec les commanditaires publics et les partenaires du plan (CD, CAF, OPCO, MEN notamment).

La jeunesse apparaît prioritaire : ainsi, selon une étude menée par l'INSEE en 2016, l'on comptabilise dans l'île 37 000 jeunes sortis du système de formation initiale et qui ne sont ni en situation de formation, ni en situation d'emploi (N.E.E.T), soit un jeune sur trois.

Ces chiffres rappellent l'importance de la maîtrise des savoirs de base chez les jeunes et confirment l'impérieuse nécessité d'agir en amont, dans le cadre de la prévention.

2.1.3. Actions en matière de parentalité et de prévention dés la petite enfance

Les Actions Éducatives Familiales (A.E.F),soutenues par la Collectivité depuis plusieurs années seront poursuivies en lien étroit avec la CAF et l'ANLCI, notamment une action « Aide à la parentalité », visant entre autres à améliorer les relations école-famille, dans le cadre des ateliers de compétences-clé. En complément, des projets présentés par des associations en matière d'accompagnement à la parentalité seront également soutenus.

La Région conduit depuis 2017, l'expérimentation « Liv la Caz » « des livres à soi » menée en partenariat étroit avec la CAF et la DAC-OI au vu des éléments de bilan devrait pouvoir être déployée en 2021 à d'autres populations et quartiers défavorisés.

2.1.4. Le Programme spécifique mis en œuvre au titre des "Cases à lire"

Pour rappel, les objectifs du dispositif "Cases à lire" sont les suivants :

- offrir à toute personne en situation d'illettrisme la possibilité d'accéder au monde de l'écrit sans contrainte, dans une structure de proximité ;
- faire prendre conscience que les actes relatifs au dire-lire-écrire-compter peuvent s'acquérir et se fixer grâce à des actes quotidiens, voire ludiques ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- provoquer chez les bénéficiaires un déclic qui puisse les conduire à s'engager volontairement dans une formation d'amélioration des compétences-clés telles qu'elles sont définies par l'Union Européenne.

L'ancrage territorial et partenarial des Cases à Lire sera consolidé en 2021. De même l'accompagnement vers la professionnalisation des équipes d'animateurs sera poursuivi afin que ce dispositif désormais inscrit dans le paysage des acteurs de l'accompagnement de publics en difficulté soit le plus efficient possible.

2.1.5. Les actions de communication

La célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation de l'Unesco, à laquelle le Conseil Régional participe chaque année depuis 2012, sera reconduite en 2021. Elle sera l'occasion de communiquer sur les actions régionales et sur la collaboration entre la Collectivité et l'ensemble des partenaires du Plan.

2.2. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT JEUNESSE : AIDER LES JEUNES DÉCROCHEURS EN FORMATION INITIALE

2.2.1 : La remobilisation des jeunes décrocheurs et leur raccrochage

Le taux annuel de sorties sans qualification ni diplôme reste, à la Réunion, nettement supérieur au taux moyen métropolitain. Il se traduit par un nombre important de jeunes en rupture d'apprentissage et en difficulté.

La remobilisation des jeunes décrocheurs et leur raccrochage par l'école, la formation ou l'insertion constituent les objectifs majeurs de la convention relative à la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle, qui a été signé entre l'État et la Région en 2017 pour 3 ans.

Les Plate-formes de Soutien et Appui au Décrochage ont contribué à la baisse du nombre de jeunes ayant décroché depuis 3 ans du fait tant de l'implication des chefs d'établissements dans l'accompagnement de leurs élèves que de la coordination des réponses en proximité des acteurs par les P.S.A.D permettant ainsi de proposer des solutions plus réactives et adaptées à chacun de ces jeunes.

En 2021, l'action des missions des Plate-formes de suivi et d'Accompagnement des Jeunes Décrocheurs, dont la mise en œuvre est assurée par les Missions Locales, sera à reconsidérer au regard notamment des moyens supplémentaires alloués aux missions locales au titre de la Stratégie pauvreté et de l'obligation de formation que l'État souhaite déployer en s'appuyant sur les PSAD existantes : le plan décrochage en formation initiale à renouveler en 2020-2021 devra être écrit au regard de ce nouveau contexte.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

2.2.2. La poursuite du soutien aux classes transplantées

Les classes transplantées permettent aux élèves d'apprendre autrement dans un cadre extérieur à l'école et de vivre une expérience collective. Elles contribuent à la réussite éducative.

Au regard des apports pour tous les élèves bénéficiaires tant sur le plan pédagogique que sur celui du développement personnel, la Collectivité, qui soutient depuis de nombreuses années les structures organisatrices de classes transplantées, maintiendra son soutien avec, pour orientation, la prévention de l'illettrisme et du décrochage à l'école.

2.3. LA CONTRIBUTION RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS, DE CITOYENNETÉ, DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET DE COHÉSION TERRITORIALE

Malgré les progrès accomplis sur le plan socio-économique, (notamment dans le domaine de la santé, du logement ou de la formation) et l'amélioration des conditions de vie pour nombre de réunionnais, les situations restent très différentes et les écarts se creusent.

2.3.1. Le soutien régional en matière d'égalité à l'accès aux droits, de citoyenneté et de lutte contre les exclusions

Complémentairement à ses interventions traditionnelles, la Collectivité poursuivra en 2021, son implication, en matière de cohésion sociale, d'égalité hommes-femmes, d' accès au droit ou à la santé pour tous.

La Région s'attachera aussi à soutenir des initiatives et actions tendant à plus de démocratie participative et de citoyenneté en particulier s'agissant des jeunes.

De façon plus particulière, la Collectivité continuera à soutenir des associations ou organismes œuvrant dans les champs de la cohésion sociale, de l'accès aux droits pour tous, de la citoyenneté et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Elle continuera à accompagner en 2021, des associations œuvrant en direction de publics fragiles et/ou discriminés.

Par ailleurs, sur la base des préconisations et des propositions des États Généraux des Violences Faites aux Femmes, la Région poursuivra son soutien à des actions menées par les partenaires associatifs en matière notamment de sensibilisation des jeunes et de communication grand public ainsi que de meilleure connaissance des femmes et hommes victimes de violences.

De même, la Collectivité continuera avec l'État, le Rectorat, la C.A.F et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes à soutenir des actions tendant à favoriser égalité et respect entre les filles et les garçons par des actions de sensibilisation en milieu scolaire, d'aide à l'orientation, de conscientisation du rôle des parents ou d'accompagnement des femmes les plus éloignées de l'emploi.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

2.3.2. Le soutien régional en matière de cohésion notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La Région s'attachera en 2021 à optimiser ses aides notamment en matière de cohésion sociale et territoriale.

Signataire des contrats de ville, la Collectivité privilégiera au titre de l'axe I des contrats de ville, « la cohésion sociale », la prévention et la lutte contre l'illettrisme,l'accompagnement des jeunes en « décrochage » en formation initiale ainsi que le soutien aux acteurs de la cohésion sociale (associations notamment).

Pour 2021, la collectivité régionale axera de nouveau ses moyens et orientations en faveur des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des Quartiers Pauvres de l'INSEE (QPI) recensés en groupes 1, 2 et 3. Elle continuera notamment à faciliter l'accès aux dispositifs régionaux de droit commun mobilisables au bénéfice de ces géographies spécifiques et à soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et QPI en matière de Cohésion Sociale.

L'accompagnement régional visera en particulier à contribuer à revitaliser le lien social, à favoriser la vulgarisation des valeurs de la République et de la Citoyenneté, et à participer au renforcement de l'attractivité économique des quartiers fragiles, **en poursuivant le partenariat établit avec l'État et le CRCSUR dans le cadre de l'expérimentation du dispositif Coachs de quartier en développement économique,** initié par la Région Réunion à l'occasion de la signature des Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques qui prorogent les Contrats de ville de l'ensemble du territoire national jusqu'en 2022.

2.3.3. Lutte contre la pauvreté et l'exclusion économique et sociale à travers l'aide alimentaire

Depuis 2019, la Région Réunion a engagé une politique volontariste en matière d'aide alimentaire, en mobilisant des moyens financiers en complémentarité avec les partenaires intervenant déjà dans le domaine : l'État, le Conseil Départemental, la CAF et les Communes.

Cet engagement s'inscrivait dans la volonté de répondre à la crise sociale de novembre 2018, née de la problématique locale de la baisse du pouvoir d'achat au niveau des produits de première nécessité.

Pour faire face à l'épidémie de Covid 19 qui a aggravé les situations précaires, et tenant compte du fait que l'aide alimentaire est une action sous tension à La Réunion où 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté ; la collectivité régionale poursuivra son engagement au côté des autres partenaires, en continuant à soutenir au niveau de l'investissement :

- **les associations habilitées** par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) à délivrer des colis alimentaires sur prescription sociale aux familles les plus démunies,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- **les épiceries sociales et solidaires habilitées** par la DJSCS, qui permettent aux foyers en difficulté d'accéder aux denrées de première nécessité à un moindre coût,

- **les deux têtes de réseau**, que sont la BAM et la Croix Rouge, dans leur rôle de coordonnateurs en terme de collecte et de distribution des denrées alimentaires.

2.4. LA PRÉVENTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ COMME VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE ET DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE TRANSPARENTE DE PROXIMITÉ

Afin de lutter contre les inégalités de santé (différence de mortalité et morbidité, entre hommes et femmes, entre territoires et entre groupes sociaux), la politique de santé régionale doit être globale et prendre en compte l'environnement des individus et leurs conditions de vie sociale, culturelle, économique dans un contexte global de santé environnementale.

De plus, améliorer le niveau de santé de toute la population constitue un véritable levier pour influer sur l'employabilité et la performance économique. En effet, la santé conditionne directement l'employabilité de tout individu, jeune ou âgé et donc son insertion sociale par la suite.

Ainsi en 2021, la collectivité régionale poursuivra en priorité son **accompagnement en faveur des associations dans leurs projets de promotion de la santé**.

Les associations travaillent au plus près des personnes malades et de leurs familles et sont un réseau précieux recouvrant La Réunion. Elles sont également vecteurs d'emplois et s'investissent dans des opérations de formation afin de maintenir un haut niveau de spécialisation et de connaissance.

2.4.1. La lutte contre le diabète, grande cause régionale et priorité de santé publique à La Réunion

Avec près de 70 000 patients traités pour un diabète et une augmentation de 4% chaque année, La Réunion constitue un territoire particulièrement touché par cette maladie chronique. Cette situation épidémiologique nécessite de poser le diabète comme une priorité régionale de santé publique partagée par les différents acteurs de la société réunionnaise.

Un plan d'actions élaboré par l'ARS se décline dans le cadre d'un **« Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète »** (PRND), pour la période 2**020-2023**. Il apparaît en effet indispensable de fédérer l'ensemble des acteurs et décideurs autour d'un même programme, partageant les objectifs et rendant visibles les actions de chacun.

La collectivité régionale orientera donc ses actions de lutte contre le diabète autour des objectifs prévus par le PRND, en partenariat avec les différents signataires afin de mettre en œuvre des opérations coordonnées au bénéfice des réunionnais. Elle poursuivra en particulier le soutien des opérations autour de la communication et de la prévention

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

nutritionnelle au sein des lycées, et en faveur du public qu'elle accompagne au travers de ses dispositifs, notamment du secteur associatif.

2.4.2. Développer les actions de prévention et de sensibilisation en priorité vers les populations fragiles afin de renforcer l'insertion sociale

Au-delà de la lutte contre le diabète, d'autres actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé seront mises en œuvre sur le territoire concernant entre autres l'addiction, les violences intrafamiliales, la lutte contre le cancer et toute autre maladie chronique, la santé sexuelle, la prévention du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale, les maladies de l'appareil circulatoire pouvant être liées à l'obésité et au diabète, importants sur le territoire réunionnais…

Ces opérations de prévention et de sensibilisation devront s'orienter en priorité vers les populations fragiles (personnes présentant plusieurs facteurs de risque, en situation de précarité, quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones éloignées ou dans les hauts…).

Il s'agira ainsi en 2021 de maintenir le travail collaboratif avec les associations spécialisées afin de renforcer la prévention et l'accompagnement des patients autour d'enjeux identifiés et cohérents, en adéquation avec les besoins sur le territoire.

2.4.3. Participer à l'élaboration d'une stratégie régionale de la santé dans le cadre d'une politique d'intégration participative, transparente, solidaire et démocratique

La collectivité contribue également à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en santé régionalisée en collaboration avec les institutions réunionnaises telles que l'Agence Régionale de Santé, le Rectorat, le Département, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion…

La Région s'inscrit ainsi dans le pilotage de la politique de santé régionale, participative, transparente et démocratique, au sein de :

- La Conférence Santé Autonomie de La Réunion, instance de démocratie sanitaire participative ;
- Le Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien ;
- Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

Par ailleurs en 2015, le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, l'Université de La Réunion - UFR Santé et la Région Réunion se sont inscrits dans une vision prospective de création d'un statut de « **Chef de clinique hospitalo-universitaire régional (CCHUR)** », indispensable à la structuration locale de la recherche en santé sur l'Île et associé au titre de chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH).

Une convention de partenariat entre l'UFR Santé et la Région Réunion a donc mis en place deux postes de CCHUR pour les deux années 2015-2017 en spécialités de neuro-

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

réanimation et gynécologie obstétrique, puis pour un seul nouveau chef de clinique, spécialisé en anesthésie-réanimation, pour la période 2018-2020.

Dans la continuité du renforcement du développement hospitalo-universitaire, le CHU, l'UFR Santé et la Région Réunion pourront reconduire ce statut pour un seul nouveau chef de clinique pour la période 2020-2022.

La Région Réunion soutient depuis sa création l'**Institut Régional de Management en Santé Océan Indien (IRMS OI)**. Cet institut répond au développement social et sanitaire de l'île de La Réunion en offrant des formations supérieures qualifiantes ou diplômantes de management et d'enseignement en santé.

Une convention partenariale pour la période 2018-2020 a été signée entre l'Institut Régional de Management en Santé Océan Indien (IRMSOI), le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, l'Agence Régionale de Santé Océan Indien, l'Université de La Réunion et la Région Réunion avec pour objectif de définir les modalités de partenariat entre les signataires et plus particulièrement leur participation financière aux ressources de l'Institut. Ce dispositif pourra être renouvelé en 2021.

2.5. LE DISPOSITIF EMPLOIS VERTS RÉPOND À QUATRE ENJEUX MAJEURS POUR LE TERRITOIRE ET EST UN VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE

2.5.1. Poursuite du dispositif Emplois-Verts

Le dispositif Emplois-Verts répond à quatre enjeux majeurs pour le territoire :

- l'accompagnement d'un public en difficulté vers une insertion professionnelle dans le secteur marchand ou non marchand ;
- la protection, l'entretien et l'embellissement du milieu naturel ;
- le développement du tourisme à La Réunion en aménageant des sites remarquables ;
- la lutte contre les maladies vectorielles.

Le dispositif Emplois Verts regroupe plus d'une cinquantaine de structures associatives qui emploient plus de 1000 salariés. Il contribue à la lutte contre le chômage et satisfait de nombreux besoins dans l'aménagement, la valorisation et l'entretien des espaces verts, non couverts par le secteur marchand.

La collectivité régionale confirme ainsi sa volonté de vouloir poursuivre sa politique de l'emploi et de faire du dispositif Emplois Verts, une réponse aux inégalités en redonnant à une partie de la population réunionnaise une dignité et un pouvoir d'achat **par le maintien de 1100 emplois** minimum.

En 2021, la collectivité régionale souhaite toutefois accentuer ses efforts suite aux annonces du Ministre des outre mer sur l'augmentation du nombre des quotas PEC dans le cadre du Plan Petrel.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

La détérioration de la situation économique résultant de la crise sanitaire frappe durement les plus éloignés du marché du travail, parmi lesquels les jeunes au premier plan. Dans ce contexte, l'État a instauré un nouveau taux de prise en charge des PEC (Parcours Emplois Compétence), par arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2020, pour les -26 ans à hauteur de 65 % afin d'inciter leur embauche. La collectivité régionale poursuivra son engagement en faveur de tous les publics les plus éloignés de l'emploi, y compris les jeunes.

2.5.2. Engagement dans la lutte anti-vectorielle

L'État et les collectivités locales coordonnent leurs efforts pour lutter contre les moustiques et autres vecteurs potentiels de maladie. Ils échangent les bonnes pratiques, mutualisent leurs moyens et leurs méthodes et favorisent la cohésion institutionnelle sur le thème de la lutte anti vectorielle (LAV). Ces efforts contribuent à structurer la gestion de cette problématique à l'échelle régionale.

En 2021, il s'agira de continuer à mobiliser les associations Emplois Verts autant que de besoins, dans la lutte contre la prolifération des maladies vectorielles et de participer activement aux actions de lutte anti-vectorielle dans le cadre du Plan ORSEC, aux côtés des services de l'État, des communes et des intercommunalités.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

L'ouverture internationale et l'insertion de La Réunion dans son environnement géographique sont des axes majeurs de la politique régionale et une réponse à la nécessité de développer notre territoire. C'est ainsi qu'au cours de la mandature, la Région a mené une politique de coopération, au service de l'ouverture internationale et de l'insertion régionale de La Réunion.

Année de transition entre deux programmations européennes 2021, représente une année charnière pour La Réunion et pour l'Europe. La collectivité compétente pour gérer les fonds FEDER devra mener de front les travaux de clôture du programme Interreg V Océan Indien (2014-2020) et le lancement du programme Interreg Océan Indien 2021-2027.

En 2021, les nouveaux règlements européens devraient être publiés et les premiers programmes de coopération européenne 2021-2027 validés. En 2021, est aussi prévu le renouvellement des exécutifs des régions et des départements français. Dans ce contexte, les OB 2021 est propice pour rappeler les déclinaisons opérationnelles significatives du pilier 7 et présenter ses perspectives.

Sans nul doute 2020 restera aussi profondément marquée par la crise sanitaire liée au coronavirus, dont les conséquences socio-économiques sont encore, à ce stade, difficiles à évaluer pour notre territoire, mais également pour tous nos partenaires de la zone océan Indien. La fermeture des frontières a rendu certes difficiles les actions de coopération, mais nous devons apprendre à vivre avec le virus tout en faisant preuve de prudence. C'est dans un contexte de résilience mais aussi de reconstruction et de solidarité que notre collectivité abordera l'année 2021.

En effet, nous sommes tous confrontés à un ralentissement économique impactant en particulier nos populations les plus vulnérables. Aussi, dans un esprit fraternel, notre collectivité s'attachera à mobiliser ses partenaires de la zone à agir de façon efficace et ciblée pour relever ensemble ces nouveaux défis. Dans la situation d'incertitude actuelle, nous devons encore plus rassembler, encourager les initiatives, créer et saisir les opportunités pour relancer les actions de coopération régionale sur les plans aussi bien bilatéral que multilatéral.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Aussi, notre collectivité s'attachera à ce que notre politique de coopération soit abordée par nos partenaires de la zone dans un esprit constructif.

1. LA COOPÉRATION BILATÉRALE

A travers sa politique de coopération régionale bilatérale, la Région a permis d'offrir de nouvelles opportunités à nos entreprises et nos jeunes en matière de formations, d'emplois et d'échanges économiques, tout en contribuant à accroître la visibilité de notre île.

INDE

Terre française et européenne de l'Océan indien, La Réunion présente à ce titre des atouts pour une coopération renforcée avec l'Inde.

Deux événements mettent ainsi en évidence les perspectives encourageantes d'une coopération avec l'Inde.

- La visite historique effectuée en octobre 2019 par le Ministre indien des Affaires étrangères, M. Shri Muraleedharan, à la tête d'une délégation de chefs d'entreprises indiens lors du Forum "Choose la Réunion" inauguré par le Chef de l'Etat et qui a permis de donner une nouvelle impulsion à notre partenariat.

- la mise en oeuvre d'un partenariat prometteur entre un établissement secondaire réunionnais (lycée Lislet Geoffroy) et l'Institut des Nouvelles technologies d'Hyderabad, qui offre désormais l'opportunité à nos étudiants, de trouver des terrains de stage et d'améliorer leurs compétences linguistiques dans la Grande-Péninsule

CHINE

Au début de la crise sanitaire pour lutter contre la propagation de la pandémie en Chine, les autorités ont lancé un appel pour identifier des stocks de masques, gels hydroalcooliques, matériels... Dans ce cadre, notre collectivité a contribué au référencement des prestataires et stocks disponibles à La Réunion et apporté son soutien à l'opération Solidarité Réunion-Chine menée sous l'égide du consul de Chine à La Réunion et pilotée par la fédération des associations chinoises de La Réunion (FAC). Une opération qui aura permis d'acheminer des colis vers la croix rouge chinoise afin de les distribuer aux villes les plus touchées.

Une solidarité à double sens, car La Réunion impactée à son tour par la pandémie a bénéficié de dons de la Chine, la FAC Réunion a ainsi offert 25 000 masques aux hôpitaux, fédération des établissements hospitaliers et à l'Union des médecins libéraux.

La pandémie a mis en exergue les liens d'amitié et de solidarité entre nos deux territoires dont nous pouvons être fiers. Ainsi, au plus fort de la demande mondiale de protections sanitaires, notre coopération et le jumelage entre la Région Réunion et la ville de Tianjin avec l'appui du Consulat de Chine auront permis de faciliter les procédures administratives et obtenir une priorisation de nos commandes (masques et équipement de production).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Paradoxalement, cette situation d'urgence sanitaire qui frappe tous les territoires a mis en évidence des perspectives encourageantes d'une coopération renforcée avec la Chine (en particulier la ville de Tianjin).

La collectivité régionale a déployé un réseau d'antennes et de bureaux dans les pays de la zone océan indien ainsi qu'en Chine.

Grâce à la mise à disposition d'un local par la municipalité de Tianjin, la Région dispose aujourd'hui d'un bureau économique en Chine.

En 2020, plusieurs projets économiques et touristiques devaient être concrétisés par la venue à La Réunion de partenaires publics et privés chinois de haut niveau (représentant d'une compagnie aérienne chinoise, haut fonctionnaire des douanes, décideurs économiques et touristiques…). Cette visite qui devait se dérouler au mois d'avril 2020 a été reportée en 2021 avec pour but de :

- Insuffler une relation nouvelle entre La Réunion et la Chine ;
- Renforcer les actions de coopération de façon progressive et adaptée dans un engagement mutuel ;
- Mettre en place des outils indispensables à la croissance du commerce, à la structuration de filières d'exportation et au développement du tourisme, par la venue d'une compagnie aérienne chinoise à La Réunion.

La coopération bilatérale de la collectivité s'appuie sur nos antennes extérieures en particulier dans les pays de la Commission de l'Océan Indien. En effet, Madagascar, Maurice, l'Union des Comores et les Seychelles ont le statut de pays partenaires au sein du programme Interreg Océan Indien.

Pour la période 2021-2027, le projet de règlement pour la coopération territoriale européenne maintient l'obligation d'obtenir l'accord de chaque pays partenaire. C'est pourquoi la Région Réunion a choisi d'informer et de consulter ses pays partenaires notamment en mobilisant ses antennes extérieures et les ambassades de France dans la zone dès février 2020, date du début des travaux relatif à la préparation du prochain programme Interreg.

A ce jour, les Seychelles et la COI ont transmis leurs accords sur le contenu du programme et le 12 octobre dernier les accords de Madagascar et des Comores ont été actés par leurs représentants en visio lors de leur partcipation au séminaire Interreg.

Notre politique de coopération régionale se traduisant en actions opérationnelles qu'aprés accord de nos partenaires il s'agira en 2021 de poursuivre le dialogue et la mobilisation pour obtenir l'ensemble de ces accords.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Parallèlement, les outils opérationnels innovants, seront capitalisés. En effet, la convention cadre Interreg, véritable évolution dans nos relations de coopération avec un état étranger a permis d'affirmer le positionnement de notre collectivité, de renforcer l'implication de nos partenaires et d'impulser des actions de coopération.

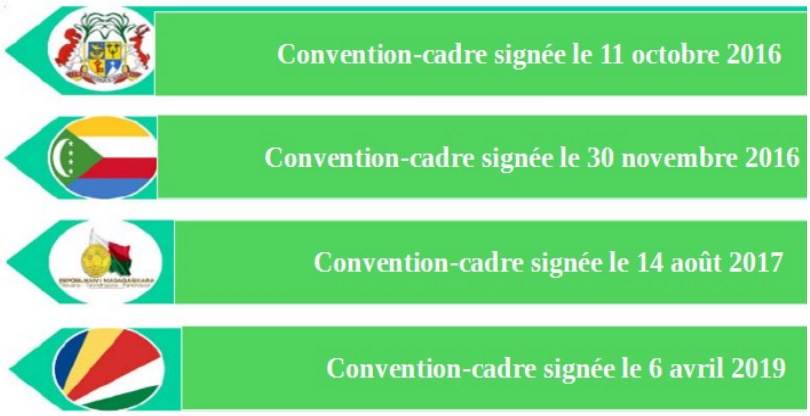

Dans la poursuite de la politique volontariste de signature de convention-cadre Interreg du programme de coopération territoriale 2021-2027, nos antennes extérieures seront des relais importants. Ils sont aussi devenus le point de passage des entreprises réunionnaises souhaitant se développer à l'international.

SEYCHELLES

L'impact de la pandémie et la fermeture des frontières a eu pour conséquence une sous activité de notre antenne à Victoria. Toutes les actions de coopération (mission de prospection économiques, échanges éducatifs, culturels…) ont été annulées ou reportées. Dans ces conditions particulièrement difficiles, le jeune volontaire réunionnais accueilli à l'antenne et mis à disposition du département des affaires étrangères – en accord avec la position de l'ambassade de France – a souhaité son rapatriement et mis fin à son contrat. Dans ce contexte, l'antenne a été fermée et ce, dans l'attente de conditions sanitaires et administratives satisfaisantes. En effet, si la création de l'antenne est inscrite à la convention cadre Interreg signée en 2019 par le ministère des affaires étrangères seychellois, sa légitimité reste à asseoir auprès du ministère de l'immigration seychellois notamment s'agissant de la délivrance du permis de travail de son personnel.

Le ministère des affaires étrangères des Seychelles ayant formalisé son accord à participer au programme Interreg 2021-2027, les travaux relatifs à la prochaine convention-cadre Interreg devront prendre en compte tous les obstacles administratifs à lever.

En 2021, la coopération économique avec l'archipel seychellois s'appuiera notamment sur le Club Export et le Grand Port Maritime de La Réunion et visera :

- La coopération agroalimentaire à travers l'exportation collaborative ;
- Le développement de la coopération agricole par une offre de formation ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de « smart port ».

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

UNION DES COMORES

Depuis son ouverture en mars 2017, l'antenne a participé à une quarantaine d'événements économiques et organisée plus d'une cinquantaine de réunions de sensibilisation au Programme INTERREG V. OI permettant de sensibiliser de façon directe environ 400 personnes et ce dans des conditions difficiles. En effet en 2018 et 2019 le contexte social et politique fortement perturbé n'a pas permis de garantir des conditions sécuritaires suffisantes (Assises Nationales, Tentatives de coup d'État, Référendum Constitutionnel, Insurrection, élections présidentielles fortement perturbées, tentative de déstabilisation de l'Etat, passage du Cyclone Kenneth…) et peu de missions de prospection de grande envergure ont été organisées. Par ailleurs, aucune entreprise ne pouvait être créée aux Comores en raison de la clôture temporaire du Registre du Commerce qui a duré 7 mois (décembre 2018 à juin 2019).

Par ailleurs, au premier semestre 2020 aucune mission de prospection économique n'a pu être programmée en raison de la crise sanitaire et de l'interruption des liaisons aériennes entre La Réunion et Les Comores. L'antenne fermée au plus fort de la pandémie a depuis peu été rouverte mais le manque de visibilité sur l'évolution de la crise sanitaire mondiale ne permet pas à ce stade de programmer de missions économiques.

En 2021 l'antenne poursuivra son objectif d'identification des financements de bailleurs de fonds internationaux ou des investissements privés avec pour objectif de favoriser les compétences réunionnaises. Cela passera par le renforcement de nos relations avec l'AFD - cette dernière mandatée par la France est très engagée aux Comores - la délégation de l'Union Européenne et les autres bailleurs de fonds internationaux.

L'antenne renforcera ses actions et la mise en réseau des acteurs privés et institutionnels pour répondre à la fois aux demandes des entreprises réunionnaises et aux attentes des institutionnels des deux territoires.
La crise sanitaire actuelle a montré l'efficacité et le potentiel de certains projets actuellement financés pour aider les territoires de l'océan Indien à faire face aux différentes crises qu'ils subissent. Dans le cadre de la prochaine programmation, des projets de coopération en partenariat avec le CIRAD, le CYROI, le Réseau des Établissements Agricoles publiques de l'Afrique Australe et océan Indien, l'Université, l'Association Îles Vanille, l'Association des Ports de l'océan Indien, les Chambres consulaires...ont été identifiés et feront l'objet d'un suivi particulier.

MADAGASCAR

L'antenne de la Région s'est renforcée depuis 2018 en accueillant une jeune volontaire sous statut de VSI, mise à disposition des autorités malgaches. Cette compétence permet de mieux accompagner les partenaires des porteurs des projets Interreg (92 projets financés et/ou cofinancés).

Au cours du programme Interreg actuel, l'implication des autorités malgaches et le nombre d'actions de coopération se sont amplifiées. Signe fort de l'implication des autorités malgaches, chaque année et ce depuis 2016 le Ministre des Affaires Étrangères de Madagascar participe au comité de suivi Interreg. La récente nomination de la Directrice

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

de la Promotion du Partenariat pour le Développement en qualité de point focal Interreg démontre aussi de l'intérêt du nouveau gouvernement pour le programme de coopération territoriale européen Interreg.

En 2021, l'antenne de la Région mettra en œuvre les orientations stratégiques de la politique de coopération régionale, les projets mis en œuvre dans le cadre du programme Interreg feront l'objet d'un suivi particulier.

En étroite collaboration avec la délégation européenne de Madagascar, l'ambassade de France, l'AFD avec la Ficol (facilité de financement des collectivités locale) l'antenne continuera à favoriser le recours à l'expertise réunionnaise.

Début 2021, les premières actions concrètes seront réalisées pour 2 projets Ficol (coopération décentralisée) pilotés par la collectivité régionale :

- L'opération de protection et d'aménagement du littoral de Morondava (impact du réchauffement climatique) de la commune Urbaine de Morondava/région Menabe. Cette opération consistant à végétaliser le littoral et aménager sa zone pêche bénéficie du financement croisé de l'AFD, du programme Interreg V Océan Indien et du FED COI.

- L'opération conjointe à Diego Suarez/région Diana, Morondava/région Menabe et Antananarivo /région Analamanga consistant à mettre en place un système d'information géographique global et le suivi de documents de planification, d'aménagement du territoire, du système foncier et de la fiscalité locale.

Il est à noter que la Région Réunion est la seule collectivité française chargée de piloter deux projets FICOL. Ces derniers mobilisent d'ores et déjà des prestataires et organismes de La Réunion.

En termes de perspectives, des projets de coopération ont été identifiés dans le domaine de l'environnement (Madagascar est le pays le plus exposé aux conséquences du réchauffement climatique), de l'agro écologie et d'ingénierie (expertise, transfert de compétences : basculement des eaux Androy/Anosy, installation de puits/pompes à énergie solaire, installation pipeline)

MAURICE

Inaugurée en 2015, l'antenne a apporté un appui constant aux institutions et aux missions officielles des deux territoires (+ de 55 missions) contribuant à son positionnement comme guichet unique de la coopération.

La coopération avec Maurice a favorisé l'émergence de filières porteuses d'avenir (transition énergétique, agriculture durable, économie circulaire) pour les entreprises réunionnaises en joint venture avec des entreprises mauriciennes. La relation de confiance établie auprès des décideurs économiques et politiques de Maurice appuyée par des réseaux structurés a créé un contexte favorable pour le développement d'entreprises réunionnaises à Maurice mais aussi - en partenariat avec Maurice - dans la zone OI et Afrique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

La situation économique de l'île Maurice, suite à la crise COVID-19, est préoccupante mais paradoxalement pourrait être une opportunité et un catalyseur dans la coopération entre La Réunion et Maurice. En effet, les enjeux de reconstruction avancés par les décideurs politiques (consommation locale, ré-industrialisation, économie circulaire, sécurité énergétique, sécurité alimentaire) font déjà l'objet d'une coopération forte entre le secteur privé et la société civile des deux territoires.

L'antenne a su acquérir la confiance des institutions et du secteur privé réunionnais, ainsi les acteurs s'appuient sur l'antenne pour faciliter leurs missions ou la structuration des projets de coopération.

En termes de perspectives, les travaux du prochain programme 2021-2027 ont montré un fort potentiel de projets de coopération avec Maurice et l'accord du ministère des affaires étrangères sur le contenu du programme Interreg 2021-2027 est attendu.

En 2021, au regard de la pandémie, l'antenne s'adaptera et structurera une offre de suivi plus digitale pour anticiper et palier au risque de prolongation de fermeture des frontières.
Véritable relais de la collectivité à Maurice, depuis deux ans, suite à la délivrance de visas biométriques Canadien, l'antenne apporte son appui au programme de mobilité de la jeunesse vers le Québec en mobilisant les autorités compétentes à faciliter les démarches administratives de dépôt des données biométriques. En 2021, l'antenne poursuivra son accompagnement et suivi du bon déroulement de la prise en charge sur place de la cohorte des 150 nouveaux étudiants réunionnais.

En 2021, au titre de la coopération économique et en lien avec la Maison de l'Export, l'antenne poursuivra son appui aux démarches de partenariat initiées notamment entre les acteurs de la logistique de La Réunion et Maurice s'agissant du fret de produits alimentaires et agricoles vers les marchés non desservis par les liaisons aériennes opérant de La Réunion.
Dans ce même esprit , l'antenne maintiendra la passerelle établie depuis 2017 entre La Réunion et Maurice pour mener des opérations communes vers les marchés Océan indien et Afrique. l'Economic Development Board (équivalent de NEXA et Maison de l'Export) continuera à inviter nos entreprises réunionnaises à se joindre aux missions de prospections à l'international et également à rencontrer les délégations africaines en visites officielles à Maurice. En 2021, un projet de déclaration d'intention pourrait être finalisé et signé.

Parallèlement, l'Economic Development Board devrait engager une démarche de structuration avec un bureau de représentation à La Réunion. Ce bureau permettrait de mieux mobiliser les acteurs économiques des deux îles sur des sujets fédérateurs non concurrentiels. L'antenne apportera son appui à cette démarche constructive qui renforcerait la coopération économique entre nos deux territoires.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

MOZAMBIQUE

La collectivité dispose d'un bureau économique à Maputo.

La coopération économique avec le Mozambique a connu une nouvelle tournure en 2020 avec la signature d'un contrat d'exploitation gazière par le français Total. Les investissements à réaliser pour un montant de 20 Mds de dollars constituent une opportunité de développement inédite pour le pays ainsi que pour les opérateurs réunionnais. C'est ainsi que la Région maintiendra l'offre de pépinière d'entreprises / centre d'affaires à Maputo et mettra en œuvre les actions dans le cadre d'une stratégie co- pilotée par le binôme État / Région :

- d'accompagnement et de positionnement des entreprises réunionnaises auprès des donneurs d'ordres du secteur gazier ou en renforcement de leur offre de *local content* ;
- de renforcement des veilles économiques et des publications des appels d'offres du secteur grâce au partenariat avec la CCI France Mozambique ;
- de développement de la coopération économique, hospitalière et la coopération en matière de logistique portuaire (smart port).

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération territoriale européenne (programme Interreg) deux événements mettent en évidence les perspectives encourageantes d'une coopération renforcée avec le Mozambique.

En 2021, sous réserve de l'évolution de la pandémie, les actions de coopération des établissements d'enseignement professionnel agricole, avec des échanges d'étudiants et voyages d'études pour les élèves de BTS du lycée agricole de Saint-Paul au sein du réseau des établissements agricoles professionnels de l'Afrique Australe et de l'océan Indien (REAP-AAOI) devraient reprendre. Dans ce cadre, il est prévu un nouveau partenariat avec le Mozambique.

En effet, les échanges dans le domaine de la formation professionnelle et supérieure (lycées professionnels, BTS, université et écoles de formation supérieure), pour des séjours d'études ou des stages, offrent à nos jeunes réunionnais des opportunités réelles de formation et d'emplois futurs.

Par ailleurs, s'agissant de coopération territoriale européenne en 2021 les démarches de renouvellement des conventions cadre Interreg du programme Interreg 2021-2027 seront lancées.

La collectivité disposant d'un relais sur place avec son bureau économique à Maputo et avec l'appui de l'ambassade de France au Mozambique -étroitement associée aux travaux du programme Interreg 2021-2027- le contexte semble propice à entreprendre dés 2021 une sensibilisation des autorités mozambicaines à la démarche de convention cadre Interreg.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

2. UNE COOPÉRATION MULTILATÉRALE PRIVILEGIEE AVEC LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN (COI)

Tout en maintenant sa contribution aux activités et aux projets mis en œuvre par la Commission de l'Océan indien (COI) afin de renforcer la présence de la Réunion au sein de cette organisation régionale, notre Collectivité n'aura pas ménagé ses efforts pour assurer la défense des atouts et spécificités de notre île au sein de regroupements régionaux occupant un rôle central dans le processus d'intégration régionale telle l'association des Etats Riverains de l'Océan Indien (IORA), au sein de laquelle notre pays dispose d'un statut de Partenaire du Dialogue grâce à La Réunion.

En 2021, sur le plan de la coopération multilatérale, la Région continuera à assurer la défense des intérêts spécifiques de La Réunion dans le cadre de l'IORA et plus particulièrement de la Commission de l'Océan Indien (COI).

En effet, l'année 2021 sera particulièrement importante pour la France/Réunion au sein de la Commission de l'océan Indien : depuis juillet 2020, le Secrétaire général de la COI est français, et La France/Réunion sera Présidente de la COI en 2021.

Les perspectives 2021 s'annoncent plus que jamais en faveur d'une évolution de notre positionnement, en cohérence avec les réalisations de ces dernières années où la Région Réunion a activement participé aux instances de la COI. Le Président de Région ayant mené la délégation française au Conseil des ministres extraordinaire d'octobre 2017 et au 33ème Conseil des ministres de septembre 2018.

De 2015 à 2020, la collectivité a mis à disposition de la COI 9 volontaires (VSI) ainsi que la chargée de mission France/Réunion contribuant grandement à renforcer les capacités d'expertise de la COI.

Par ailleurs, l'association de la COI à la gouvernance du programme Interreg via le comité technique FED-FEDER et la participation de la collectivité aux instances de la COI a permis de mettre en exergue l'importance des financements du FED et du FEDER pour la réalisation des projets régionaux et l'insertion de la Réunion dans la zone océan Indien.

Ainsi, l'articulation du FED et du FEDER a été acté au sein de cinq décisions des instances de la COI et concerne la surveillance des pêches, la Plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan Indien -PReRAD-OI-, les énergies renouvelables et la gestion et la réduction des risques de catastrophes.

Cette nécessaire articulation a également été intégrée au sein de documents opérationnels (conventions de financement entre la COI et l'Union européenne, Fiches-actions ou Devis-Programme) de programmes COI du 11ème FED concernant l'entrepreneuriat, la pêche (EcoFish) et la sécurité alimentaire.

L'articulation FED-FEDER aura ainsi évolué vers une mise en œuvre plus globale, dès le démarrage des projets régionaux, pour une plus grande intégration de la Réunion et de ses acteurs au sein desdits programmes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

En 2021, la recherche et l'agro écologie continueront aussi à constituer un axe fort de coopération avec la COI. Le programme de sécurité alimentaire financé par le 11ème FED étant en cours de démarrage. La plateforme PReRAD, notamment à travers ses projets financés par le programme Interreg, et le CIRAD constituent des partenaires dont l'expertise sera essentielle pour « une croissance inclusive et durable… de nos territoires… à travers l'intégration régionale d'une agriculture durable et d'échanges commerciaux renforcés ». Les actions qui seront menées dès 2021 dans le cadre de ce projet « Sécurité alimentaire », mettront en œuvre les résultats des projets financés par Interreg, notamment Epibio et Germination.

Dans le domaine de la prévention des risques et pour le renforcement des capacités des États membres de la COI en matière de risques naturels, la PIROI sera aussi un des partenaires clés au sein du projet de la COI financé par le 11ème FED, concernant le changement climatique, la prévention et la gestion des risques.

Par ailleurs, dans le domaine de la santé, en 2021 un partenariat devrait être conclu entre la PIROI et la COI dans le cadre de son projet « Renforcement des réseaux régionaux de surveillance épidémiologique (RSIE3) » financé par l'AFD, pour la lutte contre la pandémie de COVID 19.

Dans le renforcement de l'esprit de l'accord de Victoria, l'évolution institutionnelle de la COI doit permettre aux collectivités de La Réunion de marquer un virage au sein des instances de l'organisation régionale. Sur le plan opérationnel, notre objectif constant est de renforcer notre présence et notre légitimité au sein de la COI . Pour ce faire, il nous faut toujours être force de proposition, notamment en ce qui concerne l'articulation du FED et du FEDER afin de défendre les intérêts de La Réunion. A cet égard la budgétisation du FED, les possibilités de gestion offertes par les projets de règlements européens pour la période 2021-2027 offrent de nouvelles perspectives en termes de simplification des procédures, de mobilisation de ces fonds mais aussi pour mettre en place une coopération opérationnelle renforcée. A ce titre, il pourrait être proposé un partenariat sur une thématique ciblée qui pourrait être la santé, compte tenu de la crise sanitaire mondiale afin de mettre en place une opération pilote.

3. LE PROGRAMME INTERREG OCÉAN INDIEN

3.1. LE PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN 2014-2020

Le programme Interreg V océan Indien vise à améliorer l'insertion régionale de La Réunion en soutenant des projets collaboratifs entre La Réunion et les pays de la zone dans des secteurs porteurs et d'intérêts communs. Levier majeur de la coopération entre La Réunion et son environnement régional, ce programme a donné un nouvel élan à la coopération régionale. Pour impulser une dynamique de coopération la collectivité a mis en place une organisation mutualisée entre les programmes dont elle est autorité de gestion (Interreg Océan Indien et FEDER) ; créé un pôle animation Interreg au sein de ses services pour favoriser le montage de projets partenariaux entre La Réunion et les pays partenaires; ouvert de nouvelles antennes extérieures tout en renforçant celles existantes pour mieux accompagner nos partenaires et suivre les projets in situ.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Ces différents facteurs ont permis d'atteindre au 15 octobre 2020 un engagement de 76,5 % de l'enveloppe financière du programme Interreg V Océan indien et devrait dépasser 83% à la fin de l'année 2020. Bien évidemment, le nombre de projets de coopération est plus élevé pour les pays dans lesquels la collectivité dispose d'une représentation.

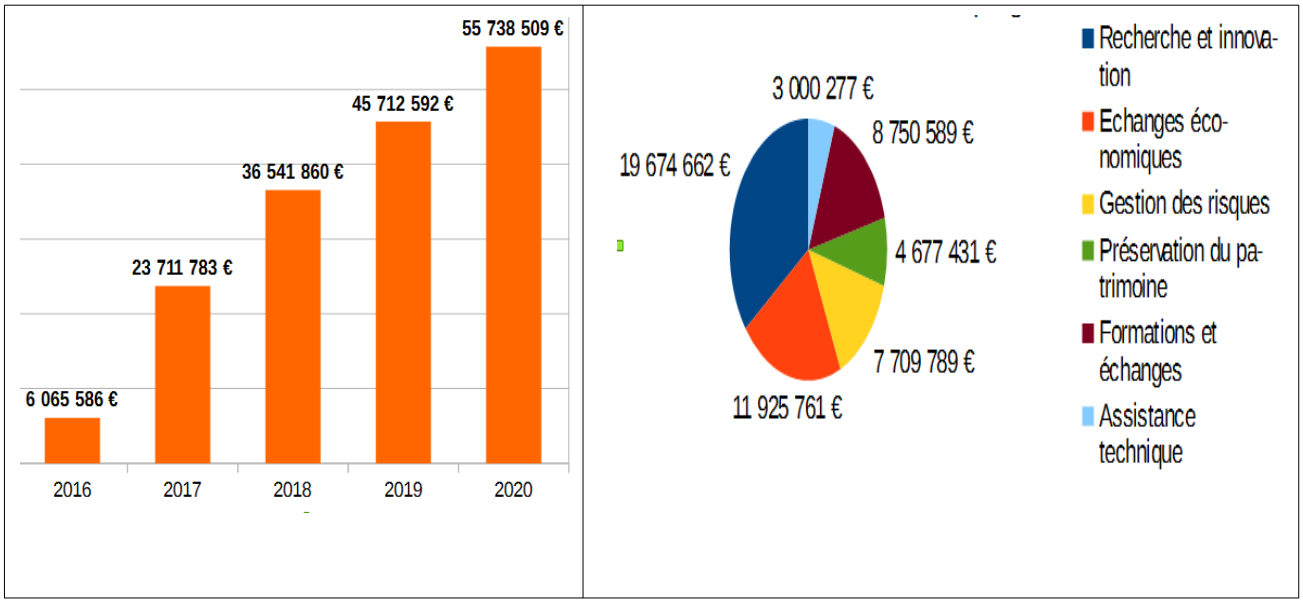

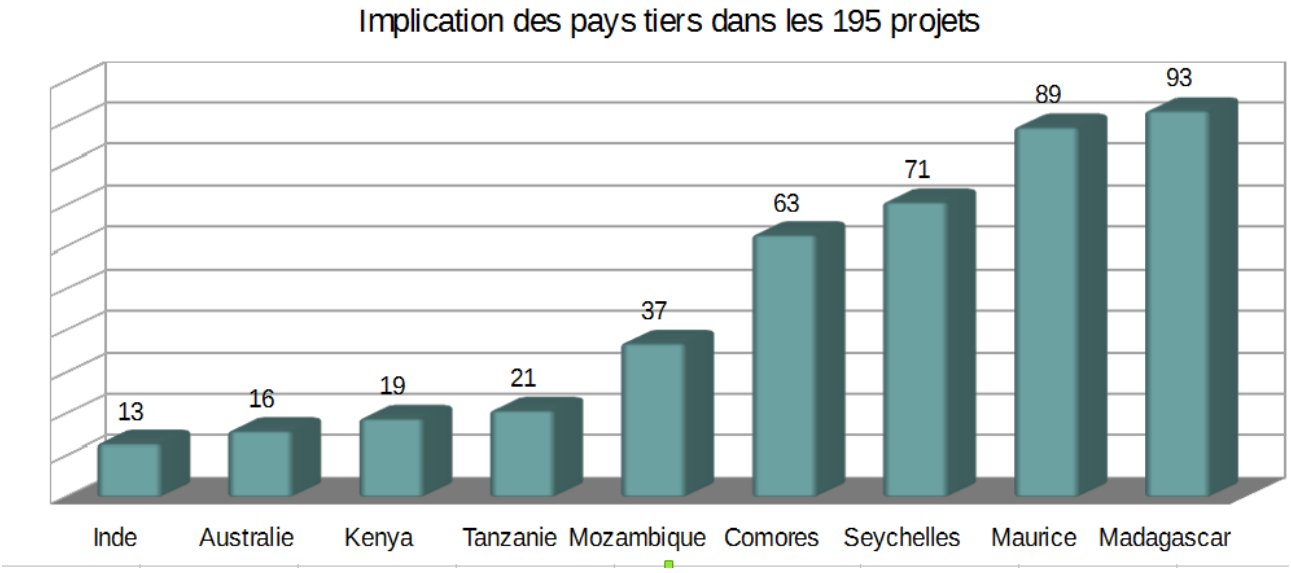

En 2021, la programmation se poursuivra particulièrement sur les axes les plus sollicités pour la relance post crise (économie, formation...). Une modification de maquette est ainsi envisagée pour permettre une meilleure adéquation avec les besoins en cette fin de programmation et viser une clôture du programme dans des conditions optimales (jusqu'au 31/12/2023).

En 2021, les Comités de Pilotage (instance de gouvernance chargée de la sélection des opérations) continueront à se réunir tous les mois pour maintenir la dynamique de programmation.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

S'agissant de la certification, au 13 octobre 2020, elle s'élève à 29 % de la maquette totale. Avec un montant UE de 18,6 M€, la certification dépasse le seuil de dégagement d'office (15,8 M€ au 31/12/2020) et en 2021, un effort significatif de certification devra intervenir.

3.1.1. Développement économique, formation et culture, priorités du programme Interreg V océan Indien pour 2021

L'année 2020 a été marquée par l'annulation de plusieurs événements en raison de la crise sanitaire (IOMMA, rencontres entre entreprises organisées par le Club Export, promotion des Iles Vanille...) et par la suspension des échanges pédagogiques et des renouvellements de VSI dans la zone. Ces domaines feront l'objet d'un soutien particulier du programme Interreg V océan Indien en 2021.

3.1.1.1 Les dispositifs contribuant à la relance économique

Alors que le secteur économique est fortement touché par la crise dans l'ensemble des pays de l'océan Indien en 2021, la promotion des complémentarités des Iles Vanille aura une importance particulière, le renforcement des relations entre les opérateurs réunionnais et les pays voisins étant un levier de relance économique dans la zone.

- Les rencontres et réseaux professionnels

Le programme Interreg océan Indien soutient des rencontres entre acteurs économiques des pays de l'océan Indien, nécessaires à l'établissement de réseaux professionnels dans la zone. Qu'ils interviennent dans des domaines particuliers (comme la musique avec le IOMMA) ou plus généralistes (comme les rencontres du développement durable organisées par le Club Export), ces événements contribuent à la création d'opportunités d'affaires pour les opérateurs réunionnais. Pour 2021, l'ambition est de relancer ces évènements dont la plupart ont dû être annulés en 2020 et d'impulser une dynamique de relance post crise.

- La relance du secteur touristique

Le programme Interreg océan Indien soutient les actions de promotion touristique menées par l'association des Iles Vanille au bénéfice des îles de l'océan Indien. Ces actions seront renforcées en 2021 pour relancer le secteur après la crise. Cette dernière a également révélé la nécessité de disposer d'outils de veille permanents, notamment statistiques, afin de réajuster les stratégies et redimensionner les actions en période de crise, mais également d'anticiper. La création d'un observatoire touristique à l'échelle de l'océan Indien pourrait ainsi être initiée en 2021. La démarche de création d'un label de tourisme durable constitue une autre action envisagée dans le cadre de la relance du secteur. Enfin, la croisière a connu une baisse d'activité exceptionnelle en 2020. Il est nécessaire d'anticiper une reprise de cette activité attendue pour 2022. A noter que le programme Interreg soutient une importante étude sur le développement de la croisière dans les îles de l'océan Indien, dont les préconisations pourront apporter des éléments d'aide à la décision sur l'accompagnement à la reprise de cette activité.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- Événementiel et culture

Après l'annulation du marché des musiques de l'océan Indien (IOMMA) en 2020, une édition d'envergure est envisagée pour 2021. Par ailleurs, l'appel à projets sur le patrimoine culturel dans l'océan Indien, lancé en 2020 dans le cadre du programme Interreg V océan Indien, permettra le soutien à de nouveaux projets contribuant à la connaissance et à la valorisation du patrimoine culturel de la zone. Ce patrimoine concerne également les sports et arts vivants, comme le Moring, qui fera l'objet d'un projet à l'échelle de l'océan Indien en 2021. Enfin, les projets déjà soutenus précédemment par le programme Interreg, comme l'iconothèque de l'océan Indien, feront l'objet d'actions de diffusion et de valorisation auprès de différents publics.

3.1.1.2 Les dispositifs améliorant les compétences, l'employabilité et l'emploi des réunionnais

La coopération régionale représente un vecteur important pour le renforcement des compétences et d'emplois pour les jeunes réunionnais. Ainsi, le programme Interreg soutient l'ouverture régionale de l'enseignement secondaire aux premières expériences professionnelles.

- L'ouverture régionale à travers la formation

Pour de nombreux réunionnais et jeunes des pays de la zone, les échanges scolaires constituent une première opportunité de découvertes des pays voisins et d'un patrimoine naturel et culturel commun. Porteurs de projets pédagogiques variés (histoire, géographie, langues, media…), les échanges entre établissements secondaires de la zone ont été interrompus en 2020. Ils pourraient reprendre à la rentrée de septembre 2021 selon l'évolution de la situation sanitaire.

L'ouverture régionale est aussi une priorité de l'Université de la Réunion, qui devrait démarrer en 2021 son projet d'échanges régionaux universitaires (Regional Exchange University Indian Ocean).

- L'ouverture régionale à travers le volontariat de solidarité internationale (VSI), mis en œuvre par l'association France Volontaires

Au début de l'année 2020, 42 jeunes réunionnais effectuaient une mission dans la zone dans le cadre d'un volontariat avec l'association France Volontaires. Pendant la crise sanitaire, les volontaires ont été majoritairement maintenus à leur poste dans leur pays d'affectation et ont poursuivi leurs activités en télétravail pendant le confinement. Certains d'entre eux sont revenus à La Réunion. Le recrutement et l'affectation de nouveaux volontaires n'a pas pu avoir lieu en 2020, entraînant une diminution du nombre de volontaires en poste dans la zone. Pour 2021, l'objectif est de retrouver le rythme de 50 jeunes volontaires en poste, dans des établissements publics et des associations des pays partenaires, dans des domaines du développement économique, de l'environnement, de la culture...

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3.2. LE PROGRAMME INTERREG OCÉAN INDIEN 2021-2027

En 2021, parallèlement au programme actuel qui suivra son cours, le prochain programme Interreg Océan Indien, qui couvrira la période 2021-2027 devrait être validé.
Dans le cadre de son élaboration nos partenaires locaux, nos états tiers et le grand public (via un questionnaire en ligne) ont été consultés. Les concertations menées ont confirmé le consensus sur les principaux enjeux : la transition écologique, la gestion des déchets, la souveraineté alimentaire mais aussi la résilience économique et sanitaire des territoires, dont la nécessité a été mise en évidence par l'épidémie de Covid19.

L'année 2021 devrait connaître les dernières programmations de projets dans le cadre du programme Interreg V 2014-2020 et la mise en place du programme Interreg VI 2021-2027 qui contribuera à la relance économique post Covid et à l'atténuation des impacts de la crise.

Les perspectives financières globales et l'enveloppe allouée au programme Interreg océan Indien 2021-2027 ne devraient être connues qu'au premier trimestre 2021, période également envisagée par la Commission pour l'adoption des règlements européens.

Les échanges avec la Commission devraient donc se dérouler au cours du premier semestre 2021, avec une adoption envisagée du programme Interreg océan Indien 2021-2027 au cours du second semestre 2021. En parallèle à ces échanges, les modalités de mise en œuvre du programme seront précisées, il s'agira notamment de :

- l'élaboration du Descriptif du Système de Gestion et de Contrôles (DSGC). Ce descriptif s'inscrira dans la continuité du DSGC de la période 2014-2020, il s'agira donc principalement d'actualiser les documents de ce DSGC. Toutefois, une nouvelle modalité pourrait être proposée avec la mise en place comme outil pour faciliter l'articulation de financements d'une subvention globale à l'AFD sur un périmètre précis et limité.
- la rédaction des fiches actions du programme. Dans un effort significatif de simplification, le programme Interreg 2021-2027 comptera un nombre limité de fiches actions (une quinzaine au lieu des 43 fiches actions existantes sur la période 2014-2020). Ces travaux seront également menés en concertation avec les acteurs locaux, au cours du premier semestre 2021.
- la rédaction des règlements intérieurs des comités de programmation, de suivi et autres comités de coordination pour le programme Interreg 2021-2027.

S'agissant du programme 2021-2027, la transmission d'une version V2 à la Commission Européenne est prévue en janvier 2021. Cette V2 comportera une présentation des enjeux et des défis de la coopération dans la zone, la justification du choix des objectifs stratégiques au regard de ce diagnostic, la description des priorités du programme (types d'actions et indicateurs) et la description de l'implication des partenaires dans la préparation et la mise en œuvre du futur programme.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

3.2.1. Un programme Interreg 2021-2027 recentré autour de quatre objectifs

	**Une Europe plus intelligente – priorité 1**
	**Une Europe plus verte et à zéro carbone – priorité 2**
	**Une Europe plus sociale – priorité 3**
	**Une meilleure gouvernance – priorité 4**

Les quatre priorités du programme permettront de répondre aux enjeux de relance économique suite à la crise liée à la pandémie, de sécurité sanitaire, de sécurité alimentaire (à travers la recherche, la formation et les échanges d'expertise) et de renforcer la gouvernance de la coopération dans la zone.

Priorité 1 : Soutenir la recherche collaborative et la coopération économique pour favoriser les solutions communes et la création de valeur au niveau régional.
Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 1 des règlements communautaires : « Une Europe plus intelligente » et concerne en particulier la recherche (santé, changement climatique, biodiversité...), l'innovation et le renforcement de la croissance économique.

La recherche restera toujours un volet important du programme Interreg, avec 33% des financements envisagés, bien qu'en baisse de 4,5 points par rapport au programme 2014-2020. Il s'agira principalement de soutenir les projets collaboratifs visant la recherche de solution à des défis communs : adaptation aux changements climatiques, veille et recherche sur les maladies émergentes, connaissance et préservation de la biodiversité, amélioration des productions agricoles et protection des cultures et des élevages…

Les actions en faveur du renforcement de échanges économiques et la création de valeur au niveau régional seront en augmentation (10,4% contre 7,8% sur le programme 2014-2020). En plus des actions collectives portées par les associations et chambres consulaires au bénéfice des entreprises, le dispositif de coopération entre PME sera activé. Les projets permettant de renforcer les échanges (échanges d'expertises entre les autorités portuaires par exemple) seront également soutenus.

Priorité 2 : Renforcer la résilience et le développement durable des territoires.
Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 2 des règlements communautaires : « Une Europe plus verte ». Elle concerne la prévention et la gestion des risques et les thématiques environnementales du programme (biodiversité, énergie, économie circulaire).

En matière de gestion des risques, il est prévu de cofinancer la construction du centre régional d'expertise, de formation et d'innovation dédié à la gestion des risques et aux changements climatiques dans l'océan Indien, porté par la PIROI (PIROI Center).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Cette infrastructure sera implantée dans la zone aéroportuaire Pierre Lagourgue de Sainte-Marie, et bénéficiera des conditions d'un bail à construction avec la Région en 2021. Le programme Interreg poursuivra son soutien aux actions de formations et d'accompagnement des sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge dans la zone en matière de gestion de risques naturels mais également sanitaires. La gestion des risques représentera 11,4% du montant du programme (11,1% en 2014-2020).

Les actions de coopération en faveur de la préservation de la biodiversité, du développement des énergies renouvelables, de solutions en matière d'économie circulaire resteront un volet important du programme Interreg, avec près de 10 % des financements (9,5 % en 2014-2020).

Priorité 3 : Renforcer les compétences, la culture et le tourisme, en faveur d'une ouverture des populations sur la zone. Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 3 des règlements communautaires : « Une Europe plus sociale ». Elle concerne la culture, le tourisme et les formations, comme vecteurs de développement économique et social.

Le soutien aux secteurs culturel et sportif sera renforcé sur le prochain programme grâce à l'ouverture du règlement FEDER sur ces priorités suite à la crise Covid et permettra de participer à l'affirmation de notre identité culturelle. Les actions pour la relance du secteur du tourisme menées par les Iles Vanille et les projets permettant la valorisation du patrimoine culturel et naturel pour le développement du tourisme seront également renforcés. La culture et le tourisme représenteront ainsi 11% des financements du programme (7,3% en 2014-2020).

Les formations et mobilités à destination des élèves, des étudiants et des professionnels resteront une priorité du programme Interreg. Fortement impactées par la crise sanitaires, ces actions ne pourront toutefois reprendre de manière optimale qu'après la fin de l'épidémie. Les prévisions tiennent compte de cette situation, avec 14,8% des montants envisagés (19% en 2014-2020).

Priorité 4 : Renforcer la gouvernance de coopération dans la zone. Cette priorité correspond à l'objectif spécifique à Interreg 1 prévu au règlement communautaire : « Une meilleure gouvernance de coopération». Elle comprend notamment la coordination entre programmes, l'élaboration de stratégies concertées et le renforcement des acteurs impliqués dans la gouvernance du programme.

Ce nouvel objectif proposé par le règlement Interreg constitue une opportunité pour une approche plus intégrée de la coopération dans la zone. Il s'agira ainsi de renforcer l'articulation des financements (notamment avec le programme de Mayotte et avec les instruments de coopération internationale de l'UE) et d'inscrire les projets dans des stratégies et feuilles de route concertées.
Les actions permettant la mise en relation entre les acteurs de la coopération, en vue de l'élaboration de projets (amorce à de futurs projets Interreg) seront intégrées dans cette priorité. Financé sur fonds propres de la Région depuis 2018, le dispositif d'amorce Interreg a permis de soutenir 22 projets dont 9 ont abouti à des projets Interreg sur le programme 2014-2020 et 8 devraient aboutir sur le programme 2021-2027. Ce dispositif est un levier important pour l'implication de nouveaux acteurs, notamment de petites associations, dans des projets Interreg.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

Afin de dynamiser la coopération, la Région pourrait mettre en place un fonds pour micro-projets, nouvelle modalité prévue par le règlement Interreg, permettant de soutenir les échanges entre acteurs de la société civile. Les modalités de mobilisation de ce fonds pour micro-projets seront expertisées au cours de l'année 2021.
Les antennes de Région auront un rôle privilégié dans la mise en œuvre de cette priorité, notamment pour l'accompagnement des projets, l'animation de la démarche et la formation des points focaux nationaux. Il est envisagé de financer de nouvelles antennes dans ce cadre (4 antennes dans les pays de la COI en début de programme et 2 antennes supplémentaires envisagées au cours du programme).

3.2.2. Des outils de coordination avec Mayotte, AFD et instruments de la politique d'aide extérieure de l'UE

- De nouvelles modalités de coordination avec le programme Interreg géré par Mayotte.

La liste définitive des pays participant au programme Interreg océan Indien sera établie par une décision d'exécution de la Commission Européenne, sur la base des orientations transmises par les autorités françaises.

Les échanges menés en octobre entre la Région Réunion, le Ministère des Outre-mer et le Conseil Départemental de Mayotte ont conduit à la validation des périmètres suivants, qui seront proposés à la Commission Européenne :

- Programme Interreg océan Indien géré par la Région Réunion : Réunion, Mayotte, Maurice, Comores, Seychelles, Madagascar, Mozambique, Tanzanie, Kenya, Afrique du Sud, Sri Lanka, Maldives, Inde, Australie et TAAF.
- Programme Interreg Canal du Mozambique, géré par le Conseil Départemental de Mayotte : Mayotte, Réunion, Madagascar, Comores, Tanzanie, Mozambique et Seychelles.

Les porteurs de La Réunion auront donc accès aux deux programmes Interreg de l'océan Indien :
- le programme Interreg océan Indien pour les projets de coopération avec les pays du grand océan Indien, ayant des retombées pour la Réunion,
- le programme Interreg Canal du Mozambique, pour des projets de coopération avec les pays de ce périmètre, ayant des retombées pour Mayotte. Ainsi, les postes de VSI à destination des jeunes mahorais, mis en œuvre par l'antenne de France Volontaires basée à la Réunion, bénéficieront de ce programme.

Pour assurer la bonne coordination de ces programmes, le Département de Mayotte restera membre du Comité de suivi du programme Interreg océan Indien et la Région Réunion intégrera en tant que membre le Comité de suivi du programme Interreg Canal du Mozambique.

Une instance de coordination entre les deux programmes devra également être prévue dans le cadre de la priorité 4 « Renforcer la gouvernance de coopération dans la zone ». Une première réunion de cette instance aura lieu en 2021, après l'adoption des programmes par la Commission.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- Le renouvellement du partenariat avec l'AFD.
L'accord cadre de partenariat entre La Région et l'AFD signé en 2017 prendra fin en octobre 2021. Ce partenariat encourage la complémentarité entre les financements de l'AFD et le programme Interreg et se matérialise par de nombreux projets cofinancés : dans le secteur économique (actions en faveur de Cap Business océan Indien), la gestion des risques (actions de la PIROI), la santé (formations assurées par le CHU)...

En 2021, un nouvel accord sera proposé, avec la Délégation Régionale océan Indien de l'AFD, installée à la Réunion depuis 2018. Il visera la complémentarité des financements avec le programme Interreg 2021-2027, notamment dans le cadre de l'articulation avec les instruments de coopération internationale de l'UE.

- Le renforcement de l'articulation des financements FEDER et instruments de coopération internationale de l'UE.
L'évolution en faveur d'une meilleure articulation des financements relevant de la politique de cohésion de l'UE (FEDER Interreg) et de sa politique de coopération internationale (NDICI) constitue une opportunité de coopération renforcée entre les RUP et leurs pays voisins.
Plusieurs modalités de gestion sont proposées dans le projet de règlement Interreg pour combiner ces financements: gestion partagée (confiée à un État membre), gestion indirecte (confiée à des États partenaires, organisations internationales, agences de développement ou autorités de gestion) ou un mixte des deux.
A ce stade, la modalité de gestion mixte (gestion partagée pour le FEDER Interreg et gestion indirecte pour les fonds NDICI) est privilégiée, pour des secteurs d'intérêt prioritaire suite à la crise sanitaire, notamment la sécurité sanitaire et alimentaire. Une amélioration de ce statut quo pourrait reposer sur l'intervention de l'AFD, à la fois comme organisme intermédiaire avec une subvention globale dans le cadre du programme Interreg et comme organisme gestionnaire des fonds NDICI dans le cadre de la gestion indirecte.

Cette modalité de gestion serait proposée à la Commission en début d'année 2021, après validation par l'État membre France. Sous réserve de validation par la Commission, les échanges avec l'AFD se poursuivront en 2021 pour l'élaboration de la convention de subvention globale et l'inscription de cette modalité dans le DSGC du programme Interreg.

La Région poursuivra également sa politique volontariste de signature de conventions-cadre Interreg avec les pays de la zone. Ces conventions vont au-delà des accords sur les programme exigés par la Commission Européenne. Elles permettent de définir les priorités communes dans le cadre des financements Interreg et de préciser les modalités de mise en œuvre et de suivi de ces financements dans le pays partenaire.

Ainsi le Comité de Suivi (instance de gouvernance du plus haut niveau du programme Interreg) de l'année 2021 devrait intervenir après l'adoption du programme 2021-2027 et pourrait donc porter sur la clôture du programme actuel mais également sur le démarrage du nouveau programme.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

L'INTERNATIONALISATION COMME LEVIER DE CROISSANCE ET DE CRÉATION D'EMPLOIS

Le dernier bilan (2019) du commerce extérieur de La Réunion confirmait la tendance des 5 dernière années à l'amélioration de la majorité des indicateurs de l'ouverture de son économie sur l'extérieur, cela malgré les impacts de la crise des Gilets Jaunes. L'année 2020, marquée par la crise COVID-19, a durement impacté les échanges internationaux, n'épargnant pas La Réunion. La crise engendrée par la pandémie a agi comme un révélateur de la nécessité pour le territoire de s'internationaliser et de s'intégrer dans son environnement régional en rendant plus flagrants les freins bien connus que sont le manque de connectivité avec les marchés porteurs et la compétitivité de l'offre réunionnaise.

En 2021, le volet export/internationalisation des entreprises devra faire la preuve de sa capacité de résilience en tirant pleinement parti des plans de relance d'une part mais surtout du renouvellement stratégique qui s'inscrira dans les nouveaux documents de programmation et de contractualisation de niveaux européens (POE 21-27), national (Contrat de convergence État/Région) et local (Contrats de filières et SRDEII).

1. CONDUIRE L'ÉCOSYSTÈME DE L'INTERNATIONAL VERS UN RENOUVELLEMENT STRATÉGIQUE

De manière à disposer d'une stratégie d'internationalisation en matière d'exportation et d'attractivité partagée comme l'a été le PRIE 15-20, la collectivité régionale s'est portée candidate pour être région pilote de l'étude France – EC/DG REFORM – OCDE « Stratégies régionales d'internationalisation pour les exports et l'attractivité dans le nouvel environnement global ». Ce projet engagé en septembre 2020 pour une durée d'un an s'attachera, grâce à l'accompagnement expert de l'OCDE à dresser un plan d'actions assorti d'indicateurs de suivi dans le contexte bouleversé par la crise de COVID-19.

Seront questionnés les différents pans de l'internationalisation et de l'attractivité de La Réunion :

- depuis la gouvernance, dont la rationalisation et la clarification engagées avec le partenariat « Maison de L'export » devront aboutir par un effort de simplification à des solutions efficientes et opérationnelles,

- en passant par l'identification des secteurs et des marchés prioritaires dont les contrats de filières en cours de discussion constitueront la base de travail,

- et la mise en œuvre d'outils d'accompagnement que sont les structures logistiques, les outils marketing, les instruments financiers (fonds de mutualisation pour l'export de fruits, fonds d'investissement à l'export, guichet unique des aides à l'export) identifiés dans les comités de filières du SRDEII.

Pendant que se dessinera le nouveau positionnement stratégique de La Réunion à l'international, le plan de relance post COVID-19 sera mis en œuvre.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

2. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE RÉUNIONNAISE EXPORTABLE

La crise du Covid19 a fortement impacté l'activité économique, et notamment son volet export. Les entreprises ayant des activités à l'international ont du repenser leurs plans d'actions afin de s'adapter d'une part au confinement, puis à ses conséquences par la suite à la reprise des activités. Les liaisons aériennes et maritimes ont été fermées ou fortement réduites, ainsi que les capacités et délais pour le fret. Les salons internationaux, prisés par les entrepreneurs locaux, ont été dans l'ensemble annulés ou reportés à 2021. Pour pallier à ces retombées négatives de la crise pour l'export, la collectivité régionale renforcera ses moyens d'actions en 2021 sur la base des dispositifs prisés par les entreprises réunionnaises.

2.1. LES SUBVENTIONS DIRECTES POUR L'EXPORT

Le dispositif Prim'Export, mis en place fin 2019, a su répondre aux besoins exprimés par les entrepreneurs dans leurs volontés de projection vers les marchés européens et internationaux. Malgré la crise, six entreprises ont pu bénéficier de cette aide en 2020 pour soutenir leurs missions commerciales individuelles vers l'extérieur. Adossé au plan de relance régional et complémentaire au Chèque Export opéré par Business France, son montant sera réévalué jusqu'à 5 000 euros pour tout dossier éligible, contre 1 000 euros actuellement.

L'aide au recrutement de V.I.E est une subvention mise en place pour toute entreprise de la Réunion souhaitant développer un nouveau marché grâce à une mission effectuée par un jeune volontaire. L'éligibilité des entreprises demandeuses fait l'objet d'un échange avec Business France, qui dispose également d'une enveloppe de soutien grâce au Ministère des Outre-mers. En 2020, deux entreprises ont bénéficié de l'aide régionale, et 19 V.I.E au total sont en mission à l'étranger pour des sociétés réunionnaises. En réponse à la crise et aux nécessités pour les entreprises de trouver plus que jamais des relais de croissance à l'étranger, la subvention a réévaluée à la hausse pour 2021 dans le cadre des mesures COVID, à hauteur de 80 % de son coût, et ce sans plafond.

Par ailleurs, la Région souhaite maintenir son soutien à la filière export de fruits tropicaux dont les résultats s'améliorent d'année en année. En 2021 sera ainsi créé un fonds de mutualisation après notification du dispositif à la Commission Européenne. Les organisations de producteurs ainsi que l'interprofession bénéficieront ainsi d'une subvention pour soutenir l'écoulement de la production vers les marchés européens. Par ailleurs et afin de diversifier les marchés, un accompagnement de la filière agroalimentaire sera mis en place pour prospecter des nouveaux marchés au sein des Émirats Arabes Unis.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

2.2. LES RÉSEAUX D'ACCOMPAGNEMENT

2.2.1. Aides aux organismes et partenariats

La Région Réunion soutient différents réseaux d'accompagnements privés des entreprises dans leurs volontés de s'inscrire à l'export grâce à la Maison de l'export, guichet partenarial des acteurs de l'international à La Réunion. Trois d'entre eux sont particulièrement soutenus à différents stades :

- Sous l'impulsion de la collectivité, la Team France Export (TFE) La Réunion a connu ses premiers mois d'activité, hébergée à titre gracieux au sein de la Maison de l'Export. Composés d'agents de Business France et de la CCI (2,5 ETP), 121 entreprises ont ainsi été approchées dans l'optique d'une projection à l'export, et dix d'entre elles ont pu ainsi concrétiser des missions. En 2021, une montée en puissance des qualifications et projections est attendue, avec notamment l'application des mesures du Plan de Relance Export national ainsi qu'une implication renforcée de la collectivité régionale dans l'approche et la qualification des entreprises réunionnaises.

- Le Club Export Réunion, association privée et partenaire de la TFE, bénéficie également du soutien de la Région pour la mise en œuvre de son plan d'action annuel, à la fois sur fonds européens et sur fonds propres d'un montant total de 963 525,50 € pour 2020. Axant ses missions sur l'information des entreprises et leurs accompagnements collectifs spécifiquement dans la zone Océan Indien, l'organisme continuera à bénéficier du soutien sur fonds propres de la collectivité à hauteur des dépenses éligibles présentées et du plafond d'aides aux organismes extérieurs (103 000 euros en 2020).

- Avec l'association des Îles Vanille, coordonnatrice du développement de la croisière dans la zone du sud ouest de l'océan Indien, la Maison de l'Export relancera le positionnement de l'offre d'avitaillement des navires.

3. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET DE LA PROMOTION DE L'OFFRE RÉUNIONNAISE

3.1. LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL

La Réunion est confrontée, comme beaucoup d'autres, à des changements importants de son environnement. Le renforcement de l'attractivité économique constitue une réponse efficace à l'élévation du niveau de concurrence dans son environnement régional et international, et aux enjeux économiques, environnementaux, sociaux et financiers auxquels notre territoire est confronté.
Les crises successives à l'échelle locale, nationale et internationale ont impacté l'image et l'activité économique réunionnaise, aussi bien sur son marché intérieur qu'au niveau de son activité à l'export :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0028-DE

- crise économique des Gilets Jaunes : fragilisation de l'économie réunionnaise ayant conduit à une nécessaire réappropriation des valeurs et de l'identité réunionnaise au travers notamment, d'un ancrage territorial fort ;
- crise sanitaire et économique due à l'épidémie de COVID-19, qui a conduit à une forte baisse de l'activité économique mondiale, à laquelle n'a pas échappé La Réunion, même si celle-ci , au travers de ses entreprises a montré sa capacité d'adaptation.

Face à la concurrence exacerbée par la nécessité d'une relance rapide de son économie, il conviendra de travailler à la mise en œuvre d'actions territoriales visant à renforcer notre attractivité. Faire de ses différences un atout, identifier les externalités positives et négatives et construire une identité forte autour d'un patrimoine réunionnais qui touche à la fois l'économie, le tourisme, la culture etc.

A l'instar de ce qui avait été programmé en 2020, la crise COVID-19 a ralenti le lancement de l'étude stratégique. Approuvé fin 2020 par La Région Réunion, qui porte l'ambition de devenir la vitrine économique de la France et de l'Europe dans l'océan Indien, elle s'appuiera en 2021 sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour :
- améliorer la compétitivité de l'économie réunionnaise en agissant sur son attractivité et sur la valeur perçue de son savoir-faire et de ses produits notamment pour la pêche, les productions maraîchères, fruitières ou animales ;
- harmoniser la communication autour de la promotion économique de La Réunion vers l'extérieur pour tous les secteurs concernés.

L'année 2021 sera celle de la déclinaison du plan d'actions dans le cadre du plan de relance régional issu de la réflexion stratégie posée et validée au 1er semestre. Il prendra la forme :
- d'outils de promotions du territoire par filière et par marchés (kit export, bannière commune, charte de communication..) permettant la participation physique ou virtuelle (dans ce contexte) à des salons, webinaires et prospections mobilisables par le tissu économique;
- d'organisation d'éductours pour une valorisation du savoir-faire de La Réunion sur place, réduisant ainsi les coûts liés à l'insularité de l'île.
- d'actions de communication et de sensibilisation pour une appropriation totale de la démarche à la fois par les entreprises mais également la population locale, dont le rôle d'ambassadeur du territoire est aujourd'hui plus que nécessaire à l'image de La Réunion.

Il s'agira finalement, de préserver le tissu économique local tout en garantissant son attractivité. Cela s'articulera autour d'un soutien des filières stratégiques et le recensement de l'offre produit/marchés exportables. A ce titre, une attention particulière pourra être portée sur les territoires d'industrie, mais aussi sur l'agroalimentaire, le bâti tropical et le numérique, dont les contrats de filière auront été signés en 2021 et dont les fiches REACT-UE assureront la prise en compte.

3.2. LA CRÉATION D'UNE TEAM FRANCE INVEST – LA RÉUNION

A l'instar de l'export avec la Team France Export – La Réunion, l'invest bénéficiera de son guichet unique sur le territoire. La collectivité régionale s'impliquera dans cette structuration dont le cadre d'intervention fera l'objet d'une convention entre La Région et Business France.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

DELIBERATION N°DAP2020_0029

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de membres absents : 9

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
FOUASSIN STÉPHANE
GUEZELLO ALIN
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
GAUTHIER JACK

Représenté(s) :
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
COUAPEL-SAURET FABIENNE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
HOARAU DENISE
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
BEDIER JOE
TECHER PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
VALY BACHIL
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
NABENESA KARINE

RAPPORT /DGS / N°109277
EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES : POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET COMMUNICATION DES SYNTHÈSES DES RAPPORTS DÉFINITIFS RÉALISÉS PAR LA COUR DES COMPTES EN 2019-2020

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 novembre 2020
Délibération N°DAP2020_0029
Rapport /DGS / N°109277

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES : POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET COMMUNICATION DES SYNTHÈSES DES RAPPORTS DÉFINITIFS RÉALISÉS PAR LA COUR DES COMPTES EN 2019-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 110,

Vu l'arrêté ministériel du 10 novembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales et groupements admis à intégrer le dispositif d'expérimentation de certification de leurs comptes,

Vu la délibération DCP 2017_0039 de la Commission Permanente du 21 février 2017 relative à l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales : approbation de la convention d'accompagnement entre la Cour des Comptes et la Région Réunion,

Vu la convention en date du 17 mars 2017 entre la Cour des Comptes et la Région Réunion,

Vu le budget de l'exercice 2020,

Vu le rapport n° DGS / 109277 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 19 novembre 2020,

Considérant,

- que l'article 110 de la loi NOTRe a prévu l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- que la Région Réunion s'est portée candidate à cette expérimentation de façon volontariste et a déposé son dossier de candidature auprès du ministre chargé des collectivités territoriales en août 2016,
- que la candidature de la Région Région a été retenue par arrêté ministériel en date du 10 novembre 2016 après avis du Premier Président de la Cour des Comptes,
- que la convention en date du 17 mars 2017 prévoit la réalisation d'examens ciblés sur des cycles comptables évalués à risque dans le cadre du Diagnostic Global d'Entrée,
- que cette convention prévoit la communication de la synthèse de chacun des rapports définitifs des examens ciblés réalisés aux membres de l'organe délibérant de la Collectivité,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

Décide, à l'unanimité,

- de donner acte au Président du Conseil Régional de l'avancement des travaux relatifs à l'expérimentation de la certification des comptes et de la communication des synthèses ci-jointes de chacun des rapports définitifs des examens ciblés réalisés aux membres de l'organe délibérant de la Collectivité ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Signé électroniquement par : Didier ROBERT
Date de signature : 30/11/2020
Qualité : PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

ANNEXE 1

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

Annexe n° 1. Synthèse à remettre par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante

À l'issue du diagnostic global d'entrée, les audits ciblés, menés sur la période 2018-2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRé.

L'audit ciblé sur les engagements hors bilan a permis d'approfondir la connaissance du dispositif de contrôle interne comptable et financier existant, d'examiner l'application des normes comptables en vigueur, d'étudier les adaptations liées aux évolutions du cadre normatif ainsi que d'examiner le recueil des informations nécessaires à la présentation des états financiers futurs[11].

Ces travaux visent à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, dans tous les aspects significatifs ayant trait au cycle examiné. Ils n'ont pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes.

La revue du processus et les vérifications, réalisées par sondage sur les comptes, a permis de constater que le niveau global de risque sur ce cycle était modéré et font ressortir les constats ci-après.

Le déploiement du contrôle interne comptable et financier

Depuis le diagnostic global d'entrée, la région de la Réunion n'a pas mis en œuvre de procédure formalisée de recensement de ses engagements hors bilan.

Les annexes au compte administratif sont produites par le service du budget de la direction des affaires financières mais le suivi de la plupart des dispositifs ou contrats susceptibles de constituer des engagements demeure décentralisé, au niveau de chaque direction opérationnelle.

La région n'a aucune assurance que l'information financière remonte, de façon certaine, dans le cadre de la production des annexes au compte administratif.

La gestion budgétaire en autorisations de paiement et en autorisations d'engagement constitue un levier qui, une fois la fiabilisation du stock d'engagements juridiques effectuée, permettra à la région de chiffrer ses engagements découlant de marchés, d'opérations sous mandat et de subventions.

Il est encore difficile, pour la région, de procéder à l'évaluation de ses engagements hors bilan et des risques associés.

Le contrôle interne est à développer en matière d'engagements hors bilan. Pour ce faire, il est recommandé à la région de s'assurer de la rationalisation des différentes structures intervenant en matière d'audit et de contrôle internes, notamment du rattachement direct de

[11] Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers sont constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

l'Inspection générale à l'ordonnateur, afin de permettre à cette dernière d'exercer, en toute indépendance, ses missions d'audit des services et des entités liées à la région. Il est également préconisé que le dispositif de contrôle des entités liées à la région repose sur des critères financiers objectifs, arrêtés par la région, et dont la dégradation aurait une incidence sur les comptes de la collectivité.

Les états financiers

Les tests menés sur les informations relatives aux garanties d'emprunt permettent de conclure à la fiabilité des données retenues par la région.

S'agissant, en revanche, des autres engagements hors bilan, les annexes dédiées ne permettent pas d'en cerner l'étendue. De plus, les annexes relatives aux autorisations de paiement et d'engagement ne sont pas construites de façon à permettre l'identification des engagements hors bilan.

Enfin, de nombreux engagements susceptibles de répondre à la définition posée par les normes applicables au secteur public local ont été identifiés: baux, soldes de subventions, engagements liés à des délégations de service public, etc. Leur existence a été confirmée par les tests conduits au cours de la mission d'évaluation.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

ANNEXE 2

LES CHARGES D'INTERVENTION

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

Annexe n° 1. Synthèse à remettre par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante

À l'issue du diagnostic global d'entrée, les audits ciblés, menés sur la période 2018-2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRé.

L'audit ciblé sur les charges d'intervention a permis d'approfondir la connaissance du dispositif de contrôle interne comptable et financier existant, d'examiner l'application des normes comptables en vigueur, d'étudier les adaptations liées aux évolutions du cadre normatif ainsi que d'examiner le recueil des informations nécessaires à la présentation des états financiers futurs[22].

Ces travaux visent à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, dans tous les aspects significatifs ayant trait au cycle examiné. Ils n'ont pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes.

La revue du processus et les vérifications, réalisées par sondage sur les comptes, a permis de constater que le niveau global de risque sur ce cycle était modéré et font ressortir les constats ci-après.

Le déploiement du contrôle interne comptable et financier

Les progrès réalisés par la région dans la structuration et le déploiement de son dispositif de contrôle interne comptable et financier contribuent à améliorer le suivi du cycle des charges d'intervention.

Il est, toutefois, indispensable que la région s'assure de la rationalisation des différentes structures intervenant en matière d'audit et de contrôle internes, notamment dans le cadre du suivi des satellites et autres entités liées à la région.

La région a l'expérience de la gestion des subventions allouées sur fonds européens, lesquelles font l'objet de contrôles approfondis et maîtrisés. Ces contrôles, efficaces, diminuent les risques sur le cycle. Cependant, que les charges d'intervention soient versées sur fonds européens ou non, il est fréquent que le solde de la subvention soit versé postérieurement à la clôture de l'exercice. Or, la région n'en tire pas encore les conséquences en termes d'engagements à mentionner en annexe de ses états financiers ou de charges à rattacher à l'exercice.

En ce qui concerne, plus spécifiquement, les crédits du fonds européen de développement régional (FEDER) qui sont, certes, délégués à la région en sa qualité d'autorité de gestion, tout en demeurant propriété de l'Union européenne jusqu'au versement aux bénéficiaires, se pose, avec une acuité particulière, la question de leur enregistrement en comptes de tiers plutôt qu'au compte de résultat.

---

[22] Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers sont constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

L'analyse des systèmes d'information

Les dispositifs relevant des charges d'intervention sont gérés au moyen de l'application *Mafate* qui est en cours de remplacement. *Mafate* est interfacé avec Astre GF. Il est prévu que le logiciel qui remplacera *Mafate* à terme soit compatible avec la démarche de développement du contrôle interne de la région.

Si les solutions logicielles à venir, retenues par la collectivité, constituent un levier d'amélioration du processus de gestion des subventions et des aides individuelles, il est important qu'elles puissent permettre la réalisation de requêtes et de contrôles automatisés sur les dispositifs d'intervention.

Les normes comptables applicables

Au regard des normes comptables applicables et de l'évolution du cadre normatif, le recensement et l'évaluation des engagements hors bilan de la région constituent un enjeu important, de même que le rattachement des charges au bon exercice, notamment dans le cadre de conventions de subventions pluriannuelles.

Ceci suppose une analyse adéquate du fait générateur pour chaque type de charges d'intervention, afin que les comptes de la région donnent une image fidèle de sa situation financière non seulement après le versement du solde de la subvention, mais à la lumière des engagements donnés.

Les états financiers

Le projet de norme n° 1 du recueil des normes comptables applicables au secteur public local se donne, pour objectif, de commenter les charges d'intervention, dont les subventions accordées et les aides ou prestations à caractère social qui constituent une part spécifique de l'action publique locale.

Au regard de la maquette prévue par l'instruction M71 et des informations requises par le projet de norme n° 1, il est important que la région soit en mesure de distinguer les aides attribuées des aides effectivement versées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

ANNEXE 3

LES DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

Annexe n° 1. Synthèse à remettre par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante

À l'issue du diagnostic global d'entrée, les audits ciblés, menés sur la période 2018-2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRé.

L'audit ciblé sur les débiteurs et créditeurs divers a permis d'approfondir la connaissance du dispositif de contrôle interne comptable et financier existant, d'examiner l'application des normes comptables en vigueur, d'étudier les adaptations liées aux évolutions du cadre normatif ainsi que d'examiner le recueil des informations nécessaires à la présentation des états financiers futurs[13].

Ces travaux visent à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, dans tous les aspects significatifs ayant trait au cycle examiné. Ils n'ont pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes.

La revue du processus et les vérifications, réalisées par sondage sur les comptes, a permis de constater que le niveau global de risque sur ce cycle était modéré et font ressortir les constats ci-après.

Le cycle des « débiteurs et créditeurs divers » rassemble les opérations sur « comptabilité distincte rattachée », les « débiteurs et créditeurs divers », les « comptes transitoires ou d'attente », les « comptes de régularisation » et les « provisions pour dépréciation des comptes de tiers ». Ces comptes font partie des comptes de la classe 4 « comptes de tiers », dont le suivi incombe prioritairement au comptable public. Son suivi, par l'ordonnateur, n'est donc pas comparable à celui qui est fait des autres cycles.

Le déploiement du contrôle interne comptable et financier

Le cycle des « débiteurs et créditeurs divers » rassemble les opérations sur « comptabilité distincte rattachée », les « débiteurs et créditeurs divers », les « comptes transitoires ou d'attente », les « comptes de régularisation » et les « provisions pour dépréciation des comptes de tiers ». Ces comptes font partie des comptes de la classe 4 « comptes de tiers », dont le suivi incombe prioritairement au comptable public. Son suivi, par l'ordonnateur, n'est donc pas comparable à celui qui est fait des autres cycles.

A cet égard, la régularisation des opérations sous mandat anciennes et non soldées constitue un enjeu pour la région.

Les comptes transitoires ou d'attente sont apurés de façon satisfaisante. Si la région n'a pas formalisé et arrêté une méthode d'évaluation et de comptabilisation d'une provision pour dépréciation des créances anciennes, il n'en demeure pas moins que le recouvrement est satisfaisant, les admissions en non-valeur et les annulations de titres régulières. La méthode de

[13] Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers sont constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

dépréciation des débiteurs divers devrait toutefois être revue au regard des taux effectifs de non-recouvrement.

L'analyse des systèmes d'information

Les comptes de tiers, dont font partie les comptes de débiteurs et créditeurs divers, sont suivis exclusivement par le comptable public, dans Hélios. Aucune application « métier » ne leur est consacrée et il n'y a pas d'interface avec Hélios.

Le logiciel financier de l'ordonnateur n'étant pas conçu pour permettre le suivi des comptes de tiers et n'étant pas interfacé avec Hélios sur cet aspect, il est recommandé à la région d'instaurer une transmission régulière des restes à recouvrer et des restes à payer, aux directions opérationnelles, de façon à permettre à ces dernières d'approfondir leur connaissance des processus de gestion, que ce soit dans la phase de paiement ou de recouvrement.

Les normes comptables applicables

Le défaut de lisibilité, dû aux libellés peu explicites des avis de règlement et des virements internes, est susceptible de porter atteinte à la fiabilité des comptes d'imputation provisoire ou d'attente. Toutefois, les comptes provisoires ou d'attente ne sont pas intrinsèquement des comptes à risque.

Une analyse doit être portée par la région sur certains comptes de débiteurs divers, qui peuvent faire l'objet de dépréciations et d'admissions en non-valeur.

Les états financiers

Le détail des comptes débiteurs et créditeurs divers est donné dans le compte de gestion à travers quatre états : l'état de développement des soldes, l'état des restes à payer, l'état des restes à recouvrer et le livre auxiliaire des comptes de tiers et financiers.

Seules les opérations sous mandat figurent au compte administratif en raison de leur particularité, puisque ce sont des comptes de tiers dits budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

ANNEXE 4

LA MAÎTRISE DES RISQUES, LE CONTRÔLE INTERNE ET LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

Annexe n° 1. Synthèse à remettre par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante

À l'issue du diagnostic global d'entrée, les examens ciblés, menés sur la période 2018-2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRé.

L'examen du thème relatif à la maîtrise des risques, au déploiement du contrôle interne et au suivi des recommandations permet de suivre les avancées de la région de la Réunion dans sa démarche de maîtrise des risques, susceptibles d'avoir une incidence significative sur la fiabilité de ses comptes[12] lors de leur revue par un certificateur et de rendre compte des progrès accomplis dans le déploiement du dispositif de contrôle interne, en particulier par la mise en œuvre des recommandations issues du diagnostic global d'entrée.

Les actions menées par la collectivité ont vocation à alimenter le dossier dédié à la maîtrise des risques et au contrôle interne comptable et financier, qui est un document nécessaire à la prise de connaissance par un certificateur du dispositif en vigueur au sein de l'entité.

Cet examen thématique vise à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, dans tous les aspects significatifs des informations contenues dans les états financiers. Il n'a pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes. Les travaux menés, conduisent à mettre en évidence les constats ci-après, assortis de trois recommandations.

La gouvernance du projet n'a pas évolué depuis le diagnostic global d'entrée, avec la constitution d'un comité de pilotage chargé du suivi de l'expérimentation. Aucune instance pérenne relative à la maîtrise des risques, associant les élus régionaux, n'a été mise en place.

Depuis le début de sa participation à l'expérimentation, la région de la Réunion a engagé des premières actions pertinentes mais non encore suffisantes visant au développement de la maîtrise des risques et du contrôle interne. La mise en œuvre des recommandations émises lors du diagnostic global d'entrée et des examens ciblés devrait permettre aux professionnels du chiffre qui interviendront à compter du 2ème semestre 2020, de disposer des éléments d'assurance nécessaires lors de la certification des comptes.

Par ailleurs, le suivi des recommandations fait apparaître les constats suivants.

Le déploiement du contrôle interne comptable et financier

Parmi les quatorze recommandations du diagnostic global d'entrée, trois portent sur des thématiques relatives au renforcement du contrôle interne comptable et financier.

---

[12] Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers seront constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0029-DE

Celle de portée générale relative au développement du contrôle interne comptable et financier, fait l'objet d'une mise en œuvre en cours. La région a développé une démarche structurée de déploiement d'une carte des processus et des risques. Malgré les efforts entrepris, beaucoup de procédures demeurent toutefois à écrire et à mettre en œuvre.

La mise en œuvre de la recommandation relative à la formalisation du contrôle interne du processus de paie reste incomplète, même si elle a fait l'objet d'une avancée récente. Outre la formalisation de la procédure globale de préparation de la paye, quatre procédures ont été rédigées pour répondre aux principaux risques identifiés. Il reste à la région à mentionner les contrôles associés et à les diffuser à ses agents, avant d'en vérifier les résultats.

La recommandation dédiée au contrôle sur place des régies n'a pas été mise en œuvre, la région jugeant l'enjeu financier trop faible pour y déployer des actions supplémentaires.

Enfin, un plan d'action décliné par recommandation existe mais ne présente pas d'actions concrètes ou d'échéances précises pour chacune des recommandations du diagnostic global d'entrée.

L'analyse des systèmes d'information

Parmi les quatorze recommandations du diagnostic global d'entrée, une porte sur une thématique relative à la maîtrise des systèmes d'information.

Cette recommandation visant la sécurité des accès et le périmètre des habilitations est en cours de mise en œuvre. Des tests ont eu lieu au cours de l'année 2019 pour sécuriser les habilitations de l'application comptable, de l'application de gestion des ressources humaines et des serveurs. Il convient par la suite d'étendre cette démarche aux autres applications majeures de la région.

Les normes comptables applicables et les états financiers

Parmi les quatorze recommandations du diagnostic global d'entrée, dix portent sur des thématiques relatives aux normes comptables applicables et aux états financiers.

Sept ont fait l'objet d'une mise en œuvre partielle, une est en cours, deux n'ont donné lieu à aucun commencement d'exécution.

Les recommandations d'exécution incomplète concernent les régularisations et la justification de l'actif immobilisé, des opérations pour compte de tiers, la comptabilisation des provisions pour risques et charges et les rattachements de charges et de produits. Bien que les travaux à mettre en œuvre demeurent substantiels, la région a toutefois mis en place une organisation à même d'apurer progressivement les comptes d'immobilisations en cours. Des analyses sont menées à l'aide d'un prestataire externe afin d'évaluer les rattachements à comptabiliser, sans que les écritures correctives aient encore été enregistrées.

Enfin, le recensement des engagements hors bilan et l'évaluation de la provision pour dépréciation des créances anciennes en fonction des taux réels de non recouvrement n'ont pas donné lieu à des actions documentées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

DELIBERATION N°DAP2020_0030

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de membres absents : 9

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
FOUASSIN STÉPHANE
GUEZELLO ALIN
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
GAUTHIER JACK

Représenté(s) :
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
COUAPEL-SAURET FABIENNE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
HOARAU DENISE
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
BEDIER JOE
TECHER PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
VALY BACHIL
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
NABENESA KARINE

RAPPORT /DAF / N°109290
PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 novembre 2020
Délibération N°DAP2020_0030
Rapport /DAF / N°109290

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2020,

Vu le rapport n° DAF / 109290 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 19 novembre 2020,

Considérant,

- que le projet de Décision Modificative n°3 au budget 2020 et qui concerne le budget principal, propose des inscriptions nouvelles en mouvements réels comme suit :

	dépenses		recettes
	AP/AE	CP	
investissement	12 184 000,00	-1 300 000,00	8 508 580,00
fonctionnement	29 497 025,36	25 176 891,00	15 368 311,00
total	**41 681 025,36**	**23 876 891,00**	**23 876 891,00**

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'adopter le projet de Décision Modificative n°3 pour l'exercice 2020 tel que présenté à savoir pour :
- **<u>Le Budget Principal</u>**

- d'arrêter la répartition des crédits comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Budget principal

Chapitre	Libéllé	dépenses		recettes
		AP/AE	CP	
900	services generaux	300 000,00	60 000,00	
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-2 866 380,00	2 200 000,00	
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-5 554 890,00	0,00	
904	sante et action sociale (hors rsa)	0,00	-2 200 000,00	
905	amenagement des territoires et habitat	11 241 083,00	2 606 640,00	4 700 000,00
906	action economique	-2 920 000,00	-3 500 000,00	6 000 000,00
907	environnement	-1 199 813,00	-406 640,00	
908	transports	13 184 000,00	-60 000,00	29 200 000,00
921	taxes non affectees			0,00
922	dotations et participations			-10 778 000,00
923	dettes et autres operations financieres			-20 613 420,00
925	operations patrimoniales		121 265 100,00	121 265 100,00
926	transferts entre les sections		1 040 000,00	8 374 730,00
951	virement de la section de fonctionnement (recettes)			-17 143 310,00
954	produit des cessions d'immobilisations (recettes)			0,00
balance section d'investissement		**12 184 000,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**
002	resultat de fonctionnement reporte			0,00
930	services generaux	1 523 000,00	184 000,00	2 000 000,00
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	26 662 000,00	11 692 891,00	
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	20 000,00	850 000,00	
934	sante et action sociale(hors apa et rsa/regul. rmi)	0,00	0,00	
935	amenagement des territoires et habitat	20 000,00	-40 000,00	
936	action economique	952 025,36	1 620 000,00	
937	environnement	0,00	0,00	
938	transports	320 000,00	10 170 000,00	
940	impositions directes			3 200 000,00
941	autres impots et taxes			9 808 311,00
942	dotations et participations			0,00
943	operations financieres		700 000,00	
944	frais de fonctionnement des groupes d'elus	0,00	0,00	
945	provisions et autres operations mixtes			360 000,00
946	transferts entre les sections		8 374 730,00	1 040 000,00
953	virement a la section d'investissement (depenses)		-17 143 310,00	
balance section de fonctionnement		**29 497 025,36**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**
balance générale		**41 681 025,36**	**137 413 411,00**	**137 413 411,00**

d'autoriser :

- les inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes pour un montant équilibré de **121 005 100,00 €** en investissement et **16 408 311,00 €** en fonctionnement ;

- l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de **12 184 000,00 €** en investissement et **29 497 023,36 €** en fonctionnement ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

- **Le Budget Annexe Energie**

- d'arrêter la répartition des crédits comme suit :

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes
002	resultat de fonctionnement reporte		0,00
011	charges a caractere general	-10 000,00	
012	charges de personnel et frais assimiles	0,00	
65	autres charges de gestion courante	0,00	
67	charges exceptionnelles	10 000,00	
70	produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00
75	autres produits de gestion courante		0,00
balance section de fonctionnement		**0,00**	**0,00**
balance générale		**0,00**	**0,00**

- d'autoriser :

- les inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes pour un montant équilibré de **0,00 €** en fonctionnement ;

- **Le Budget Annexe Transport**

- d'arrêter la répartition des crédits comme suit :

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes
002	resultat de fonctionnement reporte		0,00
011	charges a caractere general	775 600,00	
65	autres charges de gestion courante	5 464 000,00	
67	charges exceptionnelles	760 400,00	
74	dotations, subventions et participations		7 000 000,00
75	autres produits de gestion courante		0,00
balance section de fonctionnement		**7 000 000,00**	**7 000 000,00**
balance générale		**7 000 000,00**	**7 000 000,00**

- d'autoriser :

- les inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes pour un montant équilibré de **7 000 000,00 €** en fonctionnement ;

- **Le Budget FEDER**

- d'arrêter la répartition des crédits comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes
001	solde d'execution de la section d'investissement reporte		0,00
926	transferts entre les sections	17 165 834,57	17 165 834,57
9005	gestion des fonds europeens	0,00	0,00
balance section d'investissement		**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
002	resultat de fonctionnement reporte	0,00	
946	transferts entre les sections	17 165 834,57	17 165 834,57
9305	gestion des fonds europeens	0,00	0,00
balance section de fonctionnement		**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
balance générale		**34 331 669,14**	**34 331 669,14**

- d'autoriser :

- les inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes pour un montant équilibré de **17 165 834,57 €** en investissement et **17 165 834,57 €** en fonctionnement ;

- **Le Budget POCT**

- d'arrêter la répartition des crédits comme suit :

Chapitre	Libéllé	dépenses	recettes
001	solde d'execution de la section d'investissement reporte	0,00	
926	transferts entre les sections	695 991,75	695 991,75
951	virement de la section de fonctionnement (recettes)		0,00
9005	gestion des fonds europeens	-1 270 841,43	-1 270 841,43
balance section d'investissement		**-574 849,68**	**-574 849,68**
002	resultat de fonctionnement reporte		0,00
946	transferts entre les sections	695 991,75	695 991,75
953	virement a la section d'investissement (depenses)	0,00	
9305	gestion des fonds europeens	1 351 005,40	1 351 005,40
balance section de fonctionnement		**2 046 997,15**	**2 046 997,15**
balance générale		**1 472 147,47**	**1 472 147,47**

- d'autoriser :

- les inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes pour un montant équilibré de **- 574 849,68 €** en investissement et **2 046 997,15 €** en fonctionnement ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Signé électroniquement par : Didier ROBERT
Date de signature : 01/12/2020
Qualité : PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Décision modificative 3 (3)
Voté par fonction

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (4)

ANNEE 2020

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 14
B1 - Présentation des AP votées 15
B2 - Présentation des AE votées 21
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 29
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 34
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 36
E1 - Balance générale - Dépenses 38
E2 - Balance générale - Recettes 40

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 42
A.900 - Services généraux 46
A.900-5 - Gestion des fonds européens 49
A.901 - Sécurité 50
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 51
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 54
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 57
A.904-4 - RSA 60
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 61
A.906 - Action économique 64
A.907 - Environnement 66
A.908 - Transports 69
A.921 - Taxes non affectées 73
A.922 - Dotations et participations 74
A.923 - Dettes et autres opérations financières 75
A.925 - Opérations patrimoniales 76
A.926 - Transferts entre les sections 77
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 79
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 80
B.930 - Services généraux 83
B.930-5 - Gestion des fonds européens 86
B.931 - Sécurité 87

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 91
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 94
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 97
B.934-3 - APA 98
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 99
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 102
B.936 - Action économique 104
B.937 - Environnement 107
B.938 - Transports 111
B.940 - Impositions directes 112
B.941 - Autres impôts et taxes 113
B.942 - Dotations et participations 114
B.943 - Opérations financières 115
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 116
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 117
B.946 - Transferts entre les sections 118
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 119
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 120

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 122
A1.01 - Opérations non ventilables 123
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 126
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 127
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 128
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 131
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 134
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 137
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 138
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 141
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 143
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 146
A1.908 - Fonction 8 - Transports 150
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 152
A2.01 - Opérations non ventilables 153
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 159
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 160
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 161
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 164
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 167
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 170
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 174

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 172
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 175
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 177
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 180
A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 184
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B8.1 - Subventions versées Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 186
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 187

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D5.1- Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 15%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

582

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	121 005 100,00	121 005 100,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	121 005 100,00	121 005 100,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	16 408 311,00	16 408 311,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	16 408 311,00	16 408 311,00

TOTAL DU BUDGET (4)	137 413 411,00	137 413 411,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	-1 300 000,00	122 305 100,00	121 005 100,00	8 508 580,00	112 496 520,00	121 005 100,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	25 176 891,00	-8 768 580,00	16 408 311,00	15 368 311,00	1 040 000,00	16 408 311,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	23 876 891,00	113 536 520,00	137 413 411,00	23 876 891,00	113 536 520,00	137 413 411,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P165-0002 2011/1	ACQUISITION BUS	908	0,00
D P192-0001 2010/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	0,00
D P209-0011 2014/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	0,00
D P165-0006 2017/1	ACQUISITIONS DE BUS	908	0,00
D P209-0008 2012/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P165-0010 2020/1	ACQUISITIONS FONCIERES RRTG	908	0,00
D P209-0009 2013/1	ACQUSITIONS - FORMATION PROFESSIONNELLE	902	0,00
D P091-0001 2013/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	0,00
D P140-0004 2010/2	AIDE STRATEGIE DLAL PJT LEADER (FEADER)	905	0,00
D P133-0007 2011/2	AIDES AUX ASSOCIATIONS TIC	905	0,00
D P150-0018 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	903	0,00
D P130-0001 2020/3	AIDES AUX ENTREPRISES-CPCB	906	0,00
D P130-0001 2018/2	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	3 080 000,00
D P130-0001 2018/1	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	0,00
D P130-0017 2011/1	AIDES AUX ORANISMES D ANIMATION ECO	906	0,00
D P130-0018 2011/1	AIDES AUX TAXITEURS	906	0,00
D P130-0013 2020/3	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-CPCB	906	0,00
D P130-0013 2018/2	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-DIDN	906	0,00
D P151-0006 2011/1	AIDES EQUIPEMENT CLASSES TRANSPLANTEES	903	0,00
D P151-0005 2011/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	0,00
D P130-0006 2020/3	AIDES INV ORGANISMES-CPCB	906	0,00
D P130-0006 2018/2	AIDES INV ORGANISMES-DIDN	906	0,00
D P130-0006 2010/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00
D P133-0002 2011/2	AIDES PROJETS PUBLICS TIC	905	0,00
D P130-0001 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	0,00
D P130-0013 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k¿	906	0,00
D P140-0026 2016/1	AMELIORATION DU LOGEMENT	905	0,00
D P192-0004 2010/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION OU LOUES	900	300 000,00
D P140-0004 2010/1	AMENAGEMENT RURAL ET BOURG	905	0,00
D P130-0004 2010/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	0,00
D P130-0010 2010/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00
D P145-0003 2011/1	APPEL A PROJET DE RECHERCHE NET BIOME	906	0,00
D P145-0004 2016/1	APPEL A PROJETS BIODIVERSA3	906	0,00
D P160-0013 2011/1	BATIMENT DEER	908	0,00
D P197-0034 2011/1	CENTRE DES EAUX DOUCES	907	0,00
D P150-0001 2010/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	0,00
D P140-0022 2015/4	CONNAISSANCE ENTRETIEN ET PRESERVATION PAT NAT CULT P.	905	0,00
D P197-0022 2006/1	CONSTRUCTION CNR PAR SEM	903	0,00
D P197-0010 2010/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	0,00
D P197-0010 2006/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS MO REGION	903	0,00
D P197-0007 2010/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	0,00
D P197-0007 2006/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	0,00
D P197-0001 2011/1	CONSTRUCTION SCOLAIRE MO REGION	902	0,00
D P197-0001 2006/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES MO REGION	902	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P126-0003 2010/3	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	0,00
D P126-0003 2010/1	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	0,00
D P126-0003 2006/3	DECHETS/CADRE VIE (dont air)	907	0,00
D P207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	900	0,00
D P140-0003 2010/1	DENSIFICATION DES POLES INTERMODAUX	905	0,00
D P112-0003 2010/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI	902	0,00
D P205-0010 2018/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI-DL	902	0,00
D P205-0001 2010/1	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT PATRIMOINE	900	0,00
D P192-0011 2011/1	DEPOTS ET MARQUES	900	0,00
D P140-0022 2015/3	DEVELOPPEMENT DURABLE BIODIVERSITE ENVIRONNEMENT	905	0,00
D P203-0001 2016/1	DEVELOPPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION	900	0,00
D P150-0016 2011/1	DIVERS INVESTISSEMENT CULTURE	903	0,00
D P160-0012 2010/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P151-0010 2016/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	0,00
D P140-0027 2016/1	ECOCITE ET WATERFRONT	905	0,00
D P130-0012 2006/1	EMPLOIS JEUNES	906	0,00
D P126-0002 2010/2	ENERGIE	907	0,00
D P126-0002 2010/4	ENERGIE (ETUDES ET RECHERCHES)	907	0,00
D P126-0002 2010/7	ENERGIE (FONDS DE GARANTIE)	907	0,00
D P126-0002 2010/5	ENERGIE (TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE)	907	0,00
D P126-0002 2006/4	ENERGIE (études et recherches en maîtrise d ouvrage)	907	0,00
D P208-0002 2011/6	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	0,00
D P208-0002 2011/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE OUVRAGE	907	0,00
D P208-0002 2011/8	ENERGIE - TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE	907	0,00
D P208-0002 2011/7	ENERGIE-AIDES CES PARTICULIERS	907	0,00
D P110-0002 2010/1	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES	902	0,00
D P111-0002 2010/1	EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	0,00
D P110-0006 2016/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	902	0,00
D P150-0017 2011/1	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	903	0,00
D P150-0013 2010/1	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	903	0,00
D P112-0001 2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	0,00
D P198-0002 2010/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	0,00
D P110-0001 2010/1	EQUIPEMENTS LYCEES	902	0,00
D P110-0001 2010/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	902	0,00
D P150-0002 2010/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALE	903	0,00
D P110-0001 2010/6	EQUIPEMET DES EQUIPES MOBILES	902	0,00
D P140-0020 2015/1	ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS	905	0,00
D P140-0034 2016/1	ETUDE CREATION COMPAGNIE LOW-COST	908	0,00
D P130-0002 2010/1	ETUDES A CARACTERE ECONOMIQUE MO REGION	906	0,00
D P133-0003 2010/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DES TIC	905	0,00
D P150-0007 2010/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	0,00
D P197-0042 2016/1	ETUDES DIV BAT REGION MO	900	0,00
D P198-0001 2010/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	0,00
D P130-0002 2020/3	ETUDES MO REGION-CPCB	906	0,00
D P130-0002 2018/2	ETUDES MO REGION-DIDN	906	0,00
D P140-0028 2016/1	ETUDES PROJET GLOBAL STRUCTURANT	905	0,00
D P165-0004 2011/1	ETUDES TEE MO REGION	908	0,00
D P133-0003 2011/2	ETUDES TIC	905	0,00
D P133-0018 2020/1	FINANCT OP°AMNGT NUM REGIE THD	905	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P140-0032 2016/1	FONCTIONNEMENT SGH	905	0,00
D P130-0008 2010/1	FONDS DE CREDITS	906	0,00
D P140-0035 2016/1	FRAFU AMENAGEMENT	905	0,00
D P162-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ROUTE DES TAMARINS	908	0,00
D P205-0007 2010/2	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P133-0004 2010/1	FRDE INFRASTRUCTURE HAUT DEBIT EPCI	905	0,00
D P151-0009 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	0,00
D P206-0001 2013/1	INTERVENTION PECSS - INVESTISSEMENT	904	0,00
D P206-0002 2020/1	INVESTISSEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	904	0,00
D P206-0003 2020/1	INVESTISSEMENT - AIDES SANITAIRES	904	0,00
D P196-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CCEE	900	0,00
D P195-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CESR	900	0,00
D P144-0001 2010/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	0,00
D P140-0025 2015/1	INVESTISSEMENTS AEROPORTUAIRES	908	0,00
D P202-0001 2010/1	MATERIEL BUREAU GROUPE ELUS	900	0,00
D P192-0002 2010/1	MATERIEL DE BUREAU, MOBILIER ET TELEPHONIE	900	0,00
D P192-0005 2010/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	0,00
D P192-0003 2010/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900	0,00
D P126-0005 2010/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	0,00
D P126-0004 2010/2	MILLIEUX TERRESTRES	907	0,00
D P197-0031 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	902	0,00
D P197-0032 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	903	0,00
D P197-0035 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE BAT REGION	900	0,00
D P197-0036 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE FORMATION	902	0,00
D P140-0029 2016/1	MISE EN OEUVRE DES PAVR	905	0,00
D P150-0027 2016/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	0,00
D P197-0040 2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	0,00
D P163-0001 2008/1	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	908	0,00
D P163-0001 2010/1	NOUVELLE ROUTE LITTORAL	908	0,00
D P163-0002 2013/1	NRL - OPERATIONS CONNEXES	908	0,00
D P133-0005 2010/1	NTIC PRODUCTION AUDIOVISUELLE, MULTIMEDIA ET CINEMA ENTREPRISES	905	0,00
D P126-0015 2020/1	OBSERVATOIRE DES DECHETS	907	0,00
D P150-0008 2010/1	OEUVRES D ART REGION	903	0,00
D P199-0004 2019/1	ORGANISATION-SYSTEMES INFORMATIONS	900	0,00
D P140-0002 2010/1	ORGANISMES AMENAGEMENT	905	0,00
D P140-0017 2011/1	PART CAPITAL SOCIETE	905	0,00
D P130-0005 2018/2	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM-DIDN	906	0,00
D P150-0025 2013/1	PARTICIPATION CAPITAL SEM	903	0,00
D P140-0037 2017/1	PARTICIPATION CAPITAL SEMATRA	906	-6 000 000,00
D P208-0002 2013/9	PARTICIPATION SPL ENERGIE	907	0,00
D P112-0004 2015/1	PARTICIPATION SPL FORMATION & AUTRES SOCIETES	902	0,00
D P209-0006 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	0,00
D P209-0007 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITIONS FONCIERES DES LYCEES	902	0,00
D P209-0002 2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION	900	0,00
D P209-0003 2011/1	PATRIMOINE DEPOT ET CAUTIONNEMENT	900	0,00
D P209-0001 2011/2	PATRIMOINE MATERIEL DE BUREAU MOBILIER ET TELEPHONIE	900	0,00
D P120-0002 2010/1	PECHE PROGRAMME D INTERVENTIONS	906	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P130-0019 2018/1	PETITES ETUDES MO	906	0,00
D P140-0006 2010/1	PGRI	905	0,00
D P160-0005 2006/1	PISTES FORESTIERES	908	0,00
D P160-0005 2010/1	PISTES FORESTIERES	908	0,00
D P160-0007 2006/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	0,00
D P160-0017 2016/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	0,00
D P210-0003 2011/1	PLAN DE RELANCE REGIONAL COMMUNES - AMENAGEMENT	905	0,00
D P210-0002 2011/1	PLAN DE RELANCE REGIONAL COMMUNES - EDUCATION	902	0,00
D P110-0005 2010/1	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	902	0,00
D P210-0001 2011/1	PLAN RELANCE REGIONAL COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	0,00
D P210-0004 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	-6 504 890,00
D P210-0005 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - EDUCATION	902	-1 916 380,00
D P140-0030 2016/1	POLE PORTUAIRE INDUST ENERG BOIS ROUGE	905	0,00
D P197-0039 2013/1	POLE REGIONAL MER	906	0,00
D P126-0012 2016/1	POTABILISATION	907	0,00
D P160-0003 2010/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	0,00
D P160-0003 2006/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	0,00
D P133-0006 2010/1	PROJET AUDIOVISUEL ASSOC ET PARTICULIERS	905	0,00
D P133-0009 2010/1	PROJET EN MAITRISE D OUVRAGE	905	-3 080 000,00
D P210-0006 2017/1	PRR II - AMENAGEMENT BATIMENT	905	9 621 083,00
D P210-0007 2018/1	PRR II AIDES COMMUNES-POLITIQUE DE L EAU	907	-1 199 813,00
D P126-0010 2012/1	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	0,00
D P199-0003 2010/1	REGIES D AVANCES	900	0,00
D P197-0005 2010/1	REHABILITATION ENERGIES	902	0,00
D P197-0003 2010/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEE	902	0,00
D P197-0003 2006/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEES MO	902	0,00
D P140-0019 2015/1	REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX	905	0,00
D P150-0022 2013/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGEE	903	0,00
D P197-0044 2016/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYC	902	-950 000,00
D P151-0008 2016/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	0,00
D P160-0018 2018/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	13 000 000,00
D P126-0013 2016/1	RETENUES COLINAIRES	907	0,00
D P150-0014 2010/1	REVALORISATION DU PATRIMOINE	903	0,00
D P162-0001 2006/1	ROUTE DES TAMARINS	908	0,00
D P165-0009 2020/1	RUN RAIL-ETUDES ET TRAVAUX	908	0,00
D P140-0001 2010/1	SAR	905	0,00
D P140-0023 2015/1	SEAS OI INFRASTRUCTURES	905	0,00
D P150-0026 2015/1	SERVICE REGIONAL DE L INVENTAIRE	903	0,00
D P204-006 2012/1	SIG - EQUIPEMENTS	905	0,00
D P204-001 2010/1	SIG-ACQUISITIONS DE DONNEES	905	0,00
D P204-004 2010/1	SIG-ANTENNE SATELITTE	905	0,00
D P204-005 2011/1	SIG-FRAIS ETUDE/RECHERCHES	905	0,00
D P160-0006 2006/1	SITE PROPRE VELO REGION	908	0,00
D P160-0016 2014/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	0,00
D P140-0013 2012/1	SOLS /SS SOLS	907	0,00
D P111-0001 2010/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	0,00
D P140-0036 2017/1	SUBV DONNEES ORTHOPHOTOGRAPHIQUE	905	0,00
D P140-0033 2016/1	SUBV. SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	908	0,00
D P140-0038 2018/1	SUBVENTION ACCESSION LOGEMENT	905	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P160-0015 2014/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	0,00
D P160-0008 2006/1	SUBVENTION AUX COMMUNES - TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	0,00
D P160-0008 2010/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	0,00
D P165-0007 2017/1	SUBVENTION AUX SMTR (STIR)	908	0,00
D P150-0024 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k¿	903	0,00
D P151-0001 2010/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	903	0,00
D P151-0003 2010/1	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT DOMAINE SPORT	903	0,00
D P208-0002 2011/1	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX COMMUNES ET EPCI	907	0,00
D P208-0002 2011/2	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX ENTREPRISES	907	0,00
D P208-0002 2011/3	SUBVENTIONS ENERGIE-ETUDES RECHERCHES-AIDES ORG PUB	907	0,00
D P150-0006 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	0,00
D P150-0004 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	0,00
D P150-0005 2010/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	0,00
D P197-0018 2006/1	SUBVENTIONS TRAVAUX DEPARTEMENT CITES MIXTES	902	0,00
D P197-0009 2010/1	SUBVENTIONS TRAVAUX SUR CENTRES DE FORMATION	902	0,00
D P165-0003 2011/1	TEE ACQUISITION MOBILIERS URBAINS	908	0,00
D P165-0005 2011/1	TEE DIVERS INVESTISSEMENTS	908	0,00
D P165-0001 2010/1	TEE SUBVENTIONS INFRASTRUCTURES EPCI	908	184 000,00
D P133-0002 2010/1	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	0,00
D P133-0007 2010/1	TIC AIDE A L INVESTISSEMENT DES ASSOCIATIONS	905	0,00
D P133-0001 2010/1	TIC-SOUITEN A L INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES	905	0,00
D P197-0009 2006/1	TRAVAUX CENTRES DE FORMATION CONTINUE (SUBVENTION)	902	0,00
D P197-0012 2006/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	0,00
D P197-0012 2010/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	950 000,00
D P197-0023 2010/1	TRAVAUX DANS LE DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	0,00
D P197-0006 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	0,00
D P197-0002 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE	902	0,00
D P197-0002 2006/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO REGION (LYCEES)	902	0,00
D P197-0005 2006/1	TRAVAUX DE REHABILITATION DES LYCEES MANDAT PAR DES SEM ET SPL	902	0,00
D P197-0023 2007/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	0,00
D P197-0016 2010/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	0,00
D P197-0016 2006/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BÂTIMENTS	900	0,00
D P165-0008 2019/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00
D P197-0026 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P150-0010 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P150-0010 2006/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
D P197-0027 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES PAR DES SEM	903	0,00
D P197-0014 2006/1	TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	903	0,00
D P197-0008 2010/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	0,00
D P197-0008 2006/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES FORMATION PAR DES SEM	902	0,00
D P197-0013 2006/1	TRAVAUX SUR LES STRUCTURES MUSEALES MO REGION	903	0,00
D P197-0026 2008/1	TRAVAUX SUR STRUCTURES MUSEALES SUR BIENS MIS A DISPOSITION	903	0,00
D P197-0041 2016/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	0,00
D P197-0043 2016/1	TRAVX MAINTENANC CENTRES MO	902	0,00
D P197-0045 2016/1	TRAVX MAINTENANCE EPS MO	903	0,00
D P133-0017 2015/1	TRES HAUT DEBIT ET AMENAGEMENT NUMERIQUE INVESTISSEMENT	905	4 700 000,00
D P160-0006 2010/1	VOIE VELO REGIONALE	908	0,00
TOTAL			**12 184 000,00**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	
TOTAL GENERAL		**12 184 000,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A134-0012 2019/1	ACCOMPAGNEMENT AIDE FRAIS DE VIE	934	0,00
D A192-0046 2012/1	ACHAT D ETUDES	930	0,00
D A192-0032 2010/1	ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A144-0004 2010/3	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	930	0,00
D A150-0008 2010/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	0,00
D A202-0008 2010/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS	944	0,00
D A203-0002 2014/2	ACTION PROMOTION EUROPE	930	0,00
D A203-0003 2016/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	0,00
D A140-0031 2019/1	ACTIONS DE COMMUNICATION	935	0,00
D A110-0013 2015/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	0,00
D A206-0004 2012/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	0,00
D A140-0026 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	0,00
D A140-0014 2010/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	0,00
D A140-0028 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	0,00
D A192-0014 2010/1	ADMINISTRATION GENERALE - FOURNITURES	930	0,00
D A145-0001 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	0,00
D A145-0002 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - FRAIS DIVERS	930	0,00
D A192-0018 2010/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	0,00
D A126-0001 2010/4	AGENDA 21	937	0,00
D A112-0013 2012/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	932	0,00
D A130-0003 2010/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQU	936	0,00
D A151-0002 2006/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) - SPORT	933	0,00
D A151-0002 2010/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	0,00
D A130-0002 2010/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	-147 974,64
D A130-0002 2020/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	300 000,00
D A130-0002 2018/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	936	0,00
D A134-0002 2010/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A206-0001 2010/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	0,00
D A150-0023 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	0,00
D A111-0001 2010/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	0,00
D A134-0001 2010/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A133-0015 2015/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	0,00
D A112-0002 2010/1	APPRENTISSAGE	932	0,00
D A112-0021 2017/1	APPRENTISSAGE MARCHES	932	0,00
D A192-0025 2010/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00
D A140-0019 2015/1	ASSOCIATION SEAS OI ET MAINTENANCE SIG	935	20 000,00
D A192-0028 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00
D A192-0034 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A202-0003 2010/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	0,00
D A112-0008 2010/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	0,00
D A192-0041 2010/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	0,00
D A111-0005 2010/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	0,00
D A112-0006 2006/1	BOURSES - AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0006 2010/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A150-0006 2010/2	BOURSES INDIVIDUELLES	933	0,00
D A201-0001 2010/1	BUDEGT FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	310 000,00
D A120-0003 2010/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	0,00
D A130-0016 2012/1	CARBURANT - INTERVENTION REGION	936	0,00
D A192-0004 2010/1	CARBURANTS	930	0,00
D A151-0009 2019/1	CLASSES DECOUVERTES	932	0,00
D A206-0009 2017/1	CLASSES TRANSPLANTEES	934	0,00
D A126-0013 2012/1	COMMIUNICATION ENVIRONNEMENT	937	0,00
D A203-0004 2019/1	COMMUNICATION	930	0,00
D A134-0009 2013/1	COMMUNICATION CONTINUITE TERRITORIALE	938	0,00
D A130-0017 2013/1	COMMUNICATION ECONOMIE	936	0,00
D A110-0011 2013/1	COMMUNICATION EDUCATION	932	0,00
D A206-0006 2013/1	COMMUNICATION EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A162-0004 2010/1	COMMUNICATION ROUTE DES TAMARINS	938	0,00
D A165-0006 2013/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A165-0004 2011/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A150-0033 2017/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	0,00
D A110-0016 2016/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODESTES	932	0,00
D A130-0007 2010/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	0,00
D A192-0042 2010/1	CONVENTION DE TRANSACTION	938	0,00
D A140-0018 2015/1	COOPERATION	935	0,00
D A112-0016 2012/1	CUI TRAJECTOIRE	932	0,00
D A126-0003 2010/1	DECHET CADRE DE VIE (AIR)	937	0,00
D A207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	930	0,00
D A120-0004 2010/1	DETAXE GAZOLE	936	0,00
D A130-0001 2010/2	DISPOSITIF DE CONGE SOLIDARITE	936	0,00
D A192-0037 2010/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A150-0020 2011/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A144-0004 2010/5	DIVERS TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF	930	0,00
D A193-0001 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	0,00
D A202-0009 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	0,00
D A193-0001 2010/2	DOCUMENTATION GENERALE DRR	938	0,00
D A133-0009 2011/2	DOCUMENTATION TIC	935	0,00
D A140-0023 2016/1	ECOCITE ET WATERFRONT	935	0,00
D A130-0009 2010/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	0,00
D A150-0021 2011/1	EDUCATION PATRIMONIALE	933	0,00
D A130-0021 2019/1	EMPLOIS AIDES	936	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A130-0019 2013/1	EMPLOIS D AVENIR	936	0,00
D A126-0008 2010/1	EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A208-0001 2011/1	ENERGIE	937	0,00
D A208-0001 2011/2	ENERGIE	937	0,00
D A192-0040 2010/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	0,00
D A192-0030 2010/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	0,00
D A192-0005 2010/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	0,00
D A160-0001 2010/1	ENTRETIEN ESP VERTS - ROUTES	938	0,00
D A192-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	0,00
D A160-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	938	0,00
D A140-0012 2010/1	ESPACES RURALES - SUBVENTIONS STRUCTURES	935	0,00
D A150-0010 2006/1	ETUDE DE REPRESENTATION DU CREOLE	933	0,00
D A150-0019 2011/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	0,00
D A206-0008 2013/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A151-0004 2010/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00
D A126-0008 2010/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00
D A126-0008 2017/4	EV PLAN RAVINE	937	0,00
D A126-0008 2017/3	EV PLATEFORME	937	0,00
D A165-0010 2019/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	120 000,00
D A206-0015 2020/1	FONCTIONNEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	934	0,00
D A150-0002 2010/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELLES	933	0,00
D A212-0001 2020/1	FONCTIONNEMENT CCC-CDJ	930	0,00
D A196-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	0,00
D A195-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	0,00
D A165-0011 2020/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	0,00
D A150-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	0,00
D A110-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	0,00
D A150-0012 2010/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	0,00
D A150-0003 2010/1	FONCTIONNEMENT MCUR	933	0,00
D A150-0027 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	0,00
D A150-0029 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	0,00
D A150-0005 2010/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	0,00
D A130-0015 2011/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	0,00
D A150-0017 2011/1	FORMATION MEDIATEUR PATRIMOINE	933	0,00
D A112-0001 2010/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	1 889 000,00
D A112-0020 2017/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	17 998 000,00
D A192-0027 2010/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	0,00
D A192-0007 2010/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	0,00
D A192-0036 2010/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	0,00
D A202-0005 2010/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	0,00
D A198-0002 2010/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	0,00
D A091-0001 2010/1	FRAIS ANNEXES	930	0,00
D A091-0004 2010/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0019 2010/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	0,00
D A110-0007 2010/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	0,00
D A110-0014 2015/1	FRAIS D ETUDES	932	0,00
D A150-0007 2010/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	0,00
D A202-0006 2010/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESSION	944	0,00
D A144-0004 2010/2	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	930	0,00
D A144-0005 2010/1	FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	930	0,00
D A192-0003 2010/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	0,00
D A205-0012 2010/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	0,00
D A091-0003 2010/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	0,00
D A192-0016 2010/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	0,00
D A091-0006 2010/1	FRAIS DE GESTION CDG	930	0,00
D A150-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	0,00
D A160-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	0,00
D A130-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	-72 650,00
D A110-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	0,00
D A134-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION ET CONSULTATION MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A151-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	0,00
D A198-0004 2010/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	0,00
D A192-0020 2010/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00
D A202-0007 2010/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERNET	944	0,00
D A165-0003 2011/1	FRAIS DIVERS - COMMUNICATION	938	0,00
D A197-0006 2012/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	0,00
D A206-0013 2020/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	0,00
D A112-0018 2014/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	0,00
D A192-0045 2010/1	FRAIS DIVERS DAJM	930	0,00
D A126-0012 2010/1	FRAIS DIVERS DE GESTION DEC	937	0,00
D A126-0016 2018/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A208-0002 2011/1	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	0,00
D A126-0011 2010/1	FRAIS DIVERS ENV	937	0,00
D A160-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ESPACES VERTS	938	0,00
D A145-0003 2010/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	98 000,00
D A163-0001 2011/1	FRAIS DIVERS NRL	938	0,00
D A205-0016 2020/1	FRAIS DIVERS RUP	930	0,00
D A206-0014 2020/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	0,00
D A160-0007 2010/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	0,00
D A206-0007 2013/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A198-0001 2010/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	0,00
D A205-0014 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	0,00
D A205-0015 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	20 000,00
D A130-0011 2020/3	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	72 650,00
D A130-0011 2018/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	0,00
D A112-0007 2010/1	FRAIS IMPRESSION ET INSERTION	932	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A198-0005 2010/1	FRAIS INFORMATIQUE DRR	938	0,00
D A202-0002 2010/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	0,00
D A192-0017 2013/2	FRAIS TELECOMMUNICATION DRR	938	0,00
D A192-0017 2010/1	FRAISTELECOMMUNICATION (TELEPHONIE FIXE ET MOBILE)	930	0,00
D A126-0014 2012/1	GAZ-INTERVENTION REGION	936	0,00
D A140-0027 2018/1	GIP COMPENSATION AGRICOLE	935	0,00
D A140-0017 2015/1	GOUVERNANCE DES HAUTS	935	0,00
D A192-0033 2010/1	HABILLEMENT	930	0,00
D A198-0006 2011/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	0,00
D A192-0013 2010/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A205-0013 2010/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	0,00
D A192-0015 2010/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	0,00
D A202-0001 2010/1	INDEMNITES ELUS	930	0,00
D A091-0002 2010/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	0,00
D A151-0008 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	933	0,00
D A150-0015 2010/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0034 2018/1	IOMMA	933	0,00
D A192-0010 2010/1	LOCATION DE MATERIELS	930	0,00
D A192-0029 2010/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	0,00
D A133-0005 2010/1	LOCATION PORTAIL CYBERCASES	935	0,00
D A206-0002 2012/1	LUTTE CONTRE L ILLETTRISME	934	0,00
D A198-0007 2011/2	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	0,00
D A192-0005 2012/2	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	0,00
D A145-0004 2010/1	MAITRE D OEUVRE REGION	936	0,00
D A150-0018 2011/1	MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A110-0003 2010/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00
D A206-0012 2020/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION TERRITORIALE	934	0,00
D A134-0008 2012/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	0,00
D A110-0002 2010/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	0,00
D A206-0005 2012/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	934	0,00
D A112-0003 2010/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	0,00
D A111-0002 2010/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	0,00
D A160-0004 2010/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	0,00
D A206-0010 2017/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	0,00
D A126-0005 2010/1	MILLIEUX AQUATIQUES	937	0,00
D A126-0004 2012/1	MILLIEUX TERRESTRES	937	0,00
D A195-0002 2007/1	MISSION APE	930	0,00
D A144-0006 2017/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE INTERREG	930	0,00
D A112-0025 2019/1	PACTE MARCHES	932	2 614 000,00
D A112-0026 2019/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	1 441 000,00
D A112-0024 2019/1	PACTE SUBVENTIONS	932	2 120 000,00
D A144-0001 2010/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	0,00
D A160-0009 2014/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	200 000,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A140-0003 2010/1	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	935	0,00
D A205-0001 2010/1	PATRIMOINE - EAU	930	0,00
D A205-0002 2010/1	PATRIMOINE - ELECTRICITE	930	60 000,00
D A209-0004 2011/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	0,00
D A209-0002 2011/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0006 2011/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0005 2011/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	0,00
D A209-0003 2011/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	1 055 000,00
D A209-0007 2011/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A205-0006 2010/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	0,00
D A205-0008 2010/1	PATRIMOINE-ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A205-0007 2010/1	PATRIMOINE-HONORAIRES	930	0,00
D A205-0005 2010/1	PATRIMOINE-LOCATION DE BATIMENTS	930	0,00
D A205-0003 2010/1	PATRIMOINE-TELEPHONE	930	0,00
D A205-0009 2010/1	PATRIMOINE-TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A126-0017 2019/1	PEC	937	0,00
D A091-0005 2010/1	PERSONNEL DDE	938	0,00
D A112-0014 2012/1	PETIT EQUIPEMENT DES APPRENTIS	932	0,00
D A112-0022 2018/1	PLAN INVESTISSEMENT DANS COMPETENCE-SUBV	932	0,00
D A112-0023 2018/1	PLAN INVESTISSEMT DS COMPETENCE-MARCHE	932	0,00
D A165-0007 2017/1	PLAN REGIONAL VELO	938	0,00
D A140-0024 2016/1	POLE PORTUAIRE INDUST ENERG BOIS ROUGE	935	0,00
D A150-0014 2010/1	POLE REGIONAL DE LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A150-0024 2012/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A206-0011 2018/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	0,00
D A165-0002 2011/1	POLITIQUE TRANSPORT	938	0,00
D A150-0026 2013/1	PRESTATION SREA	933	0,00
D A193-0002 2012/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	0,00
D A212-0002 2020/1	PREST°STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	0,00
D A130-0013 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI < 23 k¿	936	0,00
D A130-006 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI ECONOMIE	936	0,00
D A192-0035 2010/1	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	930	0,00
D A140-0016 2013/1	PROJET LEADER	935	0,00
D A145-0006 2013/1	PROJET NET BIOM CSA	936	0,00
D A150-0009 2010/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	0,00
D A130-0004 2011/1	PROMOTION EXPORT	936	0,00
D A130-0004 2018/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	0,00
D A130-0012 2010/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K¿	936	0,00
D A130-0012 2018/2	PROMOT°EXPORTAT°< 23K¿-DEIE	936	0,00
D A203-0005 2019/1	PROTOCOLE	930	0,00
D A203-0001 2010/1	RECEPTION ET COMMUNICATION	930	0,00
D A199-0004 2010/1	REGIES D AVANCES	930	0,00
D A112-0004 2010/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	600 000,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A160-0008 2011/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	0,00
D A126-0015 2017/1	RISQUES NATURELS	937	0,00
D A162-0003 2007/1	ROUTE DES TAMARINS - INDEMNITES RETARDS DE TRAVAUX	938	0,00
D A162-0002 2010/1	RT FRAIS DIVERS DE GESTION	938	0,00
D A140-0001 2010/1	SAR	935	0,00
D A140-0030 2019/1	SAR	935	0,00
D A150-0032 2015/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET FORMATION CULTURE	933	0,00
D A140-0032 2019/1	SCHEMA REGIONAL MUTUALISAT° OUVERTURE INFORM° GEOGRAPHIQUE	935	0,00
D A126-0007 2010/1	SENSIBILISATION	937	0,00
D A144-0004 2010/4	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	930	0,00
D A140-0029 2018/1	SIG - MAINTENANCE/ MISE A JOUR LOGICIELS	935	0,00
D A140-0025 2016/1	SIG FONCTIONNEMENT PIEGEO	935	0,00
D A204-004 2010/1	SIG-ANTENNE SATELITTE	935	0,00
D A161-0004 2007/1	SOUTIEN AU COVOITURAGE	938	0,00
D A130-0005 2010/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	800 000,00
D A133-0002 2011/2	SOUTIEN ORGANISMES	935	0,00
D A150-0006 2010/1	SUBV FORMATION CULTURE	933	0,00
D A144-0002 2010/3	SUBVENTION A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	0,00
D A151-0003 2010/1	SUBVENTION CREPS	933	0,00
D A151-0001 2010/1	SUBVENTION DE FONCTONNEMENT SPORT	933	0,00
D A150-0025 2013/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0030 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k¿	933	0,00
D A110-0008 2010/1	SUBVENTION TOS PRIVEE	932	0,00
D A150-0004 2010/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A150-0004 2006/2	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A150-0022 2011/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LEADER	933	0,00
D A133-0013 2010/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT	935	0,00
D A133-0013 2007/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT INTERNATIONAL	935	0,00
D A165-0005 2011/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	0,00
D A133-0006 2006/1	TIC - ATTRIBUTION PRIX IKRE	935	0,00
D A133-0008 2010/1	TIC - CATALOGUES E T PUBLICATION	935	0,00
D A133-0003 2010/1	TIC - COLLOQUES ET SEMINAIRES	935	0,00
D A133-0009 2010/1	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A133-0011 2010/1	TIC -PRESTATIONS DE SERVICES	935	0,00
D A133-0010 2010/1	TIC- CONSULTATION ET AUDIT	935	0,00
D A133-0002 2010/1	TIC- SOUTIEN AUX ORGANISMES	935	0,00
D A133-0016 2019/1	TOURISME INCLUSION NUMERIQ-FCT	935	0,00
D A133-0014 2015/1	TRES HAUT DEBIT	935	0,00
D A110-0015 2016/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	0,00
D A151-0007 2011/1	VIE ASSOCIATIVE	933	0,00
D A110-0012 2013/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	0,00
TOTAL			**29 497 025,36**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	
TOTAL GENERAL		**29 497 025,36**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**309 539 634,00**		**0,00**	**12 184 000,00**	**12 184 000,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**196 171 838,00**		**0,00**	**29 497 025,36**	**29 497 025,36**
Dont dépenses imprévues (952)	**300 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**939 475 250,00**	**0,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**
90 Opérations ventilées	381 338 322,79	0,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00
- en AP/CP (2)	381 322 322,79	0,00	-1 727 247,22	-1 727 247,22	-1 727 247,22
- hors AP/CP (2)	16 000,00	0,00	427 247,22	427 247,22	427 247,22
Dont opérations pour comptes de tiers	2 380 000,00	0,00	-1 393 230,00	-1 393 230,00	-1 393 230,00
92 Opérations non ventilées	454 182 323,00	0,00	122 305 100,00	122 305 100,00	122 305 100,00
001 Solde exécution invest. reporté	103 954 604,21		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**939 475 250,00**	**0,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**
90 Opérations ventilées	147 829 560,00	0,00	39 900 000,00	39 900 000,00	39 900 000,00
- Recettes affectées	145 629 560,00	0,00	39 900 000,00	39 900 000,00	39 900 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	544 893 207,11	0,00	98 248 410,00	98 248 410,00	98 248 410,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*123 865 996,00*		*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	121 686 486,89		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**693 501 234,00**	**0,00**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**
93 Services ventilés	410 078 407,20	0,00	24 476 891,00	24 476 891,00	24 476 891,00
- en AE/CP	232 045 480,92	0,00	16 679 593,72	16 679 593,72	16 679 593,72
- hors AE/CP	178 032 926,28	0,00	7 797 297,28	7 797 297,28	7 797 297,28
94 Services communs non ventilés	159 556 830,80	0,00	9 074 730,00	9 074 730,00	9 074 730,00
953 Virement à la section d'investissement	*123 865 996,00*		*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**693 501 234,00**	**0,00**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**
93 Services ventilés	67 342 206,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
94 Services communs non ventilés	576 159 028,00	0,00	14 408 311,00	14 408 311,00	14 408 311,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	50 000 000,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

600

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**0,00**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 866 380,00**	**-5 554 890,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**						
AE VOTEES	**0,00**	**1 523 000,00**	**0,00**	**0,00**	**26 662 000,00**	**20 000,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**122 305 100,00**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 318 283,00**	**323 381,00**	**-2 200 000,00**
90 Opérations ventilées		60 000,00	0,00	0,00	3 318 283,00	323 381,00	-2 200 000,00
- en AP/CP (2)		60 000,00	0,00	0,00	3 318 283,00	-103 866,22	-2 200 000,00
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	427 247,22	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	122 305 100,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**81 105 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	98 248 410,00						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	*-17 143 310,00*						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**-8 068 580,00**	**187 600,00**	**0,00**	**0,00**	**11 692 891,00**	**850 000,00**	**0,00**
93 Services ventilés		187 600,00	0,00	0,00	11 692 891,00	850 000,00	0,00
- en AE/CP		2 376 974,00	0,00	0,00	10 492 891,00	49 525,00	0,00
- hors AE/CP		-2 189 374,00	0,00	0,00	1 200 000,00	800 475,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**9 074 730,00**						

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
953 Virement à la section d'investissement	***-17 143 310,00***						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**14 408 311,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**14 408 311,00**						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2) — C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**11 241 083,00**	**-2 920 000,00**	**-1 199 813,00**	**13 184 000,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**	**952 025,36**	**0,00**	**320 000,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**2 606 640,00**	**-3 500 000,00**	**-1 848 304,00**	**-60 000,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	2 606 640,00	-3 500 000,00	-1 848 304,00	-60 000,00	
- en AP/CP (2)		0,00	2 606 640,00	-3 500 000,00	-1 848 304,00	-60 000,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**4 700 000,00**	**6 000 000,00**	**0,00**	**29 200 000,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	4 700 000,00	6 000 000,00	0,00	29 200 000,00	
- Recettes affectées		0,00	4 700 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**-40 000,00**	**1 620 000,00**	**0,00**	**10 166 400,00**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	-40 000,00	1 620 000,00	0,00	10 166 400,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	-40 000,00	400 000,00	0,00	3 400 203,72	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	1 220 000,00	0,00	6 766 196,28	

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**-1 300 000,00**	**39 900 000,00**
900 Services généraux	60 000,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 318 283,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	323 381,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	-2 200 000,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	2 606 640,00	4 700 000,00
906 Action économique	-3 500 000,00	6 000 000,00
907 Environnement	-1 848 304,00	0,00
908 Transports	-60 000,00	29 200 000,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**-31 391 420,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	-10 778 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	-20 613 420,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **-1 300 000,00**	II **8 508 580,00**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	121 265 100,00	121 265 100,00
926 Transferts entre les sections (2)	*1 040 000,00*	*8 374 730,00*
951 Virement de la section de fonctionnement		*-17 143 310,00*
TOTAL	III **122 305 100,00**	IV **112 496 520,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :……	**-9 808 580,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**121 005 100,00**	II + IV + VI + VII

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	**24 476 891,00**	**2 000 000,00**
930 Services généraux	187 600,00	2 000 000,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	11 692 891,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	850 000,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	-40 000,00	0,00
936 Action économique	1 620 000,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	10 166 400,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	**700 000,00**	**13 368 311,00**
940 Impositions directes	0,00	3 200 000,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	9 808 311,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	700 000,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	360 000,00
TOTAL	I **25 176 891,00**	II **15 368 311,00**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	*8 374 730,00*	*1 040 000,00*
947 Transferts à l'intérieur de la section	*0,00*	*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*-17 143 310,00*	
TOTAL	III **-8 768 580,00**	IV **1 040 000,00**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**-9 808 580,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	0,00	VI	0,00

607

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**16 408 311,00**	II + IV + VI

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**939 475 250,00**	**0,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**441 338 322,79**	**0,00**	**-1 300 000,00**	**-1 300 000,00**	**-1 300 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	60 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	8 344 839,52	0,00	1 242 185,50	1 307 185,50	1 307 185,50
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	140 494 426,92	0,00	-2 513 115,33	-2 413 115,33	-2 413 115,33
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	158 941 545,95	0,00	260 670,42	260 670,42	260 670,42
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	53 065 560,00	0,00	-4 098 786,17	-4 263 786,17	-4 263 786,17
26	Participations et créances rattachées	8 100 000,00	0,00	5 535 000,00	5 535 000,00	5 535 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	10 006 950,40	0,00	-332 724,42	-332 724,42	-332 724,42
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	2 380 000,00	0,00	-1 393 230,00	-1 393 230,00	-1 393 230,00
Sous total des opérations d'ordre		***394 182 323,00***		***122 305 100,00***	***122 305 100,00***	***122 305 100,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*134 182 323,00*		*1 040 000,00*	*1 040 000,00*	*1 040 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*260 000 000,00*		*121 265 100,00*	*121 265 100,00*	*121 265 100,00*
001	Solde exécution invest. reporté	103 954 604,21			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**693 501 234,00**	**0,00**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**436 745 406,00**	**0,00**	**25 176 891,00**	**25 176 891,00**	**25 176 891,00**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	49 895 899,78	0,00	17 774 181,48	17 784 181,48	17 784 181,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	152 841 445,00	0,00	130 060,00	130 060,00	130 060,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	206 776 093,78	0,00	5 844 608,27	5 834 608,27	5 834 608,27
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	505 746,16	0,00	-184,75	-184,75	-184,75
66	Charges financières	24 926 221,00	0,00	700 026,00	700 026,00	700 026,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	600 000,28	0,00	728 200,00	728 200,00	728 200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	1 200 000,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***256 755 828,00***		***-8 768 580,00***	***-8 768 580,00***	***-8 768 580,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*132 889 832,00*		*8 374 730,00*	*8 374 730,00*	*8 374 730,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*123 865 996,00*		*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**939 475 250,00**	**0,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**301 032 935,11**	**0,00**	**8 508 580,00**	**8 508 580,00**	**8 508 580,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	30 000 000,00	0,00	-10 778 000,00	-10 778 000,00	-10 778 000,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	142 429 560,00	0,00	41 200 000,00	41 200 000,00	41 200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	119 203 375,11	0,00	-20 613 420,00	-20 613 420,00	-20 613 420,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	6 000 000,00	0,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***516 755 828,00***		***112 496 520,00***	***112 496 520,00***	***112 496 520,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*132 889 832,00*		*8 374 730,00*	*8 374 730,00*	*8 374 730,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*260 000 000,00*		*121 265 100,00*	*121 265 100,00*	*121 265 100,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*123 865 996,00*		*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	121 686 486,89		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**693 501 234,00**	**0,00**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**509 318 911,00**	**0,00**	**15 368 311,00**	**15 368 311,00**	**15 368 311,00**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 078 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	248 526 682,00	0,00	16 008 311,00	16 008 311,00	16 008 311,00
731	Fiscalité locale	125 549 584,00	0,00	-3 000 000,00	-3 000 000,00	-3 000 000,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	129 616 045,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	4 048 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***134 182 323,00***		***1 040 000,00***	***1 040 000,00***	***1 040 000,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*134 182 323,00*		*1 040 000,00*	*1 040 000,00*	*1 040 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	50 000 000,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**381 338 322,79**	**0,00**	**12 184 000,00**	**-1 300 000,00**	**-1 300 000,00**	**-1 727 247,22**	**427 247,22**	**-1 300 000,00**
900	Services généraux	9 451 960,79	0,00	300 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	63 712 335,00	0,00	-2 866 380,00	2 200 000,00	3 318 283,00	3 318 283,00	0,00	3 318 283,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	19 233 463,00	0,00	-5 554 890,00	0,00	323 381,00	-103 866,22	427 247,22	323 381,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	3 203 646,00	0,00	0,00	-2 200 000,00	-2 200 000,00	-2 200 000,00	0,00	-2 200 000,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	22 158 000,00	0,00	11 241 083,00	2 606 640,00	2 606 640,00	2 606 640,00	0,00	2 606 640,00
906	Action économique	82 888 830,06	0,00	-2 920 000,00	-3 500 000,00	-3 500 000,00	-3 500 000,00	0,00	-3 500 000,00
907	Environnement	14 408 087,94	0,00	-1 199 813,00	-406 640,00	-1 848 304,00	-1 848 304,00	0,00	-1 848 304,00
908	Transports	166 282 000,00	0,00	13 184 000,00	-60 000,00	-60 000,00	-60 000,00	0,00	-60 000,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**454 182 323,00**	**0,00**		**122 305 100,00**	**122 305 100,00**		**122 305 100,00**	**122 305 100,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	60 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*260 000 000,00*			*121 265 100,00*	*121 265 100,00*		*121 265 100,00*	*121 265 100,00*
926	*Transferts entre les sections*	*134 182 323,00*			*1 040 000,00*	*1 040 000,00*		*1 040 000,00*	*1 040 000,00*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**835 520 645,79**	**0,00**	**12 184 000,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**	**-1 727 247,22**	**122 732 347,22**	**121 005 100,00**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**

TOTAL	**121 005 100,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**147 829 560,00**	**0,00**	**39 900 000,00**	**39 900 000,00**	**39 900 000,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	55 785 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
906	Action économique	17 174 100,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
907	Environnement	3 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	71 500 000,00	0,00	29 200 000,00	29 200 000,00	29 200 000,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**544 893 207,11**	**0,00**	**98 248 410,00**	**98 248 410,00**	**98 248 410,00**
921	Taxes non affectées	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	-91 686 486,89	0,00	-10 778 000,00	-10 778 000,00	-10 778 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	240 889 862,00	0,00	-20 613 420,00	-20 613 420,00	-20 613 420,00
925	*Opérations patrimoniales*	*260 000 000,00*		*121 265 100,00*	*121 265 100,00*	*121 265 100,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*132 889 832,00*		*8 374 730,00*	*8 374 730,00*	*8 374 730,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**125 065 996,00**	**0,00**	**-17 143 310,00**	**-17 143 310,00**	**-17 143 310,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*123 865 996,00*		*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**817 788 763,11**	**0,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**	**121 005 100,00**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**0,00**

TOTAL	**121 005 100,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

615

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 300 000,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**9 094 366,79**	**24 000,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 900

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**64 024,00**	**27 450,00**	**9 120,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 900

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**33 000,00**	**9 451 960,79**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	**60 000,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = -2 866 380,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**255 706,00**	**2 269 699,66**	**4 280 300,34**	**0,00**	**0,00**	**34 642 588,00**	**165 451,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**337 900,57**	**1 862 099,43**	**0,00**	**0,00**	**-636 246,75**	**246,75**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**337 900,57**	**2 980 382,43**	**0,00**	**0,00**	**-636 246,75**	**246,75**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	337 900,57	2 980 382,43	0,00	0,00	-636 246,75	246,75
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 484 360,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 902

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**3 456 473,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 366 865,00**	**4 055 252,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 768 000,00**	**3 404 000,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 768 000,00**	**3 404 000,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 768 000,00	3 404 000,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 325 600,00**	**1 975 500,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 902

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 200 000,00**	**0,00**	**63 712 335,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 200 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 318 283,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**3 318 283,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 785 460,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) = -5 554 890,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**2 362 500,00**	**4 899 000,00**	**1 133 500,00**	**1 000 000,00**	**1 332 000,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**394 700,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-135 000,00**	**-115 000,00**	**-586 901,32**	**0,00**	**0,00**	**-85 676,36**	**113 580,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-135 000,00**	**119 935,95**	**-586 901,32**	**0,00**	**0,00**	**-85 676,36**	**113 580,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-135 000,00	119 935,95	-586 901,32	0,00	0,00	-85 676,36	113 580,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 903

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**3 652 160,40**	**805 181,60**	**1 187 615,50**	**332 510,00**	**748 857,50**	**10 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**684 203,81**	**-68 121,80**	**-139 482,87**	**0,00**	**332 398,54**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**684 203,81**	**-60 859,25**	**-139 482,87**	**0,00**	**413 581,04**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	256 956,59	-60 859,25	-139 482,87	0,00	413 581,04	0,00
- Hors AP-CP (4)	427 247,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 903

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**375 438,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 233 463,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**323 381,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**-103 866,22**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**427 247,22**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**-1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**-1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	-1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 904

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**2 203 646,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-1 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-1 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 904

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 203 646,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 200 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 200 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**-2 200 000,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 11 241 083,00**

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**5 000,00**	**1 939 302,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**406 640,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**406 640,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	406 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 905

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**60 697,80**	**535 000,00**	**5 730 000,00**	**0,00**	**1 100 000,00**	**0,00**	**484 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**-30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**-30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	-30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 905

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**8 942 000,00**	**0,00**	**2 807 000,00**	**555 000,00**	**22 158 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**2 200 000,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**	**2 606 640,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**2 200 000,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**	**2 606 640,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**2 200 000,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**	**2 606 640,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**4 700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 700 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**4 700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 700 000,00**
Recettes affectées	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = -2 920 000,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**5 000,00**	**62 255 202,39**	**933 583,50**	**3 962 050,83**	**0,00**	**8 846 937,00**	**3 416 056,34**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-7 216 275,00**	**270 350,00**	**1 898 800,42**	**0,00**	**3 027 059,47**	**-1 479 934,89**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-7 216 275,00**	**270 350,00**	**1 898 800,42**	**0,00**	**3 027 059,47**	**-1 479 934,89**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-7 216 275,00	270 350,00	1 898 800,42	0,00	3 027 059,47	-1 479 934,89
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**7 174 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**6 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**6 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 906

Détail par articles

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**750 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 720 000,00**	**0,00**	**82 888 830,06**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-3 500 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-3 500 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**-3 500 000,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 174 100,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 000 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 000 000,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = -1 199 813,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**729 200,00**	**0,00**	**63 000,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-6 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-6 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	-6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 907

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**2 000 000,00**	**1 142 832,52**	**0,00**	**280 350,22**	**0,00**	**97 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-406 640,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-1 848 304,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-1 848 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 907

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**3 546 726,50**	**0,00**	**0,00**	**5 183 228,70**	**1 199 750,00**	**0,00**	**166 000,00**	**14 408 087,94**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-406 640,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 848 304,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	**-1 848 304,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**1 470 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 900 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 370 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 13 184 000,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**2 170 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 503 473,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-1 578 230,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-1 578 230,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-1 578 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	-1 498 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**2 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**154 308 527,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**1 398 230,00**	**0,00**	**0,00**	**120 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**1 398 230,00**	**0,00**	**0,00**	**120 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	1 398 230,00	0,00	**0,00**	**120 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**51 400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**41 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**41 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	41 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**166 282 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-60 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-60 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-60 000,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 393 230,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 800 000,00**	**0,00**	**71 500 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-12 000 000,00**	**0,00**	**29 200 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-12 000 000,00**	**0,00**	**29 200 000,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 000 000,00	0,00	29 200 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**2 800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 800 000,00**
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**30 000 000,00**	**0,00**	**-10 778 000,00**	**-10 778 000,00**	**19 222 000,00**
10222	FCTVA	30 000 000,00	0,00	-10 778 000,00	-10 778 000,00	19 222 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**60 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000 000,00**
1641	Emprunts en euros	60 000 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000 000,00
	RECETTES	**240 889 862,00**	**0,00**	**-20 613 420,00**	**-20 613 420,00**	**220 276 442,00**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	121 686 486,89	0,00	0,00	0,00	121 686 486,89
1641	Emprunts en euros	119 203 375,11	0,00	-20 613 420,00	-20 613 420,00	98 589 955,11

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***260 000 000,00***	***121 265 100,00***	***121 265 100,00***
16449	*Opérations de tirage ligne trésorerie*	*250 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2051	*Concessions, droits similaires*	*0,00*	*784 020,00*	*784 020,00*
2088	*Autres immobilisations incorporelles*	*0,00*	*1 547 560,00*	*1 547 560,00*
21311	*Bâtiments administratifs*	*0,00*	*768 000,00*	*768 000,00*
21312	*Bâtiments scolaires*	*0,00*	*27 600 000,00*	*27 600 000,00*
21314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*0,00*	*1 570 000,00*	*1 570 000,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*	*2 270 000,00*	*2 270 000,00*
2151	*Réseaux de voirie*	*0,00*	*120 000,00*	*120 000,00*
21533	*Réseaux câblés*	*0,00*	*176 000,00*	*176 000,00*
2158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*	*627 970,00*	*627 970,00*
2168	*Autres collections et oeuvres d'art*	*0,00*	*221 550,00*	*221 550,00*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*0,00*	*2 725 000,00*	*2 725 000,00*
2313	*Constructions*	*10 000 000,00*	*75 180 000,00*	*75 180 000,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*0,00*	*7 675 000,00*	*7 675 000,00*
	RECETTES (3)	***260 000 000,00***	***121 265 100,00***	***121 265 100,00***
16449	*Opérations de tirage ligne trésorerie*	*250 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*36 965 000,00*	*36 965 000,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*10 000 000,00*	*84 300 100,00*	*84 300 100,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**134 182 323,00**	**1 040 000,00**	**1 040 000,00**
	Reprises sur autofinancement	**134 182 323,00**	**1 040 000,00**	**1 040 000,00**
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	753 061,00	0,00	0,00
13913	*Subv. transf. Départements*	58 285,00	0,00	0,00
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	2 583,00	0,00	0,00
139172	*Subv. transf. FEDER*	3 544 557,00	0,00	0,00
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	5 868,00	0,00	0,00
1393122	*Dotation régionale d'équipement scolaire*	40 791 000,00	0,00	0,00
13937	*Fonds régional dévelopt emploi outre-mer*	679 319,00	0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*	88 347 650,00	100 000,00	100 000,00
280415341	*IC : Bien mobilier, matériel*	0,00	940 000,00	940 000,00
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**132 889 832,00**	**8 374 730,00**	**8 374 730,00**
	Amortissement des immobilisations	**132 889 832,00**	**8 374 730,00**	**8 374 730,00**
28031	*Frais d'études*	359 960,00	374 730,00	374 730,00
28032	*Frais de recherche et de développement*	169 896,00	0,00	0,00
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	4 400,00	0,00	0,00
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	1 919 859,00	0,00	0,00
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	69 547,00	0,00	0,00
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	1 416 730,00	0,00	0,00
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	499 732,00	0,00	0,00
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	238 779,00	0,00	0,00
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	627,00	0,00	0,00
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	3 166 599,00	0,00	0,00
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	22 448 098,00	0,00	0,00
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	367 671,00	0,00	0,00
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	467 845,00	0,00	0,00
280415341	*IC : Bien mobilier, matériel*	945 179,00	0,00	0,00
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	222 400,00	0,00	0,00
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	2 387 956,00	0,00	0,00
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	4 359 902,00	0,00	0,00
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	7 225 099,00	0,00	0,00
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	3 111 370,00	0,00	0,00
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	22 947 724,00	0,00	0,00
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	1 513 305,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	9 270 639,00	0,00	0,00
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	986 609,00	0,00	0,00
2804422	*Sub nat privé - Bât. et installations*	13 537,00	0,00	0,00
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	4 764 039,00	0,00	0,00
28051	*Concessions et droits similaires*	506 667,00	0,00	0,00
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	157 212,00	0,00	0,00
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	98,00	0,00	0,00
28128	*Autres aménagements de terrains*	25 350,00	0,00	0,00
281311	*Bâtiments administratifs*	4 375 167,00	0,00	0,00
281312	*Bâtiments scolaires*	23 027 943,00	8 000 000,00	8 000 000,00
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	1 759 579,00	0,00	0,00
281318	*Autres bâtiments publics*	8 247 168,00	0,00	0,00
281328	*Autres bâtiments privés*	13 783,00	0,00	0,00
281351	*Bâtiments publics*	429 996,00	0,00	0,00
281352	*Bâtiments privés*	7 489,00	0,00	0,00
281572	*Matériel technique scolaire*	228 639,00	0,00	0,00
2815731	*Matériel roulant*	41 805,00	0,00	0,00
281578	*Autre matériel technique*	380 779,00	0,00	0,00
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	568 000,00	0,00	0,00
2817314	*Bâtiments culturels et sportifs (m. à di*	129 006,00	0,00	0,00
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	35 656,00	0,00	0,00
2817578	*Autre matériel technique (mad)*	11 161,00	0,00	0,00
2817831	*Matériel informatique scolaire (m. à dis*	15 922,00	0,00	0,00
2817841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	90 066,00	0,00	0,00
28181	*Installations générales, aménagt divers*	313 529,00	0,00	0,00
281828	*Autres matériels de transport*	1 162 266,00	0,00	0,00
281831	*Matériel informatique scolaire*	460 210,00	0,00	0,00
281838	*Autre matériel informatique*	753 064,00	0,00	0,00
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	113 799,00	0,00	0,00
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	575 340,00	0,00	0,00
28185	*Matériel de téléphonie*	1 770,00	0,00	0,00
28188	*Autres immo. corporelles*	580 866,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**125 065 996,00**	**-17 143 310,00**	**-17 143 310,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*123 865 996,00*	*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 200 000,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**410 078 407,20**	**0,00**	**29 497 025,36**	**24 476 891,00**	**24 476 891,00**	**16 679 593,72**	**7 797 297,28**	**24 476 891,00**
930	Services généraux	92 274 964,08	0,00	1 523 000,00	187 600,00	187 600,00	2 376 974,00	-2 189 374,00	187 600,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	163 212 597,00	0,00	26 662 000,00	11 692 891,00	11 692 891,00	10 492 891,00	1 200 000,00	11 692 891,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	21 641 481,00	0,00	20 000,00	850 000,00	850 000,00	49 525,00	800 475,00	850 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	2 832 192,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	1 928 145,21	0,00	20 000,00	-40 000,00	-40 000,00	-40 000,00	0,00	-40 000,00
936	Action économique	38 092 665,24	0,00	952 025,36	1 620 000,00	1 620 000,00	400 000,00	1 220 000,00	1 620 000,00
937	Environnement	11 117 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	78 978 855,00	0,00	320 000,00	10 166 400,00	10 166 400,00	3 400 203,72	6 766 196,28	10 166 400,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**159 556 830,80**	**0,00**		**9 074 730,00**	**9 074 730,00**		**9 074 730,00**	**9 074 730,00**
940	Impositions directes	34 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	24 926 221,00	0,00		700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	505 877,80	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	1 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*132 889 832,00*			*8 374 730,00*	*8 374 730,00*		*8 374 730,00*	*8 374 730,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**123 865 996,00**		**0,00**	**-17 143 310,00**	**-17 143 310,00**		**-17 143 310,00**	**-17 143 310,00**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	SLO (RAR N-1 + Vote) III = I + II
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*123 865 996,00*			*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*		*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**693 501 234,00**	**0,00**	**29 497 025,36**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**	**16 679 593,72**	**-271 282,72**	**16 408 311,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
TOTAL	**16 408 311,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**67 342 206,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**2 000 000,00**	**2 000 000,00**
930	Services généraux	50 667 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	14 666 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	665 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	161 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	322 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	860 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**576 159 028,00**	**0,00**	**14 408 311,00**	**14 408 311,00**	**14 408 311,00**
940	Impositions directes	98 319 416,00	0,00	3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
941	Autres impôts et taxes	273 657 289,00	0,00	9 808 311,00	9 808 311,00	9 808 311,00
942	Dotations et participations	70 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*134 182 323,00*		*1 040 000,00*	*1 040 000,00*	*1 040 000,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**643 501 234,00**	**0,00**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**	**16 408 311,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**0,00**
TOTAL	**16 408 311,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

653

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 1 523 000,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**12 722 132,08**	**71 692 250,00**	**1 599 596,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**122 850,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**1 894 202,20**	**-1 704 523,20**	**-57 202,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**1 894 202,20**	**-1 704 523,20**	**-57 202,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 383 576,20		-57 202,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
- Hors AE-CP	-489 374,00	-1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**2 667 000,00**	**1 600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 930

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**2 342 764,00**	**994 871,00**	**590 076,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**145 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-75 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-75 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	-75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

III

B 930

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**7 000,00**	**753 500,00**	**0,00**	**1 304 425,00**	**92 274 964,08**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**7 500,00**	**118 202,00**	**0,00**	**-5 579,00**	**187 600,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**7 500,00**	**118 202,00**	**0,00**	**-5 579,00**	**187 600,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	7 500,00	118 202,00	0,00	-5 579,00	**2 376 974,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**-2 189 374,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**42 900 000,00**	**0,00**	**3 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 667 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 931

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage **AE (1) = 26 662 000,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**3 585 007,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**76 499 349,00**	**1 679 533,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**1 061 071,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**757 838,49**	**370 689,72**
Vote de l'assemblée (3)	**1 061 071,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**757 838,49**	**370 689,72**
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 061 071,79	0,00	0,00	0,00	0,00	-442 161,51	370 689,72
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 500 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**5 521 058,00**	**0,00**	**38 919 492,00**	**417 547,00**	**0,00**	**0,00**	**13 190 023,00**	**2 904 830,00**	**13 550 000,00**	**3 200 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**1 367 707,00**	**0,00**	**0,00**	**-98 000,00**	**900 000,00**	**0,00**	**7 708 142,00**	**15 042,00**	**-700 000,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**1 367 707,00**	**0,00**	**0,00**	**-98 000,00**	**900 000,00**	**0,00**	**7 708 142,00**	**15 042,00**	**-700 000,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 367 707,00	0,00	0,00	-98 000,00	900 000,00	0,00	7 708 142,00	15 042,00	-700 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**702 980,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 463 776,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**664 358,00**	**0,00**	**0,00**	**78 400,00**	**3 003 000,00**	**0,00**	**163 212 597,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**310 400,00**	**0,00**	**11 692 891,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**310 400,00**	**0,00**	**11 692 891,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	310 400,00	**0,00**	**10 492 891,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**1 200 000,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 666 756,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 20 000,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**1 565 094,00**	**9 941 906,00**	**283 000,00**	**0,00**	**6 340 000,00**	**0,00**	**1 385 000,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**100 475,00**	**627 525,00**	**-49 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**71 500,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**100 475,00**	**627 525,00**	**-49 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**71 500,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	100 000,00	-172 475,00	-49 500,00	0,00	0,00	0,00	71 500,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	475,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**665 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 933

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**119 000,00**	**0,00**	**2 007 481,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 933

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**21 641 481,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**850 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**850 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**49 525,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**800 475,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**665 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**240 000,00**	**0,00**	**0,00**	**80 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**-11 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**-11 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	-11 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 934

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**1 676 692,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**38 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**38 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	38 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 934

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**835 500,00**	**0,00**	**0,00**	**2 832 192,67**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-27 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-27 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	-27 400,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) = 20 000,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**271 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	-40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 935

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**437 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 935

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**779 645,21**	**0,00**	**440 000,00**	**0,00**	**1 928 145,21**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-40 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-40 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-40 000,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**161 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**161 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 952 025,36**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**1 980 020,44**	**5 035 053,53**	**415 000,00**	**0,00**	**930 012,61**	**26 767 848,66**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**1 220 000,00**	**101 409,11**	**2 321 553,70**	**0,00**	**0,00**	**-109 676,89**	**-3 063 761,96**
Vote de l'assemblée (3)	**1 220 000,00**	**101 409,11**	**2 321 553,70**	**0,00**	**0,00**	**-109 676,89**	**-3 063 761,96**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	101 409,11	2 321 553,70	0,00	0,00	-109 676,89	-3 063 761,96
- Hors AE-CP	1 220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**69 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**1 062 830,00**	**1 501 900,00**	**0,00**	**400 000,00**	**0,00**	**38 092 665,24**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**1 194 752,19**	**-80 000,00**	**0,00**	**35 723,85**	**0,00**	**1 620 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**1 194 752,19**	**-80 000,00**	**0,00**	**35 723,85**	**0,00**	**1 620 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 194 752,19	-80 000,00	0,00	35 723,85	0,00	**400 000,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 220 000,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**249 750,00**	**0,00**	**0,00**	**3 600,00**	**322 450,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**10 000,00**	**9 372 472,00**	**0,00**	**178 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 937

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**146 000,00**	**307 500,00**	**1 102 935,00**	**0,00**	**0,00**	**11 117 507,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-51 000,00**	**-32 065,00**	**83 065,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-41 000,00**	**-42 065,00**	**83 065,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	-41 000,00	-42 065,00	83 065,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 320 000,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**70 000,00**	**0,00**	**0,00**	**23 387 176,00**	**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**26 600 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**7 026 196,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 000 000,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**7 026 196,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 000 000,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	-20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	7 026 196,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**28 706 839,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-33 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-33 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	226 400,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	-260 000,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**860 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**207 840,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**78 978 855,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**193 803,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 166 400,00**
Vote de l'assemblée (3)	**193 803,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 166 400,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	193 803,72	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 400 203,72**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 766 196,28**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**860 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**34 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**34 900,00**
63512	Taxes foncières	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
63513	Autres impôts locaux	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
	RECETTES	**98 319 416,00**	**0,00**	**3 200 000,00**	**3 200 000,00**	**101 519 416,00**
73112	Cotisation sur la VAE	57 107 570,00	0,00	0,00	0,00	57 107 570,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 278 238,00	0,00	0,00	0,00	3 278 238,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	19 500 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	20 800 000,00
73221	FNGIR	2 869 393,00	0,00	0,00	0,00	2 869 393,00
732222	Fonds péréq. ress. / régions,coll. Corse	5 200 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	7 100 000,00
748312	D.C.R.T.P.	271 480,00	0,00	0,00	0,00	271 480,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	8 154 203,00	0,00	0,00	0,00	8 154 203,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	1 938 532,00	0,00	0,00	0,00	1 938 532,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**273 657 289,00**	**0,00**	**9 808 311,00**	**9 808 311,00**	**283 465 600,00**
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	24 300 000,00	0,00	-4 300 000,00	-4 300 000,00	20 000 000,00
731774	TICPE FPA	8 900 000,00	0,00	0,00	0,00	8 900 000,00
73411	Taxe sur les rhums	2 050 000,00	0,00	0,00	0,00	2 050 000,00
7342	Taxes sur les carburants	117 015 600,00	0,00	16 000 000,00	16 000 000,00	133 015 600,00
73432	Octroi de mer régional	102 500 000,00	0,00	-400 000,00	-400 000,00	102 100 000,00
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	1 991 689,00	0,00	-991 689,00	-991 689,00	1 000 000,00
735	Fraction de TVA	15 400 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	14 900 000,00
738	Autres impôts et taxes	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**70 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 000 000,00**
744	FCTVA	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
74631	DGD des régions	69 600 000,00	0,00	0,00	0,00	69 600 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**24 926 221,00**	**0,00**	**700 000,00**	**700 000,00**	**25 626 221,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 574 077,00	0,00	622 100,00	622 100,00	20 196 177,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 065 000,00	0,00	0,00	0,00	4 065 000,00
6688	Autres	1 287 144,00	0,00	77 900,00	77 900,00	1 365 044,00
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	11 286 223,26
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 221 223,26
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	4 065 000,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**505 877,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**505 877,80**
61558	Entretien autres biens mobiliers	131,64	0,00	184,75	184,75	316,39
65861	Frais de personnel	412 000,00	0,00	0,00	0,00	412 000,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	93 746,16	0,00	-184,75	-184,75	93 561,41
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**1 200 000,00**	**0,00**	**0,00**
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 200 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	**0,00**	**360 000,00**	**360 000,00**
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	360 000,00	360 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**132 889 832,00**	**8 374 730,00**	**8 374 730,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**132 889 832,00**	**8 374 730,00**	**8 374 730,00**
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	132 889 832,00	8 374 730,00	8 374 730,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (5) (6)	**134 182 323,00**	**1 040 000,00**	**1 040 000,00**
	Reprises sur autofinancement	**134 182 323,00**	**1 040 000,00**	**1 040 000,00**
7768	*Neutral. amort., dépréc. et provisions*	88 347 650,00	100 000,00	100 000,00
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	45 834 673,00	0,00	0,00
7811	*Rep. amort. immos corpo. et incorp.*	0,00	940 000,00	940 000,00
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.
(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**123 865 996,00**	**-17 143 310,00**	**-17 143 310,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*123 865 996,00*	*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**60 000 000,00**	**9 511 960,79**	**0,00**	**0,00**	**67 030 618,00**	**19 556 844,00**	**1 003 646,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 237 188,69	0,00	0,00	1 700 700,00	984 620,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	85 000,00	0,00	0,00	33 364 347,00	9 821 361,00	1 003 646,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 498 572,62	0,00	0,00	598 571,00	3 505 423,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 681 973,50	0,00	0,00	31 367 000,00	5 245 440,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	9 225,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**243 498 442,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 785 460,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	140 908 486,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	55 785 460,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	98 589 955,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**24 764 640,00**	**79 388 830,06**	**12 559 783,94**	**166 222 000,00**		**440 038 322,79**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		60 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 112 000,00	1 110 729,08	283 500,00	2 223 287,25		9 652 025,02
204	Subventions d'équipement versées	17 920 640,00	59 673 100,98	11 260 743,61	4 952 473,00		138 081 311,59
21	Immobilisations corporelles	27 000,00	5 000,00	0,00	150 567 649,75		159 202 216,37
22	Immobilisations reçues en affectation	5 000,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 000 000,00	0,00	1 015 540,33	7 491 820,00		48 801 773,83
26	Participations et créances rattachées	0,00	13 635 000,00	0,00	0,00		13 635 000,00
27	Autres immobilisations financières	4 700 000,00	4 965 000,00	0,00	0,00		9 674 225,98
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	986 770,00		986 770,00
RECETTES		**4 700 000,00**	**23 174 100,00**	**3 370 000,00**	**100 700 000,00**		**431 228 002,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		140 908 486,89
13	Subventions d'investissement	0,00	23 174 100,00	3 370 000,00	98 500 000,00		183 629 560,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		98 589 955,11
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00		4 700 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	2 200 000,00		2 200 000,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**60 000 000,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	60 000 000,00
	RECETTES	**243 498 442,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	19 222 000,00
106	Réserves	121 686 486,89
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	2 800 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	98 589 955,11

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.90

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**9 094 366,79**	**24 000,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	1 480 413,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	538 455,40	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	10 035,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	1 330 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	361 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 682 673,68	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 589 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	92 373,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	9 225,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**64 024,00**	**27 450,00**	**9 120,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	12 000,00	320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	64 024,00	9 450,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**93 000,00**	**9 511 960,79**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 492 733,29
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	744 455,40
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 035,94
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 330 505,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 084,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	2 796 947,68
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 589 600,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 373,50
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 225,98
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		**255 706,00**	**2 607 600,23**	**7 260 682,77**	**0,00**	**0,00**	**34 006 341,25**	**165 697,75**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 480 700,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 607 600,23	7 260 682,77	0,00	0,00	11 309 641,25	165 697,75
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	255 706,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 690 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 226 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 484 360,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 573 360,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		**3 456 473,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 598 865,00**	**7 459 252,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	50 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 456 473,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 364 252,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 294,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 571,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 386 000,00	231 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	3 814 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 325 600,00**	**1 975 500,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 325 600,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 975 500,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 200 000,00**	**0,00**	**67 030 618,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200 000,00	0,00	33 364 347,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 294,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 277,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 307 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 060 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 785 460,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 898 960,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 886 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		**2 362 500,00**	**4 764 000,00**	**1 253 435,95**	**413 098,68**	**1 332 000,00**	**0,00**	**914 323,64**	**508 280,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	112 500,00	135 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 191 500,00	1 203 435,95	413 098,68	0,00	0,00	914 323,64	508 280,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	225 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	106 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	122 540,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	2 127 459,22	560 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	152 500,00	50 000,00	0,00	151 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	2 565 000,00	0,00	0,00	602 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		**4 336 364,21**	**744 322,35**	**1 048 132,63**	**332 510,00**	**1 162 438,54**	**10 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	95 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 321 864,21	744 322,35	1 048 132,63	10 000,00	1 090 965,54	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	71 473,00	10 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 492 252,78	0,00	0,00	72 510,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	427 247,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**375 438,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 556 844,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	375 438,00	0,00	0,00	0,00	9 821 361,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 300,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 820,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 540,78
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 787 459,22
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 423,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 732 192,78
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	513 247,22
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**1 003 646,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	1 003 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 003 646,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003 646,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.504-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**5 000,00**	**2 345 942,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 345 942,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**60 697,80**	**505 000,00**	**5 730 000,00**	**0,00**	**1 100 000,00**	**0,00**	**484 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	60 697,80	505 000,00	5 730 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00	484 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**11 142 000,00**	**0,00**	**2 837 000,00**	**555 000,00**	**24 764 640,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	45 000,00	0,00	127 000,00	0,00	172 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 430 000,00	0,00	2 710 000,00	555 000,00	17 920 640,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	940 000,00	0,00	0,00	0,00	940 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
274	Prêts	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00
RECETTES		**0,00**	**4 700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 700 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.90C

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		**5 000,00**	**55 038 927,39**	**1 203 933,50**	**5 860 851,25**	**0,00**	**11 873 996,47**	**1 936 121,45**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	397 729,08	0,00	0,00	0,00	713 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	36 041 198,31	1 203 933,50	5 860 851,25	0,00	11 160 996,47	1 936 121,45
211	Terrains	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	13 135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	965 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**13 174 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	13 174 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**750 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 720 000,00**	**0,00**	**79 388 830,06**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 110 729,08
204	Subventions d'équipement versées	750 000,00	0,00	0,00	2 720 000,00	0,00	59 673 100,98
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 135 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	965 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 174 100,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 174 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**723 200,00**	**0,00**	**63 000,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	723 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**151 696,00**	**1 142 832,52**	**0,00**	**280 350,22**	**0,00**	**103 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées	151 696,00	1 142 832,52	0,00	280 350,22	0,00	100 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**3 046 726,50**	**0,00**	**0,00**	**5 683 228,70**	**1 199 750,00**	**0,00**	**166 000,00**	**12 559 783,94**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	217 500,00	0,00	0,00	0,00	283 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 731 186,17	0,00	0,00	5 465 728,70	499 750,00	0,00	166 000,00	11 260 743,61
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	315 540,33	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	915 540,33
RECETTES		**0,00**	**1 470 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 900 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 370 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	1 470 000,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	3 370 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		**591 770,00**	**0,00**	**0,00**	**5 503 473,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	0,00	3 403 473,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	581 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**2 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**155 706 757,00**	**0,00**	**0,00**	**1 420 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	123 287,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	539 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	148 812 840,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	104 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	5 976 820,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	405 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**92 600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	92 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**166 222 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	2 223 287,25
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 952 473,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
213	Constructions	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	148 912 840,75
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 809,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	7 491 820,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	986 770,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 800 000,00**	**0,00**	**100 700 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	98 450 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**27 366 998,80**	**92 462 564,08**	**0,00**	**0,00**	**174 905 488,00**	**22 491 481,00**	**2 832 192,67**	**0,00**
011	Charges à caractère général	35 216,39	18 559 420,80	0,00	0,00	22 979 952,43	3 379 094,00	197 385,34	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	68 263 030,00	0,00	0,00	57 567 000,00	6 989 475,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 630 087,00	0,00	0,00	94 320 335,57	12 112 912,00	2 634 807,33	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	505 561,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	25 626 221,00	26,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	10 000,28	0,00	0,00	38 200,00	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**455 345 016,00**	**52 667 000,00**	**0,00**	**0,00**	**14 666 756,00**	**665 000,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	264 534 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	110 085 808,00	0,00	0,00	0,00	12 463 776,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	80 364 215,00	48 550 000,00	0,00	0,00	2 202 980,00	180 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 600 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**1 888 145,21**	**39 712 665,24**	**11 117 507,00**	**89 145 255,00**		**461 922 297,00**
011	Charges à caractère général	0,00	618 844,60	14 526 681,46	428 788,52	6 954 697,72		67 680 081,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	20 152 000,00		152 971 505,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 269 300,61	23 965 983,78	10 688 718,48	61 988 557,28		212 610 702,05
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		505 561,41
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 626 247,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	1 220 000,00	0,00	50 000,00		1 328 200,28
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 200 000,00
RECETTES		**0,00**	**161 000,00**	**322 450,00**	**0,00**	**860 000,00**		**524 687 222,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		350 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	161 000,00	0,00	0,00	450 000,00		1 078 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		264 534 993,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		122 549 584,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	318 850,00	0,00	0,00		131 616 045,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	3 600,00	0,00	410 000,00		4 048 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		150 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		360 000,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**27 366 998,80**
615	Entretien et réparations	316,39
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	34 900,00
658	Charges diverses de gestion courante	505 561,41
661	Charges d'intérêts	24 261 177,00
668	Autres charges financières	1 365 044,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 200 000,00
RECETTES		**455 345 016,00**
731	Fiscalité locale	110 085 808,00
732	Fiscalité reversée	9 969 393,00
734	Fisc. spécif. coll. Corse et Outre-mer	238 165 600,00
735	Fraction de TVA	14 900 000,00
738	Autres impôts et taxes	1 500 000,00
744	FCTVA	400 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	69 600 000,00
748	Autres attributions et participations	10 364 215,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	360 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**14 616 334,28**	**69 987 726,80**	**1 542 394,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**132 850,00**
604	Achats d'études, prestations de services	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 718 745,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	514 889,78	54 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	4 475 346,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	63 450,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 264 051,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	401 761,24	0,00	692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	69 992,14	9 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	275 878,38	347 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 510 898,75	0,00	1 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	422 889,00	68 006,80	1 540 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 850,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	313 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	529 240,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 332 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	287 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	49 485 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	15 064 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 388 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	2 038 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	715 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Pertes de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**2 667 000,00**	**1 600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
703	Redevances utilisation du domaine	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	2 000 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**2 267 764,00**	**994 871,00**	**590 076,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**145 500,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 480,00	4 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	52 689,00	3 178,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
613	Locations	0,00	970,00	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	250,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	27 482,00	35 348,00	0,00	0,00	0,00	1 085,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	38 000,00	1 668,00	0,00	0,00	0,00	18 915,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	2 209 431,00	867 000,00	545 000,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00
656	Participations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	18 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Pertes de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**14 500,00**	**871 702,00**	**0,00**	**1 298 846,00**	**92 462 564,08**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	301 000,00	0,00	0,00	318 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 800,00	0,00	0,00	5 705,00	1 736 132,33
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	532 202,00	0,00	0,00	1 227 168,78
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 420,00	4 480 916,87
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 450,13
615	Entretien et réparations	0,00	6 000,00	0,00	0,00	1 663,00	2 272 264,83
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	402 703,24
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 772,14
618	Divers	0,00	300,00	20 000,00	0,00	66 711,00	773 804,38
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 682,00	1 516 665,75
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	2 410,00	2 226 355,80
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	5 641,00	170 641,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 400,00	0,00	0,00	4 076,00	534 716,55
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	168,00	1 668,00
628	Divers	0,00	0,00	18 500,00	0,00	82,00	2 358 122,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	79 015,00	81 515,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 524,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 485 350,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 064 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 388 680,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 038 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 676 931,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 123 997,00	1 858 030,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 126,00
666	Pertes de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	26,00	26,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,28
RECETTES		**42 900 000,00**	**0,00**	**5 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**52 667 000,00**
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
747	Participations	42 900 000,00	0,00	5 500 000,00	0,00	0,00	48 550 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100 000,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		**4 646 078,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**77 257 187,49**	**2 050 222,72**
604	Achats d'études, prestations de services	630 577,04	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	71 014,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	493 407,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	6 760,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	8 300,25	0,00	0,00	0,00	0,00	135 903,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 200,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 150 700,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 375 100,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	799 000,00	0,00
651	Aides à la personne	3 352 062,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 267 538,49	2 050 222,72
657	Subventions	47 937,50	0,00	0,00	0,00	0,00	144 746,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 200,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 500 000,00**	**0,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		**6 888 765,00**	**0,00**	**38 919 492,00**	**319 547,00**	**900 000,00**	**0,00**	**20 898 165,00**	**2 919 872,00**	**12 850 000,00**	**3 200 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	19 016 018,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 290,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 189,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	4 950 000,00	0,00	0,00	417 547,00	0,00	0,00	20 898 165,00	0,00	300 000,00	3 200 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050 000,00	0,00
657	Subventions	1 938 765,00	0,00	19 903 474,00	-98 000,00	0,00	0,00	0,00	2 689 993,00	9 200 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 400,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**702 980,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 463 776,00**	**0,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 463 776,00	0,00
747	Participations	702 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**664 358,00**	**0,00**	**0,00**	**78 400,00**	**3 313 400,00**	**0,00**	**174 905 488,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	690 577,04
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 014,28
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 951 018,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 813 407,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	46 973,64	0,00	58 023,86
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 209,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	156 703,25
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 150 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 375 100,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	799 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	3 215 526,36	0,00	36 333 300,86
655	Contributions obligatoires	664 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 032 119,21
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	78 400,00	18 400,00	0,00	33 923 715,50
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 200,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 666 756,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 463 776,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	702 980,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		**1 665 569,00**	**10 569 431,00**	**233 500,00**	**0,00**	**6 340 000,00**	**0,00**	**1 456 500,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	840 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	78 000,00	9 000,00	0,00	14 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	215 000,00	0,00	79 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	113 341,58	0,00	0,00	8 661,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	2 000,00	216 658,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 328 094,00	0,00	3 000,00	0,00	22 253,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	14 000,00	0,00	0,00	4 576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	5 432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 501 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	475,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	2 177 431,00	141 500,00	0,00	6 290 000,00	0,00	1 456 500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**665 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**119 000,00**	**0,00**	**2 107 481,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	119 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 834 481,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**22 491 481,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 510,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 002,58
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 658,42
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 415 347,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 576,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 432 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 475,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 899 912,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**665 000,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**229 000,00**	**0,00**	**0,00**	**80 000,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	-11 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**1 715 092,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	68 385,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	1 586 707,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**808 100,00**	**0,00**	**0,00**	**2 832 192,67**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 385,34
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	808 100,00	0,00	0,00	2 634 807,33
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**231 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**437 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	437 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**779 645,21**	**0,00**	**440 000,00**	**0,00**	**1 888 145,21**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	299 699,39	0,00	0,00	0,00	299 699,39
613	Locations	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	12 000,00	0,00	64 000,00	0,00	116 000,00
618	Divers	0,00	15 145,21	0,00	0,00	0,00	15 145,21
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	242 000,00	0,00	242 000,00
657	Subventions	0,00	440 300,61	0,00	134 000,00	0,00	1 026 300,61
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		**0,00**	**161 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**161 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	161 000,00	0,00	0,00	0,00	161 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		**1 220 000,00**	**2 081 429,55**	**7 356 607,23**	**415 000,00**	**0,00**	**820 335,72**	**23 704 086,70**
611	Contrats de prestations de services	0,00	113 388,15	0,00	0,00	0,00	0,00	12 761 790,04
618	Divers	0,00	409 335,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
628	Divers	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	1 494 705,96	7 356 607,23	415 000,00	0,00	820 335,72	10 142 296,66
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**69 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	69 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**2 257 582,19**	**1 421 900,00**	**0,00**	**435 723,85**	**0,00**	**39 712 665,24**
611	Contrats de prestations de services	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 035 178,19
618	Divers	268 167,83	0,00	0,00	0,00	0,00	677 503,27
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
657	Subventions	1 768 582,19	1 421 900,00	0,00	435 723,85	0,00	23 855 151,61
658	Charges diverses de gestion courante	60 832,17	0,00	0,00	0,00	0,00	60 832,17
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 220 000,00
RECETTES		**0,00**	**249 750,00**	**0,00**	**0,00**	**3 600,00**	**322 450,00**
747	Participations	0,00	249 750,00	0,00	0,00	0,00	318 850,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**10 000,00**	**9 372 472,00**	**0,00**	**178 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	11 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	9 222 472,00	0,00	166 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**105 000,00**	**265 435,00**	**1 186 000,00**	**0,00**	**0,00**	**11 117 507,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	25 000,00	0,00	0,00	35 350,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	56 638,52	20 000,00	0,00	0,00	88 438,52
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	208 446,48	1 091 000,00	0,00	0,00	10 688 718,48
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**30 413 372,28**	**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**29 600 000,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 105,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 166 895,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	30 165 176,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	26 196,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**28 673 239,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	473 753,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	152 797,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 621 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	104 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	354 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	65 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	15 091 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	4 803 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	2 490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	40 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**860 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**401 643,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**89 145 255,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473 753,20
611	Contrats de prestations de services	165 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751 742,80
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 621 694,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 776,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 228,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
628	Divers	235 803,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473 503,72
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 091 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 803 800,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 166 895,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 490 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 265 176,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 486,28
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**860 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1801	Intitulé de l'opération : RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**250 257,37**	**0,00**	**105 000,00**	**105 000,00**
908 (5)	250 257,37	0,00	105 000,00	105 000,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**250 257,37**	**0,00**	**105 000,00**	**105 000,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 28001	Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**2 499 863,81**	**0,00**	**-1 498 230,00**	**-1 498 230,00**
908 (5)	2 499 863,81	0,00	-1 498 230,00	-1 498 230,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**2 499 863,81**	**0,00**	**-1 498 230,00**	**-1 498 230,00**
RECETTES (b)	**679 909,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
908 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	679 909,56	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**679 909,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 105 834 673,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**60 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	60 000 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**45 834 673,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*45 834 673,00*	*0,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**105 834 673,00**	**0,00**	**103 954 604,21**	**209 789 277,21**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 293 955 828,00**	**-25 546 580,00**	**VI -25 546 580,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**36 000 000,00**	**-16 778 000,00**	**-16 778 000,00**
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	30 000 000,00	-10 778 000,00	-10 778 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	6 000 000,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**257 955 828,00**	**-8 768 580,00**	**-8 768 580,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*359 960,00*	*374 730,00*	*374 730,00*
28032	*Frais de recherche et de développement*	*169 896,00*	*0,00*	*0,00*
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	*4 400,00*	*0,00*	*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*1 919 859,00*	*0,00*	*0,00*
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	*69 547,00*	*0,00*	*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*1 416 730,00*	*0,00*	*0,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*499 732,00*	*0,00*	*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*238 779,00*	*0,00*	*0,00*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*627,00*	*0,00*	*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*3 166 599,00*	*0,00*	*0,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*22 448 098,00*	*0,00*	*0,00*
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*367 671,00*	*0,00*	*0,00*
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*467 845,00*	*0,00*	*0,00*
280415341	*IC : Bien mobilier, matériel*	*945 179,00*	*0,00*	*0,00*
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	*222 400,00*	*0,00*	*0,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*2 387 956,00*	*0,00*	*0,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*4 359 902,00*	*0,00*	*0,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*7 225 099,00*	*0,00*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*3 111 370,00*	*0,00*	*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*22 947 724,00*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*1 513 305,00*	*0,00*	*0,00*
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	*9 270 639,00*	*0,00*	*0,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*986 609,00*	*0,00*	*0,00*
2804422	*Sub nat privé - Bât. et installations*	*13 537,00*	*0,00*	*0,00*
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*4 764 039,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*506 667,00*	*0,00*	*0,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*157 212,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*98,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*25 350,00*	*0,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*4 375 167,00*	*0,00*	*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*23 027 943,00*	*8 000 000,00*	*8 000 000,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*1 759 579,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*8 247 168,00*	*0,00*	*0,00*
281328	*Autres bâtiments privés*	*13 783,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*429 996,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281352	*Bâtiments privés*	*7 489,00*	*0,00*	*0,00*
281572	*Matériel technique scolaire*	*228 639,00*	*0,00*	*0,00*
2815731	*Matériel roulant*	*41 805,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*380 779,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*568 000,00*	*0,00*	*0,00*
2817314	*Bâtiments culturels et sportifs (m. à di*	*129 006,00*	*0,00*	*0,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*35 656,00*	*0,00*	*0,00*
2817578	*Autre matériel technique (mad)*	*11 161,00*	*0,00*	*0,00*
2817831	*Matériel informatique scolaire (m. à dis*	*15 922,00*	*0,00*	*0,00*
2817841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	*90 066,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*313 529,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*1 162 266,00*	*0,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*460 210,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*753 064,00*	*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*113 799,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*575 340,00*	*0,00*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*1 770,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*580 866,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*123 865 996,00*	*-17 143 310,00*	*-17 143 310,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**268 409 248,00**	**0,00**	**0,00**	**121 686 486,89**	**390 095 734,89**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**209 789 277,21**
Ressources propres disponibles	VIII	**390 095 734,89**
Solde	IX = VIII – IV (7)	**180 306 457,68**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 30
VOTES :
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 6

Date de convocation : 12/11/2020

Présenté par le président du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/11/2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/11/2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert (Absent)	
ARHEL Jean-Claude	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie (Plus procuration de CADET Jean Alain)	
BEDIER Joé (Absent)	
BELLO Huguette (Procuration)	
CADET Jean Alain (Procuration)	
COMORASSAMY Sylvie	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne (Procuration)	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin (Plus procuration de MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie)	
HOARAU Denise (Procuration)	
HOARAU Jacquet	

760

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie (Plus procuration de COUAPEL-SAURET Fabienne)	
LAGOURGUE Jean-Louis (Procuration)	
LEBEAU Anicha (Procuration)	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana (Plus procuration de HOARAU Denise)	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie (Procuration)	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline (Absente)	
NABENESA Karine (Absente)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de RIVIERE Sylviane)	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent (Plus procuration de LEBEAU Anicha)	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia (Plus procuration de BELLO Huguette)	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylviane (Procuration)	
ROBERT Didier (Plus procuration de LAGOURGUE Jean-Louis)	
SETTAMA-VIDON Léopoldine (Absente)	
TECHER Paul (Absent)	
VALY Bachil (Absent)	
VIENNE Axel (Absent)	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose (Absente)	

Certifié exécutoire par le président du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/11/2020, et de la publication le 27/11/2020

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/11/2020

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200095	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Décision modificative 3 (3)

BUDGET : BA ENERGIE REUNION (3)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 19

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	761 638,13	0,00	-10 000,00	-10 000,00	751 638,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		**821 738,13**	**0,00**	**-10 000,00**	**-10 000,00**	**811 738,13**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 300,00	0,00	10 000,00	10 000,00	16 300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**828 038,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**828 038,13**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**828 038,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**828 038,13**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**828 038,13**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	292 000,00	0,00	0,00	0,00	292 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des recettes de gestion des services		**292 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**292 100,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**292 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**292 100,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**292 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**292 100,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**535 938,13**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**828 038,13**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**0,00**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-10 000,00		-10 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	*0,00*	10 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**761 638,13**	**-10 000,00**	**-10 000,00**
611	Sous-traitance générale	60 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	550 638,13	-10 000,00	-10 000,00
6287	Remboursements de frais	151 000,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	60 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**100,00**	**0,00**	**0,00**
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**821 738,13**	**-10 000,00**	**-10 000,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**6 300,00**	**10 000,00**	**10 000,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 300,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**828 038,13**	**0,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**828 038,13**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**292 000,00**	**0,00**	**0,00**
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	212 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	80 000,00	0,00	0,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**100,00**	**0,00**	**0,00**
7588	Autres	100,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**292 100,00**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**292 100,00**	**0,00**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**292 100,00**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

IV

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 0,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**0,00**
Ressources propres disponibles	VIII	**0,00**
Solde	IX = VIII – IV (5)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 30
VOTES :
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 6

Date de convocation : 12/11/2020

Présenté par (1) le président du conseil régional,
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 25/11/2020
(1) le président du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/11/2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert (Absent)	
ARHEL Jean-Claude	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie (Plus procuration de CADET Jean Alain)	
BEDIER Joé (Absent)	
BELLO Huguette (Procuration)	
CADET Jean Alain (Procuration)	
COMORASSAMY Sylvie	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne (Procuration)	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin (Plus procuration de MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie)	
HOARAU Denise (Procuration)	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie (Plus procuration de COUAPEL-SAURET Fabienne)	
LAGOURGUE Jean-Louis (Procuration)	
LEBEAU Anicha (Procuration)	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana (Plus procuration de HOARAU Denise)	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie (Procuration)	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline (Absente)	
NABENESA Karine (Absente)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de RIVIERE Sylviane)	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent (Plus procuration de LEBEAU Anicha)	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia (Plus procuration de BELLO Huguette)	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylviane (Procuration)	
ROBERT Didier (Plus procuration de LAGOURGUE Jean-Louis)	
SETTAMA-VIDON Léopoldine (Absente)	
TECHER Paul (Absent)	
VALY Bachil (Absent)	
VIENNE Axel (Absent)	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose (Absente)	

Certifié exécutoire par (1) le président du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/11/2020, et de la publication le 27/11/2020

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde,le 27/11/2020

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200111	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Décision modificative 3 (3)

BUDGET : BA TRANSPORT REGION REUNION (3)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 000 000,00	7 000 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	7 000 000,00	7 000 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 000 000,00	7 000 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	23 474 872,52	0,00	775 600,00	775 600,00	24 250 472,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 878 000,00	0,00	5 464 000,00	5 464 000,00	14 342 000,00
Total des dépenses de gestion des services		**32 352 872,52**	**0,00**	**6 239 600,00**	**6 239 600,00**	**38 592 472,52**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	760 400,00	760 400,00	760 400,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**32 352 872,52**	**0,00**	**7 000 000,00**	**7 000 000,00**	**39 352 872,52**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**32 352 872,52**	**0,00**	**7 000 000,00**	**7 000 000,00**	**39 352 872,52**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**39 352 872,52**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	30 197 176,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	37 197 176,00
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
Total des recettes de gestion des services		**30 262 176,00**	**0,00**	**7 000 000,00**	**7 000 000,00**	**37 262 176,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**30 262 176,00**	**0,00**	**7 000 000,00**	**7 000 000,00**	**37 262 176,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**30 262 176,00**	**0,00**	**7 000 000,00**	**7 000 000,00**	**37 262 176,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**2 090 696,52**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**39 352 872,52**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**0,00**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	775 600,00		775 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 464 000,00		5 464 000,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	760 400,00	*0,00*	760 400,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**7 000 000,00**	***0,00***	**7 000 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 000 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	7 000 000,00		7 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**7 000 000,00**	***0,00***	**7 000 000,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 000 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**23 474 872,52**	**775 600,00**	**775 600,00**
611	Sous-traitance générale	22 800 000,52	775 600,00	775 600,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	0,00
618	Divers	194 872,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	470 000,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**8 878 000,00**	**5 464 000,00**	**5 464 000,00**
65735	Subv. exploitat° groupements	8 628 000,00	5 464 000,00	5 464 000,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	250 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**32 352 872,52**	**6 239 600,00**	**6 239 600,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**760 400,00**	**760 400,00**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	760 400,00	760 400,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**32 352 872,52**	**7 000 000,00**	**7 000 000,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**32 352 872,52**	**7 000 000,00**	**7 000 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 000 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**30 197 176,00**	**7 000 000,00**	**7 000 000,00**
7472	Subv. exploitat° Régions	23 115 176,00	7 000 000,00	7 000 000,00
7473	Subv. exploitat° Départements	7 082 000,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**65 000,00**	**0,00**	**0,00**
757	Redevances des fermiers, concession..	65 000,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**30 262 176,00**	**7 000 000,00**	**7 000 000,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**30 262 176,00**	**7 000 000,00**	**7 000 000,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**30 262 176,00**	**7 000 000,00**	**7 000 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**7 000 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 0,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**0,00**
Ressources propres disponibles	VIII	**0,00**
Solde	IX = VIII – IV (5)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 30
VOTES :
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 6

Date de convocation : 12/11/2020

Présenté par (1) le président du conseil régional,
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 25/11/2020
(1) le président du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/11/2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert (Absent)	
ARHEL Jean-Claude	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie (Plus procuration de CADET Jean Alain)	
BEDIER Joé (Absent)	
BELLO Huguette (Procuration)	
CADET Jean Alain (Procuration)	
COMORASSAMY Sylvie	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne (Procuration)	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin (Plus procuration de MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie)	
HOARAU Denise (Procuration)	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie (Plus procuration de COUAPEL-SAURET Fabienne)	
LAGOURGUE Jean-Louis (Procuration)	
LEBEAU Anicha (Procuration)	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana (Plus procuration de HOARAU Denise)	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie (Procuration)	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline (Absente)	
NABENESA Karine (Absente)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de RIVIERE Sylviane)	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent (Plus procuration de LEBEAU Anicha)	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia (Plus procuration de BELLO Huguette)	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylviane (Procuration)	
ROBERT Didier (Plus procuration de LAGOURGUE Jean-Louis)	
SETTAMA-VIDON Léopoldine (Absente)	
TECHER Paul (Absent)	
VALY Bachil (Absent)	
VIENNE Axel (Absent)	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose (Absente)	

Certifié exécutoire par (1) le président du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/11/2020, et de la publication le 27/11/2020

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde,le 27/11/2020

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : BUDGET FEDER REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200079

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Décision modificative 3 (3)
Voté par fonction

BUDGET : BUDGET FEDER REUNION (4)

ANNEE 2020

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 14
B1 - Présentation des AP votées 15
B2 - Présentation des AE votées 16
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 17
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 22
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 24
E1 - Balance générale - Dépenses 26
E2 - Balance générale - Recettes 28

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 30
A.900 - Services généraux 34
A.900-5 - Gestion des fonds européens 37
A.901 - Sécurité 38
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 39
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 42
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 45
A.904-4 - RSA 48
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 49
A.906 - Action économique 52
A.907 - Environnement 54
A.908 - Transports 57
A.921 - Taxes non affectées 61
A.922 - Dotations et participations 62
A.923 - Dettes et autres opérations financières 63
A.925 - Opérations patrimoniales 64
A.926 - Transferts entre les sections 65
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 66
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 67
B.930 - Services généraux 70
B.930-5 - Gestion des fonds européens 73
B.931 - Sécurité 74

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 81
B.934-3 - APA 84
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 85
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 86
B.936 - Action économique 89
B.937 - Environnement 91
B.938 - Transports 94
B.940 - Impositions directes 98
B.941 - Autres impôts et taxes 99
B.942 - Dotations et participations 100
B.943 - Opérations financières 101
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 102
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 103
B.946 - Transferts entre les sections 104
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 105
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 106

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 107
A1.01 - Opérations non ventilables 109
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 110
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 113
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 114
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 115
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 118
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 121
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 124
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 125
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 128
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 130
A1.908 - Fonction 8 - Transports 133
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 137
A2.01 - Opérations non ventilables 139
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 140
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 143
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 144
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 145
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 148
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 151
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 805

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 156
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 159
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 161
A2.938 - Fonction 8 - Transports 164

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B8.1 - Subventions versées Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 168
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 169

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D5.1- Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

811

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

813

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	17 165 834,57	17 165 834,57
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	17 165 834,57	17 165 834,57

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	17 165 834,57	17 165 834,57
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	17 165 834,57	17 165 834,57

TOTAL DU BUDGET (4)	34 331 669,14	34 331 669,14

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	17 165 834,57	17 165 834,57	0,00	17 165 834,57	17 165 834,57
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	17 165 834,57	17 165 834,57	0,00	17 165 834,57	17 165 834,57
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	0,00	34 331 669,14	34 331 669,14	0,00	34 331 669,14	34 331 669,14

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D EP211-0001 2015/1	FEDER INVESTISSEMENT 2014-2020	9005	0,00
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D EA211-0001 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT 2014-2020	9305	0,00
D EA211-0002 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT AT	9305	0,00
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**113 045 606,10**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**537 394 997,48**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
90 Opérations ventilées	500 959 910,03	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	500 959 910,03	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	36 435 087,45	0,00	17 165 834,57	17 165 834,57	17 165 834,57
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**537 394 997,48**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
90 Opérations ventilées	443 892 223,45	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	443 892 223,45	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	36 435 087,45	0,00	17 165 834,57	17 165 834,57	17 165 834,57
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	57 067 686,58		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**113 578 111,31**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
93 Services ventilés	65 603 866,84	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	65 603 866,84	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	36 435 087,45	0,00	17 165 834,57	17 165 834,57	17 165 834,57
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	11 539 157,02		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**113 578 111,31**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
93 Services ventilés	77 143 023,86	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	36 435 087,45	0,00	17 165 834,57	17 165 834,57	17 165 834,57
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

819

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**						
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**17 165 834,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	17 165 834,57						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**17 165 834,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	17 165 834,57						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**17 165 834,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**17 165 834,57**						

820

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
953 Virement à la section d'investissement	***0,00***						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**17 165 834,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**17 165 834,57**						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2) — C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**0,00**	**0,00**
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**0,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **0,00**	II **0,00**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	*17 165 834,57*	*17 165 834,57*
951 Virement de la section de fonctionnement		*0,00*
TOTAL	III **17 165 834,57**	IV **17 165 834,57**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :……	**0,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

824

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**17 165 834,57**	II + IV + VI + VII

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES		RECETTES	
93 Services ventilés	**0,00**		**0,00**	
930 Services généraux	0,00		0,00	
930-5 Gestion des fonds européens	0,00		0,00	
931 Sécurité	0,00		0,00	
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00		0,00	
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00		0,00	
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00		0,00	
934-3 APA	0,00		0,00	
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00		0,00	
936 Action économique	0,00		0,00	
937 Environnement	0,00		0,00	
938 Transports	0,00		0,00	
939 Fonction en réserve				
94 Services communs non ventilés	**0,00**		**0,00**	
940 Impositions directes	0,00		0,00	
941 Autres impôts et taxes	0,00		0,00	
942 Dotations et participations	0,00		0,00	
943 Opérations financières	0,00		0,00	
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00		0,00	
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00		0,00	
TOTAL	I	**0,00**	II	**0,00**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)		*17 165 834,57*		*17 165 834,57*
947 Transferts à l'intérieur de la section		*0,00*		*0,00*
953 Virement à la section d'investissement		*0,00*		
TOTAL	III	**17 165 834,57**	IV	**17 165 834,57**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**0,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	0,00	VI	0,00

826

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**17 165 834,57**	II + IV + VI	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**537 394 997,48**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**500 959 910,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	500 959 910,03	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***36 435 087,45***		***17 165 834,57***	***17 165 834,57***	***17 165 834,57***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*36 435 087,45*		*17 165 834,57*	*17 165 834,57*	*17 165 834,57*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**113 578 111,31**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**65 603 866,84**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	65 603 866,84	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***36 435 087,45***		***17 165 834,57***	***17 165 834,57***	***17 165 834,57***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*36 435 087,45*		*17 165 834,57*	*17 165 834,57*	*17 165 834,57*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 539 157,02			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**537 394 997,48**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**443 892 223,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	443 892 223,45	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***36 435 087,45***		***17 165 834,57***	***17 165 834,57***	***17 165 834,57***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*36 435 087,45*		*17 165 834,57*	*17 165 834,57*	*17 165 834,57*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	57 067 686,58			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**113 578 111,31**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**77 143 023,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	77 143 023,86	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***36 435 087,45***		***17 165 834,57***	***17 165 834,57***	***17 165 834,57***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*36 435 087,45*		*17 165 834,57*	*17 165 834,57*	*17 165 834,57*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**500 959 910,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	500 959 910,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**36 435 087,45**	**0,00**		**17 165 834,57**	**17 165 834,57**		**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*36 435 087,45*			*17 165 834,57*	*17 165 834,57*		*17 165 834,57*	*17 165 834,57*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**537 394 997,48**	**0,00**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**
TOTAL	**17 165 834,57**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

832

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

(2) La colonne RAR n’est à renseigner qu’en l’absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Il s’agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Le solde d’exécution est le résultat constaté de l’exercice précédent qui fait l’objet d’un report et non d’un vote de l’assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**443 892 223,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	443 892 223,45	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**36 435 087,45**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*36 435 087,45*		*17 165 834,57*	*17 165 834,57*	*17 165 834,57*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**480 327 310,90**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**0,00**
TOTAL	**17 165 834,57**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

834

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 900

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 900

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**500 959 910,03**	**0,00**	**0,00**	**500 959 910,03**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**443 892 223,45**	**0,00**	**0,00**	**443 892 223,45**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 902

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 903

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 903

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 904

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 904

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 905

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 905

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 906

Détail par articles

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 907

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 907

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

III

A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
	Reprises sur autofinancement	**36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
139172	*Subv. transf. FEDER*	36 435 087,45	17 165 834,57	17 165 834,57
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
	Amortissement des immobilisations	**36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	36 435 087,45	17 165 834,57	17 165 834,57
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**65 603 866,84**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	65 603 866,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**36 435 087,45**	**0,00**		**17 165 834,57**	**17 165 834,57**		**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*36 435 087,45*			*17 165 834,57*	*17 165 834,57*		*17 165 834,57*	*17 165 834,57*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	SLO (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**102 038 954,29**	**0,00**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00

TOTAL	**17 165 834,57**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**77 143 023,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	77 143 023,86	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**36 435 087,45**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*36 435 087,45*		*17 165 834,57*	*17 165 834,57*	*17 165 834,57*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**113 578 111,31**	**0,00**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**0,00**
TOTAL	**17 165 834,57**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

871

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 930

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**65 603 866,84**	**0,00**	**0,00**	**65 603 866,84**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**77 143 023,86**	**0,00**	**0,00**	**77 143 023,86**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 933

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 934

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 934

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 935

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 935

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 937

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 937

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections

(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
	Dot. aux amortissements et provisions	**36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	36 435 087,45	17 165 834,57	17 165 834,57
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (5) (6)	**36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
	Reprises sur autofinancement	**36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	36 435 087,45	17 165 834,57	17 165 834,57
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**500 959 910,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	500 959 910,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**443 892 223,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	443 892 223,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**500 959 910,03**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		500 959 910,03
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**443 892 223,45**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		443 892 223,45
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

912

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**500 959 910,03**	**0,00**	**0,00**	**500 959 910,03**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	500 959 910,03	0,00	0,00	500 959 910,03
RECETTES		**0,00**	**443 892 223,45**	**0,00**	**0,00**	**443 892 223,45**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	443 892 223,45	0,00	0,00	443 892 223,45

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.90Z

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**65 603 866,84**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	65 603 866,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**77 143 023,86**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	77 143 023,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**65 603 866,84**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		65 603 866,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**77 143 023,86**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		77 143 023,86
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**65 603 866,84**	**0,00**	**0,00**	**65 603 866,84**
657	Subventions	0,00	65 603 866,84	0,00	0,00	65 603 866,84
RECETTES		**0,00**	**77 143 023,86**	**0,00**	**0,00**	**77 143 023,86**
747	Participations	0,00	77 143 023,86	0,00	0,00	77 143 023,86

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

963

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**II 17 165 834,57**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*36 435 087,45*	*17 165 834,57*	*17 165 834,57*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**53 600 922,02**	**381 353 679,07**	**0,00**	**434 954 601,09**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**VI 17 165 834,57**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**36 435 087,45**	**17 165 834,57**	**17 165 834,57**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*36 435 087,45*	*17 165 834,57*	*17 165 834,57*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**53 600 922,02**	**324 292 223,45**	**57 067 686,58**	**0,00**	**434 960 832,05**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**434 954 601,09**
Ressources propres disponibles	VIII	**434 960 832,05**
Solde	IX = VIII – IV (7)	**6 230,96**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

971

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 30
VOTES :
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 6

Date de convocation : 12/11/2020

Présenté par le président du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/11/2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/11/2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert (Absent)	
ARHEL Jean-Claude	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie (Plus procuration de CADET Jean Alain)	
BEDIER Joé (Absent)	
BELLO Huguette (Procuration)	
CADET Jean Alain (Procuration)	
COMORASSAMY Sylvie	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne (Procuration)	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin (Plus procuration de MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie)	
HOARAU Denise (Procuration)	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie (Plus procuration de COUAPEL-SAURET Fabienne)	
LAGOURGUE Jean-Louis (Procuration)	
LEBEAU Anicha (Procuration)	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana (Plus procuration de HOARAU Denise)	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie (Procuration)	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline (Absente)	
NABENESA Karine (Absente)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de RIVIERE Sylviane)	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent (Plus procuration de LEBEAU Anicha)	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia (Plus procuration de BELLO Huguette)	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylviane (Procuration)	
ROBERT Didier (Plus procuration de LAGOURGUE Jean-Louis)	
SETTAMA-VIDON Léopoldine (Absente)	
TECHER Paul (Absent)	
VALY Bachil (Absent)	
VIENNE Axel (Absent)	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose (Absente)	

Certifié exécutoire par le président du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/11/2020, et de la publication le 27/11/2020

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/11/2020

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200103

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Décision modificative 3 (3)
Voté par fonction

BUDGET : BUDGET POCT REUNION (4)

ANNEE 2020

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 14
B1 - Présentation des AP votées 15
B2 - Présentation des AE votées 16
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 17
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 22
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 24
E1 - Balance générale - Dépenses 26
E2 - Balance générale - Recettes 28

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 30
A.900 - Services généraux 34
A.900-5 - Gestion des fonds européens 37
A.901 - Sécurité 38
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 39
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 42
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 45
A.904-4 - RSA 48
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 49
A.906 - Action économique 52
A.907 - Environnement 54
A.908 - Transports 57
A.921 - Taxes non affectées 61
A.922 - Dotations et participations 62
A.923 - Dettes et autres opérations financières 63
A.925 - Opérations patrimoniales 64
A.926 - Transferts entre les sections 65
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 66
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 67
B.930 - Services généraux 70
B.930-5 - Gestion des fonds européens 73
B.931 - Sécurité 74

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 81
B.934-3 - APA 84
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 85
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 86
B.936 - Action économique 89
B.937 - Environnement 91
B.938 - Transports 94
B.940 - Impositions directes 98
B.941 - Autres impôts et taxes 99
B.942 - Dotations et participations 100
B.943 - Opérations financières 101
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 102
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 103
B.946 - Transferts entre les sections 104
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 105
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 106

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 107
A1.01 - Opérations non ventilables 109
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 110
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 113
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 114
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 115
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 118
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 121
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 124
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 125
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 128
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 130
A1.908 - Fonction 8 - Transports 133
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 137
A2.01 - Opérations non ventilables 139
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 140
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 143
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 144
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 145
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 148
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 151
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 154

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 156
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 159
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 161
A2.938 - Fonction 8 - Transports 164

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B8.1 - Subventions versées Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 168
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 169

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D5.1- Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet

978

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

983

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

985

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-574 849,68	-574 849,68
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	-574 849,68	-574 849,68

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 046 997,15	2 046 997,15
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 046 997,15	2 046 997,15

TOTAL DU BUDGET (4)	1 472 147,47	1 472 147,47

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	-1 270 841,43	695 991,75	-574 849,68	-1 270 841,43	695 991,75	-574 849,68
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 351 005,40	695 991,75	2 046 997,15	1 351 005,40	695 991,75	2 046 997,15
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	80 163,97	1 391 983,50	1 472 147,47	80 163,97	1 391 983,50	1 472 147,47

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D POP-0001 2015/1	INVESTISSEMENT	9005	0,00
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D POA-0001 2015/1	FONCTIONNEMENT	9305	0,00
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**6 320 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**11 728 346,37**	**0,00**	**-574 849,68**	**-574 849,68**	**-574 849,68**
90 Opérations ventilées	9 063 978,58	0,00	-1 270 841,43	-1 270 841,43	-1 270 841,43
- en AP/CP (2)	7 598 475,88	0,00	-1 787 803,45	-1 787 803,45	-1 787 803,45
- hors AP/CP (2)	1 465 502,70	0,00	516 962,02	516 962,02	516 962,02
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	2 603 204,68	0,00	695 991,75	695 991,75	695 991,75
001 Solde exécution invest. reporté	61 163,11		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**11 728 346,37**	**0,00**	**-574 849,68**	**-574 849,68**	**-574 849,68**
90 Opérations ventilées	9 125 141,69	0,00	-1 270 841,43	-1 270 841,43	-1 270 841,43
- Recettes affectées	9 125 141,69	0,00	-1 270 841,43	-1 270 841,43	-1 270 841,43
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	2 603 204,68	0,00	695 991,75	695 991,75	695 991,75
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**23 065 492,09**	**0,00**	**2 046 997,15**	**2 046 997,15**	**2 046 997,15**
93 Services ventilés	20 462 287,41	0,00	1 351 005,40	1 351 005,40	1 351 005,40
- en AE/CP	20 462 287,41	0,00	1 351 005,40	1 351 005,40	1 351 005,40
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	2 603 204,68	0,00	695 991,75	695 991,75	695 991,75
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**23 065 492,09**	**0,00**	**2 046 997,15**	**2 046 997,15**	**2 046 997,15**
93 Services ventilés	19 459 807,96	0,00	1 351 005,40	1 351 005,40	1 351 005,40
94 Services communs non ventilés	2 603 204,68	0,00	695 991,75	695 991,75	695 991,75
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 002 479,45		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

991

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**						
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**695 991,75**	**0,00**	**-1 270 841,43**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	-1 270 841,43	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)		0,00	-1 787 803,45	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)		0,00	516 962,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	695 991,75						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**695 991,75**	**0,00**	**-1 270 841,43**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	-1 270 841,43	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	-1 270 841,43	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	695 991,75						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**695 991,75**	**0,00**	**1 351 005,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	1 351 005,40	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP		0,00	1 351 005,40	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**695 991,75**						

992

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
953 Virement à la section d'investissement	***0,00***						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**695 991,75**	**0,00**	**1 351 005,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	1 351 005,40	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**695 991,75**						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2) — C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**-1 270 841,43**	**-1 270 841,43**
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	-1 270 841,43	-1 270 841,43
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**0,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **-1 270 841,43**	II **-1 270 841,43**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	*695 991,75*	*695 991,75*
951 Virement de la section de fonctionnement		*0,00*
TOTAL	III **695 991,75**	IV **695 991,75**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :…….	**0,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

996

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**-574 849,68**	II + IV + VI + VII

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES		DEPENSES		RECETTES
93 Services ventilés		**1 351 005,40**		**1 351 005,40**
930 Services généraux		0,00		0,00
930-5 Gestion des fonds européens		1 351 005,40		1 351 005,40
931 Sécurité		0,00		0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00		0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00		0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)		0,00		0,00
934-3 APA		0,00		0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI		0,00		0,00
935 Aménagement des territoires et habitat		0,00		0,00
936 Action économique		0,00		0,00
937 Environnement		0,00		0,00
938 Transports		0,00		0,00
939 Fonction en réserve				
94 Services communs non ventilés		**0,00**		**0,00**
940 Impositions directes		0,00		0,00
941 Autres impôts et taxes		0,00		0,00
942 Dotations et participations		0,00		0,00
943 Opérations financières		0,00		0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00		0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)		0,00		0,00
TOTAL	I	**1 351 005,40**	II	**1 351 005,40**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)		*695 991,75*		*695 991,75*
947 Transferts à l'intérieur de la section		*0,00*		*0,00*
953 Virement à la section d'investissement		*0,00*		
TOTAL	III	**695 991,75**	IV	**695 991,75**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**0,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	0,00	VI	0,00

998

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**2 046 997,15**	II + IV + VI

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**11 728 346,37**	**0,00**	**-574 849,68**	**-574 849,68**	**-574 849,68**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**9 063 978,58**	**0,00**	**-1 270 841,43**	**-1 270 841,43**	**-1 270 841,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	1 343 311,71	1 343 311,71	1 343 311,71
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	9 063 978,58	0,00	-2 614 153,14	-2 614 153,14	-2 614 153,14
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***2 603 204,68***		***695 991,75***	***695 991,75***	***695 991,75***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*2 603 204,68*		*695 991,75*	*695 991,75*	*695 991,75*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	61 163,11			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

1000

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**23 065 492,09**	**0,00**	**2 046 997,15**	**2 046 997,15**	**2 046 997,15**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**20 462 287,41**	**0,00**	**1 351 005,40**	**1 351 005,40**	**1 351 005,40**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	20 462 287,41	0,00	1 351 005,40	1 351 005,40	1 351 005,40
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***2 603 204,68***		***695 991,75***	***695 991,75***	***695 991,75***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*2 603 204,68*		*695 991,75*	*695 991,75*	*695 991,75*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**11 728 346,37**	**0,00**	**-574 849,68**	**-574 849,68**	**-574 849,68**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**9 125 141,69**	**0,00**	**-1 270 841,43**	**-1 270 841,43**	**-1 270 841,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	9 125 141,69	0,00	-1 270 841,43	-1 270 841,43	-1 270 841,43
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***2 603 204,68***		***695 991,75***	***695 991,75***	***695 991,75***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*2 603 204,68*		*695 991,75*	*695 991,75*	*695 991,75*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**23 065 492,09**	**0,00**	**2 046 997,15**	**2 046 997,15**	**2 046 997,15**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**19 459 807,96**	**0,00**	**1 351 005,40**	**1 351 005,40**	**1 351 005,40**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	19 459 807,96	0,00	1 351 005,40	1 351 005,40	1 351 005,40
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***2 603 204,68***		***695 991,75***	***695 991,75***	***695 991,75***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*2 603 204,68*		*695 991,75*	*695 991,75*	*695 991,75*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 002 479,45		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**9 063 978,58**	**0,00**	**0,00**	**-1 270 841,43**	**-1 270 841,43**	**-1 787 803,45**	**516 962,02**	**-1 270 841,43**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	9 063 978,58	0,00	0,00	-1 270 841,43	-1 270 841,43	-1 787 803,45	516 962,02	-1 270 841,43
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**2 603 204,68**	**0,00**		**695 991,75**	**695 991,75**		**695 991,75**	**695 991,75**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*2 603 204,68*			*695 991,75*	*695 991,75*		*695 991,75*	*695 991,75*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**11 667 183,26**	**0,00**	**0,00**	**-574 849,68**	**-574 849,68**	**-1 787 803,45**	**1 212 953,77**	**-574 849,68**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**
TOTAL	**-574 849,68**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

1004

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**9 125 141,69**	**0,00**	**-1 270 841,43**	**-1 270 841,43**	**-1 270 841,43**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	9 125 141,69	0,00	-1 270 841,43	-1 270 841,43	-1 270 841,43
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**2 603 204,68**	**0,00**	**695 991,75**	**695 991,75**	**695 991,75**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*2 603 204,68*		*695 991,75*	*695 991,75*	*695 991,75*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**11 728 346,37**	**0,00**	**-574 849,68**	**-574 849,68**	**-574 849,68**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**0,00**
TOTAL	**-574 849,68**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

1006

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

1007

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1008

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 900

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 900

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1010

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**9 063 978,58**	**0,00**	**0,00**	**9 063 978,58**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-1 270 841,43**	**0,00**	**0,00**	**-1 270 841,43**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-1 270 841,43**	**0,00**	**0,00**	**-1 270 841,43**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-1 787 803,45	0,00	**0,00**	**-1 787 803,45**
- Hors AP-CP (4)	0,00	516 962,02	0,00	**0,00**	**516 962,02**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**9 125 141,69**	**0,00**	**0,00**	**9 125 141,69**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-1 270 841,43**	**0,00**	**0,00**	**-1 270 841,43**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-1 270 841,43**	**0,00**	**0,00**	**-1 270 841,43**
Recettes affectées	0,00	-1 270 841,43	0,00	0,00	-1 270 841,43
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1011

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1012

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1013

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1014

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 902

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1015

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 903

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

III

A 904

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

III

A 904

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 905

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 905

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1027

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1028

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 907

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 907

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

1031

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

III

A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**2 603 204,68**	**695 991,75**	**695 991,75**
	Reprises sur autofinancement	**2 603 204,68**	**695 991,75**	**695 991,75**
139172	*Subv. transf. FEDER*	2 603 204,68	695 991,75	695 991,75
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**2 603 204,68**	**695 991,75**	**695 991,75**
	Amortissement des immobilisations	**2 603 204,68**	**695 991,75**	**695 991,75**
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	2 603 204,68	695 991,75	695 991,75
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**20 462 287,41**	**0,00**	**0,00**	**1 351 005,40**	**1 351 005,40**	**1 351 005,40**	**0,00**	**1 351 005,40**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	20 462 287,41	0,00	0,00	1 351 005,40	1 351 005,40	1 351 005,40	0,00	1 351 005,40
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**2 603 204,68**	**0,00**		**695 991,75**	**695 991,75**		**695 991,75**	**695 991,75**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*2 603 204,68*			*695 991,75*	*695 991,75*		*695 991,75*	*695 991,75*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	SLO (RAR N-1 + Vote) III = I + II
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**23 065 492,09**	**0,00**	**0,00**	**2 046 997,15**	**2 046 997,15**	**1 351 005,40**	**695 991,75**	**2 046 997,15**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
TOTAL	**2 046 997,15**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**19 459 807,96**	**0,00**	**1 351 005,40**	**1 351 005,40**	**1 351 005,40**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	19 459 807,96	0,00	1 351 005,40	1 351 005,40	1 351 005,40
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**2 603 204,68**	**0,00**	**695 991,75**	**695 991,75**	**695 991,75**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*2 603 204,68*		*695 991,75*	*695 991,75*	*695 991,75*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**22 063 012,64**	**0,00**	**2 046 997,15**	**2 046 997,15**	**2 046 997,15**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**0,00**
TOTAL	**2 046 997,15**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

1043

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 930

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**20 462 287,41**	**0,00**	**0,00**	**20 462 287,41**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**1 351 005,40**	**0,00**	**0,00**	**1 351 005,40**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**1 351 005,40**	**0,00**	**0,00**	**1 351 005,40**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	1 351 005,40	0,00	**0,00**	**1 351 005,40**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**19 459 807,96**	**0,00**	**0,00**	**19 459 807,96**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**1 351 005,40**	**0,00**	**0,00**	**1 351 005,40**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**1 351 005,40**	**0,00**	**0,00**	**1 351 005,40**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 933

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 933

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 934

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 934

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

1060

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 935

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 937

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 937

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**2 603 204,68**	**695 991,75**	**695 991,75**
	Dot. aux amortissements et provisions	**2 603 204,68**	**695 991,75**	**695 991,75**
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	2 603 204,68	695 991,75	695 991,75
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (5) (6)	**2 603 204,68**	**695 991,75**	**695 991,75**
	Reprises sur autofinancement	**2 603 204,68**	**695 991,75**	**695 991,75**
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	2 603 204,68	695 991,75	695 991,75
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.
(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**7 793 137,15**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 343 311,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	6 449 825,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**7 854 300,26**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	7 854 300,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**7 793 137,15**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 343 311,71
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		6 449 825,44
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**7 854 300,26**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		7 854 300,26
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**7 793 137,15**	**0,00**	**0,00**	**7 793 137,15**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	1 343 311,71	0,00	0,00	1 343 311,71
204	Subventions d'équipement versées	0,00	6 449 825,44	0,00	0,00	6 449 825,44
RECETTES		**0,00**	**7 854 300,26**	**0,00**	**0,00**	**7 854 300,26**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	7 854 300,26	0,00	0,00	7 854 300,26

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.504-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

1098

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**21 813 292,81**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	21 813 292,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**20 810 813,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	20 810 813,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**21 813 292,81**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 813 292,81
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**20 810 813,36**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 810 813,36
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**21 813 292,81**	**0,00**	**0,00**	**21 813 292,81**
657	Subventions	0,00	21 813 292,81	0,00	0,00	21 813 292,81
RECETTES		**0,00**	**20 810 813,36**	**0,00**	**0,00**	**20 810 813,36**
747	Participations	0,00	20 810 813,36	0,00	0,00	20 810 813,36

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.93Z

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.93

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 2 603 204,68**	**695 991,75**	**II 695 991,75**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**2 603 204,68**	**695 991,75**	**695 991,75**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*2 603 204,68*	*695 991,75*	*695 991,75*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**3 299 196,43**	**7 598 475,88**	**61 163,11**	**10 958 835,42**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 2 603 204,68**	**695 991,75**	**VI 695 991,75**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**2 603 204,68**	**695 991,75**	**695 991,75**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*2 603 204,68*	*695 991,75*	*695 991,75*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**3 299 196,43**	**7 659 638,99**	**0,00**	**0,00**	**10 958 835,42**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**10 958 835,42**
Ressources propres disponibles	VIII	**10 958 835,42**
Solde	IX = VIII – IV (7)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

1143

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 30
VOTES :
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 6

Date de convocation : 12/11/2020

Présenté par le président du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/11/2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 25/11/2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABOUBACAR BEN – VITRY Faouzia	
ANNETTE Gilbert (Absent)	
ARHEL Jean-Claude	
AUBER Valéria	
BASSIRE Nathalie (Plus procuration de CADET Jean Alain)	
BEDIER Joé (Absent)	
BELLO Huguette (Procuration)	
CADET Jean Alain (Procuration)	
COMORASSAMY Sylvie	
COSTES Yolaine	
COUAPEL-SAURET Fabienne (Procuration)	
FONTAINE Luc Guy	
FOUASSIN Stéphane	
FOURNEL Dominique	
GAUTHIER Jack	
GOBALOU Virginie	
GRONDIN Louis Bertrand	
GUEZELLO Alin (Plus procuration de MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie)	
HOARAU Denise (Procuration)	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

HOARAU Olivier	
K'BIDI Virginie (Plus procuration de COUAPEL-SAURET Fabienne)	
LAGOURGUE Jean-Louis (Procuration)	
LEBEAU Anicha (Procuration)	
LEE MOW SIM Lynda	
M'DOIHOMA Juliana (Plus procuration de HOARAU Denise)	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie (Procuration)	
MOUTOUSSAMY ANDA Jean Gaël	
MURIN-HOARAU Aline (Absente)	
NABENESA Karine (Absente)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de RIVIERE Sylviane)	
NOEL Nathalie	
PATEL Ibrahim	
PAYET Vincent (Plus procuration de LEBEAU Anicha)	
PICARDO Bernard	
PROFIL Patricia (Plus procuration de BELLO Huguette)	
RIVIERE Olivier	
RIVIERE Sylviane (Procuration)	
ROBERT Didier (Plus procuration de LAGOURGUE Jean-Louis)	
SETTAMA-VIDON Léopoldine (Absente)	
TECHER Paul (Absent)	
VALY Bachil (Absent)	
VIENNE Axel (Absent)	
VIRAPOULLE Jean Paul	
WON-FAH-HIN Marie Rose (Absente)	

Certifié exécutoire par le président du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/11/2020, et de la publication le 27/11/2020

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/11/2020

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 novembre 2020

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 novembre 2020

RAPPORT/DAF /N°109290
OBJET : PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020

Didier ROBERT

ELEMENTS DE VOTES

	Pour	Contre	Abstention	Repr. par	Observations
Le Rassemblement					
1. Huguette BELLO			X	Mme Patricia PROFIL	
2. Gilbert ANNETTE					Absent
3. Joé BEDIER					Absent
4. Lorraine NATIVEL			X		
5. Patricia PROFIL			X		
6. Sylviane RIVIERE			X	Mme Lorraine NATIVEL	
7. Olivier HOARAU			X		
Progrès 974					
1. Virginie GOBALOU	X				
2. Axel VIENNE					Absent
La Réunion En Marche					
1. Karine NABENESA					Absente
2. Sylvie COMORASSAMY			X		
3. Marie-Rose WON-FAH-HIN					Absente
Le Sud Constructif					
1. Jean Gaël MOUTOUSSAMY ANDA	X				
Réunion Avenir					
1. Léopoldine SETTAMA-VIDON					Absente
2. Jacquet HOARAU	X				
Réunion Nous					
1. Didier ROBERT	X				
2. Olivier RIVIERE	X				
3. Yolaine COSTES	X				
4. Vincent PAYET	X				
5. Ibrahim PATEL	X				

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

	Pour	Contre	Abstention	Repr. par	Observations
6. Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE	X			Mr Alin GUEZELLO	
7. Bernard PICARDO	X				
8. Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	X				
9. Dominique FOURNEL	X				
10. Virginie K'BIDI	X				
11. Jean-Claude ARHEL	X				
12. Valéria AUBER	X				
13. Nathalie BASSIRE	X				
14. Jean Alain CADET	X			Mme Nathalie BASSIRE	
15. Fabienne COUAPEL-SAURET	X			Mme Virginie K'BIDI	
16. Luc Guy FONTAINE	X				
17. Stéphane FOUASSIN	X				
18. Jack GAUTHIER	X				
19. Louis Bertrand GRONDIN	X				
20. Alin GUEZELLO	X				
21. Denise HOARAU	X			Mme Juliana M'DOIHOMA	
22. Jean-Louis LAGOURGUE	X			Mr Didier ROBERT	
23. Anicha LEBEAU	X			Mr Vincent PAYET	
24. Lynda LEE MOW SIM	X				
25. Juliana M'DOIHOMA	X				
26. Aline MURIN-HOARAU					Absente
27. Nathalie NOEL	X				
28. Paul TECHER					Absent
29. Bachil VALY					Absent
30. Jean-Paul VIRAPOULLE	X				

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional

Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (9 absents)
Nombre de membres présents : 28 (8 procurations)
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : - 30 Pour
- 0 Contre
- 6 Abstentions
Date de convocation : 12 novembre 2020

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 novembre 2020

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 novembre 2020

RAPPORT/DAF /N°109290
OBJET : PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020

Didier ROBERT

ELEMENTS DE VOTES

	Pour	Contre	Abstention	Repr. par	Observations
Le Rassemblement					
1. Huguette BELLO			X	Mme Patricia PROFIL	
2. Gilbert ANNETTE					Absent
3. Joé BEDIER					Absent
4. Lorraine NATIVEL			X		
5. Patricia PROFIL			X		
6. Sylviane RIVIERE			X	Mme Lorraine NATIVEL	
7. Olivier HOARAU			X		
Progrès 974					
1. Virginie GOBALOU	X				
2. Axel VIENNE					Absent
La Réunion En Marche					
1. Karine NABENESA					Absente
2. Sylvie COMORASSAMY			X		
3. Marie-Rose WON-FAH-HIN					Absente
Le Sud Constructif					
1. Jean Gaël MOUTOUSSAMY ANDA	X				
Réunion Avenir					
1. Léopoldine SETTAMA-VIDON					Absente
2. Jacquet HOARAU	X				
Réunion Nous					
1. Didier ROBERT	X				
2. Olivier RIVIERE	X				
3. Yolaine COSTES	X				
4. Vincent PAYET	X				
5. Ibrahim PATEL	X				

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

	Pour	Contre	Abstention	Repr. par	Observations
6. Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE	X			Mr Alin GUEZELLO	
7. Bernard PICARDO	X				
8. Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	X				
9. Dominique FOURNEL	X				
10. Virginie K'BIDI	X				
11. Jean-Claude ARHEL	X				
12. Valéria AUBER	X				
13. Nathalie BASSIRE	X				
14. Jean Alain CADET	X			Mme Nathalie BASSIRE	
15. Fabienne COUAPEL-SAURET	X			Mme Virginie K'BIDI	
16. Luc Guy FONTAINE	X				
17. Stéphane FOUASSIN	X				
18. Jack GAUTHIER	X				
19. Louis Bertrand GRONDIN	X				
20. Alin GUEZELLO	X				
21. Denise HOARAU	X			Mme Juliana M'DOIHOMA	
22. Jean-Louis LAGOURGUE	X			Mr Didier ROBERT	
23. Anicha LEBEAU	X			Mr Vincent PAYET	
24. Lynda LEE MOW SIM	X				
25. Juliana M'DOIHOMA	X				
26. Aline MURIN-HOARAU					Absente
27. Nathalie NOEL	X				
28. Paul TECHER					Absent
29. Bachil VALY					Absent
30. Jean-Paul VIRAPOULLE	X				

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional

Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (9 absents)
Nombre de membres présents : 28 (8 procurations)
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : - 30 Pour
- 0 Contre
- 6 Abstentions
Date de convocation : 12 novembre 2020

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 novembre 2020

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 novembre 2020

Didier ROBERT

RAPPORT/DAF /N°109290
OBJET : PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020

ELEMENTS DE VOTES

	Pour	Contre	Abstention	Repr. par	Observations
Le Rassemblement					
1. Huguette BELLO			X	Mme Patricia PROFIL	
2. Gilbert ANNETTE					Absent
3. Joé BEDIER					Absent
4. Lorraine NATIVEL			X		
5. Patricia PROFIL			X		
6. Sylviane RIVIERE			X	Mme Lorraine NATIVEL	
7. Olivier HOARAU			X		
Progrès 974					
1. Virginie GOBALOU	X				
2. Axel VIENNE					Absent
La Réunion En Marche					
1. Karine NABENESA					Absente
2. Sylvie COMORASSAMY			X		
3. Marie-Rose WON-FAH-HIN					Absente
Le Sud Constructif					
1. Jean Gaël MOUTOUSSAMY ANDA	X				
Réunion Avenir					
1. Léopoldine SETTAMA-VIDON					Absente
2. Jacquet HOARAU	X				
Réunion Nous					
1. Didier ROBERT	X				
2. Olivier RIVIERE	X				
3. Yolaine COSTES	X				
4. Vincent PAYET	X				
5. Ibrahim PATEL	X				

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

	Pour	Contre	Abstention	Repr. par	Observations
6. Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE	X			Mr Alin GUEZELLO	
7. Bernard PICARDO	X				
8. Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	X				
9. Dominique FOURNEL	X				
10. Virginie K'BIDI	X				
11. Jean-Claude ARHEL	X				
12. Valéria AUBER	X				
13. Nathalie BASSIRE	X				
14. Jean Alain CADET	X			Mme Nathalie BASSIRE	
15. Fabienne COUAPEL-SAURET	X			Mme Virginie K'BIDI	
16. Luc Guy FONTAINE	X				
17. Stéphane FOUASSIN	X				
18. Jack GAUTHIER	X				
19. Louis Bertrand GRONDIN	X				
20. Alin GUEZELLO	X				
21. Denise HOARAU	X			Mme Juliana M'DOIHOMA	
22. Jean-Louis LAGOURGUE	X			Mr Didier ROBERT	
23. Anicha LEBEAU	X			Mr Vincent PAYET	
24. Lynda LEE MOW SIM	X				
25. Juliana M'DOIHOMA	X				
26. Aline MURIN-HOARAU					Absente
27. Nathalie NOEL	X				
28. Paul TECHER					Absent
29. Bachil VALY					Absent
30. Jean-Paul VIRAPOULLE	X				

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le Le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le

Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (9 absents)
Nombre de membres présents : 28 (8 procurations)
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : - 30 Pour
- 0 Contre
- 6 Abstentions
Date de convocation : 12 novembre 2020

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 novembre 2020

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 novembre 2020

RAPPORT/DAF /N°109290
OBJET : PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020

Didier ROBERT

ELEMENTS DE VOTES

	Pour	Contre	Abstention	Repr. par	Observations
Le Rassemblement					
1. Huguette BELLO			X	Mme Patricia PROFIL	
2. Gilbert ANNETTE					Absent
3. Joé BEDIER					Absent
4. Lorraine NATIVEL			X		
5. Patricia PROFIL			X		
6. Sylviane RIVIERE			X	Mme Lorraine NATIVEL	
7. Olivier HOARAU			X		
Progrès 974					
1. Virginie GOBALOU	X				
2. Axel VIENNE					Absent
La Réunion En Marche					
1. Karine NABENESA					Absente
2. Sylvie COMORASSAMY			X		
3. Marie-Rose WON-FAH-HIN					Absente
Le Sud Constructif					
1. Jean Gaël MOUTOUSSAMY ANDA	X				
Réunion Avenir					
1. Léopoldine SETTAMA-VIDON					Absente
2. Jacquet HOARAU	X				
Réunion Nous					
1. Didier ROBERT	X				
2. Olivier RIVIERE	X				
3. Yolaine COSTES	X				
4. Vincent PAYET	X				
5. Ibrahim PATEL	X				

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

	Pour	Contre	Abstention	Repr. par	Observations
6. Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE	X			Mr Alin GUEZELLO	
7. Bernard PICARDO	X				
8. Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	X				
9. Dominique FOURNEL	X				
10. Virginie K'BIDI	X				
11. Jean-Claude ARHEL	X				
12. Valéria AUBER	X				
13. Nathalie BASSIRE	X				
14. Jean Alain CADET	X			Mme Nathalie BASSIRE	
15. Fabienne COUAPEL-SAURET	X			Mme Virginie K'BIDI	
16. Luc Guy FONTAINE	X				
17. Stéphane FOUASSIN	X				
18. Jack GAUTHIER	X				
19. Louis Bertrand GRONDIN	X				
20. Alin GUEZELLO	X				
21. Denise HOARAU	X			Mme Juliana M'DOIHOMA	
22. Jean-Louis LAGOURGUE	X			Mr Didier ROBERT	
23. Anicha LEBEAU	X			Mr Vincent PAYET	
24. Lynda LEE MOW SIM	X				
25. Juliana M'DOIHOMA	X				
26. Aline MURIN-HOARAU					Absente
27. Nathalie NOEL	X				
28. Paul TECHER					Absent
29. Bachil VALY					Absent
30. Jean-Paul VIRAPOULLE	X				

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional

Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (9 absents)
Nombre de membres présents : 28 (8 procurations)
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : - 30 Pour
- 0 Contre
- 6 Abstentions
Date de convocation : 12 novembre 2020

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

Présenté par le Président du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 novembre 2020

Le Président du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 25 novembre 2020

RAPPORT/DAF /N°109290
OBJET : PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020

ELEMENTS DE VOTES Didier ROBERT

	Pour	Contre	Abstention	Repr. par	Observations
Le Rassemblement					
1. Huguette BELLO			X	Mme Patricia PROFIL	
2. Gilbert ANNETTE					Absent
3. Joé BEDIER					Absent
4. Lorraine NATIVEL			X		
5. Patricia PROFIL			X		
6. Sylviane RIVIERE			X	Mme Lorraine NATIVEL	
7. Olivier HOARAU			X		
Progrès 974					
1. Virginie GOBALOU	X				
2. Axel VIENNE					Absent
La Réunion En Marche					
1. Karine NABENESA					Absente
2. Sylvie COMORASSAMY			X		
3. Marie-Rose WON-FAH-HIN					Absente
Le Sud Constructif					
1. Jean Gaël MOUTOUSSAMY ANDA	X				
Réunion Avenir					
1. Léopoldine SETTAMA-VIDON					Absente
2. Jacquet HOARAU	X				
Réunion Nous					
1. Didier ROBERT	X				
2. Olivier RIVIERE	X				
3. Yolaine COSTES	X				
4. Vincent PAYET	X				
5. Ibrahim PATEL	X				

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

	Pour	Contre	Abstention	Repr. par	Observations
6. Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE	X			Mr Alin GUEZELLO	
7. Bernard PICARDO	X				
8. Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	X				
9. Dominique FOURNEL	X				
10. Virginie K'BIDI	X				
11. Jean-Claude ARHEL	X				
12. Valéria AUBER	X				
13. Nathalie BASSIRE	X				
14. Jean Alain CADET	X			Mme Nathalie BASSIRE	
15. Fabienne COUAPEL-SAURET	X			Mme Virginie K'BIDI	
16. Luc Guy FONTAINE	X				
17. Stéphane FOUASSIN	X				
18. Jack GAUTHIER	X				
19. Louis Bertrand GRONDIN	X				
20. Alin GUEZELLO	X				
21. Denise HOARAU	X			Mme Juliana M'DOIHOMA	
22. Jean-Louis LAGOURGUE	X			Mr Didier ROBERT	
23. Anicha LEBEAU	X			Mr Vincent PAYET	
24. Lynda LEE MOW SIM	X				
25. Juliana M'DOIHOMA	X				
26. Aline MURIN-HOARAU					Absente
27. Nathalie NOEL	X				
28. Paul TECHER					Absent
29. Bachil VALY					Absent
30. Jean-Paul VIRAPOULLE	X				

Certifie exécutoire par le Président du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

Le Président du Conseil Régional

Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0030-DE

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (9 absents)
Nombre de membres présents : 28 (8 procurations)
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : - 30 Pour
- 0 Contre
- 6 Abstentions
Date de convocation : 12 novembre 2020

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0031-DE

DELIBERATION N°DAP2020_0031

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de membres absents : 9

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
FOUASSIN STÉPHANE
GUEZELLO ALIN
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
GAUTHIER JACK

Représenté(s) :
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
COUAPEL-SAURET FABIENNE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
HOARAU DENISE
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
BEDIER JOE
TECHER PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
VALY BACHIL
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
NABENESA KARINE

RAPPORT /DAF / N°109253
GESTION BUDGÉTAIRE DES PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027 DONT LA FONCTION D'AUTORITÉ DE GESTION SERA PORTÉE PAR LA RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE 2 BUDGETS AUTONOMES

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0031-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 novembre 2020
Délibération N°DAP2020_0031
Rapport /DAF / N°109253

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

GESTION BUDGÉTAIRE DES PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027 DONT LA FONCTION D'AUTORITÉ DE GESTION SERA PORTÉE PAR LA RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE 2 BUDGETS AUTONOMES

Vu les projets de règlements élaborés par la Commission européenne, et en particulier ceux relatifs à la mise en oeuvre des FESI pour la période 2021-2027,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », du 27 janvier 2014,

Vu les orientations du gouvernement annoncées lors du Comité État-Régions du 02 juillet 2019, et les fonctions d'Autorité de gestion pour le FEDER et une partie du FSE+, d' Autorité de gestion déléguée pour le FEAMP,

Vu la délibération N° DCP 2019_1082 du 10 décembre 2019 où le Conseil régional a confirmé son souhait d'exercer ces fonctions,

Vu la délibération n° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération n° DAP2018_0037 du 19 décembre 2018,

Vu le calendrier d'élaboration de l'accord de partenariat défini par l'État pour la période 2021-2027,

Vu le rapport N° DAF / 109253 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 05 novembre 2020,

Considérant,

- la position prise par la Région Réunion pour exercer la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels 2021-2027 FEDER/FSE+ et INTERREG, dans la poursuite des responsabilités assumées sur la programmation 2014-2020,

- les projets de dispositions réglementaires définies par les institutions communautaires, et les orientations nationales adoptées par l'Etat pour la génération des programmes 2021-2027,

- le fait que les orientations nationales adoptées par l'État pour la génération des programmes 2021-2027 concernant les règles de comptabilisation de ces crédits communautaires ne seront pas connues avant 2021, et dans cette attente,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0031-DE

Décide,

- d'autoriser la mise en place d'un budget autonome pour la gestion des fonds européens du PO intégré FEDER/FSE+ pour la période 2021-2027;
- d'autoriser la mise en place d'un budget autonome pour la gestion des fonds européens du PO Interreg Océan Indien pour la période 2021-2027;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Signé électroniquement par : Didier ROBERT
Date de signature : 30/11/2020
Qualité : PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0032-DE

DELIBERATION N°DAP2020_0032

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de membres absents : 9

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
FOUASSIN STÉPHANE
GUEZELLO ALIN
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
GAUTHIER JACK

Représenté(s) :
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
COUAPEL-SAURET FABIENNE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
HOARAU DENISE
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
BEDIER JOE
TECHER PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
VALY BACHIL
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
NABENESA KARINE

RAPPORT /DRH / N°109345
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0032-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 novembre 2020
Délibération N°DAP2020_0032
Rapport /DRH / N°109345

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le budget de l'exercice 2020,

Vu le rapport n° DRH / 109345 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 26 octobre 2020,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 19 novembre 2020,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs avec la suppression des 225 postes ci-après :

Cat	Grades / Emplois	Postes au 31/10/2020	Postes vacants	Postes à supprimer
A	Administrateur	5	4	3
A	Attaché	262	50	10
A	Chargé de Mission	107	51	48
A	Conseiller des Activités Physiques et Sportives	6	3	2
A	Conservateur de Patrimoine	2	2	1
A	Directeur Enseignement Artistique	3	2	1
A	Professeur d'Enseignement Artistique	43	16	7
B	Assistant d'Enseignement Artistique	55	13	8
B	Assistant de conservation	4	2	1
B	Rédacteur	148	29	15
B	Technicien	129	37	28
B	Assistant socio-éducatif	2	2	1

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0032-DE

C	Adjoint Administratif	674	127	30
C	Adjoint Technique	455	50	20
C	Adjoint Technique des établissements d'enseignement	1212	67	30
Total				**225**

- d'autoriser la Commission Permanente à procéder à la création et à la suppression des emplois ;

- de valider la présentation du tableau des emplois par cadre d'emplois ;

- de valider la création des 37 postes ci-dessous afin de permettre aux services de la collectivité de mettre en œuvre les mesures liées au PO 2021-2027 et au plan de relance REACT UE et d'assurer en parallèle la clôture du PO 2014-2020. Ces postes pourront être éligibles aux dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et seront financés par l'assistance technique des fonds européens.

Intitulés des postes	**Cadre d'emplois de référence**	**Nombre de postes supplémentaires**
Instructeur FEDER – INTERREG	Attaché	**13**
Instructeur en charge des dossiers PO FEDER 2014-2020 – REACT UE et relevant des instruments financiers	Attaché	**1**
Auditeurs Internes FEDER – INTERREG – FEAMP	Attaché	**4**
Coordination des programmes	Attaché	**3**
Suivi des Indicateurs	Attaché	**1**
Instructeur Marchés Publics	Attaché	**2**
Instructeur FSE	Attaché	**5**
Instructeur FEDER – INTERREG	Rédacteur	**5**
Mandatement et suivi de certification des Fonds Européens	Rédacteur	**2**
Chargé de Certification	Rédacteur	**1**
TOTAL DES POSTES		**37**

- de prélever les crédits de paiements pour l'ensemble de ces postes sur les chapitres 930, 932, 933 et 938 du budget de la Région 2020 ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Signé électroniquement par : Didier ROBERT
Date de signature : 30/11/2020
Qualité : PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0033-DE

DELIBERATION N°DAP2020_0033

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mercredi 25 novembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence

sous la présidence de :
Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de membres absents : 9

Le Président,
Didier ROBERT

Présents :
ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
PICARDO BERNARD
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
FOURNEL DOMINIQUE
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
HOARAU JACQUET
GOBALOU VIRGINIE
M'DOIHOMA JULIANA
LEE MOW SIM LYNDA
ARHEL JEAN-CLAUDE
GRONDIN LOUIS BERTRAND
NOEL NATHALIE
BASSIRE NATHALIE
VIRAPOULLE JEAN-PAUL
FOUASSIN STÉPHANE
GUEZELLO ALIN
COMORASSAMY SYLVIE
FONTAINE LUC GUY
HOARAU OLIVIER
AUBER VALÉRIA
MOUTOUSSAMY ANDA JEAN GAEL
NATIVEL LORRAINE
GAUTHIER JACK

Représenté(s) :
MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
CADET JEAN ALAIN
BELLO HUGUETTE
COUAPEL-SAURET FABIENNE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
HOARAU DENISE
LEBEAU ANICHA
RIVIERE SYLVIANE

Absents :
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL
BEDIER JOE
TECHER PAUL
MURIN-HOARAU ALINE
VALY BACHIL
WON-FAH-HIN MARIE-ROSE
SETTAMA-VIDON LÉOPOLDINE
NABENESA KARINE

RAPPORT /DGSG / N°108796
REMPLACEMENT D'UNE ÉLUE EN COMMISSION SECTORIELLE

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201125-DAP2020_0033-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Séance du 25 novembre 2020
Délibération N°DAP2020_0033
Rapport /DGSG / N°108796

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

REMPLACEMENT D'UNE ÉLUE EN COMMISSION SECTORIELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 4231-7-1,

Vu la délibération N° DAP 2016_0004 du 05 janvier 2016 relative à la formation des commissions sectorielles du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DAP 2018_0005 du 16 février 2018 relative au renouvellement des commissions sectorielles du Conseil Régional,

Vu le rapport n° DGSG / 108796 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières du 19 novembre 2020,

Considérant,

- que pour préparer ses travaux et faciliter ses délibérations, notre règlement intérieur prévoit que le Conseil Régional est divisé en huit commissions sectorielles auxquelles est normalement renvoyé l'examen des dossiers. Parmi ces commissions figurent la Commission des Grands Chantiers, des Transports et Déplacements (CGCTD),

- le siège laissé vacant au sein de la CGCTD suite à la démission de Mme Nadia RAMASSAMY de son mandat de conseillère régionale,

- l'intérêt pour la collectivité régionale de compléter cette commission afin de préparer les travaux relevant des attributions de cette commission, et faciliter les délibérations prises par les assemblées délibérantes,

- que conformément aux règles de la répartition des sièges qui a prévalu lors de l'installation de la Commission Permanente, c'est-à-dire de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, il vous est demandé de pourvoir à son remplacement,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de désigner Monsieur Jean-Claude ARHEL au sein de la Commission des Grands Chantiers, des Transports et Déplacements, en remplacement de Madame Nadia RAMASSAMY ;

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,

Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le 02/12/2020
ID : 974-239740012-20201126-DAP2020_0033-DE
Signé électroniquement par : Didier ROBERT
Date de signature : 30/11/2020
Qualité : PRESIDENT